

ECONOMIE

ET POLITIQUE



La France et les Trusts

NUMÉRO SPÉCIAL

ECONOMIE ET POLITIQUE

REVUE MARXISTE D'ECONOMIE

24, rue Racine — PARIS (VI^e)

COMITE DE REDACTION

Jean PRONTEAU, député, directeur politique, Jean BABY, agrégé de l'Université, rédacteur en chef, Eugène DUMOULIN, secrétaire de rédaction, André BARJONET, Jean BLIZE, Robert BRECY, Henri CLAUDE, René CREUSSOL, Henri DELORME, Henri DENIS, professeur à la Faculté de Droit de Rennes, Jean FLAVIEN, Pierre FRANCETTE, René GUIART, Henri KRASUCKI, Léon LAVALLEE, Michel LIMBOURG, Jean MARILLIER, Fernand NICOLON, Paul NOIROT, Jacques SERVANT, Charles TOESCA, André VANOLI, Jean VILLARS.

EXTRAIT DU SOMMAIRE DES QUATRE PREMIERES LIVRAISONS

- F. NICOLON : **Sens et portée de la politique d'intégration européenne** (N° 1).
K. OSTROVITANOV : **L'objet de l'économie politique** (N° 2).
H. KRASUCKI : **Salaires et primes** (N° 2).
G. RABIER et L. LAVALLEE : **Aperçu sur la rémunération du travail en Union Soviétique** (N° 3).
A. VANOLI : **D'où vient, où va le profit ?** (N° 3).
M. HINCKER : **La politique économique de la République Démocratique du Viet-Nam** (N° 3).
P. NOIROT : **Une autre Allemagne** (N° 4).
Ch. BETTELHEIM : **La productivité du travail : le mythe et la réalité** (N° 4).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France et Union Française :

1 an (12 numéros)	1.500 fr.
6 mois (6 numéros)	800 fr.

Etranger :

1 an (12 numéros) ..	2.200 fr.
----------------------	-----------

Prix de vente du numéro mensuel : France et Union Française	150 fr.
Etranger	200 fr.



Versement par chèque bancaire, mandat-carte
ou virement postal au C.C.P. EDITIONS SOCIALES 10.913-35 — PARIS

Edité par les EDITIONS SOCIALES — S.A. au capital de 4.500.000 francs
64, boulevard Auguste-Blanqui — PARIS (13^e)

ÉCONOMIE

ET POLITIQUE

La France
et
les Trusts

NUMÉRO SPÉCIAL

Préface de Jacques DUCLOS

DIRECTEUR POLITIQUE :
JEAN PRONTEAU,
Député.

RÉDACTEUR EN CHEF :
JEAN BABY,
Agrégé de l'Université.

ÉCONOMIE ET POLITIQUE

REVUE MARXISTE D'ÉCONOMIE

24, rue Racine — PARIS-6^e

AU moment où la volonté d'un changement profond se manifeste dans l'ensemble du pays, une mise au point systématique des problèmes posés par l'activité des trusts s'imposait. C'est ce travail d'éclaircissement qu'ÉCONOMIE ET POLITIQUE vous propose aujourd'hui. Les huit études de ce numéro spécial permettent de situer la place des trusts dans la vie nationale, d'évaluer l'importance des profits qu'ils réalisent, d'apprécier les transformations qui les affectent. Elles portent la lumière dans un domaine à dessein protégé de la curiosité publique.

Cet ouvrage, fruit du travail collectif d'une équipe dont le sérieux s'est déjà imposé à un large public, suscitera l'intérêt de tous ceux que préoccupe l'indépendance et la prospérité de la Nation. Rédigé dans le langage clair du marxisme, assimilable par le plus grand nombre, et cependant d'un haut niveau scientifique, « LA FRANCE ET LES TRUSTS » apporte une contribution substantielle à l'examen critique des problèmes de l'économie française.

Il s'adresse non seulement aux militants ouvriers, aux techniciens, aux fonctionnaires, aux professeurs, pour lesquels il constituera un précieux instrument de travail ; mais aussi aux hommes et aux femmes de toutes conditions, de toutes convictions, désireux de mieux comprendre les réalités économiques dominant la France d'aujourd'hui.

La France et les Trusts

UN APERÇU DU SOMMAIRE :

PRESENTATION par JACQUES DUCLOS, secrétaire du Parti Communiste Français.

INTRODUCTION par Jean BABY, agrégé de l'Université, rédacteur en chef d'« *Economie et Politique* ».

I. — LES MONOPOLES EN FRANCE

La réalité des trusts : branche par branche, leur place dans l'économie de la France. Des poudres à laver à la sidérurgie, de l'industrie automobile aux organes d'information, etc. : une analyse méthodique des sociétés qui contrôlent la production nationale.

II. — LA FORMATION DES TRUSTS

Comment s'opère la concentration ? Luites et accords des trusts : les principaux processus de développement et de liaison.

III. — LE CAPITAL FINANCIER

Sa formation. La concentration des banques. Les « 10 grandes ». Les groupes financiers qui gouvernent l'économie de la Nation. Le rôle des compagnies d'assurances.

IV. — LES TRUSTS ET LEUR DOMAINE COLONIAL

De l'Indochine aux colonies d'Amérique.

V. — LES TRUSTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Le domaine européen des maîtres de forges. L'expansion du capital français dans le monde.

VI. — LE CAPITAL AMERICAIN ET LA FRANCE

Les objectifs de l'intervention américaine. « L'aide américaine » et ses profiteurs. La pénétration des territoires africains. La course aux matières premières.

VII. — LES PROFITS DES TRUSTS

Bilans et bénéfices réels. Ampleur des profits. D'où ils viennent. Où ils vont.

VIII. — L'OLIGARCHIE FINANCIERE ET L'ETAT

La mainmise des trusts sur l'Etat. Les hommes des trusts dans l'appareil étatique. Les « migrations » vers le secteur privé. Comment les trusts font servir l'Etat à leurs intérêts.

CONCLUSION par Jean PRONTEAU, député, directeur politique d'« *Economie et Politique* ».

EN ANNEXE : Notices sur les principales sociétés. Tableaux statistiques. Notes biographiques sur les principaux hommes du grand capital.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

à la revue *Economie et Politique*

FRANCE ET UNION FRANÇAISE :

1 an (12 numéros)	1.500 fr.
6 mois (6 numéros)	800 fr.

ETRANGER :

1 an	2.200 fr.
------------	-----------

Versement par chèque bancaire, mandat-carte, virement postal au C.C.P. **EDITIONS SOCIALES**

10.913-35 Paris

La France et les Trusts

SOMMAIRE

Présentation, par Jacques DUCLOS.

Introduction, par Jean BABY.

1. LES MONOPOLES
2. LA FORMATION DES TRUSTS
3. LE CAPITAL FINANCIER
4. LES TRUSTS FRANÇAIS AUX COLONIES
5. LES TRUSTS FRANÇAIS A L'ETRANGER
6. LE CAPITAL AMERICAIN ET LA FRANCE
7. LES PROFITS
8. L'OLIGARCHIE FINANCIERE ET L'ETAT

Conclusion, par Jean PRONTEAU.

Notices sur les principales sociétés
Index des noms cités

(Voir table des matières, page 239)

*Ce numéro a été réalisé par
André Vanoli, Jean Baby, Pierre
Francette, Eugène Dumoulin,
René Creussol et René Guiart,
avec l'aide de Fernande Alphan-
déry, Jean-Jacques Lamaigneau et
des collaborateurs de la revue.*

Illustrations de Garcia et Zuka

EXEMPLAIRE IMPRIMÉ SPÉCIALEMENT

POUR

JACQUES DUCLOS

PRÉSENTATION

par JACQUES DUCLOS

LE présent numéro d'Economie et Politique étudie le problème le plus important de toute la vie économique et politique française : le pouvoir des trusts.

Depuis que le capitalisme existe, la lutte pour le profit a déterminé une concentration croissante qui a abouti aux monopoles qui, peu à peu, ont joué un rôle dirigeant dans la vie économique du monde.

C'est le mérite immortel du grand Lénine d'avoir exposé, dans l'Impérialisme stade suprême du capitalisme, les processus de concentration qui ont conduit à la formation des monopoles et d'avoir analysé avec une incomparable maîtrise, le rôle de ces monopoles dans la vie nationale et internationale.

Mais en même temps, Lénine a démontré que la phase monopoliste était la phase de déclin, de décomposition, de pourrissement du capitalisme. Ce sont là autant de phénomènes qui ne peuvent être surmontés et vaincus que par la victoire du socialisme.

Depuis les travaux de Lénine, il est devenu courant de parler de la puissance occulte des trusts, de dénoncer même les agissements de quelques grands personnages — des financiers en général. Mais cela est insuffisant.

Pour chaque pays il est nécessaire de voir comment s'opère la concentration des entreprises, d'étudier le rôle joué par le capital financier, de discerner les intérêts concordants ou contradictoires qui existent dans ces milieux.

Il faut découvrir les relations internationales des monopoles, essayer de déterminer la part du profit qu'ils se réservent, l'action qu'ils exercent sur l'Etat. Toutes ces recherches sont difficiles parce qu'ici, comme dans « le milieu », en même temps que les complicités et les rivalités, la discrétion et le mensonge sont la « loi ».

C'est le grand mérite d'Economie et Politique d'avoir tenté une étude d'ensemble du capital de monopole en France, de ne pas s'être bornée

à un examen descriptif, mais d'avoir tenté de remonter aux explications théoriques qui permettent de comprendre les raisons des phénomènes et de leur évolution.

Il importe en effet de voir que dans ce domaine, comme dans tous les autres, nous sommes en présence d'une réalité mouvante. Le tableau de la France des trusts en 1954 est très différent de celui que l'on aurait pu tracer avant guerre.

Sans doute retrouve-t-on très souvent les mêmes noms, les mêmes familles à la tête des grands monopoles, mais des liens nouveaux se sont établis, en particulier avec le capital étranger; le caractère cosmopolite et le plus souvent antinational du grand capital s'est fortement accusé.

Ce qui est nouveau également, c'est le pourrissement plus rapide du système. Dans la lutte pour un profit toujours plus élevé les monopoles ne se contentent pas de vendre l'indépendance du pays, ils appauvrissent de façon absolue la grande masse des travailleurs, ruinent les couches sociales les plus faibles, dilapident ou laissent en sommeil les richesses de la nation.

La dépendance toujours plus grande de l'État par rapport aux monopoles est aussi de plus en plus apparente. Jamais, dans le cours de son histoire, le gouvernement n'avait accordé autant de privilèges aux trusts que dans les sept ans qui viennent de s'écouler : subventions, exemptions fiscales, hausses de prix garanties, crédits, blocage des salaires, etc...

Depuis que les communistes ont été écartés du gouvernement, il n'est pas un seul ministère qui n'ait à son actif des cadeaux représentant des dizaines de milliards pour les monopoles, cadeaux dont le peuple français a évidemment fait les frais.

La domination des trusts a été un grand malheur pour notre pays. Déjà avant la guerre ils ont imposé une politique qui a conduit à la défaite et à l'occupation. Après la guerre, un moment affaiblis, ils ont repris la direction des affaires et sont parvenus, contre la protestation des seuls communistes, à vendre l'indépendance de notre pays pour des dollars. C'est pour le profit des trusts qu'a été poursuivie pendant des années l'injuste guerre d'Indochine qui n'a pas seulement enrichi dans le sang les trafiquants de piastres, mais aussi ceux qui fournissaient le matériel expédié là-bas et ceux qui tiraient leurs profits du travail du peuple vietnamien.

Derrière toutes les violences coloniales, derrière les projets d'intégration européenne, on trouve toujours les intérêts privés, de tels ou tels groupes capitalistes qui, pour accroître leurs profits, jettent par-dessus bord l'intérêt national.

Cependant, ce serait ne considérer qu'un aspect des choses que de se borner à constater la puissance malfaisante des trusts et de ne pas mesurer la profondeur des contradictions qui les minent. Il est impossible, en outre, de ne pas voir qu'il existe dans le monde des forces capables de dominer les trusts et finalement de les vaincre.

L'aboutissement normal de la politique des monopoles de l'impérialisme, c'est la guerre et cela explique pourquoi la logique du système devait conduire la France du plan Marshall au Pacte Atlantique, puis à la C.E.D. et à la guerre.

Mais des forces de plus en plus puissantes agissent en sens contraire et déterminent des conséquences différentes de celles que les monopoles avaient prévues.

La première guerre mondiale, guerre des monopoles pour un nouveau partage du monde, a eu pour résultat principal la naissance du premier Etat socialiste. La deuxième guerre mondiale, déclenchée par les monopoles allemands, soutiens de Hitler, a eu aussi des résultats tout à fait imprévus pour eux.

Pour la France, dans la période la plus récente, la guerre d'Indochine ne s'est pas du tout terminée comme ses initiateurs l'avaient imaginé. Et maintenant la tentative de faire perdre son indépendance à notre pays par les accords de Bonn et le traité de Paris a finalement échoué.

En effet, dans la mesure même où les monopoles agissent contre l'intérêt national, ils dressent fatalement contre eux, tôt ou tard, les forces profondes de la Nation qui ne veut pas périr. On sait quel est le rôle déterminant de la classe ouvrière dans cette lutte pour le rassemblement de toutes les forces nationales et démocratiques, contre la politique de trahison menée par certaines grandes puissances capitalistes.

Aujourd'hui, à travers le monde, les forces de paix ont acquis une telle puissance que les entreprises guerrières des monopoles sans patrie peuvent être mises en échec.

Mais pour cela il est bon de connaître l'ennemi, de savoir ce qui se dissimule sous l'apparence des choses. Les puissances d'argent ont une grande expérience dans l'art de la corruption et du mensonge. La classe ouvrière, au contraire, s'efforce toujours d'atteindre la vérité. Savoir ce que représentent les trusts dans la vie de la France, leur force, leurs projets, leurs faiblesses, c'est acquérir des armes pour défendre la liberté, l'indépendance, l'avenir et la grandeur de notre pays.

Jacques Duclos

INTRODUCTION

DANS le cours du XVIII^e siècle la France avait perdu la plus grande partie de son domaine colonial, enlevé par l'Angleterre. L'expansion coloniale a ensuite recommencé avec la conquête de l'Algérie entre 1830 et 1848, elle a fait quelques progrès sous le Second Empire, mais a pris son plein développement au temps de la III^e République quand la France est devenue une grande puissance impérialiste.

L'importance de cette expansion peut être synthétisée en quelques chiffres : en 1876, l'Empire colonial français couvrait environ 900.000 kilomètres carrés avec 6 millions d'habitants; en 1914 il couvrait 10.660.000 kilomètres carrés avec plus de 55 millions d'habitants; avant la deuxième guerre mondiale il atteignait presque 12 millions de kilomètres carrés avec 73 millions d'habitants. Par son importance il était et reste le deuxième du monde.

Cependant la grandeur du domaine colonial ne suffit pas à caractériser l'impérialisme. Comme l'a montré *Lénine* dans « *L'Impérialisme stade suprême du capitalisme* », l'impérialisme a pour fondement la puissance des *monopoles*, le rôle déterminant qu'ils jouent dans l'économie d'un pays. On appelle monopoles les très grandes entreprises : trusts, cartels, consortiums, etc... La différence essentielle entre le trust et le cartel, c'est que le trust forme un ensemble à direction unique tandis que le cartel groupe des entreprises qui conservent leur autonomie mais qui ont conclu entre elles des accords déterminés pour la fixation des prix, l'achat des matières premières, la répartition des marchés, l'utilisation des brevets, etc. Les monopoles peuvent intéresser aussi bien le secteur commercial ou bancaire que le secteur industriel.

Il n'est pas nécessaire qu'une entreprise contrôle la majeure partie de la production d'une branche déterminée pour mériter le nom de monopole. Même quand un secteur économique est dominé par un petit nombre de très grosses entreprises, il est juste de donner à celles-ci le nom de monopoles, parce que la production de chacune d'entre elles joue un rôle déterminant sur le marché, et aussi parce qu'elles peuvent s'entendre plus aisément pour imposer leur volonté que ne pourraient le faire de nombreuses entreprises dispersées.

Du fait de la loi de la concentration du capital dont nous étudions plus loin certains aspects (chapitre II), les monopoles n'ont cessé d'accroître leur emprise sur l'activité économique — et en même temps politique — de tous les pays capitalistes. C'est cette action des monopoles qui a donné aux grandes puissances le caractère impérialiste.

Un des traits essentiels a été le rôle nouveau joué par les banques. Un puissant appareil bancaire, rassemblant les capitaux disponibles pour les mettre à la disposition des grandes entreprises privées, s'est constitué en France — à côté de la

Banque de France fondée par Napoléon en 1800 — entre 1848 et 1870. C'est dans cette période que l'on a vu naître le Comptoir d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier, le Crédit Mobilier, ce dernier ayant d'ailleurs fait faillite pendant la crise de 1866.

Quand les très grandes entreprises industrielles — les trusts — se sont développées, des liens se sont noués entre les établissements de crédit, les banques, et les entreprises industrielles, aboutissant à une fusion entre le capital bancaire et le capital industriel. Ainsi est apparu un capital d'un type nouveau, le *capital financier* qui a le rôle prédominant dans toute l'activité économique.

« Concentration de la production avec, comme conséquence, les monopoles, fusion ou *inter-pénétration* des banques et de l'industrie, voilà l'histoire de la formation du capital financier et le contenu de cette notion. » (Lénine : *L'Impérialisme.*)

Les profits très élevés réalisés par le capital financier ont été utilisés de plus en plus pour investir des capitaux dans les colonies et les pays étrangers en vue de réaliser des profits encore plus élevés. Cette exportation des capitaux, qui permet de s'emparer des sources de matières premières, de corrompre des gouvernements faibles, de transformer des pays indépendants en pays dépendants, prend une importance croissante avec le développement des monopoles et constitue aussi un des aspects fondamentaux de l'impérialisme.

L'expansion hors des frontières nationales du capital monopoliste conduit à la formation des trusts internationaux dont l'existence accentue rapidement le caractère cosmopolite de ce capital. Enfin l'extension de la puissance du capital financier à tous les territoires disponibles, avec les guerres coloniales et le partage territorial du monde en domaines coloniaux ou semi-coloniaux, est la conséquence naturelle de l'action des monopoles.

Lénine, dans *L'Impérialisme*, a donné, après leur étude détaillée, un résumé des cinq caractères fondamentaux de l'impérialisme :

« Aussi, sans oublier la portée conventionnelle et relative de toutes les définitions, en général, qui ne peuvent jamais embrasser les liens multiples d'un phénomène en plein développement, devons-nous donner de l'impérialisme une définition qui en embrasse les cinq caractères fondamentaux :

» 1. — La concentration de la production et du capital parvenue à un degré de développement si élevé qu'elle a créé les monopoles dont le rôle est décisif dans la vie économique ;

» 2. — La fusion du capital bancaire et du capital industriel, la création sur la base de ce « capital financier » d'une oligarchie financière ;

» 3. — L'exportation du capital, à la différence de l'exportation des marchandises, acquiert une signification particulièrement importante ;

» 4. — La formation de groupements internationaux de capitalistes monopoleurs qui se partagent le monde, et

» 5. — L'achèvement du partage territorial du globe par les plus grandes puissances capitalistes. »

C'est de ce point de vue que nous avons essayé de dresser un tableau des trusts dans la France actuelle.

Avec les grandes richesses accumulées au cours de son histoire, le capitalisme français s'est donc engagé, après 1870, à la suite de l'Angleterre, dans la voie de l'impérialisme. D'autres pays l'ont suivi et l'Allemagne en premier lieu. Bien que les aspects fondamentaux de l'impérialisme soient partout les mêmes, chaque pays impérialiste a ses caractéristiques particulières qui ne doivent pas être négligées. La bourgeoisie française, en dépit de sa richesse, avait de sérieuses faiblesses. En 1870 elle avait subi une défaite humiliante et la menace d'une nouvelle invasion allemande entretint longtemps chez elle des craintes qui la rendaient timorée dans la politique d'expansion coloniale. Elle ne se sentit plus assurée qu'après avoir conclu une alliance avec la Russie en 1893 et après l'Entente Cordiale avec l'Angleterre en 1904. Mais elle avait aussi une autre inquiétude plus sérieuse : la peur du prolétariat. La France avait le prolétariat le plus révolutionnaire du monde et la bourgeoisie avait exercé contre lui en 1848 et plus encore en 1871, avec la Commune, la répression la plus sanglante et la plus cruelle. La bourgeoisie savait que le prolétariat n'oublierait pas les dizaines de milliers de morts de la Commune et elle a conservé tout au long de son histoire la peur et la haine de la classe ouvrière, sentiment qui, encore de nos jours, s'exprime souvent d'une façon grossière. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'Etat bourgeois craignant un trop puissant développement du prolétariat a protégé l'agriculture par des tarifs douaniers et a marqué des hésitations dans la voie du développement industriel.

Pour sortir de l'isolement diplomatique après la défaite de 1870, la grande bourgeoisie et ses gouvernements de la III^e République utilisèrent une bonne partie des richesses accumulées pour prêter de l'argent à des gouvernements besogneux et surtout au gouvernement du Tsar. Les emprunts répétés du gouvernement tsariste furent une des bases de l'alliance franco-russe. Le premier emprunt fut conclu en 1888, ils se succédèrent par la suite pour atteindre en 1914 le chiffre global énorme de 14 milliards de francs-or.

Les capitalistes financiers trouvaient aux emprunts tous les avantages : d'abord ce n'était pas leur argent qui était prêté mais celui des souscripteurs, en général modestes ; les banques par contre prélevaient des commissions énormes, parfois plus de 10 % du montant de l'emprunt (jusqu'à 18 % pour un emprunt marocain) ; enfin une bonne partie de l'argent emprunté servait à payer des commandes de matériel, et notamment de matériel de guerre, passées en France précisément aux entreprises contrôlées par ce même capital financier.

Le développement de la couche des rentiers fut donc un des traits essentiels de la croissance de l'impérialisme français ; ce qui accentua son caractère parasitaire. Comme le fait remarquer Lénine :

« L'exportation du capital, une des bases économiques essentielles de l'impérialisme, accroît encore l'isolement complet de la couche des rentiers envers la production, donne un cachet de parasitisme à l'ensemble du pays vivant de l'exploitation du travail de quelques pays et colonies transocéaniques. »

Par contre, l'impérialisme allemand plus pauvre en capitaux, moins bien placé dans le partage territorial du monde, mais plus riche en combustible, a accru ses forces productives beaucoup plus vite. Ainsi a joué contre l'impérialisme français cette loi du développement inégal qui est encore une des lois essentielles de l'impérialisme découverte par Lénine. Après avoir parlé, pour réfuter les fables

de Kautsky, de « la disproportion extrême dans la rapidité du développement des différents pays à l'époque de l'impérialisme », il ajoute :

« Le capital financier et les trusts n'atténuent pas, mais augmentent les différences entre la rapidité du développement des divers éléments de l'économie mondiale », et aussitôt après il écrit : « Or, le rapport des forces s'étant modifié, où peut être, en régime capitaliste, la solution des contradictions si ce n'est dans la force ? »

**

La politique impérialiste conduisait tout droit à la guerre dès lors que le partage territorial du globe entre les grandes puissances était pratiquement achevé. C'est ce qui se produisit en 1914. La guerre impérialiste, en raison des intérêts énormes des monopoles, prit des proportions gigantesques et mit en question, à l'échelle mondiale, tous les rapports de force existants. La première guerre impérialiste mondiale a eu pour cette raison des conséquences qui étaient imprévisibles en 1914. La plus importante de ces conséquences a été la disparition définitive de l'impérialisme russe et la naissance du premier Etat socialiste, mais en même temps des changements sérieux se sont produits dans le camp impérialiste. La rapide ascension de l'impérialisme américain, le déclin relatif de l'impérialisme britannique, l'effondrement momentané de l'impérialisme allemand ont été les plus marquants de ces changements. D'autres impérialismes se sont développés, tel que l'impérialisme japonais.

L'impérialisme français, en dépit des pertes humaines et matérielles énormes que cette guerre a coûté au peuple, a conservé sa place; il a élargi son domaine colonial et a essayé de jouer dans la politique européenne un rôle dirigeant. Il était cependant déjà sérieusement atteint : une bonne partie des capitaux investis à l'étranger était perdue, l'endettement envers les Etats-Unis pesait lourdement sur les finances publiques, mais surtout, dans leur effort pour faire retomber sur les travailleurs tout le fardeau que représentaient les dépenses de guerre, les capitalistes français se sont heurtés pendant cette période à la résistance du prolétariat qui a mené des luttes puissantes, rendues possibles par la constitution du Parti communiste et le développement des organisations syndicales révolutionnaires.

Dans la mesure où les trusts sentirent leurs privilèges menacés, ils cherchèrent à l'étranger un soutien auprès des forces réactionnaires les plus agressives. C'est la raison pour laquelle une grande partie de la bourgeoisie française a exalté le fascisme italien, puis le fascisme allemand dont elle a systématiquement favorisé les entreprises et dont elle aurait voulu suivre l'exemple. Dans cette conjoncture, la France a été en danger de perdre toutes ses libertés et de devenir elle aussi la proie de la pire réaction. Le Front Populaire a brisé cette tentative qui représentait pour l'avenir national un péril mortel.

Cependant les forces réactionnaires n'avaient pas désarmé. La haine du prolétariat et de la démocratie les poussait de plus en plus dans les bras de Hitler, dont elles acceptaient tous les actes d'agression. Cela a coûté cher à la France, qui a subi en 1940 la plus grande humiliation de son histoire.

Si la France a été énormément affaiblie par la deuxième guerre mondiale, cela n'a pas entraîné cependant la défaite des monopoles qui, pour la plupart, ont profité de la collaboration avec l'envahisseur pour maintenir et même parfaire leur organisation au sein d'une France pillée.

*
**

La victoire des alliés sur le fascisme allemand a ouvert une période nouvelle. Les monopoles, reconnus par la majorité de la Nation comme responsables de la politique qui avait conduit la France au désastre, se sont trouvés sérieusement menacés après la Libération. Il n'est pas douteux que sans le soutien armé des impérialistes américains — et aussi anglais — ils auraient été balayés à jamais. Ils n'ont pas pu cependant, après la guerre, s'opposer à des mesures démocratiques, notamment à de larges nationalisations, qui leur faisaient perdre d'importantes positions économiques. L'impérialisme américain qui sortait triomphant de la guerre est venu à leur secours. En soutenant un impérialisme affaibli, les financiers américains ne voulaient pas seulement lutter contre la menace révolutionnaire; ils rêvaient avant tout de réaliser leur domination sur le monde capitaliste tout entier comme prélude à la destruction du monde socialiste qui leur assurerait, suivant les perspectives tracées par Burnham, la domination mondiale.

C'est ainsi que se sont noués très vite, dès 1946, des liens de vassalité entre les trusts français et les impérialistes américains. Les agents de cette politique d'abdication, de trahison nationale, ont été avant tout les chefs socialistes de droite, sous la direction de Léon Blum qui est allé aux Etats-Unis, en 1946, vendre contre des dollars tous les espoirs de démocratie et de progrès social que la Libération et la victoire contre l'Allemagne hitlérienne avaient fait naître au cœur des Français.

Dès 1947, les ministres communistes étaient écartés du gouvernement — le socialiste Ramadier étant président du Conseil — et la contre-offensive réactionnaire se développait.

Les monopoles ont retrouvé toute leur liberté, les divers gouvernements qui se sont succédé ont été entièrement à leur service, et leur ont accordé des faveurs exorbitantes ainsi qu'on le verra plus loin. Pour obtenir les dollars qui leur ont donné une vigueur nouvelle, les trusts ont accepté les pires humiliations nationales. Ils ont accepté l'établissement de troupes étrangères sur notre sol, ils ont accepté des contrôles économiques, financiers, policiers, incompatibles avec la notion de souveraineté; ils ont favorisé la renaissance de l'impérialisme allemand; ils ont mené pendant sept ans en Indochine une guerre cruelle, épuisante, injuste et contraire à l'intérêt national; ils ont accepté d'entrer dans le Pacte Atlantique et de prendre par-là des engagements militaires qui pèsent lourdement sur notre économie...

Mais si le pays dans son ensemble a fait les frais de cette politique, s'il s'est appauvri, s'il s'est trouvé finalement menacé de succomber en tant que Nation indépendante — ce qui aurait pu se produire si une immense protestation nationale n'avait empêché le vote de la C.E.D. — les trusts, pour leur part, ont prospéré. Les années 1947 à 1954 ont été pour eux dans l'ensemble des années fastes. Ils ont consolidé leur emprise sur l'Etat, ils ont réalisé des profits sans précédent,

ils ont recommencé à exporter en masse des capitaux; ils ont accru la concentration des entreprises et des capitaux.

Bien entendu, ces progrès des trusts posent quantité de problèmes nouveaux. D'une façon générale les trusts français, redevenus plus forts, ont tendance à supporter plus difficilement la subordination à l'impérialisme américain. Rappelons à ce propos ce qu'écrivait Staline en 1952 dans son ouvrage sur « Les Problèmes économiques du socialisme » :

« Considérons d'abord l'Angleterre et la France. Il est certain que ce sont des pays impérialistes. Il est certain que les matières premières à bon marché et les débouchés assurés ont pour eux une importance de premier plan. Peut-on imaginer qu'ils supporteront sans fin la situation actuelle, quand les Américains, à la faveur d'une « aide » prêtée au titre du « Plan Marshall », s'installent dans le système économique de la Grande-Bretagne et de la France, système dont ils veulent faire un appendice de l'économie américaine; quand le capital américain s'empare des matières premières et des débouchés dans les colonies anglo-françaises, préparant ainsi la catastrophe pour les profits exorbitants des capitalistes anglo-français ? N'est-il pas plus exact de dire que l'Angleterre capitaliste et, à sa suite, la France capitaliste seront finalement obligées de s'arracher à l'étreinte des U.S.A. et d'entrer en conflit avec eux pour s'assurer une situation indépendante et, bien entendu, des profits exorbitants ? »

D'autre part, les intérêts particuliers des trusts varient suivant le champ d'application de leur activité; ils peuvent donc être en conflit sur la politique à imposer au gouvernement. Certains, par exemple, qui subissent plus directement les effets de la concurrence allemande, sont résolument hostiles à la politique d'intégration européenne. Les luttes d'influence à l'intérieur de l'appareil d'Etat sont incessantes. Les trusts ne forment pas un bloc uni, ayant toujours des intérêts concordants et à l'abri des contradictions déchirantes. Tout au contraire ces contradictions, nationales et internationales, ne cessent de s'aggraver à mesure que s'accroît la force des monopoles, à mesure que se développe l'unité de lutte des prolétaires en union avec toutes les forces démocratiques et nationales.

Mais le fait demeure que les trusts restent maîtres de l'économie française, et que l'orientation qu'ils lui impriment va à l'encontre des intérêts de la nation.

L'objet de cette étude est de les faire connaître, de démontrer le mécanisme de leur puissance, de découvrir ce que représentent leurs profits, d'analyser les contradictions qui se révèlent dans la lutte pour le partage de ces profits.

*
**

La tâche que nous avons entreprise est difficile. Nous pénétrons ici dans un domaine réservé, dans le sanctuaire gardé à l'abri des regards indiscrets. Beaucoup de choses essentielles sont systématiquement dissimulées, par exemple les relations personnelles entre les hommes politiques et les dirigeants des monopoles. Toutefois une étude patiente, l'examen des conseils d'administration et des bilans, les clartés fugitives que jette de temps à autre quelque scandale que l'on ne peut étouffer, l'examen des finances publiques, tout cela permet de découvrir nombre de faits très importants qu'il était nécessaire de présenter de façon systématique.

Nous nous sommes efforcés de donner une vue correcte de la réalité économique française dans ce qu'elle a de fondamental. Nous n'avons pas la prétention de tout savoir. Des sociétés importantes peuvent nous avoir échappé, et dans le domaine des relations internationales des monopoles les coins d'ombre sont nombreux. Si les membres des conseils d'administration sont connus, il est souvent difficile de distinguer le véritable capitaliste du fondé de pouvoirs qui agit en son nom. Malgré ces difficultés, il est possible de donner une vue d'ensemble satisfaisante du grand capital français à l'heure actuelle.

L'ensemble de cette étude a demandé de longues recherches; elle est le résultat de l'effort collectif du comité de rédaction qui s'est efforcé d'offrir aux lecteurs de la revue un instrument de travail valable pour une longue période. A côté de l'énumération indispensable, et qui n'existe nulle part, de toutes les grandes entreprises capitalistes avec leurs caractéristiques principales, nous nous sommes efforcés d'expliquer les mécanismes qui ont conduit à cette domination des trusts sur la France, de donner également les explications théoriques nécessaires à la compréhension du mouvement général de la concentration. Un index publié à la fin de l'ouvrage facilitera les recherches concernant les sociétés particulières et les hommes du grand capital.

Répétons que nous n'avons pas la prétention d'avoir réalisé une œuvre définitive, exempte d'erreurs ou d'omissions. Des études ultérieures permettront de préciser et de développer sans cesse des aspects particuliers de l'action des monopoles, mais le travail d'analyse et de synthèse que nous présentons est nouveau, il n'a pas d'équivalent et il devrait pouvoir rendre service à tous ceux qui ont le souci des intérêts de la Nation.

Il n'est pas douteux que la politique imposée jusqu'ici par les monopoles a valu à notre pays de cruelles épreuves. Par leurs activités antinationales avant 1939 ils ont préparé les désastres de l'occupation. Ils n'ont été pour rien dans la victoire finale et le relèvement ultérieur de la France a été compromis par leur subordination à l'impérialisme américain ainsi que par toute la politique économique imposée depuis 1947. La défense de l'indépendance nationale s'est faite contre leur volonté, elle leur a été imposée avant tout par l'action persévérante des forces nationales parmi lesquelles la classe ouvrière a joué un rôle dirigeant.

Nous savons que la lutte conduira à d'autres victoires qui élèveront des obstacles infranchissables sur les chemins de la guerre dont les principaux monopoles ne s'écartent jamais longtemps. Dans la mesure où la nation prend mieux conscience des dangers qui la menacent, des carcans qui l'étouffent, toutes les forces saines qui la composent s'unissent pour les combattre et les briser. En démontrant la nocivité fondamentale du système et en cernant de plus en plus près l'ennemi qui y règne, nous n'avons en vue que les intérêts immédiats et l'avenir de la nation.

Jean BABY.



LES MONOPOLES

« **P**ERSIL lave plus blanc »..., mais « quand Omo est là, la saleté s'en va » dans des « montagnes de mousse » qui sont « un vrai miracle pour votre lessive ». La radio vous apprend que « c'est Javel la Croix qu'employaient nos grand'mères », les murs que Crio est « prodigieux pour tous lavages », que « Catox et Catou lavent tout ». N'oubliez surtout pas que « Simone Renant, comme neuf stars sur dix, préfère Lux, le savon de toilette des vedettes ». Persil, Omo, Javel la Croix, Crio, Catox, Lux et encore Mir, C.D.K., Sunlight, Persavon, etc..., quelle diversité de marques et de produits ! La France serait donc vraiment un pays où les petites et moyennes entreprises, innombrables, se partagent l'essentiel de la production ?

REALITE DES TRUSTS

Le croire serait une erreur. Derrière cet apparent embarras du choix, vous pouvez seulement, dans huit ou neuf cas sur dix, choisir d'entre quatre trusts lequel vous vendra votre paquet de poudre à laver ou votre pain de savon. Il y a bien d'autres fabricants de produits de ménage, mais leur poids dans la production est si faible qu'ils sont peu de cho-

ses à côté de ces quatre grands : Lever, Lesieur, Fournier-Ferrier, Cotelle et Foucher.

Les trusts, ce sont ces entreprises qui, par leur extension propre, par l'élimination de leurs concurrents, par l'absorption de sociétés plus faibles, par des fusions entre elles, sont parvenues à s'emparer d'une position dominante dans la production et les échanges. Elles possèdent de nombreuses usines, un matériel puissant, emploient des milliers d'ouvriers, disposent d'un réseau commercial étendu, réalisent des millions et des milliards de profits. Dans leur recherche constante du profit, les trusts tendent au monopole, s'entendent parfois avec leurs concurrents, ou bien se livrent une lutte acharnée pour imposer leurs produits, augmenter la part du marché qu'ils contrôlent. Les « bagarres » publicitaires, dans lesquelles s'engloutissent des centaines de millions, sont des épisodes de cette lutte pour le profit.

Les poudres à laver Omo, le savon en paillettes Persil, la poudre à récurer Vim, les savons Lux, Sunlight, la Girafe, les margarines Astra, Sobéal, le potage Royco, l'huile Calvé, — certains disent le dentifrice Gibbs et l'insecticide Fly-Tox — tout cela, et bien d'autres marques encore, c'est le trust anglo-hollandais

Unilever. Unilever qui possède notamment en France Astra (usines à Asnières et à Rouen), les Savonneries Lever et leurs nombreuses usines, les Nouvelles Huileries Calvé-Delft (usines à Bordeaux, Laubardemont, Le Canet), les Ets Sobéal (usines à Béthune), etc... Mais tout ceci n'est qu'une petite partie du domaine d'un trust qui contrôle dans le monde capitaliste 516 sociétés, emploie 250.000 ouvriers, fabrique le tiers des huiles comestibles du marché mondial, les trois quarts de la margarine européenne et la moitié de la margarine mondiale, les deux tiers du savon britannique, qui a réalisé en 1953 un chiffre d'affaires de 1.310 milliards et un bénéfice net de 62 milliards de francs.



Le savon Persavon, la poudre à laver C.D.K., les huiles d'olive Bel Canto ou Sole Mio, sont, comme les huiles de table Lesieur ou Alba, des fabrications de la société Georges Lesieur et ses fils qui possède à Coudekerque-Branche, près de Dunkerque, une des plus modernes usines françaises de matières grasses, qui a des usines à Dakar, Casablanca, Alger et des intérêts dans la Société Française des Pétroles B.P. (filiale de l'Anglo-Iranian) et dans les Grands magasins du Printemps.

Les produits Le Chat, les poudres Catox et Tac, la glycérine Etoile, la graisse végétale Fleur de palme, l'huile Bonne Mère, etc... ce sont les Etablissements Fournier-Ferrier : deux usines à Marseille, une à Tunis, de nombreuses filiales (Société Normande de Corps Gras, Société Générale de stéarinerie et savonnerie, Nouvelle de savonnerie, Savonnerie d'Alésia, etc.), des participations (Huilerie Rabatau), la gérance des huileries de palme installées par le ministère de la France d'outre-mer au Dahomey.

Crio, Mir, Javel la Croix, le savon

Lecat, la poudre Kiréceure, la lessive La Croix, etc..., ce sont les Etablissements Cotelle et Foucher, dont le domaine industriel comprend 110 usines et ateliers de fabrication en France et en Algérie, des filiales en Suisse, en Belgique, au Luxembourg, en Hollande, au Maroc, en Tunisie.

Il peut bien y avoir près de 1.300 entreprises fabriquant des corps gras en France, cela n'empêche pas que 4 trusts font plus de la moitié du chiffre d'affaires de toute la branche. On se tromperait d'ailleurs en croyant que les entreprises qui restent sont toutes des petites. Car si l'huile d'arachide de Rufisque et la margarine Excel ne représentent qu'un faible pourcentage du marché des corps gras, elles sont vendues par les Etablissements Desmarais Frères qui sont parmi les premiers distributeurs de produits pétroliers en France, si bien que Desmarais peut vous vendre à la fois l'huile Rufisque pour votre salade et l'huile Olazur pour votre moteur. Les savonnets de toilette ne représentent sans doute qu'une partie de l'industrie des corps gras en France, mais Cadum, Palmolive et Monsavon en vendent 80 % à eux trois, et Schueller, qui vend Monsavon, c'est aussi Oréal, Imédia, Dop, O'Cap, Ambre Solaire, et le journal féminin « Votre beauté ».

Des trusts, il y en a dans toutes les branches de l'économie :

— dans la sidérurgie : Lorraine-Escaut possède 16 hauts-fourneaux, 3 aciéries Thomas, 4 aciéries Martin, deux cokeries, 9 mines de fer, de nombreuses installations de laminage, des ateliers de fabrication de tubes, des ateliers de mécanique, des participations dans une cokerie en Hollande, des mines de fer en France, etc... Plus de 26.000 ouvriers et employés travaillent dans cet ensemble industriel qui, pour un chiffre d'affaires dépassant 63 milliards de francs, a produit en 1953 : 3.800.000 tonnes de minerai de fer, 700.000 tonnes de coke, 1.080.000 tonnes de fonte, 1.335.000 tonnes d'acier, 183.000 tonnes de tubes.

— dans la chimie : Saint-Gobain a en France 5 usines produisant du verre, 19 usines de produits chimiques, des mines

de pyrites, des carrières, des forêts, le tout utilisant 11.000 ouvriers et employés. Il a aussi des usines en Belgique, en Allemagne, en Italie, et 150 participations diverses dans des glaciers, verreries, les produits chimiques, les engrais, la cellulose, le pétrole, etc...

— dans le pétrole : Esso-Standard possède 2 raffineries, 2 usines d'huiles, 989 wagons-citernes, 41 chalands, 240 camions, une flotte pétrolière. C'est une filiale du groupe de la Standard Oil Company of New-Jersey (Rockefeller) qui contrôle 20 à 25 % de la production de pétrole brut du monde capitaliste.

— dans l'alimentation : le domaine des Raffineries et sucreries Say comprend 7 sucreries, 4 raffineries, 2 distilleries, 1 papeterie; 6.400 travailleurs y sont employés. Il faudrait de 20 à 25 milliards de francs pour le construire actuellement.

— dans le commerce : Les Docks Rémois (le Familistère) ont 1.163 succursales, leurs 2 filiales en ont 534. Le groupe des Docks Lyonnais, qui comprend, outre les Docks Lyonnais eux-mêmes, les Docks du Nord, les Docks de Nevers, les Etablissements B. Mielle, Mielle Cailoux, les Grands Economats Parisiens, la Société d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine, la Nancéienne d'alimentation, etc... exploite de 3 à 4.000 succursales.

TRUSTS ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Dire que l'économie française est peu concentrée, prétendre que la France est un pays avant tout de petites et moyennes entreprises, sont des contre-vérités qui ne résistent pas à l'examen des faits. Il y a en France environ 1.800.000 entreprises dans l'industrie et le commerce, mais il y en a moins qu'il n'y en a eu dans le passé, il en disparaît plus qu'il ne s'en crée, et surtout le poids des petites et moyennes entreprises, s'il est globalement assez important, est négligeable individuellement. Pas plus qu'un homme ordinaire et un aveugle ne font deux borgnes,

pas plus une petite société et une grande ne font deux sociétés moyennes. Quelques centaines, au plus un ou deux milliers de trusts (et combien d'entre eux appartiennent à un même groupe) réalisent 50 à 60 % de la production, et plus de un million et demi de petites et moyennes entreprises effectuent le reste; cela ne donne pas une économie de petites et moyennes entreprises. Sans doute l'existence de celles-ci présente-t-elle une importance indéniable, sans doute la structure sociale du pays est-elle marquée par ces classes moyennes nombreuses, mais la caractéristique de l'économie française actuelle comme celle de l'économie des autres pays capitalistes, c'est que la production et les échanges sont dominés — à des degrés divers selon les branches — par un petit nombre de trusts qui dépendent eux-mêmes d'un nombre plus réduit encore de groupes du capital financier. Leur place est prépondérante, leur rôle dans une branche d'industrie particulière comme dans l'économie tout entière est déterminant.

La concentration est une réalité, dont on peut prendre aisément une vue d'ensemble, d'après quelques statistiques officielles :

— 0,5 % des entreprises qui emploient des salariés — soit 3.350 entreprises dont le montant annuel des salaires dépasse 100 millions — ont versé en 1952 près de la moitié de la masse des salaires (48,2 %), presque autant à elles seules que les 99,5 % d'entreprises qui restent.

— sur environ 500.000 entreprises imposées au bénéfice réel ou à l'impôt sur les sociétés, 1.449 entreprises, celles qui font un chiffre d'affaires supérieur à un milliard, ont réalisé en 1951 un chiffre d'affaires global de 7.557 milliards, soit la moitié du total.

— sur l'ensemble des sociétés françaises, 567 ont réalisé en 1948 40 % du total des profits reconnus ⁽¹⁾.

Tous ces chiffres ne tiennent aucun compte des liens qui peuvent unir entre elles plusieurs entreprises; il ne s'agit

(1) Voir tableau au verso.

LA CONCENTRATION...

d'après la statistique des salaires :

En 1952, sur 670.541 entreprises employant des salariés (non compris l'agriculture, les gens de maison, la fonction publique, mais y compris les industries nationalisées) :

54,3 %	des entreprises dont le montant annuel de salaires était inférieur à 500.000 fr. ont versé	2,5 %	des salaires.
26 %	des entreprises dont le montant annuel des salaires était compris entre 500.000 fr. et 2 millions ont versé	5,8 %	des salaires.
19,2 %	des entreprises dont le montant annuel des salaires était compris entre 2 et 100 millions ont versé	43,5 %	des salaires.
0,5 %	des entreprises dont le montant annuel des salaires était supérieur à 100 millions ont versé	48,2 %	des salaires.

(Source : « Bulletin Hebdomadaire de Statistique » du 20 mars 1954.)

d'après la statistique du chiffre d'affaires :

En 1950, sur 438.495 sociétés et entreprises imposées au bénéfice réel (c'est-à-dire non compris les artisans, petits commerçants et industriels soumis au régime du forfait), ayant réalisé un chiffre d'affaires global de 13.750 milliards : 1.304, soit 0,3 %, d'un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard, ont fait 37 % du total.

Parmi elles, 302 entreprises (0,06 %), d'un chiffre d'affaires supérieur à 3,5 milliards, ont fait 25 % du total,

et 30 entreprises géantes (soit 0,006 %), dont le chiffre d'affaires a dépassé 20 milliards, ont fait plus de 1/10 (11 %) du total du chiffre d'affaires.

Pour la même année, 931.000 forfaitaires ont fait ensemble 1.079 milliards de chiffre d'affaires, soit à peine plus des deux tiers de celui des 30 entreprises géantes.

(Source : Supplément janvier-mars 1954 au « Bulletin mensuel de Statistique ».)

d'après la statistique des profits :

En 1948 (les chiffres semblables n'ont plus été publiés depuis lors), sur 105.534 sociétés imposées à l'impôt sur les sociétés, qui ont réalisé un bénéfice avoué de 432 milliards au total :

94.629, soit 89 % de l'ensemble des sociétés, n'ont réalisé que 16 % des profits.

Par contre, 11.505, soit 11 % des sociétés, d'un bénéfice fiscal supérieur à 5 millions, ont fait 84 % du total des profits.

3.379 sociétés, soit 3,2 %	ont fait 65,3 %	des profits
567	— 0,5 %	— 39,3 %
76	— 0,7 %	— 17,1 %
27	— 0,2 %	— 9,1 %

(Source : « Statistiques et Etudes Financières », supplément statistique nos 20-21, août 1950.)

done que d'indications minima, mais fort nettes cependant, sur la concentration.

Pour en avoir une idée plus exacte il faut étudier les trusts dans les principales branches de l'industrie et du commerce.

ELECTRICITE, CHARBON, GAZ

Ce sont, avec les transports ferroviaires, les domaines principaux du capitalisme d'Etat (1).

Avant la nationalisation, sur plus de 2.000 sociétés d'électricité, quelques groupes principaux, parmi lesquels notamment ceux de Mercier et de P.M. Durand, assuraient 90 % de la production. Actuellement, l'Electricité de France (2) en fournit 62 %, les Charbonnages de France 14 %, les trusts sidérurgiques (centrales privées) 7 % et la Compagnie Nationale du Rhône (société mixte) et diverses régies 6 %.

Fortement concentrée avant guerre, l'industrie charbonnière l'est encore plus aujourd'hui. Les Charbonnages de France (3) extraient la presque totalité du charbon français (98 %), seules quelques petites mines n'ayant pas été nationalisées.

(1) Nous ne traiterons pas ici de la question des nationalisations qui sera abordée plus loin dans le chapitre relatif à l'Etat. Pour les raisons qui y seront indiquées, nous ferons intervenir dans la concentration aussi bien les sociétés nationalisées que les sociétés privées.

(2) Parmi les administrateurs d'E.D.F. on trouve Henri Lafond, président de la Banque de l'Union Parisienne, de Djebel Djérissa, des Mines de Huaron, etc.; Jacques de Fouchier, administrateur de l'Union française de banques, etc.; Albert Caquot, président des Fonderies, Laminiers et Cimenteries de Blache, Saint-Vaast, etc... Un des inspecteurs généraux d'E.D.F., Robert Félix, est administrateur de Volcan, Véttra, Marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité; un autre, Georges Smaghe, est au conseil des Ets Gaumont. L'ancien président d'E.D.F., Louis Escallier, est président de la Cie d'investissement et de placement, de la Banque immobilière et commerciale, de la Cie Générale de constructions téléphoniques.

(3) Le conseil d'administration des Charbonnages de France compte dans ses rangs: Emile Marterer, vice-président de la Cie Générale d'Electricité, vice-président directeur général des Mines de Houille de Blanzv, qui font maintenant le négoce du charbon; Albert Auberger, importateur de charbon, président de la Cie Générale de Navigation H.P.L.M. et de Rhin et Rhône (charbon); administrateur des Fils Charvet (charbon), membre du Conseil de surveillance du Crédit Sarrois, etc... L'ancien président des Charbonnages, Etienne Audibert était entré peu de temps avant sa mort au Conseil de l'Union des Mines, banque de l'ancien Comité des Houillères.

En dehors de l'exportation et des livraisons directes aux gros utilisateurs, les charbonnages ne s'occupent pas du négoce charbonnier. L'importation (14 % de la consommation française en 1952), la fabrication d'un quart des agglomérés (boulets et briquettes), la vente en gros et une partie de plus en plus importante de la vente au détail sont effectuées par les trusts privés. Parmi les principaux négociants, presque toujours importateurs, on trouve les trusts de la navigation ma-



ritime Delmas-Vieljeux et Worms, et des sociétés spécialisées dans le commerce charbonnier (et pétrolier quelquefois): Chatel et Dollfus, les Fils Charvet, Blanzv-Ouest (ex-mines de Blanzv), Rhin et Rhône.

La production de gaz provient pour 41 % de Gaz de France (4), 32 % des Charbonnages de France, 18 % de la sidérurgie et 9 % de la Régie Autonome des Pétroles.

Gaz de France livre également 13 % du coke marchand, les Charbonnages plus de la moitié, la sidérurgie 35 %. Un tiers de la consommation française provient de l'importation (effectuée directement par les firmes sidérurgiques pour la plus grande partie).

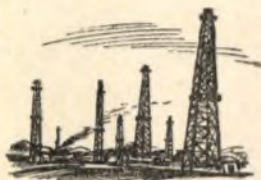
PETROLE

L'importance relative du pétrole dans le bilan énergétique français s'est considérablement accrue. De 11 % des ressources énergétiques françaises en 1938, la part du pétrole est passée à 13 %

(4) Au Conseil de Gaz de France: Albert de Boisjeu, du groupe Schneider, président de l'Union européenne industrielle et financière, administrateur de Somua, Le Creusot, etc...; André Thiers, administrateur de Jeumont (groupe Empain), La Concorde (assurances), etc...

en 1948 et à près de 20 % en 1953⁽¹⁾. Evolution particulièrement néfaste pour l'intérêt national puisque près des deux tiers de l'industrie pétrolière française sont aux mains des trusts anglo-américains.

La production de pétrole brut en France est encore très faible. Les trusts privés étrangers participent à la recherche et les gisements les plus prometteurs ont été trouvés par Esso-Standard, filiale de la Standard Oil, phénomène lourd de conséquences pour l'avenir de l'extraction pétrolière dans la métropole. La majeure partie du pétrole brut raffiné provient des grandes compagnies anglaises et américaines. Le reste a pour origine la part française dans le pétrole d'Irak (23,75 %). La Compagnie Française des Pétroles qui reçoit cette part (8,5 millions de tonnes en 1953) est une société mixte dans laquelle l'Etat possède 35 % du capital, le reste se répartissant entre diverses sociétés, y compris étrangères, les plus gros actionnaires privés étant Desmarais Frères et l'Omnium Français de Pétroles.



En 1953, 7 sociétés ont raffiné les 22,7 millions de tonnes de pétrole traitées en France. Ce sont la Compagnie Française de Raffinage (28 %), filiale de la Compagnie Française des Pétroles; la Compagnie de raffinage Shell-Berre (25 %), filiale de la société anglo-hollandaise Royal Dutch Shell (qui y détient la majorité) et de Saint-Gobain, la Société Française des Pétroles BP (18 %), filiale de l'Anglo-Iranian; Esso-Standard (11 %), filiale de la Standard Oil; la Socony Vacuum française (7 %), filiale du trust américain du même nom; les Raffineries françaises de pétrole de

l'Atlantique (7 %); les Raffineries de pétrole de la Gironde (4 %), filiale de la Caltex Oil américaine.

La distribution est un peu moins concentrée puisque 90 sociétés sont intéressées à la vente des produits pétroliers sur le territoire métropolitain. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs des trusts puissants, ou sont appuyées par d'importants intérêts. Il n'y a pas de « petits » dans le pétrole. Les sociétés de distribution sont plus nombreuses parce que plusieurs raffineries traitent du pétrole brut pour le compte d'autres sociétés titulaires de licences d'importation⁽²⁾ et du fait que la Compagnie française de raffinage ne distribue pas elle-même sa production. Celle-ci va à diverses sociétés: Desmarais Frères, Lille Bonnière-Colombes, Société Française des Carburants, etc...

Les principaux distributeurs de produits pétroliers en France et en Sarre sont Shell (marques Shell, Toneline) avec 21 %, Esso-Standard (marque Esso) avec 12 %, la Française des Pétroles BP (Energie, Energol, BP) avec 12 %, Desmarais Frères (Automobile, Azur, Olazur) avec 10 à 12 %. Viennent ensuite Ozo-Caltex (9-10 %)⁽³⁾, Antar (marques Antar, Serco) avec 5-6 % du marché⁽⁴⁾, la Socony Vacuum (marques Mobilgas, Mobiloil) Purfina, filiale du trust belge Pétrifina, etc...

Mentionnons encore la place prépondérante d'Esso Standard dans le domaine du carburant aviation et du carburéacteur pour lesquels elle satisfait 47 % de la consommation civile⁽⁵⁾.

Deux sociétés dominent de loin la vente du gaz butane et du propane en bouteilles d'acier : la Société pour l'Utilisation Ra-

(2) Par exemple, la Société Française des Pétroles BP raffine le pétrole qui sera vendu par Purfina.

(3) Nouvellement créée, Ozo-Caltex est le résultat de la concentration des activités de distribution des Raffineries de Pétrole de la Gironde et de l'Omnium français de pétroles qui détient la majorité.

(4) Antar concentre depuis 1952, outre ses activités anciennes de distribution du groupe Pechelbronn, l'appareil de distribution des Pétroles Serco et de la Société Commerciale des Carburants. Elle vend le pétrole raffiné par les Raffineries Françaises de Pétrole de l'Atlantique.

(5) Il s'agit pour une bonne part d'essence importée de la Standard Oil, la production d'essence d'aviation étant très faible.

(1) « Bulletin hebdomadaire de Statistique » du 17 avril 1954.

tionnelle des Gaz (U.R.G.), filiale de la Shell (marque Butagaz) avec 60 % du marché et la Compagnie des gaz de Pétrole Primagaz (Liotard) avec 20 % (le butane est fourni à Primagaz en majorité par Esso Standard). La concurrence se fait cependant très vive dans ce domaine, beaucoup de sociétés pétrolières se mettant à vendre du butane : Raffigaz, Muregaz, Antargaz, etc...

MINERAI DE FER ET SIDERURGIE

Les trusts sidérurgiques, qui comptent pour la plupart parmi les plus puissants trusts français, réalisent souvent une intégration complète. L'intégration vers le bas est générale. Il n'est pas de groupe sidérurgique qui ne possède ses mines de fer, souvent ses cokeries. La sidérurgie, qui ne contrôle plus directement les houillères françaises, dispose à l'étranger, et notamment en Allemagne, comme on le verra dans le quatrième chapitre, d'une base charbonnière étendue. L'intégration vers le haut, quoique moins poussée, est courante. Les Forges et Ateliers du Creusot, qui effectuent toutes les opérations depuis la production de fonte jusqu'à la construction de locomotives, turbines, machines-outils, chars d'assaut, etc., en sont le meilleur exemple. Tout un système de participations lie les producteurs d'acier aux transformateurs qui constituent un débouché pour leur production : de Wendel contrôle Decauville Aîné (matériel de chemin de fer), les Aciéries de Pompey et les Chantiers de Saint-Nazaire-Penhoët appartiennent au même groupe (Fould), etc...

La majeure partie des mines de fer appartient aux trusts sidérurgiques, auxquels sont associées de puissantes sociétés belges qui assurent ainsi leur approvisionnement en minerai. Quelques concessions sont exploitées par des trusts non sidérurgiques, comme Mines et Produits Chimiques (836.000 tonnes en 1953), qui exportent la presque totalité de leur production.

Sur 40,7 millions de tonnes, 5 groupes ont extrait en 1952 plus de 22 millions

de tonnes de minerai, soit 55 % du total. Ce sont par ordre d'importance :

- Sidelor : 16 %;
- Lorraine-Escaut-Saulnes : 12 %;
- de Wendel-Sollac : 11 %;
- Schneider : 9 à 10 %;
- Denain-Anzin-Nord-Est (Usinor) : 7 à 8 %.

C'est la sidérurgie qui a connu depuis la guerre les opérations de regroupement les plus importantes et les plus spectaculaires. La concentration de la production s'en est trouvée fortement renforcée, en même temps que l'imbrication des groupes rendait plus difficile l'évaluation de leur importance relative. Le capital de Lorraine-Escaut, par exemple, se partage entre le groupe Raty (51 %) et le groupe de Wendel (49 %); les Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne participent à Sidelor, à Sollac et aux Ateliers et Forges de la Loire. De nouvelles liaisons se sont ainsi créées dont l'évolution ultérieure est souvent difficile à prévoir.

La sidérurgie compte 5 groupes principaux qui effectuent les trois quarts de la production d'acier brut, soit, sur un total de 10 millions de tonnes en 1953 :

- de Wendel et Cie : 1.431.000 tonnes (14,3 %);
- Usinor (Denain-Anzin - Nord-Est) : 1.363.000 tonnes (13,6 %);
- Sidelor (Laurent-Pont-à-Mousson) : 1.350.000 tonnes ⁽²⁾ (13,5 %);
- Lorraine-Escaut (Raty-de Wendel) : 1.350.000 tonnes ⁽¹⁾ (13,5 %);
- Schneider : 1.057.000 tonnes (10,6 %).

Leur production directe représente donc environ 66 % de la production française. Mais si l'on tient compte que Sollac ⁽²⁾ et J.J. Carnaud sont des participations de de Wendel, que Sidelor est prépondérant dans les Ateliers et Forges de la Loire (production 240.000 tonnes environ), que l'U.C.P.M.I. (production 730.000 tonnes environ) a des liens techniques étroits avec Lorraine-Escaut, on voit que leur part dépasse largement 75 % de la production.

Considérant ses participations à Lor-

(1) Chiffre approximatif, la société n'ayant pas publié sa production pour 1953.

(2) Puissant combinat de laminage qui ne produit que peu d'acier brut.

raine-Escaut (où il est minoritaire) et à Sollac (près de la majorité) dont il assure la direction, on peut estimer que de Wendel est le premier producteur d'acier brut en France. De Wendel et Raty ont maintenant des relations très étroites depuis la fusion réalisée l'an dernier dans Lorraine-Escaut des Aciéries de Longwy (Raty) et de Senelle-Maubeuge et Escaut et Meuse (de Wendel). Jacques Lente, représentant de de Wendel, figure d'ailleurs depuis peu au Conseil d'administration des Aciéries de Longwy. C'est Raty qui a le rôle dirigeant dans Lorraine-Escaut dont l'essentiel de l'appareil sidérurgique résulte des apports des Aciéries de Longwy.

Sidelor a été constitué par les groupes alliés Pont-à-Mousson et Laurent (Aciéries de la Marine) qui détiennent



également 30 à 40 % de Sollac et 48 % des Ateliers et Forges de la Loire. La place du groupe est prépondérante dans la sidérurgie sarroise; il contrôle en effet les Halberger Hütte, les Aciéries de Dilling (570.000 tonnes, soit 20 % de la production sarroise) et H.A.D.I.R. (760.000 tonnes au Luxembourg et en Sarre). La production totale du groupe France, Sarre et Luxembourg, avoisine les 3 millions de tonnes.

Usinor est l'élément principal d'un ensemble moins homogène. Il résulte de l'union à parts égales (50 % - 50 %) de deux groupes particulièrement rivaux dans le passé : Denain-Anzin (de Nervo) et Nord et Est.

La production sidérurgique de Schneider comprend celle des Forges et Ateliers du Creusot, de la Métallurgique de Normandie et de la Métallurgique de Knuttange où Schneider, bien que ne détenant qu'une partie du capital (le reste appar-

tient à de Wendel, de Nervo et Châtillon-Commentry), a la direction effective. Schneider détient en outre une forte participation dans A.R.B.E.D., puissant trust sidérurgique qui avec 2.667.000 tonnes en 1953 a effectué 63 % de la production luxembourgeoise et 20 % de la production sarroise. Le groupe Schneider représente au total plus de 3 millions et demi de tonnes d'acier.

Les autres sociétés sidérurgiques, pour ne pas atteindre les dimensions des précédentes, constituent également des trusts puissants : groupes franco-belges des Hauts-Fourneaux de la Chiers et des Forges de la Providence; Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons; Aciéries de Pompey, etc...

Partie intégrante de la sidérurgie, la production des *aciers spéciaux* forme une branche particulière d'une grande importance. Les aciers alliés à des métaux non ferreux qui en augmentent les qualités sont indispensables pour de nombreuses fabrications métallurgiques et mécaniques. La sidérurgie des aciers spéciaux, ou sidérurgie fine, qui ne représente que 10 % du volume de la production sidérurgique, occupe un tiers des effectifs totaux et fait un tiers du chiffre d'affaires de toute la sidérurgie. Les principaux producteurs d'aciers spéciaux sont les Ateliers et Forges de la Loire (25 % de la production) du groupe Sidelor, les Forges et Ateliers du Creusot (Schneider) et Ugine qu'on retrouvera dans la production d'aluminium. La concentration par matière est très poussée, chaque entreprise produisant au moins 40 % d'un produit déterminé.

METAUX NON FERREUX

Plus encore que celle de l'acier, la production des métaux non ferreux est concentrée entre un petit nombre de trusts géants.

Dans l'aluminium, la place du groupe Pechiney-Ugine est de tout premier ordre : comme ils en produisent chacun en moyenne 80 et 20 %, leur filiale commune, l'Aluminium français, commercialise la totalité de la production fran-

çaise⁽¹⁾. D'autres filiales du groupe produisent 100 % du magnésium (Société Générale du Magnésium), 70 % du cuivre (Compagnie Générale du Duralumin et du cuivre Cegedur). Ugine fournit 100 % du cobalt (qui sert à la fabrication de certains aciers spéciaux).

Penarroya, puissant trust franco-espagnol (dominé par Rothschild) effectue 75 % de la production de plomb, 12 % de la production de zinc et 87 % de la production d'argent. Le reste du zinc se partage à peu près également entre deux trusts franco-belges, la Compagnie Royale Asturienne des Mines (où la Banque de Paris et des Pays-Bas a d'importants intérêts) et les Mines et Fonderies de zinc de la Vieille Montagne (du groupe de la Société Générale de Belgique, où participent Schneider, Kuhlmann et Hottin-guer). La Vieille Montagne produit également 100 % du cadmium.

La totalité de la consommation de nickel provient de la société Le Nickel qui l'importe de Nouvelle-Calédonie où elle en assure l'extraction.

De puissantes sociétés contrôlent d'autres secteurs des métaux rares (Produits Chimiques des Terres Rares, liés à la Banque Worms) ou non ferreux (Comptoir Lyon Alemand), Minerais et Métaux (Banque de l'Union Parisienne, Rothschild, Hottinguer) tient une place prépondérante dans le commerce des minerais et des métaux.

METALLURGIE LOURDE

L'industrie métallurgique lourde est étroitement liée dans l'ensemble aux trusts sidérurgiques qui s'y retrouvent avec des intérêts plus spécialisés. Comme les très grandes sociétés de construction métallurgique et mécanique ont une production très différenciée, une étude détaillée par produit est rendue particulièrement difficile. Ainsi Le Creusot (Schneider), qui avec plus de 17.000 ouvriers représente sans doute le plus important ensemble de grosse métallurgie en France, fabrique

à la fois des locomotives, des vannes de barrage, des équipements de mines, d'usines sidérurgiques, de raffineries de pétrole, des appareils moteurs et groupes électriques pour navires, etc...

Pour les tôles, Usinor a fourni en 1953 près du tiers de la production française. Quand les installations de Sollac seront en plein fonctionnement, les deux combinats de laminage seront en état de satisfaire la plus grande partie des besoins français en produits plats, obligeant à l'arrêt les trains de laminage moins modernes.

Dans le fer blanc, J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre (du groupe de Wendel) jouit d'une situation dominante. Les usines sidérurgiques de Basse-Indre fournissent environ la moitié de la production française. Toute la production de J.J. Carnaud est transformée en boîtes métalliques dans ses 9 usines situées en France et dans ses usines algérienne, marocaine, tunisienne et malgache. La société fabrique elle-même une partie de son outillage; elle a ses propres imprimeries sur métaux.

Les tuyaux de fonte sont le quasi-monopole des Fonderies de Pont-à-Mousson (groupe Sidelor) qui, outre leur production propre, contrôlent la plupart des autres fabricants : les Fonderies de Bayard et de Saint-Dizier (filiale), la Minière et Métallurgique du Périgord (filiale), la Métallurgique d'Aubrives et Villerupt (filiale commune avec Schneider).



La concentration est d'un degré semblable dans les tubes d'acier. Elle offre en plus un excellent exemple d'imbrications aboutissant au monopole. Les sociétés paraissent assez nombreuses au premier abord : Louvroil-Montbard-Aulnoye, Electrotubes Solesmes, Tubes de Valenciennes et Denain, Lorraine-Escant, Comptoir industriel d'étirage et de profilage des Métaux, Compagnie Française des Métaux, Tubes de Vincey, etc... Un premier examen montre que Electrotubes Solesmes est une filiale commune de Montbard-Aulnoye et des Tubes de Valenciennes qui se retrouvent également aux Tubes de Vincey et dans d'autres usines de tu-

(1) L'extraction de la bauxite est contrôlée pour 40 % environ par Péchiney et Ugine, le reste se répartissant à égalité entre des filiales de trusts suisses, anglais et canadiens.

bes. Un second examen indique que Louvroil-Montbard-Aulnoye, Electrotubes Solesmes, Tubes de Valenciennes et Denain (filiale de Denain-Anzin du groupe de Nervo), et Comptoir industriel d'étrirage et de profilage des métaux (filiale d'Ugine) ont mis en commun l'exploitation de leurs usines de tubes. Leur production est vendue indistinctement par Vallourec. On constate ensuite que le groupe Vallourec et Lorraine-Escaut sont ensemble dans une société commerciale commune, le Tube d'acier. Un dernier examen révèle enfin que les Aciéries de Longwy (Raty) sont majoritaires dans Lorraine-Escaut et sont le plus gros actionnaire de Louvroil-Montbard-Aulnoye. Lorraine-Escaut fait 39 % de la production, Valenciennes et Denain 13 %, Louvroil-Montbard et Solesmes environ 40 %, soit, compte tenu de leurs participations, environ 95 % de la production française de tubes qui se révèle ainsi être le monopole de Raty-de Wendel de Nervo étroitement associés (1).

Les Tréfileries et Laminoirs du Havre et la Compagnie Française des Métaux, associés depuis 1945, contrôlent, directement ou par leurs filiales, la plus grande partie de la production des *fils et câbles* d'acier, de cuivre, d'aluminium.

La Société Générale de Fonderie (Raty) est de loin le plus gros producteur de *fonte ouvrée* (poêles et cuisinières, éléments de radiateur, baignoires en fonte émaillée, etc.). Les Fonderies Arthur Martin produisent plus du tiers des cuisinières et des appareils de chauffage.

Le *gros équipement* des usines, barrages, etc., tant en France qu'aux colonies et à l'étranger, est le domaine de trusts particulièrement puissants, souvent associés aux grandes sociétés de travaux publics. Le groupe Schneider a lui-même une branche de travaux publics (la Compagnie Industrielle de Travaux). Fives-Lille est plus particulièrement spécialisée dans les installations de sucreries, Delattre et Frouard dans le matériel pour l'industrie sidérurgique, Neyrpic dans les équi-

pements hydrauliques (le matériel de la société équipe les deux tiers des installations hydrauliques françaises actuelles). Citons encore Rateau, Babcock et Wilcox, l'Alsacienne de constructions mécaniques.

Dans le *matériel de chemin de fer* , on retrouve beaucoup des trusts précédents. Schneider, Fives-Lille, l'Alsacienne de Constructions Mécaniques sont avec Cail (Schneider, Sidelor, etc.), Batignolles-Châtillon, Brissonneau et Lotz les principaux constructeurs de locomotives. Onze entreprises (dont certaines liées entre elles) ont fait en 1951 65 % du chiffre d'affaires de toute la branche. Outre les sociétés déjà vues, Decauville Aîné (du groupe de Wendel), la Lorraine Dietrich qui fait près d'un tiers de la production de wagons, les Etablissements Coder (finance marseillaise) qui en font 20 %, comptent parmi les principales.



Dans la *construction navale* , le groupe Fould (allié à d'autres trusts de la métallurgie) contrôle plus de la moitié de la capacité de production avec les Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire Penhoët, principale société du groupe, les Ateliers et Chantiers de la Loire, les Ateliers et Chantiers de France, les Chantiers et Ateliers Augustin Normand, les Chantiers Dubigeon. Après lui viennent les Forges et Chantiers de la Méditerranée et les Chantiers et Ateliers de Provence avec 10 à 15 % de la capacité; les Ateliers et Chantiers de la Seine Maritime (banque Worms) avec 10 % environ. Les trois groupes effectuent 75 % de la production. Les chantiers moins importants qui restent sont dominés eux aussi par des groupes puissants : les Forges et Chantiers de la Gironde par Schneider, les Chantiers navals de La Pallice par Delmas-Vieljeux, qu'on trouve aussi aux Ateliers et Chantiers de Bretagne.

(1) Un tel accord n'exclut pas les luttes d'influence à l'intérieur du monopole entre les groupes qui le constituent. Mais leur rivalité éventuelle prend d'autres formes, elle exclut toute lutte de prix, toute lutte commerciale classique. Le Tube d'acier par exemple, traite directement au nom de ses adhérents les contrats pour la fourniture de tubes aux pipe-line du pacte Atlantique.

AUTOMOBILE ET CYCLE

Avec l'automobile on entre dans le domaine de la mécanique et de ses multiples branches. La variété des produits fabriqués en mécanique permet le maintien plus ou moins durable de nombreuses petites et moyennes entreprises spécialisées, souvent des sous-traitants, qui se trouvent en général sous la dépendance étroite de leurs grands clients ou fournisseurs. Le degré de monopolisation varie suivant les fabrications. Il porte souvent sur un seul type de machine, un accessoire ou une pièce d'équipement.

La concentration dans l'automobile est un phénomène bien connu. Il suffit d'observer la circulation pour constater que quelques marques se partagent la totalité de la production. Il y a eu jusqu'à 150 constructeurs en 1920, en 1939 il n'y en avait plus que 31, il y en a moins de 20 aujourd'hui. Dès 1938-1939, 6 constructeurs fabriquaient 96 % des voitures particulières : Citroën, Peugeot, Renault, Simca, Matford, Rosengart et 6 également 88 % des camions et camionnettes : Renault, Citroën, Berliet, Peugeot, Latil et Panhard. Depuis la fin de la guerre, la monopolisation s'est renforcée.

En 1953, 5 « grands » ont effectué 98 % de la production de voitures particulières :

Renault (1)	: 32,4 %
Citroën	: 27,5 %
Peugeot	: 18,2 %
Simca	: 14,5 %
Ford	: 5,4 %

Panhard ayant produit 1,6 % du total, il est resté 0,4 % pour les 6 autres constructeurs ! L'absorption de Ford par Simca, il y a quelques mois, a réduit à 4 le nombre des grands qui se livrent une sévère bataille. Reflet de cette rivalité, une scission est intervenue à la fin de 1953 dans la Chambre Syndicale des constructeurs d'automobiles : Citroën, Peugeot et Berliet ont créé leur propre

« Groupement syndical des constructeurs français d'automobiles ».

Pour les *autobus* et les *cars*, 5 constructeurs effectuent 92 % de la production, les deux principaux en faisant 69 % et Chausson à lui seul près de la moitié.

Chausson	: 45,6 %
Berliet	: 23,4 %
Renault	: 9,6 %
Citroën	: 6,6 %
Floirat (2)	: 6,5 %

Le nombre de fabricants est plus élevé dans les *camions* et *camionnettes* : 18 au total. Cela s'explique aisément. Des industriels peu importants au total peuvent effectuer un fort pourcentage d'une catégorie de camions d'un tonnage très élevé. Par exemple, Willeme et les camions Bernard font chacun 20 % des camions de plus de 10 tonnes. Pour Somua, faible producteur, l'activité automobile n'est qu'une branche secondaire de son activité (machines-outils, armement). Les 5 principaux constructeurs font près de 94 % du total. Berliet effectue plus de 50 % de la production des Diesel.

Les puissants appuis dont il bénéficie (Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Commercial de France, Banque de l'Union Parisienne) donnent au groupe Hotchkiss une importance non négligeable. Déjà lié à Saurer et à Latil, Hotchkiss a fusionné avec Delahaye au début de 1954 pour former la Hotchkiss-Delahaye. Hotchkiss-Delahaye est, comme Panhard, un important fabricant d'armes et d'engins chenillés pour l'armée.

L'industrie de l'automobile est fortement intégrée. Citroën a une filiale qui fabrique des machines-outils (la Sogamm), une autre des engrenages (Engrenages Citroën), une autre qui exploite des lignes de transports départementaux (Transports Citroën), etc. Il est contrôlé par Michelin qui lui livre les pneus. Renault fabrique lui-même ses pneus, ses roulements à billes, etc...

Dans les *accessoires*, Chausson fabrique 70 % des radiateurs et 10 % des carrosseries, Jaeger 80 % des tableaux de bords d'autos et d'avions, Glaenger-Spieer plus de la moitié des joints de cardan, Zénith

(1) Au Conseil d'administration figurent : Philippe Livry-Level, administrateur de la Centrale de Dynamite, Explosifs Cheddites, Dynamite Nobel, Nobel Française, etc.; Jean Richard-Deshaix, président de Air-Transport, directeur général de la Générale de Transports départementaux (du groupe de la Banque de l'Union Parisienne).

(2) Carrosserie d'Annonay.

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Robert PUISEUX

Les automobiles Citroën comme les pneus Michelin sont aujourd'hui sous la coupe des frères Puiseux. Robert Puiseux, mariée à une Michelin, est président de la S.A. André Citroën, gérant de la Cie générale des Ets Michelin et des Manufactures Françaises de Pneumatiques Michelin. Son frère, Victor Puiseux, ingénieur de Polytechnique, est administrateur de la S.A. André Citroën et membre de l'Assemblée générale du C.N. P.F.

Les PEUGEOT

La famille des Peugeot est nombreuse. Dans l'annuaire Desfossés, on trouve onze membres de la famille, qui occupent des sièges dans les directions de Peugeot et Cie, Automobiles Peugeot, Cycles Peugeot, Sté Foncière et Financière Peugeot, Cie Générale des Moteurs, Cie d'Applications Mécaniques, l'Industrielle du Centre... Les principaux membres de la famille se sont réparti les diverses branches d'activité : François Peugeot (né en 1901), qui fut député du Doubs en 1931, s'occupe de la branche outillage; il est président du Syndicat national des Articles Métalliques, du Syndicat national des Chaînes Mécaniques, du Syndicat national de l'Outillage à main et vice-président du Syndicat général des Industries Mécaniques et Transformatrices des Métaux. Eugène Peugeot s'occupe des cycles; c'est Jean-Pierre Peugeot — château du Banot, à Valentigney, Doubs — qui règne sur les usines d'au-

tomobiles; il est l'un des dirigeants du Groupement syndical des Constructeurs Français d'Automobiles (Peugeot, Citroën, Berliet), créé après la scission au sein de la Chambre syndicale des Constructeurs d'Automobiles.

Pierre LEFAUCHEUX

Pierre Lefauchaux, président-directeur général de la Régie Nationale des Usines Renault, est un technicien promu industriel. Né en 1898, ingénieur des Arts et Manufactures et docteur en droit, il a commencé sa carrière, en 1922, à la Cie des Chemins de Fer du Nord (groupe Rothschild); il sera plus tard directeur de l'importante Cie Générale de Construction des Fours. Mme Lefauchaux est conseillère de la République M.R.P.

Marcel DASSAULT

Le dirigeant du plus puissant groupe privé de l'aéronautique est Marcel Dassault, né Marcel Bloch (en 1892). Fils d'un docteur en médecine, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Aéronautique, on le trouve, en 1935, propriétaire de la Sté des Avions Marcel Bloch, qui fut englobée dans les semi-nationalisations de 1936. Depuis la guerre, il est devenu le chef d'un puissant groupe dont le centre est la Société des Avions Marcel Dassault (qui ont reçu les plus grosses commandes d'avions de chasse du gouvernement français et les plus importantes commandes offshore américaines), et qui

comprend également la Sté Immobilière Marcel Dassault, l'Immobilière Casablanca-Marcel Dassault, Air-Atlantique (transports aériens), la Banque Immobilière et Commerciale. Marcel Dassault est député des Alpes-Maritimes depuis 1951. Son collègue député, le général Corniglion-Molinier, siège à la direction de la plupart des sociétés du groupe Dassault, et s'occupe particulièrement des activités du groupe dans la presse; il est gérant de *Paris-Presse*.

Georges VILLIERS

Serviteur de marque des intérêts généraux de l'oligarchie financière, Georges Villiers est président du C.N.P.F. Né en 1889 dans une famille d'industriels de Lyon, il dirige une entreprise d'importance moyenne, la société de Construction Métaallique et Entreprise et siège aux conseils d'administration de plusieurs trusts importants. Il a épousé Florence Aynard, d'une famille liée au Crédit Commercial de France.

Depuis 1946, Georges Villiers est président du C.N. P.F. On remarque son activité en faveur d'une orientation vers les Etats-Unis et d'une politique « européenne ». Il est président du Comité Franc-Dollar, membre dirigeant des associations « France-Amérique », « France-Etats-Unis ». Il est président de l'organisation patronale dite Conseil des Fédérations Industrielles d'Europe, où il siège aux côtés du dirigeant du patronat d'Allemagne Occidentale, Fritz Berg.

et Solex la totalité des carburateurs, Técalémit la totalité du matériel de graissage sous pression (1), Ferodo toutes les garnitures de frein et la plus grande partie des embrayages mécaniques, Lockheed et Bendix la quasi-totalité des freins. Ducellier, dont le plus gros actionnaire est Bendix (groupe américain), fournit 70 % des dynamos, démarreurs et régulateurs. Bendix produit lui-même des démarreurs, ce qui fait au total, pour Ducellier et Bendix, dans les 85 % de la production



française. Ducellier vient de fusionner avec le Travail électrique des Métaux, T.E.M. (Schneider-Rothschild) qui fabrique des accumulateurs et des transformateurs. Monopole (Poissy) fournit une bonne partie des segments, soupapes de pistons, etc...

Bien que l'industrie du caoutchouc ne soit pas une industrie mécanique, son étroite liaison avec l'automobile et le cycle empêche de l'en séparer (2). Michelin, qui utilise environ le tiers de la consommation française totale du caoutchouc, produit la moitié des pneumatiques. Kléber-Colombes et Dunlop en produisent chacun près de 20 %. La part des trois grands fabricants dépasse les 85 %. Ensuite viennent des trusts eux-mêmes très puissants, Hutchinson, Bergougnan, Englebert.

L'essor du *motocycle* a été particulièrement rapide dans les dernières années. Contrairement à une opinion assez courante, c'est une branche très fortement concentrée. La Motobécane est de loin le premier trust de la spécialité, avec près d'un tiers de la production totale (248.000 engins sur 800.000).

Pour les cyclomoteurs (en moins de

(1) Técalémit jouit dans ce domaine d'un monopole presque mondial.

(2) Près du tiers de la consommation de caoutchouc va aux pneumatiques.

50 cm³, genre mobylette), 2 marques font 60 % de la production : Motobécane (37 %) (3) et Vélosolex (23 %). Pour les vélomoteurs (de 50 à 125 cm³) 3 producteurs font plus de la moitié : Motobécane (30 %), Peugeot et Terrot. Dans les scooters, 2 marques sous licence italienne font 75 % du total : Vespa construit par l'A.C.M.A. (Ateliers de Construction de Moto-cycles et Accessoires), de Fourchambault (50 %) et Lambretta (25 %). En motocyclettes, Terrot fait près de la moitié (90 % des grosses cylindrées), Motobécane 39 % et Monnet-Goyon la presque totalité du reste. Le *motocycle* est une branche où la concurrence est fort vive et ces positions ne sont pas définitivement assurées.

Le *cycle* dont l'importance a beaucoup décliné (4) est moins concentré. La première place revient de loin à Peugeot qui fait un quart de la production directement ou par sa filiale, l'Industrielle du Centre. Gentil (cycles Aleyon) et Terrot font environ 15 et 10 %.

MECANIQUE

On ne saurait prétendre donner une analyse détaillée de toutes les branches qui, outre l'automobile, entrent dans le domaine de la mécanique. Autant que de la production effective, quelquefois assez éparsée dans certains domaines, il faudrait tenir compte de tous les groupements rassemblant les industriels pour la spécialisation des fabrications, la répartition des commandes, la vente, l'exportation, comme cette « Union des producteurs industriels de Châtellerauld » — récemment créée — qui groupe autour de la Manufacture d'Armes et de Cycles plusieurs petits industriels de la ville (pour la plupart ils étaient des sous-traitants de la Manufacture).

(3) Motobécane est le premier producteur mondial de cyclomoteurs.

(4) Ce qui n'a pas entraîné un déclin parallèle des grosses sociétés. Celles-ci fabriquent maintenant des motocycles. Vélosolex est une des rares firmes qui ne soit pas un ancien ou un actuel constructeur de cycles. La forte diminution de la fabrication de cycles a surtout touché les nombreux grossistes qui achetaient les pièces détachées et se contentaient d'effectuer le montage. Ils assuraient dans le passé le montage de la moitié des bicyclettes françaises.

Dans le détail des fabrications, les exemples de concentration ne manquent cependant pas. L'Usine des Ressorts du Nord ⁽¹⁾ fournit 50 % des ressorts, Tiss-Métal plus de la moitié des toiles métalliques, grillages, tamis, etc..., Satam la moitié des distributeurs d'essence, la Compagnie d'Applications Mécaniques, filiale du trust suédois S.K.F., 95 % de la production des roulements à billes en dehors de la production propre de certains constructeurs d'automobiles ⁽²⁾, Lavalette ⁽³⁾ les trois quarts de l'équipement d'injection des moteurs Diesel, la Manufacture de vilebrequins de Lorette (Mavilor), du groupe Sidelor, la plus grande partie des vilebrequins, organe essentiel du moteur à explosion.

L'Alsacienne de Constructions Mécaniques domine la production des machines pour l'industrie textile, Singer (américaine) celle des machines à coudre, Marinoni celle des machines et du matériel d'imprimerie. Dans les ascenseurs, Roux-Combaluzier, Otis-Pifre (américain) et Edoux-Samain assurent la totalité des installations.

La firme américaine United Shoe, qui a une usine en France, couvre 60 % du marché des machines à fabriquer les chaussures. La SAGEM fait 20 % du marché.



La fabrication des compteurs à gaz et à eau et des appareils de contrôle et de régulation est dominée par les Compteurs et matériel d'usines à gaz (Compteurs de Montrouge) qui déjà en 1939 faisaient 50 % du chiffre d'affaires de cette branche et qui contrôlent par leurs filiales et leurs participations la majeure partie des fabrications de matériel pour usines à gaz.

Jusqu'aux lames de rasoir pour lesquelles la Gillette américaine détient 70 %

(1) Denain-Anzin y possède une faible participation — 6 % — qui permet cependant à Usinor de fournir 70 % de l'acier utilisé par la société.

(2) Comme Renault dont la filiale d'Annecy (Sté Nouvelle de Roulements) assure 20 % de la consommation française. Par rapport à la production totale, la part de la Cie d'Applications Mécaniques est de 60 % environ.

(3) Le groupe allemand Bosch de Stuttgart vient d'en reprendre le contrôle sous couvert d'un pré-nom suisse Ghertsoz.

du marché et Gibbs le reste, ou presque.

Les machines mécanographiques et de bureau sont le domaine des sociétés américaines Remington Rand, Underwood, la Nationale (pour les caisses enregistreuses), de la Compagnie des Machines Bull (machines à calculer) et de Japy (banque Worms) qui a fait les trois quarts de la production française des machines à écrire en 1951 (la moitié du marché si l'on compte les 30.000 machines importées).

Japy fabrique aussi des articles de ménage émaillés et de l'horlogerie. Dans ce dernier domaine, les premières places reviennent incontestablement à Lip pour les montres et Jaz (Schneider, Omega suisse) pour les célèbres réveils et pendulettes. Lip fait environ 10 % de la production de montres, industrie assez peu concentrée puisqu'il y a près de 600 entreprises. Lip fournit en outre plus de 70 % des micromoteurs électriques. L'horlogerie de gros volume est plus concentrée. Jaz fait 35 % de la production de réveils et pendulettes, Duvredy et Bloquel (réveils Bayard) 32 %. Jaeger — qu'on a déjà rencontré — est spécialisé dans l'horlogerie de luxe (montres qui ornent les voitures automobiles).

Une tendance plus poussée à la monopolisation se manifeste dans cette industrie, en étroite liaison avec les fabrications de guerre. Lip et Jaz ont en effet conclu en 1953 une entente industrielle pour réaliser une commande off-shore de 6 milliards de francs portant sur des fusées à mécanisme d'horlogerie. En outre, au début de cette année, a été constituée, sous l'égide de la Banque Worms, la société : Les Fabricants d'horlogerie associés, organisme exportateur qui groupe, entre autres, Japy, Jaz et Lip.



L'industrie de la machine agricole, qui connaît de grosses difficultés d'écoulement, compte un nombre important d'entreprises moyennes (Puzenat, Matériel agricole de Vierzon, Roffo, etc.) plus ou moins spécialisées. La Cima-Wallut, filiale de Mac Cormick, est de loin le principal fabricant, cependant que Bernard Moteurs effectue la plus grande

partie de la production de matériel agricole motorisé (motoculteurs, écrémeuses, etc...). Les tracteurs sont plus étroitement monopolisés, six constructeurs font 83 % de la production, les trois premiers, filiales de trusts étrangers, en assurent 61 % (contre 21 % en 1951) :

Massey-Harris	: 29 %
Standard-Hotchkiss	9 %
Cima-Wallut	: 23 %
Renault	: 13 %
Française de Matériel agricole (Vierzon)	: 5 %
Someca (Simca)	: 4 %

Massey-Harris (anglo-canadien) et Standard-Hotchkiss (filiale commune à Hotchkiss et à la Standard Motors anglaise, tracteurs Ferguson) appartiennent au même groupe, Massey-Harris et Ferguson ayant fusionné l'an dernier.



Dans l'aéronautique, industrie particulièrement instable, étroitement liée aujourd'hui à la militarisation, la caractéristique des dernières années a été le recul très net des sociétés nationalisées (S.N.C.A.S.E. ex-Dewoitine, S.N.C.A.S.O. ex-avions Marcel Bloch, S.N.C.A.N. ex-Caudron-Renault) et l'essor relatif des sociétés privées, en particulier de Dassault. Dassault a été le principal bénéficiaire des commandes off-shore américaines. Outre ses sociétés de construction (avions « Mystère » notamment) il participe dans des Compagnies aériennes (Air Atlantique, Air Maroc) où le général Corniglion-Molinier, ancien ministre, le représente, dans la société Moteurs et Automobile Lorraine, dans la Société Marocaine de Télévision (Telma), etc... Dassault a même pris en 1951 le contrôle d'une banque d'importance moyenne, la Banque Immobilière et Commerciale. Les principales sociétés qui viennent ensuite sont Bréguet (du groupe

des Chantiers Navals Fould-Penhoët), Morane-Saulnier, Fouga, également constructeur de matériel de chemin de fer, Hurel-Dubois (filiale du trust de travaux publics Entreprises Métropolitaines et Coloniales). Hispano-Suiza, avec ses 5.000 ouvriers et employés, est un des principaux fabricants d'accessoires pour l'aviation.

MACHINES-OUTILS ET OUTILLAGE

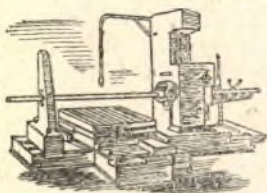
La France ne possède pas une puissante industrie de la machine-outil capable de fournir l'essentiel des besoins intérieurs. Les importations équivalent en moyenne à 50 à 60 % de la production nationale.

Les conditions techniques de l'industrie de la machine-outil favorisent dans une certaine mesure le maintien des affaires de faible importance. Plus de 300 entreprises existent actuellement dans cette branche. La plupart sont étroitement spécialisées. Seuls quelques trusts sont en état de livrer une gamme étendue de machines.

Il n'y a pas de trusts puissants dans les machines à bois. Par contre, dans les machines à travailler les métaux, quelques groupes dominent de loin toute la branche et imposent leur politique aux petites et moyennes entreprises. La prépondérance du groupe Schneider est nette avec S.O.M.U.A. (Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie) qui a absorbé l'an dernier Noël Ernault, les Forges et Ateliers du Creusot (qui construisent aussi des machines-outils), et aussi du fait du rôle commercial et financier joué par Schneider auprès de nombreux petits constructeurs. Schneider dirige l'Association française des constructeurs de machines-outils qui contrôle la vente à l'intérieur et à l'extérieur des sociétés Schneider, des Etablissements Cornac (aléseuses), Liné-Jost (perceuses et raboteuses), Mopco (rectifieuses), et la vente à l'extérieur de plusieurs autres firmes : Béchet, Siomé, etc... Schneider a également créé il y a quelques années une caisse de prêts à l'industrie de la machine-outil Crédimo.

Avec le groupe Schneider, l'Alsacienne

de Constructions Mécaniques (Graffenstaden) et les Anciens Etablissements Berthiez (Fives-Lille y détient la majorité) sont les trois grands de la machine-outil. Après eux viennent Ernault-Batignolles (branche spécialisée de Batignolles-Châtillon), qui effectue près d'un quart de la production française de tours; la Manufacture de Machines du Haut-Rhin (Manturhin) spécialisée dans les munitions et la construction de machines spéciales pour ces fabrications, et le groupe Alliance. L'Alliance des constructeurs français de machines-outils, constituée autour des Ateliers G.S.P. (dont le dirigeant est Métal, président du Syndicat général des industries mécaniques), groupe G.S.P., Somaco (que G.S.P. vient d'absorber),



Gambin, l'Outillage R.B.V., la Société Parisienne de machines-outils, etc.

L'ampleur des importations par rapport à la production donne un rôle particulièrement important aux grosses sociétés commerciales (qui sont presque toujours en même temps des fabricants sous licence étrangère). Les deux principales sociétés : Fenwick (machines américaines) et Stokvis (machines anglaises et américaines) effectuent une bonne partie des importations.

Dans l'outillage, fabriqué également par de nombreuses entreprises, Peugeot et Cie (Peugeot aciers), toujours de la famille Peugeot comme l'automobile et le cycle, sont les plus gros fabricants. La concentration porte souvent sur des spécialités. L'Outillage R.B.V. a le monopole des broches de mandrinage. Les Forges et Acieries du Saut du Tarn (groupe de Nervo-Usinor) sont désormais, après leur accord récent avec les Etablissements Duthéil, non seulement le plus gros fabricant de limes de France, mais un des premiers en Europe.

Le problème des *abrasifs* est très lié à celui de la machine-outil et de l'outillage. La Centrale pour les émeris et tous abrasifs (C.E.T.A.) qui vient de conclure un accord avec le trust américain Minnesota, fait 50 % des émeris en France, en dehors des meules dont une société américaine, les meules Norton, produit au moins la moitié également.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

Industrie dont l'importance s'accroît sans cesse, avec les découvertes relatives à l'électronique en particulier, l'industrie électrique, qui emploie 137.000 ouvriers et 61.000 employés et techniciens et réalise un chiffre d'affaires de 426 milliards de francs, est fortement concentrée. Elle est le domaine de trusts puissants, disposant de capitaux considérables, de laboratoires de recherches, d'appuis bancaires de premier ordre (Banque Morgan, Banque de Paris et des Pays-Bas, etc...). C'est aussi un des domaines où la pénétration du capital étranger, qui disposait des brevets de fabrication, a été la plus poussée. Les groupes Thomson-Houston (General Electric), Freins et Signaux Westinghouse (Westinghouse Electric), le Matériel Téléphonique (International Telephone and Telegraph), Philips, Jeumont (Empain), Compagnie Electro-Mécanique (Brown-Boveri), pour ne citer que les principaux, sont des filiales de trusts étrangers, les trois premiers américains, les trois autres hollandais, belge et suisse. Au total, la moitié au moins de la construction électrique est en France aux mains du capital étranger, particulièrement du capital américain.

Les liaisons sont étroites entre les groupes français et les trusts étrangers : la Compagnie Générale d'Electricité, le plus puissant groupe français de la construction électrique, a des filiales communes avec Thomson-Houston; Schneider en a une avec Westinghouse (Le Matériel Electrique S.W.), l'Alsacienne de Constructions Mécaniques avec Thomson-Houston (Alsthom), etc...

Ces quelques groupes contrôlent directement ou par leur système de filiales

et de participations l'ensemble de l'industrie, Thomson-Houston et la Compagnie Générale d'Electricité ayant de loin la prééminence. Le chiffre d'affaires direct de la Compagnie Générale d'Electricité et celui d'Alsthom par exemple atteignent l'un et l'autre près de 10 % du chiffre d'affaires total de la construction électrique (41 milliards en 1953 pour la C.G.E.). De source patronale, sur les 1.537 entreprises adhérentes au Syndicat Général de la Construction Electrique, 37, qui occupent plus de 1.000 ouvriers chacune, ont réalisé en 1953 55 % de la production totale, tandis que les 1.164 entreprises occupant de 6 à 50 salariés n'ont réalisé à elles toutes que 10 % de la production. Et les 37 grandes entreprises se ramènent en réalité à une dizaine de groupes au maximum (dont d'ailleurs certaines filiales ont des effectifs inférieurs à 1.000 ouvriers).



La production du gros matériel électrique et du matériel de grande traction est presque exclusivement aux mains de la Compagnie Générale d'Electricité, la Compagnie Electro-Mécanique, Alsthom, Thomson-Houston, Jeumont et le Matériel Electrique S.W. Selon le rapport de juin 1950 du Conseil Economique sur les Ententes professionnelles, « Jeumont s'est spécialisé dans l'équipement traction du Métropolitain et a acquis une telle exclusivité d'ordre technique que les marchés doivent être traités nécessairement avec cette société. Dans une certaine mesure, Alsthom (et ajoutons la Compagnie Electro-Mécanique) joue auprès de la S.N.C.F. le rôle que Jeumont joue auprès du Métro. Alsthom détient en France le quasi-monopole des boggies à haute qualité mécanique pour automotrices et locomotives électriques ».

La construction du matériel téléphonique et similaire (horlogerie électrique, radio-goniométrie etc...) est en grande partie entre les mains du trust américain International Telephone and Telegraph, par quatre filiales françaises dont il détient de 99 à 100 % du capital (Le Matériel Téléphonique, la Compagnie Générale de Constructions téléphoniques, les

Télé-imprimeurs, le Laboratoire Central de Télécommunications).

L'électronique, qui n'utilise qu'un septième de la main-d'œuvre de la construction électrique, réalise un quart du chiffre d'affaires. C'est le domaine où la technique s'est le plus modifiée dans les dernières années, en étroite liaison avec les fabrications à usage militaire. L'importance de la technique mise en jeu est ici à la base de la concentration⁽¹⁾ : « Cette part de la recherche, écrit une brochure du Crédit de l'Ouest sur l'électronique, explique le degré d'intégration de l'industrie électronique, comme l'importance de l'outillage le fait pour l'industrie automobile. Seules des sociétés puissantes, disposant d'un lourd potentiel technique et scientifique, et bénéficiant de laboratoires de recherches efficaces, peuvent participer avec quelque succès à la dure compétition commerciale; elles seules peuvent engager des frais d'études élevés dont elles ne retirent le bénéfice que longtemps après. » Aussi 5 sociétés font-elles les trois quarts du chiffre d'affaires global de l'électronique.

Dans les tubes électroniques la concentration a fait des progrès foudroyants dans la dernière période. En moins de deux ans on est passé, pour les lampes de radio et de télévision, de 6 à 2 fabricants principaux qui font chacun environ la moitié de la production française; ce sont la Radiotechnique, filiale de Philips, et la Compagnie industrielle française des Tubes Electroniques (filiale de la Compagnie des Lampes, de Claude Paz et Silva, de Visseaux et de Grammont). Pour les tubes cathodiques, nécessaires aux récepteurs de télévision, il n'y a qu'un fabricant actuellement : Philips. Bientôt démarrera la production d'un deuxième fabricant, le Cathoscope français, créé par les mêmes groupes que la Compagnie des Tubes Electroniques.

Philips effectue de 30 à 40 % de la production de récepteurs de T.S.F., pour lesquels sa supériorité est écrasante⁽²⁾.

(1) Le centre de recherches de la Cie Générale de T.S.F. occupe 600 personnes, dont une centaine d'ingénieurs.

(2) En 1951, Philips vendait cinq fois plus de postes (Philips, Radiola, Minnivat), que le constructeur français le plus important après lui.

Philips et l'Outillage R.B.V. - Radio-Industrie (marque Tévée) font chacun environ un tiers des récepteurs de télévision, Pathé-Marconi en fait 15 %, ensuite viennent Dueretet-Thomson, Grammont et Sonora (1).

La Société Française Radio-Electrique, filiale de la Compagnie Générale de T.S.F., a construit la plupart des postes émetteurs de T.S.F. (Saint-Assise, Allouis, Luxembourg, etc.), sans compter d'innombrables postes d'émission de radiotélégraphie et de radiotéléphonie. C'est le plus gros fabricant français de radars et de réseaux de télécommunications par câbles hertziens, etc...

La Compagnie Générale de T.S.F., Thomson-Houston, l'Outillage R.B.V.-Radio-Industrie effectuent la totalité des installations d'émissions de télévision.

Dans les lampes d'éclairage, un mouvement de concentration analogue à celui des tubes électroniques s'est opéré en 1953. De 5 constructeurs, on est passé à 3 : les Fabriques Réunies de lampes électriques, Fluorescence et Luminescence (lampes Zénith, Visseaux), Ateliers et lampes de Gennevilliers (Fotos et Claude Paz et Silva). Ce n'est pas une des moindres curiosités dans l'action des monopoles, exemple d'entente partielle de groupes souvent concurrents, que ces Fabriques Réunies de Lampes Electriques qui font à la fois les lampes Mazda et les lampes Philips. En effet, la Compagnie des Lampes, filiale de Thomson-Houston et de la Compagnie Générale d'Electricité, et la société Philips ont réuni en 1931 leurs usines de fabrication de lampes d'éclairage dans une société commune, les Fabriques Réunies de Lampes Electriques, dont elles détiennent chacune la moitié du capital. Si bien que les lampes d'éclairage Mazda et Philips, dont on vante respectivement sur le plan commercial la supériorité, sont fabriquées dans les mêmes usines, par les mêmes ouvriers, sous la direction des mêmes ingénieurs ! (2)...

L'industrie électrique est un domaine

(1) Dans une branche aussi récente que les postes de télévision, les positions respectives des concurrents sont évidemment susceptibles de modifications rapides.

(2) Une entente entre les producteurs a d'ailleurs pratiquement supprimé toute concurrence en ce domaine, y compris sur la place internationale.

si vaste que les exemples de concentration abondent dans de multiples spécialités : les piles électriques où Leclanché, Wonder et Cipel (piles Hydra, Mazda...) (3) dominent de loin le marché; la radiologie, où la Compagnie Générale de Radiologie, filiale elle aussi de Thomson-Houston, équipe la majeure partie des hôpitaux et beaucoup de cabinets médicaux; les appareils de signalisation électrique (Freins et Signaux Westinghouse; Signaux et Entreprises Electriques). Pathé-Marconi (la Voix de son Maître) dont la production de disques est la plus forte d'Europe continentale, fait 70 % de la production française, etc... On ne saurait tout citer.

Mentionnons encore deux groupes dont l'importance n'est pas négligeable bien qu'ils n'atteignent pas les dimensions des grands trusts : l'ensemble Signaux et Entreprises Electriques, Applications Générales d'Electricité et de Mécanique (S.A.G.E.M.), Société Anonyme de Télécommunications (chiffre d'affaires d'ensemble de 15 à 20 milliards); la Bourbonnaise et Havraise de Participations, du groupe Otto (Compagnie des Eaux et de l'Ozone), qui a utilisé les indemnités de nationalisation de deux anciennes sociétés d'électricité pour se constituer un portefeuille dans la construction électrique. Elle détient la majorité chez Brandt (armement, réfrigérateurs), la Générale d'appareillage électrique (machines à laver, appareils électro-ménagers), l'Usine de la Marque (machines à coudre), les Constructions mécaniques et aéronautiques de la Mayenne, l'Electroforge, etc... et un quart du capital de Sadir-Carpentier (radio-électricité).

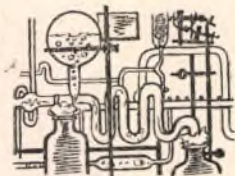
CHIMIE

L'industrie chimique est aussi variée et complexe que la construction électrique. Elle n'est pas moins concentrée. Du cachet d'aspirine aux engrais phosphatés en passant par les matières plastiques, la chimie est dominée par un petit nombre de géants qui contrôlent la plus grande partie de la production : Rhône-Poulenc,

(3) La Cie Industrielle des Piles Electriques (C.I.P.E.L.) a concentré en 1948 les branches piles de Thomson-Houston et du Carbone Lorrain. Elle a absorbé en 1950 le pile Hydra.

Saint-Gobain, Péchiney, Kuhlmann, Air Liquide et Gillet. Ces géants débordent souvent le domaine de la chimie, Péchiney avec l'aluminium, Saint-Gobain avec le pétrole, etc... Leur puissance, leur poids dans l'économie française leur donnent un rôle égal aux grands monopoles de la sidérurgie et de la construction électrique dans la direction des affaires du pays. Certains, comme Air Liquide ou Saint-Gobain, se placent au premier rang dans le monde pour leurs spécialités.

Moins imbriqués, en France même, avec le capital étranger que ne le sont les trusts de la construction électrique, les monopoles de la chimie ont cependant toujours entretenu des liens étroits avec les puissances chimiques mondiales. Kuhlmann nouait hier encore d'étroites relations avec l'I.G. Farben; Rhodiacheta (Gillet-Rhône-Poulenc) a reçu du trust



américain du Pont de Nemours le monopole de la fabrication du nylon en France; elle a aussi des licences de l'Imperial Chemical anglaise. Gillet a des relations non moins étroites avec Solvay en Belgique, Montecatini en Italie.

Sur plus de 4.000 entreprises de la chimie, 6 seulement font 18 % du chiffre d'affaires de la branche; 72 en font 51 %. La concentration peut paraître plus faible qu'en Allemagne occidentale où, même après la « décartellisation », 3 entreprises font 23 % du total, qu'en Angleterre (42 % à l'Imperial Chemical Industries) ou qu'en Italie (52 % à Montecatini). Elle est sans doute moins accusée, mais le système des filiales et participations, que la bourgeoisie française a toujours préféré au système plus rigide de l'intégration directe dans un complexe industriel unique, accroît de beaucoup le degré réel de concentration. Dans le détail des fabrications, concentration et spécialisation vont de pair.

La Compagnie française des matières colorantes (ex-Francolor), filiale de Kuhlmann, fournit 80 % de la production nationale de *matières colorantes*. Kuhlmann domine le marché des *colles* et dérivés. Péchiney produit les trois quarts des *chlorates* et une filiale de Saint-Gobain (Les Soudières réunies de la Madeleine-Varangeville) un tiers du carbonate de *soude*. Les *sous-produits de la houille* sont en grande partie le monopole de Huiles, Goudrons et Dérivés, filiale commune des Charbonnages de France et des trusts chimiques: la société produit 33 % du brai; 65 % de la naphthaline, le quart de l'anhydride phtalique, etc...

La quasi-totalité des *explosifs* est contrôlée par un groupe international dont le domaine en France comprend, outre la holding Centrale de Dynamite, la Nobel Française, Duco, la Française des Glycérides, et même Isorel (matériau de construction du même nom). Le groupe fait les trois quarts de la production française de glycérine.

Saint-Gobain est le maître incontesté de la *verrerie*, non seulement en France mais dans une large mesure en Belgique et en Allemagne. Saint-Gobain avec ses filiales fabrique près des deux tiers des glaces ⁽¹⁾, une bonne partie du verre à vitre ⁽²⁾, la moitié des bouteilles, flacons et gobelets (y compris le verre Pyrex) ⁽³⁾, 100 % de la fibre de verre, 100 % des moulages. Pour les glaces, la monopolisation est en fait totale; tout acheteur doit passer par le Comptoir des Glaces qui dépend de Saint-Gobain et des Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France.

Saint-Gobain produit encore le tiers de l'*acide sulfurique* français et une grande quantité d'*engrais phosphatés*. Dans ce dernier domaine, une opération de concentration réalisée en mai dernier a mis 80 % de la production française de su-

(1) Les Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France (Sté franco-belge, alliée depuis quelques années à la Monsanto américaine), font presque tout le reste, les Verreries d'Aniche n'ayant qu'une faible capacité de production.

(2) Les Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France qui dépassent Saint-Gobain dans ce domaine et la Cie franco-belge pour la fabrication mécanique du verre font avec Saint-Gobain 80 à 85 % du total.

(3) Son seul concurrent sérieux dans le domaine du verre creux est le groupe Souchon-Nevesel.

perphosphates aux mains de la Société du Superphosphate S.D.S., qui réunit les usines de superphosphates de Saint-Gobain, Kuhlmann, Dior, l'Asturienne des Mines, les Engrais de Roubaix, la Bordelaise de Produits Chimiques, etc... Dans les engrais azotés, l'Office National Industriel de l'Azote, établissement public, fait un tiers de la production, le reste est fourni principalement par Auby (qui a fait en 1953, 56 % de l'acide nitrique et 65 % du nitrate d'ammoniaque) et St-Gobain et Kuhlmann, seuls ou associés aux Houillères comme à Ammonia. La production de potasse est réalisée pour les trois quarts par les Mines Domaniales et pour un quart par Kali-Ste-Thérèse. La vente de leur production est le monopole de la Société Commerciale des Potasses d'Alsace.

La place de Rhône-Poulenc et des Laboratoires Roussel est tout à fait dominante dans les produits pharmaceutiques, les produits photographiques et pour les laboratoires, directement ou par leurs nombreuses filiales. Rhône-Poulenc a aussi l'exclusivité des flocons d'acétate de cellulose (pour la fabrication des matières plastiques) et partage avec Gillet le monopole du nylon. Rhône-Poulenc, Sofrapen et Sifa sont les seuls fabricants de pénicilline et streptomycine.

Le groupe Air Liquide, trust mondial dont un tiers seulement des usines se trouve en France, exerce le quasi-monopole (il n'a qu'un seul concurrent de faible envergure) de la fabrication et de l'utilisation des gaz liquides (oxygène, azote, acétylène, etc.). Par sa filiale Claude Paz et Silva, déjà rencontrée, il joue un rôle notable dans la construction électrique. Une autre filiale, la Soudure autogène française, est le principal fabricant d'appareils et récipients servant à la conservation et à l'utilisation des gaz liquides et comprimés (bouteilles, chalumeaux, etc...).

Branche en pleine expansion, les matières plastiques sont contrôlées par les grands trusts chimiques (1). Péchiney en

est le premier producteur ; il a le monopole du chlorure de vinyle, du polystyrène, du polyéthylène (avec Huiles, Goudrons et Dérivés), du rilsan, fil textile synthétique, (par sa filiale Organico), etc... Gillet fait 100 % de la vinylite (par sa filiale le Rhovyl). C'est Alsthom qui a le monopole du plexiglass.

La chimie du pétrole en est encore à ses débuts. Les trusts chimiques en ont déjà le contrôle, en association avec les pétroliers : Péchiney et Kuhlmann avec la Société française des Pétroles BP dans Naphtachimie, Saint-Gobain avec la Compagnie de raffinage Shell-Berre dont il détient une partie du capital, Progil avec les Raffineries de pétrole de l'Atlantique dans Atlantique Progil-Electro-Chimie. Les Docks des Alcools, carburants et lubrifiants font, en accord avec Shell, 35 % des ventes de solvants sur le marché français.

L'importation et le raffinage du soufre sont le monopole (près de 90 %) des Raffineries de soufre réunies.

TEXTILES, CUIR

A cheval sur la chimie par leur fabrication et sur le textile par leur utilisation, les textiles artificiels sont le monopole du groupe lyonnais Gillet qui produit 60 % de la rayonne viscosse, 80 % de la rayonne acétate, 90 % de la fibranne (2). Gillet détient avec Rhône-Poulenc le monopole du nylon (Rhodiaceta); il contrôle encore plus de 80 % de la cellophane (Société la Cellophane). Les tissus caoutchoutés (Ets Maréchal), les éponges celluloses Spontex (Novacel), les produits chimiques pour l'agriculture (Progil), etc..., sont aussi de son domaine.

La domination du groupe Gillet est encore écrasante dans le blanchiment, la teinturerie et l'impression des textiles dont il doit faire de 50 à 75 %. Sa filiale Gillet-Thaon a 18 usines avec 7.000 ouvriers et de nombreuses participations dans des affaires analogues dont la principale,

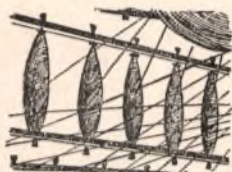
(1) Il s'agit de leur production. Leur transformation en objets d'usage est pour le moment effectuée par un très grand nombre d'entreprises petites et moyennes.

(2) Gillet contrôle également la Viscose suisse qui fait 80 % des textiles artificiels filés en Suisse.

Blanchiments, teintures et impressions, a 7 usines et 2.000 ouvriers.

Les autres branches de l'industrie textile sont moins concentrées que les textiles artificiels. On y trouve cependant des groupes puissants qui, comme Boussac, prennent rang parmi les principaux monopoles.

Boussac est de loin le plus gros trust du coton. Sa puissance est telle qu'on lui a attribué jusqu'à 70 % des tissus de coton. Lui-même reconnaît 10 %. De toute façon, sa force vient moins de sa part dans le total de l'industrie cotonnière (de



l'ordre de 15 à 20 % sans doute), où beaucoup d'entreprises moyennes subsistent, que de sa fortune personnelle (évaluée à 50 ou 60 milliards selon certaines publications) qui en fait en soi une puissance financière (le Comptoir de l'industrie cotonnière joue le rôle de banquier pour les sociétés du groupe) et de ce qu'il réalise l'intégration complète de l'industrie cotonnière — à l'exception de la culture du coton brut. Il importe lui-même, file, tisse, blanchit, teint et imprime⁽¹⁾, fabrique vêtements, serviettes éponge, chemises⁽²⁾, possède des maisons de haute couture et des magasins de vente au détail. 25.000 ouvriers et employés effectuent dans 60 usines situées dans toutes les régions cotonnières de France la totalité des opérations industrielles.

Les magasins « A la toile d'avion », la Société Générale de Coton Industriel, la Manufacture de Senones, les établissements Rousseau (chemises Noveltex, etc.), Geliot et fils, les maisons de haute couture Christian Dior et Pierre Clarence, la C.I.T.E.C., organisme de vente en A.O.F.,

sont les principales affaires textiles de Boussac, que dirige le Comptoir de l'Industrie Cotonnière. Le chiffre d'affaires du Comptoir de l'Industrie Cotonnière et des autres sociétés Boussac a atteint 57 milliards de francs en 1952 (soit dans les 20 % du chiffre d'affaires de toute l'industrie cotonnière). A cela, il faut ajouter l'écurie de courses de Boussac, les machines à laver Bendix, des sociétés immobilières, des parfumeries, etc... (ce qui doit faire un chiffre d'affaires total de l'ordre de 70 milliards avec le textile).

Si Boussac est le plus grand, il n'est pas le seul « gros » de l'industrie cotonnière. Avec lui des sociétés ou groupes comme Tenthorey⁽³⁾, le Comptoir Industriel Cotonnier (Laederich) dans l'Est, les Motte (qui sont aussi des lainiers) dans le Nord, etc..., avec des productions allant de 5 à 10 % du total, dominent les petites et moyennes entreprises de la branche.

Avec les Motte, on entre dans cette industrie textile du Nord, à la structure si particulière, où une étroite monopolisation résulte des liens réciproques, familiaux et financiers, les deux à la fois en général, entre une trentaine de grandes familles qui dominent entièrement la production. Ce sont les Le Blan, les Motte, les Dewavrin, les Vanoutryve, les Toulemonde, les Béghin, les Tiberghien, les Prouvost, les Masurel, les Descamps, etc... Comme l'exprimait Alphonse Motte, président de la Chambre de Commerce de Tourecoing : « Les usines actuelles ne sont que la prolongation de ces ateliers (d'autrefois) s'élargissant au cours des années en proportion du cercle de famille. Les mêmes noms, qui se multiplient, s'entrecroisent, s'enchevêtrent, ne sont que le miroir d'une tradition ». Les Motte fournissent un exemple frappant de cette structure. Dans un ouvrage généalogique récent d'un pieux Gaston Motte sur la descendance Motte-Clarisse, on peut voir qu'il y a eu des Motte-Tiberghien, des Motte-Vanoutryve, des Motte-Descamps, des Motte-Dewavrin, des Pollet-Motte, des

(1) Alors que la plupart des cotonniers passent par Gillet pour ces trois dernières opérations.

(2) La place de Boussac dans le tissu pour chemises et la confection même des chemises, bien que difficile à chiffrer, est prépondérante. Il suffit d'observer une vitrine de marchand de chemises pour s'en rendre compte.

(3) V. Tenthorey est le président-directeur général de la Banque cotonnière. Il dirige les Manufactures V. Tenthorey, à Epinal, la Société Cotonnière de Thann, les Tissus coloniaux Tenthorey, etc...

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Jean PROUVOST

Jean Prouvost tire sa fortune des Filatures Prouvost et Cie « La Lainière de Roubaix » et du « Peignage Amédée Prouvost et Cie »; il « fabrique » les laines du Pingouin et les chaussettes Stemm. Mais il est mieux connu comme propriétaire et financier de journaux : *Paris-Soir* et *Marie-Claire* avant guerre, aujourd'hui *Paris-Match*, dont il est président-directeur général, et *le Figaro*, dont il est administrateur.

Les TIBERGHIEU

Dans l'annuaire Desfossés, on trouve sept membres de la famille Tiberghien, qui figurent dans les directions des Ets Charles Tiberghien, des Ets Groignard, de la banque Scalbert, etc... Alphonse Tiberghien est vice-président du Comité Central de la Laine; Eugène Tiberghien est membre du Centre Français du Patronat Chrétien.

Les MOTTE

La liste des Motte couvrirait des pages. Les principaux membres de la famille figurent aux directions de Paul Motte et Cie, Immobilière des Ets Motte-Cordonnier, Brasseries et Malteries Motte-Cordonnier, Crédit du Nord, Comptoir Linier, Huileries de Valenciennes, etc. Eugène Motte-Vanoutryve est vice-président du Syndicat National des Filateurs de Coton et de Fibranne.

Les THIRIEZ

Neuf membres de la famille Thiriez occupent des sièges dans les directions de nombreuses sociétés, dont : Ets Thiriez Père et Fils et Cartier-Bresson, Crédit du

Nord, Sté Lyonnaise de Textile, Le Blan et Cie, Banque Scalbert, Blanchisseries et Teintureries de France, Mines de houille de Blanzay, Sté chimique de la Grande-Paroisse, Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, etc... J. Thiriez est vice-président du Syndicat National des Filateurs de Coton et Fibranne, Etienne Thiriez membre du bureau de l'Union des Industries Textiles. La famille Thiriez possède dans le Nord plusieurs châteaux, dont ceux de Molinel, à Lomme; de Vierwoorde, à Verlinghem; de la Pilaterie, à Marcq-en-Ba-reuil.

Victor TENTHOREY

Victor Tenthorey, né en 1878, est le chef d'un groupe textile familial concentré dans la région d'Epinal, Vosges. Il est président-directeur général de la Banque Cotonnière et des Manufactures V. Tenthorey, gérant du Groupement textile V. Tenthorey, de la Sté Cotonnière de Thann, de la Sté de Tissus Coloniaux Tenthorey, des Ets François Nause, des Ets Febval, ainsi que président de la Chambre de Commerce d'Epinal et président d'honneur du Syndicat général de l'Industrie Cotonnière Française.

Marcel BOUSSAC

Il est venu à Paris, en 1909, à 22 ans, avec un capital de départ de 100.000 francs-or, soit quelque 20 millions de francs d'aujourd'hui! A partir de là, ce capitaliste-type a édifié, en exploitant la force de travail de milliers d'ouvriers et d'ouvrières du textile, une fortune immense. En 1914, il achète une usine dans les Vosges.

Pendant la première guerre mondiale, il fait fortune en travaillant pour les armées, auxquelles il fournit en particulier la toile d'avion. En 1918, il achète 12 usines, des chaînes de magasins peu après. Pendant la grande crise économique, il achète encore une quinzaine d'usines. Pendant la deuxième guerre mondiale, il rééquipe ses usines; en 1945, il achète à Lille la moitié du groupe textile Schwob.

Aujourd'hui il possède 60 usines, exploite au moins 25.000 ouvriers et ouvrières, transforme 10 % du coton importé en France, fait un chiffre d'affaires de plus de 50 milliards. Il est le plus grand fabricant de tissus de nouveauté, chemises, etc. Il est propriétaire de la maison de haute couture Christian Dior, collabore avec le trust américain Bendix pour la fabrication des machines à laver. Il a transformé en entreprise lucrative ses haras et écuries de course, et acquis une grosse participation dans le journal *L'Aurore*.

Les LE BLAN

Sept Le Blan sont gérants de la firme Le Blan et Cie, affaire de famille qui s'est rééquipée il y a quelques années avec l'aide de fonds du plan Marshall. Le chef de la famille est Jean Le Blan, vice-président des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, administrateur d'Usinor, de Sofinor, de l'Industrielle et Financière de Lens. Il est également président du Syndicat des Filateurs de Lin, Chanvres et Etoupes, et vice-président du Syndicat des Filateurs de Coton et Fibranne.

Toulemonde-Motte, etc, etc... Il y a actuellement dans le Nord plus de 5.000 Motte ! En 1950, sur 1.100 chefs de sota, fait 50 % des émeris en France, famille recensés, 80 % se consacraient au textile... Rien que dans la région de Roubaix-Tourcoing, le nom Motte couvre 17 firmes lainières et cotonnières qui emploient un minimum de 12.000 ouvriers, soit un huitième de la main-d'œuvre textile du Nord.

S'ils sont aussi cotonniers (les Motte sont parmi les premiers, Le Blan fait dans les 3 % de la production, etc...) les patrons textiles du Nord sont surtout les grands maîtres de la laine dont la majeure partie se trouve concentrée dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing qui compte plus de la moitié des effectifs de l'industrie lainière française et a produit en 1953 91 % de la laine peignée, 50 % des fils, 31 % des tissus, 87 % des tapis, etc... 23 peigneurs de Roubaix-Tourcoing font 85 % de la laine peignée française. Parmi eux le Peignage Amédée Prouvost fait à lui seul 20 % de la production française. Une autre société Prouvost (la Lainière de Roubaix) effectue 10 % de la production de fils de laine peignée. Les Laines du Pingouin, les chaussettes Stemm sont — comme *Paris-Match* et dans une large mesure le *Figaro* — des productions Prouvost. Les Filatures de laines peignées de la région de Fourmies font de leur côté 7 % environ de la filature, Masurel dans les 10%, etc...

Le lin se trouve également surtout dans le Nord, avec 95 % des fils et 86 % de la toile. Les Établissements Agache (Pérenchies) font 20 % de la filature de lin et de chanvre, dans les 50 % de la corderie de chanvre, etc...

Les fils à coudre et coton à reprendre sont le monopole de deux firmes : J. Thiriez Père et Fils et Cartier-Bresson dans le Nord, Dollfus-Mieg dans l'Est.

Le jute est fortement concentré. Sur 69 entreprises, 7 englobent les deux tiers des effectifs, et la société Saint-Frères à elle seule la moitié. Quatre sociétés font 65 % de la production en filature (Saint-Frères : 30 %, Comptoir Linier : 14 %, Weill : 11 %, Van de Smet : 10 %); 3 font 55 % du tissage (Saint-Frères : 30 %;

Comptoir Linier : 15 %; Weill : 10 %). Saint-Frères fait encore 20 % de la corderie et dispose d'un service de location possédant 25.000 bâches et 6 millions de sacs. Saint-Frères possède de nombreuses participations, y compris dans la laine (Générale des Industries Textiles Allart Rousseau) et le papier, et dirige le Groupement de réunion et de répartition du jute (qui a le monopole des achats à l'étranger de fibre brute).

Dans la soie, 3 entreprises font 96 % de la schappe et 3 entreprises 28 % de la filature de la soie; le tissage est assez dispersé.

La *bonneterie*, enfin, si elle ne comporte pas de monopoles tout puissants, encore que des sociétés comme Valisère (8 usines, près de 2.000 ouvriers, plus de 2 milliards de chiffre d'affaires) ou Gillier à Troyes (2.200 ouvriers, 4 milliards de chiffre d'affaires) soient déjà de grosses entreprises, connaît depuis plusieurs années un fort mouvement de concentration. De 1950 à 1953, le tiers des entreprises ont disparu.

L'industrie de la *chaussure* est relativement peu concentrée. Elle compte environ 3.000 entreprises. Cependant 300 entreprises, soit 10 % du total, qui occupent de 50 à 500 ouvriers, font 70 % de la production. Le commerce des cuirs et peaux brutes est par contre plus centralisé. Sur une cinquantaine de négociants, les Établissements G. Magnant et Cie font de 9 à 18 % du total selon les peaux.

PAPIER

Pour l'ensemble de l'industrie du papier-carton, sur 350 fabricants, 50 entreprises font 80 % de la production totale (rappelons que plusieurs entreprises appartiennent souvent à un même groupe).

La concentration est particulièrement forte dans le papier journal, pour lequel trois groupes fournissent 86 % de la production française : les Papeteries de la Chapelle : 32 %; la Société Nouvelle de Papeterie, du groupe Darblay (qui contrôle d'autres sociétés productrices) : 30 %; les Papeteries Béghin : 24 %.

Les Papeteries de la Chapelle appartiennent au groupe suisse Carl Thiel, dont la holding située à Zürich contrôle en



outre la Cellulose de Strasbourg (la moitié de la production française de pâtes au bisulfite), la Cellulose du Rhône (40 % de la production de cellulose kraft blanche), la Société Auxiliaire de Papeterie, Sapralfa au Maroc, etc...

Avec le groupe Thiel, les Papeteries Navarre, l'ensemble Centrale des Usines à Papier (Cenpa)-Cartonnerie de la Rochette (30 % des emballages et 15 % de la production de carton), et les Papeteries de France dominent les divers secteurs du papier-carton avec des sociétés spécialisées comme les Papeteries de Gascogne (un quart du papier kraft), les Cartonneries de Kaysersberg (10 % du carton), Job (papier à cigarettes) etc...

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS

L'industrie des matériaux de construction est plus concentrée que la construction elle-même. Trois puissants trusts ont réalisé en 1953 (avec leurs filiales) près des trois quarts de la production française de ciment :

Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil : 31 % ; Poliet et Chausson : 23 % ; Ciments Français : 18 %.

Encore ces trusts sont-ils associés dans le Comptoir des Chaux et Ciments, tout puissant dans la répartition des ventes et des adjudications, qui leur assure une forte position de monopole.

Lafarge est de loin le plus gros trust français du ciment. Avec ses filiales nord-africaines et sa filiale anglaise il a produit au total près de 4.300.000 tonnes. Moins gros producteur de ciment, Poliet et Chausson tient en France un rôle

au moins aussi important que Lafarge, par ses fabrications d'autres matériaux de construction : plâtre, etc. Les Docks Fouquet, filiale de Poliet et Chausson, font de 30 à 35 % de la production de briques.

Si la fabrication des tuiles et briques occupe un nombre important d'entreprises, le nombre de celles-ci a fortement diminué, de 3.000 avant 1914 à moins de 1.400 en 1949. 60 % des usines sont artisanales et ne font que 5 % du tonnage total. Les 3 plus gros fabricants de tuiles, Tuileries de Beauvais, Tuileries Gilardoni, Tuileries de Marseille, effectuent ensemble de un quart à un tiers de la production.

Pour les ardoises, la place de la Commission des Ardoisières d'Angers (société du groupe de Wendel) est prépondérante avec 58 % de la production en 1952. La Société Ardoisière de l'Anjou fait de son côté 20 % environ de la production.

Lambert Frères, avec un tiers du plâtre, Cerabati, avec 40 % des tuyaux de grès, ont également des positions dominantes.

La situation est différente dans le bâtiment et dans les travaux publics. Les moyens techniques mis en œuvre dans les travaux publics ont favorisé et imposé la constitution de puissantes entreprises dont l'activité s'étend aux colonies et à l'étranger. Par contre, malgré des progrès très nets de la concentration, le bâtiment reste un secteur très artisanal. Sur 180.000 entreprises, 110.000 n'ont aucun ouvrier. Parmi les autres, 2 %, soit 1.500 environ, occupent 50 % des effectifs. Les 500 plus grosses font environ un tiers du chiffre d'affaires, beaucoup plus que les 124.000 entreprises imposées au forfait.

Les travaux publics ne comptent que 3.500 firmes environ. Les principales d'entre elles, très liées aux banques (qui doivent financer les travaux de longue durée, en particulier à l'étranger) et aux sociétés métallurgiques (avec lesquelles les ouvrages importants sont souvent réalisés en collaboration), jouent un rôle économique et politique de premier plan. Les 26 affaires les plus importantes réalisent 35 % du chiffre d'affaires total. Elles sont puissamment outillées, mettent en

jeu des capitaux considérables. Citons notamment : la Société Générale d'Entreprises, les Entreprises Métropolitaines et Coloniales (4.000 ouvriers), Campenon-Bernard (5.000), Hersent, les Grands Travaux de Marseille, Société de Constructions des Batignolles, Constructions Edmond Coignet (3.000), Fourré et Rhodes (4.000), Deschiron-Fougerolle, Sainrapt et Brice, Dragages et travaux publics, etc.

ALIMENTATION

L'industrie alimentaire, avec ses multiples spécialités, présente un intérêt particulier. Transformant des produits d'origine agricole, elle joue un rôle essentiel dans les rapports des monopoles avec l'agriculture. Malheureusement, à part quelques branches particulières, il est très difficile d'avoir une vue détaillée de la structure de l'industrie alimentaire. Il faut se contenter de quelques indications.

Les trusts des *matières grasses* ont déjà été rencontrés au début de ce chapitre. Les 4 principaux font plus de la moitié du chiffre d'affaires total (huilerie, savonnerie, etc.), approximativement :

Unilever : 25 % (au moins);

Lesieur : 10 %;

Fournier-Ferrier : 10 % (sans les filiales);

Cotelle et Foucher : 5 %.

Unilever fournit 20 % de l'huile et Lesieur 17 %⁽¹⁾. Astra (Unilever) fait 80 % de la margarine⁽²⁾.

Pour le savon⁽³⁾, Unilever fait 25 % de la production nationale, Fournier-Ferrier (sans ses filiales) 10 %, Lesieur 5 %. Schueller (Monsavon), Cadum et Palmolive (firme américaine Colgate-Palmolive-Peet), à peu près à égalité, effectuent 80 % des ventes de savonnets de toilette.

(1) Lesieur a la première place pour les huiles en bouteille.

(2) A. Pellerin (Le Tip) fait une grande partie du reste. Desmarais (Excel) vient loin derrière.

(3) Bien qu'il ne soit pas un produit alimentaire, on ne peut séparer le savon de l'huile; les fabrications sont liées et les trusts sont les mêmes.

Fournier-Ferrier fait plus de la moitié de la production de la stéarinerie (bougies, oléine, glycérine, etc.).

Dans les *potages et bouillons* (dont l'usage se développe actuellement) deux firmes étrangères effectuent 80 % environ du chiffre d'affaires total : Maggi (Société Industrielle des Spécialités Alimentaires), filiale de Nestlé (Bouillon Kub, Poule au Pot, etc...) avec 50 %, et Liebig, filiale de la société anglaise Liebig's Extract of meat.

L'industrie du *sucre* s'est fortement concentrée. Il reste 105 sucreries sur 400 au début du siècle et une douzaine de raffineries sur 26 en 1913. Un petit nombre de sociétés fabriquent la majeure partie du sucre raffiné. Largement en tête viennent les Raffineries et Sucreries Say qui font à elles seules le quart du chiffre d'affaires de l'industrie sucrière (35 milliards sur 139 en 1952). Après Say viennent les puissantes Raffineries de Saint-Louis, plus importantes encore par leurs filiales coloniales (Maroc, Algérie, Tunisie, Madagascar) que par leur raffinerie métropolitaine, et les Sucreries et Raffineries Béghin⁽⁴⁾. F. Channy (« Le sucre ») leur attribue les deux tiers du sucre raffiné. Lebandy-Sommier est la plus importante des autres raffineries. Les raffineries sont aussi des propriétaires fonciers : Say a un important domaine agricole, Saint-Louis des terres en Camargue, Nassandres 800 ha dans l' Eure, etc...



Dans la *meunerie*, il existait 8.000 moulins au 1^{er} janvier 1951 contre 30.000 en 1900. La capacité de production représente près de trois fois la production effective, et la concentration est la tâche essentielle d'une Caisse Professionnelle de l'Industrie Meunière, chargée de « racheter les contingents », c'est-à-dire de verser une indemnité aux meuniers qui cessent leur activité. 1.500 moulins ont ainsi été rachetés par la profession.

(4) Béghin est ainsi dans le sucre, le papier, la presse (« Le Figaro »), etc.

Deux groupes se partagent, pour la France métropolitaine, les grandes installations. Le groupe Vilgrain comprend les Grands Moulins de Paris, les Grands Moulins Vilgrain à Nancy, les Grands Moulins de Bordeaux, les Moulins Hardy-Lebègue dans les Ardennes. La capacité d'écrasement de l'ensemble est de l'ordre de 30.000 quintaux par jour, environ 9 millions de quintaux par an. Le groupe Baumann comprend les Grands Moulins de Strasbourg, les Grands Moulins de Corbeil, les Grands Moulins de Pantin-Paris, les Grands Moulins du Nord, les Grands Moulins de Marseille, les Minoteries Lyonnaises, les Grandes Minoteries Dijonnaises ainsi que des entreprises annexes (Totaliment, Grandes Huileries Africaines). Trois d'entre eux seulement (Pantin-Paris, Corbeil, Nord) ont une capacité annuelle d'environ 5,4 millions de quintaux.

Les indications manquent sur les autres produits résultant de la transformation des céréales. Pour les *pâtes alimentaires*, en 1949, 7 entreprises sur 307 ont fait au moins le tiers de la production. La Société Générale des Pâtes alimentaires de France (Hartaut-Ghiglione), Bozon-Verduraz (pâtes La Lune), Cartier-Millon (pâtes Lastueru), Rivoire et Carret, sont les principaux fabricants.

Brochet, à Besançon, fait 28 % de la production de pain d'épices.

★

Dans la *chocolaterie*, sur 200 firmes (contre 260 en 1938) 30 représentent 80 % de la production. Cinq fabricants font de 60 à 65 % de la production : Menier (un tiers à lui seul) et les groupes franco-suisse Suchard, Poulain, Nestlé et Tobler.

La structure de l'industrie de la conserve est en pleine évolution. Les absorptions et les fusions de sociétés se multiplient depuis quelques années. C'est ainsi que les Conserveries de France (anciennes Conserveries Lecointre) ont absorbé (ou pris le contrôle) des Conserveries de Bordeaux, de la Société Lemarchand, et de la Société L.A. Price. Citons parmi les principaux fabricants de conserves de poissons, légumes et fruits, Amieux (9 usi-

nes de conserves, 1 de chocolat, 1 de moutarde), Saupiquet (10 usines), les Conserveries de France (8 usines), etc. Dans les conserves de viande, la place d'Olida (8 usines) est prépondérante.

Comme dans la conserve, la structure de l'industrie de la bière est en pleine modification. Le nombre des brasseurs avait déjà fortement diminué, passant de 2.628 en 1914 à 913 en 1939 et 650 en 1946. Depuis la fin de la guerre, leur nombre s'est encore fortement réduit. En tête viennent les Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulle, dont la production propre est de 15 % environ de la production française et qui se trouvent au centre d'un important domaine qui touche à tout ce qui concerne la brasserie, la malterie, les boissons gazeuses. Les participations de Champigneulle comprennent les Grandes Brasseries Françaises Associées (G.B.F.A.), ex-bière Grüber, Brasseries Réunies et Entrepôts de Maxéville, Nancéienne de boissons gazeuses, Brasseries de la Meuse, Brasseries du Maroc, etc... Les Brasseries de la Meuse, liées à Champigneulle, participent de leur côté à la Grande Brasserie Kérinou, Brasserie Elbeuvienne, Brasseries l'Atlantique, Brasserie Graff (Rennes), etc... Champigneulle a absorbé Fort Carré en 1952, la Meuse vient d'absorber les Grandes Brasseries Réunies. L'ensemble du groupe doit représenter de un quart à un tiers de la production française. Champigneulle a en outre une participation dans la Brasserie de la Comète (5 % de la production française) et des participations dans d'autres brasseries. Le groupe Hatt domine la production en Alsace où est fabriqué plus du cinquième de la bière française.

★

Pour l'eau minérale, trois sociétés assurent 62 % des ventes : Bassin de Vichy (Société Commerciale) avec 23 %, Perrier avec 22 % et Vittel avec 17 %. Avec Evian et Vichy-Etat, les cinq représentent 81 % des ventes.

Quelques puissantes sociétés dominent la production d'apéritifs : Byrrh (Eta-

blissements Violet), Pernod ⁽¹⁾ et Cinzano (étroitement liés entre eux), Dubonnet, Saint-Raphaël, etc.

La distribution de l'eau dans les villes (mises à part les régies communales), comme les travaux d'adduction, sont le monopole d'un très petit nombre de groupes : la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales à Paris et une partie de la banlieue, dans la banlieue de Lyon, à Nice, Rennes, Rouen, Arras, Boulogne, etc...; la Lyonnaise des Eaux et ses filiales à Biarritz, Bordeaux, Dunkerque, Valenciennes, une partie de la banlieue parisienne, etc.; la Compagnie des Eaux et de l'Ozone dans 75 villes moyennes (Agen, Arles, Nancy, etc.).



Les produits laitiers, par leur importance du point de vue de l'agriculture, nécessiteraient une étude spéciale pour laquelle les éléments malheureusement manquent. Le collectage, la distribution et la fabrication des produits dérivés du lait sont de plus en plus contrôlés par deux grands trusts : Nestlé et Genvrain, entre lesquels d'ailleurs des liens existent. Les données d'ensemble sur l'industrie laitière sont rares. De quelques indications contenues dans un livre récent (Georges Breart: « Le Fleuve Blanc ») on peut déduire que 300 ateliers de pasteurisation sur 900, d'une capacité journalière supérieure à 5.000 litres, ont collecté et traité en 1950 un tiers environ du lait consommé en nature en France. Il va de soi que les sociétés importantes possèdent plusieurs ateliers de pasteurisation. En 1948, Genvrain en avait 81, Nestlé 33 (Société Maggi) etc... Genvrain et Nestlé collectent et distribuent 70 % du lait consommé en nature dans la région parisienne. La Société Laitière Moderne approvisionnait Lyon en lait dans la proportion de 80 % avant guerre. Tombé à 35 % en 1946, ce pourcentage a dû augmenter depuis.

(1) Pernod est également concessionnaire de Coca-Cola dans la région parisienne.

(2) Fermiers Réunis, Messageries Laitières, Société Laitière Métropolitaine, etc...

L'ensemble des filiales de Genvrain ⁽²⁾ a collecté en 1953 7,3 millions d'hectolitres de lait, soit 8 % environ de la totalité du lait livré en France aux laiteries, et réalisé un chiffre d'affaires de 46 milliards de francs. Genvrain a 135 usines (ateliers de pasteurisation, beurrieres, fromageries, porcheres, etc.), un parc automobile de 1.000 véhicules, etc... Nestlé,



trust américano-suisse, donne peu de renseignements sur son activité. Le groupe possède dans le monde une centaine d'usines avec 45.000 ouvriers. Le lait Nestlé, Nescafé, les produits Maggi, le chocolat Kohler, etc... sont des fabrications Nestlé. Moins important que Genvrain sur le marché des ventes de lait frais, Nestlé domine la fabrication du lait condensé ⁽³⁾. La Nestlé française (Société de Produits Alimentaires et Diététiques ou S.O.P.A.D.) participe à Ofeo (avec Genvrain), Société Française Laitière, Glaces Ch. Gervais, etc... Maggi contrôle Cercle Bleu (5/6 du capital) constitué en 1948.

Les autres trusts laitiers, sans atteindre la taille des deux précédents, sont des puissances non négligeables : les Fromageries Bel-la Vache qui Rit, bien connues pour leur crème de gruyère, la Compagnie Générale du Lait et les Laiteries de la Vallée de la Vire et du Cotentin (même groupe), etc. La production du fromage de Roquefort est pour 81 % aux mains de deux groupes : Rigal (Caves de Roquefort, etc.) avec 65 % et Maria Grimal avec 16 %.

La fabrication du vinaigre s'est fortement concentrée ⁽⁴⁾. Dessaux Fils effectue la moitié des exportations, et de un tiers à 40 % de la production.

(3) En 1938, Nestlé faisait 53 % du total, Gloria 21 %, la Compagnie Générale du Lait (Lait Mont-Blanc) 15 %, soit 89 % à eux trois.

(4) Il n'y a plus que six fabricants à Orléans aujourd'hui contre 27 en 1912 et 181 en 1776...

TRANSPORTS

Depuis 1937, la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.), société d'économie mixte (51 % du capital à l'Etat, 49 % aux anciennes compagnies) exploite l'ensemble du réseau de *chemins de fer* (1). Les wagons-lits sont le monopole de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, dans laquelle les intérêts français sont prépondérants (de Rothschild, S.N.C.F., etc.). Les wagons de grande capacité, spécialisés pour certains transports (minerai, etc.), sont groupés dans la Société de Gérance des Wagons à grande capacité (S.G.W.), exploitée par la S.N.C.F., et dans laquelle les sociétés privées participent au prorata de leur parc de wagons : S.I.T.R.A.M. (groupe Sidelor), Stemi, etc... Le rôle particulier de la S.T.E.F. sera examiné plus loin.

Dans la *marine marchande*, sur le total de la flotte, en dehors des pétroliers, la part des principaux groupes est la suivante au 1^{er} janvier 1954 (sur 2.743.000 tonneaux de jauge brute) :

Compagnie Générale Transatlantique : 21 % ; Messageries Maritimes : 16 % ; Chargeurs Réunis : 14 % ; Fraissinet-Fabre-Paquet-Delmas-Vieljeux : 10 % ; Worms : 5 % ; Transports Maritimes à Vapeur (Daher, etc.) : 3,5 % ; de Rothschild : 3,3 % ; Louis Dreyfus et Cie : 2,5 %.

Les quatre principaux groupes représentent 61 % du tonnage total, les 8 principaux 75 %.

L'Etat est majoritaire dans la Compagnie Générale Transatlantique (et sa filiale la Compagnie Générale d'Armements Maritimes) et dans les Messageries Maritimes.

Le groupe des Chargeurs Réunis et le groupe Fraissinet-Fabre-Paquet-Vieljeux sont très liés familialement et financièrement.

Worms, de Rothschild et Dreyfus ne sont pas spécialisés dans la navigation.

(1) Au Conseil d'administration de la S.N.C.F. siègent les représentants des anciennes compagnies : Guillaume de Tarde, des Chemins de fer de l'Est, représentant de la Banque Lazard ; Jean Benolst, du Chemin de fer de Paris-Orléans ; Pierre Getten, du Chemin de fer du Nord, représentant de Rothschild ; André Moreau-Néret, des chemins de fer du Midi, administrateur du Crédit Commercial de France ; Henry Morel-Journel, du P.L.M.

Déjà rencontrés, on les retrouvera à plusieurs reprises par la suite (2).

La flotte pétrolière représente près d'un quart du tonnage total (870.000 tonneaux de jauge brute au 1^{er} janvier 1954). Toutes les grandes sociétés pétrolières possèdent leurs propres flottes de tankers : Esso Standard, Shell (Maritime Shell), la Compagnie Française des Pétroles (Compagnie Navale des Pétroles), Française des Pétroles BP (Association Pétrolière, etc...). C'est le groupe Worms qui détient, de très loin, la première place avec 30 % du tonnage total. Viennent ensuite la Compagnie Auxiliaire de Navigation et sa filiale la Compagnie Africaine d'Armement, avec 14 %, la Compagnie Navale des Pétroles (13 %), Esso Standard (10 %), Shell (8 %). Les cinq groupes font 75 % du tonnage total.



Si la *navigation fluviale* est moins importante et moins concentrée que la navigation maritime, elle compte cependant quelques grosses sociétés ; en tout premier lieu, la Compagnie Générale de Navigation H.P.L.M., dont l'importance est moins grande par son trafic direct (près de 10 % du total, avec une flotte de près de 400 unités) que par ses filiales et par son rôle de courtier en fret. Avec elle, la Compagnie Fluviale et Maritime de Transports (180 unités, de nombreuses participations) et la Société Générale de Tonage et de Remorquage sont les principales. Depuis 1945, la totalité de la flotte fluviale du Rhin est concentrée dans la Communauté de navigation française rhénane, dirigée par la Compagnie Générale pour la Navigation sur le Rhin, qui possède la totalité des remorqueurs.

Air France (3) n'assure pas la totalité des *transports aériens*. Sa part dans le trafic des transporteurs français a été en 1953 de 100 % pour la poste (mono-

(2) On trouvera dans l'annexe la liste des Cies de navigation dépendant des groupes cités.

(3) Le décret du 25 septembre 1953 a décidé de céder 15 % des actions aux intérêts privés. On trouvait déjà au Conseil d'administration : Robert Lemaignan, président-directeur général de la Société Commerciale d'Affrètements et de Commission, du groupe Mokta el Hadid (minerai de fer d'Afrique du Nord), etc.

pole de droit), 56 % pour les voyageurs et 55 % pour le fret. Les Compagnies privées assurent le reste, soit 44 % du trafic voyageurs et 45 % du fret. Avant guerre, Air France non nationalisé faisait 85 % du trafic. Les trusts privés, en particulier les trusts de la marine marchande, se sont en effet efforcés de reprendre une place importante dans le domaine de l'aviation (1).

Les principales sociétés privées sont actuellement : l'Union Aéromaritime de Transport (U.A.T.), filiale des Chargeurs Réunis; les Transports Aériens Internationaux (T.A.I.), contrôlés par la Banque de l'Indochine, Hersent, Dreyfus; la Compagnie Générale de transports aériens Air Algérie, filiale de la Compagnie Générale Transatlantique et des armateurs marseillais Fraissinet-Fabre; la Compagnie Chérifienne de Transports Aériens (Fraissinet-Fabre, Dassault, etc...).

Les transports urbains et départementaux, s'ils ont un domaine où se rencontrent beaucoup d'entreprises de faible importance, comptent cependant un certain nombre de grosses entreprises, mal connues pour la plupart, leur forme juridique (S.A.R.L. ou sociétés de personnes) leur permettant de ne rien publier sur leur activité, et quelques très grosses sociétés.

Les Compagnies de tramways continuent à gérer leurs réseaux, quand la concession n'a pas été rachetée par la ville, ou à exploiter les lignes d'autobus qu'elles ont établies à la place. La Compagnie Générale Française de Transports et d'Entreprises, ancienne Compagnie Générale Française de tramways, exploite les transports de Nancy, Le Havre, Bordeaux, St-Quentin, Toulon, Rouen. La

Société pour l'industrie des transports (ex-Transports en commun de la Région Parisienne) a, par ses filiales, des lignes à Nice, Toulouse et sa région, Cannes, dans le Béarn, etc... Le groupe des Exploitations Electriques et Industrielles effectuée, par tramways ou autobus, les transports de Perpignan, Besançon, Cherbourg, Dijon, Angers, Brest, Le Mans, Rennes, Lorient, Caen, etc.

Dans les transports départementaux, le groupe principal est, de loin, celui des Transports Automobiles Industriels et Commerciaux et leur filiale Transports Départementaux, qui sont des affaires Mirabaud-Banque de l'Union Parisienne. Directement ou par ses participations (Courriers normands, Courriers bretons,



Normande d'Autobus, Autobus du Puy-de-Dôme, etc.), le groupe comprend un parc de 955 autobus, 400 camions et camionnettes, 170 tracteurs routiers, 400 remorques et 145 véhicules divers.

Rappelons que beaucoup de constructeurs d'autocars exploitent des lignes de transports départementaux : Transports Renault, Transports Citroën, Groupages Express de Franche-Comté (Peugeot), Transports Urbains et Ruraux S.T.U.R. (Panhard).

A Paris, la Compagnie Française des automobiles de place, avec 1.940 voitures, possède près du cinquième du parc de taxis parisiens.

Aussi bien dans les transports que dans la commercialisation des fruits et légumes, du poisson, de la viande, des denrées périssables en général, la chaîne du froid joue un rôle de plus en plus important. Deux sociétés contrôlent avec leurs filiales et participations la totalité des 90 entrepôts frigorifiques publics (2) d'une capa-

(1) Le président de la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis, Francis Fabre, en exposait les raisons il y a quelques mois (Agefi, 17 mars 1954) : « Parce qu'elle était à ses débuts, une industrie de prestige, incapable d'équilibrer une exploitation commerciale, l'aviation marchande s'est trouvée classée dans le secteur public, avec les sujétions et je dirai aussi les déviations que cela comporte. Or, aujourd'hui, le transport aérien est devenu une activité rentable et désormais le contribuable n'a plus à faire les frais de son exploitation que doit équilibrer la rémunération normale par l'usager du service rendu... Tout progrès durable est lié à cette notion de la rentabilité, du service rendu, comme il est lié à l'esprit d'initiative et à la saine concurrence : c'est pourquoi le transport aérien a de plus en plus sa place marquée dans le secteur privé ».

(2) C'est-à-dire ouverts au public. Il existe en outre 200 entrepôts privés, d'une capacité totale de 100.000 m3, annexés à une industrie ou à un commerce de gros, qui peuvent également être accessibles au public.

cié totale de 565.000 m²; ce sont la Compagnie des Entrepôts et Gares Frigorifiques (C.E.G.F.) avec 18 % de la capacité, et surtout la Société de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.) avec 82 % du total. Comme la S.T.E.F. est également administrateur de la C.E.G.F., on aboutit à une monopolisation totale.

Parmi les entreprises de *stockage*, les Entrepôts et Magasins Généraux de Paris (de Rothschild et Crédit Industriel et Commercial) avec leurs magasins de Paris et de banlieue, de Dieppe, leurs filiales de Bercy, Paris-Austerlitz, Rouen, Lyon-Guillotière, Tanger, etc., occupent une place de premier plan.

COMMERCE DE DETAIL

Que le commerce de détail ne soit pas concentré comme la sidérurgie, voilà qui ne saurait étonner personne. La faiblesse relative des capitaux nécessaires à l'installation d'une boutique, l'éparpillement géographique de la clientèle, le développement de besoins nouveaux (scooters, appareils électro-ménagers, etc.) favorisant la création de points de vente, la tendance très répandue à chercher dans le commerce une certaine sécurité et une apparente indépendance que n'offrent ni l'atelier, ni le bureau, expliquent l'existence d'un grand nombre d'établissements commerciaux (900.000 environ) et même la possibilité pendant certaines périodes, comme dans l'après-guerre en France, d'une augmentation absolue de leur nombre. La loi de la concentration se trouve ainsi constamment combattue par la tendance contraire à la création de nouveaux commerces.

Toutefois, cette loi joue, avec des formes originales, dans le commerce comme ailleurs. L'exemple des dernières années en France le démontre. Il disparaît plus de commerces qu'il ne s'en crée, les trusts commerciaux se développent et réduisent le champ d'activité du petit commerce. Certains aspects peu voyants de la concentration échappent d'ailleurs aux yeux du public : tel commerçant dont la situation est apparemment sans changement s'est affilié par exemple à une centrale d'achat qui lui fournira toute sa mar-

chandise, et dans la dépendance de laquelle il tombera, en définitive, de plus en plus (1).

Qu'en trois ans, de 1950 à 1953, le nombre d'établissements commerciaux ait diminué de 10.000, que le chiffre d'affaires dans le secteur alimentaire ait augmenté de 62 % pour les magasins à succursales multiples et de 38 % seulement pour les détaillants (2), que dans un département comme le Bas-Rhin il n'y ait plus que 400 détaillants isolés sur 1.960, soit à peine plus du cinquième (3), voilà quelques exemples qui montrent bien le mouvement de concentration en cours. Certes, le petit et moyen commerce a réalisé en 1953 un peu plus de 6.000 milliards de chiffres d'affaires sur un total évalué à 7.000 milliards, soit 85 % environ. Cependant, avec 15 % déjà du chiffre d'affaires du commerce de détail (25 % environ dans l'alimentation), et une puissance matérielle et financière qui va être indiquée pour les plus importants, les trusts du commerce jouent un rôle de plus en plus grand.

Les Grands Magasins et les Sociétés à succursales multiples constituent des trusts puissants qui ne le cèdent souvent en rien à des trusts industriels de premier ordre (4).

Les Grands Magasins parisiens figurent parmi les plus connus et les plus puissants de tous (5). Le chiffre d'affaires des 5 plus gros s'est élevé à 67 milliards en 1952 : Galeries Lafayette (17 milliards), Printemps (16,5), Samaritaine (14), Bon Marché (10) et Bazar de l'Hôtel de Ville (9,5). Il s'agit là de leurs chiffres d'affaires directs, sans les filiales.

Le Printemps, (dirigé par Lagnonie,

(1) Pour plus de détails sur les méthodes de concentration dans le commerce de détail, voir : Le processus de concentration du commerce de détail en France, dans « Economie et Politique », N° 2, p. 68.

(2) Dans le secteur non-alimentaire, l'augmentation est de 65 % pour les grands magasins et de 21 à 24 % pour les détaillants en textiles et chaussures.

(3) Les autres boutiques sont soit des succursales de la Société d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine (SADAL), soit des coopératives (400), soit pour le plus grand nombre (780) des détaillants rattachés à une centrale d'achats.

(4) Les trusts du commerce ont fait l'objet d'une étude détaillée des « Notes et Etudes Economiques », n° 69 du 25 septembre 1952.

(5) Les dix principaux occupent 30.000 employés.

Vignerat, Lesieur) est sans conteste le plus grand des Grands Magasins. Outre les magasins eux-mêmes, le groupe comprend les Magasins Prisunic, des ateliers pour vêtements (avec 450 ouvriers), etc., et la plus importante des centrales d'achats : la S.A.P.A.C. La S.A.P.A.C. approvisionne au total 196 entreprises, dont les maisons du groupe et 150 adhérents extérieurs, son chiffre de vente a atteint 80 milliards en 1953 (dont 34 pour le Printemps et ses filiales).

Les Galeries Lafayette (dirigées par Meyer et Heilbronn), groupe moins important que le Printemps, ont une structure analogue : magasins de Paris, filiales en province, magasins Monoprix, ateliers de confection, centrale d'achats (la Société Parisienne d'Achats et de Manutention S.P.A.M.). Le chiffre d'affaires d'ensemble doit être dans les 40 milliards, dont une partie (10 à 15 milliards) avec des adhérents extérieurs.

Avec le Printemps et les Galeries Lafayette, le groupe des Nouvelles Galeries Réunies (Canlorbe, Demogé) est le plus important. Il comporte la Française des Nouvelles Galeries Réunies (25 magasins et une centrale d'achats qui livre à 250 magasins), les Galeries Modernes (10 succursales, plus des filiales et participations dont les Galeries du Havre), la Française des Magasins Modernes (13 succursales et des participations), les Grands Magasins Magmod (3 magasins à Strasbourg), les Magasins Uniprix (7 succursales et une centrale d'achats la S.O.N.A.C.), les Galeries de France (3 succursales), etc... Très lié avec le groupe précédent (ils sont ensemble aux Magasins Modernes), Paris-France (Gompel) contrôle les Trois Quartiers, Madélios, la Provençale de Grands Magasins, les Grands Magasins de Savoie, etc...

Les sociétés à succursales multiples (plus de 42.000 points de vente) se trouvent principalement dans le secteur de l'épicerie et de l'alimentation générale où elles comptent environ 37.000 boutiques, réalisant près d'un quart du chiffre d'affaires. Caractérisées par la concentration horizontale (multiplication du nombre des points de vente, absorption de boutiques et de chaînes plus faibles), elles réalisent

aussi, comme les Grands Magasins, une intégration verticale souvent très poussée, fabriquant directement certains produits. Damoy a ses propres usines de conserves, ses ateliers de mise en bouteilles du vin. Les Etablissements du Casino possèdent une chocolaterie, une droguerie, des fabriques de moutarde, de conserves, d'huile et de savon et une parfumerie. Les Economats du Centre exploitent une boulangerie et une distillerie, etc... Les services centraux (achats, comptabilité, manutention, emballage, livraisons) occupent un



nombreux personnel : les Docks Rémois près de 2.000, les Economats du Centre 950, etc... En dehors de leurs succursales propres tenues par des gérants, elles approvisionnent encore des dépositaires dont la dépendance devient de plus en plus étroite.

Le plus important trust de magasins à succursales multiples est celui des Docks Lyonnais (Gontard). Il comprend, en effet, outre les Docks Lyonnais eux-mêmes (650 succursales), les Docks du Nord, les Docks de Nevers, la Société d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine S.A.D.A.L. (246 succursales), la Société Nancéienne d'Alimentation S.A.N.A.L. (503), les Etablissements B. Mieille (474), Mieille-Cailoux (744), les Grands Economats Parisiens (300), l'Union Commerciale de Meaux, et encore la Compagnie Générale des Vins du Midi et de l'Algérie, la Société Laitière Moderne, etc... Les 6 sociétés pour lesquelles les chiffres sont connus groupent plus de 3.000 succursales.

Les Etablissements économiques du Casino (Saint-Etienne) ont plus de 1.500 succursales dans le Centre et le Midi et 500 dépositaires. Ils sont étroitement liés à l'Épargne de Toulouse (800 succursales). L'ensemble a fait en 1950 un chiffre d'affaires de près de 38 milliards. La So-

ciété Françaises des Pâtes Alimentaires (Hartaut-Ghiglione et Scaramelli) appartient au même groupe.

Les Docks Rémois (le Familistère) ont 1.163 succursales directes et 534 par leurs filiales. Leur chiffre d'affaires est de l'ordre de 15 milliards de francs. Les Etablissements Goulet-Turpin ont 670 succursales (11,6 milliards de chiffre d'affaires en 1952). Julien Damoy, outre ses propres succursales, approvisionne 15.000 épiciers dépositaires. Beaucoup mériteraient encore d'être cités : les Docks de l'Ouest (550 succursales), l'Allobroge (310), les Economats du Centre (1 millier), etc...



Si l'alimentation générale est le domaine d'élection des trusts à succursales, ils s'étendent cependant à d'autres activités : produits laitiers, vin, produits non alimentaires.

La voie de la concentration dans le négoce du vin a été le développement des ventes en bouteilles. Le matériel nécessaire (bouteilles, installations de lavage, d'embouteillage, etc.) a exigé l'immobilisation de capitaux importants dont les petites sociétés, qui étaient en majorité dans les entrepôts, n'ont pu disposer. Ainsi se sont constitués, avec l'appui des banques, de puissants trusts du négoce du vin au détail ⁽¹⁾.

Les Etablissements Nicolas, qui possèdent des vignobles en Algérie, ont 797 points de vente : ils ont, en 1953, vendu 111 millions de bouteilles pour plus de 10 milliards de francs. Les Etablissements Vini-Prix ont 125 succursales, leur chiffre d'affaires a été de 5,9 milliards en 1953. Avec eux, Brasseur et Cie (vins Grap), qui ont pris récemment le contrôle de l'Entrepôt de Grenelle (Primistères

parisiens), l'ancienne Maison Gerbaud (vins du Postillon), les Etablissements Vallette (vins des Rémillons) et leurs filiales Paris-Médoc, Café Biard, etc., sont les principales firmes du négoce du vin.

En dehors de l'alimentation, les magasins à succursales se trouvent surtout dans les chaussures (1.250 points de vente) et les textiles (1.600 points de vente). Rappelons que les Grands Magasins vendent également beaucoup d'articles textiles. Spécialisée dans le textile, la Grande Maison de Blanc a des magasins à Paris, Nice, Cannes et Deauville, de nombreuses filiales (l'ensemble des maisons du groupe fait un chiffre d'affaires de près de 6 milliards); son département de commission assure en outre les achats d'une centaine de magasins totalisant un chiffre d'affaires annuel de près de 6 milliards uniquement en articles textiles. Les vêtements Conchon-Quinette ont 90 succursales, Prénatal 28.

Dans les chaussures, sur 18.000 établissements de commerce, les 1.100 succursales dépendant d'une soixantaine de sociétés font de 30 à 40 % du chiffre d'affaires total de la branche. Bata par exemple a 250 succursales de vente, les chaussures André 150 succursales.

COMMERCE INTERNATIONAL

Le nombre des firmes qui ont la possibilité de s'intéresser au commerce avec l'étranger est beaucoup plus faible que celui des sociétés qui produisent ou vendent à l'intérieur du pays. Il faut une organisation commerciale, des services financiers, etc... L'exportation, plus encore que l'importation, est limitée à quelques milliers de sociétés. En 1952, sur 1.807.000 établissements 42.600 seulement ont effectué des exportations, soit 2 % du nombre total d'établissements. Mais plusieurs établissements appartiennent à une même société et plusieurs sociétés à un même groupe, si bien qu'il n'y a en définitive que quelques milliers d'exportateurs notables.

Citons quelques exemples : Lafarge réalise 45 % des exportations françaises de ciment, Saint-Frères 45 % des exportations de produits juteux manufacturés, la Compagnie Générale d'Electricité plus

(1) Rappelons que les gros récoltants dominent le commerce de gros du vin, avec les sociétés de vente. En 1952, en France et en Algérie, 6.007 récoltants (ceux qui récoltaient plus de mille hectolitres), soit 0,35 % du total, ont produit près d'un quart de la récolte. 19.318 récoltants (de plus de 400 hectos), ont réalisé 38 % de la récolte et commercialisé 45 % du total des vins livrés au commerce. Dans l'Hérault, la baronne de Sarret a récolté 23.500 hectos en 1950, les de Cassagne 30.000 hectos, la famille Wassal 100.000 hectos. La Compagnie des Salins du Midi a récolté 35.000 hectos en 1953, etc...

de 20 % des ventes à l'étranger de la construction électrique, Lip 25 % des montres, l'Aluminium Français 100 % de l'aluminium... Les exportations d'acier sont l'affaire de puissantes sociétés commerciales : Davum Exportation (pour le groupe Sidelor tout entier et d'autres groupes), Valor (pour le groupe de Wendel), Longovicia (pour Lorraine-Escaut, les Sociétés du groupe Raty), etc...

Des entreprises moyennes se groupent souvent à l'exportation, comme dans la Frexa (France Export Association) créée par 15 sociétés dont Automoto, Monet-Goyon, etc., qui exporte 60 % des bicyclettes vendues à l'étranger. Des Comptoirs de vente existent pour des branches entières : Univer pour le verre, Unimaille pour la bonneterie, etc...

A l'importation, si le nombre des candidats importateurs est grand (l'importation permet de fructueuses opérations), l'essentiel des importations est effectué par un petit nombre d'importateurs. La plupart des matières premières sont d'ailleurs achetées à l'étranger par des groupements d'achats ou de répartition, cartels plus ou moins perfectionnés qui tantôt réalisent l'importation de bout en bout, tantôt se bornent à contrôler les quantités, les prix, la répartition entre utilisateurs. L'Association Technique de l'Importation Charbonnière monopolise l'importation du charbon, le Comptoir des Phosphates celle des phosphates. Tous les minerais importés par la sidérurgie française passent par la Société Ferimport et par la Société du manganèse, etc...



En dehors de cette concentration réalisée par les firmes productrices ou utilisatrices elles-mêmes, groupées ou non en cartels, il existe un secteur du commerce d'export-import proprement dit, réalisé par des firmes spécialisées qui sont elles-mêmes de grandes puissances économiques. Les plus importantes, de loin, sont les maisons spécialisées dans le commerce des céréales et des oléagineux. Elles effectuent des opérations, non seulement sur la France, mais sur le marché mondial en général, spéculent sur les cours

des céréales et sur les différences de change, etc... De telles opérations demandent une capacité financière particulière, puisque plusieurs milliards, voire des dizaines de milliards, peuvent se trouver engagés dans une affaire d'envergure.

Dreyfus et Cie est la plus grosse maison française spécialisée dans le commerce international. Elle effectue environ le dixième du commerce mondial de blé. Avec son département bancaire, sa flotte de commerce (75.000 tx), ses agences dans le monde entier, c'est une puissance financière de premier ordre. De la taille de Dreyfus en France, mais semble-t-il plus importante sur le plan mondial (elle détient 80 % de la puissance d'écrasement des céréales au Brésil, 30 % en Argentine, etc.), on trouve ensuite la firme hollandaise Bunge. Avec Dreyfus et Bunge, la Continentale, le Comptoir André (affaire suisse) et le groupe Edmond de Rothschild (la Commercial Transocéan), qui n'est pas uniquement céréalier mais s'intéresse aussi aux produits sidérurgiques, etc., sont les cinq plus grosses firmes du commerce international en France.

Les autres sociétés sont plus modestes. L'une d'entre elles (Naggar) se caractérise par des spéculations particulièrement audacieuses comme l'achat au début du mois d'août dernier de la plus grande partie des stocks d'huile de lin disponibles sur le marché mondial. L'achat aurait porté (*Information*, 5/8/54) sur 100.000 tonnes aux Etats-Unis, 100.000 tonnes en Argentine et 15.000 tonnes en Uruguay. La maison s'est ainsi assuré le monopole de l'exportation d'huile de lin dans le monde jusqu'à l'arrivée des nouvelles récoltes au quatrième trimestre de l'année.

Pour le caoutchouc, la Safie (Alean et Cie), liée à la firme anglaise Hecht, Lewis et Kahn, effectue 65 % des importations en dehors de celles de Michelin qui importe lui-même sa matière première.



La concentration du commerce extérieur s'effectue également sur le plan régional. Certaines firmes parviennent à s'emparer d'une partie considérable des exportations françaises vers tel ou tel

pays ou région, par exemple la Compagnie Optorg et la Maison Denis Frères pour le Sud-Est Asiatique. Les banques fondent de telles maisons de commerce spécialisées sur le plan régional : la Ciave (Worms), Sela-Trame (Crédit Lyonnais) s'efforcent ainsi de monopoliser le commerce avec plusieurs pays d'Amérique latine : Chili, Equateur, Colombie, etc...

Sans être spécialisée dans ce domaine, la Banque de l'Indochine joue un rôle de premier plan dans le commerce interna-



tional, tant par ses filiales commerciales (Etablissements Rondon, qui groupent toute une série de sociétés; le Matériel Technique, etc...) que par ses opérations de financement et son rôle aux colonies.

En relation avec le commerce international et la marine marchande, il faut signaler l'importance de maisons spécialisées dans les opérations commerciales et maritimes; transit, courtages, commissions, achats, ventes, etc... Citons notamment Mory et Cie, très liée à Rothschild, une des premières affaires françaises de transports internationaux, comme transporteur ou comme commissionnaire, importateur de charbon et de pétrole, armateur à la pêche, distributeur de produits pétroliers (une filiale, l'Algérienne des Pétroles Mory, est spécialisée dans l'avitaillement des navires en Méditerranée, dans l'Atlantique et dans l'Océan Indien), qui compte 4.000 employés. La Société Commerciale d'Affrètements et de Commissions, du groupe de Nervo, importe du charbon, fabrique des agglomérés, vend des produits pétroliers, importe, exporte et vend des minerais, des matériaux de construction, manutentionne, joue le rôle de commissionnaire, etc., et a de nombreuses filiales et participations dans les docks et entrepôts, le commerce charbonnier...

ASSURANCES

Les nationalisations, le transfert de la branche accidents du travail à la Sécurité Sociale, la dépréciation monétaire ont affaibli dans l'après-guerre la puissance des Compagnies d'assurances. Depuis quelques années, l'activité de l'assurance a connu un nouvel essor et, en 1953, avec un montant global de primes de l'ordre de 290 milliards, elle a dépassé le maximum d'avant guerre (288 milliards de francs actuels). Si la branche capitalisation n'est qu'à 47 % du niveau de 1938 et la branche vie à 70 %, la branche dommages (accidents, incendies, risques divers ou A.I.R.D.) a dépassé de 20 % le niveau d'avant-guerre.

En 1952, selon le rapport du ministre des Finances au Président de la République, 949 sociétés d'assurances exerçaient leur activité en France, dont 419 françaises et 530 étrangères. La plupart des sociétés étrangères ne pratiquent que la réassurance⁽¹⁾. Les affaires directes sont pratiquées par 582 sociétés dont 405 françaises et 177 étrangères. En réalité, un même groupe compte toujours plusieurs compagnies, l'une dans la branche vie, l'autre dans la branche incendie, etc... Vingt groupes d'assurances font les deux tiers du total des primes directes encaissées. Ce sont, par ordre d'importance :

Compagnie d'Assurances Générales :	25 milliards 158 millions;
Union :	20 milliards 503 millions;
Urbaine :	15 milliards 463 millions;
Nationale :	10 milliards 809 millions;
Abeille :	9 milliards 797 millions;
Aigle-Soleil :	9 milliards 209 millions;
Phénix :	7 milliards 426 millions;
Générale d'Assurances A.I.R.D., Patri-	moine, Confiance :
	7 milliards 234 mil-
	lions;
Préservatrice :	7 milliards 70 millions;
Concorde :	6 milliards 199 millions;
Séquanaise Capitalisation :	5 milliards
	740 millions;
Paternelle :	5 milliards 673 millions;
Paix A.I.R.D. :	5 milliards 358 millions;

(1) Pour diviser leurs risques, les compagnies d'assurances cèdent en seconde assurance une partie de leur portefeuille à d'autres compagnies. Leurs risques propres se trouvent ainsi réduits.

Prévoyance : 5 milliards 151 millions;
 Providence : 4 milliards 830 millions;
 Protectrice A.I.R.D. : 4 milliards 150 millions;
 Populaire-Vie : 4 milliards (environ);
 France : 3 milliards 701 millions;
 Foncière Transports : 3 milliards 656 millions;
 Monde : 2 milliards 690 millions.

Soit un total de 163 milliards 817 millions sur un montant de primes de 259 milliards 625 millions en 1952, soit 63 % du total. Compte tenu qu'il manque ici plusieurs filiales dont les chiffres n'étaient pas publiés (Protectrice-Vie, Paix-Vie, etc...), la part des 20 groupes ci-dessus est d'au moins les deux tiers du montant total des primes.

Les Compagnies : Assurances Générales, Union, Urbaine, Nationale, Aigle-Soleil, Phénix et Séquanais sont nationalisées. Le secteur du capitalisme d'Etat représente 40 % environ du total de l'assurance, avec des pourcentages variant de 30 % pour les dommages à 60 % pour l'assurance-vie et 90 % en capitalisation.

Les Compagnies d'assurances sont, pour la plupart, d'importants propriétaires d'immeubles. Dans le domaine immobilier de la Séquanais (117 immeubles), situé presque exclusivement à Paris et en banlieue, habite une population de 18.000 personnes... L'Urbaine et la Seine a 84 immeubles, l'Urbaine-Vie 48, les Paternelle Vie et A.I.R.D. 118, La Nationale-Vie 160, etc... Aussi la loi sur les loyers de 1948 a-t-elle été particulièrement appréciée par les sociétés d'assurances dont les revenus immobiliers se sont ainsi notablement accrus⁽¹⁾.

L'INFORMATION

Non seulement l'information est étroitement concentrée, mais encore elle se trouve pour l'essentiel — très souvent d'une façon déguisée — aux mains des

représentants des trusts et du capital financier ou aux mains de l'Etat que les monopoles dominent. Il va de soi que, pas plus que les groupes industriels ou financiers ne sont monolithiques, l'information n'est uniformément au service de tous les monopoles. Les rivalités, les luttes d'influence — particulièrement sournoises dans un domaine où l'argent est roi et où presque tout se passe dans les coulisses — ne manquent pas. Cependant, quels que soient les groupes qui les dominent ou qui dominent l'appareil d'Etat, les moyens d'information restent essentiellement aux mains des monopoles. Les plus grandes sociétés de la librairie, de la presse, du cinéma, sont elles-mêmes des monopoles, comme Hachette, Gaumont ou Pathé-Cinéma.

Dans la presse, les transformations qui se sont opérées depuis la fin de la guerre ont abouti à la constitution de plusieurs trusts de presse, jusqu'à un certain point rivaux, réunissant un ou plusieurs quotidiens, des hebdomadaires, des journaux féminins, une agence de publicité, etc...

Le groupe France-Soir comprend *France-Soir* (tirage 1 million), *Paris-Press* (200.000), *Elle* (850.000) et les *Cahiers de Elle*, *France-Dimanche*, *Votre Enfant*, *Femina* et *Femina pratique*, *Réalités* (177.000) et ses filiales (*Connaissance des Arts* et *Entreprise*), l'agence Scoop, etc... Le groupe est en relation étroite avec Régie-Press, société de publicité dirigée par Marcel Bleustein-Blanchet. Pierre Lazareff, tête rédactionnelle de *France-Soir*, dirige en outre deux collections chez Denoël et chez Gallimard et est administrateur ou gérant de près de 20 sociétés de publication ou de publicité. Le groupe est contrôlé par la Franpar et par la Société Nouvelle de *Paris-Press*

Foncière Lyonnaise : 223 immeubles à Paris, 2 à Anvers. Rente Foncière : 248 immeubles à Paris; Immobilière Marseillaise : 625 immeubles à Marseille comprenant 6.169 logements et 2.181 locaux industriels et commerciaux; Foncière Immobilière : 156 immeubles à Paris; Immeubles de France : 171 immeubles à Paris; Immeubles de la plaine Monceau : 31 immeubles dans les beaux quartiers.

Les trusts industriels ont des domaines immobiliers de plus en plus importants qui renforcent la dépendance du personnel qui y est logé. Les entreprises sidérurgiques possèdent ainsi 48.000 logements (dont de Wendel 6.400). Michelin a 3.000 logements à Clermont-Ferrand, Boussac 4.100 logements, etc.

(1) La loi de 1948 a également favorisé les sociétés immobilières dont l'activité principale est la location. Sans pouvoir faire une étude d'ensemble sur la propriété immobilière pour laquelle les éléments manquent, indiquons le domaine de quelques sociétés : Foncière de France et sa filiale Foncière Parisienne : 160 immeubles à Paris;

en ce qui concerne ce dernier journal. La Franpar, créée en 1951, avec comme activité l'exploitation de *France-Soir* et de *Paris-Presse*, est dominée par la Librairie Hachette⁽¹⁾. Depuis la fin de 1952, l'exploitation de *Paris-Presse* est assurée par la Société Nouvelle de *Paris-Presse*, constituée à égalité par la Franpar et par la Société Immobilière Marcel Dassault. Le constructeur d'avions est représenté à *Paris-Presse* par le général Corniglion-Molinier.

Le second trust est celui du *Parisien libéré*, connu sous le nom de groupe Amaury. Le groupe comprend le *Parisien libéré* (675.000 exemplaires), *Carrefour*, *Point de Vue*, *Images du Monde*, *Marie-France*, la *France agricole*, deux quotidiens d'Angers : le *Courrier de l'Ouest* (88.000 exemplaires) et le *Maine libre*, la société de publicité Office de Publicité Générale. Le *Parisien libéré* possède en outre l'immeuble et le matériel du journal *l'Information*. Il a fait apport du titre à la Société Nouvelle du Journal *l'Information*, constituée avec l'Agence Economique et financière. L'influence indirecte d'Hachette s'exercerait aussi sur ce groupe qui contrôlait également *Ce Matin-Le Pays* avant son absorption par *l'Aurore*.

Les deux groupes Franpar-Paris-Presse et Amaury vendent la moitié environ des quotidiens parisiens.

Le *Figaro* (460.000 exemplaires) est un exemple particulièrement net des liens entre les trusts et la presse. Le Conseil d'administration de la Société du *Figaro*⁽²⁾ comprend Jean Prouvost, plus gros actionnaire (industriel lainier du Nord, ancien propriétaire de *Paris-Soir* avant guerre), Ferdinand Béghin (des papeteries et des sucreries Béghin), Jacques Segard (des textiles de Roubaix), Claude Descamps (du Crédit du Nord), Eugène Gen-

til (de Saint-Gobain), Octave Raspail (des Grands Moulins de Corbeil), Raymond Dreux (Directeur général adjoint de la Société Commerciale d'Affrètements et de Commissions), Ionel Cotnareanu. Outre le *Figaro*, le *Figaro littéraire*, le *Figaro agricole*, le groupe comprend encore *Paris-Match* (plus de 1 million d'exemplaires) propriété personnelle de Jean Prouvost.

Boussac, de son côté, a une importante participation dans *l'Aurore*.

Dans la presse quotidienne de province, 8 journaux sur 120 font plus du tiers du tirage total. Ce sont, par ordre de tirage, *Ouest-France*, le *Progrès de Lyon*, la *Voix du Nord*, *Sud-Ouest*, le *Dauphiné libéré*, la *Dépêche du Midi*, la *Nouvelle République* de Tours, *l'Est Républicain*⁽³⁾.



Beaucoup d'hebdomadaires (*France-Dimanche*, *Elle*, *Point de Vue*, *Marie-France*, *Paris-Match*, etc.) dépendent des trusts qu'on vient de voir. Cependant, le groupe le plus important de la presse hebdomadaire est celui de Del Duca, qui effectue 90 % du tirage de toute la presse dite « du cœur ». Les publications de Del Duca comprennent : *Nous Deux* (1 million 650.000 exemplaires), *Intimité* (780.000), *Festival* (460.000), *Madrigal* (370.000), *Boléro* (300.000), deux journaux pour enfants *L'Intrépide* (270.000) et *Hurrah* (200.000), des journaux de tricot *Tricotons pour Nous Deux*, *Tricotons sa layette*, *Jolies Mailles*, et même une revue d'un genre particulier, *Astrologie !* etc., etc... Il a récemment créé les films Del Duca (dont la première production a été « Touchez pas au Grisbi »).

Très loin derrière Del Duca vient le groupe de *Rêves* qui a absorbé en juillet dernier *Eve*. Le groupe, dirigé par André Beyler, président directeur général du quotidien *Nouvelle République* de Bordeaux, comprend *Rêves*, *Radar*, « *Qui, Détective ?* », *Horoscope*, l'agence de publicité « *Nuit et Jour Publicité* », etc...

(1) « En 1949, après une série de conseils tumultueux, l'administrateur Blank quittait « *France-Soir* » et le groupe des Messageries Hachette qui avait une créance de 200 millions y entrât ». Merry Bromberger : « Comment ils ont fait fortune ». Plon, 1954, p. 289.

(2) Une fiction juridique confiant pendant dix-neuf ans à une « Société Fermière d'Édition du Figaro », la direction et la gestion du « Figaro » est destinée à garantir pour le public « l'indépendance » de la rédaction par rapport à la Société du « Figaro » qui est en réalité propriétaire du titre, de l'imprimerie, etc.

(3) Le Conseil d'administration de « *l'Est Républicain* » comprend notamment : André Barraud, président de Socosel, directeur des Salines de Rosières, Pol Grosdidier (Forges et Acieries de Commercy), Jacques Vilgrain (Grands Moulins), Jean Krug, président de la Confédération Nationale des Industries du Bois.

LA CONCENTRATION DANS LES BRANCHES INDUSTRIELLES

Produits	Nombre de trusts ou de groupes	% de la production monopolisée	Produits	Nombre de trusts ou de groupes	% de la production monopolisée
Raffinage du pétrole ..	5	90 %	Tuyaux de fonte	1	100 %
Gaz butane-propane ...	2	80 %	Fils et câbles électriques.	2	100 %
Acier brut	5	70-75 %	Construction navale	3	75 %
Aluminium	1	100 %	Tracteurs agricoles	3	74 %
Cuivre	1	70 %	Voitures particulières	4	98 %
Plomb	1	75 %	Camions et camionnettes.	5	94 %
Zinc	3	100 %	Radiateurs pour voitures.	1	70 %
Cobalt	1	100 %	Dynamos, démarreurs	1	85 %
Nickel	1	100 %	Carburateurs	2	100 %
Chlorure de potassium	2	100 %	Joint de cardan	1	60 %
Nitrate d'ammoniaque	1	65 %	Pneumatiques	3	90 %
Acide nitrique	1	56 %	Motocyclettes	2	80 %
Matières colorantes ...	1	80 %	Scoters	2	75 %
Glycérine	1	75 %	Cyclomoteurs	2	60 %
Chlorates	1	72 %	Machines à écrire	1	74 %
Soufre	1	90 %	Récepteurs de télévision..	3	75 %
Acétate de cellulose ..	1	100 %	Lampes radio	2	100 %
Naphtaline	1	65 %	Lampes d'éclairage	3	100 %
Superphosphates	1	80 %	Glaces	2	95 %
Fil nylon	1	100 %	Papier-journal	3	86 %
Rayonne	1	70 %	Coton	5	50 %
Fibranne	1	90 %	Peignage de laine	1	20 %
Gaz liquides	1	100 %	Filature de jute	4	65 %
Ciment	3	72 %	Sucre raffiné	3	65 %
Plâtre	1	33 %	Huile	2	37 %
Ardoises	2	80 %	Margarine	1	80 %
Transports maritimes ..	4	61 %	Savon de toilette	3	80 %
Entrepôts frigorifiques publics	1	82 %	Chocolat	5	60 %
Roulements à billes ..	1	60 %	Pellicule de film	1	100 %
Tubes d'acier	1	90 %	Lames de rasoir	1	70 %

Selon *Entreprise* (1-6-54), le propriétaire de tous ces journaux serait le Comte Alexandre de Saint-Phalle, de la banque du même nom, très liée à des intérêts américains.

Beaucoup d'hebdomadaires ou de mensuels enfin dépendent directement de trusts de presse américains : *Sélection du*

Reader's Digest (près de 1.300.000 exemplaires), *Mécanique populaire*, des journaux pour enfants, des journaux cinématographiques, etc...



Outre la presse elle-même, les éléments matériels de sa fabrication et de sa dif-

fusion dépendent étroitement des trusts et de l'Etat. L'information est, en dehors des agences américaines ou anglaises (Associated Presse, United Press, Reuter), un monopole d'Etat par l'Agence France-Presse (A.F.P.). La plus grande partie des imprimeries de presse sont également monopole d'Etat par la Société Nationale des Entreprises de Presses (S.N.E.P.). L'approvisionnement en papier est entièrement entre les mains du Comptoir des papiers de presse, c'est-à-dire des trois plus puissants trusts du papier. Sa distribution à Paris est le monopole de la Société parisienne des Papiers de presse que contrôlent en même temps des représentants du gouvernement et ceux de la librairie Hachette. La distribution et la vente des journaux sont contrôlés par Hachette.

La Librairie Hachette mérite une attention toute particulière. Le Trust Hachette appartient au groupe financier de la Banque de Paris et des Pays-Bas (le président de celle-ci, Emmanuel Monick, siège au Conseil d'administration d'Hachette). On vient de voir son rôle dans plusieurs journaux (*France-Soir*, *Paris-Presse*, *Le Parisien Libéré* peut-être, etc.). Le trust détient un monopole de fait dans la distribution et la vente des quotidiens et périodiques et un monopole de droit sur toutes les bibliothèques de la S.N.C.F. et du métro.

L'emprise d'Hachette s'exerce en fait sur tout ce qui, directement ou indirectement, concerne la presse et les livres. La maison Hachette contrôle la diffusion en France et à l'étranger des ouvrages de librairie par une série de contrats signés, dès avant-guerre, avec 38 éditeurs qui lui en assurent l'exclusivité et qui, du fait de clauses avantageuses pour leur trésorerie, sont sous sa dépendance financière (notamment les éditions de la N.R.F. Gallimard). Elle a réussi à reconquérir le monopole de la distribution de la presse à Paris, que son attitude collaborationniste sous l'occupation lui avait fait perdre ; elle est maîtresse absolue des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (après avoir réussi à mettre en faillite les Messageries Françaises de Presse que les journaux issus de la Résistance avaient fon-

dées en 1945). Elle s'est assurée, en outre, le contrôle des messageries de province, dont certaines sont rattachées aux journaux régionaux, grâce au Conseil Supérieur des Messageries où elle a la majorité. Elle est associée à diverses sociétés italiennes et espagnoles de messageries et possède une filiale au Maroc (la Société chérifienne de Distribution et de Presse).

Hachette édite elle-même diverses collections : Bibliothèque Verte, Bibliothèque rose, livres scolaires, almanachs, Lectures pour tous, etc... Hachette possède à Paris quatre grandes librairies de vente au détail, et 55 annexes ; 21 agences en province et en Afrique du Nord. Elle contrôle 80.000 postes de ventes, dépositaires et sous-dépositaires et emploie un personnel de 8.000 salariés. Pour réaliser une concentration plus poussée encore, Hachette contrôle les ateliers d'imprimerie de sa filiale la Société Brodard et Taupin, une fabrique d'encre, colle et stylos à Courbevoie, la fabrique de papeterie Tonnelier à Colombes, les Papeteries de Pont de Lignon en Haute-Loire. Elle participe en outre à des entreprises de transports et de garages. Le chiffre d'affaires direct de Hachette a été de 13 milliards et demi en 1950.

★

La Radiodiffusion Télévision française est un monopole d'Etat. Les postes voisins de la France sont sous la dépendance directe de puissants groupes français, de l'industrie électrique en particulier. La Compagnie luxembourgeoise de Radiodiffusion et Télé-Luxembourg (Radio Luxembourg et la télévision luxembourgeoise qui doit démarrer au début de 1955) sont contrôlées par la Compagnie Générale de T.S.F., qui fait partie comme Hachette du groupe financier de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Radio-Luxembourg a été créé en 1931 par la Compagnie Générale de T.S.F. et la société amie Compagnie des Compteurs et matériels d'usines à gaz (qui avait créé également le Poste parisien).

Radio-Sarrebruck, Télé Saar (Société sarroise de télévision), la société détentrice de la télévision à Monaco, sont contrôlées par l'Outillage R.B.V. — Radio In-

industrie, fabricant d'émetteurs et de récepteurs de télévision, rencontré déjà dans la construction électrique.

La Compagnie marocaine de télévision (Telma), concessionnaire au Maroc de la télévision, dont l'exploitation a commencé depuis quelques mois, a pour actionnaires de nombreux trusts et groupes bancaires : la Compagnie des Compteurs et matériels d'usines à gaz (déjà à Télé-Luxembourg), le Canal de Suez, Thomson-Houston, la Banque Worms et la Société Privée d'Etudes (liée à Worms), la Société des avions Marcel Dassault, les Etablissements Gaumont, etc... et pour la publicité Bleustein-Blanchet de Régie-Pressé (1).

Dans le cinéma, où les trusts américains jouent un rôle considérable par les importations massives de films d'Hollywood (2), deux sociétés étroitement liées entre elles et avec des intérêts industriels et financiers (Pathé et Gaumont) dominent avec une société d'Etat (Union Générale Cinématographique) le marché du cinéma français.

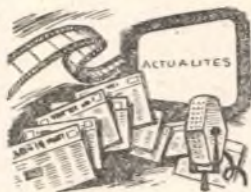
Pour les laboratoires (travaux de tirage, etc.), la Société Générale de Travaux cinématographiques (G.T.C.), filiale commune de Pathé-cinéma et de Gaumont, fait un tiers environ du chiffre d'affaires, les Laboratoires de tirages cinématographiques (L.T.C.) environ 1/4 ; le Cinéma tirage Maurice (C.T.M.) 15 %, les Laboratoires Eclair (15 %).

Dans les studios, une autre filiale de Pathé et de Gaumont, la Société Française de Studio cinématographiques (Franstudio) fait également un tiers du chiffre d'affaires, Paris Studio Cinéma fait 19 % et les Studios de Boulogne 18 %.

Cinq firmes se partagent les fils d'actualité : Pathé Journal et Gaumont Actualités avec 37 % environ ; Fox-Movietone (filiale de la 20 th Century Fox In-

ternational Corporation) 28 %. Viennent assez loin derrière Eclair Journal et les Actualités Françaises (de l'Union Générale cinématographique).

La supériorité des trois firmes Pathé-Cinéma, Gaumont, Union Générale Cinématographique vient de leur intégration



verticale très poussée. Elles ne sont pas seulement des producteurs de films (3), mais encore possèdent des studios et des laboratoires qu'on vient de voir, distribuent les films et disposent d'un vaste réseau de salles de cinéma à Paris et en Province. Gaumont par exemple possède à Paris les cinémas suivants : Aubert-Palace, Madeleine-Cinéma, Colisée, Folies-Dramatiques, Gaumont-Palace, Gaumont-Théâtre, Grand Cinéma Bosquet, Convention, Gambetta-Palace, Grenelle-Palace, Montrouge-Palace, Palais Rochechouart, Régina, Saint-Paul, Tivoli-Cinéma, Voltaire, Zénith et Splendid (ces deux derniers donnés en gérance). En province la société possède : Palace, à Grenoble, Royal et Tivoli à Lyon, Alhambra à Saint-Etienne ; Gaumont-Palace à Toulouse, Olympia à Bordeaux ; Empire, Alhambra à Reims. Elle exploite en outre des cinémas qu'elle a affermé : Empire à Nancy ; Casino Municipal, Paris-Palace, Rialto à Nice ; Eden à Grenoble ; Eden à Bourg ; Alhambra à Valence ; Français à Marseille.

Par cette intégration, ces trois firmes peuvent financer sans beaucoup de risque leurs productions dont la diffusion est assurée, et dominer les autres producteurs.

La Compagnie Générale Française de tramways (Remaugé), la Compagnie Générale d'Electricité (Malegarie), les Compteurs et matériel d'usines à gaz (Descours, Heeley) contrôlent, avec d'autres groupes, Pathé-Cinéma. Les Compteurs et matériel

(3) Elles ne produisent d'ailleurs qu'une petite partie des films.

(1) Plusieurs hommes politiques importants, alors ministres, ont démissionné du Conseil d'administration de la Telma à la suite de vives critiques contre l'octroi à celle-ci de l'autorisation de faire de la publicité ; ce sont Roger Duchet, Paul Devinat et le général Cornignon-Molnier.

(2) Ils s'efforcent de produire directement en France comme le prouvent les récents accords franco-américains et la constitution d'une société Technicolor en France avec la participation de groupes français. Notons encore que la production cinématographique française dépend intégralement de la société Kodak pour la couverture de ses besoins en pellicules de toute espèce.

d'usines à gaz à nouveau (Jean le Duc), le groupe Empain (Guy de la Rochette), l'Agence Havas (Schloesing), le groupe Dassault (Corniglion-Molinier, etc.) contrôlent Gaumont, Pathé et Gaumont ne forment pratiquement qu'un seul groupe, relié par la holding Ciné-Par, actionnaire de l'une et de l'autre.

Étroitement liée à l'information, la *publicité* — souvent moyen de subvention indirecte de ses bénéficiaires — compte elle aussi des monopoles : Bleustein-Blanchet et Havas. Le groupe d'entreprises de Marcel Bleustein-Blanchet comprend Régie-Presses (déjà rencontrée avec *France-Soir*), Publicis⁽¹⁾, Publisport, la moitié de Cinéma et Publicité et la moitié de Métro-Bus publicité, etc... L'Agence Havas⁽²⁾ ajoute à sa propre puissance celle de ses 21 filiales parisiennes et de ses 15 filiales de province, d'Afrique et d'Extrême-Orient. Havas détient également la moitié de Métro-Bus publicité et Cinéma-publicité (avec Bleustein). Elle a également la moitié d'Information et publicité, qui assure la régie-publicitaire de Radio-Luxembourg.

En 1952, sur 60 milliards environ de publicité, Publicis et Régie-Presses ont fait 6 milliards de chiffres d'affaires, Havas directement 7,8 milliards, leurs filiales communes Cinéma et Publicité et Métro-Bus publicité chacune 2 milliards, soit ensemble 17,8 milliards, près du tiers du total, pourcentage qui doit être largement dépassé avec les autres filiales.

(1) La section radio de Publicis assure 17 heures d'émission par semaine.

(2) L'État détient depuis la guerre 80 % des actions d'Havas. Des négociations sont en cours pour leur cession à des groupes privés.

La concentration de la production et des échanges est un phénomène indiscutable. Les pages qui précèdent le démontrent abondamment, encore que d'autres exemples auraient pu être fournis, depuis les lits et sommiers métalliques, dont une entreprise produit la moitié, jusqu'à la levure chimique (80 % pour une société) en passant par les plumes et crayons, la vaisselle de faïence et le vin de Champagne.

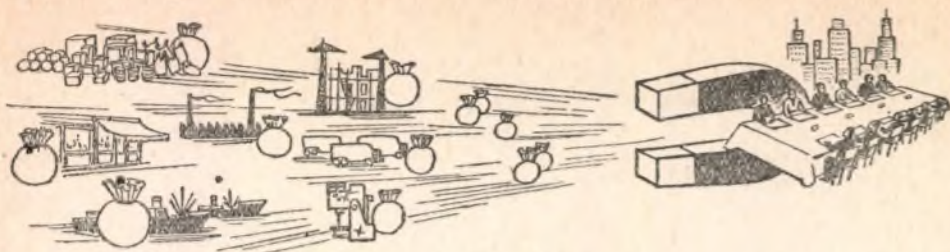
On comprend ainsi la justesse de la phrase de Lénine : « Des dizaines de milliers de grandes entreprises sont tout, des millions de petites entreprises ne sont rien. » A ceci près qu'en France, à l'heure actuelle, on compte quelques milliers seulement de grandes entreprises.

Les conséquences de la monopolisation, qu'il n'est pas possible d'examiner ici, sont multiples. La principale est la possibilité qu'ont les monopoles de fixer des prix élevés et de les maintenir d'une façon durable. Ils préfèrent baisser la production, plutôt que les prix. Le malthusianisme économique leur est naturel. La concurrence ne prend plus que rarement la forme d'une lutte de prix. Elle se présente sous l'aspect éclatant des luttes publicitaires et sous les aspects moins apparents des luttes d'influence et des pressions financières.

La monopolisation de la production n'est cependant qu'un aspect de la concentration. Celle-ci se manifeste d'une façon beaucoup plus étroite encore au niveau des groupes financiers qui seront étudiés plus loin.

André VANOLI.





LA FORMATION DES TRUSTS

LA concentration est une loi du développement des entreprises capitalistes. Ce sont des faits connus de tous que, d'une part, chaque entreprise cherche à s'agrandir en investissant une partie de ses profits et que, d'autre part, de petites entreprises sont sans cesse étouffées ou absorbées par de plus importantes qui augmentent ainsi leurs forces. Ces deux ordres de faits ont été distingués par Marx quand il a étudié le mécanisme de la concentration.

Il faut rappeler à ce propos que le caractère spécifique de la production capitaliste est l'exploitation du travail salarié. Le travailleur productif, qui ne possède pas de moyen de production, reçoit un salaire qui lui permet plus ou moins bien de rester apte au travail; en échange il fournit un travail qui crée une valeur supérieure à celle de son salaire. La différence entre la valeur créée par le travail et la valeur du salaire représente la *plus-value* qui revient de droit aux capitalistes quand la marchandise a été vendue.

Sans parler ici de la répartition de la plus-value entre les diverses catégories de capitalistes — question traitée dans le chapitre sur le profit —, il convient seulement de souligner qu'en règle générale

le capitaliste ne consomme pour ses besoins personnels qu'une partie de la plus-value et qu'une autre est utilisée comme capital additionnel pour élargir son entreprise. Autrement dit, le capital en fonction, dans son mouvement naturel, tend à s'agrandir; on dit qu'il y a *reproduction élargie*. C'est cela qui constitue, d'après Marx, le phénomène spécifique de la *concentration* du capital.

D'autre part, par absorption ou fusion, plusieurs entreprises peuvent s'unir sous une même direction, de gré ou de force. C'est le processus de *centralisation* du capital que Marx distingue du processus de concentration proprement dit. En fait, on entend généralement sous le terme de concentration aussi bien la concentration que la centralisation du capital. C'est dans ce sens général que nous parlons de la concentration.

Comme elle s'effectue sous l'action de la concurrence, qui est aussi une loi objective du système de production capitaliste, les entreprises les plus faibles sont liquidées ou absorbées. Par là les dimensions des entreprises les plus fortes tendent à augmenter rapidement. Quand elles sont assez puissantes pour jouer un rôle dominant dans la branche économique où

elles ont grandi, elles se transforment en monopoles.

La disparition d'entreprises faibles n'exclut pas l'apparition de nouvelles petites entreprises qui se fondent en marge des nouvelles branches de production entrant en activité (par exemple les magasins de vente et de réparation d'appareils de radio), mais cela ne saurait dissimuler le fait éclatant que la concentration du capital dans de très grandes entreprises est un phénomène économique beaucoup plus important, qu'elle s'accélère pour aboutir finalement à de gigantesques monopoles.

Marx a déjà noté dans « Le Capital » l'importance exceptionnelle du *crédit* dans le processus de concentration. Il écrit : « Le développement de la production capitaliste enfante une puissance tout à fait nouvelle, le crédit, qui, à ses origines, s'introduit sournoisement comme une aide modeste de l'accumulation, puis devient bientôt une arme additionnelle et terrible de la guerre de la concurrence, et se transforme enfin en un immense machinisme social destiné à centraliser les capitaux. » (Livre I, tome 3, page 68.)



La concentration peut s'opérer, soit sur le plan horizontal (réunion d'entreprises d'une même branche) soit sur le plan vertical (réunion d'entreprises complémentaires).

La concentration horizontale, la plus fréquente, est réalisée par les fusions et extensions d'entreprises, les cartels, syndicats de producteurs, consortiums, etc... Cependant les trusts, en général, tendent vers la concentration verticale afin de réunir toutes les opérations complémentaires depuis la production des matières premières et même du combustible jusqu'à la vente du produit fini, en passant par les divers stades de fabrication. Par exemple, les Sucrieries et Raffineries Say détiennent tous les éléments nécessaires à la fabrication et au conditionnement du sucre, depuis les établissements de sélection de graines de betteraves, jusqu'à une cartonnerie qui couvre leurs besoins en boîtes. Péchiney extrait la bauxite, la transforme en métal et en produits chimiques de base. Michelin possède ses propres plantations d'hévéas en Indochine, transporte son caoutchouc sur sa propre flotte, etc... SIDELOR, grand trust sidérurgique, représente des mines de fer, des forges, des aciéries, des constructions mécaniques, etc...

Les avantages exceptionnels de la concentration verticale sont évidents : la grande entreprise arrive plus ou moins à se passer de fournisseurs ou de vendeurs indépendants; elle cumule tous les

profits réalisés autrefois par d'autres aux stades successifs de la production et des échanges.

La concentration verticale n'implique pas nécessairement l'absorption des entreprises complémentaires de l'entreprise principale. En fait le plus souvent cette concentration s'opère par le système des participations dont nous parlerons plus longuement en étudiant les sociétés anonymes. En prenant des participations dans des entreprises soi-disant indépendantes, les trusts s'assurent les services — et les profits — qui consolident et étendent leur activité.

ABSORPTIONS ET FUSIONS

La concentration de la production se réalise par l'élimination des entreprises financièrement plus faibles ou techniquement moins bien outillées. Les crises économiques, les guerres et leur préparation facilitent énormément ce processus de concentration. Pendant les crises les entreprises en faillite sont rachetées à vil prix, pendant la guerre le soutien de l'Etat accordé aux entreprises les plus puissantes et les bénéficiaires exceptionnels réalisés avec les commandes de guerre donnent des moyens financiers plus importants pour opérer des concentrations. Il en est de même pendant les périodes de réarmement; en général toute période troublée accélère la concentration du capital.

Il est intéressant de remarquer qu'actuellement ce processus de concentration est accéléré avec l'aide de l'Etat. Les divers gouvernements qui se sont succédé dans les dernières années ont tous favorisé la concentration par des mesures fiscales (réduction d'impôts pour les fusions de sociétés...) ou autres. Avec le plan Louvel (ancien ministre de l'Industrie et du Commerce) cette politique de concentration encouragée par l'Etat s'est précisée. La même ligne s'exprime dans les projets de Mendès-France.

Les grandes banques, privées ou nationalisées, jouent un rôle capital dans ces opérations de concentration. Quant elles refusent des avances ou des crédits à une entreprise elles prononcent souvent son arrêt de mort, préparant ainsi le rachat par un puissant concurrent de l'affaire en difficulté ou en faillite.

Si les fusions et absorptions se font quelquefois de plein gré, elles sont en général le résultat de luttes violentes, de batailles sans merci ou l'élimination du plus faible est poursuivie par tous les moyens. Le capitalisme français fourmille d'exemples de ce genre. On peut rappeler comment la Banque d'Indochine a mis la main sur la Financière Française et Coloniale (groupe Homberg) qui avait été longtemps sa rivale en Extrême-Orient ; comment Michelin s'est emparé de Citroën, etc.

La fusion des entreprises dans le sens horizontal peut être illustrée par la création, en octobre 1953, sous le nom de Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire, d'une société qui groupait les usines des Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne, situées dans le Centre, les Etablissements Jacob Höltzer et une partie des Aciéries de Firminy. Cette concentration, qui groupe 9 usines avec un total de 14.000 ouvriers, vise à créer un important combinat d'armements, de métallurgie lourde et de production d'aciers spéciaux. On peut signaler encore l'absorption par la S.O.M.U.A. (filiale de Schneider) de la Société Ernault, spécialisée dans les machines-outils, absorption qui fait de la S.O.M.U.A. une des premières usines françaises de machines-outils.

Dans le sens vertical, l'opération la plus importante est la création de la société Lorraine-Escaut qui, groupant les mines et usines des Aciéries de Longwy (Raty), de Senelle-Maubeuge et d'Escaut et Meuse (De Wendel), réalise, en plus d'une importante concentration sidérurgique, l'intégration verticale de la production des tubes d'acier, depuis l'extraction du minerai de fer jusqu'à la vente commerciale des tubes par Longométab.

La concentration se poursuit également dans le domaine du capital financier. Ce mouvement est en général plus lent que la concentration industrielle. On peut rappeler cependant qu'en 1953 a été réalisée une fusion spectaculaire entre une des plus vieilles banques d'affaires, celle de la famille Mirabaud et la Banque de l'Union Parisienne.

La concentration se manifeste souvent par un processus de rationalisation à l'intérieur d'un même groupe industriel : diverses sociétés regroupent leur fabrication sur un nombre plus réduit d'usines, avec une tendance générale à la concentration géographique de leurs activités. C'est ainsi que SIDELOR arrête progressivement ses trains de laminaires de Floirac en Gironde pour concentrer toute sa production dans l'Est ; c'est ainsi que les Aciéries de Sambre et Meuse ont fermé leurs usines de Jeumont, le 31 décembre 1953, pour en reporter l'activité sur celles de Feignies plus modernes.

Les accords de ce genre entre entreprises similaires sont très nombreux. Ils peuvent aller jusqu'à la mise en commun d'une branche entière d'activité des sociétés. Les Etablissements Claude Paz et Silva, Fotos, Visseaux et la Compagnie des Lampes ont ainsi constitué il y a quelques mois la Compagnie Industrielle françaises des tubes électroniques qui concentre l'activité des sociétés constituantes dans le domaine des tubes électroniques.



La concentration peut se réaliser sans modifications de la marche des usines, par simple absorption des sociétés. L'exemple des Chaux et Ciments est caractéristique : les Plâtrières Réunies du Bassin de Paris

(production 450.000 tonnes), les Chaux et Ciments de Beffes (300.000 tonnes), les Chaux et Ciments de l'Aube, les Ciments de Beaumont (200.000 tonnes), les Cimenteries de Pagny-sur-Meuse, les Ciments de Flandre et les Ciments Portland de l'Est (120.000 tonnes), les Ciments laitiers de Bourges, les Docks et Matériaux du Sud-Ouest (150.000 tonnes), les Docks de la Construction Céramique, ont toutes été absorbées par Poliet et Chausson entre 1917 et 1930 à la suite d'une longue lutte qui s'est terminée par leur écrasement. Le trust Poliet et Chausson, en 1953, a produit 2.000.000 de tonnes de ciment soit près d'un quart de la production française. Les Ciments de Lafarge et du Theil, les Ciments Français, Lambert Frères peuvent chacun se targuer d'un semblable tableau de chasse.

Autre exemple : la Société Générale de Fonderie (groupe Raty), créée par les Hauts Fourneaux de Saulnes pour s'assurer des débouchés, ne cesse d'absorber des sociétés grandes et petites : Anciens Etablissements Chappée, Etablissements Nanquette, fonderie Caloria, Fonderie et Emaillerie Dupont, Fonderie et Emaillerie de Noyon, les Fils de A. Piat, les Etablissements Jacob Delafon, la Société des produits céramiques et réfractaires de Boulogne-sur-Mer réunis, le Grai-Blanc ont été ainsi absorbés.

La concentration peut aussi entraîner la disparition complète des usines absorbées ou leur utilisation à d'autres fins. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans l'automobile. On ne fabrique plus d'automobiles chez Lorraine Dietrich, ni chez Delage qui a été absorbé par Delahaye, absorbé lui-même par Hotchkiss ; ni chez Chenard et Walker absorbé par Chausson, ni chez Mathis, ni chez Delaunay-Belleville (dans les anciennes usines duquel on construit les petites voitures Rovin), ni chez Amilcar, de Dion Bouton, Hispano-Suiza, Isobloc, Rosengart (S.I.O.P.), etc... Simca a absorbé l'usine de tracteurs de Saint-Denis, la M.A.P., de même que les camions Unic. Enfin Simca et Ford viennent à leur tour de fusionner récemment.

Dans une autre branche ne voyons-nous pas les petites blanchisseries condamnées à disparaître par le développement des

blanchisseries mécaniques ou tout au moins, conduites à aliéner une part de leur indépendance aux trusts qui fournissent les machines à laver : Général Motors, Bendix-Boussac ?

Ce qui est plus nouveau dans cette dernière période, c'est la fermeture d'usines par action collective des syndicats patronaux. C'est ainsi qu'en un an le plan de reconversion de l'industrie cotonnière a entraîné la fermeture de neuf filatures (133.000 broches) et 20 tissages (3.750 métiers), dont les machines et matériels ont été détruits.

BREVETS ET LICENCES

La concentration s'opère parfois au moyen de méthodes plus subtiles, difficiles à découvrir, par exemple grâce à des accords relatifs à des brevets ou licences. Une société cède à une autre un brevet ou une licence de fabrication, à des conditions qui fixent par exemple une rétribution financière ou qui précisent les débouchés autorisés. Les sociétés qui ont acquis ces brevets ou ces licences restent théoriquement indépendantes. En fait elles sont techniquement assujetties. Ces accords ne sont qu'une première étape vers l'absorption ou le contrôle. Pour cela il suffit de remplacer les redevances par des cessions d'actions qui donnent le droit de participer à la gestion de l'entreprise. Le trust de l'Air Liquide est parvenu par cette méthode à contrôler de nombreuses sociétés. Elle a aussi la faveur des trusts américains en raison de sa souplesse, de sa discrétion et de son bon marché. Elle leur a permis de prendre une influence prépondérante dans de nombreuses sociétés françaises.

Les contrats de sous-traitance entre de grandes sociétés, bénéficiaires d'importants marchés de l'Etat ou de l'industrie privée, et des petits ou moyens industriels, parfois même des artisans, auxquels est confiée une partie des travaux, aboutissent à un résultat analogue. La fabrication de pièces détachées et d'accessoires, l'impression des tissus dans le textile, font souvent l'objet de tels contrats. Les petits producteurs ayant sous-traité restent en apparence libres et indépendants ; en fait

ils sont à la merci de leurs puissants partenaires qui détiennent les matières premières, les débouchés et même souvent les crédits dont ils ont besoin. En multipliant les contrats de ce genre une grande société peut étendre beaucoup son emprise sur la branche de production qui l'intéresse, bien au-delà de sa propre capacité de production et sans avoir à procéder au moindre investissement.

GROUPEMENTS ET CARTELS

Parmi les groupements capitalistes il faut distinguer les groupements généraux et les groupements spécialisés. Dans la première catégorie on peut ranger les organismes corporatifs ayant pour objet la défense des intérêts généraux de leurs adhérents et aussi, bien entendu, la lutte contre les salariés. Ce sont les fédérations et syndicats patronaux, groupés au sein du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.), dominé lui-même par les trusts milliardaires. Ces groupements prennent une part toujours plus active à la vie politique et économique, sont appelés par l'État à discuter au sujet des droits de douane, des accords commerciaux, participent à la préparation des lois, interviennent dans les campagnes électorales, etc...

Mais ce sont surtout des groupements à buts plus limités et plus précis qui permettent aux trusts d'imposer leur domination économique : ce sont les comptoirs de vente, les groupements d'importation, d'exportation, de répartition des matières premières, de crédit, etc... Ces divers organismes constituent des cartels.

Un exemple caractéristique des cartels en France est le Comptoir des Produits Sidérurgiques, émanation de l'ex-comité des Forges. Cet organisme qui a existé sous des noms divers depuis 1919 était officiellement chargé de la vente du fer et de l'acier en France — aussi bien à l'État qu'aux particuliers — et à l'étranger. Il avait un monopole de fait absolu. Il répartissait les commandes lui-même entre ses membres, les trusts sidérurgiques français, et en contrôlait l'exécution. Il établissait ou vérifiait les factures, et au besoin les encaissait. De plus le C.P.S.

contrôlait les exportations, avec l'appui de l'État qui lui accordait les licences. Les opérations du Comptoir ont porté sur 200 milliards de francs en 1950. On l'a vu à plusieurs reprises exercer des pressions pour faire monter le prix de l'acier et y réussir. Ce Comptoir était entièrement contrôlé par les cinq ou six plus puissants groupes sidérurgistes, en la personne d'un Collège de quatre censeurs élus par l'Assemblée des Maîtres de Forges. Il se fabriquait chaque année en France quelques dizaines de milliers de tonnes d'acier seulement en dehors du contrôle des grandes sociétés sidérurgiques, mais il ne s'en vendait pas une dont elles n'aient fixé le prix, le destinataire et le fournisseur.

En septembre 1952, le C.P.S. s'est « réformé ». C'est-à-dire qu'en principe le Comptoir n'a plus le pouvoir de répartir les commandes et de les facturer. Toutefois, il continue à encaisser les factures et à contrôler les exportations. Cette « réforme » était nécessaire pour que la sidérurgie fut en règle avec la loi sur les ententes et les obligations du plan Schuman. En fait, la sidérurgie est concentrée à un tel point et dotée d'une Chambre Syndicale qui est un si puissant instrument de coordination, que la « réforme » du C.P.S. peut être considérée comme purement formelle.

Sous le contrôle du C.P.S., de grandes sociétés procèdent à la vente, en France et à l'étranger, des produits des trusts dont elles sont les filiales, C'est par exemple la Société Davum, contrôlée par le groupe SIDELOR, dont elle écoule une partie ou la totalité de la production. Elle a atteint en 1952 un chiffre d'affaires de 58 milliards en France et aux colonies et 35,5 à l'exportation vers l'étranger. Ce sont également les Sociétés Valor (Sociétés de Vente d'Aciers Lorrains), Solonor, Longométal, etc... derrière lesquelles on trouve les puissants groupes de production sidérurgique.



Dans d'autres branches citons encore le Cartel des Ciments, l'Aluminium Fran-

gais (Péchiney et Ugine), les Minerais et Métaux (métaux non ferreux).

La Société Commerciale des Potasses d'Alsace, déjà citée, joue le même rôle pour les sels de potasse, de même que le Comptoir Français de l'Azote pour les engrais azotés (Kuhlmann, Saint-Gobain, etc... y jouent un rôle prépondérant). La Société de Portefeuille Celtex (ex-Textiles Artificiels du Sud-Est) confère au groupe Gillet la domination sans partage des transactions intérieures et extérieures dans la branche des textiles artificiels.

On pourrait allonger cette énumération car presque chaque production a donné naissance à un Comptoir ou à une société de caractère monopoliste, à un cartel, créé par les trusts dominants. Ceux-ci, en raison de leur poids spécifique, exercent leur hégémonie sur leurs concurrents et finissent par contrôler entièrement une production dont ils n'assurent eux-mêmes qu'une partie. Le cartel est donc l'expression de la loi du plus fort, contre laquelle il n'est pas de « réglementation des ententes » qui vaille.

Dans le commerce extérieur ⁽¹⁾, des

(1) Les méthodes de concentration dans le commerce intérieur ont été étudiées dans le n° 2 d' « Economie et Politique » par Cl. Alphan et Cl. Vincent (pages 68 à 74), c'est pourquoi nous n'y reviendrons pas.

procédés analogues permettent aux plus puissants de contrôler la presque totalité des importations et des exportations. La centralisation ici a été largement favorisée par la guerre puisque les groupements d'importation et de répartition (G.I.R.) ont été créés par Viehy, ainsi que les Groupements Nationaux d'Achat pour les produits agricoles et alimentaires.

Il existe toujours des groupements d'importation du charbon, des produits sidérurgiques, des métaux non-ferreux, du caoutchouc, du coton, de la laine, du jute, etc... Il en est de même pour les métaux précieux (Comptoir Lyon-Alemand), pour les minerais et métaux non-ferreux (Société Minerais et Métaux), la pâte à papier (Fédération des Syndicats de Papiers, Cartons, Cellulose), la sidérurgie (le C.P.S. déjà nommé), les soies et rayons (Syndicat des Fabricants de Soieries Lyonnaises), etc. Le Groupement d'importation et de répartition des cotons linters, employés dans la fabrication des produits à base de cellulose et des explosifs, est un consortium qui détient le monopole total des importations et de la répartition dans cette branche. Il groupe Rhodiacaeta, Nobel Française, Rhône-Poulenc, Kodak, etc...

LES SOCIÉTÉS ANONYMES

Les plus grosses sociétés industrielles et financières françaises, les trusts, revêtent la forme juridique de sociétés par actions et sont en général des sociétés anonymes. Le capital d'une société est divisé en un certain nombre d'actions qui symbolisent le droit de propriété de ceux qui les possèdent, les actionnaires, et leur droit de participer à la gestion de la société. La plénitude de la souveraineté appartient en principe à l'assemblée générale des actionnaires, qui se réunit une fois par an et choisit un Conseil d'administration chargé d'assurer la gestion de la société et de présenter en fin d'année un bilan. Cette structure, qui rappelle par certains côtés les institutions parlementaires, semble inspirée par le respect des principes démocratiques.

La réalité est bien différente. La Société Anonyme fonctionne de façon à assurer la dictature sans entrave des Con-



seils d'administration, des administrateurs qui sont les seuls véritables dirigeants des trusts. Le système des sociétés anonymes avec sa façade démocratique a seulement pour but de mettre à la disposition des Conseils d'administration l'épargne du grand public qui vient augmenter la puissance du capital. Le nombre d'actions émises par une société peut en effet être très élevé. Le capital actuel de Péchiney (9.240 millions) est partagé en 1.848.000 actions de 5.000 francs. Le capital de St-Gobain (4.946 millions) est partagé en 1.648.710 actions de 3.000 francs. En outre, ces sociétés anonymes peuvent émettre des obligations (à revenu fixe) qui mettent à leur disposition de nouvelles réserves de l'épargne.

La société par actions a été créée pour mettre à la disposition des grands capitalistes les fonds qu'ils ne possédaient pas ou qu'ils ne voulaient pas engager dans une seule entreprise. Sa création a donc permis un immense accroissement de leur pouvoir et fut un élément essentiel de la concentration et du développement des monopoles. C'est cependant sur cette opération si évidemment favorable au grand capital que les défenseurs du capitalisme ne cessent de bavarder pour faire croire que la société par actions est un phénomène de dispersion du capital, et représenterait une démocratisation progressive du capitalisme !

En fait, la dispersion fréquente des actions entre une multitude de petits actionnaires fait que chacun de ceux-ci ne dispose que d'une infime parcelle de la propriété juridique, abstraite des sociétés, en face de la poignée d'administrateurs dont la puissance repose moins sur leurs propres capitaux, parfois cependant considérables, que sur la libre disposition des capitaux qu'on leur a confiés et dont ils tirent profit. La réalité est plus complexe que l'opinion couramment répandue selon laquelle les hommes des trusts auraient la « propriété », juridiquement parlant, du capital dont ils tirent profit : la réalité c'est que leur puissance repose pour une large part sur l'argent des autres.

Un sénateur radical de la vieille école, M. Lesaché, déclarait au Sénat, le 9 mars 1937 : « Les sociétés par actions cotées

en Bourse manient plus de 500 milliards de francs (de francs 1937, ce qui correspond à environ 15.000 milliards actuels). Ces fonds sont fournis par plus de 5 millions d'épargnants, de créanciers, de fournisseurs, et cette armée n'a aucun droit de recours, aucune garantie, aucune sécurité, parce qu'elle est dépourvue de tout contrôle sur l'emploi que l'on fait de son argent. Ce sont les administrateurs qui en sont les maîtres absolus. »

Cette constatation reste entièrement valable aujourd'hui. C'est ainsi que le Printemps, par exemple, est le fief de la famille Laguionie qui possède à peine 5 % des actions. La famille Schneider règne sans partage sur le vaste domaine industriel et financier qui porte son nom tout en ne possédant que 25 % environ des actions de la Société Schneider et Cie, etc...

Par quels procédés les administrateurs s'assurent-ils le contrôle des trusts avec une participation souvent très faible à leur capital ? En enlevant aux petits actionnaires toute possibilité de participer effectivement à leur gestion. La loi de 1867, qui règle le fonctionnement des sociétés anonymes, stipule que les assemblées générales peuvent siéger et délibérer valablement du moment qu'un quart du capital (c'est-à-dire des actions) est représenté. Pour disposer de la majorité dans ce cas, l'expérience prouve qu'il suffit aux administrateurs sortants, ou même à un seul d'entre eux, de disposer de 12,5 % des actions en moyenne, c'est-à-dire d'un huitième des voix. Prenons l'exemple de la Société Centrale de Dynamite. Dans les « Cahiers de l'Épargne » de décembre 1952 on trouve un compte rendu de l'assemblée générale au cours de laquelle un actionnaire a déclaré :

« Si vous prenez la feuille de présence de 1951, vous pourrez constater... que la totalité des membres de notre Conseil avait déposé pour cette assemblée 864 actions, alors que le capital de notre société comporte 96.000 actions. Avec ces 864 actions, valant environ 18 millions, ils exercent, soit par eux-mêmes, soit par les pouvoirs en blanc, le contrôle de notre société qui, à elle seule, comme je vous le démontrerai tout à l'heure, vaut au

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Les de WENDEL

La fortune sidérurgique de la famille de Wendel remonte à la Révolution française. De 1870 à 1914, les hauts fourneaux et usines de la famille se trouvant des deux côtés de la frontière, les de Wendel se partagèrent en une branche allemande, qui eut un député au Reichstag, et une branche française. Pendant la première guerre mondiale, la famille fabriqua impartialement de l'acier pour le Kaiser et pour les Alliés; ses usines ne furent bombardées ni d'un côté du front ni de l'autre.

Depuis la mort de François de Wendel, qui fut sénateur et régent de la Banque de France, le groupe est dirigé par les quatre de Wendel : Humbert, Henri, Guy et Maurice. Maurice de Wendel, né en 1879, ingénieur des Mines, membre du Jockey-Club, du Cercle de l'Union, etc., propriétaire du château de Brouchettière, à Jœuf, est président-directeur général de Senelle-Maubeuge et des Hauts Fourneaux de Rouen. Henri de Wendel — hôtel particulier à Paris, château de Vangien par Saint-Remy-les-Chevreuse, — est administrateur de De Wendel et Cie et de la Cie Electromécanique. Guy de Wendel, qui fut sénateur de 1926 à 1940, est administrateur des Charbonnages de Beeringen et de l'Omnium Minier du Boléo ; il est membre du Jockey-Club et propriétaire du château Le Tournebride, à Hayange (Moselle). Le dirigeant actuel des affaires de la famille est Humbert de Wendel (né en 1876; château de Hayange, membre du Cer-

cle de l'Union, du Nouveau Cercle); il est vice-président de De Wendel et Cie, administrateur de la Société Les Petits Fils de Fr. de Wendel et Cie, de Carnaud et Forges de Basse-Indre, de Penarroya, de la Cie du Canal de Suez et du Comptoir Français des Produits Sidérurgiques.

René DAMIEN

René Damien est un grand commis du groupe de Nervo. Né en 1893, il est ingénieur de Polytechnique et fut chef de la Production sidérurgique au Ministère de l'Armement en 1939-40. Il est aujourd'hui président-directeur général de Denain-Anzin et Usinor, administrateur du Crédit National, de la Métallurgique de Knutange, des Usines de Ressorts du Nord... Il semble avoir des goûts intellectuels éclectiques; il est l'auteur d'une Etude mathématique des opérations financières, et de deux livres intitulés *Le Monde Intérieur* et *Douze Sonnets*.

Charles SCHNEIDER

Les deux principaux personnages du puissant trust vertical Schneider (sidérurgie, mécanique lourde, travaux publics et armements) sont Charles Schneider et de Solages.

Charles Schneider — Cercle de l'Union, Travellers' Club, Yachting Club, et château de la Verrerie, au Creusot — est gérant de Schneider et Cie, président des Forges et Ateliers du Creusot et de la Cie Industrielle de Travaux, vice-président d'Arbed et administrateur de l'Union Européenne Industrielle et Financière.

Thibaut de SOLAGES

Alexis-Gabriel-Marie, Marquis Thibaut de Solages, né en 1839, est le fils du Marquis Jérôme de Solages, député du Tarn et industriel. Ingénieur des Mines, il succède en 1927 à son père dans divers conseils d'administration. Il est aujourd'hui membre du conseil de surveillance de Schneider et Cie. Il est également président-directeur général de la Banque Générale Industrielle la Hénin, administrateur de l'Union des Mines, de Ford S.A.F... Membre du Jockey-Club, il possède un château à Carmaux (Tarn), appelé La Verrerie, comme celui des Schneider au Creusot.

Jules AUBRUN

Jules Aubrun, ingénieur de Polytechnique (promotion 1900), a fait carrière dans la sidérurgie. Il a été directeur du Creusot (Schneider). Sous Vichy, il présidait le Comité d'Organisation de la Sidérurgie. Après la guerre et jusqu'en 1953, il fut président de la Chambre syndicale de la Sidérurgie. Il est membre du bureau du C.N.P.F. et du conseil de direction du Comité national français de la Chambre de Commerce Internationale. Président du trust Sollac et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, il y représente les intérêts du groupe Lazard. Il est également administrateur de la Norvégienne de l'Azote, des Tramways de Shanghai, des Galeries Modernes...

moins 2 milliards et demi, ainsi que le contrôle absolu de nos filiales qui, pour 4 d'entre elles, Isorel, Nobel Française, Duceo, et Glycérines valent certainement plus de 4 milliards. »

La dispersion d'un grand nombre d'actions entre les mains de petits porteurs, souvent domiciliés aux quatre coins de la France, leur médiocre empressement à se préoccuper d'autre chose que de toucher leur dividende annuel, la certitude qu'ils ont de l'inutilité de participer aux débats des Assemblées Générales, font que celles-ci se tiennent la plupart du temps avec une représentation du capital très peu supérieure au minimum du quart exigé par la loi. Il y a certes des exceptions, comme dans les cas où une poignée de gros actionnaires disposent à eux seuls d'une fraction importante du capital : par exemple chez Simca, 7 gros actionnaires représentaient en 1950 78 % du capital; chez Michelin la famille Puiseux-Michelin détient 51 % des actions. Mais ces cas sont exceptionnels. La règle générale, c'est d'obtenir que les actionnaires envoient aux administrateurs ou aux banques le mandat de les représenter à l'assemblée par des « pouvoirs en blanc » que les membres du Conseil s'attribuent et qui viennent ainsi s'ajouter aux voix dont ils disposent personnellement. Le Conseil d'administration détient donc, avant l'ouverture de l'assemblée générale, une majorité toute prête, de sorte que les débats n'ont la plupart du temps qu'un caractère purement formel et que les discussions les plus passionnées ne sont suivies d'aucun effet.

L'accapement de la majorité par le Conseil d'administration a bien des fois suscité l'indignation et les protestations, énergiques, mais impuissantes, des petits actionnaires. L'un d'eux lançait aux administrateurs des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à l'assemblée générale de février 1933, cette apostrophe : « Les sociétés anonymes sont la forme scientifique de l'escroquerie au XX^e siècle, avec la complicité des Pouvoirs Publics. »

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les sociétés anonymes peuvent détenir, et dans le cas des plus puissantes d'entre elles détiennent effectivement, des actions

d'autres firmes qu'elles parviennent ainsi à contrôler. Le système de ces participations recouvre toute une gamme complète de liaisons qui vont de la simple possession de quelques actions prises par une société pour enrichir son « portefeuille-titres » jusqu'au contrôle complet d'une autre société que l'on qualifie alors de « filiale » de la première.

Ce que nous avons dit du contrôle exercé sur une société par le Conseil d'administration — et souvent même par un seul actionnaire disposant seulement d'une faible part de capital — est valable pour le contrôle exercé par une société sur une autre : il suffit pour cela de détenir 10 à 15 % du capital de cette dernière, souvent moins. Celle-ci pourra à son tour en contrôler une ou plusieurs autres dans les mêmes conditions, si bien qu'on assiste à un contrôle en cascade de plusieurs sociétés par une seule qui est la clef de voûte du système.

C'est sur ce principe qu'est fondé l'empire Boussac à partir du Comptoir de l'Industrie cotonnière que contrôle Marcel Boussac alors qu'il ne figure pas en personne parmi les actionnaires de la plupart des filiales : Société Générale de Coton Industriel, Etablissements Rousseau, la Toile d'Avion, Christian Dior, etc... Il en est de même pour Schneider, Gillet, et beaucoup d'autres.

En dehors des filiales proprement dites, les prises de participation réciproques de sociétés les unes dans les autres complètent le système d'interdépendance qui est de règle dans le capitalisme contemporain et dans lequel les plus forts dominent les autres. Les liens noués entre les diverses firmes par des prises de participations sont innombrables. Les sociétés sont extrêmement discrètes sur le contenu de leur portefeuille, c'est-à-dire sur les actions des autres sociétés qu'elles possèdent. Lorsqu'elles donnent la liste de leurs principales participations elles ne donnent pas leur importance, ou bien elles ne parlent que du montant global de leur portefeuille.

De nombreux exemples de participations pourraient être fournis. Ainsi la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, qui avait en 1953 un actif de 13.662 millions,

a des participations pour un montant total évalué à 2.378 millions environ. Ces participations comprennent 31 grosses sociétés, parmi lesquelles on peut citer : la Société Marocaine de Distribution d'Eau de Gaz et d'Electricité, la Société Marocaine d'Applications Electriques, la Compagnie du Gaz et des Eaux de Tunis, la Société Nord-Africaine d'Electricité, Gaz et Eaux, la Société Nord-Africaine des Eaux, l'Union Financière et Technique de Tunisie, l'Hydraulique Afrique, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, Force et Lumière Electriques, la Société Industrielle Générale de Mécanique Appliquée, le Gaz de Strasbourg, la Compagnie Française de Conduites d'Eau, la Société Eaux et Forces, la Société des Eaux du Nord, la Société Industrielle de Distribution, la Société des Eaux de Marseille, la Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris, la Compagnie Française Thomson-Houston, la Compagnie Africaine des Services Publics, etc...

L'enchevêtrement des participations de sociétés entre elles montre que les trusts se rencontrent bien souvent dans des filiales communes : Gillet et Kuhlmann dans Progil, Rhône-Poulenc et Gillet dans Rhodiaceta, les groupes de Wendel et Raty dans Lorraine-Escaut, Péchiney, Kuhlmann et la Société Française des Pétroles B.P. (Anglo-Iranian) dans Naphtachimie, etc...

Le système des participations renforce dans une proportion considérable la concentration. Il tisse entre toutes les grandes entreprises un réseau serré de liens qui les place sous la dépendance des plus grands trusts. Ceux-ci possèdent ainsi des moyens d'action étendus pour accroître leurs profits et absorber leurs concurrents.

On voit aussi qu'à l'activité industrielle des sociétés s'ajoute une activité financière qui en est inséparable. Le grand industriel aujourd'hui est avant tout un financier et la politique qu'il développe dans sa société est étroitement liée à celle qui préside à la gestion de ses intérêts financiers. A la concurrence classique s'ajoute donc désormais la pénétration par l'intérieur et la conquête financière du concurrent.

LES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE

Les portefeuilles des grosses sociétés, c'est-à-dire l'ensemble des titres de participations qu'elles possèdent, sont devenus si importants que certaines d'entre elles ont éprouvé le besoin de séparer administrativement la gestion industrielle et celle du portefeuille. D'autre part, des sociétés qui ont mis en commun leur patrimoine industriel ont conservé en propre leur patrimoine financier. Enfin les nationalisations ont laissé entre les mains des anciennes compagnies les participations qu'elles possédaient dans d'autres sociétés. C'est pourquoi, au sein des trusts, se sont créées des sociétés dont la seule activité apparente est de gérer un portefeuille et de recueillir les bénéfices provenant des dividendes encaissés ou des résultats de la spéculation, mais qui, en réalité, dominent et dirigent un ensemble de filiales.

C'est le cas, par exemple, de Schneider et Cie, qui est aujourd'hui une société sans usines. Elle a pour principale filiale les Forges et Ateliers du Creusot, la Compagnie Industrielle des Travaux et la Société Minière Droitaumont-Bruville, et des participations prépondérantes, sinon majoritaires, dans : les Forges et Chantiers de la Gironde, la Société Métallurgique de Normandie, S.O.M.U.A., les Charbonnages de Winterslag, la Société Métallurgique de Knutange, la Société Minière des Terres Rouges, la Société d'Optique et de Mécanique de Haute Précision, le Matériel Electrique S.W., la Banque de l'Union Européenne, etc...

Le domaine Schneider comprend d'autres sociétés telles que le gigantesque trust luxembourgeois Arbed et, en France, les réveils Jaz bien connus, etc... L'activité de cet ensemble est centralisée par la Banque de l'Union Européenne qui répartit les crédits, mais qui ne limite pas ses opérations aux sociétés faisant actuellement partie du groupe. Schneider est l'exemple particulièrement significatif d'un trust moderne : une grande quantité de sociétés diverses, nominalement indépendantes, groupées sous le contrôle de sociétés de portefeuille, dépendant elles-mêmes d'une banque centrale.

On assiste actuellement à l'intérieur des trusts les plus puissants à un regroupement de ce genre ou à des accords correspondant au schéma suivant : l'actif industriel est transmis à des sociétés d'exploitation, les actions constituant le capital de ces entreprises sont attribuées à des sociétés de portefeuille. En voici quelques exemples : les petits fils de F. de Wendel — société de portefeuille — et la S.A. de Wendel et Cie; la Compagnie Générale des Etablissements Michelin (Société de portefeuille) et la Manufacture Française de pneumatiques Michelin (Société d'exploitation); la constitution de SIDELOR par attribution à celle-ci de tout ou partie de l'actif industriel des Aciéries de Micheville, de Pont-à-Mousson et des Forges de la Marine et Homécourt (Société d'exploitation); les Aciéries de Micheville se consacrant désormais à la gestion du portefeuille de la société sous le nouveau nom de Compagnie de Micheville; la nouvelle Compagnie de Pont-à-Mousson joue le même rôle. Un exemple récent et très important est fourni par la fondation de la société Lorraine-Escout. A la suite de cette création, les trusts Aciéries de Longwy (Raty), Escout et Meuse, Senelle-Maubeuge (de Wendel) n'ont plus d'activité industrielle propre et n'ont pour tâche que de gérer leurs participations.

La constitution d'une société de portefeuille interpose un barrage infranchissable entre le public et l'exploitation industrielle. Tout ce que l'actionnaire de Schneider et Cie peut savoir de la marche des Forges et Ateliers du Creusot, société filiale, c'est qu'elle est satisfaisante. Pas plus que celui qui prête son argent aux banques, il ne sait à quel usage industriel son argent sera employé. Cet écran protège de plus la société contre les regards indiscrets du fisc, bien que les trusts n'aient pas, en général, grand chose à craindre de ce côté.

La société de portefeuille apparaît donc comme le résultat de la concentration extrême d'énormes moyens de production entre quelques mains et renforcée à son tour cette concentration.

Des sociétés de portefeuille d'un genre nouveau se sont constituées au cours de la dernière année. Il s'agit des sociétés d'investissement.

La constitution des sociétés d'investissements tend à augmenter la concentration du capital financier. Celles-ci rassemblent en effet la totalité ou une partie du portefeuille de titres des sociétés diverses qui les constituent. En dehors de la Société Nationale d'Investissements, sept sociétés privées se sont constituées à la fin de 1952 ou dans le courant de 1953. Ce sont : la Société Parisienne de Placement et de Gestion, sous l'égide de la Banque de l'Indochine, en collaboration avec la Société d'Assurances la Paternelle, le Crédit Industriel et Commercial et le Canal de Suez; la Compagnie d'Investissements et de Placement formée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, Mirabaud, et deux sociétés d'assurances nationalisées; la Société d'Investissements du Nord, créée par Rothschild; la Société privée d'Investissements, créée par le groupe Gillet; la Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Étranger, qui groupe autour de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la maison Hottinguer, huit compagnies d'assurances; la Société d'Investissements et de Gestion, créée par le Gaz Lebon; enfin la Valenciennaise de Gestion, à laquelle d'autres groupes ont apporté leur portefeuille, s'est également transformée en société d'investissements.

LES ADMINISTRATEURS

Les liaisons entre sociétés qui s'expriment par les participations sont doublées par des liaisons personnelles assurées par les administrateurs. Jacques Lente, représentant du groupe de Wendel, est président directeur général de la Société des Tubes de Bessèges, vice-président de la Société de Vincey et d'Escout et Meuse, administrateur des Aciéries de Paris et Outreau, de la Métallurgique de Senelle-Maubeuge, des Forges de Gueugnon, de la Compagnie Française des Métaux, de la Caisse Foncière de Crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie, de Lorraine-Escout, des Aciéries de Longwy, de la Société de Wendel et Cie.

François de Flers, vice-président directeur général de la Banque de l'Indochine, est : Président des Hauts-Plateaux Indo-

chinois (caoutchouc), du Comptoir Lyon-Alemand (métaux précieux); administrateur de la Paternelle et de la Paternelle-Vie (assurances), des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, de l'Indochinoise de Plantations d'Hévéas, des Caoutchoucs de Kompong-Thom, de la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine, des Caoutchoucs de l'Indochine, de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, de la Société Financière pour la France et les pays d'Outre-Mer, des usines à papier C.E.N.P.A., de la Compagnie des Salines du Midi et des Salines de Djibouti, du Comptoir Français du Maroc, de la Minière Intercoloniale, de la Société le Nickel, des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

Pierre Getten, du groupe de Rothschild, est : Président des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan, de la Société de Contrôle et d'Exploitation des Trans-

ports Auxiliaires (S.C.E.T.A.); vice-président des Chemins de fer du Nord, de Penarroya, des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris; administrateur de la S.N.C.F., du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, de l'Union Européenne Industrielle et Financière, des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, de la Société anonyme John Cockerill (sidérurgie belge), des Laminaires et Hauts-Fourneaux de la Providence (Belgique), de l'Omnium Nord-Africain, de la Compagnie Générale Industrielle et Commerciale.

Ces quelques exemples illustrent bien la complexité de ces réseaux de participations et d'influence qui sont un des aspects essentiels de l'activité des monopoles dans la France actuelle.

Jean BABY.





LE CAPITAL FINANCIER

« Ainsi le XX^e siècle marque un tournant, où l'ancien capitalisme fait place au nouveau, où la domination du capital financier se substitue à la domination du capital en général. »

LÉNINE : « L'impérialisme, stade suprême du capitalisme ».

LA domination d'un petit nombre de monopoles sur chaque secteur de l'industrie, des transports et du commerce ne constitue encore qu'un degré inférieur de la concentration. Elle ne rend qu'imparfaitement compte de l'emprise profonde qu'exerce une minorité de capitalistes sur toute la vie économique — et par là même politique — du pays. Car s'il existe plusieurs centaines de trusts puissants qui, chacun dans leur domaine d'activité particulier, exercent une influence déterminante, seuls quelques groupes étendent leur influence à l'économie tout entière et au-delà même de l'économie nationale, à toute la sphère capitaliste, aux colonies et à l'étranger.

Contrôlant tout l'appareil du crédit et le système des paiements internationaux, ils influencent — à des degrés plus ou moins importants — des secteurs très divers, exportent des capitaux et se subordonnent encore plus étroitement l'économie des pays coloniaux et de certains

pays dépendants. La presse, la radio, l'Etat sont à leur service. A leur échelle s'effectue vraiment la réalisation du profit maximum. Préoccupés surtout de combinaisons financières, ils se sont de plus en plus détachés de l'activité industrielle directe. Leurs intérêts sont aussi bien en Amérique latine ou au Canada qu'en France, le sens de l'intérêt national s'est chez eux de plus en plus estompé derrière le caractère cosmopolite de leurs relations d'affaires. Ces quelques groupes constituent le capital financier.

FORMATION DU CAPITAL FINANCIER

Le capital financier s'est constitué à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle par la concentration de la production, l'extension et la concentration des banques, l'interpénétration ou la fusion des banques et de l'industrie.

Le développement de la production et des échanges, la constitution d'un marché capitaliste mondial ont étendu le rôle et l'importance du crédit dont les crises périodiques de surproduction et la nécessité de financer d'énormes stocks ont encore accru le caractère déterminant. Les capitalistes, obligés de se livrer — en plus de leur activité industrielle — à une activité financière de plus en plus envahissante, en ont confié le soin aux banques par l'intermédiaire desquelles s'est effectuée la totalité des paiements de quelque importance.

Disposant ainsi de moyens financiers de plus en plus considérables, les banques ont ajouté à leur rôle d'intermédiaires dans les paiements celui de commanditaires de l'industrie. Elles ont lancé des affaires nouvelles, racheté des entreprises en difficulté, soutenu certains industriels en échange d'un droit de regard ou d'une participation dans leurs entreprises. Il y a près de quarante ans que Lénine a mis en lumière cette transformation dans le rôle et le caractère des banques :

« Au fur et à mesure que les opérations bancaires se développent et se concentrent dans un petit nombre d'établissements, les banques se transforment et, d'intermédiaires modestes, deviennent de tout-puissants monopoles disposant de la presque totalité du capital-argent de l'ensemble des capitalistes et des petits patrons, ainsi que de la plupart des moyens de production et des sources de matières premières d'un pays donné ou de plusieurs pays. Cette transformation de nombreux intermédiaires modestes en une poignée de monopoles constitue un des processus essentiels de la transformation du capitalisme en impérialisme capitaliste. » (*L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme.*)



En même temps que les banques étendaient leur emprise sur l'industrie, les industriels les plus puissants devenaient banquiers. Lénine évoque ainsi « l'union personnelle des banques et des grosses entreprises industrielles et commerciales, la fusion des unes et des autres par l'acquisition d'actions, par l'entrée des direc-

teurs de banque dans les conseils de surveillance (ou d'administration) des entreprises industrielles et commerciales, et inversement ». Rappelons seulement que Joseph-Eugène Schneider, maître du Creusot, fut le premier président du conseil d'administration de la Société Générale, créée en 1864.

LA CONCENTRATION DES BANQUES

La base de la puissance du capital financier est la concentration entre ses mains de la majeure partie des capitaux disponibles. Les entreprises indépendantes se trouvent sous la dépendance des banques pour la couverture de leurs échéances, le financement de leurs investissements, la réalisation de leurs opérations commerciales. C'est un fait bien connu qu'une banque n'accorde un crédit à un industriel ou à un commerçant qu'après s'être livrée à une enquête approfondie sur la situation de celui-ci et avoir constitué à son sujet un dossier qui est ensuite tenu à jour. La banque est ainsi à même à tout moment de connaître d'une façon détaillée la situation de l'entreprise, elle peut agir sur elle en élargissant ou en restreignant le crédit qui lui est accordé. Connaissant ses difficultés, elle peut intervenir ou faire intervenir un trust puisant au moment favorable pour la racheter à bon compte, ou pour y prendre une participation. Tandis que les monopoles peuvent financer aisément leurs propres opérations, spéculer sur les stocks, investir, exporter des capitaux, le petit et le moyen industriel, par contre, a beaucoup de mal à se procurer du crédit.

On objectera peut-être qu'il y avait 381 banques françaises inscrites à la fin de 1952 en France en Algérie et en Sarre⁽¹⁾, et qu'ainsi il y a un certain « éparpillement » des banques. Mais celles-ci sont d'inégale importance et beaucoup d'entre elles appartiennent en fait à un même groupe financier, comme les 13 banques régionales qui dépendent du Crédit In-

(1) Ce chiffre ne comprend que les banques proprement dites, à l'exclusion des établissements financiers qui n'effectuent qu'accessoirement des opérations de banque.

dustriel et Commercial. On constate ainsi que sur le total des bilans des 381 banques au 31 décembre 1952 (2.470 milliards de francs), les bilans de 10 groupes bancaires ⁽¹⁾ représentaient 2.022 milliards, soit plus de 80 %. Sur environ 3.700 guichets permanents (à l'exception des guichets ouverts certains jours sur les marchés, etc...), les 6 grandes banques de dépôts ⁽²⁾ et les deux principales banques régionales indépendantes totalisent plus de 80 % également des guichets. Le rôle des petites et moyennes banques régionales est en définitive, à une ou deux exceptions près, négligeable. Ces indications sur la concentration bancaire ne sont cependant qu'approximatives. Rothschild, Worms ou Lazard n'ont que des bilans relativement modestes en dépit d'un rôle financier important qui s'effectue pour beaucoup par intermédiaires.

La loi de la concentration joue dans le secteur bancaire : de 1946 à 1952, 45 banques ont disparu ou ont été absorbées, soit plus de 10 % du total.

Plus solide au premier abord que l'argument de l'éparpillement des banques, qui ne résiste pas à l'analyse, on avancera sans doute celui de la nationalisation du crédit.

NATIONALISATION DU CREDIT ET CAPITAL FINANCIER

Le secteur du capitalisme d'Etat est en effet particulièrement étendu dans le domaine du crédit. Les quatre grandes banques nationalisées et leurs filiales (Crédit Lyonnais, Société Générale, B.N.C.I., Comptoir National d'Escompte) totalisent près de la moitié des bilans et la moitié des guichets des banques inscrites. Et le secteur public du crédit comprend encore la Banque de France, la Banque d'Algérie et de Tunisie, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat, la Caisse Centrale de

la France d'Outre-Mer, pour ne citer que les principales. Le secteur semi-public, avec participation de l'Etat et des intérêts privés, compte des établissements aussi importants que le Crédit Foncier et le Crédit National. On sait que par le canal des fonds publics ont passé une grande partie des investissements réalisés depuis la guerre.

Est-ce à dire cependant que le système bancaire est devenu une institution démocratique, que c'en est fait des oligarchies financières dominant l'économie et la politique, dictant leur volonté aux gouvernements ? Il aurait pu en être ainsi et les violentes protestations des milieux capi-



talistes dirigeants contre la nationalisation des banques en 1945 et 1946 le prouvent. Mais on est loin des houleuses assemblées générales d'actionnaires partant en guerre à l'époque contre « l'étatisation » du crédit. Aucune critique ne s'est jamais élevée des rangs du capital financier contre les banques nationalisées, tandis que les petits et moyens entrepreneurs ont pu constater qu'il n'était pas pour eux plus facile qu'avant de se procurer des crédits. L'exemple des banques nationalisées montre bien comment une situation peut se renverser en fonction des changements mêmes dans le contenu de l'Etat. La nation française aurait-elle progressé vers une démocratisation plus complète, la nationalisation du crédit aurait pu jouer en ce sens un rôle important. Mais le capital financier, après mai 1947, a repris totalement le contrôle des affaires de l'Etat; il a pu et su utiliser la nationalisation du crédit pour renforcer son pouvoir, sous l'utile manteau de la puissance publique.

La nationalisation des banques, comme celle d'une partie des assurances, n'a sans doute pas été sans effet sur les rapports de force entre les divers groupes du capital financier. Certains ont pu, à cette

(1) Crédit Lyonnais, Sté Générale, B.N.C.I., Crédit Industriel et Commercial, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France et Banque de l'Indochine.

(2) Crédit Lyonnais, Sté Générale, B.N.C.I., Crédit Industriel et Commercial, Comptoir d'Escompte, Crédit Commercial de France.

occasion, prendre une influence plus grande au détriment d'autres. Le secret des opérations, aussi bien gardé, sinon mieux, dans les établissements nationalisés que dans les banques privées, rend impossible une analyse exacte de ces changements. Dans l'ensemble, cependant, les mêmes hommes sont restés en place pour le service des mêmes intérêts. Les représentants des syndicats qui figurent dans les conseils d'administration n'ont aucun pouvoir.



Le président du Crédit Lyonnais, Edouard Escarra, était directeur général de cet établissement depuis 1926. L'administrateur directeur-général Olivier Moreau-Néret, a quitté l'inspection des finances en 1926 pour devenir directeur... du Crédit Lyonnais. Il siège dans de nombreux conseils du groupe Gillet. Jean Dufour, directeur général adjoint pour les affaires financières, fondé de pouvoir depuis 1931, est administrateur notamment de Châtillon-Commentry, de l'Énergie Électrique du Maroc et des Chemins de fer du Maroc. Melchior de Vogüé était administrateur dès avant la guerre. C'est son ancien président, le baron Brincard, qui a représenté jusqu'en 1953 le Crédit Lyonnais au conseil d'administration de la Banque de l'Indochine. Citons encore, parmi les administrateurs, Pierre Ricard, président de la Chambre Syndicale de la sidérurgie.

A la B.N.C.I. Alfred Pose, administrateur directeur général avant la nationalisation est resté ensuite aux mêmes fonctions. Il est aujourd'hui administrateur de la B.N.C.I., président de ses filiales non nationalisées B.N.C.I.-Afrique et Crédit Foncier de Madagascar et de la Réunion, administrateur des Entreprises Quilmès (groupe Bemberg) dont il est un des principaux représentants, etc... Le directeur général actuel Henri Gillet était directeur général adjoint avant la nationalisation. Le président d'alors, Jules Guiraud, a continué pendant plusieurs années à siéger au conseil. Parmi les autres administrateurs : Jean Faye, représentant de Mirabaud dans des affaires de mine-

rais et métaux, Guillaume de Tarde, représentant de la banque Lazard dans de nombreuses sociétés.

Situation semblable à la Société Générale. Le président Pierre de Moüy était président avant la nationalisation; il est administrateur, entre autres, de la Cie Générale d'Électricité et de sa filiale la Cie Générale d'Electrometallurgie. Le président de la Cie Générale d'Électricité, Jacques Jourdain, qui figurait déjà au conseil avant la nationalisation est toujours administrateur. Maurice Lorain est resté au même poste d'administrateur directeur général. Au conseil de la filiale privée Société Générale Alsacienne de Banque figurent, outre les représentants de la Société Générale de Paris, quelques-uns des plus grands industriels d'Alsace : Bernard de Turckheim (de Dietrich et Cie, Alsacienne de filature de jute...), Eugène Krafft (Dollfus-Mieg), etc...

Mentionnons seulement, pour le Comptoir National d'Escompte, son vice-président directeur général Charles Farnier qui a conservé ses fonctions d'avant-guerre, Edwin Poilay et Alexandre Celier (récemment décédé), administrateurs avant et après la nationalisation, etc...

Tous ces administrateurs sont, bien sûr, régulièrement désignés par les ministres compétents...



Le rôle des quatre grandes banques est resté le même. Par le réseau de leurs succursales et de leurs guichets, elle drainent l'argent d'un grand nombre de petits et moyens déposants, particuliers ou petits capitalistes, et centralisent ainsi des sommes considérables mises à la disposition des monopoles et de l'État. Dans leurs opérations financières, elles agissent comme les autres banques : aide financière aux meilleures conditions pour les monopoles, conditions quelquefois usuraires pour les quelques miettes accordées à la petite et moyenne industrie, etc...

On pourrait passer en revue de la même façon le Crédit Foncier, le Crédit National, et les autres établissements de crédit publics ou semi-publics, les constatations seraient les mêmes. L'extension du

capitalisme d'Etat dans le domaine du crédit a eu pour conséquence une centralisation plus poussée des disponibilités monétaires du pays. Utilisés directement par les monopoles, comme dans le cas des grandes banques nationalisées, du Crédit National, etc... ou indirectement, comme on le verra dans le chapitre relatif à l'Etat, par le canal du budget, ces fonds se trouvent d'une façon ou d'une autre à la disposition du capital financier et des monopoles. Ce passage d'une masse énorme de fonds par les caisses publiques a eu pour effet de rendre plus étroite, s'il se pouvait, la subordination au capital financier des rouages importants de l'appareil d'Etat. Les grandes banques ont dû avoir recours, plus encore que par le passé, à des hommes connaissant à fond le fonctionnement des services administratifs, ayant acquis dans l'administration une large compétence économique et financière.

LE ROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Les Compagnies d'assurances jouent, dans une certaine mesure, un rôle semblable à celui des banques. Elles collectent les fonds du public. Après une période



plus difficile, leurs profits ont atteint à nouveau dans les dernières années un niveau élevé. Le montant de leurs placements est considérable, il atteignait 356 milliards à la fin de 1952, en augmentation de 79 milliards par rapport à l'année précédente. Des disponibilités énormes se trouvent de la sorte à la disposition du capital financier qui contrôle les sociétés d'assurances. Sauf rares exceptions en effet il n'existe pas de groupe d'assurances

qui ne soit rattaché à un groupe bancaire.

Le contrôle d'une compagnie d'assurances est, pour un groupe financier, intéressant à plus d'un titre. Non seulement celle-ci soutient les entreprises du groupe, mais encore elle prend des participations dans des sociétés sur lesquelles elle peut obtenir une influence souvent déterminante, détient d'importants montants de valeurs d'Etat, effectue des prêts hypothécaires, etc... Mais si les portefeuilles des banques et des monopoles industriels sont déjà peu connus, ceux des sociétés d'assurances ne le sont pour ainsi dire pas du tout. Il est donc pratiquement impossible de connaître l'influence réelle de telle ou telle compagnie. On peut tout juste considérer le montant global des placements des compagnies⁽¹⁾ et les quelques informations fragmentaires qui paraissent de temps à autre. C'est ainsi qu'Esso Standard a reçu des facilités de crédit en 1952 d'une compagnie d'assurances, que les Entreprises Monod (travaux publics) ont contracté en 1953 un emprunt de 200 millions auprès d'un groupe de compagnies. Qu'un autre groupe (Nationale, Préservatrice, etc.) a participé en août dernier à la création du Groupement Foncier Africain, que la Cie d'Assurances Générales Vie et l'Union Incendie sont les deux plus forts actionnaires de la Cie Gle des Voitures à Paris, etc... Depuis deux ou trois ans l'activité financière des compagnies d'assurances a repris de l'envergure. Le président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Chéneaux de Leyritz, pouvait écrire en décembre 1952, dans « Le Monde Industriel » : « L'activité du marché financier n'est pas insensible au volume de leurs achats d'obligations ou d'actions... Des opérations de financement à long terme de l'équipement industriel sont à l'étude. »

Par leur activité dans le monde, les compagnies d'assurances, qui viennent au premier rang des sociétés étrangères en Espagne, en Belgique, et en Italie, sont en outre un élément de l'expansion du capital financier français.

(1) L'Union-Vie : 24,6 milliards; la Préservatrice-Accidents et Vie : 7,8 milliards; la Paternelle-Accidents et Vie : 8,9 milliards; la Nationale-Vie : 17 milliards, etc... (à la fin de 1952).

L'EMPRISE DES GROUPES FINANCIERS

Les groupes du capital financier constituent des ensembles extrêmement complexes et mouvants, réunissant à la fois des activités industrielles, commerciales et surtout financières, exercées aussi bien en France qu'aux colonies et à l'étranger. Par leur position dans le système des relations financières intérieures et extérieures, ils exercent une influence indirecte sur la totalité de l'économie, y compris sur les entreprises indépendantes. En outre, grâce à leurs participations ouvertes ou déguisées ils dominent directement un grand nombre d'entreprises importantes et, par là, des secteurs entiers de l'économie.

Un groupe type du capital financier comprend en général une banque principale, plusieurs banques secondaires ou des participations bancaires, des sociétés de portefeuille spécialisées techniquement ou géographiquement, une ou plusieurs sociétés d'assurances et un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales. L'ensemble est dirigé par une cohorte de directeurs, sous-directeurs, conseillers juridiques et techniques, etc... qui viennent le plus souvent de l'administration. Selon l'expression même du dirigeant d'une grande banque, le « stockage » des hommes est une de leurs premières préoccupations.

La cohésion d'un groupe financier ne résulte que rarement de rapports étroits de possession. Il est peu fréquent en effet qu'une grande banque possède la majorité ou même un fort pourcentage du capital d'une société. Mais une faible participation suffit pour qu'un ou plusieurs de ses représentants figurent au conseil d'administration de la société en question, position qui lui donne déjà un droit de regard sur toutes les décisions importantes. Mais surtout la banque assure au besoin les échéances de fin de mois, et effectue toutes les opérations financières importantes : augmentation de capital, placement d'emprunts dans le public, paiement des dividendes aux actionnaires, introduction des actions en Bourse. Par ses succursales et ses correspondants dans le

monde entier elle entre en relation avec les clients étrangers, prospecte les marchés, cherche à conclure des affaires nouvelles. Disposant d'un nombreux personnel spécialisé, elle étudie pour les entreprises du groupe les possibilités de lancement de nouvelles fabrications, achète des brevets, réunit au besoin plusieurs entreprises, fournit les premiers fonds ou s'assure — le cas échéant — le concours de capitaux étrangers, etc... Il se crée de la sorte entre la banque et les entreprises qu'elle contrôle tout un ensemble de liens techniques et financiers, de relations personnelles... qui assurent au groupe une cohésion d'ensemble.

Sur certaines sociétés, le contrôle est d'ailleurs plus diffus ou même il est exercé par plusieurs groupes financiers à la fois. Il en résulte de temps à autre, et les exemples ont été fréquents dans la dernière période, des luttes de majorité entraînant l'élimination de certains groupes. C'est ainsi que les Distilleries de l'Indochine, affaire intéressante à plus d'un titre (plus de 700 millions de profits en 1952, de nombreuses participations en Indochine et au Maroc), ont donné lieu récemment à une vive lutte, à la suite de laquelle le groupe Worms a quitté le conseil d'administration tandis que la Banque Vernes prenait la direction de la société dont elle partage le contrôle avec la Banque de l'Indochine. A la limite, il y a ainsi un nombre important d'affaires qui peuvent difficilement être rattachées à un seul groupe. Cette situation est encore compliquée par l'activité des groupes étrangers fréquemment imbriqués avec les intérêts français. Aussi ne saurait-on dresser du capital financier un tableau complet dans lequel tous les monopoles déjà rencontrés viendraient trouver facilement leur place.

★

La réalité est moins simple, en particulier du fait que l'oligarchie financière ne compte pas seulement dans ses rangs les principaux banquiers mais qu'elle englobe aussi les principaux industriels qui ont su d'ailleurs se faire banquiers, de longue date pour certains, plus récemment pour d'autres. Ces groupes indus-

triels ont eux-mêmes toute une organisation financière, comportant notamment un système de sociétés de portefeuille par lequel ils contrôlent un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales. Leur puissance leur permet en outre d'être représentés directement ou indirectement au conseil d'une ou de plusieurs banques.

Le groupe Gillet, par exemple, comporte au centre une société de portefeuille, Celtex, qui détient les principales participations industrielles, et plusieurs holdings qui gèrent les participations particulières des familles Gillet et Carnot. Très influent au Crédit Lyonnais, dont le directeur général peut être considéré comme représentant les intérêts Gillet, le groupe est encore représenté au conseil de la Société Lyonnaise de Dépôts, du groupe du Crédit Industriel et Commercial. Le groupe Gillet n'est donc pas purement industriel et il serait vain de chercher à quel groupe financier il se rattache. Il est lui-même un groupe du capital financier.

Il en est ainsi d'un certain nombre d'industriels et de commerçants qui possèdent ou contrôlent leurs propres banques. Pont-à-Mousson a une banque d'affaires, la SAPE (Sté Anonyme de Participations, d'Etudes et de Banque). La famille de Wendel commande la banque Vve Demachy et Cie. L. Dreyfus et Cie est à la fois négociant en céréales, armateur et banquier. Les armateurs et commerçants marseillais contrôlent la Société Marseillaise de Crédit. Le Comptoir de l'Industrie Cotonnière s'occupe des opérations financières de tout le groupe Bous-sac. Dassault a acheté il y a quelques années la Banque Commerciale et Immobilière de Paris. Les groupes étrangers Solvay (Mutuelle Industrielle), Empain (Banque Parisienne pour l'Industrie), de Rivaud (banque Rivaud et Cie), possèdent leurs propres banques en France, etc... On pourrait citer bien des exemples encore, celui de Schneider sera examiné plus loin.

Ces industriels-banquiers présentent avec les autres groupes du capital financier certains aspects communs : ils n'exercent plus d'activité industrielle directe, s'occupant essentiellement des aspects financiers

de leurs affaires et laissant à des commis le soin de diriger les usines. Ils en diffèrent cependant par une spécialisation assez étroite (Gillet dans les textiles artificiels et la chimie, de Wendel dans la sidérurgie, etc.), tandis que les grands groupes financiers s'intéressent aux activités les plus diverses, avec une orientation plus ou moins nette vers certaines branches d'industries ou certains territoires coloniaux ou étrangers. Chaque groupe se présente ainsi avec des caractéristiques particulières, plus ou moins industriel, plus ou moins banquier, plus ou moins lié à l'activité du pays.



Décrire le capital financier n'est pas chose facile. Les documents sont peu abondants. On ignore évidemment à qui les banques octroient des crédits importants, quelle est l'ampleur de leurs participations, souvent même quels hommes exactement les représentent. La discrétion, de rigueur en ce domaine, fait que les coins d'ombre restent très nombreux, et le qualificatif de « mystérieuses » entourant les opérations du capital financier n'est nullement abusif. Pour déterminer l'étendue d'un groupe financier on ne peut que tenir compte de ce que l'on connaît des participations, des liens entre administrateurs et de divers éléments qui sont publiés de temps à autre. On n'obtient ainsi de la réalité qu'une vue approchée, déjà fort éloquente cependant, sur la puissance des groupes examinés.

Il ne sera tenu compte ici ni de la classification officielle en banques de dépôts et banques d'affaires qui est pour l'essentiel formelle, ni de la division traditionnelle en haute banque juive, protestante et catholique. Celle-ci apparaît tout à fait dépassée, par l'évolution historique. D'une part, il ne reste de ces groupements à base religieuse qu'une certaine unité d'ensemble, de ce que l'on appelait la haute banque protestante, unité basée d'ailleurs sur des liens plus financiers que religieux — l'argent n'a pas de religion. D'autre part l'idée de la domination de tout le système bancaire et de l'économie par la haute banque, l'ensemble se présen-

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Guy de ROTHSCHILD

A la tête de la banque MM. de Rothschild Frères et du groupe financier dont elle est le centre, on trouve aujourd'hui Guy de Rothschild. Il possède un hôtel particulier à Paris, le domaine de Reux par Pont-l'Évêque, une écurie de courses, une fortune personnelle énorme. Parmi les autres membres de la famille, on peut citer le baron James de Rothschild, dont l'activité est surtout représentative : membre de l'Aéro-Club de Paris, du Polo de Paris, de la Sté de Vénerie, organisateur de chasses à courre, maire de Compiègne de 1935 à 1940 et de 1945 à 1947, conseiller général de 1937 à 1940.

Pierre GETTEN

Un des grands commis des Rothschild est Pierre Getten; ayant fait ses débuts comme haut fonctionnaire — il est maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, — il représente aujourd'hui les intérêts Rothschild dans une quinzaine au moins de conseils d'administration, dont Chemins de fer du Nord, Penarroya, John Cockerill, Omnium Nord-Africain, etc. Il est administrateur de la S.N.C.F.

François MIRABAUD

La famille Mirabaud semble avoir à sa tête aujourd'hui François Mirabaud. Né en 1914, il a été élève de l'Ecole des Sciences Politiques. Administrateur de nombreuses sociétés (Sté d'Affinage des Métaux, Sté nouvelle de la Cie Algérienne de Crédit et de Banque, Glacières de Paris, Sté géné-

rale de Transports départementaux...), propriétaire du château de Fontillet (Cher), membre de la Société Hippique, du Nouveau Cercle, etc., il est le fils d'Eugène Mirabaud, banquier et fils de banquier.

Les VERNES

On compte six associés-gérants de la Banque Vernes et Cie, tous de la famille Vernes; ils sont liés par mariage aux familles de banquiers Mirabaud, Mallet et Hottinguer; ainsi François Vernes, administrateur de l'Air Liquide et de Claude Paz et Silva, membre du Jockey-Club et de la Société Hippique, a épousé une demoiselle Hottinguer. Le chef de la famille paraît être Edouard Vernes : né en 1899, fils de Félix Vernes et de Mme née Mallet, il est administrateur de la Banque de Syrie et du Liban, de la Banque Ottomane, des Ets Japy Frères, de l'Outillage R. B. V. Radio-Industrie. Cet d'homme d'affaires éclectique, qui s'intéresse au Moyen-Orient comme aux machines-outils et à la radio, est également amateur de courses; il est propriétaire des bars de Groussay, à Rambouillet.

Les MALLET

La banque Mallet Frères et Cie — qui remonte au dix-huitième siècle — est la propriété des trois Mallet: André, Philippe et le baron Mallet — qui totalisent plus de 30 conseils d'administration. Ainsi Philippe Mallet est vice-président des Docks et Entrepôts du Havre, administrateur de la Banque

Ottomane, de la Banque de Syrie et du Liban, de Radio-Orient; il est membre du Cercle de l'Union, du Golf de Chantilly et propriétaire du château de Monteclin, à Bièvres. Le baron Mallet — Cercle de l'Union, St-Cloud Country Club et château des Côtes, les Loges-en-Josas — est administrateur de l'Omnium français des Pétroles, de la Cie Parisienne de Réescompte, de la Générale des Eaux, etc...

J.-L. de NEUFLIZE

Jean-Louis de Neufelize dirige la banque De Neufelize, Schlumberger et Cie; il est le beau-frère du financier anglais Lord Bessborough. Son activité financière lui laisse le loisir d'appartenir au Racing-Club, à l'Aéro-Club, au Cercle Interallié, au Polo... Château de Forest Lodge, par Coye (Oise).

Pierre LOUIS-DREYFUS

La société Louis-Dreyfus et Cie, aujourd'hui également banque d'affaires, est devenue depuis le début du siècle, sous la direction de Louis Louis-Dreyfus, une des plus puissantes firmes capitalistes de négoce des céréales dans le monde. La maison est dirigée aujourd'hui par ses fils Jean et François (qui a épousé une de Nervo) et son neveu Pierre Louis-Dreyfus. Ce dernier, comme son oncle (qui fut propriétaire avant guerre de *l'Intransigeant*), s'intéresse à la presse (Société Nouvelle de Publications Sportives et Industrielles), ainsi qu'au cinéma (Ciné-France).

tant comme une sorte de pyramide abou-
tissant à Rothschild, Mallet et Mirabaud
ne paraît plus correspondre à la réalité.
Des groupes comme celui de la Banque
de Paris ou de la Banque de l'Indochine
supportent aisément, par leur puissance,

la comparaison avec Mallet ou Vernes, si
ce n'est avec Rothschild.

Seuls seront étudiés ici les principaux
groupes financiers, ceux que leur position
met à même de dominer l'ensemble de
l'économie et de l'appareil d'Etat.

LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

La Banque de Paris a beaucoup grandi
depuis sa création en 1872. C'est mainte-
nant une des premières puissances finan-
cières de France. Aussi comprend-on que
son contrôle ait donné lieu au début de
1954 à une sévère lutte d'influence. La
Banque de l'Indochine et la Banque La-
zard détiendraient en effet environ 20 %
du capital de la Banque de Paris, dont
10 % avec droit de vote double aux
assemblées générales⁽¹⁾. Devant le risque
de voir Lazard et la Banque de l'Indo-
chine obtenir la majorité des voix aux
assemblées, les dirigeants actuels de la
Banque de Paris, après avoir proposé la
suppression du droit de vote double à cer-
taines actions⁽²⁾, ont obtenu une certai-
ne atténuation de ces privilèges à la suite
d'une dure discussion arbitrée par le gou-
verneur de la Banque de France Baum-
gartner.

L'immense empire de la banque, même
brièvement décrit, montre tout l'intérêt
qu'il y aurait pour d'autres groupes fi-
nanciers à en devenir les maîtres. La
Banque de Paris et des Pays-Bas contrôle
en effet de larges secteurs de l'économie
française, elle étend sa domination au
Maroc, détient des positions importantes
en Amérique Latine et au Moyen-Orient
et des participations nombreuses dans
d'autres territoires coloniaux et étrangers.
Les dirigeants et représentants connus de
la Banque occupent 190 postes d'adminis-

trateurs, dont 28 postes de président et
19 postes de vice-présidents, dans des so-
ciétés qui elles-mêmes possèdent tout un
réseau de filiales et de participations⁽³⁾.

Dans la *métropole*, la Banque de Paris
est d'abord au centre d'un important en-
semble financier. Outre sa participation
dans la Banque de l'Indochine, elle a
créé et contrôle plusieurs *banques* spécia-
lisées dans le financement de l'industrie
et du commerce de certains produits :
Crédit Suerier et Commercial, Banque des
produits alimentaires et coloniaux, Ban-
que cotonnière. Son influence est encore
prépondérante dans la filiale française de
la Banca Commerciale Italiana et dans
l'Union Industrielle de Crédit pour la
Reconstitution, qui s'occupe du renouvel-
lement de l'outillage et du financement
des indemnités de dommages de guerre.
Elle détient une participation dans le
groupes *d'assurances* La Prévoyance et in-
directement dans les compagnies La Pa-
trie, La France, La Paix-africaine. Elle
est naturellement intéressée, à des degrés
divers, avec beaucoup d'autres banques
dans tout un ensemble d'organismes finan-
ciers : Crédit National, Crédit à l'équipe-
ment électro-ménager CETELEM, etc...,
participe au Crédit Sarrois et influence,
par François Charles-Roux, la Société
Marseillaise de Crédit. Elle a créé dans
les dernières années, avec d'autres ban-
ques, deux sociétés *d'investissement* : la
Cie d'investissement et de placement et
la Société de placements sélectionnés en
France et à l'étranger.

(1) Les autres actionnaires importants connus
sont Maurice de Rothschild (5 % environ), parent
des dirigeants de la maison Rothschild, la Cais-
se des Dépôts et Consignations (environ 5 %) et
la Société Nationale d'Investissement (4 %).

(2) Celles qui étaient mises depuis plus de
deux ans au nom de leur propriétaire.

(3) Parmi les principaux dirigeants et repré-
sentants de la Banque : Emmanuel Moniek, Emile
Oudot, François Charles-Roux, Emile Girardeau,
Raoul de Vitry, Jean Reyre, Armand Jullien, etc...
Les postes d'administrateurs dont il est question
dans tout ce chapitre sont uniquement, sauf rares
exceptions, ceux qui sont publiés à l'annuaire
S.E.F. 1954.

Dans l'industrie, l'influence de la Banque est particulièrement forte dans le pétrole, la construction électrique et la métallurgie, sans que ce soient pour autant ses seuls domaines d'activité.

Dans le pétrole, la Banque partage avec Mallet et Mirabaud le contrôle de l'Omnium Français de Pétroles qui détient de nombreuses participations en France et à l'étranger. Elle est intéressée à la Compagnie Française des Pétroles, où elle joue un rôle déterminant, et à Esso-Standard.

Sa place est de tout premier plan dans la construction électrique. Les principales sociétés qui ne sont pas sous contrôle étranger entrent dans la sphère de la Banque de Paris : Cie Générale de T.S.F., Cie Générale d'Electricité, Cie de Signaux et d'Entreprises Electriques et leurs nombreuses filiales et participations⁽¹⁾. La Banque est en outre intéressée au Matériel Téléphonique et au groupe Exploitations Electriques et Industrielles (tramways, autobus, participations nombreuses). La Cie Générale Industrielle pour la France et l'étranger, à laquelle elle participe au côté des banques Vernes et Stern, possède des participations dans plusieurs affaires françaises, d'électricité surtout : Sadir-Carpentier, Pathé-Cinéma, Cie Générale des gaz liquéfiés, etc.

Particulièrement puissante dans l'aluminium, avec Péchiney, la Banque contrôle ou influence d'autres monopoles métallurgiques : Châtillon-Commentry, Forges et Aciéries du Nord et de l'Est dans la sidérurgie, Fives-Lille, Neyrpie, Delattre et Frouard dans la grosse métallurgie, Hotchkiss, Machines Bull, dans une certaine mesure Citroën, dans la mécanique.

L'information est pour une part très importante sous le contrôle du groupe de la Banque de Paris : Hachette (et tous ses prolongements), Radio-Luxembourg par la Cie Générale de T.S.F....

La Banque contrôle encore étroitement les Raffineries de sucre de Saint-Louis et leurs filiales coloniales (Maroc, Madagascar). Elle est intéressée aux domaines les plus divers : la chimie (avec Péchiney

et ses participations), les transports (STEF), le papier (CENPA), les travaux publics (Nouvelle de Constructions et de Travaux), etc... sans compter toutes les sociétés où son influence se fait sentir sans qu'elle soit représentée aux conseils d'administration.



Mais le domaine de la Banque de Paris en France est dépassé, au moins relativement, par son extension aux colonies, en particulier au Maroc. Là, la Banque de Paris et des Pays-Bas, si elle n'est pas le seul groupe financier, dépasse cependant de beaucoup en influence ses concurrents. Par la Banque d'Etat du Maroc, elle est chargée de l'émission des billets, tandis que sa filiale la Compagnie Générale du Maroc participe à 39 sociétés diverses. L'Omnium Nord-Africain, qu'elle contrôle avec d'autres groupes, détient de son côté de nombreuses participations dans les mines et les transports. Il n'est pas un secteur de l'économie marocaine qui échappe au contrôle de la Banque de Paris : énergie, transports, agriculture, industrie alimentaire, mines, travaux publics, tabacs, etc. par des dizaines de sociétés, contrôlées à des degrés divers, mais souvent étroitement, avec ou sans la participation d'autres groupes financiers. Il serait trop long d'énumérer même les principales d'entre elles. Récemment encore, la banque a participé à la création de la télévision marocaine TELMA.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a nettement moins d'influence en Algérie et en Tunisie. Elle détient cependant des participations dans le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie — qui étend son activité à la France, au Maroc, au Moyen-Orient, — et dans les sociétés de phosphates du Djebel M'Dilla et de Pierrefitte Kalaa Djerda, dans la Cie Fermière des Chemins de fer Tunisiens, etc... Son vice-président, Emile Oudot, est administrateur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie nationalisée.

Directement ou par la Cie Générale des Colonies, la Banque de Paris et des Pays-Bas contrôle encore un important domaine en Afrique noire et surtout à Madagascar

(1) Sur tous les groupes industriels qui ont été rencontrés dans le premier chapitre, nous ne répétons pas ici les indications déjà fournies. On trouvera des précisions complémentaires dans l'annexe à laquelle les lecteurs pourront se reporter.

(Banque de Madagascar et des Comores surtout, qui a le privilège d'émission des billets, Sucrière de la Mahavavy, etc...). Ses participations en Indochine, par la Cie Générale des Colonies et par la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie, complètent un ensemble qui fait de la banque un des premiers représentants du colonialisme.

Puissance impérialiste, la Banque l'est encore par son extension à l'étranger. Outre ses succursales à Amsterdam, à Bruxelles (c'est la première banque étrangère de Belgique), à Genève, qui détiennent elles-mêmes d'importants intérêts, l'action de la Banque s'exerce surtout par des filiales et des participations, en particulier au Moyen-Orient et en Amérique du Sud :

Au *Moyen-Orient*, en commun avec la finance anglaise et d'autres financiers français, elle contrôle la Banque Ottomane et sa filiale la Banque de Syrie et du Liban qui jouent un rôle de premier plan dans l'économie de la Turquie, de la Syrie et du Liban (la Banque de Syrie détient dans ces deux pays le privilège d'émission des billets) et un rôle non négligeable en Irak, en Jordanie, en Egypte, au Soudan, à Chypre, etc.

En *Amérique Latine*, la Banque de Paris, qui disposait déjà avec sa forte participation dans la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud et dans la Banque Nationale du Mexique d'importantes têtes de pont, a déployé dans les dernières années une intense activité, en particulier dans le financement de grands travaux. Le président de la Banque déclarait à ce sujet à l'assemblée de 1953 : « C'est ainsi que nous avons dû créer un Département spécial des Affaires Commerciales avec l'Étranger, qui travaille en étroite liaison avec notre Département Industriel.

» *Indépendamment de l'affaire de l'Acierie de Paz-de-Rio en Colombie, et de l'Acierie de Chimbote, au Pérou, la Banque est intervenue dans le financement d'importantes fournitures faites à diverses administrations chiliennes.*

» *Il a été conclu également un accord avec le gouvernement colombien pour le financement des fournitures afférentes à*

la modernisation des mines de charbon de la vallée de la Cauca.

» *Il a été conclu, d'autre part, avec le Conseil National du Pétrole, au Brésil, un accord relatif au financement de fournitures, par l'industrie française, pour l'installation d'une usine d'engrais azotés.*

» *De nombreux autres projets sont en cours de négociations.* »

La Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud effectue une part importante du financement du commerce entre l'Europe et l'Amérique du Sud; outre son activité principale au Brésil, elle a des succursales en Argentine, en Uruguay, au Chili et en Colombie, une filiale au Venezuela, etc. La Banque Nationale du Mexique est la première banque du pays. Directement ou, surtout, indirectement la Banque de Paris détient dans ces pays de nombreuses participations agricoles, industrielles et commerciales, en Argentine en particulier où Santa-Fé, filiale commune avec Mirabaud, a réinvesti dans des sociétés argentines son indemnité de nationalisation du chemin de fer.

Si le Moyen-Orient et l'Amérique Latine sont les domaines privilégiés de son activité à l'étranger, la Banque de Paris et des Pays-Bas contrôle cependant encore des affaires au Canada (Crédit Foncier Franco-Canadien depuis longtemps; Confederation Development Corporation, banque d'affaires créée en 1950), aux *Etats-Unis* (Cie Interecontinentale de Travaux, d'Etudes et de Réalisations, créée en 1950), en *Norvège* (Norvégienne de l'Azote où, avec les autres actionnaires français, elle détient 45 % du capital et la moitié de la direction), en *Belgique*, aux *Pays-Bas*, etc...



L'énoncé de toutes les affaires connues, françaises ou étrangères; auxquelles la Banque de Paris et des Pays-Bas est intéressée aux titres les plus divers n'en finirait pas. Et il y manquerait encore les participations occultes... Ce bref examen de ses principaux domaines d'activité montre cependant l'énorme puissance de ce groupe. La domination qu'il exerce, com-

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Emile MINOST

Les deux principaux dirigeants de la Banque de l'Indochine sont le président Emile Minost et le vice-président-directeur général François de Flers. Emile Minost, comme Emmanuel Monick de la Banque de Paris et des Pays-Bas, est un transfuge de l'administration financière : né en 1893, Inspecteur des Finances en 1917, il devient secrétaire général du Crédit Foncier Egyptien en 1923, directeur général de cette banque en 1931. Outre la présidence de la Banque de l'Indochine, il est au conseil d'administration de nombreuses sociétés, dont la Cie du Canal de Suez, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, etc...

Edmond LEBEE**Charles DANGELZER**

Parmi les dirigeants du groupe du Crédit Industriel et Commercial, on peut citer Edmond Lebé, Charles Dangelzer et Jacques Georges-Picot. Edmond Lebé, président de cette banque, est également président de la Banque Commerciale du Maroc et des Charbonnages du Tonkin, vice-président du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, administrateur du Crédit National, de la Cie Française des Métaux, etc... Charles Dangelzer, vice-président-directeur général du Crédit Industriel et Commercial, est aussi administrateur de la Banque Commerciale du Maroc, de la Banque Commerciale Africaine, de la Banque de l'Indochine, etc...

François de FLERS

Le vice-président-directeur général de la Banque de l'Indochine est François Hyacinthe Victorien Robert de la Motte-Ango, marquis de Flers, fils de Robert de Flers, écrivain et membre de l'Académie française. Né en 1902, Inspecteur des Finances en 1926, il entre, en 1931, à vingt-neuf ans, comme secrétaire général à la Banque de l'Indochine, qu'il n'a pas quittée depuis, et qu'il représente dans de très nombreux conseils d'administration. Il est membre du Jockey-Club et du Cercle de l'Union.

Pierre de MOUY

Le comte Pierre de Moüy est président de la Société Générale, banque nationalisée. Il est aussi président-directeur général du Crédit à l'Industrie Française, administrateur du Crédit National, de J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre, de la Cie Générale d'Electricité. Né en 1887, il est passé par la haute administration (directeur du Mouvement général des fonds en 1923)...

Alfred POSE

Les liens étroits qui relient au secteur privé les banques « nationalisées » sont incarnées dans la personne d'Alfred Pose qui est à la fois administrateur de la B.N.C.I. nationalisée et président de la B.N.C.I.-Afrique qui est restée privée; il est aussi président du Crédit foncier de Madagascar, administrateur des usines de papier Cenpa,

des Cartonneries de la Rochette, des Entreprises Quilmès... La carrière de ce grand financier est assez originale. Né en 1899, il est en 1925 chargé de cours à la Faculté de droit de Caen, et de 1926 à 1929, professeur agrégé. En 1929, à trente ans, il quitte l'enseignement pour des occupations plus fructueuses; il entre comme directeur des Affaires économiques à la Société Alsacienne de Banque; il passe à la B.N.C.I. en 1932, comme directeur général.

O. MOREAU-NERET

L'un des principaux dirigeants du Crédit Lyonnais, banque nationalisée, est Olivier Moreau-Néret. Né en 1892, fils d'un avocat, c'est par l'Inspection des Finances qu'il est « arrivé ». Inspecteur des Finances en 1919, il passe en 1929 au Crédit Lyonnais où il est resté depuis. Il semble qu'il y représente les intérêts du groupe Gillet; il est administrateur de Gillet-Thaon, de l'Union Lyonnaise pour le Financement de l'Industrie, de la Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage... Ses activités financières n'ont pas empêché Olivier Moreau-Néret de représenter la France à la Société des Nations de 1936 à 1939 et d'être secrétaire général au Ministère des Finances en 1940. Il a écrit plusieurs ouvrages sur les valeurs mobilières et le contrôle des prix; il est membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et l'auteur de plusieurs volumes de poèmes. Il est aussi obscur poète qu'illustre financier.

me celle des autres éléments du capital financier qu'on va voir, a quelque chose de monstrueux. Le travail de millions d'hommes dans toutes les parties du monde sert à accumuler la richesse de la Banque de Paris, des sociétés de son groupe et des quelques centaines d'hommes qui sont à la tête des différentes parties de cet empire. Ajoutons que ces hommes ont joué dans les dernières an-

nées un rôle politique particulièrement important et néfaste. Très liés aux Etats-Unis, certains de ses directeurs occupent des postes dirigeants dans le M.R.P. Depuis le départ de Finaly, les financiers catholiques ont en effet pris dans la Banque de Paris une influence prépondérante. La Banque est depuis des années particulièrement hostile au commerce avec les pays de l'Est.

LA BANQUE DE L'INDOCHINE

Evoquer le groupe de la Banque de l'Indochine, c'est comme pour la Banque de Paris, passer en revue les principales parties du monde ⁽¹⁾. D'origine typiquement colonialiste — elle a été fondée comme banque de l'impérialisme français pour exploiter l'Indochine — la Banque de l'Indochine a, dès l'entre-deux guerres, mais surtout depuis 1945 étendu son activité à d'autres territoires coloniaux, en Afrique surtout, et à l'étranger, notamment en Amérique Latine. Elle a également pris des participations de plus en plus nombreuses dans la métropole, où son domaine cependant vient encore loin derrière celui de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

L'Indochine est restée pendant longtemps — son exploitation par la Banque de l'Indochine dure depuis plus de trois quarts de siècle — le principal domaine de la Banque. Dès avant-guerre, mais surtout dans les récentes années, celle-ci s'est cependant efforcée, selon l'expression même de son président à l'assemblée générale de 1953, « d'améliorer la répartition géographique de ses risques »,

encore que les recettes de la Banque au titre de son activité bancaire commerciale provenaient encore d'Indochine pour plus de moitié en 1952. Sur la base des cours des actions en Bourse à la fin de 1953, les participations de la Banque se répartissaient pour un quart en Afrique, un quart en Amérique, un quart en France et en Europe, 18 % en Indochine et dans le Sud-Est Asiatique, le reste dans le Pacifique et dans le Proche-Orient ⁽²⁾.

La présence de la Banque de l'Indochine dans les sociétés qu'elle contrôle est matérialisée par les 150 postes d'administrateurs de ses dirigeants et représentants connus ⁽³⁾ et les 80 sièges des dirigeants de la Société Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S.O.F.F.O.), qui est une doublure de la Banque de l'Indochine. Les représentants du groupe détiennent ainsi au moins 230 fonctions d'administrateurs dans les sociétés les plus diverses, dont 33 postes de président et 4 postes de vice-président.

En Indochine, la Banque qui participe également, avec la Banque de Paris, à la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie et influence l'Union Financière d'Extrême-Orient, contrôlait (elle contrôle encore pour partie) tous les sec-

(1) La question du contrôle de la Banque de l'Indochine est assez complexe. Créée en 1875 par le Crédit Lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Industriel et Commercial, le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale, la Banque de l'Indochine compte toujours dans son conseil d'administration un représentant de chacune des quatre premières banques citées, ainsi que le dirigeant de la Banque Lazard et un représentant du groupe caoutchoutier de Rivaud. La Banque existe en fait indépendamment de ces influences souvent contradictoires, à cela près que des luttes pour un contrôle plus grand par un de ces groupes ne sont nullement exclues.

(2) Ces évaluations boursières ne donnent évidemment qu'une idée approximative de la répartition réelle du domaine de la banque.

(3) Citons notamment : Emile Minost, François de Piers, Paul de Thomasson, Jean-Maxime Robert, Marc Hannotin, René Bousquet, Jean de Sully, etc... Parmi les dirigeants de la S.O.F.F.O. : Edmond Giscard d'Estaing, Paul Bernard, Jean Daloz. La plupart sont d'anciens inspecteurs des finances. Paul Baudoin, qui fut ministre des Affaires Etrangères de Vichy, représente à nouveau la banque dans plusieurs conseils d'administration.

teurs de l'économie, directement ou par la SOFFO⁽¹⁾. Rien n'échappe à son emprise : crédit foncier, mobilier, immobilier, hypothécaire, production et distribution de l'eau et de l'électricité, transports fluviaux et aériens, sucreries et distilleries, plantations de caoutchouc et de thé, exploitation des salles de cinéma, mines métalliques, cimenteries, entreprises de travaux publics, etc... De 1875 à 1948, la Banque a eu le privilège d'émission des billets, qu'elle a conservé en fait jusqu'à une date très récente. Sept années de guerre ont eu pour but principal de sauvegarder l'empire de la Banque de l'Indochine. En dépit de son repli vers d'autres territoires, l'indépendance partielle — et la perspective de l'indépendance totale — des peuples de l'Indochine, marque un affaiblissement de la puissance de la Banque, même si elle continue à jouer un rôle important dans les relations commerciales et financières avec ces pays.

La Banque a étendu depuis longtemps son action à l'ensemble de l'Extrême-Orient. Elle jouit encore du privilège d'émission des billets dans les territoires français de l'Inde, de l'Océanie et en Nouvelle-Calédonie. Avec d'autres groupes, elle participe à l'exploitation du nickel de Nouvelle-Calédonie, des phosphates de l'Océanie, du coprah des Nouvelles-Hébrides, etc... Hier encore, elle étendait son influence à la Chine...



Le repli de ses capitaux s'est principalement effectué vers l'Afrique, surtout l'Afrique noire et Madagascar. En *Afrique du Nord*, elle est avec Worms le plus gros actionnaire de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord; avec la Banque de Paris, elle participe au contrôle du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Cie Nord-Africaine de Cellulose. Beaucoup de sociétés indochinoises de son groupe ont également réinvesti dans des domaines agricoles en Algérie et au Maroc leurs indemnités de dommages de guerre et leurs profits. La SOFFO détient

de son côté des participations au Maroc (agriculture, transports aériens, sucreries). Bien que ces positions ne soient pas négligeables, elles ne se comparent pas en ampleur, à celles de la Banque de Paris.

En *Afrique noire*, par contre, la Banque de l'Indochine a réussi à se faire une place de premier plan. Elle participe — sans les contrôler — à la Banque de l'Afrique Occidentale qui détient le privilège d'émission en A.O.F. et au Togo et à la Banque Commerciale Africaine. Elle contrôle le Crédit Foncier de l'Ouest Africain et le Crédit Foncier de l'Est Africain. Elle est intéressée à des dizaines d'affaires, principalement dans les mines (Cie minière de l'Oubanghi oriental, etc.) et l'agriculture (Plantations réunies de l'Ouest africain, Cie du Haut et Bas Congo, etc...). La SOFFO participe également à plusieurs affaires, parmi lesquelles notamment les Mines de fer de Mauritanie.

La SOFFO encore est un des principaux groupes exploitant l'île de Madagascar (Plantes à parfums, Générale des Graphites, Minerais de la Grande Ile, etc...), où la Banque détient elle-même des participations récentes (Cie Sucrière, etc...). Le territoire de Djibouti (Chemins de Fer), l'*Afrique du Sud*, avec sa filiale à Johannesburg, complètent le champ d'action africain de la Banque de l'Indochine.

Les zones d'influence de la Banque de l'Indochine à l'étranger recourent souvent celles de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Plus récemment orientée vers cette région, elle n'a qu'une faible place au *Moyen-Orient* (Banque Sabbag). Par contre, son extension en *Amérique du Sud* a été rapide. Elle détient maintenant dans la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud une participation presque aussi importante que celle de la Banque de Paris. Les conditions dans lesquelles elle a obtenu cette participation sont tout à fait indicatives du rôle de l'Etat au service du capital financier. La *Correspondance Economique* écrivait à ce sujet le 15 novembre 1950 : « En 1948, le gouvernement français mit comme condition à la levée du séquestre des biens français de la Banca Commerciale Ita-

(1) Le portefeuille de la S.O.F.F.O. à la fin de 1952 se répartissait pour 28 % en Indochine, 13 % en Afrique, 19 % à Madagascar, 28 % en France, etc...

liana la cession d'un important paquet d'actions de la Banque franco-italienne à la Banque de l'Indochine⁽¹⁾. » Celle-ci a également pris en 1947 le contrôle du Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud et possède une participation dans le Crédit Foncier de l'Uruguay. Elle est encore intéressée au Banco mercantile, à la Banque Nationale du Mexique, à la Caisse Générale de Prêts fonciers et industriels, dont Mallet lui a cédé il y a peu de temps une partie du contrôle, s'efforce de financer une partie des opérations commerciales entre la France et ces pays⁽²⁾, etc...

En Amérique du Nord, la Banque, qui a été créée en 1952 avec Lazard et le Crédit Suisse, une société d'investissement au Canada (Canadera Ltd), contrôle à demi avec le Compoir d'Escompte la French American Banking Corp., de New-York.



La France même a intéressé plus tardivement la Banque de l'Indochine dont le réseau de participations est nettement moins dense et moins important que celui de la Banque de Paris. Dans l'industrie, elle est intéressée à des branches très diverses : le sucre (Say), les liqueurs (Cusenier), le papier (Cenpa), les produits d'entretien (Buhler-Fontaine), les extincteurs (Philips et Pain Vermorel), l'acier (Chiers), les travaux publics (Entreprises de dragages et de T.P.), le sel (Salins du Midi et Salines de Djibouti dont l'activité est mondiale), la construction de ponts métalliques (Ets Eiffel), etc... La SOFFO a, de plus longue date, un domaine industriel plus spécialisé : principalement la métallurgie (Lorraine Dietrich, Usines Motobloc), les textiles (Soieries Ducharme, Ets Vautheret), la chimie (le Carbone Lorraine, CIPEL) et le caoutchouc (Bergougnan en France et Bergougnan belge, le Caoutchouc industriel). Le groupe s'inté-

resse également à l'aviation (Transports Aériens Intercontinentaux). Comme elles le font en Afrique du Nord, beaucoup de sociétés indochinoises réinvestissent des fonds en France (eaux minérales, compagnies immobilières, etc.).

Avec le Comptoir Lyon Alemand, contrôlé depuis 1948 (avec participation anglaise), qui est la plus grosse affaire française de commerce et d'affinage de métaux précieux et la troisième affaire de ce genre dans le monde, on quitte l'industrie pour les établissements financiers parmi lesquels la Banque de l'Indochine possède des participations nombreuses. Outre 9 à 10 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas, elle détient des intérêts dans tout un ensemble de banques (Caisse Centrale de Réescote, Caisse Centrale de Crédit à Moyen Terme, etc.) avec d'autres groupes financiers. Elle a des participations dans les groupes d'assurances La Paternelle et la Providence. Elle a constitué, pour partie, deux sociétés d'investissement : la Société Parisienne de Placement et de Gestion et la Cie d'Investissement et de Placement.

Quand on examine en détail l'activité de la Banque de l'Indochine — il n'a été indiqué ici qu'une partie de ce qui est connu, mais son rôle est encore de premier plan dans le financement des opérations d'export-import notamment dans les relations commerciales avec l'Extrême-Orient, etc... —, on ne peut manquer d'être frappé par le caractère parasitaire d'un groupe qui pille les richesses naturelles de toute une série de pays où de surcroît il exploite le travail des habitants. Combien indicative à ce sujet apparaît la prépondérance de la Banque dans le secteur des crédits fonciers : dans toutes les possessions et les zones d'influence de l'impérialisme français, il n'y a que le Crédit Foncier de Madagascar et le Crédit Foncier Franco-Canadien auxquels elle ne participe apparemment pas. Mais en Indochine, en Afrique du Nord, en Afrique Noire, en Amérique du Sud, la plupart des crédits fonciers et hypothécaires sont sous le contrôle, le plus souvent direct, de la Banque de l'Indochine. L'octroi des prêts hypothécaires est en effet un excellent moyen de se constituer d'importantes propriétés fon-

(1) Les financiers italiens, dont le trésorier du pape Bernardino Nogara, ont toujours une forte participation dans la Banque Française et Italienne.

(2) Par exemple un accord portant sur le financement de 10 milliards de livraisons a été conclu fin juillet entre l'Etat de Parana au Brésil et un groupe de banques françaises ayant à sa tête la Banque de l'Indochine.

cières. La *Vie Française* écrivait récemment (12-3-54) : « Le domaine immobilier du Crédit Foncier de l'Ouest Africain en Afrique Noire et au Maroc a son origine dans les réalisations de gages de débiteurs défaillants, effectués surtout lors de la crise économique de 1930-35. »

La Banque de l'Indochine est un groupe typiquement impérialiste. Il ne se passe pour ainsi dire pas de mois sans qu'elle ne se saisisse de quelque affaire nouvelle. A la mi-septembre, elle vient de prendre pied aux Pays-Bas d'une manière qui il-

lustre bien le cosmopolitisme du capital financier. Le gouvernement hollandais a cédé au rabais à un consortium bancaire international la Banque de Bary qui, contrôlée par la Deutsche Bank, avait été mise sous séquestre à la fin de la guerre. Ce consortium comprend à parts égales la Süddeutsche Bank, la Banque de la Société Générale de Belgique, le Crédit Suisse, la Banque Müller et Cie, de Rotterdam, et la Banque de l'Indochine. Quel bel amalgame de grands financiers de la « petite Europe » !



MM. DE ROTHSCHILD FRERES

Rothschild !... Le nom même est synonyme de finance et de richesse. « Je n'ai pas la bourse à Rothschild », dit-on couramment. Leur puissance est un fait de notoriété publique. Mais essayez de cerner cette puissance, d'en préciser les grandes lignes, d'en apprécier la valeur relative, et elle échappe à l'étude. Les Rothschild atteignent à une sorte de perfection dans la discrétion; moins on parle d'eux, plus ils sont satisfaits. On ne trouve les trois associés de la Banque Rothschild, avec son petit capital de 500 millions de francs ⁽¹⁾ et son bilan (non publié) de quelques milliards seulement, que dans 7 conseils d'administration. Mais si l'on regarde d'un peu plus près, on voit qu'avec leurs seuls représentants connus ⁽²⁾, ils occupent déjà 110 sièges de conseils d'administration, dont 11 postes de président et 7 postes de vice-président, uniquement dans des sociétés de premier ordre. Car la tactique de la Banque est d'agir au maximum par personnes interposées, par des « grands commis » dont, pour certains, on ignore longtemps, sinon toujours, leurs véritables attaches. Les Rothschild ont eu des hommes célèbres : Raoul Dau-

try, Petsche, anciens ministres, aujourd'hui décédés; René Mayer, qui fut leur employé à la Cie du Chemin de Fer du Nord, dont il était vice-président ⁽³⁾, est toujours un de leurs représentants. Il y a à peine quelques mois, il présidait à Boulogne-sur-Mer le cent cinquantième de la Maison Mory, étroitement associée aux Rothschild.

Pour orienter ses investissements et lancer des affaires nouvelles, le groupe Rothschild a créé toute une série de « sociétés d'études », en général sociétés à responsabilité limitée ne publiant aucun renseignement, qui sont chargées discrètement du travail d'études, de reconnaissance et de démarches préliminaires, comme par exemple Strindoc, Jean Streichenberger, les sociétés de Gérance, de financement et de participations, de Recherches minières et pétrolières coloniales, etc...

Connaîtrait-on assez bien la Banque Rothschild de France qu'il faudrait aussi tenir compte, pour le moins, des liens — familiaux et financiers — avec la branche anglaise *N.M. Rothschild and Sons* qui est notamment une des premières maisons sur le marché de l'or à Londres et déploie une grosse activité dans le domaine des investissements internationaux. Rothschild and Sons ont pris notamment en 1953 la tête de la « British Newfoundland Corporation » créée pour réaliser d'importantes installations industrielles au

(1) En 1945, le capital de la Banque n'était encore que de 50 millions. De 1946 à 1954, il était resté à 250 millions, sans aucun rapport avec son importance réelle.

(2) Parmi les représentants les plus connus : Pierre Getten, René Fillon, Pierre Dupont-Ferrier, Emile Laffon, Henri Pagezy, Etienne du Castel, Michel Pasteau, Pierre Sigmann, etc...

(3) René Mayer a été un des représentants des Compagnies lors des négociations qui ont abouti à la création en 1937 de la S.N.C.F.

Canada et à Terre-Neuve; ils ont été un des premiers participants à la Commonwealth Development Corporation, fondée sur l'initiative du gouvernement anglais pour développer les investissements dans l'empire britannique.

Les liens sont étroits également avec la banque Lambert de Bruxelles⁽¹⁾. Le groupe Lambert contrôle en Belgique la Banque H. Lambert (de Lhonnex, de Bruny et Cie), au Luxembourg la holding « Compagnie de Placements »; il a participé à la création de la « Compagnie Congolaise de Construction », etc... Il a absorbé en 1952 la Banque de Reports et de Dépôts, important établissement de Bruxelles, et déploie une grosse activité au Canada.

Des rapports d'affaires avec Morgan, Kuhn, Loeb et Cie aux U.S.A., Vickers et Imperial Chemical en Angleterre, Metallgesellschaft en Allemagne complètent partiellement le réseau inextricable des relations internationales du groupe Rothschild.

On imagine toutes les liaisons financières et familiales qu'a pu accumuler en près d'un siècle et demi la banque, créée en 1817, selon les annuaires, au 21 rue Laffitte où elle se trouve toujours. Ces contacts, aussi bien nationaux qu'internationaux, appuyés sur une fortune personnelle impossible à évaluer, sont un des éléments principaux de la puissance d'un groupe dont les formes d'action sont très différentes de celles de la Banque de Paris ou de la Banque de l'Indochine par exemple. La supériorité des Rothschild c'est que la base de leur puissance est la fortune personnelle des barons Guy, Alain et Elie de Rothschild, tandis que les dirigeants de la Banque de Paris ou de la Banque de l'Indochine sont en quelque sorte des employés du capital qu'ils dirigent, d'une position moins solide. Sur la fortune des Rothschild disons simplement qu'en mai 1952 la valeur totale du portefeuille de la Cie du Chemin de fer du Nord était estimée à près de 23 milliards de francs...

Avec cette fortune, la maison Rothschild possède toute une masse de participations, soumises à constante évolution, dans d'innombrables entreprises françaises et étrangères, qui vont du simple placement, fréquent, destiné à encaisser des dividendes, jusqu'au contrôle complet, en passant par un intéressement plus ou moins important. La multiplicité de ces participations, même limitées à 5 ou 10 % du capital, donne aux représentants des Rothschild la possibilité d'intervenir dans un grand nombre d'affaires importantes. De très amples liquidités, des disponibilités importantes en devises et une position de premier ordre dans le domaine des changes grâce à leurs relations internationales renforcent leurs possibilités d'action.



Si le domaine Rothschild, très étendu et très diffus, est ainsi très difficile à circonscrire, il n'est cependant pas impossible de le caractériser, au moins dans ses grandes lignes. En dehors des opérations bancaires, monétaires et financières elles-mêmes, l'activité du groupe Rothschild est surtout orientée vers les métaux non ferreux, les transports et le commerce international, les assurances et la métallurgie.

Parmi tous les groupes du capital financier français, la place des Rothschild est incontestablement la première en ce qui concerne les *métaux non ferreux*, tant en France et au colonies que dans les autres zones d'influence de l'impérialisme français. Penarroya⁽²⁾ qui fait 6 % de la production mondiale, domine le marché européen du plomb. Directement et par ses filiales, elle assure les trois quarts de la production française, la quasi-totalité de la production de la Grèce et de la Tunisie, les trois-quarts de celle du Maroc, la moitié de celle de l'Espagne, le tiers de celle de l'Italie, et produit également de l'argent, du zinc, des engrais. Les Rothschild contrôlent le Nickel (100 % de la production de l'empire français),

(1) Les liens familiaux entre le baron Lambert et les Rothschild datent de très loin. Ils sont renforcés par des liens financiers. Le baron Lambert est, par exemple, administrateur de la Société d'Investissement du Nord, créée en 1953 par les Rothschild.

(2) La Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, le Crédit Commercial de France et de Wendel sont également intéressés à Penarroya, mais la position du groupe Rothschild avec 6 administrateurs, dont le directeur général, sur 12 est prépondérante.

HOMMES DU GRAND CAPITAL

J. GEORGES-PICOT

Jacques Georges-Picot, né en 1900, est le fils de Charles Georges-Picot, ancien président du Crédit Industriel et Commercial. Il a fait un long stage dans l'administration avant de venir dans les affaires : Inspecteur des Finances en 1925, sous-directeur au Ministère des Finances en 1931, agent supérieur adjoint en Egypte après 1937. On ne s'étonnera pas de le trouver aujourd'hui directeur général adjoint de la Cie du Canal de Suez, en plus de ses postes d'administrateur du Crédit Industriel et Commercial et d'autres sociétés. Il fait partie du Cercle Interallié.

Melchior de VOGUE

Au Crédit Lyonnais, on trouve le Marquis Melchior de Vogüé : Jockey-Club, Cercle de l'Union, château de la Verrerie par Ouzon (Cher)... Il appartient à une famille de très riches propriétaires fonciers et financiers, qui détiennent par exemple, depuis l'origine, un siège à la Cie du Canal de Suez. Outre son siège au Crédit Lyonnais, le marquis Melchior est président de la Sté Foncière Lyonnaise, de l'Union Lyonnaise pour le Financement de l'Industrie, de la Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage; administrateur de la Providence-Accidents et de la Providence-Incendie, des Forges de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons, etc. Arnaud de Vogüé est président de Saint-Gobain et administrateur de sociétés indochinoises de caoutchouc, de Pan-

hard et Levassor. Le comte François de Vogüé, membre du Jockey-Club et propriétaire des châteaux de Thoisy la Berchère, en Côte-d'Or, et de Guignicourt dans l'Ardenne, est président-directeur général de la Cie Générale du Levant. Jean de Vogüé, vice-président de Lebaudy-Sommier (sucres), possède un yacht, le *Barbara*. Mme J. de Vogüé est président-directeur général de « Cé-rabati » (Cie Générale de la Céramique du Bâtiment) et administrateur des Faïenceries de Sarreguemines. La famille de Vogüé est le type de ces familles féodales qui se sont intégrées dans la grande bourgeoisie d'affaires.

Henri LAFOND

Henri Lafond représente le groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud dans de nombreuses sociétés minières et métallurgiques. Il est président-directeur général de l'Association Minière et de Djebel-Djerissa, président-directeur des Mines de Huaron, vice-président de Mokta-el-Hadid, des Phosphates et Chemins de fer de Gafsa; administrateur de Péchiney, des Tréfileries et Laminiers du Havre, d'Ouenza, ainsi que de la Cie française des Pétroles et de l'Electricité de France. Né en 1894, ingénieur de Polytechnique et des Mines, il a été sous l'occupation, en 1941, secrétaire général à l'Energie. Aujourd'hui, au C.N.P.F., il préside la Commission des Affaires allemandes, ainsi que celle de l'Energie; il est membre du bureau du C.N.P.F. Il est aussi membre

du Conseil Economique, dans le groupe patronal.

Pierre FOURNIER

Le nom de Pierre Fournier peut symboliser la faible distance qu'il y a des finances publiques à la finance privée. Né en 1892, fils d'un général, il entre à l'Inspection des Finances en 1919; en 1925, il est directeur du budget; en 1937, il est nommé gouverneur de la Banque de France. Pendant la guerre, il est président de la S. N. C. F., mise au service de l'occupant. En 1949, il est nommé président de la Sté Nationale d'Investissement, société d'Etat gérant un énorme portefeuille de titres de sociétés. En 1953, les actions de la société sont vendues par l'Etat; Pierre Fournier, qui reste président, devient financier privé, disposant en maître d'une masse de titres valant quelque 12 milliards de francs. Aussi est-il devenu président des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine, de la Parisienne de Placement et de Gestion, du Comité des Obligataires de Danube-Save-Adriatique, administrateur de la Cie du Canal de Suez, du Crédit National, de la Cie Algérienne, des Tréfileries et Laminiers du Havre, etc...

Léon DUBOIS

Léon Dubois, né en 1890, ingénieur des Arts et Métiers, cumule les travaux publics, avec la direction de la puissante firme Entreprises Métropolitaines et Coloniales (ex-Ets Léon Dubois), et les constructions aéronautiques, avec les Avions Hurel-Dubois.

ils participent au puissant trust anglais Rio Tinto (cuivre), à Minerais et Métaux, au Comptoir Lyon Alemand, aux Mines de la Plagne, à Plumbum et aux Mines de Huaron en Amérique Latine. Ils détiennent d'importants intérêts dans le trust du cuivre de Rhodésie Rhokana Corporation, et dans celui des diamants d'Afrique du Sud De Beers Consolidated Mines Ltd. Ils contrôlent la Cie belge des Mines, Minerais et Métaux qui, avec une filiale de la Société Générale de Belgique, joue un grand rôle sur le marché belge des métaux non ferreux et détient de nombreuses participations dans les affaires analogues.

Leur activité dans le domaine des métaux non ferreux a orienté les Rothschild vers les colonies, notamment vers l'Afrique du Nord où ils détiennent, par l'intermédiaire de Penarroya en général, d'importantes participations, surtout au Maroc. Penarroya, dont l'activité s'étend à l'Algérie et à la Tunisie, a fondé une filiale Penarroya Maroc chargée de tous ses intérêts marocains (1).

Les Rothschild ont créé, en 1949, un établissement financier au Maroc, la Société chérifienne de gérance et de banque. Ils participent à l'Omnium Nord-Africain avec la Banque de Paris et d'autres groupes.

Dans les transports, les Rothschild se sont d'abord intéressés aux chemins de fer. Ils contrôlent de manière absolue la Cie des Chemins de Fer du Nord, maintenant société de portefeuille, qui possédait le réseau Nord et une partie du réseau belge (2). Les Rothschild étendent leurs participations à de nombreux réseaux de pays dépendants : Chemin de fer de l'Indochine et du Yunnan, Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba, Chemin de fer de Damas-Hamah et prolongements (Syrie), Chemins de fer du Maroc, avant guerre le Danube-Save-Adriatique, etc... Actionnai-

re de la S.N.C.F., la Cie du Nord est représentée à son conseil d'administration par Pierre Getten qui préside en outre la Sté de Contrôle et d'Exploitation des Transports Auxiliaires (SCETA) et figure au conseil de la Cie Internationale des Wagons-Lits.

L'influence des Rothschild est ancienne dans la Cie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. Elle est relativement plus récente (fin de la première guerre mondiale) dans le domaine des transports maritimes. En étroite association avec la Maison Mory et Cie, dont on a vu au premier chapitre l'importance, les Rothschild ont créé toute une série de Cies de navigation qui gravitent autour de la Société Anonyme de Gérance et d'Armement (SAGA). Une part importante du trafic du port de Dunkerque est effectuée par les Cies Rothschild qui possèdent notamment les deux tiers des navires-citernes à vin. La SAGA, dont le rôle commercial est plus grand que le tonnage de sa flotte ne le laisserait penser, a des participations dans près de 20 sociétés touchant au trafic maritime.

Avec Michelin et la Lyonnaise des Eaux, les Rothschild ont constitué l'année dernière une « Sté d'études, de transports et de communications », destinée à rechercher des affaires de construction de métropolitains.

En relation avec l'activité de la banque Rothschild dans les transports, il faut rappeler le rôle du groupe parent Edmond de Rothschild dans le commerce d'export-import (Commercial Transocéan). Principalement orienté vers l'Amérique Latine, le groupe Edmond de Rothschild a constitué un certain nombre de sociétés : Cie Française de Courtage International, Cie Financière, Sté Financière Brésil-Europe, Sté Financière Chilienne, etc... Il est également intéressé à plusieurs sociétés immobilières.



Dans les assurances, les Rothschild détiennent des positions de premier plan non seulement en France (La Concorde surtout; participation à l'Abeille), en Italie (Assicurazioni Generali Trieste), mais

(1) Penarroya Maroc détient 35 % du capital des Mines d'Aouil, 10 % des Mines de Zellidja, 50 % des Ponderies Penarroya-Zellidja, 83 % de la Minière des Rehanna, etc...

(2) La Cie des Chemins de fer du Nord a, depuis cette année, un nouveau directeur : Georges Pompidou, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, administrateur de deux compagnies d'assurances nationalisées Le Phénix-Accidents et le Phénix-Vie.

encore par les Rothschild de Londres (Alliance Insurance Company).

Dans la *métallurgie*, leurs principales participations concernent les Acieries du Nord et de l'Est, les Ateliers et Chantiers de la Loire, la Lorraine Dietrich, le Travail Electrique des Métaux (qui fusionne avec Ducellier) et Air Equipement.

Mais leurs intérêts portent encore sur la *construction électrique* (ils sont les plus gros actionnaires de la Cie Electro-Mécanique), la *chimie* (Kuhlmann, Sté Française de pénicilline), le *pétrole* (Raffineries de pétrole de l'Atlantique; Royal Dutch), les *travaux publics* (Grands Travaux de Marseille), le *commerce en Afrique* (Unicom - Etablissements Eychenne, Compagnie Transafricaine, Grands Moulins de Dakar), la *banque* (participations dans l'Union Européenne Industrielle et Financière du groupe Schneider, dans le Crédit Foncier Franco-Canadien, dans Pan Holding, importante société de portefeuille avec des financiers anglais et belges), etc...

En 1953, la Cie du Chemin de fer du Nord et la Banque Rothschild ont constitué la *Société d'Investissement du Nord*, au capital de 4 milliards de francs. Son portefeuille comprend des participations dans beaucoup des affaires précédemment citées ⁽¹⁾, ainsi que dans la Cie Générale de navigation H.P.L.M., Rateau, Entreprises industrielles charentaises, Pétroles Serco, Française de Navigation Rhénane,

Cie Minière de Conakry, etc... et dans des affaires belges.

Les participations Rothschild sont en effet particulièrement nombreuses en *Belgique*, en grande partie parce que la Cie du Chemin de fer du Nord a investi en actions de sociétés belges l'indemnité de 500 millions de francs belges reçue pour la nationalisation de son réseau. Aussi Rothschild est-il représenté au conseil de plusieurs monopoles belges : John Cockerill (31.000 ouvriers) et Providence (10.000 ouvriers) dans la sidérurgie, Ateliers de Construction Electrique de Charleroi (groupe Empain), etc...

Israël est un autre champ d'action des Rothschild, tant de Paris que de Londres. Ils contrôlent notamment en commun la Palestine Israël Colonization Association (P.I.C.A.) dont dépendent en particulier les Grands Moulins de Palestine, les plus importants du Moyen-Orient. Les Rothschild de Londres contrôlent en outre la Palestine Electric Corp.

Ces quelques indications, forcément fragmentaires, donnent cependant un aperçu de la puissance combien considérable d'un groupe parasitaire qui, dans beaucoup d'affaires, ne joue pas de rôle actif, mais se contente, par ses masses de participations, de prélever sa part de profit, avec la seule peine d'encaisser les dividendes...

(1) Et qui ne sont, sauf exceptions, que des affaires où figure au moins un représentant connu des Rothschild.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

Les quelques maisons qui composent ce qu'il est de coutume d'appeler « la haute banque protestante » figurent parmi les plus anciens établissements financiers de France. La Banque Mallet est la plus ancienne. Les Mallet, établis banquiers à Genève après avoir fui la persécution religieuse, revinrent en France en 1722. De la création de la Banque de France en 1800 jusqu'à la fin du système des

régents en 1936, un fauteuil de régent fut occupé, sans interruption, par un Mallet dont la puissance marquait ainsi une extraordinaire continuité.

Si le lien religieux joua sans doute un grand rôle à l'origine dans la réalisation de l'unité des banquiers protestants (Mallet, Mirabaud, Hottinguer, Vernes, de Neufville), la cohésion de l'ensemble résulte surtout aujourd'hui de liaisons familiales multilatérales et d'une imbrication d'intérêts si étroite qu'il est pratiquement impossible d'étudier séparément ces diver-

ses maisons de banque. L'unité du groupe a été renforcée par la création en 1904 de la Banque de l'Union Parisienne, née de la collaboration des banquiers protestants avec la puissante Société Générale de Belgique et avec d'autres banques privées parisiennes.

Par un retournement de situation tout à fait remarquable, la Banque de l'Union Parisienne, création des banquiers protestants, est devenue l'élément essentiel de cet ensemble dans lequel elle tend de plus en plus à jouer le rôle de tête de file. Etape particulièrement importante de ce processus, elle a absorbé en 1953 la banque Mirabaud qui l'avait vu naître. C'est que les temps ont changé; les événements qui ont ébranlé le monde depuis un demi-siècle n'ont pas été sans modifier le rapport des forces entre les établissements financiers. La finance traditionnelle, celle des « maisons » privées comme Mallet et Mirabaud, a perdu des éléments importants de sa puissance dans les pays devenus socialistes; elle a vu compromises, par la réforme de la Banque de France, par la nationalisation des plus importantes compagnies d'assurances⁽¹⁾, etc., certaines positions privilégiées qu'elle détenait. Par contre, des groupes en expansion comme la Banque de Paris, la Banque de l'Indochine ou la Banque de l'Union Parisienne ont su renverser à leur profit le rapport des forces. Le capital financier n'est sorti affaibli ni de la nationalisation de la Banque de France, ni de la nationalisation des quatre grandes banques de dépôts, ni de celle des grandes compagnies d'assurances, mais les positions respectives des groupes se sont modifiées. C'est là, semble-t-il, une des explications de l'absorption de Mirabaud par la Banque de l'Union Parisienne. Ajoutons que, malgré la chute de la Yougoslavie dans le camp de l'impérialisme, Mirabaud n'avait pas récupéré les mines de cuivre de Bor, élément essentiel de sa puissance d'avant-guerre et celle de ses affaires qui lui rapportait sans doute les plus gros profits.

En dépit de cet affaiblissement, la Banque Mirabaud était encore une grande puissance, par les participations de pre-

mier ordre qu'elle détenait. Son absorption par la Banque de l'Union Parisienne accroît considérablement la force de cet établissement qui venait jusqu'alors assez loin derrière la Banque de l'Indochine et la Banque de Paris et des Pays-Bas. Si l'on ajoute à la force propre de la B.U.P., toujours appuyée par la Société Générale de Belgique, celle des Maisons de Neuflyze, Schlumberger et Cie, Vernes, Mallet et Hottinguer⁽²⁾ on obtient un ensemble de première grandeur⁽³⁾. C'est ainsi notamment que les dirigeants et représentants connus de la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, de Vernes, de Neuflyze, Mallet et Hottinguer détiennent au moins 400 postes d'administrateurs dont 41 postes de président et 20 postes de vice-président⁽⁴⁾.

Pour la raison déjà indiquée — étroite imbrication de leurs intérêts —, nous n'étudierons pas chacune de ces banques séparément. L'examen portera sur la puissance d'ensemble du groupe, en indiquant seulement, le cas échéant, les principales affaires contrôlées exclusivement par l'une ou l'autre de ces maisons. L'appréciation de leur importance relative est d'ailleurs assez délicate. Il semble toutefois que Mallet ait passablement perdu de son importance. Par contre, Vernes, de Neuflyze-Schlumberger présentent toujours une grande importance. Le rôle d'Hottinguer paraît modeste. Quoi qu'il en soit de l'importance relative de ses composantes, l'ensemble du groupe présente un tel réseau de contrôle et d'influence sur des centaines de sociétés dans les secteurs d'activité les plus divers qu'on ne peut prétendre en donner ici une analyse détaillée. Outre ses positions dans les banques et les assurances, sa puissance paraît particulièrement forte dans les transports, le

(2) Participent encore à la Banque de l'Union Parisienne, la maison Veuve Demachy et Cie, commanditée par de Wendel, et le groupe Bemberg (Entreprise Quilmés). Tous les participants ne possèdent que de petites fractions du capital.

(3) Les anciens associés de Mirabaud et Cie n'ont pas, il va de soi, été mis au chômage. Ils conservent leurs postes d'administrateurs dans les sociétés qui étaient contrôlées par Mirabaud. En outre, une partie du portefeuille de Mirabaud et Cie, comprenant notamment ses créances pour indemnités de nationalisation, a été apportée à une nouvelle société Participations privées S.A.

(4) Citons parmi les principaux dirigeants de la Banque de l'Union Parisienne : Henri Lafond, Charles Letondot, André Bahuet, Robert d'Elchalt, Jacques Puerari, Remi Boissonnas, etc...

(1) C'étaient précisément celles que contrôlait, pour l'essentiel, la haute banque protestante qui les avait créées au XIX^e siècle.

pétrole, la métallurgie, les travaux publics, les mines et les colonies, l'Algérie et la Tunisie notamment.

Dans le *domaine bancaire*, le groupe contrôle étroitement l'importante Cie Parisienne de Récompte⁽¹⁾, la Sté Française de Reports et de Dépôts, la Caisse Générale d'Avances pour fournisseurs de services publics, la Banque Courtois, de Toulouse, et une petite banque lyonnaise, la Société de Gestion Financière (Vve Guérin). Il participe à l'Union Européenne Industrielle et Financière (Schneider), à un certain nombre de banques dont l'activité se déroulait dans des pays devenus des démocraties populaires, etc... Il détient d'importants intérêts dans la Banque Nationale de Grèce et d'Athènes⁽²⁾ et, dans la Banque Ottomane et la Banque de Syrie et du Liban, des positions presque équivalentes à celles de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Ses liens avec la Banque de la Société Générale de Belgique assurent à la Banque de l'Union Parisienne, outre un correspondant de premier ordre en Belgique, le service financier de beaucoup de sociétés belges. Elle remplit un rôle analogue pour de nombreuses affaires de mines d'or d'Afrique du Sud.

Si les positions du groupe dans les *assurances* ne peuvent se comparer à celles qu'il détenait dans le passé, elles demeurent cependant importantes. La Banque de l'Union Parisienne⁽³⁾ participe aux compagnies Le Monde et Le Nord et à la Société Générale de Courtage d'Assurances qui détient de nombreux intérêts en France et à l'étranger, notamment en Allemagne. Vernes contrôle le groupe La Paix et sa filiale La Paix-africaine, participe au groupe l'Abeille... De Neuflyze, Schlumberger et Cie a des intérêts dans La Foncière, La Concorde, la Galmontoise, etc...

Parmi les *sociétés d'investissements*, Mirabaud avait participé à la création de la Compagnie d'Investissement et de Place-

ment, de Neuflyze et Hottinguer à la Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Etranger. De Neuflyze, Schlumberger et Cie possède sa propre société d'investissement, la Société de Gestion mobilière (valeur boursière du portefeuille : un milliard) dont l'importance s'est trouvée fortement renforcée par l'apport en 1953 de l'ensemble des valeurs mobilières du groupe Michelin-Citroën.



Les *transports* ont été, dès leur origine, étroitement contrôlés par le capital financier qui seul disposait des ressources nécessaires à la création des réseaux de chemins de fer, des docks et entrepôts, des compagnies de navigation, etc... C'est d'ailleurs un élément de supériorité des groupes financiers anciens (Rothschild, banque protestante, etc.), sur les groupes plus « jeunes » (Banque de l'Indochine, Banque de Paris) que le contrôle des moyens de transport. Si leur domination sur les chemins de fer n'est plus qu'indirecte, leur place est encore prépondérante dans la marine marchande et dans tout ce qui constitue le point de jonction des transports et du commerce (docks, glaciers, magasins généraux, etc.). La place de la banque protestante, de ce point de vue, est analogue à celle des Rothschild.

Sans rappeler son rôle dans les anciennes compagnies de chemins de fer (il participait à toutes), soulignons la place du groupe dans la marine marchande (Cie Delmas-Vieljeux ; Sté Nationale d'Affrètements, etc.), les glaciers (Glaciers de Paris, Entrepôts Frigorifique des Halles, Société Frigorifique de Marseille), la navigation fluviale (Touage et remorquage), etc. Son emprise s'étend aux transports routiers (Transports Automobiles Industriels et Commerciaux, Lyonnaise pour l'exploitation de véhicules électriques, SITA qui effectue le nettoyage des rues de Paris, Automobiles de place, etc.).

Par sa participation aux ports, magasins généraux et chemin de fer de Tanger et surtout par la Société Commerciale d'Affrètements et de Commission, déjà rencontrée, ainsi que la Sté pour le Commerce avec les Colonies et l'Etran-

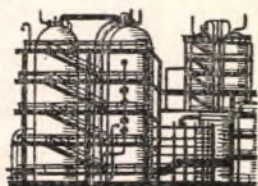
(1) Le total de son bilan dépassait 89 milliards à la fin de 1952.

(2) Outre son réseau d'agences en Grèce, celle-ci étend son activité à l'Egypte, à Chypre, elle a des filiales en Afrique du Sud et aux Etats-Unis.

(3) Nous mettons dans tout le texte, au titre de la Banque de l'Union Parisienne, également les anciennes participations Mirabaud.

ger (Anciens Ets Gradis), le groupe joue un rôle important dans le commerce international et colonial.

La Banque de l'Union Parisienne est une des deux banques (l'autre est la Banque de Paris) dont l'emprise est particulièrement forte sur le *pétrole*. Outre ses positions dans la Compagnie Française des Pétroles, l'Omnium Français de Pétroles et la Société Française des Carburants, elle est étroitement associée au groupe belge Pétrofina et à ses filiales Purfina, Canadian Pétrofina, etc...



On ne saurait citer toutes les affaires qui, dans la *métallurgie*, sont sous le contrôle plus ou moins étroit du groupe. La Banque Mirabaud avait toujours été en relation étroite avec la sidérurgie, avec de Wendel, mais surtout avec de Nervo (Denain-Anzin). La Banque de l'Union Parisienne liée elle-même, on l'a vu, avec de Wendel, a repris les participations Mirabaud dans Louvroil-Montbard-Aulnoye, etc., et son association avec de Nervo. Des relations, mal précisées, unissent également le groupe à Schneider. Des affaires importantes sont sous le contrôle de la Banque de l'Union Parisienne (Chausson, Charrues Fondeur, Fabrique Parisienne de Mèches Américaines), de Mallet (Lip, Saxby ; Batignolles-Châtillon en partie), d'Hottinguer (Mines et Fonderies de Pontgibaud, Ateliers Moisant-Laurent Savey), de Vernes (Ascenseurs Roux-Combaluzier, Outillage RBV ; Japy, en commun avec Worms). Le groupe participe encore à plusieurs sociétés de constructions navales, etc.

Il a pris une grosse importance dans les *travaux publics*. Outre les liens d'administrateurs avec la Société Générale d'Entreprises, il contrôle Campenon-Bernard et participe à Construction des Ba-

tignolles et à Applications Hydrauliques. Dans les matériaux de construction, il contrôle Fèvre et Cie (importante affaire de carrières et marbres) et Les Marbres Français. Plusieurs affaires d'adductions et de distribution d'eau (Gaz et Eaux ; Cie Générale des Eaux et Cie Générale des Eaux pour l'Etranger par Hottinguer) appartiennent au groupe.

D'autres secteurs d'activité dans la métropole subissent son influence, plus ou moins étroite. Dans la *chimie*, Vernes détient des positions de premier ordre avec Air Liquide surtout, sa principale affaire, et Le Carbone Lorrain. Dans Engrais d'Auby, Orga (pharmacie), Bozel-Malétra, Kuhlmann, Péchiney, etc., le groupe se retrouve avec d'autres financiers. Les *parfums* (Houbigant, Robert Pignet), le *caoutchouc* (liaisons avec Kléber-Colombes), l'*eau minérale* (Evian), les *hôtels*, le *textile* (Comptoir Industriel Cotonnier — Laederich par Mallet, Cotonnière de Saint-Quentin par Vernes, etc.), le *papier* (Papeteries de Rives, des Marais et de Sainte-Marie), les *graines* (L. Clause), le *sucre* (Lebaudy), les *conserves de légumes*, le *sel* (Salins du Midi), les *corps gras* (Lesieur par la Banque Mallet) n'échappent pas à l'emprise du groupe. Particulièrement intéressant est le contrôle qu'il exerce sur les *maisons de vin à succursales multiples*. Nicolas, Vini-Prix, Entrepôt de Grenelle sont sous l'influence de la Banque de l'Union Parisienne qui a d'ailleurs créé une banque spécialisée dans le financement des opérations de la Halle aux Vins, la Société Parisienne d'Escompte.

Comme pour la plupart des groupes financiers, c'est surtout dans les *mines* que l'expansion à l'étranger s'est opérée initialement et les minerais restent encore aujourd'hui un des principaux éléments de la puissance de la Banque de l'Union Parisienne. Dans les *métaux non ferreux*, surtout depuis la perte des mines de cuivre de Bor, le groupe vient nettement derrière Rothschild, encore qu'il présente toujours une grande puissance. L'Association Minière, qui regroupe maintenant la plupart des participations minières de la B.U.P. et de Mirabaud, détient des intérêts dans des mines de fer, mais surtout

d'or, d'argent, de cuivre, de zinc et de plomb. (Anglo French Ticipampa, Mines de Huaron au Pérou, Affinage des métaux au Mexique, etc.). Avec l'Amérique Latine, le domaine minier est surtout constitué par des mines d'Afrique du Nord.

La puissance du groupe aux colonies est en effet principalement située en Afrique du Nord, où les Mirabaud ont toujours détenu des positions de premier ordre. Déjà appréciables au Maroc (la moitié du manganèse, une partie du plomb, du cuivre, etc., et les participations de la Compagnie Marocaine dans divers domaines), l'influence du groupe est prépondérante en Algérie et en Tunisie. La quasi totalité du minerai de fer, la plus grande partie des phosphates, une partie du plomb, des engrais, du liège, des chemins de fer, etc., sont aux mains du groupe. La Cie Algérienne de Crédit et de Banque, avec ses 180 succursales

en Algérie, Tunisie, Maroc, son activité en Syrie et au Liban, demeure la première banque d'Algérie et de Tunisie en dehors de l'Institut d'émission. La Compagnie Algérienne détient d'innombrables participations dans tous les domaines, notamment dans l'agriculture, qui lui assurent un véritable contrôle de l'économie algérienne, comparable à celui de la Banque de Paris au Maroc.

Des positions importantes en Afrique noire (banques, mines, coton, brasseries), à La Réunion et à La Guadeloupe (sucre), en Indochine (Distilleries, par Vernes) complètent l'empire colonial du groupe qui détient encore des participations variées en République Argentine, en Belgique (par la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Etranger que Vernes contrôle avec la Banque de Paris), dans le charbon allemand (Compagnie Minière de Rhénanie), etc.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Crédit Industriel et Commercial ou C.I.C. diffère profondément des groupes financiers qui viennent d'être passés en revue. Sa caractéristique principale, c'est qu'il exerce son contrôle sur la majeure partie des banques régionales de quelque importance, à l'exception du Crédit du Nord et de la Société Marseillaise de Crédit. Au lieu de les absorber purement et simplement, le C.I.C. a choisi pour tactique de leur laisser une indépendance apparente et de leur accorder une certaine autonomie. Mais sa participation à leur capital (il en est le plus souvent le principal actionnaire), la présence de ses représentants dans leur conseil d'administration, la politique d'ensemble qu'il impulse lui subordonnent étroitement en fait tous ces établissements. A l'assemblée générale de 1953, le président du Crédit Industriel et Commercial déclarait d'ailleurs : « Nous avons resserré toujours plus étroitement nos liens avec les ban-

ques de notre groupe. Les conférences qui réunissent périodiquement les dirigeants ou les chefs des différents services permettent d'assurer la cohésion de l'ensemble, tout en respectant l'autonomie de chaque établissement. »

Le groupe du C.I.C. comprend ainsi en France : Le Crédit Industriel et Commercial, l'Union de banques régionales pour le crédit industriel et la Banque Transatlantique à Paris ; la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts ; le Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine ; la Banque L. Dupont à Valenciennes ; la Banque Scalbert à Lille ; Journel et Cie à Saint-Quentin ; le Crédit Industriel de Normandie et sa filiale le Crédit Fécampoï ; le Crédit Nantais ; le Crédit de l'Ouest ; la Banque Régionale de l'Ouest à Blois ; la Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial ; la Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel ; la Banque Régionale de l'Ain (Tendret, Rive et Cie) à Bourg. L'ensemble s'étend sans cesse ; l'année dernière, la Lyonnaise de Dépôts absorbait deux petits établissements lo-

eaux, la Banque Pradelle, à Montélimar, et la Banque Courdouan et Roux, dans le Var; La Banque Transatlantique de son côté absorbait la Banque Flury-Hérard à Paris.

Mais le réseau bancaire du C.I.C. dépasse les frontières de la France. Outre sa succursale à Londres, ses trois succursales d'Algérie et les succursales du Crédit Industriel d'Alsace à Bâle et à Luxembourg, le groupe contrôle le Crédit Sarrois, la Banque Commerciale du Maroc et la Banque de Tunisie, il participe à la Banque Commerciale Africaine⁽¹⁾ et, en Belgique, à la Banque Diamantaire Anversoise et à la Société Belge de Banque.

En France, le C.I.C. est encore représenté au conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, il est le plus gros actionnaire du Crédit National; il détient des participations importantes dans les groupes d'assurances la Providence et Rhin et Moselle, ainsi que dans de nombreux établissements financiers spécialisés.

Le groupe du Crédit Industriel et Commercial se présente ainsi avec une physionomie très particulière. Dans les divers conseils d'administration des banques du groupe, se trouvent associés des sociétés puissantes sur le plan national et des représentants du capitalisme régional. Ce système crée avec une multitude d'affaires industrielles et commerciales, un réseau de liens d'une telle variété et d'une telle densité que le groupe du C.I.C., dont l'emprise s'étend à toutes les régions de France, est une des grandes puissances financières de notre pays. Sa position est encore renforcée par son rôle quasi-officiel de « banque catholique ».

Le Crédit Industriel et Commercial⁽²⁾ se trouve en liaison étroite avec Saint-Gobain dont l'ancien président, toujours

(1) Le total des bilans des banques du groupe, sauf la Banque Commerciale Africaine, qui n'est que partiellement contrôlée, dépassait 261 milliards à la fin de 1952, le bilan du C.I.C. lui-même n'atteignant que 62 milliards.

(2) Parmi les principaux dirigeants du Crédit Industriel et Commercial : Edmond Lebée, Charles Dangelser, Jean Bignier, Charles Roth le Gentil, Jean Wenger-Valentin. Un des censeurs est Jacques Marchegay, secrétaire général du Comité Central des Armateurs. Le directeur général adjoint de la Cie du Canal de Suez est entré à son conseil d'administration il y a quelques années.

administrateur, Pierre Hély d'Oissel, siège au conseil d'administration du C.I.C. Par un autre de ses administrateurs, Boutteville, il est en relation avec le groupe de la Lyonnaise des Eaux. Dans l'un et l'autre cas il est difficile de préciser la nature de ces rapports, collaboration ou contrôle.

En plus de ces relations, sans doute d'association, le C.I.C. possède des participations, au sujet desquelles il ne publie aucun renseignement, qu'on ne peut donc connaître partiellement que par la présence de ses directeurs dans certains conseils d'administration. C'est ainsi qu'il exerce notamment son contrôle sur la Cie Française des Métaux, les Eaux Thermales de Dax et de Bagnoles-de-l'Orne, les Tanneries de France (avec Schneider), etc.; en Algérie, sur les Tabacs Bastos, en Indochine sur les Charbonnages du Tonkin. Les Papeteries Navrre, les Forges d'Audincourt, les Produits Chimiques Coignet, les Blanchisseries et Teintureries de France, l'Alsacienne de Filature de Jute, Pechelbronn, etc., subissent à des degrés divers, son influence.

A la Nancéienne de Crédit Industriel, l'association est particulièrement étroite avec le groupe de Pont-à-Mousson⁽³⁾ dont les représentants siègent par ailleurs au Crédit Sarrois.

Le Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, qui participe au Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine, est surtout lié aux affaires textiles, à la faïencerie, à la brasserie, à l'importation charbonnière, aux salines et à la métallurgie.

La Banque Dupont a des intérêts dans la métallurgie (Escaut et Meuse, Usine des ressorts du Nord, Tiss-Métal), les matériaux de construction (Ciments du Maroc, Matériaux de Construction de la Loïse, Le Terrazzolith), la Banque de Bretagne, assez importante régionalement, la chimie (Huiles, Goudrons et Dérivés), etc. Par ses administrateurs elle se trouve en relation avec des affaires locales importantes (Boulonnerie de Thiant, etc), des Compagnies d'assurances (groupe l'Europé), etc...

C'est surtout dans les assurances que

(3) Deux administrateurs, dont le directeur général, y représentent Pont-à-Mousson.

la Banque Scalbert détient d'importants intérêts, dans le groupe l'Europe avec la Banque Dupont, mais encore dans la Protectrice, la Réassurance Nouvelle, l'Océanide, le Patrimoine, etc...

Le Crédit Industriel de Normandie est lié au commerce maritime et à la pêche (Docks du Havre, Cie de l'Afrique Orientale, Glacières de Douarnenez), au textile (Badin et Fils), etc...

Le Crédit de l'Ouest est en relation étroite avec la métallurgie, principalement la construction navale (Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, Ets Joseph Paris, Ateliers et Forges de l'Ouest), le textile (Tissage Turpault, à Cholet...), le commerce colonial et l'importation charbonnière (Cie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, Nantaise de Cultures Coloniales, Cie Charbonnière de l'Ouest, etc...), l'assurance maritime.

C'est avec la bourgeoisie nantaise que

le Crédit Nantais se trouve évidemment lié, notamment avec le groupe Hailaust et Gutzeit, la principale affaire française d'importation de bois.

Le commerce colonial est la principale activité des administrateurs de la Bordelaise de Crédit liée avec les Ets Maurel et Prom, les Huileries Maurel, la Banque de l'Afrique Occidentale, etc.

A la Lyonnaise de Dépôts, qui détient elle-même des participations dans Hartaut-Ghiglione, Merlin et Gérin, etc... se trouvent surtout associés Saint-Gobain, à nouveau, et le groupe Gillet.

Cet aperçu, aussi rapide et incomplet qu'il soit, indique cependant, en même temps que sa complexité, l'ampleur du filet lancé par le C.I.C. sur les principales activités françaises. Il n'est pas exagéré de dire qu'avec des aspects très différents, son rôle n'est pas moindre que celui des groupes financiers qui ont été étudiés auparavant.

MM. LAZARD FRERES ET Cie

Plus discrète que Rothschild et plus cosmopolite s'il se pouvait, la Banque Lazard⁽¹⁾ présente, par rapport aux autres groupes du capital financier, certains aspects très particuliers. Ne comportant que peu de participations industrielles, mais disposant par contre d'un important réseau de participations bancaires et financières, c'est essentiellement une maison de change et d'arbitrage international. C'est un capital tout particulièrement « financier ». La méthode d'action préférée de la banque semble être de lancer ou de participer au lancement de grosses affaires et de s'en retirer en y gardant sans doute, suivant les cas, des participations intéressantes. Elle déploie une grande activité pour l'introduction des actions de sociétés étrangères à la Bourse de Paris. Sa position dans le domaine des changes lui a

valu de jouer un rôle de premier plan dans la politique monétaire de Poincaré en 1926 et l'évasion de capitaux sous le Front Populaire. Aujourd'hui encore, sa place est primordiale dans les relations financières et commerciales avec la zone sterling. Elle assure le service financier (paiement des dividendes, etc.) d'un grand nombre de sociétés anglaises (groupe Royal Dutch Shell et filiales, mines d'or d'Afrique du Sud, etc.) et internationales (trust des textiles artificiels hollandais A.K.U., par exemple), assure la totalité du financement des importations de laine en provenance de l'Empire britannique, etc... Son rôle n'est pas négligeable dans les rapports avec la zone dollar.

La banque peut jouer ce rôle difficile, souvent spéculatif, parce qu'elle est un élément d'un ensemble particulièrement cosmopolite. La Banque Lazard frères de Paris contrôle en effet la banque Lazard Brothers, de New-York⁽²⁾ — qui est d'ailleurs beaucoup plus importante que

(1) Les dirigeants actuels de la banque sont Pierre David-Weill, de la famille Lazard, André Meyer, Marcel Caroll et Christian Valensi. Le cinquième associé, Jean-Frédéric Bloch-Lainé, père de l'ancien directeur du Trésor François Bloch-Lainé, est décédé il y a quelques mois.

(2) Les dirigeants en sont Pierre David-Weill et André Meyer, qui résident habituellement aux Etats-Unis.

celle de Paris — et elle a une participation, sans la contrôler toutefois, dans Lazard Brothers de Londres, avec qui les relations sont fort étroites. Le groupe Lazard dispose ainsi de maisons de première importance sur les trois premiers marchés financiers du monde. Il est impossible de séparer les divers éléments de cet ensemble encore que Lazard de Londres et Lazard de New-York soient plus mal connus encore que Lazard de Paris.

Lazard Brothers, de New-York, semblent s'intéresser particulièrement au Canada. Ils ont notamment participé, en 1952, à la création avec la Banque de l'Indochine, de la société d'investissements Canadara Ltd. La position de Lazard Brothers au centre de la zone dollar lui permet sans aucun doute de jouer un grand rôle dans les exportations de capitaux français aux Etats-Unis (sous forme d'achats de titres de sociétés américaines). Inversement, Lazard participerait activement aux investissements de capitaux américains en Europe et aux colonies. « Marchés Coloniaux » du 28/8/1954 disait d'une société canadienne installée à Paris qu'elle était « associée à la Maison Lazard, comme courtiers d'investissements américains dans les pays du pool charbonnier et dans leurs prolongements d'outre-mer ».

Les participations essentielles de la Banque Lazard concernent des *banques et des établissements financiers*, de première importance pour la plupart. Actionnaire de la *Banque de l'Indochine* depuis très longtemps, la Banque Lazard est représentée à son conseil d'administration depuis quelques mois (1). Elle détendrait en outre 10 % du capital de la *Banque de Paris et des Pays-Bas* dont elle est devenue depuis la fin de 1953 le premier ou le second actionnaire.

Lazard contrôle le *Crédit Mobilier Industriel SOVAC* (2), important établisse-

ment spécialisé dans le financement des ventes à crédit qui a une participation dans le *Crédit Electrique et Gazier* (crédit pour l'équipement professionnel et ménager), a créé des filiales *Sovac-Afrique*, *Sovac-Maroc*, *Union Marocaine de Participations*, etc...

Avec d'autres groupes français et étrangers, la Banque Lazard participe en Hollande à la *Cie Centrale de Placements et de Prêts Fonciers*, dont l'activité exacte est mal connue. Elle détient des intérêts dans la Banque franco-chinoise pour le Commerce et l'Industrie et dans de nombreux *crédits fonciers* contrôlés par la Banque de l'Indochine (*Crédit foncier et Crédit hypothécaire de l'Indochine*, *Crédit foncier de l'Onest africain*). La collaboration entre Lazard et la Banque de l'Indochine semble d'ailleurs particulièrement étroite dans toute une série d'affaires.



La Banque Lazard est enfin le plus gros actionnaire français de la *Sofina* (Société Financière de transports et d'entreprises industrielles), au conseil de laquelle siègent deux de ses dirigeants. La *Sofina*, société « belge », est l'exemple typique du trust cosmopolite. Ses 36 administrateurs sont d'au moins sept nationalités : belges, luxembourgeois, hollandais, suisses, français, anglais et américains. La Société Générale de Belgique, le Crédit Suisse, la Midland Bank Ltd, la Banque Morgan, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Lazard sont notamment représentées à son conseil. Société de portefeuille, elle détient des participations (montant — sous-évalué — au bilan : 14 milliards de francs français) en Belgique et aux Etats-Unis surtout, mais aussi au Congo belge, au Luxembourg, en Allemagne, en Espagne, en Grande-Bretagne, au Portugal, au Canada, en Argentine et en France. En France, les principales participations concernent la Société Générale d'Entreprises, Kléber-Colombes, les Tréfileries et Laminoirs du Havre, etc. L'intérêt de la Sofina réside, plus encore que dans les profits qu'elle procure (654 millions en 1953), dans le point de rencontre de la finance internationale qu'elle constitue.

(1) Il est curieux de constater que lors de la dernière assemblée générale de la Banque de l'Indochine, son président a éprouvé le besoin de tranquilliser les actionnaires en disant que l'entrée de Pierre David-Weill ne pouvait « effrayer » personne...

(2) En collaboration avec la Banque Morgan, le Crédit Lyonnais, l'Union Européenne Industrielle et Financière (de Schneider), Peugeot et les compagnies d'assurances Foncière.

En dehors du secteur financier, le rôle de la Banque Lazard semble surtout important dans la marine marchande et le pétrole.

Son influence, dans la *marine marchande*, est particulièrement forte dans le groupe des Chargeurs Réunis, dont on a vu l'importance au premier chapitre, elle s'exerce aussi dans le groupe des armateurs marseillais Fraissinet et Fabre⁽¹⁾ et dans les chantiers de constructions navales du Midi (Chantiers et Ateliers de Provence, Forges et Chantiers de la Méditerranée). Une holding commune Lazard-Fraissinet-Chargeurs Réunis, la Société Financière de l'Armement, gère un portefeuille de titres de sociétés dont l'activité se rattache aux transports maritimes : Applications hydrauliques, Cie de Transports Océaniques, Cie Française de l'Afrique Occidentale, etc... Un représentant de Lazard siège également au conseil des Messageries Maritimes.

Dans le *pétrole*, une étroite liaison existe depuis longtemps entre Lazard et le groupe Royal Dutch Shell. Pierre David-Weill est au conseil d'administration de la Canadian Eagle Oil Company et de la Mexican Eagle Oil Company, importantes sociétés du groupe de la Royal Dutch.

Lazard participe encore à d'autres so-

ciétés importantes : Cie d'assurances La Réunion Française (avec Worms), Citroën (dont Lazard serait le plus gros actionnaire après Michelin), Poliet et Chausson, Dragages et Travaux Publics, etc. Par certains de ses représentants, la banque se trouve en contact avec un grand nombre d'affaires de première importance, sans qu'on sache toujours s'il s'agit de participations Lazard. Par exemple, Jules Aubrun, ingénieur conseil de la banque Lazard, qu'il représente officiellement à la Banque de Paris et des Pays-Bas, est également président de la Société Lorraine de Laminage continu (SOLLAC), de la Norvégienne de l'Azote, de Citroën, des Galeries Modernes. Guillaume de Tarde, qui représente à coup sûr Lazard dans les crédits fonciers coloniaux, est également dans un grand nombre d'affaires : S.N.C.F., comme représentant des Chemins de fer de l'Est, qu'il préside, groupe d'assurances Foncière, B.N.C.I., B.N.C.I.-Afrique, etc... Il préside le Crédit Marocain, importante banque d'affaires chéri-fienne.

Tout ce réseau de participations et d'influences⁽²⁾, sa position dans le domaine du change, etc., donnent à la Banque Lazard, en dépit d'une discrétion extrême, une place de premier plan dans le capital financier.

WORMS

La Maison Worms et Cie est une affaire d'armateurs devenus banquiers vers 1927. Le *commerce*, la *navigation*, le *négoce* de produits charbonniers et pétroliers, le *courtage* en transports constituent toujours une activité essentielle du groupe qui contrôle, rappelons-le, 5 % de la flotte marchande (ligne de Madagascar où Worms a des intérêts) et 30 % de la flotte pétrolière. Mais le groupe Worms, d'ailleurs très avare de renseignements,

s'intéresse à de multiples affaires en dehors de la navigation.

On se rappelle sans doute que la Banque Worms a eu son heure de célébrité sous l'occupation, à une époque où on aurait pu confondre le conseil des ministres de Pétain avec une réunion de direction de Worms et Cie. Jacques Barnaud, Robert Labbé, associés gérants actuels, étaient alors ministres, comme Pucheu et Darlan, hommes du groupe Worms. Le ministre de l'Agriculture de Pétain, Leroy-Ladurie, était le frère du directeur des

(1) Les liens familiaux entre les Fabre de la Cie de navigation Fabre et les Fabre des Chargeurs Réunis sont très étroits. Avant-guerre, c'étaient les deux frères qui dirigeaient l'une et l'autre compagnie.

(2) On pourrait en citer d'autres. Par exemple, le président de la Société Générale, Pierre de Mofly, avait quitté l'administration, il y a une vingtaine d'années, pour rentrer chez Lazard.

services bancaires de Worms. Hyppolite Worms et ses associés se sont toujours beaucoup intéressés à la politique...

Si l'on compare Worms à Rothschild ou à la Banque de Paris et des Pays-Bas, il est évident qu'il vient loin derrière eux, comme derrière la Banque de l'Indochine ; cependant la puissance du groupe, au caractère assez aventurier, n'est pas négligeable ⁽¹⁾.

Outre des intérêts dans beaucoup d'établissements financiers contrôlés en commun par un grand nombre de banques, Worms détient plusieurs participations bancaires importantes. Il est le plus gros actionnaire de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord dont le directeur général est un de ses anciens directeurs. C'est Worms qui a été en 1948 le chef de file de l'opération qui a abouti à la prise de contrôle de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord par un consortium comprenant, outre Worms, la Banque de l'Indochine, le Crédit Marocain, la Banque de l'Union Parisienne, etc... Worms contrôle la Société Métropolitaine de Financement et de Banque qui possède un important portefeuille composé, outre de titres de sociétés du groupe Worms, d'actions Laminiers de Thionville, Kléber-Colombes, Immobilière Saint-Martin, Vetra (trolleybus), etc...

Dans les assurances, Worms contrôle étroitement le groupe La Préservatrice, partage avec Lazard le contrôle de La Réunion Française et Cie d'Assurances Universelles Réunies, participe à la Foncière-Transports.

Pour le reste, les secteurs d'activité principaux du groupe Worms, pour autant qu'on puisse effectuer un classement dans un ensemble mal connu et constitué le plus souvent de participations minoritaires, concernent la mécanique, les mines, le pétrole et la chimie, les corps gras, les affaires coloniales.

Dans la mécanique, les Ets Japy frères sont la principale affaire du groupe Worms qui les contrôle avec Vernes. Worms contrôlait le constructeur de machines-outils Noël Ernault, absorbé par la SOMUA (dont Worms est de la sorte

devenu actionnaire). Il déploie une assez grosse activité dans les machines-outils à bois. La C.I.P. (Construction Industrielle de Précision), du groupe Worms, a racheté il y a peu de temps les branches machines à bois de Panhard et de Salmson. Les Machines Agricoles Puzenat gravitent également dans la sphère d'influence Worms.

L'activité minière comprend le contrôle de la société Le Molybdène (cuivre, tungstène et molybdène au Maroc), de Las Dos Estrellas (affaire mexicaine), des Mines de Charrier (cuivre, étain), des Mines de Montmins, des participations dans les Recherches minières de Falta (en Afrique), etc... Worms contrôle, avec Péchiney, les Produits Chimiques des Terres rares.

Worms, déjà lié au pétrole par le transport et le négoce des produits pétroliers, participe aux Raffineries françaises de pétrole de l'Atlantique et à une société de distribution, la Sté Parisienne des Essences Crémine (avec les Pétroles B.P. et la Cie Française de Raffinage). Il touche à la chimie par ses intérêts dans Progil et Organico, aborde la chimie du pétrole (Atlantic Progil Electrochimie) et tient une place notable dans les matières grasses par le contrôle étroit qu'il exerce sur les Ets Fournier-Ferrier et leurs filiales.

Aux colonies, l'activité de Worms porte surtout sur l'Afrique du Nord, en premier lieu par la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord et la société Le Molybdène déjà citées, ainsi que par des participations dans les Bouchonneries de Fédala, la SCUPA (Sté Chérifienne d'Utilisation de Produits Agricoles) etc... Un groupe associé, Mouton, déploie également une grosse activité au Maroc. En Afrique noire, Worms possède des intérêts minoritaires dans un grand nombre d'affaires, en particulier Afrique et Congo, Haut et Bas Congo, Générale de Transports en Afrique, Financière du Congo Français, etc... Par contre, il a été éliminé des Distilleries de l'Indochine.

Dans d'autres domaines, Worms contrôle, avec Lazard et la Banque de l'Indochine, des affaires de travaux publics, avec le groupe Bemberg, la Société Saint-Raphaël, etc... Plus récemment, il s'est

(1) Les associés-gérants sont Hyppolite Worms, Jacques Barnaud, Robert Labbé et Raymond Meynal.

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Les HOTTINGUER

Toute la famille Hottinguer s'occupe à gérer la banque Hottinguer et Cie. Les quatre chefs de la famille, tous membres du Jockey-Club, siègent dans de nombreux conseils d'administration, dont Djebel Djerissa, la Vieille Montagne, les Phosphates et Chemin de fer de Gafsa, Minerais et Métaux, la Cie générale des Eaux, la Sté de Construction des Batignolles, les Engrais d'Auby, etc... Le baron Hottinguer, né en 1902, ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, est président de l'Association professionnelle des Banques, président-directeur général des Mines et Fonderies de Pontgibaud et membre du Conseil de surveillance de Schneider et Cie. Il possède le château du Piple, par Boissy-Saint-Léger.

Pierre DAVID-WEIL

Le puissant groupe Lazard, qui s'étend aux Etats-Unis et est lié à la banque du même nom à Londres, est dirigé par Pierre-David Weil. C'est le type du financier cosmopolite. Alors que son père, David David-Weil, donnait encore pour adresse un hôtel particulier à Paris et le château de Mavil-le-Guyon, en Seine-et-Oise, Pierre David-Weil donne pour adresse : 44, Wall Street, New-York. C'est le siège de la branche américaine de la banque.

Guillaume de TARDE

L'un des grands commis en France de la banque

Lazard est Guillaume de Tarde. Né en 1885, il est le fils d'un philosophe et universitaire connu, Gabriel de Tarde, professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Sortant de l'Ecole des Sciences Politiques, il fait partie du Conseil d'Etat de 1910 à 1927. En 1920, il est secrétaire général du protectorat du Maroc; de 1921 à 1927, directeur de l'Office national du Commerce Extérieur. En 1927, il « passe dans le privé » et entre aux Chemins de Fer de l'Est. Aujourd'hui, il représente les intérêts du groupe Lazard à la S.N.C.F., dont il est vice-président; aux Chemins de Fer de l'Est, aux Entreprises de Dragages et de Travaux Publics, aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, à la B.N.C.I., au Crédit foncier de l'Indochine, etc.

Hippolyte WORMS

Le groupe financier Worms, qui s'est distingué par sa collaboration avec les nazis sous l'occupation, est dirigé par Hippolyte Worms, associé-gérant de la Société Worms et Cie. Né en 1889, fils de Lucien Worms, fondateur de la maison, il est président de la Française de Transports Pétroliers, de la Havraise Péninsulaire de Navigation, administrateur des Entreprises de Dragages et de Travaux Publics, de la Nantaise des Chargeurs de l'Ouest, etc... Un des plus importants représentants du groupe Worms est Raymond Meynial : associé de la banque, il est aussi vice-président de la Préservatrice-Accidents, administrateur de la Préservatrice-Vie, des

Transports Maritimes Pétroliers, de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord. Son frère, Pierre Meynial, travaille pour la banque Morgan à Paris.

Emmanuel MONICK

A la tête de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de son vaste domaine, on trouve principalement deux hommes : son président, Emmanuel Monick, et son directeur général, Jean Reyre. Emmanuel Monick, né en 1893, a fait carrière dans l'administration financière et la diplomatie : Inspecteur des Finances en 1923, il est attaché financier d'ambassade, aux Etats-Unis en 1930, à Londres en 1934. Après s'être fait mettre en disponibilité, en 1941, par le gouvernement de Vichy, il devient alors président de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il est aussi président de la banque Ottomane, administrateur du Crédit National, de la Librairie Hachette, des Forges et Acieries du Nord et de l'Est...

Jean REYRE

Jean Reyre, né en 1899, est entré à vingt ans à la Banque de Paris et des Pays-Bas, après avoir été élève de l'Ecole des Sciences Politiques. Il en est aujourd'hui directeur général, ainsi que vice-président de la Cie Générale de T.S.F., de la Cie Française des Pétroles, de la Cie Générale du Maroc, etc...

particulièrement intéressé à la télévision (participation à la TELMA, au Maroc).

Pour lancer des affaires nouvelles, Worms agit en général indirectement par des sociétés d'études dont les plus connues sont la Société Privée d'Etudes qui, actionnaire également de la TELMA, vient de créer la Sté financière africaine, pour la vente à crédit des appareils de télévision au Maroc, et surtout la STEIC. La STEIC (Société Technique d'Etudes Industrielles et Commerciales) a pour objet la recherche d'affaires nouvelles. C'est ainsi qu'en juillet dernier, sous l'égide de la STEIC et avec l'appui notamment des banques Worms et Hoskier et la participation d'autres banques et sociétés commerciales a été créée la Compagnie Industrielle et Financière pour le Moyen-Orient, destinée à développer les échanges entre la France et l'Irak (1).

Le groupe Worms a constitué de nombreuses affaires avec des sociétés américaines : la Société d'Etudes et d'Applications Oxy-catalytiques avec la Pan American Chemical Company; Darex avec la Dewey and Almy Chemical, etc. Fournier-Ferrier négocie un accord avec Proctor Gamble. La STEIC et Worms ont constitué avec le groupe American Research et des sociétés françaises la Sté d'Application de la Physique Moderne SAPHYMO, seule société qui s'occupe en France des applications industrielles de la radio-activité artificielle (2), etc...

Nous voilà bien loin de la marine marchande ! Le groupe Worms fournit ainsi un nouvel exemple de la nature du capital financier : la domination des secteurs les plus divers de l'activité économique.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Ancienne banque suisse et française, le Crédit Commercial de France demeure très lié à la puissante Société de Banque Suisse (qui exerce notamment son contrôle sur Nestlé) dont deux représentants siègent à son conseil. Des industriels importants, comme Painvin, Cordier, des capitalistes alsaciens comme Rossier, président de Dollfus Mieg, sont associés à la Banque Suisse.

L'ensemble, où les rapports de simple collaboration et les liens de dépendance sont pratiquement impossibles à dissocier, forme un groupe particulièrement puissant dans la métallurgie et la chimie, mais qui étend son influence au ciment, à l'alimentation, au textile, aux grands maga-

sins et aux colonies. On connaît mal d'ailleurs l'activité de la banque, elle aussi très discrète. A l'Assemblée générale d'avril 1951, le président refusait énergiquement de fournir aux actionnaires la composition du portefeuille-titres. Il faut se contenter des indications fournies par les liens entre administrateurs.

Dans la métallurgie, Ugine est la principale affaire du groupe (Ugine et le Crédit Commercial de France ont trois administrateurs communs) qui détient également une importante participation dans Hotchkiss et se trouve en relation avec l'Alsacienne de Constructions Mécaniques, les Forges d'Hennebont, les Compteurs et Moteurs Aster, la Cie Industrielle des Téléphones, Alsthom, Thomson-Houston, etc.

Dans la chimie, outre Ugine, les relations sont surtout étroites avec le groupe de la Société Centrale de Dynamite, mais des liens existent également avec Kuhlmann, les Raffineries de Soufre Réunion, la Cie Universelle d'Acétylène et d'Electro-Métallurgie, etc...

(1) On aura une idée de l'importance de la nouvelle société, en sachant qu'elle a commencé par embaucher comme président un ambassadeur (Jean Lescuyer) et comme représentant à Bagdad un gouverneur des colonies (Valluy). « Marchés Coloniaux » (19/6/54) écrivait : « qu'elle est susceptible de concurrencer la Sté d'Etudes et de Réalisations Industrielles, Agricoles et Commerciales (Moyen-Orient), connue sous le nom de SERIAC, et soutenue par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine et la Banque Ottomane ».

(2) Le président de SAPHYMO est Longchambon, actuellement secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique.

D'autres trusts importants sont sous le contrôle — total ou partiel — du groupe du Crédit Commercial de France. Dans le *ciment*, Lafarge et du Teil, les Chaux et Ciments de Marseille et leur filiale les Chaux et Ciments de l'A.O.F. ; dans l'*alimentation*, des brasseries (La Comète, Phénix à Marseille, Fort-Carré absorbée récemment par Champigneulle) ; dans les *grands magasins*, les Galeries Lafayette.

Au *Maroc*, le Crédit Commercial a une filiale, la Banque Franco-Suisse pour le Maroc, créée en 1950. Il participe à diverses affaires (Moulins du Maghreb, Chérifienne d'Engrais, etc.). En *Afrique noire*, les Ets Ch. Peyrissac et la Société Commerciale de l'Ouest Africain, les Messageries du Sénégal, les Eaux et Electricité de l'Ouest Africain subissent notamment son influence.

L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE

L'Union Européenne, qui a fusionné en 1943 avec la Banque des Pays du Nord, a pour caractéristique d'avoir été fondée par un industriel devenu banquier : Schneider. Elle fournit ainsi un exemple à l'état pur de la formation du capital financier⁽¹⁾. L'Union Européenne joue un rôle important dans les relations commerciales et financières avec l'étranger, notamment avec la Scandinavie. Elle ne limite pas son activité aux sociétés étroitement contrôlées par Schneider, mais constitue le noyau de l'expansion du groupe.

Avant la guerre, l'Union Européenne s'intéressait presque exclusivement à l'Europe Centrale; elle possédait notamment d'importantes participations dans les usines d'armement Skoda en Tchécoslovaquie, la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa en Pologne, la Banque Générale de Crédit hongrois, ainsi qu'au Luxembourg dans les Aciéries Arbed. Entre Munich et 1941, elle réussit à réaliser fructueusement ses avoirs en Europe Centrale. Elle s'est orientée ensuite vers d'autres domaines. Si la banque du groupe Schneider s'intéresse toujours en premier lieu aux sociétés de métallurgie, son portefeuille s'est développé de façon si considérable qu'il touche à peu près toutes les branches de l'activité financière, industrielle et commerciale.

(1) La Banque de l'Union Parisienne avait également participé à la création de l'Union Européenne. Elle y détient toujours des intérêts mineurs, comme Rothschild et le banquier anglo-norvégien Hambro.

Dans la *métallurgie*, elle permet à Schneider d'étendre son influence sur des sociétés qui ne sont pas intégrées dans son groupe industriel⁽²⁾ : Optique et Mécanique de haute précision, Jaz, Ets Barbet, Cie des Métaux précieux, Société Fran-



çaise de Métallurgie et de Mécanique (armes), Société pour la Fabrication de Matériel d'Armement, Tréfileries et Laminiers du Havre, Nouvelle de Constructions Téléphoniques, etc...

Elle touche aussi aux *transports* (Générale de navigation H.P.L.M., STREMI), au *papier* (Papeteries d'Auvergne), au *cuir* (Tanneries de France), aux *produits pharmaceutiques* (Société Française de la Pénicilline), au *pétrole* (Lille-Bonnière-Colombes), etc...

A l'étranger, le groupe Schneider déploie une grosse activité dans les *grands travaux*, en association fréquente avec Hersent. Outre son domaine charbonnier et sidérurgique en Europe (voir l'annexe), il détient des intérêts en *Amérique Latine* (Port de Rosario; Société pour le développement industriel du Mexique...) et surtout, depuis la guerre, au *Canada*. Dans

(2) Nous ne répétons pas ici ce qui a été dit dans le premier chapitre au sujet de Schneider, ni ce qui sera indiqué en détail dans l'annexe.

ce dernier pays, l'Union Européenne a, notamment, des participations dans la North American Utilities Corporation qui détient des intérêts dans diverses affaires industrielles et commerciales, dans la Confederation Development Corporation (société d'investissements), dans la West Canadian Petroleum (recherche de pétrole) et la West Canadian Collieries (mines de charbon).

Aux colonies, l'Union Européenne, qui a une filiale en Afrique, détient des intérêts dans le Crédit Marocain, dans la

Minière du Congo français, dans la Cie française du Gabon, etc..

Un réseau bancaire important (participations dans le Crédit Foncier colonial et de banque, dans le Crédit Mobilier industriel SOVAC, contrôle de la Banque Chalut à Clermont-Ferrand, etc.), des intérêts dans la réassurance (Cie française de Réassurances générales, Cie occidentale de Réassurances), et dans plusieurs sociétés commerciales (Société Impex; Cie pour le Commerce avec la Turquie) complètent le domaine du groupe.

CREDIT DU NORD

Le Crédit du Nord, dont le total du bilan dépassait 81 milliards de francs à la fin de 1953, est la plus importante banque régionale. C'est une des rares, avec la Marseillaise de Crédit qu'elle dépasse de beaucoup en ampleur, qui ne soient pas tombées dans la dépendance du Crédit Industriel et Commercial. Contrairement à la plupart des autres groupes financiers, ce n'est pas la banque qui a peu à peu étendu son emprise à l'industrie, mais les industriels qui ont créé et dirigé la banque. A la différence de l'Union Européenne de Schneider, elle n'est pas non plus la création d'un seul groupe industriel, mais d'un ensemble d'industriels et de négociants enrichis grâce aux houillères, à la métallurgie et surtout au textile. C'est vraiment l'émanation du grand capital régional, et on retrouve dans son conseil d'administration les noms bien connus des grandes familles du Nord : Thiriez, Le Blan, Béghin, Masurel, Motte, Verley, etc., auxquelles s'est associée la Banque de la Société Générale de Belgique.

Par ses administrateurs et ses participations, le Crédit du Nord se trouve ainsi lié à la métallurgie (Forges et Aciéries du Nord et de l'Est — Usinor, Fabrique de Fer de Maubeuge, Boulonneries d'Arsur-Moselle, Biache Saint-Vaast, etc.), au textile (Le Blan et Cie, Comptoir Linier Groupes Motte, Masurel...), au sucre et

au papier (Béghin, Papeteries Navarre), au pétrole (Purфина), etc. Par les participations des anciennes compagnies houillères (Cie Industrielle Minière et Chimique ex-Béthune ; Sofinord ex-Lens, etc.), il est en relation avec de multiples affaires (Huileries de Valenciennes, Laminaires de Lens, La Bakélite, Charbonnages Limbourg-Meuse en Belgique, etc...). Il joue un grand rôle dans l'importation du lin de Belgique, du jute du Pakistan, du coton d'Egypte...

Le Crédit du Nord a considérablement étendu son réseau bancaire. En relation étroite avec la Banque Régionale du Nord, il a en outre une filiale spécialisée dans le crédit à long et à moyen terme (Union Bancaire du Nord), des participations dans de nombreux établissements financiers (Crédit Fluvial et Maritime, Crédit à l'Industrie Française, etc.), une filiale en Belgique (Crédit du Nord Belge, complété par la création en 1953 d'une petite banque provinciale), une autre au Maroc (Banque Foncière du Maroc), une participation en Angleterre dans la British and Continental Banking Cy, etc. Il menace constamment les petites banques locales qui ont pu survivre dans la région. Fin 1952, il prenait le contrôle de la Banque de Soissons. Autour de lui, ou de ses participants, gravitent plusieurs compagnies d'assurances régionales : La Prudence, la Flandre, l'Union Générale du Nord, le Lloyd Continental Français...

LE CAPITAL FINANCIER ET LA NATION

L'étude qui précède montre l'existence d'un petit nombre de groupes financiers puissants qui sont les véritables centres actifs de l'impérialisme français. Mais les groupes, dira-t-on, sont plus nombreux dans la réalité qu'il n'apparaît ici. Certes, car sur le corps de la nation française et des nations opprimées prolifèrent, au stade actuel de décomposition du capitalisme, d'innombrables parasites qui tous prélèvent une partie du profit et s'enrichissent grâce au travail de millions d'hommes. Mais quelques-uns d'entre eux jouissent d'une puissance telle qu'ils sont les véritables maîtres du pays.

Le capital financier s'est cependant détaché de la nation. Tandis que la fortune de l'industriel reposait sur l'usine, ou les usines, dont il était propriétaire, la puissance du financier est fondée sur les manipulations de capitaux qu'il effectue au mieux de ses intérêts, selon la conjoncture et le mouvement des affaires. Pour répartir les risques, il cherche à contrôler simultanément de nombreuses affaires, et s'« intéresse » en outre à des affaires plus nombreuses encore qu'il ne contrôle pas ou qu'il ne contrôle pas seul. Il étend sans cesse ses opérations dans les domaines

qui, selon le moment, lui paraîtront plus profitables. Dans ces jeux de la spéculation, la production même de marchandises, sa continuité et ses progrès, passent au second plan. Et dans le chassé-croisé des opérations financières d'un pays à l'autre, la notion même de l'intérêt national disparaît, est étouffée.

De ces caractères spécifiques du capital financier résulte un enchevêtrement presque inextricable des domaines des divers groupes financiers en France et dans les colonies. Il en résulte aussi le caractère foncièrement cosmopolite de ces groupes financiers qui étendent loin au-delà des frontières leurs liaisons, leur influence et leurs investissements, tout en acceptant en même temps de « partager » le contrôle des industries françaises avec des groupes financiers étrangers, avant hier anglais, hier nazis, aujourd'hui américains.

Profondément divisé par ses luttes internes, attaqué par les peuples coloniaux, soumis à la pression constante de la classe ouvrière, le capital financier est condamné inéluctablement à disparaître. Mais tant qu'il existe, il poursuit son rôle parasitaire, exploitant la majorité de la nation, pillant les richesses des peuples dépendants, tour à tour s'entendant ou luttant avec les impérialismes étrangers.

André VANOLI.

LES TRUSTS FRANÇAIS

AUX COLONIES

LES trusts milliardaires français ont évidemment leurs bases principales en France. Cependant, la conquête du marché international, l'exportation des capitaux ne résultent pas, comme l'économie bourgeoise essaie souvent de le faire croire, de nécessités géographiques ou techniques : c'est un impératif résultant du développement du système capitaliste.

Le capitalisme se heurte toujours à l'insuffisance des possibilités de consommation des masses, insuffisance qui résulte précisément de la nature des rapports de production capitalistes. Il cherche donc toujours à élargir ses marchés. C'est par là qu'il trouve péniblement, au travers de crises cycliques, la possibilité d'écouler sa production.

Dans une première phase, au cours du siècle dernier, les grands pays capitalistes, au premier rang desquels l'Angleterre et la France, à la recherche de marchés nouveaux, ont développé considérablement le commerce mondial. Ce développement a permis d'une part au capital de s'accumuler et d'autre part a entraîné l'appauvrissement relatif ou absolu des masses sur tout le globe. Les producteurs des pays arriérés n'ont pu résister à la concurrence

des exportations de marchandises produites en quantité croissante par les pays capitalistes avancés; ils se sont trouvés peu à peu ruinés.

Pendant ce temps les capitaux se concentraient en un nombre de mains de plus en plus restreint dans les grands pays capitalistes, et trouvaient de plus en plus difficilement à s'employer sur le territoire national avec des profits suffisants. Dans les pays économiquement arriérés, au contraire, les trusts trouvaient des ressources naturelles et des masses d'hommes disponibles. Ceux-ci, dépossédés de leurs moyens traditionnels de production par la concurrence capitaliste, n'avaient plus pour ressources que de vendre leur propre force de travail. Ces circonstances permettaient aux capitaux qui s'investissaient dans ces pays d'obtenir des profits très élevés. L'exportation non plus seulement des marchandises, mais des capitaux dans ces pays économiquement arriérés devenait ainsi non seulement possible mais nécessaire pour accroître les profits. L'exportation des capitaux devenait donc une loi du capitalisme arrivé au stade de l'impérialisme. Cette loi repose sur ce fait constant que la recherche du profit est le seul moteur du capitalisme.

LES VICISSITUDES DES TRUSTS FRANÇAIS

Les exportations des capitaux par les trusts français se sont développées rapidement. Selon Lénine, elles atteignaient, en 1913, 60 milliards de francs-or (environ 12.000 milliards de francs actuels). L'impérialisme français, en vue d'assurer à ces capitaux des zones d'influence exclusive, a conquis à la fin du siècle dernier un immense empire colonial. Dans le même temps, il plaçait des sommes énormes dans des pays politiquement indépendants mais économiquement arriérés : Russie, Empire Ottoman, Amérique du Sud, etc... Cependant le développement inégal du capitalisme devait conduire fatalement à une lutte pour un nouveau partage du monde.

Au cours de la première guerre mondiale, la Russie a été arrachée à la sphère capitaliste par la Révolution d'Octobre. Le rétrécissement de la sphère d'application des forces capitalistes qui en est résulté n'a fait qu'aggraver les contradictions inter-impérialistes et la lutte pour les marchés : le monde n'a pas connu un instant de paix totale de 1928 à 1954. Cette lutte pour les marchés s'est également traduite par un nationalisme économique étroit, chaque pays s'efforçant de protéger son propre marché contre les menées impérialistes de tous les autres pays capitalistes. La seconde guerre mondiale, en rétrécissant encore la sphère d'application des forces capitalistes, n'a fait qu'aiguïser davantage les contradictions. Le marché mondial s'est lui-même disloqué en deux marchés parallèles : le marché socialiste où les rapports économiques internationaux sont fondés sur l'entraide et les avantages réciproques, le marché capitaliste où règne la loi de la jungle.

On connaît les revers subis au cours de cette période par l'impérialisme français : si, par deux fois, il s'est trouvé dans le camp des vainqueurs, ce n'est pas sans avoir éprouvé d'immenses pertes, non seulement sur son sol mais dans les pays où ses capitaux avaient pénétré. 14 milliards de francs-or, soit environ 2.800 milliards de francs actuels, étaient investis en Russie en 1914; ces capitaux — et bien d'autres avec eux — furent perdus lors

de la première guerre mondiale. Du moins la victoire de 1918 avait-elle ouvert de nouveaux champs d'expansion au capital français, en Europe Orientale notamment. La seconde guerre mondiale à son tour devait rayer du bilan les investissements en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, etc..., et ce n'est là qu'une partie des pertes sensibles qu'elle a fait subir à l'impérialisme français. Fait plus inquiétant pour lui, aucun nouveau territoire ne tombait cette fois sous sa coupe, si ce n'est la Sarre. Au contraire, lui-même, aux abois, a cherché aide et protection auprès de son rival américain.

Les trusts français n'ont pourtant pas désarmé. Ils ont conservé dans leurs colonies et à l'étranger une puissance non négligeable susceptible de leur assurer une part appréciable des profits réalisés dans le monde capitaliste.

Dans la mesure où le marché intérieur se rétrécit, par suite de l'appauvrissement des masses, la nécessité d'exporter devient de plus en plus pressante.



En 1953, Peugeot a réalisé à l'exportation 25 % de son chiffre d'affaires, la Régie Renault 15 %, S.O.M.U.A. 24 %; les mines de fer françaises exportent 30 % environ de leur production; les Aciéries et Forges de Firminy 22 % de la leur, la Société Métallurgique d'Aubrives et de Villerupt 35 % de la sienne; Péchiney exporte 40 % de sa production d'aluminium; les Mines de Potasse 54 % des sels de potasse extraits; les Soieries Ducharme 40 % de leur production; Lip réalise à l'exportation 33 % de son chiffre d'affaires; les Anciens Etablissements Berthiez, qui fabriquent de grosses machines-outils nécessaires à la production de guerre, exportent 78 % de leur production; la Société des Entreprises Industrielles Charentaises (wagons de chemin de fer) 40 %, etc...

Les entreprises de travaux publics se tournent aussi vers l'étranger : les Entreprises Métropolitaines et Coloniales, par exemple, sur 26,5 milliards de travaux en cours, en ont 2,5 en France et dans l'Union Française, 4 dans le Proche-Orient et

l'Afrique, 20 en Turquie; les Grands Travaux de Marseille construisent actuellement un barrage et une usine hydro-électrique au Brésil (2,5 milliards), une centrale hydro-électrique en Egypte, un port en Argentine, 600 kilomètres de routes à Haïti (4,2 milliards), des adductions d'eau à Rio-de-Janeiro, une centrale thermique au Venezuela.

Non seulement l'insuffisance de l'activité économique française pousse ces trusts vers l'étranger, mais ces géants ont atteint un tel développement qu'il est de plus en plus difficile de satisfaire sur le plan intérieur leur formidable appétit : la Société Delatre et Frouard, financée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, construit aciéries sur aciéries, hier en Colombie (35 milliards), aujourd'hui au Pérou; Fives-Lille construit sucreries et raffineries dans tous les coins du monde.



Qui finance ces fournitures de matériel, ces travaux énormes ? C'est d'abord le capital français, associé de mille manières avec le capital étranger, pour s'assurer dans l'immédiat la vente de ses marchandises et dans l'avenir une part du profit que ces marchandises, transformées en capital productif (usines, machines, etc...) permettront de produire. On ne conçoit guère aujourd'hui d'exportation de biens de production sans exportation de capitaux : prêts à moyen et long terme, prises de participations, ventes de licences ou de brevets, etc.

Les exportations de biens de consommation deviennent de plus en plus difficiles en raison non seulement de l'appauvrissement des masses mais des exportations de capitaux antérieures qui ont entraîné une certaine industrialisation de nombreux pays : ainsi par exemple les exportations de cotonnades sur lesquelles, il y a un siècle, l'Angleterre a édifié une partie de sa puissance, se sont considérablement réduites depuis que ses fabricants ont exporté des broches et des métiers. De plus en plus, l'exportation des capitaux conditionne celle des marchandises dans le monde capitaliste. « Nous n'avons de chances sérieuses d'exporter en Amérique du Sud

qu'à condition de laisser l'argent sur place, quitte à l'investir dans de nouvelles affaires », écrit à ce sujet la *Vie Française* du 9/7/54.

L'AIDE DE L'ETAT : LE ROLE DES CAPITAUX PUBLICS

Enfin, ce ne sont plus seulement des capitaux privés qui s'exportent, ce sont aussi des capitaux publics, c'est-à-dire prélevés par l'Etat sur l'ensemble de la population au moyen des impôts. Non seulement les subventions à l'exportation atteignent 80 milliards par an, mais l'Etat donne aux banques le moyen de consentir sans risque des centaines de milliards de crédits en s'engageant à se substituer aux débiteurs défaillants. C'est ainsi que des consortiums de banques ont récemment prêté 25 millions de dollars à la Colombie, 16 à la Grèce, 57 à la Turquie, 15 milliards de francs à l'Espagne, 7 à l'Iran, etc., etc.

Cette aide de l'Etat va encore plus loin lorsqu'il s'agit des exportations des capitaux dans les colonies, de la « mise en valeur » de l'Afrique. Sur 220 milliards d'investissements réalisés en Afrique du Nord en 1952, 65 proviennent de « ressources locales » (budgets locaux, 45, organismes publics ou semi-publics, 20); 94 de l'auto-financement des entreprises, c'est-à-dire des profits obtenus grâce aux bas salaires et à l'insuffisance de la législation du travail; enfin 54 milliards sont fournis par les fonds publics métropolitains.

Sur 100 milliards d'investissements réalisés dans les autres territoires, non compris l'Indochine, 89 proviennent des fonds publics métropolitains, 1 des budgets locaux, 10 de l'auto-financement des entreprises. Si l'auto-financement est ici proportionnellement plus faible que dans le cas de l'Afrique du Nord, c'est parce qu'il faut d'abord procéder à des investissements très coûteux (routes, ports, barrages, etc...) dont les trusts laissent la charge à l'Etat.

Deux exemples, l'un dans une colonie, le Cameroun, l'autre en Turquie, permet-

tent de mesurer l'importance dans ce domaine de la mainmise des trusts sur l'Etat et de voir le mécanisme qui permet aux monopoles d'utiliser à leur profit les fonds publics.



L'Etat a construit une centrale hydro-électrique de 20.000 kw. à Edéa, au Cameroun; cette centrale va être agrandie et portée à 120.000 kw. par la Société d'économie mixte Enelcam. Il en coûtera 8,2 milliards dont plus de 80 % seront payés par les Pouvoirs Publics. Le courant produit n'est certes pas destiné à fournir la lumière électrique aux Camerounais, mais à être cédé au prix maximum de 0,70 le kwh (le prix moyen du kwh, dans l'Union Française, est de 15 francs) à une société, l'Alucam, qui transformera en aluminium de la bauxite envoyée de France. Le capital de l'Alucam (10 milliards) est partagé entre Péchiney (6,6 milliards), Ugine (1,6 milliards), l'Etat (1 milliard) et les territoires du Cameroun (0,8 milliard). L'Alucam recevra en outre un prêt de 6 milliards de l'Etat. L'usine produira 45.000 tonnes par an pour commencer, et ce chiffre pourra être porté à 100.000, ce qui équivaut à peu près à la totalité de la production française qui était de 106.000 tonnes en 1952. Sur 23 milliards de travaux, Péchiney et Ugine, qui seront seuls à en bénéficier, paieront 10 milliards au plus. Exporter des capitaux dans ces conditions est, on le voit, une opération particulièrement rentable. Les quelque 1.700 milliards investis dans les colonies de 1947 à 1953 ont tous été placés dans des conditions analogues.

En Turquie, depuis plusieurs mois, les trusts français emportent d'énormes adjudications : à celles que nous évoquions plus haut on pourra ajouter la construction d'une sucrerie par Cail, de deux par Fives-Lille, qui construira en outre 4 cimenteries, de trois aérodromes, l'un par Chemin (1,5 milliard), l'autre par Dumez (1,6 milliard), le troisième par Fougerolle (1,6 milliard), etc... On peut se souvenir que Joseph Laniel, gendre de Fougerolle, lors de son voyage à Ankara, l'automne

dernier, a fait consentir au gouvernement un prêt de 20 milliards de francs.

Les bases puissantes que se sont constituées ainsi les trusts français leur permettent de renforcer leur emprise sur le peuple français, d'asservir les peuples coloniaux et arriérés et de mener plus vigoureusement la lutte contre leurs concurrents étrangers. On parle aujourd'hui de la fermeture du puits de charbon « La Clarence », mais il faut se rappeler qu'au printemps les trusts sidérurgiques ont exporté 15 milliards (dont l'Etat a fourni la plus grande partie) pour acheter les mines allemandes Harpen. On parle de chômage dans le textile, alors que depuis la guerre Agache, Lepoutre, Toulemonde, Prouvost, pour ne citer qu'eux, ont édifié des tissages en Egypte, au Canada, en Afrique du Sud, en Colombie, aux Etats-Unis.



Si les trusts exportent des capitaux c'est en raison des profits exceptionnels que ne pourraient leur procurer des investissements en France; telle est la réalité que ne sauraient dissimuler les formules grandiloquentes sur l'industrialisation des pays sous-développés. Capitaux publics et capitaux privés se confondent dans la mesure même où l'Etat n'est que l'instrument des trusts. L'exemple du Cameroun et de la Turquie le prouve. L'exportation des capitaux permet donc aux trusts de renforcer leur puissance et de s'en servir pour appesantir leur domination sur les Français en même temps que sur les peuples coloniaux et dépendants. La guerre d'Indochine, menée avant tout pour défendre les capitaux investis là-bas par les trusts et pour laisser à ces derniers la « liberté » de continuer à exploiter le peuple vietnamien, montre bien comment la violence exercée contre les peuples dépendants se retourne en même temps contre les travailleurs de la métropole. Les profits réalisés en France se transfèrent en capitaux qui s'expatrient pour produire des profits plus grands. L'exploitation des uns permet celle des autres, qui à son tour aggrave l'exploitation des premiers, tandis que, dans ce mouvement incessant, s'accroissent les profits.

LES TRUSTS DANS LES COLONIES

Les colonies constituent le principal domaine extra-métropolitain des trusts milliardaires. C'est là qu'ils disposent des plus grandes facilités : l'appareil gouvernemental, l'armée, la police, la justice, sont entièrement à leur disposition, ils se font attribuer sans difficultés les concessions minières et les grands domaines agricoles; la main-d'œuvre, privée de législation sociale, leur fournit à bon marché une force de travail abondante, et souvent même le travail forcé est en vigueur. Le seul obstacle à leurs entreprises est la lutte menée par les peuples coloniaux.

La mainmise des trusts sur les colonies s'est étendue et alourdi au cours des années. Sans doute est-il possible de distinguer les « indochinois », les « marocains », etc...; on peut aussi distinguer les trusts suivant qu'ils s'intéressent plutôt aux mines, aux banques ou à l'exploitation agricole. Mais, en fait, les groupes principaux ont une activité multiforme et des intérêts répartis dans différents territoires. Il existe ainsi un réseau très complexe de liens qui se nouent, se dénouent et se renouent sans cesse selon les luttes des intérêts contradictoires⁽¹⁾. Toutefois, il ne faut pas oublier que tous ces trusts sont unis contre les peuples opprimés par des intérêts de classe communs.

Avant 1914, 10 % seulement des capitaux exportés se dirigeaient vers les colonies, et en 1935 encore, la valeur de l'équipement public et privé des territoires d'outre-mer — non compris il est vrai l'Afrique du Nord — n'était estimée qu'à une centaine de milliards, valeur 1939 (soit au moins 2.500 milliards actuels), dont 51 en Indochine. Cependant à mesure que se développe la crise générale du capitalisme et que s'aggrave la lutte pour les marchés et pour les sources de matières

premières, les monopoles français s'efforcent de faire des colonies leur chasse gardée. 16 % des exportations françaises se dirigeaient vers les colonies en 1929, 12 % des importations en provenaient; ces chiffres sont passés respectivement à 27 et 28 % en 1938, à 35 et 25 % environ depuis la fin de la guerre. On estime à plus de 1.700 milliards de francs actuels l'ensemble des investissements réalisés en Afrique de 1947 à 1953, dont 738 fournis par les fonds publics.



L'INDOCHINE

C'était la plus riche et la plus profitable des colonies françaises. 25 millions d'hommes de vieille civilisation offraient des possibilités d'exploitation exceptionnelles.

L'Indochine était pour les monopoles français un grand marché d'exportation. En 1953, bien que tombée au quatrième rang des clients de la France, elle a absorbé 93 milliards de marchandises, soit 6 % des exportations françaises totales. Les trusts du coton y ont écoulé 7,4 % de leur production, ceux des textiles artificiels (Gillet), 20 % de la leur; l'industrie horlogère y place 25 % de ses exportations et le Comptoir des Phosphates 22 % des siennes. D'importantes sociétés de commerce et de navigation, disposant d'un réseau de comptoirs, complétés souvent par une organisation commerciale s'étendant à tout l'Extrême-Orient, inondaient le pays de marchandises françaises : « Denis Frères », la « Cie Optorg », la « Commerciale Française de l'Indochine », la « Compagnie Générale de Commerce » et sa filiale la « Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient » sont les principales. A côté de ces sociétés, on trouve d'autres affaires spécialisées dans l'importation d'une caté-

(1) Il est inévitable que l'étude des trusts coloniaux, territoire par territoire, fasse apparaître des redites, et aussi des lacunes, car des monopoles comme la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, la Banque de l'Indochine s'efforcent souvent de dissimuler les secteurs qu'ils contrôlent réellement. En général, on connaît mieux le secteur des mines que celui des grandes exploitations agricoles, celui des banques que celui des trusts commerciaux.

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Giscard d'ESTAING

Edmond Giscard d'Estaing a fait fortune dans les affaires coloniales après avoir débuté comme haut fonctionnaire. Né en 1894, fils d'un conseiller à la Cour d'Appel, il fut nommé Inspecteur des Finances en 1919; de 1921 à 1926, il fut directeur des Finances du Haut Commissaire français en Rhénanie. Il est aujourd'hui président de la Société Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer, du groupe de la Banque de l'Indochine; il figure dans les conseils d'administration de plusieurs sociétés d'Indochine et d'Afrique.

Il s'intéresse aussi activement aux relations avec l'étranger. Administrateur de la filiale en France du trust américain Thomson-Houston, il est président du Comité français de la Chambre de Commerce Internationale, ainsi que de la section française de la Ligue Européenne de Coopération Economique; il est vice-président de l'Association Nationale d'Expansion Economique. Gendre du député Jacques Bardoux, Giscard d'Estaing est vice-président du Secours Catholique.

Paul BERNARD

Paul Bernard est spécialisé dans les affaires coloniales et particulièrement d'Indochine. Président des Caoutchoucs de l'Extrême-Orient, des Caoutchoucs de l'Indochine, des Participations Coloniales et Financières et du Crédit Marocain, il est administrateur de

la Sté Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (du groupe de la Banque de l'Indochine), administrateur-délégué des Papeteries de l'Indochine, administrateur de la Sté Indochinoise des Cultures Tropicales, de Chalandage et Remorquage de l'Indochine, de la Cie Optorg, ainsi que de la Sté des Usines à Papier « Cenpa » et des Cartonneries de la Rochette. Il est le président, fort qualifié, de la « Commission de l'Empire » du C.N.P.F.

Fr. CHARLES-ROUX

Ambassadeur de France, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, François Charles-Roux n'est pas « sorti de rien ». Son père était député de Marseille, armateur, président de la Cie Transatlantique et vice-président de la Cie du Canal de Suez. Le fils, après une assez longue carrière diplomatique, est devenu administrateur du Canal de Suez en 1944; il en est président depuis 1948. Il est également administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Sté Marseillaise de Crédit, de la Cie Française de l'Afrique Occidentale et de la Land Bank of Egypt. Il est président du « Comité Central de la France d'Outre-Mer » (l'ancienne « Union Coloniale ») qui joue un rôle politique important au service des trusts coloniaux. Comme tout diplomate qui se respecte, il se pique de littérature; il a écrit plusieurs livres d'histoire diplo-

matique et d'histoire coloniale.

Philippe LANGLOIS-BERTHELOT

Philippe Langlois-Berthelot, qui donne son adresse à Saïgon, dirige des sociétés caoutchoutières du groupe de Rivaud. Il est président de la Cie du Cambodge, administrateur de la Financière des Caoutchoucs, des Plantations des Terres Rouges, des Caoutchoucs de Padang, des Caoutchoucs du Mékong, de la Sennah Rubber Cy Ltd. Il est aussi membre du Conseil de gestion de la Banque de France.

Gaston GRADIS

La famille Gradis, établie à Bordeaux au 18^e siècle, avait acquis dès avant la Révolution une grande fortune dans le « commerce des îles ». Elle est aujourd'hui dans les affaires coloniales en Afrique. Gaston Gradis, ingénieur de Polytechnique, résidant à Bordeaux et au Maroc, est président des Brasseries du Maroc, du Comptoir Français du Maroc, de la Sté Chérifienne de Participation, vice-président du Lloyd Marocain d'Assurances, administrateur du Crédit Marocain, des Brasseries de l'Ouest Africain, des Ets Maurel et Prom. Jean Gradis — châteaude la Cour, à Cheillé par Azay-le-Rideau — est administrateur de la Française pour le Commerce avec les Colonies et l'Etranger, et des Participations Coloniales et Financières.

gorie de produits : Descours et Cabaud, de Lyon (matériel divers, outillage, machines), Dumarest, de Roanne — un ami de Pinay — (tissus de coton), etc... Toutes ces firmes sont plus ou moins liées à la Banque de l'Indochine.



Cependant l'exportation des marchandises ne faisait que préparer l'exportation des capitaux : les monopoles français se sont constitué d'immenses domaines agricoles; par exemple les grandes plantations de caoutchouc qui récoltent 95 % de la gomme, couvraient 70.000 ha en 1952. Quatre grands groupes disposent directement des deux tiers de la production de caoutchouc et s'associent pour contrôler le reste :

la Banque de l'Indochine produit 4.500 tonnes sur « les Plantations Réunies de Mimot », 10.000 tonnes sur « l'Indochinoise de Cultures Tropicales », sans compter la production des « Caoutchoucs de l'Indochine » où participe Bergougnan.

« La Financière des Caoutchoucs » (groupe franco-belge de Rivaud) récolte 9.000 tonnes sur les Domaines de la « Cie du Cambodge » et 10.500 tonnes sur les « Plantations des Terres Rouges ».

La Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient avec la Cie Générale de Commerce récoltent plus de 10.000 tonnes dans « l'Indochinoise de Plantations d'hévéas » et près de 1.000 tonnes sur les « Hauts Plateaux Indochinois ».

« L'Union Financière d'Extrême-Orient », où l'on retrouve encore la Banque de l'Indochine, produit 2.200 tonnes environ sur les « Plantations de Caukhoï ».

Pour le reste, 1.300 tonnes environ sont récoltées sur les domaines des « Cultures d'Extrême-Orient » (groupe Poursin et Banque de l'Indochine), près de 2.000 tonnes sur ceux des « Caoutchoucs du Donai » (groupe Hottinguer), plus de 2.500 tonnes sur ceux des « Caoutchoucs du Mékong » (Cie Générale des Colonies); enfin 5 à 6.000 tonnes sont récoltées par Michelin sur ses propres plantations.

La Banque de l'Indochine, par ses diverses participations, contrôle plus de la

moitié des 75.000 tonnes produites en 1953. Les maisons Alcan et Diethelm, avec la Compagnie Générale de Commerce, se partagent à peu près seules l'exportation de caoutchouc qui représente 36 % du total des exportations indochinoises.

C'est sous la protection des troupes que ces plantations, qui sont situées dans le sud, ont fonctionné au cours des dernières années. « Leur exploitation, écrit la *Vie Française*, le 7/5/54, offre des difficultés qui ont été surmontées jusqu'ici ainsi qu'en témoigne le montant record de la production de caoutchouc en 1953 et les dividendes plantureux distribués par les sociétés. »

Le thé et le café sont des productions importantes; toute la partie exportée est produite par la société des « Hauts Plateaux Indochinois », la « Société des Plantations Indochinoises de Thé » et la « Compagnie Agricole de Café et de Thé du Kontum ». Les deux premières sociétés sont contrôlées par la Banque de l'Indochine et la troisième par le groupe de Rivaud.

Après l'agriculture, les mines. Les trusts français s'étaient emparés d'un important domaine minier, surtout au Tonkin : la guerre a arrêté l'activité de la « Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine » (contrôlée par la Banque de l'Indochine), des « Etains du Haut Tonkin », des « Etains et Wolfram du Tonkin » (groupe de Wendel et Mallet), ainsi que de trois des quatre sociétés qui produisaient 90 % des 2,6 millions de tonnes de charbon extraites en 1935. Cependant, la plus puissante de ces sociétés, à laquelle revenait 70 % de la production, « Les Charbonnages du Tonkin », du groupe du Crédit Industriel et Commercial, n'a jamais interrompu son activité.

Il faudrait ajouter à ces productions minières celle des phosphates, aux mains de la Société des Phosphates d'Indochine, et celle du sel, assurée pour 40 % par la « Société des Salines du Midi et des Salines de Djibouti », qui appartiennent à la Banque de l'Indochine, au groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud et au Crédit Commercial de France. Cette société monopolise l'exportation du sel indochinois.

Les monopoles français ne se sont pas contentés de produire des matières premières destinées à l'exportation, ils ont entrepris aussi une certaine industrialisation, notamment dans la région Hanoï-Haïphong. Il s'agissait d'exploiter une main-d'œuvre nombreuse, robuste, habile et très mal payée, pour produire à meilleur compte, aussi bien pour le marché local où se trouvait une importante colonie européenne et le corps expéditionnaire, qu'en vue de l'exportation sur les marchés d'Extrême-Orient.

Ainsi, dans la période récente, les compagnies d'électricité ont fortement accru leur puissance installée, d'ailleurs très faible (153.610 kw en 1949 et 182.720 en 1953). Dans ce domaine encore, la prépondérance de la Banque d'Indochine est à peu près totale.

La production énergétique du pays a permis ainsi le développement de certaines entreprises. Alimentée en charbon par les Charbonnages du Tonkin et en électricité par ses propres centrales, « La Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine » — où l'on retrouve naturellement la Banque de l'Indochine — a produit en 1953 280.000 tonnes de ciment.

Les monopoles français produisent en Indochine des biens de production. Les « Forges, Ateliers et Chantiers de l'Indochine », les « Chantiers et Ateliers Réunis de l'Indochine » — contrôlés par la Banque de l'Indochine — construisent avec des produits métallurgiques importés des chalands, des remorqueurs, et surtout réparent les navires qui touchent le pays.



Pour les biens de consommation, la « Société des Verreries d'Extrême-Orient » (contrôlée par Saint-Gobain et la Banque de l'Indochine), a installé une importante verrerie qui, à partir des matières premières locales, s'est assuré le monopole du marché et exporte dans tout l'Extrême-Orient.

Le capital français a implanté quelques grandes usines textiles. A Nam-Dinh se trouve la « Société Cotonnière du Tonkin » qui, avec sa propre centrale électrique, actionne ses 140.000 broches, ses

1.318 métiers, et qui comptait en 1940 13.000 ouvriers et ouvrières. Le chiffre est tombé récemment à 4.000. Cette société est la seule filature et le seul tissage de l'Indochine à côté des entreprises artisanales. La « Société Lainière du Tonkin » a également un monopole absolu. Elle avait organisé pour l'exportation une manufacture de tapis qui employait en 1945 1.500 ouvriers. Les Etablissements Delignon — contrôlés par la Banque de l'Indochine — viennent de construire, avec les 140 millions de dommages de guerre versés par l'Etat, une puissante entreprise de filature et de tissage de jute à Saïgon. Monopole absolu encore que celui de la « Société Franco-Vietnamienne pour l'Industrie de la Soie », installée à Nam-Dinh où elle employait 2.000 ouvriers, et des « Tanneries du Tonkin », en face de laquelle n'existent que des entreprises artisanales.



La puissante « Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine » traite la canne à sucre des plantations du sud; les « Manufactures indochinoises de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos », avec leurs 3.000 ouvriers, produisent près de 7.000 tonnes de cigarettes. La « Société des Distilleries de l'Indochine » a fait récemment l'objet d'une lutte âpre de majorité dans laquelle l'ont emporté la Banque de l'Indochine et le groupe Vernes. Cette société a plusieurs fabriques d'alcool de riz. Elle a eu longtemps le monopole de la livraison des alcools à la régie; elle possède également d'importantes rizeries où le riz subit la préparation qu'il nécessite avant d'être consommé. Enfin les « Brasseries et Glacières de l'Indochine » — contrôlées par la Banque de l'Indochine — ont pris depuis la guerre un essor considérable.

Les transports constituent pour leur part une des activités les plus profitables des monopoles français. Sans parler du « Chemin de fer du Yunnan » qui était la voie de pénétration vers la Chine du Sud, nous voulons citer ici les transports intérieurs sur les fleuves et canaux et les transports par mer. « La Société Maritime d'Extrême-Orient », « Denis Frères »,

« la Société Anonyme de Chalandage et de Remorquage », « Remorquage et Accorage », « La Franco-Khmère de Navigation », dominant cette activité.

Au total, d'après la Banque de l'Indochine elle-même, toute la vie économique du pays se trouvait dirigée par trois groupes financiers qui, par le jeu des participations dans de multiples affaires, tenaient en mains en 1943 plus de 85 % des capitaux privés, soit 34 milliards de francs 1938 sur 39 milliards. Ces trois groupes sont : « La Financière des Caoutchoucs » (groupe de Rivaud), « L'Union Financière d'Extrême-Orient » et « La Société Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer » (Soffo), ce dernier, de beaucoup le plus important, n'étant que la Banque d'Indochine sous un nom différent. Les 15 % des capitaux restants, plus ou moins liés aux trois grands groupes, appartenaient eux-mêmes à des groupes financiers importants tels que Gillet, Lazard, etc...

La Banque de l'Indochine faisait fonction de banque d'émission et, tant par ses agences que par ses filiales (la Banque Franco-Chinoise et le Crédit Foncier de l'Indochine, qu'elle contrôlait avec le groupe Lazard), dominait la *vie financière* du pays, ne laissant qu'une place réduite à la B.N.C.I. et à la Hong-Kong and Shanghai Banking Corp.

Si la guerre a arrêté certaines activités des puissants monopoles qui exploitaient l'Indochine, elle a favorisé le développement d'autres secteurs de production, par exemple le ciment et les brasseries. Les monopoles français n'ont donc nullement abandonné l'Indochine, mais les profits obtenus ont été souvent, par précaution, réinvestis dans d'autres territoires coloniaux. Ils ont profité aussi des dommages de guerre servis par le Trésor français. Par exemple « Les Papeteries de l'Indochine », qui n'ont plus en Indochine qu'une filiale commerciale, ont utilisé les premiers cents millions d'acompte sur dommages de guerre pour acheter des biens immobiliers au Cameroun et participer à la construction d'une usine de pâte à papier en A.E.F.; les sociétés caoutchoutières constituent des domaines en Afrique, etc.

Quoi qu'il en soit, les monopoles fran-

çais qui exploitaient l'Indochine y conservent encore une partie importante de leurs actifs. La Banque de l'Indochine déclare que 18 % de ses intérêts se trouvent en Extrême-Orient, 26 % en Amérique, 23 % en Europe, 27 % en Afrique. L'exemple de cette Banque qui, de société coloniale, est devenue un des plus puissants représentants du capital financier, illustre bien les profits que le capital a pu retirer de l'exploitation coloniale.



La question qui se pose actuellement pour le capitalisme français est de savoir comment sauvegarder les capitaux placés en Indochine. Dans le Nord, le gouvernement de la République Démocratique du Vietnam a invité les sociétés françaises à continuer leurs activités, sous le contrôle, évidemment, des autorités de la République. Dans le Sud, de même qu'au Cambodge et au Laos, l'impérialisme français s'efforcera certainement de maintenir ses anciennes méthodes d'exploitation; il trouvera dans ce domaine la concurrence accrue des trusts américains et anglais. Il n'est pas possible pour l'instant de prévoir ce que deviendront les activités des monopoles dans les anciens territoires de l'Indochine. Le gouvernement de la République Démocratique acceptera certainement de laisser aux entreprises capitalistes des profits limités, à condition que l'activité de ces entreprises soit en même temps favorable au développement économique de la République.

Il convient d'ajouter, pour en terminer avec les *territoires d'Extrême-Orient*, que la Banque de l'Indochine avait pris encore une influence prépondérante dans les petites colonies de cette région. Elle est la seule banque des territoires de l'Inde Française, des Nouvelles-Hébrides, de la Nouvelle-Calédonie. Elle contrôle toute l'activité financière et commerciale de ces régions, avec parfois des participations d'autres groupes.

Les « Phosphates d'Océanie » sont partagés entre la Banque de l'Indochine, le groupe Hersent et le groupe Unilever. Dans la société « Le Nickel », qui est la deuxième productrice de minerai de

nickel du monde capitaliste et qui produit aussi du chrome et du cuivre, Rothschild a une influence prépondérante. On peut rappeler que la production de minerai de nickel est passée de 100.000 tonnes en 1949 à 660.000 tonnes en 1953. Si Djibouti est un petit territoire d'Afrique

en grande partie désertique, il est le port de l'Ethiopie et, par suite, un centre commercial très important. La Banque de l'Indochine, qui y est la seule banque, la Banque de Paris et des Pays-Bas et Rothschild contrôlent le Chemin de Fer qui va de Djibouti à Addis-Abbeba.

L'AFRIQUE DU NORD

Les trois pays qui constituent l'Afrique du Nord ont été conquis à des époques différentes et possèdent chacun leur profonde originalité nationale, mais les trusts ont étendu leur exploitation sur l'ensemble de ces territoires; par exemple Penarroya contrôle la production du plomb aussi bien au Maroc qu'en Tunisie. Il est cependant nécessaire d'examiner l'activité des trusts dans chacun de ces pays pris séparément.



L'ALGERIE

L'Algérie est une des plus anciennes colonies françaises. Elle a été la principale base de départ de la conquête de la Tunisie, puis du Maroc, ainsi que de la progression de l'impérialisme français dans le Proche-Orient. Le capitalisme français est profondément implanté en Algérie, seule colonie où la population d'origine française représente une fraction appréciable de la population totale (un million sur 9,4 millions). Non seulement l'Algérie représente, de loin, le premier client de l'industrie française (159 milliards d'exportations vers l'Algérie en 1953) et le second fournisseur de notre pays (107 milliards d'importations en France en 1953), mais l'assimilation, poussée très loin, du territoire algérien au territoire français sur le plan de la réglementation fiscale

et économique, a multiplié les liens commerciaux et financiers entre les deux pays. Nombreux sont les capitalistes français qui possèdent en Algérie, qui un domaine agricole, qui une usine, qui un comptoir, ces installations n'ayant souvent pas de raison sociale propre.

Le caractère colonial de l'exploitation de l'Algérie n'est plus à démontrer. On en trouve une caractéristique essentielle dans l'accaparement des terres.

Les exploitations françaises, naturellement installées sur les terres les plus riches, bénéficient des travaux d'amélioration du sol (assainissement, irrigation, etc...) et leur superficie moyenne est de 120 hectares. Le rendement moyen en céréales est à peu près le double du rendement des terres appartenant aux indigènes.

Cependant les domaines français eux-mêmes se divisent en catégories bien différentes : la superficie moyenne d'une exploitation viticole ne dépasse guère 10 ha et la production moyenne 360 hl; mais, tandis que 90 % des producteurs récoltent moins de 1.000 hl et produisent 30 % du vin, 10 % produisent le reste, et parmi ces 10 %, 35 exploitations produisent chacune plus de 20.000 hectolitres.

Parmi les grands domaines capitalistes, il faut citer : les Domaines Algériens (14.700 hl de vin), contrôlés par la Banque de l'Indochine et la Compagnie Marseillaise de Madagascar; le Domaine d'Aïn-Regada (66.000 ha), dépendant de la Compagnie Algérienne; les Domaines du Kéroulis (61.000 hl de vin), de la Mitidja, les Domaines de la Trappe, qui appartiennent à la famille Borgeaud; la « Sté du Chapeau de Gendarme », dont la famille Borgeaud est un des principaux actionnaires

et qui compte 1.200 ha dont 776 de vignes et 80 d'orangers; les Fermes du Chéelif, où l'on retrouve la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le groupe Vernes, etc., etc.

Le grand capital agraire pèse ainsi d'un poids très lourd sur la production du vin, (dont les Algériens n'ont que faire en raison de leur religion), des céréales, des olives, des agrumes, du tabac. Ce grand capital a introduit des cultures industrielles telles que le lin, monopolise l'alfa (groupe Blachette) que le groupe Cenpa — Cartonneries de la Rochette essaie depuis peu de transformer sur place en papier (Sté Cellunaf), ainsi que le liège. La « Sté des Hamendas et des Lièges de la Petite Kabylie », où l'on retrouve le groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud joint aux capitalistes agraires, possède 50.000 ha de chênes-liège dans le département de Constantine et est ainsi le plus gros producteur de liège du monde. Ses usines d'agglomérés et de bouchons d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, son organisation commerciale, contribuent à lui assurer un quasi-monopole des lièges.

Cependant les intérêts directs que possèdent les trusts milliardaires métropolitains dans telles ou telles grandes exploitations agricoles sont sans doute moins importants que les moyens indirects dont ils disposent pour contrôler l'ensemble de l'économie agricole algérienne : le crédit foncier, les crédits bancaires sont accordés par des établissements étroitement liés aux monopoles métropolitains, qui ont également un rôle prépondérant dans les transports maritimes et les entreprises commerciales.

★

Dans le domaine *minier*, la puissance des trusts se trouve beaucoup plus concentrée. Les mines de fer de « Mokta el Hadid » ne produisent plus que 7 % du minerai de fer extrait en Algérie, mais cette société constituée, sous la direction de la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, un véritable monopole auquel participent Pont-à-Mousson, le groupe de Nervo et le groupe Rothschild. Ce mono-

pole détient une part importante des « Mines de Fer de l'Ouenza », dont la moitié du capital appartient au gouvernement général de l'Algérie et où l'on retrouve également les groupes Hersent et « Minerais et Métaux ». Les Mines de l'Ouenza produisent 70 % du minerai de fer algérien. Ce minerai de fer algérien est principalement exporté vers l'Angleterre.

La « Compagnie des Phosphates de Constantine », où l'on retrouve les groupes Union des Mines (la banque du Comité des Houillères) et Schiaffino, emploient 1.500 ouvriers pour extraire 80 % des phosphates algériens; le reste revient à la « Compagnie Minière du M'Zaita », où, sous la direction du groupe Rivaud, on retrouve Rothschild et Minerais et Métaux.

★

Le plomb est extrait à raison de 30 % par la Société « Ouastata et Mesloulia » (groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud), de 25 % par la « Société Métallurgique et Minière de Penarroja » (groupe Rothschild associé à de Wendel, Péchiney et Mirabaud), de 20 % par la Société Algérienne du Zinc (groupe Walter). L'extraction du minerai de plomb, en raison de la hausse des cours de ce métal stratégique, est passée de 4.600 tonnes en 1951 à 11.750 en 1953. Il se trouve généralement mélangé au minerai de zinc. 80 % de l'extraction des blends de zinc reviennent à « l'Algérienne du Zinc »; quant à la calamine, autre minerai de zinc, la « Vieille Montagne » (où l'on retrouve le groupe Hottinguer) en extrait 80 %, les 20 % restant provenant des « Mines de Guergour », contrôlées par le groupe Rothschild.

L'Algérie n'a pratiquement aucune métallurgie, ni du fer ni des métaux non ferreux : les entreprises qui existent ou bien n'ont qu'une capacité insignifiante ou bien, comme les « Etablissements Métallurgiques d'Algérie », ne sont que le comptoir de vente des trusts sidérurgiques métropolitains, en l'occurrence du groupe Sidelor.

Il faut noter que l'activité minière en Algérie se déplace vers le sud, vers les confins algéro-marocains et même en plein

Sahara. C'est là que se poursuivent les recherches pétrolières : le groupe Royal Dutch-Shell contrôle pour 65 % la « Compagnie des Pétroles d'Algérie » et possède 35 % du capital de la « Compagnie de Recherches et d'Exploitation du Pétrole au Sahara ». Ses co-participants sont la Régie des Pétroles et divers organismes publics qui détiennent la totalité du capital de la Société Nationale Repal.

Autour de Colomb-Béchar se trouvent de riches gisements de charbon; celui de Khenadza, exploité par les Houillères du Sud-Oranais, qui appartiennent au Gouvernement général de l'Algérie, occupe 3.000 mineurs qui extraient près de 300.000 tonnes de charbon cokéifiable. Une véritable fièvre règne dans cette région où l'on trouve du cuivre, du manganèse et du fer. Pour produire à partir du charbon l'azote et les engrais, s'est récemment constituée la « Société d'Etudes Nord-Africaine de l'Azote », qui réunit l'Air Liquide, le Gaz Lebon, le groupe italo-belge Baillencourt-Coppet, la société allemande Indufina et l'Etat. Les groupes sidérurgiques français ont créé de leur côté, avec la participation de l'Etat, la « Société d'Etudes Nord-Africaine du ferro-manganèse », qui produira 230.000 tonnes de fonte et 100.000 tonnes de ferro-manganèse. Toujours avec l'aide des fonds publics, les Ciments de Lafarge et du Teil construisent une usine qui produira 30.000 tonnes de ciment; celles-ci s'ajoutent au 485.000 tonnes déjà produites dans les deux entreprises algériennes de ciment déjà contrôlées par le groupe Lafarge : les « Ciments d'Oranie » et la « Nord-Africaine des Ciments Lafarge », où participe le groupe Borgeaud. Ce développement est dû en particulier à la construction des grands barrages et aux grands travaux portuaires.

★

L'industrie algérienne n'a aucune autonomie et ne produit rien qui puisse gêner les monopoles métropolitains : ni acier, ni cotonnades, par exemple. Une tréfilerie (Laminiers et Tréfileries d'Afrique — Latraf) a été installée à Alger par le groupe Cégédur-Tréfileries et La-

minoires du Havre, pour fabriquer le câble nécessaire à l'extension du réseau électrique. De nombreuses entreprises de travaux publics ont installé des filiales. A Bône, une usine de matériel ferroviaire emploie 500 ouvriers. J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre (groupe de Wendel), ainsi que Saint-Gobain, viennent d'installer des filiales à Alger et à Oran pour fabriquer l'une des boîtes de conserves, l'autre la gobeletterie nécessaire aux industries alimentaires (conserveries, jus de fruits, huileries, etc...). La « Société Algérienne des Produits Chimiques et d'Engrais » (contrôlée par les groupes Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Saint-Gobain, Crédit Commercial de France, Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) produit 130.000 tonnes de superphosphates dans ses deux usines algériennes et dans l'usine de superphosphates concentrés créée avec les « Phosphates de Constantine ».

★

Le marché algérien des produits de consommation n'est que très peu alimenté par les industries locales. C'est ainsi que l'Algérie ne produit pas de textiles à l'échelle industrielle, ne raffine pas le sucre qu'elle consomme, alors que ces deux industries sont en général parmi les premières à se développer dans les pays arriérés. C'est là le résultat de l'imbrication extrêmement étroite de l'économie algérienne avec l'économie française. La grande industrie de transformation algérienne est celle des tabacs. Les « Manufactures de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos », profitant de ce que le tabac n'est pas en Algérie un monopole d'Etat comme en France, se sont taillé là un véritable monopole du tabac, qui déborde sur toutes les colonies françaises où ce trust a constitué de nombreuses filiales.

Les banques algériennes ne sont naturellement pas indépendantes des banques françaises. La Banque de l'Algérie et de la Tunisie n'est que la transposition de la Banque de France et, outre les filiales du Crédit Lyonnais, de la Sté Générale, de la Banque Française du Commerce Extérieur, ainsi que celles des banques privées métropolitaines (Worms, Société Mar-

seillaise de Crédit, Compagnie Parisienne de Récompte, Crédit Industriel et Commercial) les principales banques françaises s'associent dans différentes banques qui n'ont d'algérien que le nom ⁽¹⁾.



LA TUNISIE

L'Algérie a servi de base de départ aux trusts français pour la conquête de la Tunisie. Les mêmes groupes dominent les deux pays avec les mêmes méthodes d'exploitation. Cependant la population d'origine française est beaucoup moins importante en Tunisie (250.000 Européens sur 3,5 millions) et le contraste n'en est que plus grand entre les misérables exploitations agricoles tunisiennes et les grands domaines capitalistes qui atteignent plusieurs centaines et même plusieurs milliers d'hectares. La Société des Fermes Françaises de Tunisie, dont le général Aumeran, député d'Algérie, est administrateur, possède 6 domaines totalisant 27.417 hectares et employant des milliers d'ouvriers agricoles, sans compter 6.333 hectares en Algérie.

Les productions agricoles sont les mêmes qu'en Algérie, mais le vin est beaucoup moins important et l'olive prédomine. Les trusts, possédant les moyens de stockage et de traitement des produits agricoles (huileries, minoteries, entrepôts frigorifiques), ont le contrôle de l'économie agraire dans son ensemble.

Les richesses minières sont plus encore

(1) Ainsi le « Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie » est contrôlé par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Indochine avec participation du groupe Borgeaud; la « Banque Industrielle de l'Afrique du Nord » est contrôlée par les groupes Worms, la Banque de l'Indochine et la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud; la « Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque » est contrôlée par les groupes Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Mallet et Vernes; la B.N.C.I.-Afrique, contrairement à la B.N.C.I., n'est pas nationalisée.

accaparées par les trusts : « La Société des Mines et du Chemin de Fer de Gafsa » (contrôlée par les mêmes groupes que Mokta-el-Hadid en Algérie), extrait 65 % des phosphates de chaux, 18 % revenant à la « Société du Djebel M'Dilla » (groupe Gillet, Banque de Paris et des Pays-Bas et groupe financier marseillais Zafiropoulo) et 15 % à « Pierre-fitte-Kalaa-Djerda » (ex-Phosphates Tunisiens, contrôlé par Pêchiney, la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, etc.). La production de phosphates (1,7 million de tonnes) est presque intégralement exportée ⁽²⁾.

Les mines de fer sont exploitées par Djebel-Djerissa (88 %) et par les Mines de Douaria. Le minerai, 1 million de tonnes par an, d'excellente qualité, est entièrement exporté, surtout vers l'Angleterre et l'Italie. Djebel-Djerissa est contrôlé par Mokta-el-Hadid avec Mallet et Hottinguer; aux Mines de Douaria se retrouve la Banque Vernes, Beghin (du sucre et du Figaro) et le groupe d'assurances Le Secours.

Rothschild domine les métaux non ferreux : Penarroya possède à Mégrine la deuxième fonderie de plomb de l'Afrique. En 1953, 84 % de la production tunisienne de plomb en est sortie. L'extraction du minerai revient pour 22 % à Penarroya, pour 35 % à l'Asturienne des Mines, pour 15 % à Sidi-Bou-Aouane (participation de la Banque Hottinguer), pour 10 % à Djebel-Halouf, société du groupe Zafiropoulo déjà cité. Penarroya assure encore 60 % de la production de minerai de zinc tunisien; les 40 % restant reviennent à la Minière du Djebel Felten (contrôlée par Tanon et Cie et le groupe de la Holding Coloniale).

L'exploitation du sous-sol s'oriente maintenant vers le pétrole : trois sociétés pétrolières se partagent les recherches

(2) Les hyperphosphates sont le monopole de la « Société des Hyperphosphates Reno » à laquelle participe Gafsa et qui exporte toute sa production. Comme en Algérie, la faible teneur des phosphates a conduit ces trusts à entreprendre sur place la production de superphosphates. Elle est réalisée dans l'usine de la « Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais », dont Gafsa détient la majorité, et dans celle de la « Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais », que contrôlent les mêmes groupes que Gafsa auxquels se sont associés le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit Commercial de France.

en Tunisie : la « Compagnie des Pétroles de Tunisie », contrôlée à 65 % par le groupe Royal Dutch-Shell, la « Société Nord-Africaine des Pétroles », du groupe américain Gulf-Oil; la « Société de Recherche et d'Exploitation des Pétroles de Tunisie », la seule française, appartient à la Compagnie Française des Pétroles.

Pour exploiter ces richesses, il faut des moyens de transport. La « Compagnie Fermière des Chemins de Fer de Tunisie » contrôle les trois quarts du réseau que l'Etat lui a racheté puis affermé, lui assurant ainsi les profits sans les risques. Cette compagnie réunit, sous la direction du Président du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, qui est aussi administrateur de plusieurs sociétés nord-africaines, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le groupe Thomson-Houston. La ligne de Gafsa au port de Sfax appartient à la Cie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa; et la ligne Tunis-La Goulette-La Marsa à la « Compagnie Tunisienne d'Electricité et de Transport » (ex-Tramways de Tunis). Cette société, contrôlée par l'Omnium Lyonnais, la Banque de Tunisie et Thomson-Houston, exploite en outre les tramways et autobus de Tunis. Elle produit également les trois quarts de l'énergie électrique tunisienne, le reste étant fourni par la « Société d'Energie Electrique de Bizerte », qui appartient au groupe Hersent, et par les « Gaz et Eaux de Tunisie » (groupe Mercier et Banque de Tunisie) qui alimentent en outre en gaz la région de Tunis.



L'industrialisation de la Tunisie est encore moins développée que celle de l'Algérie : sur 55.000 ouvriers, environ 15.000 sont dans les mines, 14.000 dans le bâtiment, 12.000 dans les transports, 4.300 dans les industries alimentaires. Enfin, sur 254 entreprises occupant plus de 50 salariés, 213 appartiennent aux capitalistes français.

Parmi les entreprises industrielles on peut citer les « Ciments Artificiels Tunisiens », filiale des Ciments de Lafarge et du Teil, à Bizerte, qui produisent la

presque totalité du ciment; la « Société des Tuyaux Bonna », filiale de la Compagnie Générale des Eaux, les usines de l'Air Liquide à Tunis et à Sfax, les usines de « J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre », du groupe de Wendel, (boîtes de conserve, bidons pour l'huile, etc...). Dans l'ensemble ces industries travaillent pour les besoins de l'exportation. L'industrie textile n'existe même pas.



Outre les filiales des grandes banques françaises, Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, etc..., les banques locales sont contrôlées par des groupes français : ce sont la Banque d'Algérie et de Tunisie, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, la B.N.C.I.-Afrique, que nous avons toutes déjà rencontrées en Algérie, enfin la Banque de Tunisie, contrôlée par le Crédit Industriel et Commercial. Sur le territoire algéro-tunisien la prépondérance paraît appartenir au groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, lié souvent aux autres groupes désignés comme la Haute Banque Protestante (Mallet, Vernes, Hottinguer), ce qui n'exclut pas la participation d'autres groupes. Les profits énormes réalisés par cet ensemble du capital financier lui ont permis de s'étendre dans le Proche-Orient, au Maroc et dans l'Afrique Noire.

Quant à la misère engendrée par cette exploitation, nous nous contenterons de citer ce qu'écrivait un défenseur du colonialisme, G. Messud ⁽¹⁾ :

« Quand cet Européen ou ce Français moyen se trouve brutalement placé devant cette misère, sa réaction première, s'il est né avec du cœur, est de s'indigner. Et souvent, même chez les esprits distingués, de suggérer des solutions : raser les bidonvilles et les remplacer par de claires cités, augmenter les salaires, donner du travail à tous, industrialiser ces pays sous-développés. Comme si la vie était si simple ! » (Souliné par nous. N.R.).

(1) « Perspectives de l'Economie Algérienne », dans *L'Afrique et l'Asie*, 1953, 4^e trimestre.



LE MAROC

Les mines représentent l'élément principal de l'économie marocaine, du point de vue capitaliste. Dans ce pays, presque aussi grand que la France et peuplé de 9 millions d'habitants, la valeur des minerais extraits est d'environ 40 milliards, soit un huitième de la valeur de la production minière française. Ils sont à peu près entièrement exportés : 38,7 milliards d'exportations minières en 1953 (1).

Les Compagnies minières marocaines versent environ 8 milliards de salaires aux 40.000 hommes qui travaillent dans les mines. Dans ces 40.000 sont compris 3.000 Européens qui constituent le personnel de direction, les ingénieurs et les cadres. Bien qu'il n'y ait pas de renseignements sur la part des salaires que touchent ces 3.000 Européens, elle est évidemment de très loin supérieure à celle que touchent les ouvriers marocains. Et cependant, si l'on divisait le total des salaires versés par 40.000, on obtiendrait un gain de moins de 17.000 francs par mois. En fait le journal protestant « Réforme » du 19 juin 1954 déclarait que : « Le gain des manœuvres atteint 6 à 8.000 francs dans les meilleurs mois ». Or, en mai dernier, à Casablanca, le pain valait 48 fr. le kilo, le sucre 94, les pommes de terre 25 et le lait 55 francs le litre. Etant donné que le salaire de l'ouvrier doit le plus souvent faire vivre cinq à six personnes, on même davantage, on imagine facilement ce que peut être d'un côté la misère des travailleurs et de l'autre les profits des compagnies.

« L'Office Chérifien des Phosphates » (11.500 mineurs, 20 % de la production mondiale) réalise 4 à 5 milliards de bénéfices par an. C'est un organisme public

qui a le monopole de l'extraction, mais les monopoles ne sont pas sacrifiés pour cela : on leur a permis de créer un comptoir de ventes, le « Comptoir des Phosphates », qui a le monopole absolu de la commercialisation de tous les phosphates nord-africains, c'est-à-dire aussi bien ceux du Maroc, à très haute teneur, que ceux d'Algérie et de Tunisie, plus difficiles à vendre.

D'autre part les bénéficiaires de l'Office Chérifien des Phosphates servent à équiper les ports, les voies ferrées, etc... dont se servent les trusts miniers. « La Société des Superphosphates et Produits Chimiques du Maroc » — où l'on retrouve le groupe Kuhlmann — produit en outre 100.000 tonnes de superphosphates.

Le plomb (107.000 tonnes en 1953, soit 5 % de la production mondiale) est extrait pour 41 % par les « Mines de Zellidja » où Pennarroya possède 10 % du capital, le reste appartenant au groupe Walter et au groupe américain Morgan; 19 % sont extraits par l'Asturienne des Mines, groupe belge, 23 % par les « Mines d'Aouli » dont Rothschild possède 35 % du capital, le reste appartenant à Kuhlmann et à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Récemment a été construite la fonderie de plomb de « Pennarroya-Zellidja », la plus grande d'Afrique, d'une capacité de 50.000 tonnes par an. Les deux sociétés Pennarroya et Zellidja possèdent chacune 50 % du capital. Le minerai de zinc se trouvant mêlé à celui du plomb, Zellidja en extrait 85 %, les Mines d'Aouli 7 %. Quelques autres mines, pour la plupart contrôlées par la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, produisent le reste du zinc et du plomb.

5.500 mineurs ont tiré du sol, en 1953, 430.000 tonnes de manganèse (7 % de la production mondiale); 17 % reviennent à la « Compagnie de Tifmont-Tiramine » du groupe de « l'Omnium Nord-Africain » dirigé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, et où l'on trouve aussi les groupes Walter et Rothschild; 18 % sont extraits dans les « Mines de Bou-Arfa », qui dépendent de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, etc...; enfin 54 % par la « Chérifienne d'Etudes Minières »,

(1) Dont phosphates 46,3 %, plomb et zinc 18,2 %, manganèse 17,6 %, anthracite 8 %.

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Emile GIRARDEAU

Le président d'honneur de la Fédération Nationale des Industries Radio-Electriques et Electroniques est Emile Girardeau. Né en 1882, ingénieur de Polytechnique, il habite l'Hermitage, à Monte-Carlo, principauté de Monaco. Il est président-directeur général honoraire de la Cie Générale de T.S.F., président de Radio-Orient et de Radio-France, vice-président de la Cie Française des Câbles Télégraphiques, administrateur de la Cie Générale d'Electricité, toutes sociétés liées à la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont il est également administrateur.

Henri DAVEZAC

Henri Davezac, — professeur à l'Institut des Sciences Politiques, et château de Goursac, Dordogne, — est un employé supérieur des trusts de la construction électrique. Vice-président délégué du Syndicat Général de la Construction Electrique, il est aussi membre du Comité directeur du C.N. P.F., président de la Commission du Crédit du C.N. P.F., membre du Comité National Français de la Chambre de Commerce Internationale. Il est administrateur d'organismes d'Etat (Comptoir National d'Es-compte, Cie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur) et de sociétés privées (Cie Financière pour le Commerce avec l'Etranger, Cie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris). Jusq'au début de 1954, il a été administrateur du *Figaro*.

Jean le DUC

Jean Le Duc est intéressé à un ensemble d'affaires qui comprend les Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, dont il est vice-président; les Ets Gaumont (cinéma), dont il est président; la Cie Générale de T.S.F., dont il est administrateur; la radio privée (il est le créateur de Radio-Luxembourg) et la télévision (lancement de la télévision privée à Luxembourg, au Maroc...) Né en 1896, il est ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité et débuta aux Chemins de Fer de l'Etat avant d'entrer, en 1918, à la Cie des Compteurs.

Marcel BLEUSTEIN

Le chef du trust de la publicité Publicis est Marcel Bleustein. Né en 1906, fils d'un commerçant en meubles, il fonde l'Agence Publicis en 1927, devient concessionnaire unique de la publicité radiophonique sur les postes d'Etat (jusqu'à l'interdiction de cette publicité en 1935) et sur nombre de postes privés. En 1935, il fonde Radio-Cité, poste commercial et publicitaire. Au lendemain de la guerre, il fonde l'actuelle société Publicis dont il est président, Régie-Presses, dont il est directeur général, Cinéma-Publicité et Métrobus-Publicité. Il participe à la société Telma (Télévision marocaine). Un des principaux distributeurs de publicité.

Jacques FOURET

Jacques Fouret est à la tête du puissant trust de la

presse et de l'édition Hachette. Il est le fils d'un ancien administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; il est membre du St-Cloud Country Club et habite le château La Ner-ville par Arpajon.

Adrien REMAUGE

Le président de la Confédération Nationale du Cinéma Français est le dirigeant du trust Pathé, Adrien Remaugé. Ingénieur de Polytechnique, il est président-directeur général de la Sté Nouvelle Pathé-Cinéma et vice-président de la Sté Commerciale et Industrielle Pathé. Il est en même temps dans le groupe de la Cie Générale Française de Tramways, dont il est président; il est vice-président de la Sté des Tramways Electriques et Omnibus de Bordeaux, de la Sté des Tramways de Rouen, administrateur de la Sté des Tramways de Tunis.

Eugène SCHUELLEP

Né en 1881, fils de pâtis-sier, Eugène Schueller est diplômé de l'Institut de Chimie Appliquée et a été préparateur de chimie à la Sorbonne. Il commença, avant la première guerre mondiale, à fabriquer des produits pour la teinture des cheveux. Il est aujourd'hui le fabricant le plus important de produits capillaires (Dop, Oreal, Immédia, O'Cap) et, avec Monsavon, fait concurrence à Cadum et Palmolive. Aussi médiocre économiste qu'il est capitaliste expérimenté, il est l'inventeur du « salaire proportionnel » et de l'« impôt sur l'énergie ».

le plus gros producteur de manganèse d'Afrique. Cette société est contrôlée par Mokta-el-Hadid, dont nous avons déjà parlé.

Les « Mines de Bou-Azzer », avec 500 mineurs, font de l'Omnium Nord-Africain, qui les contrôle, le deuxième producteur de cobalt du monde (6.000 tonnes en 1953).

517.000 tonnes de minerai de fer — production 1953 — ont été extraites à raison de 95 % par les mineurs de la « Marocaine des Mines et Produits Chimiques », filiale de « Mines et Produits Chimiques ».

530.000 tonnes de charbon ont été extraites exclusivement par les « Charbonnages Nord-Africains », qui dépendent du groupe franco-belge Cofinindus et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les deux tiers du charbon sont utilisés sur place, principalement dans les centrales électriques et les chemins de fer.

Enfin la « Chérifienne des Pétroles », où l'on trouve la Compagnie Française des Pétroles, la Banque de Paris et des Pays-Bas et l'Etat, a produit, en 1953, 102.000 tonnes de pétrole traitées dans ses installations de Petitjean. Cette production couvre une partie de la consommation marocaine de butane et de propane.

Le sous-sol du Maroc est très riche; on y connaît encore des gisements d'antimoine, de pyrites, d'or, de béryl, d'amiante, de fluorine, de barytine, de cuivre, de gypse, etc... Ces gisements, encore à peu près inexploités, appartiennent aux grands groupes miniers dont nous venons de parler. Au total onze sociétés extraient 85 à 100 % de tous les produits fournis par le sous-sol.



L'influence prépondérante appartient à la Banque de Paris et des Pays-Bas, grâce notamment à sa mainmise sur l'électricité et les chemins de fer.

La Banque de Paris et des Pays-Bas et le groupe Mercier, auxquels sont associés, mais en situation subordonnée, Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons et la Compagnie Algérienne, possèdent « L'Énergie Électrique du Maroc » qui produit toute l'électricité, et la « Marocaine de Distribution d'Eaux, de Gaz et d'Electri-

cité ». Ces mêmes groupes, auxquels se joignent Neufville et Rothschild, contrôlent le réseau ferroviaire : Chemin de Fer du Maroc, du Maroc Oriental, de Tanger à Fez.

La production agricole est orientée vers l'exportation. 5.500 exploitations européennes, d'une superficie moyenne de 181 hectares, disposent des terres les plus riches. Elles se consacrent aux mêmes cultures qu'en Algérie et en Tunisie, mais en poussant plus particulièrement certaines productions : celles d'agrumes à décuplé en 10 ans. C'est ainsi que « l'Indochinoise de Cultures Tropicales » possède 136 hectares d'orangeries et de vergers, les « Caoutchoucs de l'Indochine », 350 hectares d'agrumes et de domaines viticoles. Sur un domaine-pilote de 250 hectares, « La Compagnie Française pour le Développement du Textile » fait des essais de culture du coton. La concession alfatière de la « Cellulose du Rhône », du groupe des Papeteries de la Chapelle, s'étend sur 400.000 hectares.



La conserverie a pris après guerre une énorme extension. En 1947, il y avait 40 conserveries de sardines, en 1952, 197 sur 375 conserveries au total. Ces conserveries de sardines emploient 10.000 ouvriers en permanence et jusqu'à 30.000 aux moments de pointe. Les exportations de conserves de sardines marocaines atteignent 52 % des exportations mondiales. Là aussi un vaste mouvement de concentration est en cours. La Vie Française du 27/8/54 écrivait : « En juin 1954, le Maroc compte 28 concentrations groupant 151 usines anciennes. Ces 28 unités de production ont procédé et procèdent encore au reclassement du matériel, à la fermeture des usines en surnombre, et à l'exploitation optimale des moyens de production sélectionnés. L'unité moyenne de fabrication, qui était à l'ancienne échelle de 12 à 14.000 caisses par campagne, est passée à plusieurs dizaines de milliers de caisses par concentration. » On trouve là tous les noms connus de la conserverie française : Saupiquet-Maroc, Olida-Maroc, Les Conserveries Marie-Maroc, les Con-

servés Petitjean-Maroc, Amieux-Maroc, etc...

Le chiffre d'affaires de la conserverie représente 7 à 10 milliards, celui de la culture des agrumes 4 à 5. Dès 1928, de Wendel a installé une usine de boîtes de conserve : « La Marocaine des Etablissements J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre ». D'autres entreprises d'emballage, de verrerie ont suivi, puis sont venues des huileries et des savonneries dominées par le groupe Lesieur et qui emploient ensemble de 4 à 5.000 ouvriers.

La « Cellulose du Maroc » (groupes Gillet, Rhône-Poulenc, Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud) se propose de fabriquer bientôt 50.000 tonnes de pâte à papier à base d'alfa.



Si l'industrialisation dans son ensemble n'a pour but que l'exportation, quelques entreprises cependant exploitent aussi le marché intérieur. C'est ainsi que « La Compagnie Sucrière Marocaine » (Raffineries de Saint-Louis, Lebaudy, Beghin, Banque de Paris et des Pays-Bas) raffine la presque totalité du sucre employé, soit 110.000 tonnes. La « Société Internationale de Régie co-intéressée des Tabacs » (Banque de Paris et des Pays-Bas et Banque de l'Indochine) est la seule manufacture de tabacs (1).

« Les Chaux, Ciments et Matériaux de Construction du Maroc », du groupe Ciment Lafarge et du Teil, produit 450.000 tonnes de ciment avec 1.000 ouvriers. Deux autres cimenteries ont été créées à Agadir et à Meknès.

« La Chérifienne des Textiles » produit 25 % des sacs de jute dont le pays a besoin.

De nombreuses sociétés françaises ont installé des filiales soit pour fabriquer

(1) La « Société des Brasseries du Maroc », contrôlée par Banque de Paris et des Pays-Bas et les Brasseries de l'Indochine, partagent le marché marocain de la bière et de la glace avec les « Brasseries du Nord Marocain ». Il y a aussi de grands moulins tels que les « Moulins du Magreb » (Banque de Paris et des Pays-Bas) et les Moulins du Sebou (dont le Glaoui est l'un des administrateurs).

leurs produits sur place, soit pour en assurer le montage ou la vente (2).

Tout cela ne constitue pas une industrialisation véritable, d'abord parce que l'essentiel de l'industrie échappe entièrement au peuple marocain lui-même, ensuite parce que les trusts français n'acceptent de créer que les entreprises qui ne peuvent pas concurrencer leur propre production.

Quelle est donc la part des capitalistes marocains ? Une enquête limitée faite en 1951 a permis de déterminer qu'en ce qui concerne les seules sociétés dont le capital est de plus de 100 millions, 58 % (des capitaux N.R.) provenaient des Français, 35 % des Européens du Maroc (autrement dit d'autres Français. N.R.), 5 % des étrangers et 5 % des Marocains. » (*Cahiers Financiers* du 16-3-54).

Les principaux groupes du capital financier sont présents dans les multiples sociétés du Maroc et bénéficient d'un régime fiscal extrêmement favorable. Casablanca, d'après la *Vie Française* du 19-3-54 « paraît appelée à devenir la grande place financière des valeurs d'outre-mer ». Tous ces groupes luttent entre eux pour s'assurer la plus grande part possible de profit (3).

Quant aux banques, en dehors des filiales des banques algériennes que nous connaissons déjà, et des filiales des grandes

(2) On pourrait citer, pour le matériel électrique, la « Compagnie Générale Electrique-Maroc », pour la pharmacie « Spécia-Maroc », la mécanique « Jeumont-Maroc », les engrais « Auby-Maroc », d'autres pour les peintures, les détergents, etc... ou encore l'Africaine des Ateliers de construction Schwartz-Haumont (charpentes et constructions mécaniques), les moteurs « Noël-Ernault », etc.

Ces sociétés en créent d'autres pour spéculer sur les terrains, comme par exemple « La Chérifienne d'Expansion Industrielle et Commerciale » du groupe Nobel, qui a créé à Oujda, dans cette intention, la « Chérifienne Centrale Foncière ».

On peut citer encore la Teima (Radiodiffusion et Télévision du Maroc), fondée par les Comptes de Montrouge, la Société Philips, la Compagnie de Suez, avec une importante participation (20 %) de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

(3) Parmi ces grandes sociétés financières, il faut citer la « Compagnie Générale du Maroc » (dominée par la Banque de Paris et des Pays-Bas et le groupe Mercier), la « Compagnie Marocaine » (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Vernes, Mallet), l'« Union Africaine Industrielle et Financière » (holding financier du Crédit Marocain), la « Compagnie Africaine de Gestion et de Commerce » (groupe Walter), la « Marocaine de Participations et de Contrôle » (groupe Walter), l'« Omnium Nord-Africain » (Banque de Paris et des Pays-Bas, groupe Walter et groupe Rothschild).

banques françaises, nous trouvons la Banque d'Etat du Maroc (qui détient le privilège d'émission des billets), contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas avec des groupes belges et espagnols, la Banque Commerciale du Maroc (groupe C.I.C. et groupe Hersent), la Compagnie Privée Marocaine (groupe Neuflyze et Schlumberger), le Crédit Marocain, fondé en 1946 et dirigé par le groupe Walter, Schneider, etc..., la Franco-Suisse pour le Maroc (Crédit Commercial de France et Société de Banque Suisse), la Chérienne de Gérance et de Banque (groupe Rothschild), la Banque Mas, la Banque Hypothécaire du Maroc (groupes suisses et C.I.C.), et des succursales de banques étrangères.

Au total une poignée de groupes financiers dominent les trois pays de l'Afrique du Nord. Les détails de cette domination sont très complexes. On peut dire que d'une façon générale *Rothschild* s'intéresse principalement à tous les métaux non ferreux, alors que la *Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud* a une position dominante dans les métaux ferreux. Cette dernière banque est prééminente en Tunisie, tandis que la *Banque de Paris et des Pays-Bas* prédomine au Maroc.

Enfin le rapport des forces ne cesse de se modifier entre les groupes, entraînant des luttes incessantes, aggravées par la bataille des peuples coloniaux pour leur indépendance.

L'AFRIQUE NOIRE

Ses territoires comprennent l'A.O.F. et le Togo (18,3 millions d'habitants), le Cameroun et l'A.E.F. (7,5 millions). Ce sont des territoires très étendus et relativement très peu peuplés. L'exploitation de l'A.E.F. en particulier, concédée pendant de longues années à de grandes compagnies qui ont employé des méthodes sauvages de travail forcé, a entraîné une très forte diminution de la population.

Depuis la fin de la guerre, les colonies de l'Afrique Noire ont vu affluer des capitaux provenant des profits réalisés par les trusts en Indochine et en Afrique du Nord.



Dans tous ces territoires, le commerce de traite reste le moyen principal d'exploitation des populations. Pour alimenter ce commerce, les monopoles français ont introduit ou développé la culture du cacao et du café, de l'arachide et de l'hévéa, du coton et du sisal. Ils ont imposé aux populations un véritable régime de cultures forcées. Par exemple les groupes Bastos et Job, qui contrôlent les « Manufactures de tabacs de l'Ouest Africain », ont créé en A.O.F. deux sociétés chargées de surveiller les cultures, d'organiser le ramassage, d'acheter les récoltes et d'assurer « la vulgarisation de la culture du

tabac en milieu africain ». Au Tchad, quatre sociétés privées « eurent le monopole de l'achat du coton aux autochtones à un prix fixé par l'administration en fonction du cours mondial. Elles devaient aménager le sol, choisir les graines à remettre aux planteurs, faire de la propagande en vue d'améliorer la qualité et le rendement à l'hectare, transporter les matières premières aux usines d'égrenage, transformer le coton-graine en coton-fibre, mettre en balles, acheminer vers le lieu d'évacuation et vendre à la filature métropolitaine » (*L'Economie*, 8 mai 1952.)

Des instituts d'Etat sont chargés de développer les cultures dites « riches », — sans doute parce qu'elles enrichissent les monopoles — aux dépens des cultures vivrières, indispensables pourtant dans ces régions qui souffrent d'une sous-alimentation chronique. Ainsi les trusts commerciaux, en véritables parasites, peuvent sans investissements financiers raffler les richesses du pays en achetant à bas prix dans leurs multiples comptoirs et factoreries les produits agricoles et en y vendant très cher les produits manufacturés venus de la métropole.

Ces trusts disposent en plus des silos, magasins, flottes de commerce, camions qui leur permettent de rançonner les concurrents plus faibles. Deux de ces trusts

commerciaux, la S.C.O.A. et la C.F.A.O., sont particulièrement remarquables : la S.C.O.A. (« Société Commerciale de l'Ouest Africain »), contrôlée par la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, le Crédit Commercial de France, la Banque de Paris et des Pays-Bas et des financiers alsaciens, avoue 484 millions de bénéfices nets en 1953.

En A.O.F., la « Compagnie Française de l'Afrique Occidentale » dispose de 11 comptoirs, 127 factoreries, sans compter ceux qu'elle a établis dans les colonies anglaises et portugaises avoisinantes. Elle achète à vil prix arachides, huile de palme, cacao, café, cuirs, gomme, caoutchouc, bananes, etc... Elle vend cher des machines, du matériel et des produits de consommation les plus divers ⁽¹⁾.

Si ces deux trusts sont les deux plus importants, ils ne sont pas les seuls. On peut citer au Cameroun la société « Entreprises Africaines et Matériel Colonial » (groupe Vernes) et au Gabon sa filiale « La Cie Commercial du Gabon »; au Soudan, la « Cie Soudanaise », qui opère aussi au Cameroun; Maurel et Prom (armateurs négociants bordelais; « Commerce africain » (Lesieur); les Etablissements Jean Abile-Gal (10 factoreries). A ces sociétés il faudrait ajouter les très nombreuses filiales qui représentent sur place les plus grands monopoles métropolitains : Valor, Longométal, Davum, Cie de l'Industrie textile cotonnière (Boussac), etc...



A côté de cet énorme réseau commercial qui achète au plus bas prix les produits du travail indigène et vend cher les produits manufacturés importés, on trouve les grandes concessions foncières où le travail forcé est toujours de règle. Ce sont

d'abord les concessions forestières : en Côte d'Ivoire 2.500.000 ha sur 7.000.000 d'hectares de forêts sont concédés; au Cameroun, les permis d'exploitation qui couvraient 230.000 hectares en 1945, en couvrent aujourd'hui 2 millions (67 permis). En A.E.F., 320 permis couvrent plus d'un million et demi d'hectares. La « Société des Bois du Cameroun », qui exploite 250.000 hectares, a débité l'an passé dans ses scieries 14.000 m³ de bois, soit plus des deux cinquièmes des exportations de bois débité du Cameroun, sans parler des grumes. Avec une dizaine d'autres sociétés dont la « Société Nationale du Cameroun », où l'on retrouve les groupes Worms et la Banque de l'Indochine, elle se partage la moitié des concessions forestières du territoire. La « Société forestière et agricole » (S.A.F.A.), du groupe de Rivaud, a débité en 1953 4.688 m³ de bois au Cameroun, et elle dispose de concessions en Côte d'Ivoire et en A.E.F. (25.000 ha).

Sur ces concessions, mais aussi dans des régions non forestières, se développent les plantations. Sur ses 17.000 ha au Cameroun, la S.A.F.A. a planté 6.450 ha d'hévéas; cette plantation, la plus grande de l'Afrique française, couvre 75 % de la superficie plantée en hévéas au Cameroun, et l'usine qui y est annexée produit 100 % du latex fourni par ce territoire. La S.A.F.A. y ajoute 830 ha d'hévéas en A.E.F. En Côte d'Ivoire, le domaine africain des « Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique » (groupe Poursin - Banque de l'Indochine) sera bientôt « aussi important que son domaine indochinois »; il comprend surtout des hévéas et des caféiers.

La « Forestière Sangha-Oubanghi » (Banque de l'Indochine) possède plus de 15 % des caféiers de l'A.E.F., sans parler de deux bananeraies. D'autres cultures se développent dans les mêmes conditions en A.E.F. : la « Société des Fibres coloniales » (groupes Saint-Frères et Comptoir Linier) dispose de 5.000 ha; l'Office du Niger (organisme d'Etat) cultive 2.859 hectares de coton et se livre à la culture mécanique du riz sur plus de 18.000 ha; la « Cie Générale des Oléagineux tropicaux » (société d'économie mixte comprenant capitaux publics et privés) exploite 3.000 ha de palmiers à huile en A.E.F.

(1) Ses filiales spécialisées (Société Française des Vins à Dakar, sociétés des Vins de Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Congo) assurent dans toute l'Afrique noire la vente des vins qui, à Dakar par exemple, sont débarqués par un pipe-liné de 600 mètres et distribués par camions-citernes et wagons-foudre. Comme le déclare son président : « La position de la compagnie est puissante ». Dans son conseil d'administration, on trouve l'ambassadeur F. Charles Roux, président de la Cie du Canal de Suez, les représentants de la Marseillaise de Crédit, et des groupes d'armateurs, commerçants, industriels marseillais liés à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

et 14.000 ha d'arachides en A.O.F. En A.O.F., 25 % des terres cultivées, et les meilleures, sont consacrées à la culture des produits d'exportation : arachides, palmiers à huile, bananes, café, cacao, agrumes, coton, sisal, ananas, etc...

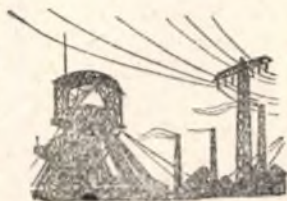
Sur la base de cette production, ainsi que des produits de l'élevage, surtout les cuirs et peaux, s'édifient des usines de transformation en vue de l'exportation. On retrouve par exemple les industriels marseillais (groupe des Huileries Rabatau) dans les « Huileries et Savonneries de l'Ouest Africain » à Dakar (huile d'arachide), les industriels bordelais (Maurel Frères à Dakar), Fournier-Ferrier, dont l'usine de la Côte d'Ivoire, dans ce territoire, a le monopole de la fabrication de l'huile de palme. Au Cameroun et en Côte d'Ivoire, c'est la « Société Industrielle des Cacaos » qui fabrique, avec les fèves non exportables, le beurre de cacao. Parmi les industries du bois, citons : « La Cie Française du Gabon », contrôlée, ainsi que la Cie Française du Cameroun, par les groupes Schneider et Hersent. Cette société fabrique 50.000 m³ de contreplaqué par an. La « Cellulose tropicale », usine de pâte à papier de l'A.E.F., a été créée par la Banque de l'Indochine.

La minoterie, représentée par diverses installations moyennes appartenant aux sociétés commerciales telles que « Les Moulins de l'A.O.F. » (groupe de la C.F.A.O.), a vu apparaître récemment « Les Grands Moulins de Dakar ». D'une capacité de 100.000 tonnes par an, disposant en outre de silos à blé et à arachides, cette société prévoit la création de boulangeries industrielles. Son capital est réparti entre les grands agrariens de l'Aisne, (30 %), les « Grands Moulins du Littoral » (36 %), la famille de Lesseps (12 %), le groupe Rothschild (8 %). A la fin de 1953, l'intention de cette société de moulin de blés américains et argentins, et l'autorisation qu'elle avait reçue à cet effet de Bernard Lafay, alors secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, provoqua une vive protestation des grands minotiers français et de la bourgeoisie africaine naissante représentée par le député Senghor. Les « Grands Moulins de Dakar », dont la capacité d'écrasement est supérieure aux besoins de l'A.O.F., se proposent évidem-

ment de fournir le marché de toutes les colonies d'Afrique noire, qui importent de la métropole plus de 60.000 tonnes de farine par an. Déjà, la région d'Abidjan est entièrement fournie en pain par la « Panification industrielle Christian », « la plus importante et la plus moderne installation de ce genre de l'Union française ».

Les industries textiles se sont aussi développées : « Les Etablissements Gonfreville » (où siège le sénateur Durand Reville, la Banque de l'Indochine, le groupe Lubersac) filent et tissent le coton du Tchad. La « Société Africaine des Textiles » (13.000 broches, 350 métiers), la « Compagnie des Textiles de l'A.E.F. » (1.200 broches à Brazzaville) et l'« Industrie cotonnière de l'Oubanghi », tissent également le coton. Ces deux dernières sociétés sont contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Une entreprise de confection, « Palco-Brazza » (Worms et Segedan, 55 % du capital, et le groupe belge Palco-Léo, 45 %), fabrique à Brazzaville 3.000 vêtements par jour.

Le cuir, produit en abondance, a permis l'installation d'importantes fabriques de chaussures. Bata a monté en 1940, à Rufisque, une usine qui produit 1 million de paires de chaussures par an; depuis une nouvelle usine Bata a été créée à Brazzaville.



LES MINES

Cependant l'élément le plus nouveau de l'exploitation de l'Afrique Noire est la mainmise des plus grands monopoles français sur les richesses minières. C'est un phénomène qui ne date que de quelques années mais qui prend rapidement de l'ampleur.

a) *Sur le territoire de l'A.O.F. et du Togo.*

L'exploitation du minerai de fer de Conakry, commencée en 1953, a permis dès la première année l'extraction de 362.000 tonnes, qui doit être élevée à 1.200.000 tonnes. Le capital de la Mine de Conakry appartient à l'Etat (33 %), Rothschild (10 %), la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud (12 %), British Iron and Steel Cy (33 %). Bientôt les mines de fer de Mauritanie donneront, espère-t-on, 4 millions de tonnes (51 % du capital à Mokta-el-Hadid et au Bureau minier de la F.O.M., 34 % au groupe canadien Frobisher Ltd, 15 % à la British Iron and Steel Cy). L'usine de concentration de minerai de cuivre créée dans la même région à Akjoujt par la Société des Mines de cuivre de Mauritanie, a commencé à fonctionner en juillet 54 (50 % capitaux d'Etat, 50 % capitaux privés appartenant à un groupe dirigé par Penarroya avec participation de la Banque de Paris et des Pays-Bas et un prêt américain de 500 millions de francs). La « Société des Bauxites du Midi » extrait depuis 1952 la bauxite de l'île de Los (360.000 tonnes en 1953) et le vend à l'Aluminium Company of Canada dont elle a reçu un prêt. Le groupe Pechiney-Ugine exploite les phosphates de Guinée (48.000 tonnes en 1953) et ceux de Thiès (56.000 tonnes en 1953). La « Société Minière du Dahomey-Niger » exploite les minerais d'étain et le rutile (oxyde de titane). La SAREMCI et la SOGUINEX extraient le diamant (172.000 carats en 1953). La « Société de l'Ilménite » et la Société Minière Gaziello ont le monopole du zircon et de l'ilménite.

b) *Sur le territoire de l'A.E.F. et du Cameroun.*

En A.E.F., la « Cie Minière du Congo français » (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Groupe des Minerais et Métaux, intérêts belges) exploite le plomb et le zinc; la « Cie Minière de l'Oubanghi oriental » (Banque de l'Indochine, Penarroya, groupe Morgan, intérêts belges) exploite le diamant industriel vendu aux groupes américains par la « Société diamantifère Sanghannine ». Elle a produit en 1952 près de 150.000 carats. La « Cie

Minière de l'Ogoué (Bureau minier de la F.O.M. 21 %, Mokta-el-Hadid 15 %, Cie Minière de l'Oubanghi oriental 15 %, U.S. Steel 49 %) se prépare à exploiter le manganèse. Enfin, la « Société de Recherches minières et pétrolières coloniales » (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud), ainsi que la Compagnie Française des Pétroles et des sociétés d'Etat, recherchent le pétrole.

Au total, 6.000 mineurs en A.O.F., avec 400 Européens, et 16.000 en A.E.F., avec 480 Européens, ont produit respectivement 2,6 et 2 milliards de francs de minerais en 1952, dont 650 millions de diamants pour les deux colonies.

Pour être mieux connues que les activités commerciales et agricoles, les activités minières des trusts sont cependant bien moins importantes en valeur : les oléagineux (non transformés), le bois, les bananes, le cacao, le café, les cuirs et peaux, le coton, le sisal, le caoutchouc et les gommes représentaient en 1952 :

Pour l'A.O.F., 68 milliards sur 80 milliards d'exportations; le Togo, 3,2 milliards sur 4 milliards; le Cameroun, 20,6 sur 22 milliards; l'A.E.F., 17 sur 20,5 milliards.

La construction des routes, ponts, barrages, ports, nécessaires à l'exploitation coloniale, a conduit de nombreuses entreprises à développer des succursales ou des filiales qu'il serait trop long d'énumérer. Pour satisfaire aux besoins en énergie, les centrales électriques se multiplient : « Eaux et Electricité d'A.O.F. » (groupe Gaz et Eaux) fournit la région de Dakar, elle participe à « Energie de l'A.O.F. », société créée par l'Etat avec la C.F.O.A. pour alimenter le Soudan, la Haute-Volta et le Niger.

★

L'Etat a créé d'autres sociétés d'économie mixte auxquelles il participe : avec la Mine de Conakry, Pechiney, la Banque de Paris et des Pays-Bas dans « Energie de Guinée »; avec la C.F.A.O. dans « Energie de la Côte d'Ivoire »; avec Pechiney et Ugine dans « Energie du Cameroun »; avec la C.F.A.O. dans « Energie de Port-Gentil », qui produit 55 % de l'énergie de l'A.E.F., l'« Union électrique d'outre-mer » (groupe Mercier)

fournissant 40 % de l'énergie électrique de ce territoire.

Au total, c'est 250 milliards environ que l'Etat a investi dans des travaux d'infrastructure en Afrique noire depuis 1949. Tous ces travaux fournissent d'intéressantes commandes de matériel aux trusts métropolitains.

En 1924-1925 il n'y avait dans cette partie du domaine colonial que 6 sièges de la Banque de l'A.O.F., contrôlée par la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, la C.F.A.O., le C.I.C., la Banque de l'Indochine, etc... Cette Banque de l'A.O.F. détient encore le privilège de l'émission des billets en A.O.F. et au Togo. On compte aujourd'hui 44 sièges de banques en A.O.F. et au Togo, 42 en A.E.F. et au Cameroun, et les grandes banques métropolitaines qui se sont intéressées à l'Afrique noire à la veille de la guerre ouvrent chaque année de nouvelles agences (1).

L'alourdissement de la pression impérialiste a pour résultat une misère que le vicaire apostolique de Dakar décrit en ces termes : « A l'égard de ces employés temporaires, de cette masse de manœuvres payés de 8 à 12.000 francs par mois, existe une injustice outrageante. Ces gens n'ont pas de travail assuré, un salaire de famine. Quand on pense que la plus misérable case de 2 mètres sur 2 est louée 3.500 francs par mois, qu'il faut payer dans certains territoires 1.800 francs d'impôts à partir de 14 ans, on peut juger l'impossibilité pour ces travailleurs de vivre humainement. » (*La France catholique*, 26/2/54).

Au développement des capitaux que les monopoles français ont jeté dans ces régions répond la naissance d'un prolétariat noir combatif et courageux. La lutte que les peuples africains mènent contre

leurs oppresseurs a pris ces dernières années des aspects nouveaux et la conquête d'un Code du Travail récemment voté est une victoire d'une importance considérable.



MADAGASCAR — LES COMORES LA REUNION — LES ANTILLES

Les noms des grandes sociétés de commerce « Rochefortaise de Madagascar », « Marseillaise de Madagascar », « Lyonnaise de Madagascar », témoignent du rôle qu'ont joué les grands armateurs et les grands négociants pour s'emparer des richesses de la grande île. Les processus que nous avons décrit en Afrique française se retrouvent ici : partant des comptoirs le capital s'empare de la terre puis, à l'exploitation agricole, s'ajoute une exploitation industrielle et commerciale.

A Madagascar les trois activités commerciale, agricole et industrielle, sont pratiquées souvent simultanément par les mêmes trusts (2).

Rien n'exprime mieux cette activité mul-

(2) Ainsi la « Marseillaise de Madagascar », où l'on retrouve avec les armateurs et négociants marseillais la « Société Marseillaise de Crédit », les Raffineries de Saint-Louis et la Banque de Paris et des Pays-Bas, contrôlé, avec le groupe Zafropoulo, la « Société Agricole et Industrielle de Madagascar »; elle a une participation dans la Banque de Madagascar, que contrôle la Banque de Paris et des Pays-Bas. La « Lyonnaise de Madagascar » (groupe cotonnier Tenthorey, Banque de l'Indochine), grâce à la « Lyonnaise Agricole, Industrielle et Minière », sa filiale, se livre à de multiples activités qui lui ont rapporté en 1953 224 millions de bénéfices nets avoués. Si la « Malgache de Cultures » et la « Foncière du Sud de Madagascar » (contrôlées par la Banque de l'Indochine) produisent près de 40 % du sisal récolté dans l'île, les « Etablissements Gallois », auxquels elles sont liées, possèdent non seulement leurs propres plantations de sisal, mais 4 usines de défibrage sur S. La « Phocéenne de Commerce Colonial » (groupe marseillais) contrôle la « Société Industrielle de l'Émyrne », qui vend automobiles, matériels, pneus Kléber-Colombes, pétrole, et achète café et vanille, mais qui exploite aussi une rizerie et d'importantes fabriques de conserves de viande et de salaisons.

(1) Outre les banques nationalisées et la Banque de l'A.O.F., on trouve : la Banque Commerciale Africaine (contrôlée par le C.I.C. et la Banque de l'Indochine), la Banque Belge d'Afrique en A.E.F., la Bank of British West Africa au Cameroun, le Crédit Foncier d'A.O.F., qui est une filiale du Crédit Foncier d'Indochine, c'est-à-dire de la Banque d'Indochine. Enfin, les sociétés commerciales et financières prolifèrent : la Banque de Paris et des Pays-Bas vient de créer la « Société Financière pour le développement du Cameroun », la Banque de l'Indochine contrôle la « Société Financière du Congo français » et la « Cie Française du Haut et Bas Congo », etc., etc...

tiforme que la « Cie Coloniale de Bambao », qui exploite tout l'archipel voisin des Comores : elle y possède 1.600 ha de sisal, 2.000 ha de cocotiers (coprah); ses 6 distilleries d'ylang-ylang (plante à parfum) font d'elle le plus important producteur du monde. La savonnerie, la sucrerie-rhumerie, la scierie de l'archipel, la fabrique d'essence d'ylang-ylang, la vanille dont elle a le monopole de la cueillette, les comptoirs où se fournissent les habitants de l'archipel, tout appartient à la Coloniale de Bambao qui, avec ses 4.000 travailleurs, ses 200 contremaîtres, ses 35 agents européens, règne en maîtresse absolue sur les 165.000 habitants des Comores. La Compagnie est contrôlée par le groupe des Batignolles.

On trouverait des exemples analogues avec la « Compagnie Industrielle de Nossi-Bé », la « Société des Tabacs et Oléagineux de Madagascar », la « Sté des Plantes à parfum de Madagascar » (Banque de l'Indochine), la « Cie de l'Agriculture et de l'Industrie Coloniales », qui cultive le café et le tabac.

La « Sté Sucrière de la Mahavavy » a réuni, elle, les Raffineries de St-Louis, la Marseillaise de Madagascar, Fives-Lille et la Banque de Paris et des Pays-Bas pour édifier « l'unité sucrière la plus importante de l'Europe et de l'Union française » (1). La sucrerie qui vient d'être achevée a une capacité de 125 à 150 tonnes par jour; elle atteindra bientôt une capacité de 300-350 tonnes. Elle traitera les sucres malgaches mais aussi ceux de La Réunion et de l'île Maurice. L'Etat a aménagé, par un barrage et un canal de 23 kilomètres, la plaine de la Mahavavy pour permettre la culture de la canne sur 25.000 ha — dont plus de 10.000 appartiennent en propre à la société —, replanté des forêts, construit des routes, des quais, équipé des ports avec des derrick, des grues et des réservoirs. L'irrigation et la mécanisation agricoles y sont employées concurremment selon les techniques les mieux étudiées en vue d'obtenir des tonnages élevés à l'hectare avec une main-d'œuvre réduite au minimum (2).

Le financement de cette opération a valu une série de passe-droits (non rapa-

triement de francs suisses) et l'octroi de 2 milliards de francs par l'Etat.

Le groupe de « l'Entreprise Industrielle » (groupe Durand) contrôle « l'Electricité et Eaux de Madagascar », qui produit 80 % de l'électricité de l'île.



Nous retrouvons à Madagascar beaucoup de grands trusts français, commerciaux, comme Denis Frères, ou industriels comme « J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre », Air Liquide, Descours et Cabaud, Jeumont (« Constructions mécaniques et électriques de Tananarive »). De plus, les profits gagnés en Indochine ont été largement réinvestis à Madagascar : la Banque de l'Indochine a là de fortes positions dans l'agriculture mais aussi dans les mines où elle contrôle la « Société des Minerais de la Grande Ile » (sur la concession de laquelle viennent d'être découverts des minerais d'uranium) et la « Société Générale des Graphites » (contrôlée avec Minerais et Métaux).

Les recherches pétrolières n'ont jusqu'ici pas abouti. Quant aux gisements de charbon de la Sakoa (Schneider, Worms, Banque de Paris et des Pays-Bas) ils sont à peu près inexploités.

Les financiers marseillais et la Banque de Paris et des Pays-Bas contrôlent la Banque de Madagascar et des Comores qui a le privilège d'émission et conserve une position prédominante. Parmi les autres banques on peut citer la « Banque Franco-Chinoise », récemment établie à Tananarive.

On sait à quels massacres a conduit, il y a quelques années, la résistance des Malgaches à l'exploitation coloniale. Cette exploitation ne se mesure pas par des chiffres, mais certains sont éloquentes : les 244.650 salariés, dont 26.000 ouvriers de l'industrie et 85.500 ouvriers agricoles, touchent des salaires qui vont de 180 à 280 francs par jour pour les manœuvres, c'est-à-dire pour l'immense majorité des travailleurs malgaches; or le pain vaut 84 fr., le sucre 120, le lait 80, les pommes de terre 40, le riz 50 et le mètre de tissu de coton 200.

La situation des autres colonies françai-

(1) Bulletin de Madagascar, novembre 1953.

(2) Même source.

ses n'est pas différente. La Réunion est le domaine du « Crédit Foncier de Madagascar et de La Réunion » et de la Banque de La Réunion; La Martinique et la Guadeloupe sont dominées par la B.N.C.I.-Afrique, la Banque de la Martinique et la Banque de la Guadeloupe. Les grandes plantations y jouent un rôle capital. A la Réunion, 79 grandes plantations produisent 40 % du sucre, le reste est fourni par 14.724 exploitants. Le sucre et le rhum sont les deux seules fabrications industrielles de ces îles. Les « Sucreries coloniales » (groupes Vernes, Schneider, Hersent, Worms) possèdent plantations de cannes et bananeraies à

La Réunion comme à la Guadeloupe, ainsi que cinq sucreries-rhumeries qui effectuent environ le quart de la production de ces deux îles.

A la Guadeloupe, le groupe Hersent, les Raffineries de Saint-Louis, le groupe Schwob, les gros négociants havrais contrôlent « l'Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre », ce qui complète la mainmise des trusts sur la production de canne et la fabrication du sucre.

La Guyane, où Péchiney s'intéresse à la bauxite, St-Pierre et Miquelon, dominées par la « Compagnie de la Grande Pêche », achèvent le tableau de l'empire colonial des grands monopoles.



LA MAINMISE DE L'IMPERIALISME FRANÇAIS SUR SES COLONIES

Dans l'ensemble de ces territoires, les monopoles français, puissamment aidés par l'Etat, ont fait depuis la guerre des investissements importants qui modifient la physionomie traditionnelle du colonialisme français. Partout se développe une classe ouvrière alors que, jusqu'ici, c'était surtout des paysans que les monopoles, par la voie du commerce, tiraient leurs profits. En même temps que grandit le prolétariat, la petite part de profits laissée aux commerçants locaux engendre un

capitalisme local, d'importance mineure sans doute et relégué surtout dans le commerce ou de petites industries de transformation, mais dont les intérêts s'opposent à ceux des intérêts étrangers. Tout cela contribue à renforcer les mouvements nationaux de résistance.

A cette résistance, l'impérialisme répond par une terreur croissante dont les événements d'Algérie, de Madagascar, de Tunisie, du Maroc, la répression en Afri-

EVOLUTION DE LA PART DE LA FRANCE ET DES COLONIES FRANÇAISES DANS LE COMMERCE DES GROUPES DE TERRITOIRES COLONIAUX

En pourcentages)	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1938		1952		1938		1952	
	de France	des autres colonies	de France	des autres colonies	vers la France	vers les autres colonies	vers la France	vers les autres colonies
Afrique du Nord	62,4	7,5	70,8	5,9	72,2	6,3	56,7	9,7
Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane ..	61,6	11,5	73,5	11,1	97,1	1,0	88,4	10,0
A.O.F., Togo, Cameroun, A.E.F.	51,3	7,8	64,7	8,1	74,7	3,6	67,5	8,2
Madagascar, colonies du Pacifique	52,9	7,2	63,7	7,2	72,3	3,0	68,1	9,1
Indochine	58,9	7,2	70,2	6,1	69,0	5,2	60,1	9,4

que Occidentale, à La Réunion, aux Antilles, et enfin la guerre d'Indochine sont autant d'illustrations. L'impérialisme français tire de trop grands profits des colonies pour ne pas défendre âprement ses privilèges contre les peuples coloniaux d'une part, mais aussi contre ses rivaux américains, allemands, anglais, japonais, etc...

Le tableau du commerce des pays coloniaux avec la métropole et avec les autres colonies montre éloquentement comment le capitalisme français conserve et renforce son monopole. Il montre aussi comment chacun de ces territoires est exploité en vue de quelques productions essentielles qui n'ont rien à voir avec le bien-être des populations.

COMMERCE DES COLONIES AVEC LA FRANCE ET AVEC LES AUTRES COLONIES EN 1952

	IMPORTATIONS Provenance (en % du total)			EXPORTATIONS Destination (en % du total)			
	Totaux en milliards	de la zone Fr. (France + colonies)	de la métropole	Totaux en milliards	zone franc (France + col.)	Métropole	Part des principales marchandises dans les exportations totales
Madagascar	46,8	75,5 %	71 %	32,8	84 %	68 %	Café 43,5 %
Comores	0,88	92 %	55 %	0,70	91 %	76 %	Huiles essentielles 47 %
Réunion	13,8	86 %	61 %	10,6	99 %	80 %	Sucres et rhums 90 %
Martinique	13,4	86 %	81 %	6,9	98 %	95 %	Sucres et rhums 55 %
Guadeloupe	12,4	82 %	77 %	10	98 %	97 %	Sucres et rhums 68 %
Guyane	2,8	82 %	77 %	0,15	83 %	83 %	Or 70 %
A.O.F.	122	78 %	68 %	80	80 %	70 %	Arachides 31 %
Togo	4,6	52 %	44 %	4,2	70 %	68 %	Cacao 25 %
Cameroun	37,3	68 %	63 %	22	56 %	51 %	Cacao 54 %
A.E.F.	40,3	65 %	59 %	20,5	94 %	78 %	Coton 46 %
Nouvelle-Calédonie	7,9	49 %	45 %	6	72 %	70 %	Nickel 67 %
Océanie	4,5	39 %	31 %	2,7	66 %	66 %	Coprah 54 %
Algérie	223,6	85,5 %	80 %	145,2	77 %	68 %	Vins 34 %
Tunisie	64,9	78 %	73 %	40	51 %	46,5 %	Phosphates et minerais de fer 25 %
Maroc	180,5	64 %	59 %	95,8	56 %	46 %	Phosphates et manganèse 25 %
Indochine	157	82 %	78 %	40,1	39 %	30 %	Caoutchouc 36 %
Total...	941	75 %	70 %	519	70 %	60 %	

Si l'impérialisme français a développé dans ces dernières années l'exploitation coloniale à un point inconnu jusqu'alors, c'est que la désagrégation du marché mondial a réduit encore la sphère d'application de ses forces. Non seulement il s'est réservé une part croissante du marché colonial, mais il a développé un commerce intercolonial qui consolide son emprise.

Cependant, si intense que soit l'exploitation coloniale, les peuples coloniaux sont trop appauvris, leur économie est trop en retard pour satisfaire l'appétit de marchés et de profits des monopoles français; ils ont donc continué à chercher en dehors du domaine colonial à développer leurs investissements et à étendre leur influence.

LES TRUSTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

L'IMPERIALISME français s'efforce d'investir des capitaux dans tous les pays étrangers de la sphère capitaliste, notamment les plus arriérés. Son but est toujours le même : la recherche d'un profit supérieur. Mais comme d'autres impérialismes ont la même ambition, et comme il existe en général un capitalisme local, le capital financier français ne jouit pas dans les pays étrangers de la prépondérance quasi exclusive qu'il s'est assurée dans son empire colonial. C'est pourquoi l'étude des exportations de capitaux dans ces secteurs est plus compliquée. Les trusts français doivent user ici de méthodes moins ouvertes, moins brutales.

Dans le domaine de l'exportation des capitaux, la lutte entre l'impérialisme français et ses deux principaux rivaux, l'impérialisme américain et l'impérialisme anglais est sévère. Les accords temporaires conclus entre monopoles ne doivent pas faire oublier l'âpreté de la concurrence. D'autre part, quelle que soit l'importance des placements du capital financier français à l'étranger, il n'en demeure pas moins que le poids des capitaux américains et britanniques, surtout des capitaux américains, est beaucoup plus considérable. Ceci dit, l'importance des exportations de capitaux français dans les pays étrangers ne doit pas être sous-estimée, elle joue dans la politique internationale du gouvernement français un rôle de premier plan.

LE SYSTEME DES VALEURS MOBILIERES

Lénine définissait le capitalisme français comme un capitalisme usurier. Il existe en effet deux manières de placer les capitaux : ou bien exploiter directement les mines, les usines, etc., ou bien prêter des fonds à ceux qui les exploitent moyennant une part du profit, sous la forme de rente. A l'époque de Lénine, cette seconde forme de placement était la plus fréquente. Les banques françaises lançaient en France des emprunts étrangers, en prélevant d'énormes commissions, et les rentiers achetaient ces titres à revenu fixe. Les banques n'acceptaient de jouer le rôle de prêteur que si l'emprunteur — le gouvernement tsariste ou les sociétés de chemins de fer par exemple — passait en France ses commandes de fusils ou de rails. Au débiteur récalcitrant on envoyait en guise d'huissiers, l'armée ou la flotte de guerre lorsque la menace de ne plus fournir aucun fonds ne suffisait pas.

La dépréciation monétaire qui a sévi depuis 1913, et notamment pendant les périodes de guerre, n'a épargné aucune monnaie capitaliste. Les capitaux prêtés en francs-or ou en francs-Poincaré sont rendus en francs dévalués.

Pour pouvoir encore drainer les capitaux, les banques s'efforcent d'introduire en Bourse et d'y faire acheter par les épargnants français des actions de grands trusts internationaux qui jouent un rôle

analogue aux fonds d'Etat du passé : pétrole (Royal Dutch - Shell, etc.), mines d'or et de diamants (De Beers, Geduld, Chartered, etc.), mines de cuivre (Rio Tinto, Roan Antelope, Rhokana, Huelva Copper, etc.), zinc (Vieille Montagne), nickel (International Nickel), trusts miniers aux activités variées (Union Minière du Haut-Katanga, Central Mining, etc.), banques (Banque Ottomane, Banque d'Athènes, Land Bank of Egypt, etc.), assurances (Phénix espagnol), caoutchouc (Kuala Lumpur, Malacca Rubber, Amsterdam Rubber, etc.), tabacs (Tabacs des Philippines, etc.), industries de transformation diverses (Suédoises des Allumettes, Norvégienne de l'Azote, A.K.U. — textiles artificiels —, Dynamite Nobel, Union Espagnole des Explosifs, etc.), moyens de transport (Barcelona Traction, Wagons-Lits, etc.). Acheter les titres de ces sociétés équivaut à mettre à la disposition de ces trusts étrangers des capitaux qui pourront être employés n'importe où et dont une partie des profits reviendra aux actionnaires sous forme de dividendes.

Plusieurs centaines de milliards de capitaux français sont ainsi placés en actions étrangères et le groupe bancaire qui parraîne chacune de ces valeurs, et en détient lui même un paquet important, ne manque pas, en sa qualité de gros porteur, de se considérer comme le mandant de tous, en participant s'il le peut comme administrateur à la direction de l'affaire. 30 % environ du capital de 450 milliards de la Royal Dutch est en mains françaises, 32 % de celui de la Roan Antelope (mines de cuivre). On imagine la puissance des Rothschild, qui sont en France les plus gros porteurs d'actions de chacun de ces deux affaires.

LE RESEAU DES ENTREPRISES ET DES BANQUES A L'ETRANGER

Les monopoles français consentent également des centaines de milliards de crédits commerciaux à moyen et à long terme que l'Etat leur garantit contre tous risques de pertes. Ce sont ces crédits qui permettent d'emporter les grosses commandes de travaux publics, de matériel,

etc... Chacune de ces opérations se décompose en un élément commercial (vente de matériel, exécution de travaux, etc.) et un élément financier (financement de la commande, octroi de crédits, etc.). Une banque dirige le côté financier de l'affaire, une entreprise industrielle remplit les fonctions commerciales et techniques. L'une et l'autre appartiennent généralement au même groupe financier. Plus souvent encore c'est un consortium de banques auquel répond un consortium industriel.

Quant aux entreprises nouvelles ainsi créées, leurs liens avec le capital français vont de la simple dette à la participation technique (brevets, licences, etc.) et à la participation financière, soit minoritaire, soit majoritaire. Certains groupes financiers français possèdent parfois l'entreprise qui devient alors une filiale ou une succursale.



L'exportation de capitaux s'appuie sur un réseau bancaire extrêmement développé. Les filiales, succursales et agences des banques françaises s'étendent à tout le monde capitaliste; elles doublent chaque opération commerciale de quelque ampleur d'une opération financière, et en même temps elles accumulent sous forme de dépôts dans leurs caisses des capitaux, français ou locaux, considérables : en cinq mois la filiale du Crédit Lyonnais récemment créée à Caracas (Vénézuéla) a reçu deux milliards de dépôts. Ce réseau bancaire déjà important avant guerre s'est rapidement développé depuis quelques années, surtout dans les pays arriérés. Les trois cinquièmes des filiales et succursales nouvelles se trouvent en Amérique Latine et au Moyen-Orient.

Le tableau suivant donne une idée du réseau international des principales banques. Il n'est cependant pas complet car d'autres banques ont des sièges à l'étranger et surtout les groupes français ont participé avec des groupes étrangers, parfois depuis fort longtemps, à la création en commun de grandes banques. C'est ainsi que la Banque de Paris et des Pays-Bas et la haute banque protestante participent avec des groupes anglais au ca-

pital et à la direction de la Banque des Pays de l'Europe Centrale, de la Banque Ottomane (qui a 35 agences en Turquie, 11 à Chypre, 10 en Egypte, 4 en Israël,

4 en Jordanie, 5 en Irak, 3 au Soudan, 1 au Maroc), à la Banque de Syrie et du Liban qui, dans ces deux pays, a le privilège d'émission des billets.

	AGENCES	FILIALES
Crédit Lyonnais..	<p><i>Egypte</i> : Alexandrie (2 agences), Le Caire, Port-Saïd. <i>Soudan</i> : Khartoum, Port-Soudan. <i>Syrie</i> : Damas, Lattaquié, Alep. <i>Angleterre</i> : Londres (2 agences). <i>Belgique</i> : Anvers, Bruxelles, Gand. <i>Luxembourg</i> : Luxembourg. <i>Espagne</i> : Barcelone, Madrid. <i>Suisse</i> : Genève.</p>	<p><i>Liban</i> : Banque G. Trad. <i>Brésil</i> : Banco Frances e Brasileiro : Rio-de-Janeiro, Santos, Porto-Allegre, Sao-Paulo (2 agences). <i>Pérou</i> : Banco de Lima. <i>Portugal</i> : Crédit Franco-Portugais : Lisbonne, Porto. <i>Vénézuëla</i> : Banco provincial de Vénézuëla.</p>
B.N.C.I.	<p><i>Congo</i> : Léopoldville. <i>Uruguay</i> : Montevideo. <i>Colombie</i> : Bogota.</p>	<p><i>Panama</i> : Panama Bank and Trust Company. <i>Mexique</i> : Banco del Atlantico. <i>Angleterre</i> : British and French Bank. <i>Syrie</i> : B.N.C.I.-Afrique : Damas, Alep. <i>Liban</i> : B.N.C.I.-Afrique. <i>Nigéria</i> : British and French Bank : Lagos, Kano. <i>Egypte</i> : Crédit d'Orient. <i>Suisse</i> : Banque pour le Commerce international.</p>
Compoir National d'Escompte de Paris	<p><i>Egypte</i> : Alexandrie, Port-Saïd. <i>Belgique</i> : Bruxelles. <i>Angleterre</i> : Londres. <i>Inde</i> : Bombay, Calcutta. <i>Australie</i> : Sydney, Melbourne.</p>	<p><i>Etats-Unis</i> : French American Banking Corp. (de compte à demi avec la Banque de l'Indochine).</p>
Société Générale de Banque et de Dépôts	<p><i>Angleterre</i> : Londres. <i>Etats-Unis</i> : New-York. <i>Argentine</i> : Buenos-Ayres.</p>	<p><i>Cuba</i> : Banco Franco-Cubano. <i>Espagne</i> : Société Générale de Banque : Barcelone, Valence. <i>Belgique</i> : Société de Banque et de dépôts : Charleroi, Bruxelles, Anvers.</p>
Sté Générale Alsacienne de Banque (filiale française de la Sté Générale)	<p><i>Allemagne</i> : Cologne, Kehl, Offenbourg. <i>Suisse</i> : Zurich.</p>	

	AGENCES	FILIALES
Banque de l'Indochine	<i>Arabie</i> : Djeddah, Dhahran, Dammam. <i>Ethiopie</i> : Addis-Abeba. <i>Angleterre</i> : Londres. <i>Chine</i> : Hong-Kong, Shanghai, Tien-Tsin. <i>Japon</i> : Tokio. <i>Malaisie</i> : Singapour. <i>Thaïland</i> : Bangkok. <i>Tanger</i> : Tanger.	<i>Afrique du Sud</i> : Banque de l'Indochine-South Africa : Johannesburg, Port-Elisabeth. <i>Etats-Unis</i> : Banque de l'Indochine (San-Francisco); French-American Banking Corp. (de compte à demi avec le C.N.E.P.). <i>Liban</i> : Banque Sabbag.
Banque de Paris et des Pays-Bas ..	<i>Suisse</i> : Genève. <i>Belgique</i> : Bruxelles, Anvers. <i>Hollande</i> : Amsterdam.	<i>Liban</i> : Banque Ah-Ahli. <i>Mexique</i> : Banco del Mexico. <i>Canada</i> : Crédit Franco-Canadien (6 agences).
Cie Algérienne de Crédit et de Banque	<i>Liban</i> : Beyrouth. <i>Libye</i> : Tripoli. <i>Syrie</i> : Alep, Damas.	
Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie	<i>Liban</i> : Beyrouth. <i>Libye</i> : Tripoli, Sebka. <i>Syrie</i> : Alep, Damas, Lattaquié, Kamechlie. <i>Angleterre</i> : Londres. <i>Gibraltar</i> .	<i>Turquie</i> : Banque de Salonique, Istantboul, Messine.
Crédit du Nord ..		<i>Belgique</i> : Crédit du Nord Belge : Bruxelles, Courtrai, Gand, Tournai.
Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud (contrôlée par les Banques de Paris et des Pays-Bas, de l'Indochine, la Banca Commerciale Italiana et le Vatican)	<i>Argentine</i> : Buenos-Ayres, Rosario. <i>Chili</i> : Santiago. <i>Colombie</i> : Bogota, Barranquilla, Cali, Manizales, Medellín. <i>Uruguay</i> : Montevideo (3 agences).	<i>Brésil</i> : Banco Frances y Italiano para l'America de Sul: Rio-de-Janciro, Porto-Allegra, Santos, Sao-Paulo, Araquara, Botucatu-Campinas, Jan, Londrina, Sao-Carlos, Ribeirao, Preto. <i>Vénézuela</i> : Banco frances y italiano para l'America del Sul : Caracas (3 agences), Maracaïbo. <i>Pérou</i> : Banco de Crédito del Peru (cap. 80 M. soles).

Enfin, les monopoles français créent des sociétés financières de toutes sortes qui leur permettent de prendre des participations dans des entreprises locales ou de financer d'importants travaux. Ces sociétés sont généralement fondées par

plusieurs groupes associés, ainsi au Canada le Crédit Lyonnais, le groupe Schneider, la Banque de Paris et des Pays-Bas ont fondé la « Confederation Development Corp Ltd » tandis que Lazard et la Banque de l'Indochine s'associaient au

Crédit Suisse et à la Canadian Bank of Commerce pour créer « Canadera Ltd ». Dans d'autres pays, des sociétés commerciales qui s'efforcent de monopoliser le commerce avec la France, ne sont que des prête-noms de banque: « Transocéan » dissimule la famille Rothschild; « Brasimpex » et la « S.A. de Transactions Internationales » cachent la Banque de Paris et des Pays-Bas; derrière « Impex » se trouve Schneider, et derrière « Ciave », Worms, etc... Il s'agit là de sociétés tantôt installées en France avec des agences à l'étranger, tantôt installées à l'étranger où elles sont les correspondantes des grands groupes financiers.

A côté d'elles, les grandes maisons de commerce, qui disposent souvent d'une flotte marchande et ont toujours de multiples comptoirs, étendent, elles aussi, un réseau serré sur le monde : Louis-Louis Dreyfus est installé à Buenos-Ayres, New-York, Chicago, Winnipeg, Sao-Paulo, Saïgon, Changhaï, Bombay, Melbourne, Anvers, Necochea, Tres-Arroyos, Feropare, Scholapur, etc...; Denis Frères, que nous avons vu en Indochine, est installé à Bangkok, Hong-Kong, Singapour, et au Japon; la Cie Optorg, déjà rencontrée aussi en Indochine, est installée à Hong-Kong, Bangkok, Djakarta, et en Malaisie où elle a quatre comptoirs.

D'autres groupes, industriels ceux-là, ont des agences spécialisées. Davum et Valor commercialisent l'acier, l'un du groupe Sidelor, l'autre du groupe de Wendel, elles ont respectivement 86 et 42 agences à l'étranger. La « Cie Industrielle des Lampes électriques », outre des filiales productrices dans 9 pays, a, dans 17 autres, des bureaux de vente, etc... Ainsi d'énormes capitaux sont exportés sous forme de stocks.



Le capital français a considérablement augmenté le nombre de ses entreprises productives alors que ce genre d'activité était rare autrefois. Ce changement tient à la dépréciation monétaire, aux pertes des capitaux d'emprunts subies dans le monde, et surtout à la fusion plus étroite du capital bancaire et du capital industriel qui permet de réunir dans la même

main la part de profits partagée autrefois entre l'industriel et le banquier. Le marché des capitaux était autrefois alimenté par les dividendes que distribuaient les sociétés; une partie était dépensée par les rentiers, l'autre placée; actuellement une part infime des profits est distribuée comme dividendes, le reste est réinvesti.

Les trusts français transportent des entreprises dans les pays étrangers pour profiter des salaires plus bas ou des impôts moins élevés, mais aussi pour s'assurer des marchés. C'est ainsi qu'on assiste au développement rapide d'usines de montage d'automobiles, d'installation d'un grand nombre de firmes textiles, d'exploitation de brevets et de procédés de fabrication. Par exemple Simca dispose d'usines de montage à Rotterdam, Dublin, Stockholm, Rio-de-Janeiro; Renault à Tokio, Valladolid, à Bruxelles, en Australie, en Afrique du Sud, en Angleterre; Peugeot à Malines et Rio-de-Janeiro. Motobécane effectue des fabrications sous licence en Hollande, en Espagne, au Danemark. L'Air Liquide dispose d'un véritable réseau d'usines de liquéfaction de gaz; ce trust possède 55 usines à l'étranger et en contrôle 85 autres. Péchiney édifie en Amérique Latine de grands ensembles industriels et dispose à l'étranger de dizaines d'usines de produits chimiques, électro-métallurgique, de textiles artificiels, etc... Partout où ils obtiennent des adjudications les trusts des travaux publics constituent des filiales et le profit qu'ils retirent de ces marchés est investi sur place.

Ici alliés, ici ennemis, associés sous mille formes entre eux ou aux autres monopoles étrangers ou aux capitaux locaux, les intérêts des trusts, toujours en mouvement et toujours dissimulés, s'étendent au monde capitaliste tout entier. Cependant les circonstances historiques et les particularités économiques donnent des conditions différentes suivant les pays. Il nous faut maintenant essayer d'en dresser un tableau par région. Nous reproduisons ici, pour commencer, le tableau général de la répartition géographique des placements de capitaux français dans le monde (extrait d'une étude publiée dans le n° 4 de notre revue) :

REPARTITION DES PLACEMENTS FRANÇAIS DANS LE MONDE (1)

REGION OU PAYS	% du total	soit, en milliards de francs actuels, dans l'hypothèse d'un total de 6.000 milliards de placements
Colonies françaises	50 %-55 %	3.000-3.300
dont Asie	12-14 %	720-840
Afrique	40 %	2.400
Etranger	45-50 %	2.700-3.000
Continent américain	9-10 %	540-600
dont Etats-Unis	4-5 %	240-300
Canada	2 %	120
Amérique Latine	2 à 3 %	120-180
Europe Continentale	20-24 %	1.200-1.440
dont-Suisse	3 %	180
Italie	1 %	60
Belgique-Luxembourg	5-6 %	300-360
Pays-Bas	2 à 3 %	120-180
Pays Scandinaves	1 %	60
Espagne-Portugal	2 à 3 %	120-180
Allemagne	5-6 %	300-360
Sarre	2 %	120
Afrique, sauf colonies françaises	6-7 %	360-420
dont Afrique du Sud	1 %-1,5 %	60-90
Egypte	1,5 %	90
Moyen-Orient	6-7 %	360-420
dont Syrie-Liban	1 %	60
Iran	0,5 %	30
Asie, sans les colonies françaises ni le Moyen-Orient	5-6 %	300-360
Zone sterling (qui comprend la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient)	18-22 %	1.080-1.320

(1) Ce tableau est basé principalement, en ce qui concerne l'étranger, sur l'origine des revenus des capitaux (Balance des paiements 1951-52-53). Cette base a cependant été largement corrigée pour tenir compte des nombreux facteurs qu'elle ne laisse pas apparaître et qu'il est toujours difficile d'apprécier, voire de connaître. La plus grosse partie des placements dits « britanniques », « belges », « néerlandais », qui ensemble représentent 30 à 35 % des revenus des capitaux, sont, par exemple, situés dans des pays dépendants politiquement (Congo, Rhodésie, par exemple), ou dans des pays théoriquement indépendants (Indonésie, Irak, etc.), ou en Allemagne, au Canada, en Amérique Latine, etc. La répartition des placements en Europe ou dans la zone sterling est de ce fait particulièrement délicate.

L'O.N.U. (*The International flow of private capital, 1946-52*), donne, pour 1945, la répartition suivante : Indochine, 16 %; Afrique du Nord, 45 %; reste du monde, 38 %, mais fonde sa répartition sur la « nationalité » souvent fantaisiste que la Bourse attribue aux titres : les valeurs dites « indochinoises » par exemple, n'ont plus parfois d'indochinois que le nom. (Voir *La Vie Française*, 7/5/54).

Comme il serait trop long d'étudier les participations du capital français dans tous les pays capitalistes du monde, nous nous bornerons à donner les exemples les plus caractéristiques, en passant très rapidement sur certains Etats où l'ex-

portation des capitaux s'opère surtout sous la forme de participations à des trusts étrangers dans lesquels la part des capitaux français reste minoritaire, et où le capital financier ne possède pas de grandes entreprises qu'il contrôle entièrement.

Par exemple, pour l'Angleterre, il est difficile de trouver un groupe financier important qui n'ait pas de participations dans les affaires britanniques. Ceci apparaît aussi dans le fait que la majorité des valeurs étrangères cotées à la Bourse de Paris sont libellées en livres sterling. La banque, les assurances, les trusts miniers et pétroliers sont les secteurs les plus importants où le capital français est associé au capital britannique. On peut aussi citer le cas de la Cie de Suez qui a plus de deux milliards placés à Londres. Au total, bien qu'ayant des positions minoritaires, les capitaux français investis dans les affaires britanniques du monde entier, représentent un volume supérieur à celui des investissements français dans n'importe quel autre pays étranger.

La situation est à peu près la même aux *Etats-Unis*. En général, les capitaux français viennent spéculer sur les valeurs américaines à la Bourse de New-York, souvent sous la direction de banquiers

spécialisés, Lazard par exemple, installés sur place. L'administration américaine évalue à 35 milliards le montant des actions américaines détenues par les Français. Mais il faut y ajouter une partie des 315 milliards d'actions de ce pays que possèdent les Suisses, souvent pour le compte de clients français. Ce sont des dépôts qui ont cherché refuge aux *Etats-Unis*.

Aux *Pays-Bas*, l'Angleterre, l'Allemagne et les *Etats-Unis* se disputent la prépondérance, mais le capital français, par exemple la Banque de Paris et des *Pays-Bas*, comme son nom l'indique, est implanté depuis longtemps dans le pays. On pourrait citer de même l'Union des Mines (ancienne banque du Comité des Houillères). Bien que l'on trouve ici quelques installations industrielles appartenant au capitalisme français, l'essentiel repose sur l'association avec le capital financier néerlandais et anglais pour l'exploitation des richesses d'outre-mer.

EUROPE

Plus de 60 % des exportations de marchandises françaises à l'étranger se dirigent vers l'Europe capitaliste. Les capitaux français y sont très nombreux et assurent aux monopoles le contrôle plus ou moins rigoureux d'entreprises ou mêmes de branches de production. C'est dans la riche région industrielle que représente la rive gauche du Rhin (Belgique, Luxembourg, Sarre et une partie de l'Allemagne) que se trouve le champ d'expansion principal des trusts sidérurgiques.

LE CHARBON ET L'ACIER

Schneider a d'importantes participations dans le grand trust sidérurgique luxembourgeois ARBED. Il en est vice-président et le contrôle avec la puissante Société Générale de Belgique. L'ARBED contrôle d'autres usines sidérurgiques, telles que en France la « Métallurgique d'Aubrives et Villerupt », en Allemagne

« Felten et Guillaume Carlswerk » (Tréfileries et laminoirs, où Pferdemenges, conseiller d'Adenauer, représente les intérêts allemands), en Belgique les « Clouteries et Tréfileries des Flandres » et les « Laminoirs et Boulonneries de Ruan » sans parler d'usines en Afrique du Sud, en Autriche, en Amérique du Sud. L'ARBED contrôle également deux mines de charbon en Allemagne qui ont produit en 1953 5 millions et demi de tonnes, sans compter des cimenteries, des carrières, et un holding qui gère ses participations dans de nombreuses affaires. On évalue à 71 milliards les actifs de l'ARBED. Schneider contrôle en outre directement les « Charbonnages de Winter slag », en Belgique.

Les sociétés du groupe SIDELOR ne sont guère moins puissantes : Pont-à-Mousson contrôle les Aciéries Hallberghütte en Sarre, puis, avec la « Cie Industrielle Minière et Chimique » (ex-Béthune), qui a 20 % du capital de 1 mil-

liard, les Charbonnages de Limbourg-Meuse, enfin, avec de Wendel, les Charbonnages de Beeringen en Belgique. La Cie de Micheville contrôle les aciéries luxembourgeoises Hadir. Marine et Homécourt, du même groupe, contrôle les forges et aciéries de Dilling en Sarre et, conjointement avec les Aciéries de Longwy, du groupe Raty, dispose dans les mines allemandes Carolus Magnus et Carl Alexander de 1,5 millions de tonnes de charbon.

Le groupe Raty contrôle également la « Société des Usines à Tubes de la Meuse », en Belgique, et les « Usines à Tubes de la Sarre » où il est associé au groupe



allemand Mannesmann. De Wendel possède les mines de charbon « Friedrich Heinrich A.G. » en Allemagne (production 3,76 millions de tonnes).

Enfin les mines de charbon de la Sarre sont contrôlées par l'Etat français, tandis que le séquestre des aciéries sarroises est administré par Georges Thedrel, ancien directeur des sociétés Schneider et Châtillon-Commentry, du groupe SIDELOR. Cela représente 1,8 à 2 millions de tonnes d'acier produites dans les aciéries de Volklingen, appartenant au maître de forges sarrois Roechling, qui a été incarcéré comme criminel de guerre, et dans les Aciéries de Neunkirchen, qui appartiennent au groupe allemand Stumm.

Rothschild, pour sa part, possède d'importantes participations dans les aciéries belges « les Forges de la Providence » et dans la société « John Cockerill » (un million de tonnes d'acier par an).

L'achat récent par un consortium de trusts sidérurgiques français, SIDECHAR, des mines Harpen au groupe allemand Flick, grâce à 15 milliards de francs fournis par le gouvernement français, com-

plète ce formidable ensemble dont nous n'avons pu mentionner que les éléments principaux. Le *Rheinische Post* du 12/5/54 écrit : « L'influence directe de l'industrie sidérurgique française sur l'industrie houillère de l'Allemagne occidentale porte sur un tonnage supérieur à 15 millions de tonnes. Ceci représente environ un huitième de l'ensemble de la production de l'Allemagne occidentale. La part revenant (à ces sociétés. N.R.) dans la production du coke minier de l'Allemagne occidentale a même atteint, avec 5,2 millions de tonnes, une proportion de 15 % environ. C'est ce qui importe précisément pour les aciéries françaises qui s'efforcent d'assurer leur approvisionnement en coke à partir de la République fédérale. »

Si l'on ajoute le charbon sarrois (16 millions de tonnes), les charbonnages et les cokeries belges où les groupes français ont encore d'autres intérêts que nous n'avons pu citer, on constate que les monopoles français contrôlent d'énormes ressources de charbon étranger : au moins 35 millions de tonnes. On peut comparer ce chiffre à la production française de 52 millions de tonnes.

Pour l'acier, c'est surtout en Sarre, au Luxembourg et en Belgique que se trouvent les capitaux français qui, souvent associés au capital belge, contrôlent la production sarroise, la production luxembourgeoise et une grande partie de la production belge, soit environ 8 à 9 millions de tonnes, presque autant que la production française. Il faudrait en effet ajouter aux aciéries déjà citées les participations dans les « Forges de Clabec » (320.000 tonnes d'acier), dans Ougrée Marihay (850.000 tonnes), dans la « Minière et Métallurgique de Rodange » (230.000 tonnes), etc.

LA BELGIQUE ET LE LUXEMBOURG

Le charbon et l'acier, comme nous venons de le voir, sont les éléments décisifs des exportations de capitaux français dans ces régions. Ce ne sont pas les seuls, surtout en Belgique. Ici les entre-

prises françaises se comptent par centaines et les participations dans les affaires belges sont innombrables (1).

Cependant, ce qui fait la force principale de l'impérialisme français en Belgique, c'est, en plus de l'acier, le réseau des grosses participations financières. Le capital français et le capital belge sont associés dans une série d'énormes trusts qui monopolisent les métaux non ferreux et possèdent des mines et des fonderies dans le monde entier.

Rothschild, dont les intérêts en Belgique sont considérables, domine la « Compagnie Belge des Mines, Minerais et Métaux » (mines de fer, de chrome et de manganèse); sa participation, bien que minoritaire, est importante dans l'« Union Minière du Haut-Katanga » qui exploite, notamment au Congo belge, le cobalt (75 % de la production mondiale), l'uranium et le cuivre. Il en est de même dans la « Société Générale Métallurgique de Hoboken » qui, dans ses fonderies et raffineries, les plus importantes de l'Europe capitaliste, traite le cuivre, l'étain, l'antimoine, le cobalt.



On retrouve le groupe Hottinguer dans les « Mines et Fonderies de la Vieille Montagne », principal producteur de zinc métal en Belgique, en France et en Italie, et de plomb métal en Belgique. Ainsi, la puissante métallurgie des métaux non

ferreux qui, de Belgique, approvisionne la France en zinc pour 60 %, en cuivre pour 30 %, en plomb pour 15 %, et qui a ses ramifications dans tous les pays miniers, comporte-t-elle une forte participation du capital français.

L'association financière ne se limite pas là : le capital français a souvent intérêt à quitter son uniforme national pour la livrée belge, plus neutre d'allure. Il participe activement aux puissants holdings belges qui exploitent toute une branche d'industrie au moyen d'importantes participations dans le capital de plusieurs entreprises (2).

Ces liens financiers ont été noués plus facilement grâce à l'activité des banques françaises en Belgique où la Banque de Paris et des Pays-Bas, première banque étrangère du pays, jouit d'un statut privilégié et où le Crédit du Nord, banque des industriels du Nord, a, on l'a vu, plusieurs filiales. On comprend, dans ces conditions, que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, dont les productions ne sont guère différentes de celles de la France, soit cependant le premier fournisseur étranger de notre pays et son troisième client.

L'ALLEMAGNE

En Allemagne, au contraire, les liens financiers de cette nature sont rares. La Bourse de Paris ne cote aucune valeur allemande, mais le capitalisme français contrôle, nous l'avons vu, quinze millions de tonnes de charbon sur une production de 124 millions de tonnes, alors que les autres trusts étrangers ne contrôlent que dix millions de tonnes. L'essentiel ayant été dit sur la question du charbon et de l'acier, nous nous bornerons à quelques indications complémentaires.

1) Retenons l'importance des capitaux exportés dans l'industrie chimique : Kuhlmann contrôle la « Société des Fours à Coke de Selzaete » (capital 525 millions); l'Air Liquide contrôle la « Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly »; la société commerciale des Potasses d'Alsace contrôle « Les Produits Chimiques du Limbourg » et les « Produits Chimiques de Tesenderloo »; le Carbone Lorrain contrôle le « Carbone belge »; Saint-Gobain contrôle les « Glaceries de Franlinière » et la « Cie internationale pour la fabrication mécanique du verre »; la « Société Chimique de la Grande Paroisse » et les « Engrais d'Auby » contrôlent « Terre-Auby »; Rhône-Poulenc contrôle la « Société de Produits Chimiques de Vorheid », etc... Quant à la métallurgie et au textile, on peut citer Decaerville, Arthur Martin, Saint-Frères, les soieries Ducharme qui ont des filiales. Bien d'autres entreprises sont contrôlées par le capital français, par exemple les grands magasins « A l'Innovation », la « Cie Auxiliaire d'Electricité », le « Gaz de Namur » (groupe Gaz et Eaux), et le trust du gaz et de l'électricité « Gazelec », dont la majorité du capital est détenue par les groupes Vernes et Banque de Paris et des Pays-Bas.

(2) Le groupe Gillet détient plus de 25 % du capital de Fabelta (textiles artificiels); le groupe Vernes a une participation importante dans « Electrobél », holding d'électricité qui a des participations au Liban, en Espagne, en France, même chez Hotchkiss; la Banque de l'Union Parisienne a une participation importante dans le grand holding pétrolier belge Petrofina; Lazard frères, avec la Banque de l'Union Parisienne et la Banque de Paris et des Pays-Bas, ont une importante participation dans le gigantesque holding électrique Sofina, etc.

C'est dans l'industrie chimique, dont le charbon est la principale matière première, que l'on trouve d'importantes participations françaises : la Banque Lazard frères a d'importants intérêts dans la Badische Anilin, un des trois trusts qui ont succédé à l'I.G. Farben; Saint-Gobain possède 4 usines : la Glacière de Stolberg (1.000 à 1.200 ouvriers), celle de Herzogenrath (700 à 800 ouvriers, verre et textile de verre), la verrerie de Sindorf (300 à 400 ouvriers) sur la rive gauche du Rhin, et une quatrième usine à Mannheim. Saint-Gobain a ainsi une position prédominante dans l'industrie allemande du verre. Le groupe Gillet a également une participation importante dans les textiles artificiels : « Rhodaciet-Fribourg » qu'il contrôle avec Rhône-Poulenc, la « Schwabische Zellstoff », la « Rheinische Strohzellstoff A.G. », la « Rottweiler Kunstseidefabrik » où il vient d'acquérir une situation majoritaire. Michelin et Hutchinson ont chacun une filiale à Mannheim. Le Carbone Lorraine contrôle le « Carbone A.G. ». Ces intérêts, auquel il faut ajouter la « Badische Kali Gesellschaft », dont la société commerciale des Potasses d'Alsace détient 55 % du capital, sont groupées sur la rive gauche du Rhin et dans le pays de Bade.

LA SUISSE ET L'ITALIE

Elles offrent à l'impérialisme français un emploi différent pour ses capitaux. Si certains de ceux-ci sont investis dans des affaires industrielles (Saint-Gobain, groupe Gillet), la partie essentielle se trouve placée dans les grandes affaires de banques ou d'assurances auxquelles la « neutralité » suisse et la discrétion des banques suisses ont donné une place importante. Ainsi des centaines de milliards de capitaux français réfugiés aux Etats-Unis sont déclarés comme suisses par les banques helvétiques.

Les banques françaises ont en Suisse d'importantes filiales ou succursales (Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque de Paris et des Pays-Bas). Leurs liens avec

les banques suisses sont étroits (Crédit Commercial de France et Crédit Suisse, par exemple).

C'est pour une part via Genève que l'influence du capitalisme français se fait sentir en Italie. Le capital français a largement contribué dans le passé à l'industrialisation de l'Italie mais n'a souvent pas conservé ses participations primitives. D'abord majoritaire dans le trust de produits chimiques Montecatini, il y est devenu nettement minoritaire.

En revanche, Boussac a acquis d'importants intérêts dans l'industrie cotonnière milanaise et sa participation, unie à celle du groupe Gillet, n'est pas négligeable dans le grand trust italien de textiles artificiels Snia Viscosa. La SOPARA, du groupe Gillet, contrôle d'ailleurs



la Bemberg Spa. La filiale de Rhône-Poulenc, « Formitalia », produit la pénicilline et la streptomycine; Saint-Gobain possède d'importantes usines à Pise, et l'Air Liquide à Milan et à Naples. Michelin, avec son usine milanaise, assure, avec la filiale de Hutchinson, la moitié environ de la production des articles de caoutchouc italiens, le reste appartient au trust italien Pirelli. L'Omnium Français des Pétroles a beaucoup développé ses intérêts en Italie et construit une raffinerie de pétrole à Mantoue. Les assurances Abeille, Paternelle, Métropole, ainsi que le Crédit Commercial de France ont également des filiales. Mais ce qui caractérise le mieux les liens du capital financier français et américain, c'est la banque « Française et Italienne pour l'Amérique du Sud » qui est la filiale commune de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque de l'Indochine, de la Banca Commerciale Italiana et du Vatican.

L'ESPAGNE

L'association du capital financier français et du capital financier britannique a trouvé un terrain de choix en Espagne. C'est là que le groupe franco-anglais Rio Tinto (grosse participation de Rothschild) et dont les avoirs en Espagne représentent une dizaine de milliards, a exploité ses premières mines de cuivre, qui s'étendent maintenant dans bien d'autres pays. La « Huelva Copper », la « Sulphur Mines », dont les actions sont pour la plupart en France, les « Mines de Tharsis », le « San Fin Mines Ltd », attestent ces liens franco-anglais. Mais là ne se limite pas l'expansion française en Espagne. Allié au capital belge, l'impérialisme français exploite le minerai de fer dans l'« Andalouse des Mines » où Mokta el Hadid est majoritaire. Mais si ces ramifications s'étendent à toute la



production minière et métallurgique espagnole, c'est Rothschild qui domine les autres groupes français, notamment dans la Penarroya. Ce trust, dont nous avons vu les ramifications en Afrique du Nord, possède des houillères, des mines et des fonderies de plomb, des mines de zinc, des fabriques de produits chimiques (par exemple l'Union Espagnole des Explosifs du groupe Nobel où participe Rothschild). La société commerciale des Potasses d'Alsace contrôle les Potasas Ibericas.

L'Espagne arriérée constitue un champ d'expansion de choix pour l'impérialisme. Les positions franco-anglaises, d'une part, et germano-italiennes, de l'autre, pendant la guerre d'Espagne, n'avaient pas uniquement des motifs politiques ou stratégiques mais traduisaient la volonté des uns et des autres de s'assurer le contrôle de l'économie espagnole, des sources de matières premières et, bien entendu, des profits. Cette lutte d'intérêts se poursuit.

Non seulement l'impérialisme français, par les filiales du Crédit Lyonnais et de la Société Générale, et par ses participations dans les banques espagnoles, joue un rôle important dans l'activité bancaire, mais encore il détient près de la moitié des assurances soit par ses filiales, soit par une forte participation dans « l'Union et le Phénix espagnols », créée en 1884 par les Frères Péreire et dont A. Lambert Ribot est aujourd'hui vice-président. Cette société, aux ramifications internationales multiples — c'est en France la plus grosse société d'assurance étrangère — joue un rôle très important dans la vie économique de l'Espagne.

A côté des filiales de l'Air Liquide, d'Hutchinson, de Michelin, de Saint-Gobain, du Carbone Lorraine, de Decauville, de Renault, d'Olibet, des Peintures Lory, des participations du groupe Gillet dans les textiles artificiels, des entreprises françaises de l'industrie alimentaire (huiles, vins, moulins, etc.) et de l'hôtellerie, le capitalisme français vient d'accroître encore ses capitaux en Espagne : avec l'aide de l'Etat, il vient d'exporter 15 milliards pour construire, sous l'égide de Worms et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'aciérie d'Avilès (capacité 750.000 tonnes d'acier). Il est remarquable de constater que les deux principales exportations de capitaux (15 milliards chacune) effectuées en Europe ces derniers temps soient dirigées l'une vers l'Allemagne (mines Harpen), l'autre vers l'Espagne (aciéries d'Avilès), et tendent toutes deux à renforcer les positions de la sidérurgie française.



Les intérêts européens des autres trusts français ne s'arrêtent pas là. Les « Tabacs du Portugal » (groupe de Neuflyze), la « Norvégienne de l'Azote » (Banque de Paris et des Pays-Bas), la part de Pechiney et d'Ugine dans la production d'aluminium de Norvège que commercialise l'« Aluminium Français », la participation française dans les « Télégraphes du Nord » et l'« Est Asiatique Danois », la Banque d'Athènes, que domine la Banque de l'Union Parisienne-Miraband, la Banque de Salonique, filiale du Crédit

Foncier d'Algérie et de Tunisie, les Mines de Laurium (groupe Rothschild) en Grèce, témoignent de la présence des monopoles français dans tous les pays d'Europe.

Aujourd'hui, cependant, les capitaux français se dirigent de plus en plus hors

d'Europe. Un rush succède à l'autre suivant les perspectives de profits et les garanties de sécurité offertes : rush vers l'Afrique du Sud, vers la Turquie, vers le Canada, la Colombie ou le Venezuela, vers l'Iran.

AMERIQUE

Sur le continent américain, c'est surtout le Canada et l'Amérique latine qui attirent le capital français.

LE CANADA

Au Canada, les investissements français occupent la troisième place derrière les Américains et les Anglais. C'est en effet un grand pays minier en plein développement industriel. La Banque de Paris et des Pays-Bas y est installée depuis trois quarts de siècle. Les grands trusts miniers cosmopolites, comme le Rio Tinto, y ont d'importantes concessions.

Les valeurs canadiennes sont d'ailleurs nombreuses en Bourse : « Canadian Pacific » (grande société de chemin de fer qui possède aussi d'importantes concessions minières), « Consolidated Mining », « Noranda Mines » (cuivre), etc... Le grand capital français s'est groupé dans des sociétés de financement créées depuis la guerre au Canada pour acquérir sur place des participations dans les entreprises : « Confederation Development Corp Ltd », où l'on trouve la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Lyonnais, Schneider, le Canal de Suez et l'Air Liquide, « North American Utilities Corp. » (Schneider), « Canadera Ltd », au capital de 3 milliards et demi ⁽¹⁾.

Les entreprises de travaux publics, telles que les Grands Travaux de Marseille,

Neyrpic, Fougerolle, groupées autour de Schneider, de Rhône-Poulenc, et de l'Air Liquide dans un Comité « France-Technique », ont fait un effort particulier pour enlever les grands marchés de travaux publics et d'équipement.



Les trusts français placent fiévreusement leurs capitaux dans un pays dont l'organisation bancaire et financière est très avancée et où le réseau des participations associe étroitement les capitaux français, canadiens, américains, anglais ou suisses. « Si le capital déclaré peut être ainsi estimé à 100 millions de dollars, approximativement, le montant global des placements français est vraisemblablement deux ou trois fois supérieur à ce chiffre » indique l'Agefi (3/3/53); ceci correspondrait à une centaine de milliards de francs.

L'AMERIQUE LATINE

En Amérique latine, le capital français a acquis depuis longtemps des positions importantes au Mexique, au Brésil, en Uruguay et surtout en Argentine. Au Mexique, la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui contrôle la Banque Nationale du Mexique et possède d'importants intérêts commerciaux, joue le rôle de chef de file, de même que la Société Générale à Cuba et la B.N.C.I. à Panama.

(1) Parmi ces groupes français, Schneider mérite une mention spéciale : il contrôle des charbonnages : « West Canadian Collieries », des puits de pétrole : « West Canadian Petroleum » et « Westburn Oil Co » où il est associé avec la Cie du Canal de Suez et la Compagnie Industrielle Minière et Chimique (ex-Béthune). Il semble que lorsqu'il a vendu en 1939 ses entreprises de Tchécoslovaquie, notamment les usines Skoda, à l'impérialisme allemand, Schneider ait réinvesti au Canada les sommes qui lui furent versées.

De la Terre de Feu au Canal de Panama, la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, a jeté l'immense réseau de ses agences et de ses filiales où elle emploie plus de 2.000 personnes.

En Argentine, les indemnités versées par Peron au capitalisme français pour le rachat des lignes de chemins de fer ont été réinvesties sur place et ont permis de développer un réseau serré d'entreprises industrielles très diverses. La Compagnie des Chemins de Fer de Buenos-Aires a reçu ainsi 1.350 millions, la Société Financière Rosario Puerto Belgrano, du groupe Hersent, 700; ces sommes ont été immédiatement réinvesties.

La « Compagnie Financière de Santa-Fé » (contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud), la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (groupes Mallet, Neuflyze et Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud), le Port de Rosario (groupe Hersent), la « Société Coloniale de Crédit Foncier et de Banque » (groupes Vernes, Schneider et Hersent), la « Banque Française de Rio de la Plata » (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud), la « Cie Générale Financière Amérique Latine », toutes ces sociétés ont créé ou agrandi des entreprises industrielles qu'elles contrôlent à plusieurs (1).

Au Brésil, les capitaux français sont également en plein développement : l'ARBED, du groupe Schneider, a les aciéries les plus importantes du pays, à savoir : la « Companhia Siderurgica Belgo Mineira » et la « Companhia Ferro Brasileira ». Pont-à-Mousson contrôle la « Companhia Metallurgica Barbara » et trois usines de tubes d'amiante-ciment (Tubos Brasil). Le Crédit Foncier du Brésil et d'Amérique du Sud contrôle les mines

d'étain et de manganèse de San-Joao dei Rei. Fives-Lille contrôle, avec le groupe Allain, les « Sucreries Brésiliennes ». L'Air Liquide exploite plusieurs filiales. Les filiales de Kuhlmann produisent l'acide sulfurique, les superphosphates et les engrais. Péchiney fabrique des produits chimiques et des textiles synthétiques à base de ricin. Un groupe franco-belge fabrique des moteurs Diesel et des machines-outils. Peugeot et Simca montent leurs voitures dans une filiale commune. Transocéan, du groupe Rothschild, édifie une usine de tracteurs. Mais « la plus grande participation industrielle



française dans l'économie brésilienne » est celle de Rhône-Poulenc qui est aussi « l'un des plus importants groupes industriels du pays » : six sociétés produisant rayonne, nylon, pénicilline, etc... et totalisant un capital de 34 milliards.

L'intérêt du capital français pour le Brésil et l'Argentine est déjà ancien. Aujourd'hui, le réseau bancaire se développe rapidement dans les autres pays et les monopoles français s'intéressent à la Colombie, au Venezuela, à l'Equateur et au Chili. La Banque de Paris et des Pays-Bas organise l'exploitation des charbonnages du Cauca et monte l'aciérie de Paz del Rio (10 milliards de travaux) en Colombie, l'aciérie de Chimbote au Pérou. Toujours au Pérou, les Mines de Huaron (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Neuflyze et Rothschild) produisent du cuivre, du zinc et du plomb. Rothschild réorganise ses intérêts au Chili où il possède des mines de fer et de cuivre, des sucreries et des raffineries. Worms se lance sur l'Equateur. La Cie Française des Pétroles, le Canal de Suez et l'Omnium Français des Pétroles constituent la « S.A. d'Intérêts Pétroliers », qui cherche à obtenir des concessions au Venezuela, où déjà la C.F.P. dispose de 500.000 tonnes de pétrole.

(1) Ainsi, sous la direction de Péchiney, ont été créées « Electro-Metallurgica Andina » (électricité) et « Industrias Patagónicas » (soude caustique et insecticide). Parmi d'autres affaires nouvelles ou agrandies, on peut citer : « Cegelec » (appareils ménagers), « Famag » (outillage), « Reysol » (rayonne), « Timsa » (ressorts, moteurs Diesel), « Lozadur » (falenceries, 80 % de la vaisselle produite en Argentine), « Astarsa » (concessions navales), et plus de vingt autres entreprises d'industrie légère dans les textiles, papiers et édition, fûts métalliques, tréfileries, fours industriels, matériel agricole, etc... Il faut y ajouter les capitaux investis dans l'exploitation et les industries agricoles.

Tout cela est encore peu de choses à côté de la puissance des trusts nord-américains. Cependant, les pays sud-américains, Brésil en tête, absorbent 7 % des exportations françaises.

LE PROCHE-ORIENT ET LE PETROLE

C'est, avec le continent américain, la région où la pénétration du capital financier français se développe le plus vite. Dans ces pays où l'influence britannique reste dans l'ensemble prédominante, le capitalisme français a de très anciens intérêts qui lui ont déjà valu, dans le passé, de sérieux conflits avec les Anglais. Ces intérêts, en dehors de la puissante Compagnie du Canal de Suez qui exploite une des routes maritimes les plus fréquentées du monde, étaient surtout fonciers. Le capitalisme français a développé dans ces pays de nombreux établissements de crédit foncier et de banque; ensuite se sont établies des compagnies de gaz et d'électricité pendant que les ports et docks étaient construits. Enfin le pétrole a provoqué un afflux de capitaux et entraîné l'installation d'entreprises industrielles diverses.

En *Syrie* et au *Liban*, dont l'impérialisme français s'était emparé au lendemain de la première guerre mondiale, la « Banque de Syrie et du Liban », dominée par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, joue toujours le rôle d'institut d'émission et contrôle toute la vie économique. La Banque de Paris et des Pays-Bas contrôle de plus, avec le groupe Hersent, le port de Beyrouth, et, avec le groupe Electrobél, l'électricité de Beyrouth. Cette dernière société exploite les tramways de la capitale — et en outre a de nombreux intérêts dans le pays. Les chemins de fer appartiennent au même groupe.

Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, la Cie Algérienne de Crédit et de Banque, la Banque Ah-Ahli, contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Sabbag, contrôlée par la Banque de l'Indochine, la Banque G. Trad, contrôlée par le Crédit Lyonnais, les fi-

liales de la B.N.C.I.-Afrique, tout cela atteste la mainmise du capital bancaire français sur toutes les activités de ces deux pays, mainmise complétée par les filiales de la Banque Ottomane, dont les principaux groupes français partagent le contrôle avec des groupes anglais.



En *Egypte*, les banques françaises et les compagnies d'assurances jouent un rôle comparable, mais moins important. A côté des filiales du Crédit Lyonnais, de la B.N.C.I.-Afrique, de la Société Nord-Africaine de Réassurances, on trouve la Cie du Canal de Suez, qui a d'importants intérêts dans le pays.

L'usine du Gaz Lebon, les intérêts français dans « The Cairo Electric Railways Heliopolis Cases » (où l'on trouve la Société Parisienne pour l'industrie électrique), représentent des capitaux placés depuis longtemps. Agache contrôle l'« Orient Linen Ltd », Cegedur et les Lamineries et Tréfileries du Havre ont installé une importante usine de câbles (Electrocâble). Avec d'importantes propriétés foncières, « l'Union Foncière d'Egypte », touchée cependant par la réforme agraire, possède encore un domaine de 1.200 feddans⁽¹⁾; avec des journaux, des grands magasins, les intérêts français en Egypte sont, on le voit, considérables. Il est question de les étendre encore en accordant à ce pays un prêt très important.

Les banques françaises, dont le réseau d'agences dans le Proche-Orient s'accroît rapidement — notamment celui de la Banque de l'Indochine — exportent d'importants capitaux en *Jordanie*, en *Iran*, où la Banque de Paris et des Pays-Bas a prêté 7 milliards, en *Turquie* où l'Etat français vient d'accorder un crédit de 20 milliards. Les groupes français reçoivent avec cela d'importantes commandes et commencent à installer des filiales dans cette région, par exemple les « Eaux et Assainissement » en Irak, Péchiney en Israël, etc., etc...

Les capitaux français se dirigent cependant surtout vers le *pétrole*. La Cie

(1) Un feddan = 0,42 hectare.

Française des Pétroles, où l'on trouve notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Parisienne, détient 23,75 % du capital de l'« Irak Petroleum Cy », les Anglais en ont 47,5 % et les Américains 23,75 %. Ce capital s'accroît sans cesse par réinvestissement des profits et apports de capitaux frais. La part du capital de l'« Irak Petroleum Cy » qui revient à la Cie Française des Pétroles est ainsi évaluée à 80 milliards. Il s'agit, non seulement de la société proprement dite, mais de ses filiales en Irak et dans les pays voisins.

Par ses participations dans la Royal Dutch-Shell et les compagnies américaines, le capital français tire encore des produits de l'exploitation de tous les pétroles de cette région; au début de 1953 sa part (non comprises les participations financières dans les compagnies étrangères dont les capitaux exploitent le pétrole du Moyen-Orient) s'élevait à 4 %, celle des Etats-Unis à 42 %; avant la nationalisation des puits iraniens, celle de l'Angleterre s'élevait à 45 %.

L'accord récent sur le pétrole iranien fixe à 6 % la part à laquelle la Cie Française des Pétroles peut prétendre dans le capital (de 100 milliards) du consortium qui exploitera l'ancien domaine de l'Anglo-Iranian.

La poussée de l'impérialisme allemand, puis de l'impérialisme américain, a dans l'ensemble resserré les liens du capital français et du capital anglais dans cette région. Se présentant comme moins menaçant que l'impérialisme britannique ou américain, l'impérialisme français s'efforce de développer son influence.

L'AFRIQUE DU SUD

En Afrique, les monopoles français ne se contentent pas de quelques plantations dans les colonies anglaises et des mines d'amiante que possède Pont-à-Mousson en Rhodésie. Ils participent dans le grand trust belge la Cie Minière du Haut-Katanga à l'exploitation du Congo, mais surtout ils manifestent un extrême inté-

rêt à l'Afrique du Sud, où la Banque de l'Indochine a installé une succursale.

Les mines d'or et de diamants d'Afrique du Sud sont exploitées par des sociétés que dominent les Britanniques, mais la participation française au capital de ces affaires est estimée à 75 milliards environ. Rothschild, qui a une importante participation dans les mines de cuivre de Rhodésie (Rhokana Corp. Roan Antelope), est un des plus forts actionnaires du grand trust du diamant de Beers.

En outre, les firmes françaises ont d'importantes usines en Afrique du Sud : l'ARBED (groupe Schneider), une tréfilerie (« The Premier Gate Fence Wire »); Cegedur et les Laminiers du Havre, une usine de la métallurgie du cuivre (« African French Metals Holdings P.T.Y. Ltd », capital 300 millions); les Faïenceries de Lunéville y ont une importante filiale, ainsi que la Sté de Construction des Batignolles, dont la succursale, « African Batignolles », vient de construire une grande entreprise cotonnière pour le compte de trois sociétés textiles françaises : Dufour, Coisne et Lambert. Les lainiers Prouvost, Van Deputte, Tiberghien, y ont également installé des entreprises de filature et de tissage, tandis que l'Union des Industries Françaises y fabrique des camions, équipés de moteurs Diesel-Panhard. L'Afrique du Sud est en passe de devenir pour les trusts français un second Canada.



Il apparaît au total que les monopoles français — et ce sont toujours les mêmes groupes que l'on retrouve — ont, dans la période récente, fortement consolidé leurs positions aussi bien dans les colonies que dans les pays étrangers. On peut estimer que leurs capitaux se répartissent à peu près par moitié entre les unes et les autres. De la répartition de ces capitaux dans le monde capitaliste dépend dans une large mesure l'orientation du commerce extérieur français.

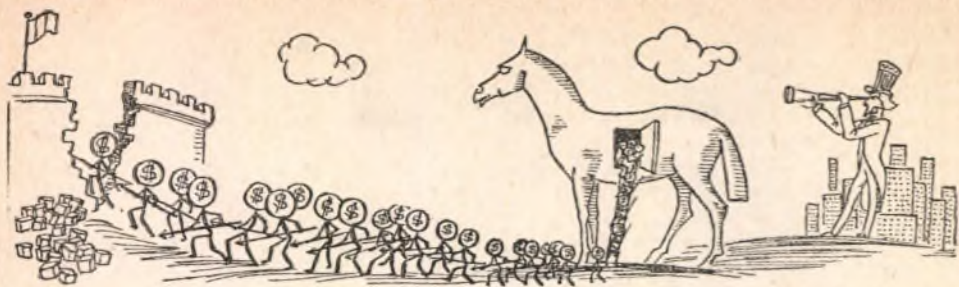
La nature de ces placements, moins exclusivement financiers que dans le passé et de plus en plus souvent investis au con-

traire directement dans des entreprises productives, révèle un changement assez profond : l'impérialisme français ne se distingue plus par son caractère purement usurier. L'ampleur de ces placements, qui, en quelques années, ont comblé les pertes sévères dues à la dernière guerre, témoigne que le rythme de l'exportation des capitaux et de l'accumulation sur place des profits s'est fortement accéléré par rapport à l'avant-guerre.

Si les monopoles français ont incontestablement étendu, aux dépens de capitalismes plus faibles et surtout aux dépens des masses paysannes des pays coloniaux ou arriérés, leur zone d'influence, il serait faux de penser qu'ils se soient beaucoup renforcés aux dépens de l'impérialisme américain ou de l'impérialisme britannique. Sans doute ont-ils réussi à conquérir des positions qui leur permettent de mieux soutenir la lutte contre ces rivaux, mais ceux-ci ont cherché, eux aussi, à étendre leurs zones d'influence. Les moyens qu'ils ont mis en œuvre, le Plan Marshall par exemple, sont infiniment plus puissants que ceux dont ont disposé les trusts français. Ceux-ci sont cepen-

dant parvenus à rétablir dans une grande mesure leur situation qui, immédiatement après la guerre, paraissait extrêmement compromise. Le premier résultat de cette exploitation toujours plus poussée des peuples les plus faibles est évidemment d'accumuler des profits considérables. Cependant, en même temps que grandit le capital grandit aussi le prolétariat. Sur les bribes que lui laissent les monopoles s'édifie dans les pays coloniaux et dépendants un capitalisme local qui grandit lui aussi. Ainsi s'élargissent les bases d'une lutte aiguë des peuples coloniaux et arriérés pour leur indépendance; en même temps, la nécessité qu'éprouvent les impérialismes d'accroître leurs zones d'influence fait naître entre eux des contradictions de plus en plus insolubles. Le développement de l'emprise des trusts milliardaires français sur les richesses du monde capitaliste laisse ainsi prévoir que vont s'aggraver dans les années qui viennent, aussi bien des luttes des peuples coloniaux et dépendants contre leurs oppresseurs, que les contradictions entre l'impérialisme français et les autres impérialismes.

Pierre FRANCETTE.



LE CAPITAL AMERICAIN ET LA FRANCE

« Il faudrait abandonner entièrement le principe de « non-intervention dans les affaires intérieures des autres nations » qui déjà n'est plus qu'une forme vide. Pour les questions qui affectent la politique mondiale, le procédé normal devra être une intervention. »

James BURNHAM

dans « Pour la domination mondiale ».

LORSQU'EN juin 1953 la revue luxueuse *Rapports France-Etats-Unis*, que

l'ambassade américaine distribua gratuitement pendant des années à des centaines de milliers d'exemplaires, cessa de paraître — pour des raisons d'inefficacité politique — elle publia, en guise d'adieu, un tableau sur « le total de l'aide que la France a reçue des Etats-Unis depuis la fin de la guerre ». Les chiffres en étaient vertigineux : 10,5 milliards de dollars, soit 3.675 milliards de francs : pensez donc, avec une telle somme il y avait de quoi construire 1.500.000 logements confortables faisant le bonheur de 4 ou 5 millions de Français !

Cependant, en y regardant d'un peu plus près, l'enthousiasme du lecteur s'estompait : environ la moitié de cette « aide » colos-

sale consistait en fournitures d'armes et de matériel de guerre...

Mais une fois cette soustraction faite, il restait encore pour 1.900 milliards de francs de « dons et prêts américains », de quoi garnir le portefeuille de chaque Française et de chaque Français adultes de près de 100.000 francs ! Elle est quand même généreuse, cette chère Amérique : 100.000 fr. à chaque citoyen de notre pays... Hélas ! à notre connaissance, pas un seul Français moyen, pas un paysan, pas un ouvrier n'a reçu gratuitement un logement, ou un de ces fameux frigidaires « made in U.S.A. », ni un sac de charbon ou d'engrais, voire une simple chemise. Les comptes seraient-ils truqués ? Car si les chiffres sont exacts, la question se pose : où est allé tout cet argent, qu'en a-t-on fait ? La réponse est

à la fois simple et complexe : « l'aide » ou plutôt l'intervention de l'impérialisme américain a servi d'une part à enrichir les monopoles français, d'autre part à permettre aux trusts d'outre-Atlantique de pénétrer profondément dans l'économie de notre pays, d'en tirer de nouveaux profits et de la rendre plus dépendante. La complexité réside dans l'enchevêtrement des circuits financiers, des canaux qu'a empruntés ce flot de milliards et dans les effets contradictoires provoqués. Pour examiner ces phénomènes, il nous faut reprendre le problème dans son ensemble.

La puissance des monopoles français, la force mais aussi la faiblesse des trusts de notre pays, ne peuvent en effet être appréciées exactement que si l'on tient compte de cet élément essentiel des dernières années qu'est l'intervention américaine. Elle a exercé et exerce encore son influence sur toute l'évolution politique et toute l'économie de notre pays ; elle a déterminé dans une certaine mesure les modifications de structure du capitalisme français actuel.

Si l'intervention de l'impérialisme américain pèse sur tous les pays de l'Europe occidentale, l'action qu'elle exerce sur la France a une signification particulière. Il est vrai que peu de pays dits libres du continent échappent aujourd'hui aux conséquences de l'emprise américaine ; tous payent d'une façon ou d'une autre leur dûme aux trusts des Etats-Unis. Et cependant la France tient dans les ambitions américaines une place spéciale. La conquête du continent européen par les Etats-Unis ne peut se faire sans le tremplin que constitue pour eux la France. Vu de Wall Street et du Pentagone, notre pays avec ses côtes baignées par trois mers est l'étape nécessaire pour prendre pied sur le continent, ses ports sont autant de voies de pénétration commerciale ou de têtes de pont militaires. Inversement, l'impérialisme américain ne peut guère espérer pouvoir tenir l'Europe occidentale sous sa tutelle, réarmer et équiper les forces d'agression de l'Allemagne de Bonn, maintenir la division du monde en deux blocs afin de préparer la guerre contre l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire, sans s'installer et consolider ses forces politiques, militaires et économiques en France. C'est dire l'importance des tentatives de conquête

de la France dans les plans d'hégémonie mondiale des Etats-Unis.

L'effort tenace du capital américain en direction de notre pays tient encore à d'autres raisons. Particulièrement affaibli par la dernière guerre mondiale, l'impérialisme français semblait naturellement désigné pour être une proie facile ; sa conquête pouvait paraître aisée et rentable. L'empire africain avec ses richesses en matières premières encore peu exploitées, sa situation stratégique, etc., ne pouvait manquer d'attirer les trusts américains auxquels il ouvrait de nouvelles possibilités de réaliser des profits. Si l'on ajoute à cela les dispositions généralement très favorables des monopoles français vis-à-vis de toute sorte de « collaboration » étrangère et d'aide extérieure, on conçoit que Washington ait cru avoir d'assez bonnes raisons d'escompter un succès rapide et complet de son entreprise. Et ce n'est certainement pas le fait des Etats-Unis si la lutte du peuple français et la loi objective des contradictions inter-impérialistes a quelque peu bouleversé le « risque calculé » de ses banquiers-diplomates.

LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION AMERICAINE

Quels étaient les objectifs des Etats-Unis ? Laissons de côté les piètres « arguments » de ceux qui en France ont proclamé pendant des années, contre l'évidence, le caractère généreux et « désintéressé » de l'intervention américaine. Cette propagande ridicule est vite devenue odieuse. Il y a longtemps que des Américains haut placés nous ont habitués à leur franc cynisme ; n'ont-ils pas avoué eux-mêmes, à maintes reprises, que l'aide américaine était la plus belle « affaire » des Etats-Unis ? L'était-elle aussi pour la France ? Voilà la question qui nous intéresse.

L'intervention américaine en France tendait vers quatre objectifs inséparables les uns des autres ; essayons de les préciser :

1) Obtenir l'adhésion inconditionnelle de la France aux plans politiques, économiques et militaires du Département d'Etat dans la guerre froide et dans la préparation effective d'une nouvelle guerre d'agres-

sion; acceptation du « leadership » américain dans tous les domaines.

2) Obtenir l'intégration de notre pays dans un système dit européen soumis à la direction de l'impérialisme allemand revigoré, devenu l'exécutant principal de la politique des Etats-Unis en Europe; autrement dit, obtenir à plus ou moins brève échéance la désintégration économique, politique et militaire de la nation française.

3) Obtenir l'ouverture du marché français et européen aux marchandises et capitaux américains, réaliser toutes les conditions fiscales, monétaires, de salaires, etc., nécessaires à la réalisation d'un taux de profit élevé, éliminer la concurrence d'entreprises françaises.

4) Obtenir le libre accès des trusts américains aux sources de matières premières et aux débouchés des colonies françaises, détacher progressivement les territoires d'outre-mer du système colonial français pour y substituer un protectorat américain.

Les ambitions étaient vastes. L'enjeu ne valait-il pas une mise de quelques milliards de dollars ? Une crise économique aux Etats-Unis ne coûterait-elle pas plus cher ? Au surplus c'est l'ouvrier américain, c'est le contribuable des Etats-Unis qui paieraient, et la mise était récupérable au terme de l'évolution escomptée.

C'est donc avec une persévérance obstinée que l'impérialisme américain lançait et renouvelait sans cesse ses entreprises en Europe et particulièrement en France. Aucun moyen n'a été négligé pour y parvenir. Sur tous les plans, le capital américain passait à l'offensive; d'une façon totalitaire il lançait ses attaques politiques et économiques, financières et monétaires, idéologiques et juridiques; par le biais de la technique et du syndicalisme « libre », des intellectuels et des artistes, de la presse, de la radio, du cinéma, etc..., il visait à la conquête des esprits.

Un vaste réseau aux multiples ramifications, fait d'accords, d'engagements, d'obligations contractuelles de toutes sortes a été tendu au cours des sept dernières années sur la France, visant à lier le pays dans toutes les manifestations de sa vie nationale. Le chantage, la corruption, la persuasion, l'ultimatum, selon les cas, tout a été mis en œuvre pour « aider » la France

à se défaire de sa souveraineté au profit des Etats-Unis.

Si l'oligarchie française a choisi, dès 1947, la collaboration avec la finance américaine et sa subordination à la politique des Etats-Unis, c'est en pleine connaissance de cause. Elle l'a acceptée de plein gré parce qu'elle ne pensait pas pouvoir alors se passer de l'aide étrangère pour tenir tête seule contre la volonté de la nation dont la classe ouvrière était devenue la force principale et contre le mouvement de libération des peuples coloniaux. De plus, elle approuvait et partageait les conceptions « stratégiques » américaines dont elle espérait de larges et faciles profits. Les plans d'agression contre l'Union Soviétique et l'ensemble du monde socialiste avaient son approbation parce qu'ils semblaient ouvrir des perspectives d'un nouveau partage du monde. La participation à une telle entreprise permettait l'espoir d'une bonne récompense pour services rendus. Le monopole de la bombe atomique entre les mains de l'Etat-major du Pentagone inspirait confiance dans l'issue heureuse d'une nouvelle aventure guerrière. L'enjeu valait bien, semblait-il, l'abandon des prérogatives nationales. Et ceci d'autant plus que l'on était en somme « payé » d'avance.

LE CHEMIN DE LA SERVITUDE

Les phases successives de cette criminelle politique, dont l'échec inévitable ne pouvait échapper qu'à des politiciens à courte vue, sont clairement inscrites dans les grandes étapes de la collaboration entre la finance de Wall Street et la finance cosmopolite de Paris. Rappelons-en succinctement les principales phases :

— Léon Blum amorce dès 1946 la nouvelle politique de collaboration avec la finance américaine au cours d'un voyage à Washington, d'où il rapporte un crédit de plusieurs centaines de millions de dollars, des stocks de surplus américains et 75 « Liberty-ships » d'occasion. En échange, les Etats-Unis obtiennent un débouché privilégié pour leurs films en même temps que la limitation de la production cinématographique française; notre industrie aéronautique, de son côté, en pleine renaissance,

est muselée. Blum s'engage également au nom de la France à abroger le contrôle national des importations...

— En mars-avril 1947, Georges Bidault se range, à la Conférence de Moscou sur l'Allemagne, du côté des Etats-Unis, il accepte leur haute direction dans la politique extérieure française. La division de l'Allemagne et de l'Europe, la guerre froide prennent leur départ. Pour le plat de lentilles de la Sarre que l'Amérique lui promet, la France officielle d'alors abandonne son droit d'aïnesse de puissance souveraine. Les trusts sidérurgiques jubilent; leur myopie politique n'est pas d'aujourd'hui. Il n'en faut pas plus aux monopoles français, alors unis dans leur immense majorité sur ce point, pour se précipiter au devant des désirs des Américains et au devant de leurs dollars. Ils se découvrent à cette époque un cœur « atlantique », ils adoptent pour patrie le « monde libre » du profit. C'est alors que les ministres communistes sont évincés du gouvernement, que la hausse systématique des prix est la seule réponse des trusts aux revendications des salariés, que l'on rompt les relations commerciales avec l'Union soviétique, etc...

— Paul Ramadier et Robert Schuman, en obtenant le 9 mai 1947 (quelques jours après l'exclusion des communistes du gouvernement) un crédit de 250 millions de dollars de la Banque Internationale de Reconstruction, acceptent en échange, parmi bien d'autres conditions, le principe de laisser aux Etats-Unis le droit de regard sur l'utilisation de ces crédits; en même temps ils posent les jalons d'un pouvoir discrétionnaire d'enquête et d'ingérence de l'Amérique dans les affaires intérieures françaises.

— Vers la fin de la même année 1947, Georges Bidault, prenant prétexte des difficultés alimentaires de notre pays, signe l'accord dit « d'aide intérimaire », préfiguration du Plan Marshall. Il accepte par cet accord que la France renonce à choisir la nature, la quantité, la qualité, etc., des marchandises américaines importées; faisant un pas de plus que ses prédécesseurs, il consent aux Etats-Unis le droit de prescrire à notre pays l'utilisation des ressources de l'aide américaine; en même temps, certaines clauses préparent le terrain à

l'ingérence américaine dans la politique française des exportations.

— Avec le Plan Marshall, consacré par les accords dits bilatéraux, se termine la



première grande étape sur le chemin de la servitude. Aux termes de ces accords, la France renonce pratiquement à l'établissement d'un programme économique inspiré par ses seuls besoins nationaux; elle renonce au droit de disposer souverainement de ses matières premières, elle accorde sur son territoire la liberté complète et l'égalité aux capitaux et aux citoyens américains; elle abandonne enfin une politique monétaire indépendante et s'engage à établir des « taux de change appropriés », c'est-à-dire à dévaluer le franc pour le rendre « attractif » pour le dollar.

— Le Plan Marshall crée les conditions nécessaires pour passer à une nouvelle étape dans la mise sous tutelle de la France; le manteau humanitaire est jeté par-dessus bord; il ne s'agit plus « d'aider » l'économie. L'intervention américaine montre son vrai visage : c'est à la préparation de la guerre, à la militarisation de l'industrie, à la mise sur pied de divisions, de bases aériennes, navales et terrestres que les U.S.A. entendent contribuer. C'est ce qu'un académicien appelait : « Du sang contre des dollars ».

— Avec le Pacte Atlantique, conclu en 1949, l'attaque contre les prérogatives nationales se développe sur toute la ligne : plan Schuman, projets de pool blanc, de pool vert, convention aérienne, intégration de l'Allemagne occidentale, libération des échanges et, enfin, Accords de Bonn et de Paris instaurant une Communauté Européenne de Défense, etc. et aggravation continue de la ruineuse guerre d'Indochine. Une cascade d'engagements nouveaux, publics et secrets, s'abat sur le pays : aboutissement logique des dispositions prises antérieurement.

En vertu du Pacte Atlantique, la France

doit renoncer au droit de décider seule de son budget de guerre, du nombre, de l'emplacement et de l'armement de ses propres unités militaires; elle doit autoriser l'installation en France et dans les colonies d'états-majors et d'unités militaires étrangères, de bases aériennes, navales et terrestres étrangères... reliées entre elles par un réseau autonome de moyens de communications, de pipes-lines, etc.... Ces troupes et bases étrangères se voient octroyer des privilèges d'extraterritorialité; elles échappent à la juridiction française, aux règles fiscales de notre pays, etc... Dans le domaine des échanges commerciaux un organisme américain, le C.O.C.O.M., surveille de près et censure toute velléité sérieuse de commercer librement avec le marché socialiste, etc., etc... La mesure était pleine, et le peuple français a fini par imposer l'armistice indo-chinois et par faire sauter la plus récente et la plus dangereuse des dispositions adoptées, la C.E.D.

« L'AIDE » AMERICAINE ET SES PROFITEURS

Quand on veut faire le bilan de tous les abandons et préjudices causés à notre pays par cette politique, il devient évident que les termes économiques seuls, les comptes ne suffisent pas. Cependant, il faut répondre à la question : quel a été le prix que l'impérialisme américain a payé ?

Les divers services français et américains n'ont pas été avarés au cours des dernières années, en rapports et bilans de toutes sortes concernant « l'aide » américaine à la France. Ils en ont donné d'abondants détails, ils en ont décrit les multiples et complexes mécanismes. Bien entendu, ces documents officiels se sont bien gardés de mettre à nu l'essentiel de l'opération, le caractère capitaliste de cette vaste entreprise. Au contraire, ils se sont efforcés de présenter toute l'affaire comme un acte charitable, comme un immense cadeau fait au peuple français.

De 1948 à fin 1953, « l'aide » américaine avait atteint, selon les plus récentes données (1), le montant global de 3.647

millions de dollars (sans compter les fournitures d'armes), se répartissant ainsi :

1948	: 754 millions de dollars		
1949	: 855	—	—
1950	: 509	—	—
1951	: 481	—	—
1952	: 553	—	—
1953	: 495	—	—

Pour obtenir ce que le langage officiel désigne par « dons » américains, il faut déduire de cette somme 225 millions de dollars qui sont des prêts remboursables, portant intérêt, et n'ont donc aucun caractère de « dons », ainsi que 351 millions de dollars de commandes « off shore » (sur un total de 440 millions de contrats effectivement signés à fin 1953) qui représentent des commandes d'armement passées par l'armée américaine à l'industrie française, et qui n'ont rien non plus d'une œuvre charitable, mais s'apparentent plutôt, par certains côtés, à une opération commerciale d'exportation.

Il resterait donc une somme globale de « dons », apparemment sans aucune contrepartie, de 3.071 millions de dollars, que l'impérialisme américain aurait consentis à la France (1).

Selon d'autres recoupements, on peut estimer le total des sommes investies par les Etats-Unis dans l'affaire « France », entre 1947 et 1953, soit en sept ans, à 5,1 milliards de dollars (les chiffres de 1954 ne modifieraient que peu ce total) se répartissant ainsi :

— « Dons » et commandes off shore : 3,7 milliards de dollars;

— Prêts publics et investissements privés : 1,4 milliard de dollars.

Quelle source que l'on prenne, c'est à un montant d'environ 3 milliards de dollars qu'il faut s'arrêter pour connaître la somme présentée comme « aide gratuite » et dont la contrepartie n'est pas visible à l'œil nu. C'est en échange de ces 1.000 milliards de francs actuels que les politiciens des gouvernements qui se sont succédés de 1947 à 1954 ont engagé le pays dans

(1) On retrouve à peu de chose près le même chiffre dans un rapport de M. Elgozy, inspecteur général de l'Economie Nationale sur « l'Aide économique des Etats-Unis à la France ». (Notes et Etudes Documentaires, n° 1819 du 20 décembre 1953, p. 17.)

(1) *Journal Officiel* du 5 mai 1954. Réponse du Ministre des Finances et des Affaires économiques à une question écrite.

la voie de la politique atlantique et ont fortement compromis son indépendance. L'économiste Alfred Sauvy disait à ce propos en 1952 : « Les avantages assurés par l'exécution du Plan Marshall représentent moins de 3 % du revenu national français et se trouvent en grande partie contrebalancés par les pertes subies en Indochine. Mais quoi qu'il en soit, j'estime que l'indépendance vaut bien plus de 3 %... »

★

Mais voyons d'un peu plus près. Ces trois milliards de dollars sont parvenus en France sous forme de marchandises expédiées des Etats-Unis et payées par le gouvernement américain : selon les sources officielles, il y avait là 10 % de produits agricoles, 21 % de moyens d'équipement et 56 % de matières premières (dont 23,6 % rien qu'en pétrole et charbon); 13 % de cette « aide » sont allés aux gros armateurs américains en paiement de fret pour le transport, de sorte que l'apport « net » n'est déjà plus que de 2,6 milliards de dollars environ. Et nous passons sous silence les profits que les trusts d'outre-Atlantique se sont adjugés lors de la fourniture des produits destinés à l'Europe (un petit coin du voile a été levé à ce sujet lorsque quelqu'un s'avisait en Amérique des prix prohibitifs que les trusts pétroliers faisaient payer pour « aider » l'Europe).

Done, voilà que tous ces cadeaux de l'oncle Sam sont débarqués dans nos ports... et distribués aux « bénéficiaires » non pas gratuitement, mais contre paiement en francs en bonne et due forme, aux prix fixés par le gouvernement, tous frais compris, avec de nombreux justificatifs à l'appui, comme de vulgaires marchandises de toutes provenances. Non, ce n'est pas une farce, c'est la stricte vérité.

Mais ce n'est pas tout. Les sommes payées pour ces « cadeaux » sont versées au Crédit National qui les dépose à un compte à la Banque de France — c'est la fameuse « contre-valeur ». Le gouvernement français peut-il en disposer librement ? Pas le moins du monde, car il est strictement interdit par les accords d'y toucher sans le consentement du gouvernement américain. C'est l'ambassadeur américain à Paris qui « suggère » l'affectation de ces milliards

à tel ou tel usage, selon les besoins des trusts français et les désirs des monopoles d'outre-Atlantique. Les dollars du contribuable américain se sont donc transformés en marchandises en laissant, en passant, de copieux profits aux trusts américains; ces marchandises sont arrivées en France et se sont aussitôt transformées en francs à la disposition du gouvernement et des trusts américains pour de nouvelles « utilisations ». Tout se passait donc selon la technique éprouvée du Cheval de Troie...

Les statistiques officielles ont fait largement état des différentes « utilisations », au cours des dernières années, de la contre-valeur en francs de « l'aide » américaine. Une première retenue a été opérée sur ces montants pour assurer les frais administratifs des innombrables services des Etats-Unis en France, pour payer la propagande, les journaux et revues à leur solde, etc., et l'acquisition, par les Etats-Unis, de matières premières stratégiques. Jusqu'en 1952, la retenue était de 5 %; depuis elle s'est élevée à 10 % de la contre-valeur.

Ces sommes ont servi, ensuite, à financer des travaux d'équipement. Sur un total de 836 milliards de francs de contre-valeur, 37 % seraient allés à l'équipement des industries énergétiques nationalisées (Charbonnages, Gaz de France, Electricité de France), qui se sont traduits en autant de commandes profitables aux entreprises de travaux publics privées et aux trusts, fournisseurs de matériel. 180 milliards auraient servi directement à la reconstitution de la flotte de commerce, à l'équipement de l'industrie privée; 114,4 milliards ont été attribués sous forme de commandes aux industries d'armement; 64 milliards auraient été répartis dans les colonies, etc..

Ce qui importe cependant, ce n'est pas de connaître la répartition formelle de ces investissements, mais bien qui en a profité et quels en ont été les effets. Une première constatation s'impose : les crédits et investissements publics américains ne se distinguent, en fin de compte, que très peu des crédits et investissements privés, en quoi ils finissent toujours par se transformer à travers de nombreuses mutations.

Une fois ces capitaux arrivés à destination, au terme d'un circuit complexe, il

CREDITS AMERICAINS AUX ENTREPRISES PRIVEES

	Contre-valeur (en millions francs)	Crédits Marshall (en milliers dollars)
USINOR	11.000	12.100
SOLLAC	13.000	49.360
Marine et Homécourt	928	1.300
Micheville	1.030	
Longwy	740	2.500
Forges et Aciéries de Dilling (Sarre)		2.060
Carnaud et Forges de Basse-Indre (*)	360	2.000
Shell-Berre	163	800
Société Générale des Huiles et Pétroles ..	17	4.000
Compagnie française de Raffinage	270	5.420
Standard française des Pétroles (*)		2.990
Socony-Vacuum française (*)		1.060
Ugine	1.645	2.200
Péchiney	1.177	
Tréfileries et Laminoirs du Havre		3.926
Compagnie française des Métaux	3.000	
Naphtachimie	300	1.708
Saint-Gobain	910	
Kuhlmann et filiales	1.411	
Gillet, Progil	420	
Société Le Nickel	800	965
Mines de Zellidja (*)		3.600
Schneider	1.410	1.930
Alsthom (*)	400	
Matériel électrique S.W. (*)	175	
Thomson (*)	100	
Simca (*)		4.142
Citroën		2.360
Massey-Harris (*)	700	
Cima-Wallut (*)	500	4.600
Bréguet		3.000
Penhoët	2.700	
La Ciotat	1.300	
Chantiers de la Méditerranée	1.300	
Fraissinet	305	
Le Blan		1.000

(*) Société filiale de sociétés américaines, ou comportant des participations de capitaux américains.

devient absurde de faire la distinction entre les deux formes de crédits et d'investissements. Certes, et c'est important, l'Etat monopoliste, et l'Etat américain par excellence, joue de plus en plus le rôle, dans la période actuelle, d'avant-garde dans la pénétration des capitaux privés, il en prépare le terrain pour assurer la sécurité et la rentabilité des profits, il s'efforce d'éliminer les « risques » politiques, sociaux, moné-

taires et autres qui pourraient rebuter les capitalistes. Dans un article consacré aux investissements américains en France, la revue *Rapports France-Etats-Unis*, d'avril 1950, écrit à ce sujet :

« Le capitaliste américain n'avait aucun intérêt à risquer des capitaux qu'il était à peu près sûr de ne pouvoir rapatrier le cas échéant. Il était

d'autant moins disposé à encourir le risque que le marché français lui offrait difficilement un intérêt comparable à celui qu'il pouvait trouver aux Etats-Unis... Dans l'après-guerre immédiat l'on se méfiait de l'instabilité politique française et notamment du risque de nationalisation. L'instabilité financière a inquiété par la suite, etc... Le gouvernement américain de son côté était tout disposé à encourager les capitalistes américains à investir de l'argent frais en Europe... Il n'existait qu'un seul moyen : assurer certains risques. »

Revenons maintenant à notre première question : qui donc a profité des crédits américains provenant de la contre-valeur de « l'aide américaine » ? Il est quasi impossible de faire un bilan complet. Par contre, le tableau ci-dessus, établi d'après la presse financière, donne une réponse assez claire : ce sont les trusts français parmi les plus puissants et les trusts américains déjà installés en France et cherchant à s'étendre qui ont reçu l'essentiel.

CAPITAUX ET PROFITS AMERICAINS EN FRANCE

La destination finale des dollars de « l'aide américaine » apparaît ainsi clairement. Mais, diront certains, vous en exagérez les effets durables. Rien ne serait plus faux; certes « l'aide » peut cesser — et nous le souhaitons pour la santé de notre pays — mais le capital américain reste et il s'est plus fortement implanté chez nous qu'auparavant, il est devenu plus qu'encombrant.

Quelle est donc l'ampleur des investissements américains dans les entreprises privées situées en France ? Aucune donnée officielle ne saurait nous renseigner d'une manière satisfaisante sur ce point. Les trusts américains eux-mêmes n'ont évidemment aucun désir de les rendre publics. Nous sommes donc réduits dans ce domaine à des évaluations. Selon une enquête américaine effectuée en 1943, on avait dénombré à cette époque 1.009 entreprises en France métropolitaine et 122 entreprises dans les colonies ayant des parti-

cipations de capitaux américains ou étant sous le contrôle de ces capitaux. Le montant global des investissements américains dans les banques, assurances, entreprises industrielles et commerciales, propriétés immobilières et mobilières, etc., était alors estimé à 424 millions de dollars, soit au change de l'époque à 150 milliards de francs. (Il est probable que cette somme a été surévaluée, la nationalité exacte des capitaux dits américains ne pouvant être vérifiée du fait des nombreux capitalistes français réfugiés pendant la guerre aux Etats-Unis et cherchant une protection étrangère pour leurs biens restés en France).

Depuis ce recensement, les autorités américaines en ont effectué un autre en 1950, mais son champ d'application était beaucoup plus restreint.

Il ne concernait que les investissements « directs » dans l'industrie, c'est-à-dire les entreprises dans lesquelles le capital américain a un intérêt important et permanent provenant d'apport direct en capitaux, à l'exclusion d'apports « indirects » ou « incorporels » et à l'exclusion des réinvestissements de bénéficiaires. En 1943, cette catégorie de capitaux s'était élevée à 167 millions de dollars; en 1950, elle passait à 285 millions, soit une augmentation d'un peu plus de 70 %. Ces 285 millions de dollars se répartissaient, selon les mêmes données américaines entre 265 sociétés métropolitaines, 32 sociétés en Afrique du Nord et 21 sociétés en Afrique Noire. Il s'agit, bien entendu, d'entreprises importantes. Un rapide dépouillement, en ce qui concerne le nombre d'entreprises, de l'annuaire de la Chambre de Commerce américaine en France (Directory of American Business in France 1951-1952) nous révèle qu'il existe au moins 1.200 à 1.500 entreprises en France plus ou moins soumises à l'influence du capital américain.

D'autre part, si l'on prend en considération les seuls capitaux américains qui ont emprunté la voie officielle pour s'investir en France et dont le mouvement est retracé dans la « Balance des paiements de la zone franc » (publiée chaque année par l'Office des Changes) on obtient pour les années 1947 à 1953 la

somme globale de 132,1 millions de dollars se répartissant ainsi :

1947 : 6,4	1950 : 13,2
1948 : 6,8	1951 : 14,2
1949 : 7,4	1952 : 14,2
1953 : 69,9	

Malgré l'étonnante augmentation de 1952 à 1953 qu'enregistrent ces chiffres, tout cela ne saurait être satisfaisant pour connaître l'ampleur réelle des investissements américains depuis le Plan Marshall.

Il nous semble que le moyen le plus sérieux, dans l'état actuel des choses, pour apprécier l'importance des capitaux américains dans notre pays, est de partir de la fraction des profits que les trusts américains, installés en France, rapatrient officiellement chaque année aux Etats-Unis. Ces sommes sont inscrites dans notre balance de paiements au moins sous deux postes : « revenu du capital » et « revenu de la propriété intellectuelle ». Ce deuxième poste comporte les droits d'auteur, les redevances pour films, etc... et essentiellement les redevances que les trusts américains se font payer pour l'exploitation en France de leurs brevets d'invention et procédés de fabrication et qui constituent dans le langage juridique des « investissements incorporels ». Ce dernier genre d'investissements, sur l'importance duquel nous reviendrons, rapporte environ 80 % du « revenu de la propriété intellectuelle » inscrite dans notre balance de paiements⁽¹⁾.

Le tableau suivant donne l'évolution des sommes rapatriées aux Etats-Unis au titre de ces deux postes (en millions de dollars) :

	Revenu du capital	Revenu de la propriété intellectuelle
1947	4,5	5,8
1948	4,5	7,5
1949	5,0	12,1
1950	7,3	17,8
1951	10,9	17,8
1952	14,8	18,7
1953	16,7	21,2

Entre 1947 et 1953, ces revenus rapatriés ont été multipliés par quatre, ce qui s'explique d'une part par l'augmentation des investissements « corporels »

et « incorporels » américains en France, d'autre part par les facilités accordées à ces rapatriements en devises par l'Office des Changes à partir de 1949.

En 1953, les sommes provenant des profits obtenus en France par les trusts américains et rapatriés aux Etats-Unis se montent donc à 16,7 millions de dollars de « revenu du capital », plus 18 millions de revenus provenant de l'exploitation des brevets et procédés de fabrication (80 % des 21,2 millions de dollars de « revenu de la propriété intellectuelle »), soit au total 34,7 millions de dollars environ.

Or il est bien connu que les trusts ne distribuent pas, tant s'en faut, à leurs actionnaires, la totalité des profits obtenus, la majeure partie étant utilisée à des réinvestissements, l'acquisition d'autres entreprises, etc... Selon des indications sérieuses en provenance de source américaine, on peut estimer qu'à l'heure actuelle seulement 20 % des profits nets des entreprises américaines installées en France sont rapatriés, 80 % trouvant un autre emploi soit en France même, soit dans d'autres pays européens.

Sur cette base, nous pouvons évaluer les profits américains en France en 1953 à 175 millions de dollars soit, en francs actuels, 61,2 milliards, ce qui ne saurait être qu'un minimum. Par rapport à la masse des bénéfices imposés des sociétés françaises, cela représente un pourcentage de 9 à 12 %; c'est la part des profits qui échappe aux trusts français. Exprimés en salaires, ces profits américains représentent le salaire annuel de plus de 150.000 ouvriers français (à 400.000 francs par an et par salarié).

L'estimation du capital américain investi en France peut être déduite de cette masse de profits. En prenant comme hypothèse un taux de profit de 20 à 25 %, nous obtiendrons 600 à 875 millions de dollars de capitaux américains

(1) Le Ministre des Finances et des Affaires économiques, répondant à une question écrite d'un député publiait au *Journal Officiel* du 18 juin 1954 des données chiffrées sur les dépenses en devises pour les brevets d'invention étrangers. En les rapprochant du total des dépenses en devises au titre du « revenu de la propriété intellectuelle », on obtient pour les premiers 68 % en 1950, 83 % en 1951 et 86 % en 1952.

en France, soit environ 210 à 306 milliards de francs actuels. Il s'agit là bien entendu du capital investi par apport direct de dollars, par réinvestissements d'une partie des profits réalisés antérieurement et par apport d'éléments « incorporels », tels les brevets d'invention, etc...

La place que tient l'impérialisme américain dans l'économie française est donc très importante. Elle l'est d'autant plus que le seul chiffre des capitaux investis ne donne qu'une image tout à fait insuffisante de son importance qualitative. En effet, il est bien connu qu'une partie souvent infime du capital d'une société anonyme suffit pour exercer le contrôle et la direction de toute l'affaire. Lénine a déjà montré dans « L'impérialisme, stade suprême du capitalisme » qu'en certains cas la propriété de 2 % du capital-actions peut permettre d'exercer le contrôle sur tout le capital-actions d'une société.

Dans leur recensement de 1943, les autorités américaines elles-mêmes considéreraient que la propriété de 25 % des actions suffirait pour admettre que l'entreprise est contrôlée par le capital américain. Dans presque tous les pays européens, et particulièrement en France, le « risque » politique des investissements étrangers a fait que les trusts américains ont dans la majorité des cas « associé » des capitaux français à leurs entreprises, tout en en gardant bien entendu le contrôle. On peut donc dire sans se tromper que les 200 à 300 milliards de capitaux américains contrôlent en fait une masse de capitaux de l'ordre de 900 à 1.000 milliards de francs.

★

Nous pouvons faire à présent une première constatation générale; sur le plan financier, l'« aide » Marshall et sa suite ont eu deux destinations :

1) une partie importante des trusts et monopoles français a effectivement bénéficié des crédits publics auxquels les fonds du Plan Marshall ont servi de support, ce qui lui a permis de disposer d'un moyen peu coûteux pour accroître son potentiel et élargir sa base de profits. S'il est vrai que les fonds U.S.A. ne se sont pas purement et simplement transformés en prises

d'intérêts directs des trusts américains, il n'en reste pas moins que cette pluie de dollars a eu pour conséquence de créer entre monopoles français et américains de multiples liens et associations sur les plans technique, commercial, de recherche, etc..., liens évidemment plus ou moins durables. La passation de commandes d'armement dites « off shore » a prolongé et, dans certains cas, étendu ces liens.

2) L'importance des trusts américains dans l'économie française s'est notablement renforcée; une grande partie des prêts et « dons » américains s'est finalement transformée en investissements privés des trusts américains, ouvrant ainsi la voie à l'élargissement du secteur occupé ou influencé par le capital américain dans notre pays. Dans aucun des cas connus, la pénétration des trusts américains n'a revêtu un caractère simple, direct. La combinaison de plusieurs modes de financement a toujours prévalu dans l'établissement, l'extension ou la prise d'intérêts du capital américain en France. On peut distinguer six pratiques principales de financement : crédits publics américains, investissements privés directs, réinvestissements des profits déjà obtenus en France, apports dits « incorporels » (brevets d'invention, procédés de fabrication en échange d'actions et de redevances), apports en nature (machines, équipements, etc.) et apports de capitaux français (privés et publics). Dans la plupart des cas (et particulièrement en ce qui concerne les affaires nouvellement créées), les capitalistes américains préfèrent, tout au moins au début de l'opération, « l'association » avec des intérêts français. Ils répugnent à être « seuls ». Si l'on met de côté le désir ardent et en quelque sorte naturel des capitalistes français de s'associer à toute entreprise profitable sur le sol français, — ce qui donne lieu à de multiples marchandages et porte déjà en germe des conflits majeurs pour le partage des profits — les raisons des trusts américains ne paraissent pas aussi claires. Elles semblent relever de trois sortes de préoccupations :

a) les « risques » politiques, économiques et autres encourus par le capital étranger à l'état pur paraissent trop grands;

b) le coût de nouvelles installations est énorme et, dans ce cas, la durée de la première rotation du capital aurait été trop longue; par conséquent il est préférable d'utiliser les entreprises existantes en les transformant;

c) l'association avec le capital français rend la pénétration dans les colonies beaucoup plus aisée.

Le renforcement du capital américain et le partage du profit entre trusts français et américains ne peuvent donc pas s'effectuer dans le calme et la sérénité; tôt ou tard ils doivent donner lieu à des contradictions et dégénérer en conflits ouverts. Le « partage » du profit ne se règle que selon la force.

Voyons maintenant d'un peu plus près, dans l'économie de la métropole, les secteurs où les trusts américains ont pu prendre pied, étendre leur influence, ou occuper une position dominante.

LES MONOPOLES AMERICAINS

De mauvaises langues prétendent qu'un citoyen français d'aujourd'hui ne peut guère se mouvoir sans verser à chaque pas de sa vie quotidienne une dime aux Rockefeller, Morgan et autres trusts américains. Le matin, disent-ils, notre citoyen se rase avec un « Gillette », il se lave au savon « Palmolive », il se brosse les dents avec du dentifrice « Colgate »; entre temps il écoute du « hot » avec un « Ducretet-Thomson ». Après avoir sorti de son « Frigeo » le lait et le beurre, il fait chauffer son « Nescafé » américano-suisse. Enfin, il est prêt, il sort, ferme sa porte dotée d'une serrure « Yale », descend par l'ascenseur américain « Otis ». Dans la rue, « Esso » lui vend l'essence pour sa voiture et la vendeuse du magasin où il achète en passant une chemise « Nylon », enregistre le prix sur une « Caisse Nationale Enregistreuse » made in U.S.A. Arrivé au bureau il voit les dactylos en plein travail sur leur « Underwood » ou « Remington », son stylo se remplit d'encre « Waterman ». Pour se rafraîchir, il sirote un « Coca-Cola » et le soir il va voir un film « Metro-Goldwyn Mayer ». Enfin, il rentre, absorbe

une ration de flocons d'avoine « Quaker-Oats », fait marcher son poêle « Catalytic » et s'endort, épuisé par la lecture de « Sélection », sur un sommier « Simmons », etc... Non, nous ne suivrons pas ces mauvaises langues, même s'il y a une part de vérité dans leur démonstration un peu forcée. Le monopole américain est loin d'être total. Ni le citoyen français, ni l'économie française tout entière ne sont mûrs, l'un et l'autre, pour « le mode de vie américain ».

Cependant, les trusts américains possèdent de véritables monopoles en France, dans quelques branches essentielles.

Il y a d'abord le pétrole. La place qu'occupent en France les trusts pétroliers américains est importante. Esso Standard, Socony Vacuum et Caltex ont développé dans notre pays leurs installations de raffinage et de traitement du brut, leurs réseaux de distribution et de transport, au point de contrôler 25 %, au moins, de cette branche, ce pourcentage étant plus élevé encore pour certains produits tels le gas-oil et le fuel-oil, l'essence d'avion, etc... Esso Standard possède un droit exclusif de prospection dans le Sud-Ouest et vise à exploiter le riche gisement découvert récemment dans les Landes. Mais plus décisif encore est le fait que les trusts pétroliers américains ont puissamment contribué à infléchir toute la politique énergétique de notre pays vers l'utilisation du pétrole au détriment du charbon; ils ont dans ce domaine remporté de grands succès en faisant freiner et l'équipement des centrales thermiques utilisant exclusivement des combustibles solides et l'équipement en puissance hydraulique dont notre pays est abondamment pourvu. Près du cinquième de toute l'énergie consommée en France est maintenant d'origine pétrolière, c'est-à-dire étrangère, contre un peu plus d'un dixième avant la guerre. La dépendance qui en résulte pour notre économie est d'autant plus grave qu'elle compromet l'avenir même des charbonnages et le gain-pain de centaines de milliers de mineurs menacés à la fois par les trusts américains et les magnats du charbon de la Ruhr. La lutte entre la houille (noire et blanche) et le pétrole n'est pas simple-

ment, comme le prétendent d'aucuns, une lutte entre l'ancien et le nouveau, entre le retard et le progrès technique, c'est, essentiellement, à l'heure actuelle, la lutte entre l'indépendance, la vie économique de notre pays et l'enchaînement de la nation à des forces étrangères.



Vient ensuite la position qu'occupent les trusts américains dans l'automobile, le matériel agricole et les tracteurs, les remorques et le gros matériel de travaux publics. L'appui ouvert de l'administration du Plan Marshall, accordant à Simca à plusieurs reprises ses subventions et ses faveurs, désigne nettement cette société comme une entreprise américaine, malgré le mystère qui plane sur la nationalité des capitaux qui contrôlent le trust dynamique qui a absorbé l'une après l'autre les entreprises françaises Unic et MAP (Manufacture d'armes de Paris) et jusqu'à la filiale de Ford à Poissy. Faut-il déduire du fait que la majorité des actions Simca se trouvent entre les mains du Crédit Suisse que cette entreprise est propriété suisse, ou ne convient-il pas plutôt de penser que la présence au sein de son conseil d'administration de M. Lewandowski, délégué de la Banque Morgan et Cie à Paris (qui représente les intérêts de la General Motors en Europe) indique plus nettement l'appartenance de Simca au capital américain, le Crédit Suisse n'étant que l'honnête intermédiaire ou courtier ? L'absorption de Ford « française » par Simca reflète, à n'en pas douter, les luttes et les règlements de compte, aux Etats-Unis et dans le restant du monde dit libre, entre les mastodontes General Motors et Ford.

En dehors de Simca, le capital américain joue un rôle important dans l'automobile par les positions qu'il occupe dans la fabrication de pièces et accessoires indispensables à toute voiture, quelle qu'en soit la marque. Nous ne parlerons ici que de deux entreprises : Ducellier et Glaenzer Spicer.

Les Etablissements Ducellier fabriquent, avec un effectif de 2.700 ouvriers et employés, des dynamos, démarreurs, aver-

tisseurs, projecteurs, etc., qui équipent aujourd'hui jusqu'à 70 % des voitures en France. Affaire française à l'origine, les Ets Ducellier sont tombés lors de la crise de 1931 entre les mains du capital américain. A présent le trust Bendix Aviation Corporation contrôle et dirige cette société avec 41 % de son capital, les 59 % restants étant répartis entre divers groupes français. Quatre représentants du trust américain siègent à son conseil d'administration, parmi lesquels Horton P. Kennedy, de la Banque Morgan et Cie à Paris.

La société Glaenzer Spicer à Poissy, qui fabrique des joints de cardan, des arbres de transmission pour les autos et pour les chars, avait depuis longtemps une participation de la « Dana Corporation » de Toledo (U.S.A.). Depuis la fin de la guerre, cette participation s'est transformée en contrôle grâce à de nouveaux investissements de 200.000 dollars, garantis par l'administration du Plan Marshall, permettant d'accroître sa production et d'exercer une influence plus grande sur l'industrie automobile et d'armement française. En effet, la garantie de l'administration du Plan Marshall a été justifiée par l'argument que « la société filiale (Glaenzer Spicer) doit fabriquer pour l'armée française des pièces détachées de « jeep » et d'automobiles blindées de reconnaissance » (Agefi du 12/11/51). Ces « jeeps » ont été d'ailleurs construites par Hotchkiss après « entente » avec le trust américain « Willy's Overland ».

La C.I.M.A. (Compagnie Internationale des Machines Agricoles), filiale française du trust Mc Cormick, de Chicago, « International Harvester Co », a pris, grâce au Plan Marshall, une grande extension dans le domaine de la construction et de la vente de machines agricoles et de tracteurs. Vieille maison française du Nord, la société « Machines Agricoles Raymond Wallut et Cie » (dont M. Wallut possédait 70 % du capital) devait capituler lors de la crise devant le puissant trust de Mc Cormick. L'absorption se fit en 1934, la production cessa pour faire place au montage des pièces importées d'Amérique, et à l'exploitation d'un vaste réseau de vente. Jusqu'en 1948, la

société s'appelait encore « Cima-Wallut » en mémoire de son fondateur. Dès lors, les Américains prirent l'affaire complètement en mains; le nom de Wallut disparut; il n'y a plus, maintenant, que « C.I.M.A. » avec, en sous-titre, « Mc Cormick-Deering ». Le président, le directeur général, le directeur général adjoint, etc., sont américains. Sur quatre administrateurs français, deux représentent la Banque J.-P. Morgan et Cie à Paris; ce sont MM. Maurice Pesson Didion et Pierre Meynial (dont le frère Roger est gérant de la Banque Worms). La mainmise est complète.

Un vaste programme d'équipement est entrepris par cette firme à partir de 1949 dans trois usines dont le coût est évalué à 13 millions de dollars, soit 4,5 milliards de francs. Il s'agit de battre la concurrence française et étrangère dans le domaine des tracteurs agricoles. C.I. M.A. lance le tracteur Farmall, qui représente en 1953 23 % du marché. Il est intéressant de voir d'où viendront les 13 millions de dollars nécessaires à l'exécution de ce projet. *L'Agefi* du 5/7/1950 en donne la répartition : 5,6 millions sont versés par le Fonds de Modernisation et d'Equipement, autrement dit le budget français; 4,6 millions de dollars sont fournis par les fonds Marshall, autrement dit le budget américain; enfin 2,8 millions de dollars, soit environ 21 %, proviennent de l'International Harvester, c'est-à-dire de la société « mère » américaine. Cette combinaison de plusieurs sources de financement au profit d'un seul trust n'est pas l'exception; c'est, au contraire, le cas type des nouvelles affaires américaines en France.

Prenons l'exemple d'une « moyenne » affaire américaine. En 1946, se crée, à Paris, une société « Fruehauf France » ayant pour objet l'importation et la vente des remorques et semi-remorques américaines et leur fabrication en France d'après les études et les brevets de la « Fruehauf Trailer Company », de Detroit. La société américaine se contente au début d'une participation d'environ 30 % du capital. Après tout un travail préparatoire, prospection du marché, publicité, etc., la société américaine obtient, en 1953, une garantie de l'administration

américaine du Plan Marshall pour investir 250.000 dollars, ce qui fait passer sa participation de 30 à 62 % du capital et lui confère dans sa spécialité une place importante sur le marché français.



Mentionnons encore brièvement l'importance des nombreuses entreprises américaines et de leurs filiales en France dans le domaine du matériel de travaux publics, bétonnières, scrapers, bulldozers, pelles mécaniques, etc... Depuis longtemps les firmes Ingersoll Rand, Blawknex, Wellmann, Ransome, Worthington, etc., sont connues sur le marché français. Jamais, avant le Plan Marshall, leur rayonnement n'a été aussi grand que maintenant. On ne s'étonnera pas d'apprendre par exemple que M. H. Bruce, avant d'être ambassadeur des Etats-Unis à Paris, puis auprès du pool charbon-acier à Luxembourg, était président de la « Worthington Pump and Machinery Corporation ».

Il est impossible d'énumérer ici les nombreuses entreprises américaines qui, au cours des dernières années, se sont installées en France soit en comptoir de vente ou d'achat ou de commission, soit en bureau de recherches et de conseils techniques, juridiques et fiscal, soit en organisation du travail, etc.

UNE TECHNIQUE SILENCIEUSE DE PENETRATION

L'activité des trusts américains s'est particulièrement manifestée dans le domaine des brevets d'invention, des licen-

ces de fabrication. D'une part, les sociétés américaines ont cherché à accaparer les inventions françaises pour les exploiter aux Etats-Unis (ou même ensuite en France sous l'estampille U.S.A.), d'autre part, elles ont véritablement inondé notre pays de toutes sortes de « nouveautés » techniques américaines, de petits trucs et de petites améliorations, de « tours de main » de fabrication et aussi de procédés et d'inventions nouvelles. Il y a longtemps, bien entendu, que ces « nouveautés », que le sens pratique des Américains renouvelle sans cesse, sont connues aux Etats-Unis; leur frais de fabrication y sont largement amortis. Mais pourquoi ne pas en tirer de nouveaux profits ailleurs ? Aussi a-t-on fait « bénéficier » les entreprises françaises de ces inventions, non pas à titre gracieux évidemment. Soutenue largement par les autorités officielles — un service spécial appelé « Office of small business » en liaison avec l'ambassade et la Chambre de Commerce américaines a été installé dans ce but à Paris — cette forme de pénétration a pris une grande ampleur. Dans la plupart des cas, cela a abouti à des contrats portant non seulement sur le paiement de redevances, de « royalties », au prorata de la fabrication ou des ventes, mais aussi sur la répartition des marchés, les sociétés américaines se réservant la part du lion. En échange des droits accordés pour l'exploitation en France de certaines inventions, de procédés, etc., les trusts américains tendent toujours à obtenir une part des profits des entreprises françaises (sous forme de remise d'actions le plus souvent). Ainsi « l'assistance technique » se transforme en partage de profits. L'introduction de nouvelles techniques requiert, cela va de soi, de nouvelles machines que la société américaine qui apporte des « idées nouvelles » est précisément seule capable de fournir, ce qui entraîne de sa part des « apports en nature » élargissant la participation du capital américain dans la société française. Bientôt la raison sociale change de nom, on adopte le nom du produit américain pour lui assurer une plus grande publicité et, petit à petit, on arrive au bout du chemin qui va des premiers contacts « techniques » au contrôle financier américain,

et quelquefois jusqu'à l'absorption pure et simple. Malgré le rodage parfait de cette technique silencieuse de pénétration, dont la presse financière vante les résultats excellents et dont l'ampleur est attestée par les sommes croissantes de profits qu'en tirent les trusts d'outre-Atlantique, il serait exagéré de croire qu'elle ne rencontre aucune résistance de la part des capitalistes français peu enclins eux aussi à partager leurs profits.

C'est dans le vaste domaine de la chimie et de ses applications annexes, de la pharmacie, etc., que ces pratiques de pénétration américaines semblent avoir revêtu une particulière importance. Est-il nécessaire de rappeler ici les liens de subordination entre le groupe Gillet de Lyon et le trust américain Dupont de Nemours en ce qui concerne l'exploitation du nylon et de ses multiples applications ? Le trust Monsanto Chemical, de son côté, compte parmi les plus actifs en France : grâce à « l'apport » d'un procédé de fabrication de l'acide phosphorique à la vieille société française « Produits Chimiques Coignet », il obtint successivement des redevances, une importante participation au capital, l'entrée de son représentant, Edward O'Neal, dans le conseil d'administration et à la direction de cette entreprise française. Plus récemment, Monsanto a entrepris avec le groupe Saint-Gobain, déjà lié par de nombreux accords de toutes sortes avec les trusts étrangers, la fabrication de matières plastiques à base de polystyrène en créant « en commun » la société « Monsanto-Boussois ».

L'ampleur des intérêts du capital américain dans le domaine des antibiotiques est bien connue. Une des premières, la société new-yorkaise « Heyden Chemicals » a fait « bénéficier » la Société Industrielle pour la Fabrication des Antibiotiques (S.I.F.A.) de ses procédés de fabrication de la streptomycine, de la pénicilline et leurs dérivés. Au début, elle se contentait de redevances, de la limitation des ventes au territoire français, et de la remise d'un paquet d'actions d'environ 15 % du capital de cette société appartenant au groupe Nobel. Depuis, son appétit a augmenté et elle a étendu son emprise; maintenant, elle détient déjà

43 % du capital de la S.I.F.A., ce qui lui assure pratiquement le contrôle.

Il en va de même, ou à peu près, avec les Laboratoires Roussel, fabriquant des antibiotiques sous licence Shenley, de « Specia », du groupe Rhône-Poulenc, lié au trust pharmaceutique germano-américain Merck et Cie, etc... Chaque boîte d'antibiotique vendue secrète quelques dizaines de « cents » de profit.

La branche des innombrables applications de l'électricité et de l'électro-mécanique prend avec la chimie une place de plus en plus déterminante dans l'industrie moderne. Aussi n'est-il guère surprenant que dans ce domaine l'influence américaine soit considérable; en l'évaluant à 35 ou 40 %, on est certainement en-dessous de la réalité. L'origine de cette influence remonte à la période d'entre les deux guerres. Depuis elle n'a fait que s'accroître.

LE GROUPE MORGAN-THOMSON-HOUSTON

Ce sont essentiellement deux groupes américains parmi les plus puissants, Westinghouse (Mellon) et General Electric (Morgan) qui sont les chefs de file de la pénétration en France. Le groupe Westinghouse possède filiales et participations parmi lesquelles il faut mentionner surtout la société des « Freins et Signaux Westinghouse » et le « Matériel Electrique S.W. » (Schneider-Westinghouse), où les groupes Schneider et Westinghouse se partagent environ par moitié le capital. En plus, Westinghouse a conclu en 1952 avec le monopole français des lampes fluorescentes, Claude Paz et Silva (du groupe Air Liquide) d'importants accords de cartel couvrant tout l'hémisphère occidental.

Le groupe, gravitant dans l'orbite de la Banque Morgan et Cie, est certainement le plus puissant; par l'intermédiaire de ses deux principales tentacules pointées vers le monde extérieur : International Telephone and Telegraph (I.T.T.) et l'International General Electric, il enserre le plus clair des industries de télécommunication en France, ainsi qu'une grosse part de nos industries de matériel élec-

trique. L'I.T.T. agit en France par ses sociétés filiales « Le Matériel Téléphonique » et la « Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques » qui, à leur tour, exercent un contrôle sur un nombre important d'autres sociétés.

L'International General Electric de son côté s'appuie sur la « Thomson-Houston », énorme trust aux ramifications les plus étendues. De la production de l'appareillage électrique le plus simple au poste émetteur de radio, de télévision et au radar, en passant par les moteurs électriques, les générateurs, les tramways, les fils et câbles, les appareils à rayon X et les lampes, le trust américain est aux leviers de commande d'un immense réseau en quelque sorte « interconnecté » par une cascade de participations, de prises d'intérêts, d'unions personnelles, etc. Chaque pulsation électrique, des ondes hertziennes ou de la basse à la haute tension, déclenche en faveur de Morgan et Cie un flux de profits.

Le groupe Thomson-Houston mérite d'être examiné plus attentivement parce qu'il est un exemple typique. Thomson-Houston exploite d'abord sous son nom propre une dizaine d'usines avec un effectif d'environ 6.000 salariés : à Chauny sont les usines de laminage et de tréfilage du cuivre et de l'aluminium; à Paris et à Bohain se trouvent deux usines de câbles électriques et une fabrique de matériel de T.S.F. (Dueret-Thomson); dans la région parisienne sont encore situées trois fabriques, spécialisées dans la production de postes d'émission de T.S.F. et de télévision; à Nevers est une usine de mécanique; dans le Nord deux autres usines produisent l'appareillage électro-ménager, etc.

Mais ce n'est pas tout. Comme chaque trust, Thomson-Houston possède « un portefeuille de participations » d'une valeur nominale de 1,3 milliards de francs, c'est-à-dire des actions d'autres sociétés anonymes dont la valeur réelle est bien plus grande. Au cours de la dernière assemblée générale de Thomson-Houston, un actionnaire a posé la question du montant réel du portefeuille « Alstom » possédé par la société. Sans révéler le chiffre exact, le président a été amené à avouer que cette valeur était environ trois fois

supérieure au chiffre inscrit au bilan. On peut donc dire que Thomson-Houston possède au moins 4 milliards de francs d'actions d'autres entreprises et contrôle de ce fait un capital de quelques dizaines de milliards réparti entre un grand nombre de sociétés. En réalité, plus de 80 sociétés gravitent autour de Thomson-Houston, autrement dit du groupe Morgan en France. Mentionnons parmi les filiales et participations les plus importantes :

— *Holdings et sociétés financières :*

- Société financière électrique;
- Société Centrale pour l'Industrie (cette dernière possède à elle seule des participations dans un très grand nombre de sociétés, parmi lesquelles : Cie Générale Française des Tramways, Tramways de Tunis, Kléber-Colombes, Indochinoise de l'Electricité, Société des Accumulateurs fixes et de traction, etc...).

— *Matériel Electrique :*

- Alsthom (en commun avec l'Alsacienne de Construction Electrique) ;
- Cie des Lampes (environ 56 % du capital);
- Cie Générale d'Electro-Céramique;
- Le Carbone Lorraine;
- Ets Ducretet;
- Cie Générale de Radiologie.

— *Sociétés de Tramways :*

- Cie Générale Française de Tramways (Marseille, Le Havre, Orléans) et ses filiales à Saint-Quentin, Tunis, dans le Var et le Gard.
- Tramways de Rouen; d'Amiens; du Tonkin; de Noce et du Littoral;
- Tramways électriques et omnibus de Bordeaux;
- Tramways Algériens, etc., etc...

— *Divers :*

- Usines de Pied-Selle;
- Laminoirs et Tréfileries d'Afrique;
- Construction d'Appareils de Levage, etc...

Cette énumération, si éloquente soit-elle, est loin de refléter l'importance réelle

du groupe américain Thomson-Houston. Ses 10 administrateurs, tous français, un seul étant officiellement le délégué de Morgan, occupent 75 sièges dans d'autres conseils d'administration.



La Banque Morgan et Cie à Paris, installée dans la calme place Vendôme est fort discrète. Le citoyen de notre pays ignore généralement qu'il s'y trouve un des postes de commande les plus importants de l'impérialisme américain en France. Lorsque les dirigeants parisiens de cette banque se réunissent autour du tapis vert de la salle du conseil, ils sont convaincus de représenter une bonne part du capital étranger exploitant notre pays. Il y a là : Lewandowski, commis de Morgan auprès de Simca (12.000 ouvriers environ), B.S. Cartier, ambassadeur de Morgan auprès de de Wendel et administrateur des Ets J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre (8.000 ouvriers), Horton P. Kennedy, représentant de la maison auprès des Ets Ducellier (2.800 salariés), des Ets Lory, de Bendix, de la Sté d'Entreprises Industrielles Charentaises, etc.; il y a Chavanneau, délégué à la Cie des Meules Norton; Maurice Pesson Didion, fidèle serviteur de la Banque, la représente au groupe de la Thomson-Houston, à la « C.I.M.A. », aux Tramways de Tunis, à la Cie Réunie de Gaz et d'Electricité, etc.; il y a encore Pierre Meynial, frère du gérant de la Banque Worms, qui surveille, pour son patron, le secteur des télécommunications (Le Matériel Téléphonique, la Cie Générale de Constructions Téléphoniques, etc...). Et nous en passons.

LA PENETRATION AMERICAINE DANS LES COLONIES

Il nous reste à mesurer l'ampleur de la pénétration de l'impérialisme américain dans les pays coloniaux dépendant de la France. Nous ne nous attarderons pas à montrer l'intérêt tout particulier qu'y portent les stratèges du Pentagone, ni à insister sur les bases militaires que les Etats-Unis y entretiennent avec des effec-

tifs importants; nous ne soulignerons pas non plus le travail de sape politique que développe sans cesse la diplomatie du dollar dans ces territoires, en jouant tantôt de l'une ou de l'autre fraction de la bourgeoisie locale naissante opposée à l'emprise du capital français. Beaucoup, sinon tout, a été écrit sur ce sujet. L'intervention américaine pour faire durer la guerre d'Indochine, empêcher toute négociation et affaiblir la France, est encore trop récente pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. On est averti, maintenant, en France, par expérience, de la menace que font peser, entre autres, ces agissements de l'impérialisme américain sur les territoires d'outre-mer et la paix du monde.

Mais derrière les militaires et les agents du Département d'Etat, il y a la volonté tenace des monopoles américains poussant à la conquête en Afrique d'un nouvel empire colonial, il y a le « big business » recherchant fiévreusement de nouvelles bases pour accroître ses profits. La réputation de puissance « anticolonialiste » que les Etats-Unis ont essayé de s'octroyer frauduleusement ne trompe plus grand monde, ni en Afrique, ni surtout en Asie...

Depuis la fin de la guerre, la France et les Etats-Unis se livrent en Afrique à une véritable course de vitesse pour les débouchés de marchandises, la recherche et l'exploitation des richesses minières; au cours des dernières années, la lutte pour les investissements de capitaux, particulièrement rentables dans cette région à main-d'œuvre bon marché, est devenue plus acharnée. Comme il y a d'un côté les monopoles français et leur chasse gardée coloniale, et de l'autre côté la convoitise des monopoles américains intrus, on ne peut guère parler dans ce domaine de collaboration, d'entente pour le partage du profit ou d'association entre le capital de Paris et celui de Wall Street. Leurs rapports sont plutôt froids, cela se comprend. Pour la France impérialiste, ses colonies africaines constituent une des bases principales du profit, le dernier grand bastion de sa puissance en tant qu'impérialisme. Pour l'impérialisme américain, la possession de l'Afrique et de ses richesses, du Maroc par exemple,

est une des conditions de son expansion économique, une nécessité pour consolider sa tutelle sur les Etats riverains de la Méditerranée. L'affaire est donc sérieuse, et les intérêts en présence sont inconciliables et nécessairement opposés. Aussi les contradictions sont-elles particulièrement vives en Afrique entre l'impérialisme français « conservateur » et l'impérialisme américain qui tend nécessairement à chercher la désagrégation de l'Union Française.

L'ambassadeur des Etats-Unis en France, M. Dillon, banquier de son état, a exprimé en termes à peine voilés, dans un discours prononcé en juin 1953 devant la Chambre de Commerce américaine à Paris, l'impatience et la colère des trusts américains devant la résistance des capitalistes français à la pénétration du capital américain dans l'Union française :

« Au point de vue américain, disait-il, non seulement des capitaux considérables attendent d'être exportés, mais aussi un grand nombre d'importants bailleurs de fonds sont impatientes d'exporter leurs capitaux... Cela s'applique particulièrement au domaine de l'exploitation des matières premières, domaine qui, en ce qui concerne la France, réclame d'importants investissements dans les régions insuffisamment développées de l'Union française.

» Du point de vue français, ajoutait-il, on doit comprendre qu'il y aura — et qu'en fait il y a — compétition pour ces investissements. »

En conclusion, M. Dillon faisait part de son désir de bientôt

« pouvoir rendre compte à Washington de nouvelles mesures prises par la France dans le but d'encourager les investissements privés américains en France et dans l'ensemble de l'Union française... »

Il faut rappeler ici, que cette exigence américaine a été très nettement formulée dans les clauses de l'accord dit « bilatéral » franco-américain du Plan Mars-

hall signé en juin 1948. Citons quelques passages de ce document capital :

— L'article 4 (paragraphe 6b) prévoit parmi les utilisations des fonds de contrepartie :

« Les dépenses afférentes à la recherche et au développement d'une production accrue pour les matières premières dont les Etats-Unis d'Amérique pourraient avoir besoin en raison de l'insuffisance effective ou éventuelle de leurs ressources. »

L'article 5, paragraphe 1, stipule :

« Le gouvernement de la République Française facilitera le transfert aux Etats-Unis d'Amérique, en vue de la constitution de stocks ou à d'autres fins, de produits... dont les Etats-Unis ont besoin à la suite de l'insuffisance effective ou éventuelle de leurs propres ressources, à des conditions raisonnables de vente, d'échange ou de troc. »

— L'article 5, paragraphe 2b, prévoit : « des arrangements assurant une protection suffisante à tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique ou à toute compagnie, société ou association créée sous le régime des lois des Etats-Unis d'Amérique..., l'accès à l'exploitation de ces ressources dans des conditions équivalentes à celles dont jouissent les ressortissants français, etc... »

Les monopoles américains ont espéré un moment pouvoir s'assurer la « collaboration » volontaire de la finance française dans cette entreprise. Ils l'ont tenté sur une vaste échelle. Ce fut en septembre 1949 la création d'un groupement bancaire franco-américain pour l'exploitation des colonies françaises. Ce groupement fut organisé sous forme de deux « Comités bancaires pour l'équipement des territoires français d'outre-mer », l'un français et l'autre américain et qui devaient travailler « ensemble et séparément ». Les deux groupes devaient procéder à des études de projets d'investissements, mettre en commun leurs recherches et, cette étape franchie, participer en commun à

la création de sociétés coloniales... L'entreprise était ambitieuse et les participants ne manquaient pas d'envergure : du côté français la Banque de l'Indo-



chine, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union Parisienne, les banques Lazard, Worms, ainsi que l'Union Européenne de Schneider (le Comité était présidé par Minost, de la Banque de l'Indochine); du côté américain, le Comité n'était pas moins représentatif de la haute finance : patronné par la Chase National (Rockefeller), il comprenait les groupes Morgan, Giannini, Harriman et Kühn, Loeb et Cie.

Il est difficile d'apprécier les résultats d'ensemble obtenus par cette collaboration à l'échelle la plus élevée de l'oligarchie financière des deux pays. La discrétion et le mystère entourent toujours ce genre d'opération. Mais il est permis de douter du plein succès de cette tentative. Certes, l'appui complet de la diplomatie et de l'Etat américains (point IV, etc.) n'a pas manqué, mais la brutalité et l'insolence des Américains ont quelque peu réfréné l'enthousiasme des milieux financiers français. Les oppositions d'intérêt se sont vite manifestées. L'affaire des commerçants américains au Maroc qui voulaient s'arroger un droit d'exterritorialité, entre autres, a amené le capitalisme français à réagir; la Cour Internationale de La Haye a été saisie...

LA COURSE AUX MATIERES PREMIERES

La pénétration américaine dans les colonies a revêtu deux formes principales : d'une part, création, en Afrique, de filia-

les d'entreprises américaines (ou contrôlées par le capital américain) installées en France; ces filiales agissent donc sous l'étiquette de sociétés « françaises ». Nous ne nous attarderons pas sur cette forme « facile » d'expansion. Elle concerne spécialement les secteurs commerciaux et industriels, mais n'englobe pas ou peu l'extraction des matières premières, de minerais, etc., qui est l'activité principale des trusts dans les colonies. D'autre part, il y a création de nouvelles sociétés, et mainmise sur des sociétés minières existantes dans le but d'élargir les ressources en matières premières des Etats-Unis. C'est sur cette dernière forme, tout spécialement appuyée et financée par l'administration américaine, qu'il convient d'attirer l'attention.

D'une manière générale, le procédé était et est encore le suivant : un prêt public américain est accordé à une société minière française en vue du développement de l'extraction d'une matière; une société américaine fournit l'équipement nécessaire en échange d'une participation au capital et le prêt est remboursé avec intérêts par la fourniture aux Etats-Unis de la totalité ou d'un pourcentage de la production, échelonnée sur plusieurs années. Comme dans beaucoup de cas, l'acheminement de ces produits est rendu difficile, voire impossible en l'absence de routes, de chemins de fer, d'installations portuaires, etc... le financement de ces travaux indispensables pour la réalisation du profit est exigé des finances publiques; l'Etat français et l'Etat américain accordent des crédits d'investissements à très long terme tout en abandonnant l'exploitation de ces installations au capital privé...

Les firmes américaines font donc dans ce domaine une vive concurrence aux capitalistes français : d'un côté, elles éliminent les fournisseurs français d'équipement, de matériel de transport⁽¹⁾ et de travaux publics, et, d'autre part, elles accaparent à des conditions très avantageuses les matières premières dont la production et le commerce sont une source

importante des profits des trusts français.

Il est impossible, dans les conditions actuelles, de connaître toutes les tentatives américaines ainsi que tous les succès (ou échecs) du capital américain dans sa course aux richesses naturelles des colonies françaises d'Afrique. Cependant on peut en dresser une liste déjà assez impressionnante :

— *Or et diamants* : grâce à un prêt de l'E.C.A. de 251 millions de francs, la « Grivar Exploration and Development Corp » détient 50 % du capital de la société « Union Minière Africaine » en A.E.F., le prêt étant remboursable en diamants industriels.

La Compagnie Minière de l'Oubanghi Oriental, société française, bénéficiaire d'un prêt de 2,6 millions de dollars, se trouve liée dans les mêmes conditions par la fourniture d'une partie de sa production aux Etats-Unis et l'introduction du capital américain.

— *Bois coloniaux* : La Société Française du Gabon, équipée par le trust américain Plywood Corporation, doit livrer pendant des années 20 % de sa production aux Américains.

La Société « Les Bois du Cameroun », ayant reçu un prêt de 1,6 million de dollars, se trouve contrôlée en fait par la Prescott Corporation américaine.

— *Liège* : La Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie, exploitant en Algérie et au Maroc, a conclu des accords de livraison à long terme avec la Armstrong Cork Corporation des Etats-Unis.

— *Graphite et mica* : L'administration américaine a obtenu que Madagascar livre du mica, du beryllium et 19.800 tonnes de graphites échelonnés sur 7 ou 8 ans.

— *Nickel et chrome* : La Société Le Nickel et la Société Calédonienne des Métaux, toutes les deux « bénéficiaires » de prêts américains, rendues dépendantes de trusts américains par la fourniture d'équipement, doivent rembourser ce prêt par la livraison de nickel et de chrome aux Etats-Unis.

— *Cobalt* : La « Société Minière de Bou-Azzer et du Graara », au Maroc,

(1) Le parc automobile du Cameroun par exemple était composé en 1952 de 62 % de voitures américaines et de 32 % de voitures françaises, celui du Maroc avait 50 % de camions américains contre 45 % seulement de camions français, etc...

ayant touché 330 millions de francs « d'aide » sur les fonds du plan Marshall, s'est engagée à fournir du cobalt, de l'amiante, etc... aux Etats-Unis en remboursement de sa dette...

— *Manganèse* : Le trust américain bien connu « U.S. Steel » a remporté une véritable victoire au Gabon, en obtenant la direction et le contrôle (avec 49 % du capital) d'une nouvelle société, la Compagnie Minière de l'Ogoué (Comilog). Celle-ci doit exploiter un très riche gisement de manganèse près de Franceville, récemment découvert. Une ligne de chemin de fer doit être spécialement construite pour permettre l'évacuation du minerai vers la côte; la Banque Morgan et la Banque Internationale pour la Reconstruction (américaine) ont ouvert des crédits à long terme pour l'exécution de ce projet.

— *Cuivre, plomb, zinc* : En Algérie, les mines de Sidi-Kamber fournissent aux Etats-Unis, en échange d'un prêt de 238 millions de francs, une partie de leur production.

En A.E.F., dans la vallée du Niari, la « Mid African Corporation », filiale du trust Newmont Mining, participe activement à des recherches minières.

Au Maroc, le groupe Morgan, par l'intermédiaire de la Newmont Mining et de sa filiale la Saint-Joseph Lead Corporation, a mis la main sur les importantes mines de Zelligja (Sté Nord Africaine du Plomb). Il en détient la direction avec 49 % du capital, les sommes investies sont remboursées par la fourniture de plomb, zinc, et autres métaux de grande valeur stratégique.

En A.O.F., des capitaux publics et privés américains participent avec des capitaux anglais et français à l'exploitation des mines de cuivre en Mauritanie (Sté des Mines de cuivre de Mauritanie).

— *Pétrole* : Dans tous les pays d'Afrique, les trusts américains distribuent, stockent et transportent du pétrole; ils s'y livrent à des recherches et des prospections. En Tunisie, en particulier, la « Gulf Oil » américaine a obtenu (en même temps que la Shell anglaise) un important périmètre de recherche et d'exploitation (Sté Nord Africaine des Pétroles) etc...

Il faudrait y ajouter les mines de fer,

d'alumine (Konakry), d'ilménite (au Sénégal), etc., etc., pour obtenir un tableau plus complet des progrès qu'a pu réaliser au cours des dernières années la mainmise américaine sur les richesses de l'Union française.

Il est très difficile de connaître avec quelque précision l'importance relative ou absolue de ces investissements américains par rapport à ceux de la métropole. Selon certaines estimations assez sommaires, ce rapport serait de 1 à 6, autrement dit la part du capital américain dans la somme globale investie au cours des 6 à 7 dernières années dans les colonies africaines s'élèverait à 14-15 %.

Quoi qu'il en soit, l'ampleur des divergences entre capitalistes français et américains au cours de la dernière période, l'acharnement montré par l'impérialisme français à défendre « ses » colonies non seulement contre le mouvement de libération nationale des peuples opprimés, mais aussi contre l'intrusion du capital américain, sont des indices suffisants pour apprécier l'étendue de la pénétration du « big business ».

LES RESISTANCES A LA COLONISATION

S'il fallait résumer le sens de l'intervention américaine en France depuis la fin de la guerre, on pourrait dire qu'elle a été une puissante tentative de transformer notre pays en domaine colonial. Le *U.S. News and World Report* écrivait à la fin de 1952 : « Paris est devenu le petit Washington de l'Europe. 1.500 Américains et 1.200 Français travaillent dans cette ville pour 17 services gouvernementaux américains, qui occupent 18 immeubles. Les Etats-Unis sont représentés à Paris par 4 ambassadeurs, 3 ministres, une douzaine de généraux, sans compter des douzaines de colonels, d'économistes, de diplomates, de soldats, d'avocats et même d'agents du F.B.I. ».

Jamais encore dans notre histoire, en dehors de la période d'occupation, nous n'avions subi une pression aussi forte et plus dangereuse pour l'avenir national.

Cette tentative de colonisation est en

voie d'échouer, mais il serait périlleux de sous-estimer les dangers qui menacent encore l'avenir.

De même que les capitalistes français prétendent apporter dans les territoires coloniaux qu'ils exploitent les bienfaits de la civilisation — en oubliant toujours de parler des profits, — de même les Américains n'ont jamais cessé de claironner la « générosité » de leur intervention en France. Il est clair maintenant que le but qu'ils voulaient atteindre était de faire de la France un instrument de la politique agressive des monopoles américains; d'utiliser dans une croisade contre les pays de l'Est les fantassins français à la place des « G.I.s ». Mais les moyens de cette politique ne pouvaient pas être séparés, en régime capitaliste, de la subordination économique de notre pays, c'est-à-dire, en fait, de l'installation des monopoles américains dans notre pays pour en tirer des profits exceptionnels.

Pour créer ces conditions favorables il fallait préparer le terrain. Ce fut, comme nous l'avons dit, le but de l'« aide » américaine. Elle permettait d'une part de gagner la collaboration de ceux des trusts français qui profitaient de cette aide, d'autre part d'entreprendre un immense travail de corruption pour gagner dans le personnel politique, dans la presse, etc., des agents dévoués à cette politique.

Existait-il une base solide d'accord avec les capitalistes français ? Sans aucun doute, car, en dehors de l'apport en dollars, l'intervention américaine permettait de renforcer l'exploitation de la classe ouvrière et par conséquent d'accroître la masse des profits.

Les Américains, en particulier, ont poussé à la dévaluation de la monnaie qui leur permettait d'acquérir plus de richesses pour la même quantité de dollars. L'inflation, qui affaiblissait la position internationale de la France, était surtout le moyen le plus efficace pour abaisser les salaires réels. Les monopoles français ont largement profité de cette situation, bien qu'une partie de la bourgeoisie n'ait pas été sans inquiétude sur cette dépréciation excessive de la monnaie qui ne pouvait manquer, à la longue, d'avoir des conséquences sociales dangereuses. La

campagne pour la productivité, c'est-à-dire en fait pour l'intensification du travail est, personne ne peut le nier, d'inspiration américaine. Elle satisfait aussi pleinement les appétits de profits des capitalistes français.

L'intrusion du capital américain dans la vie économique de la France a donné à ce capital, comme nous venons de le montrer, des profits très élevés. Mais cette exploitation a fini par se heurter à des obstacles de plus en plus sérieux. La tentative de transformer un pays comme la France en domaine colonial est au-dessus des forces de l'impérialisme américain, quelles que soient ses prétentions.

Les appétits de cet impérialisme sont naturellement insatiables. Si on lui avait laissé le champ libre, il aurait déjà mis la main sur ce grand domaine colonial que les capitalistes français n'entendent abandonner à personne, et il aurait fait perdre à la France sa souveraineté dans une soi-disant organisation « européenne » dont il pensait être le véritable dirigeant.

Les illusions commencent à se dissiper. L'espoir de transformer le prolétariat français en prolétariat colonial, affamé, misérable et privé de tout droit politique, était aussi absurde que de vouloir donner comme dirigeants à ce prolétariat des hommes payés par Irving Brown. La cause fondamentale de l'échec de l'entreprise de colonisation de la France par l'Amérique est la lutte tenace, héroïque, menée par la classe ouvrière française depuis la Libération pour défendre, avec ses libertés, l'indépendance et la grandeur de la nation. Pas un instant la classe ouvrière ne s'est abandonnée, ni ne s'est laissée corrompre. Malgré les cris des domestiques de l'Amérique, malgré la répression, elle s'est affirmée, en face des nouveaux « collaborateurs », comme la seule force authentiquement nationale capable de défendre jusqu'au bout la cause de l'indépendance et de la liberté. C'est pourquoi elle a rallié de plus en plus autour d'elle des hommes de toutes conditions qui refusent d'accepter la servitude.

L'autre force qui devait aussi finalement s'opposer aux tentatives de colonisation était la bourgeoisie elle-même qui

ne saurait transiger sur la question des profits. Tant que l'intervention américaine n'a pas menacé ses profits essentiels, mais lui a, au contraire, permis de les accroître, elle a été une servante docile. Aujourd'hui les choses en sont arrivées au point où la politique américaine met en péril des positions fondamentales de notre grande bourgeoisie. La réaction est inévitable, quoiqu'elle soit loin d'être générale étant donnés les intérêts contradictoires et complexes des trusts français. Les premiers changements amorcés — mais non encore consolidés — dans le domaine de la politique étrangère, prouvent que la situation est devenue un peu moins mauvaise. Mais il serait très dangereux de méconnaître et de sous-estimer tout ce qui reste à accomplir.

Les effets néfastes de l'intervention américaine seront longs à effacer. Les positions économiques acquises par le capital américain en France sont, nous l'avons dit, importantes; la nouvelle cinquième colonne que l'impérialisme américain a constitué dans notre pays est

nombreuse et bien fournie en argent. Les hommes politiques qui se sont fait les valets des dirigeants américains n'ont rien perdu de leur insolence et multiplient les intrigues; une part importante de la grande bourgeoisie qui, par égoïsme de classe, ne reculerait pas devant des aventures guerrières, voudrait accentuer encore la politique de noire réaction dont les Américains sont les champions; enfin il ne faut pas négliger la corruption des esprits qui, par la presse, le cinéma, la radio, la littérature, a fait chez nous des ravages...

Tout cela peut être et sera finalement balayé. La classe ouvrière française a une très riche expérience. Depuis un siècle, elle s'est endurcie en menant tous les combats et son ressort n'a jamais pu être brisé. Riche de tout son passé, elle contribue par sa fermeté au rassemblement de toutes les forces authentiquement françaises contre cette gigantesque entreprise de colonisation et prouve dans la pratique qu'elle est la seule héritière de tout ce qui a fait la grandeur nationale.

Eugène DUMOULIN.



LES PROFITS

« Les bilans de nombreuses sociétés anonymes rappellent ces palimpsestes du Moyen Age dont il fallait d'abord gratter le texte visible pour pouvoir découvrir dessous les signes donnant le sens réel du document ».

(L. ESCHWEGE. Die Bank 1914 ; cité par Lénine dans « L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme ».)

Le profit est le phénomène essentiel, l'unique élément moteur du régime capitaliste. Lorsqu'ils investissent des capitaux dans la production ou le commerce, les capitalistes ne se soucient pas de satisfaire les besoins des consommateurs, mais seulement de faire fructifier leur argent, d'obtenir du profit. Quand le profit disparaît, la production s'arrête ; on peut le vérifier au moment des crises économiques.

Lorsqu'ils s'adressent au grand public, les représentants des trusts qui dirigent les organisations patronales s'efforcent d'accréditer l'idée que la recherche du profit n'est plus l'essentiel dans l'économie contemporaine, et que le patron exerce aujourd'hui des fonctions qui le mettent « au service » de la société tout entière.

Mais le ton change dans les réunions réservées aux patrons, et François Peugeot déclarait par exemple à une récente assemblée des fabricants d'outillage : « Je terminerai par un vœu. Que la politique générale de notre cher pays cesse d'être toujours dirigée contre ceux qui produisent..., que l'on encourage le profit au lieu de le tuer, car lui seul est moteur et permet l'initiative. »

L'étude des profits réalisés par les capitalistes est donc essentielle et doit permettre à la fois de déterminer quelle est l'ampleur de ces bénéfices, quelle est leur origine et comment ils sont répartis entre les capitalistes, quelle est, enfin, leur utilisation ultérieure par ceux qui les perçoivent.

L'AMPLEUR DES PROFITS⁽¹⁾

Le gouvernement s'efforce de « tuer » le profit, au lieu de l'encourager affirme François Peugeot. Il ne semble pas y être parvenu, si l'on en croit les résultats des

bilans publiés, en ce qui concerne ceux de la famille Peugeot, des automobiles. Cette firme, l'un des quatre grands trusts de l'automobile, a réalisé en effet de 1947 à 1953 les bénéfices suivants (en millions de francs) :

(1) Voir sur ce sujet l'article de A. VANOLI dans le n° 3 de « Economie et Politique ».

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
77	117	279	494	747	999	1.206

Il ne s'agit là que des profits publiés aux bilans, et ce n'est pas un cas exceptionnel de prospérité. Il est extrêmement difficile de connaître exactement les bénéfices réalisés par les grands capitalistes. D'importantes entreprises telles que par exemple Boussac, Rothschild, Beghin, ne font pas connaître leurs résultats financiers. Seules, les sociétés anonymes cotées en bourse sont obligées de publier quelques documents comptables.

Les bénéfices nets inscrits aux bilans ne représentent eux-mêmes, pour des raisons essentiellement fiscales, qu'une faible partie des bénéfices réels.

Pour démontrer que les profits sont faibles, le Patronat baptise couramment profit la seule fraction des bénéfices distribuée aux actionnaires. Or, ces bénéfices ne constituent aujourd'hui qu'une partie des bénéfices nets inscrits aux bilans des sociétés. Avant 1914, une fraction notable des bénéfices nets devait être distribuée, parce que les actionnaires donnaient régulièrement aux sociétés les apports d'argent frais dont elles avaient besoin pour étendre ou moderniser leur capacité

de production. Depuis que le marché financier a perdu son importance, les actionnaires se sont vus réduits à la portion congrue. Selon la revue « Etudes et Conjoncture » (sept.-oct. 1951), 70 % des bénéfices nets étaient distribués en 1938 pour l'ensemble des sociétés ; tandis qu'en 1948 12 % seulement des bénéfices nets furent distribués. Dans les dernières années, l'augmentation énorme des profits et le recours plus fréquent au marché financier ont amené les dirigeants des sociétés à répartir des sommes plus importantes, mais qui ne sont toujours qu'une faible partie des profits réels. Aussi la lutte entre les dirigeants des sociétés anonymes et les actionnaires est-elle continuelle.

Les fractions du bénéfice non réparties entre les actionnaires sont pour une part distribuées aux administrateurs et dirigeants des sociétés sous forme de tantièmes, de jetons de présence, de traitements, d'indemnités de toute sorte, et pour une part, mises en réserve. De 1950 à 1952, la Compagnie Française de Raffinage a, par exemple, réparti ses bénéfices comme suit :

	1950	1951	1952
Bénéfice net	1.618	2.731	2.408
Dividendes	480	648	755
Tantièmes	13	20	23
Réserve légale	82	136	579
Fonds de prévoyance	1.043	1.927	1.051

Cette façon de procéder est tout à fait courante.

D'ailleurs le bénéfice net, distribué ou non aux actionnaires, ne représente lui-même qu'une fraction des profits réels. Les lois fiscales donnent aux entreprises qui peuvent s'assurer les services d'un conseiller fiscal de multiples possibilités d'affecter une fraction des bénéfices aux réserves et provisions. Pour cinq grandes sociétés pétrolières, le capital, les bénéfices et le total des réserves et provisions ⁽¹⁾ ont évolué comme il est indiqué au tableau ci-après. Les variations du capital correspondent pour l'essentiel à de

multiples incorporations de réserves, opérations très fréquentes, dans tous les domaines, depuis 1947. Pour ces cinq sociétés, le total du capital et des réserves est passé de 40.744 millions en 1949 à 82.973 millions en 1952 soit une augmentation de 42.193 millions ou 104 %. Pour la même période les bénéfices nets n'ont atteint que 19.647 millions.

Enfin les amortissements, tels qu'ils sont actuellement pratiqués par les grandes sociétés capitalistes, constituent, pour une part variable mais souvent très importante, une nouvelle façon de déguiser les profits. Du point de vue de la doctrine économique classique et de la stricte orthodoxie comptable, on sait que les amor-

(1) A l'exclusion de la réserve spéciale de réévaluation.

VARIATIONS DU CAPITAL
ET DES RESERVES DE 5 SOCIETES PETROLIERES (en millions de francs)

SOCIETES	1949		1950		1951		1952	
	Capital	Réserv.	Capital	Réserv.	Capital	Réserv.	Capital	Réserv.
Cie Française de Raffinage	6.000	2.948	6.000	4.918	7.200 ⁽¹⁾	10.532	8.400 ⁽¹⁾	16.209
Huiles de Pétrole B. P.	2.982	3.371	5.248 ⁽²⁾	4.511	5.248	5.297	7.872 ⁽²⁾	6.518
Shell Française .	7.796	4.744	8.663 ⁽¹⁾	4.684	8.663	5.265	9.529 ⁽¹⁾	4.489
Socony Vacuum Française	2.635	270	3.865	1.113	3.865	1.764	5.154	1.141
Cie Française des Pétroles	8.703	1.295	8.703	1.844	8.703	3.342	13.055 ⁽¹⁾	10.570
TOTAUX	28.116	12.628	32.479	17.070	33.679	26.200	44.010	38.927
	40.744		49.549		59.879		82.937	

(1) Augmentation de capital réalisée intégralement par incorporation de réserves.

(2) Augmentation de capital réalisée partiellement par incorporation de réserves.

tissements sont des sommes mises de côté pour renouveler le matériel, les immeubles, les machines, au fur et à mesure de leur usure. De ce fait, une machine dont la durée d'utilisation peut être évaluée à dix ans devrait être amortie d'un 1/10 tous les ans, un immeuble ou une usine devraient au contraire s'amortir sur des périodes beaucoup plus longues. Mais en réalité, les amortissements sont pratiqués, du point de vue financier, par application de coefficients fiscaux que l'Administration a déclarés admissibles. Ainsi conçu, l'amortissement, dépourvu de base économique, devient dans de très nombreux cas une simple méthode de mise en réserve de profits qui se trouvent soustraits de ce fait à l'impôt et aux actionnaires.

Les moyens dont disposent les dirigeants de sociétés pour minimiser et déguiser les profits effectivement réalisés sont donc nombreux, et sont souvent légalisés par un appareil d'Etat tout dévoué aux trusts. Ces moyens sont très diversement utilisés; aussi n'est-il pas possible de reconstituer, pour les quelque 120.000 sociétés capitalistes françaises, un montant même approximatif du total des profits réellement encaissés. Tout en reconnaissant l'insuffisance de cette donnée, il faut

se contenter de prendre en considération les profits nets annoncés, étant bien entendu que les profits réels représentent plusieurs fois le montant des profits nets inscrits au bilan.

Les chiffres inscrits au tableau suivant ont été obtenus de deux façons différentes mais leur comparaison reste pleinement valable.

Les bénéfices nets figurant dans les colonnes 3, 6 et 9 résultent du dépouillement des bilans publiés par les sociétés elles-mêmes. Le montant global des bénéfices des sociétés qui figure dans la colonne 2 résulte du dépouillement des statistiques fiscales. Il a été corrigé, afin de le rendre comparable avec les autres chiffres, en tenant compte du fait que le bénéfice fiscal est établi sans déduction du montant de l'impôt. Pour une société qui a fait un bénéfice net de 100 fr., avant paiement de l'impôt (taux actuel: 36%), le bénéfice fiscal est de 100 fr. mais le bénéfice inscrit au bilan est de 64 fr. seulement. Afin de rendre les chiffres du tableau comparables, le produit global de l'impôt sur les sociétés a été déduit, chaque année, de la somme des bénéfices fiscaux calculée par l'Administration.

COMPARAISON DES BENEFICES NETS DES SOCIETES

(en millions de francs)

Année	Bén. nets imp. déd. de ites les sociétés S.A. S.A.R.L. Soc. en somm. mand. etc...	762 grandes sociétés (comprenant les 100 trusts ci-contre)			100 trusts			662 grandes sociétés (autres que les 100 monopoles)		
		Bénéfice	Indice 1947 : 100	% de l'ensem.	Bénéfice	Indice 1947 : 100	% de l'ensem.	Bénéfice	Indice 1947 : 100	% du total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1947 ..		20.953	100		7.185	100		13.768	100	
1948 ..	328.256	41.162	196		13.825	192		27.337	198	
1949 ..	273.583	57.890	276	21,1 %	21.201	295	7,7 %	36.689	266	13,4 %
1950 ..	239.539	74.266	354	31 %	26.885	374	11,2 %	47.381	344	19,8 %
1951 ..	323.635	100.676	480	31,1 %	36.569	509	11,2 %	64.107	465	19,9 %
1952 ..	364.500	111.476	532	30,5 %	46.944	653	12,8 %	64.532	469	17,7 %
1953 ..					54.395	757				

Il apparaît clairement que les 662 grandes sociétés retenues voient leurs bénéfices augmenter d'année en année beaucoup plus rapidement que l'ensemble des sociétés, mais nettement moins vite que les 100 trusts principaux compris dans la liste.

Pour l'ensemble des sociétés, le chiffre du total des bénéfices de 1948 n'est pas entièrement comparable avec celui des années suivantes, la réforme instituant le régime actuel de l'impôt sur les sociétés datant de décembre 1948. Si l'on s'en tient aux années 1949 à 1952, on constate que l'augmentation est de 32,5 % pour l'ensemble des sociétés, de 75,3 % pour les 662 grandes sociétés et de 121 % pour les cent trusts.

De 1947 à 1952, les profits des 100 trusts ont été multipliés par 6,53, tandis que ceux des 662 grandes sociétés étaient seulement multipliés par 4,69. De même, ces 100 trusts réalisaient en 1949 7,7 % du total des profits, et 12,8 % en 1952. Les chiffres correspondants pour 762 grandes sociétés sont de 21,1 % en 1949 et 30,5 % en 1952. La concentration des profits est donc un fait incontestable : la part des grandes sociétés dans le partage des bénéfices augmente régulièrement, et avec elle s'accroissent leur capacité de production, leur puissance économique et

financière, leur influence dans la politique nationale et internationale.

**

On peut aussi essayer de préciser quelle est l'ampleur des profits capitalistes dans leur évolution, en analysant les travaux de la Commission des Comptes de la Nation.

La présentation des « comptes de la Nation » n'est évidemment pas établie d'un point de vue marxiste et ne permet pas de chiffrer, par exemple, le volume global de la plus-value produite chaque année. Cette comptabilité permet de retrouver cependant divers éléments du profit capitaliste, sous la forme des revenus distribués par les entreprises. Mais là encore, des éléments de confusion subsistent ; dans la catégorie des « revenus distribués », des revenus non capitalistes, par exemple ceux des artisans ou ceux des petites exploitations agricoles familiales, sont additionnés avec ceux des entreprises de type capitaliste de l'industrie et du commerce, sans qu'il soit aisé de les différencier.

Si l'on veut pouvoir comparer les données des « Comptes de la Nation » avec les chiffres des tableaux donnés plus haut, on peut cependant reconstituer à peu près

comme suit, pour les exercices 1949, 1951, 1952 et 1953, les principaux éléments du montant global des profits réalisés par

les sociétés de capitaux (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée, sociétés en commandite, etc...) :

BENEFICES GLOBAUX DES SOCIETES
(en milliards de francs)

	1949	1951	1952	1953
Bénéfices distribués	100	150	150	150
Bénéfices non distribués	300	340	160	100
Traitements des dirigeants de sociétés	100	150	170	200
Amortissements	500	740	940	970

Les traitements payés aux Présidents, Directeurs généraux, gérants..., de sociétés ne sont en réalité que des profits camouflés sous cette étiquette afin de payer seulement à l'Etat 5 % de « prélèvement forfaitaire sur les salaires » au lieu de 30 % sur les bénéfices des sociétés. Quant aux amortissements, une fraction importante, vraisemblablement inférieure à la moitié mais certainement supérieure au tiers des chiffres inscrits au tableau ci-dessus, peut être considérée comme représentant des profits.

Le montant des profits des sociétés capitalistes s'établirait donc au minimum, d'après les seules sources des « Comptes de la Nation », aux chiffres ci-après (en milliards de francs) :

1949	667
1951	887
1952	793
1953	773

Ces chiffres, comprenant les « salaires » des dirigeants et une fraction des amortissements, sont, on le voit, supérieurs — parce qu'ils sont plus proches de la réalité — aux bénéfices fiscaux figurant dans le tableau donné plus haut. Si on les rapproche des bénéfices nets des grandes sociétés et des 100 trusts, on constate pleinement le mouvement de concentration des bénéfices qui s'opère au profit des monopoles depuis 1947.

**

Si l'on veut essayer de se faire une

idée de l'ensemble des profits capitalistes, ou tout au moins préciser un chiffre minimum, il faut ajouter aux profits des sociétés ceux qui sont réalisés par les entreprises capitalistes individuelles, dont le nombre demeure important.

Les revenus provenant de ces entreprises, toujours d'après les publications de la Commission des Comptes de la Nation, auraient atteint (en milliards de francs) :

En 1949	2.000
En 1951	2.850
En 1952	3.100
En 1953	3.085

On peut estimer que la moitié de ces sommes au moins représentent des profits capitalistes, le reste provenant d'entreprises artisanales ou de petites exploitations agricoles de type familial. En outre, l'ensemble de ces entreprises individuelles ont pratiqué les amortissements suivants (en milliards de francs) :

En 1949	400
En 1951	500
En 1952	500
En 1953	500

Si l'on admet que le tiers de ces amortissements est en réalité constitué par des profits camouflés, comme pour les sociétés, on peut donc affirmer, sur la base des Comptes de la Nation, que les profits capitalistes ont été sans aucun doute supérieurs aux chiffres suivants :

	1949	1951	1952	1953
Profits des sociétés	667	887	793	773
Profits des entreprises individuelles	1.133	1.590	1.715	1.710
TOTAL	1.800	2.477	2.508	2.483

Bien entendu, il ne s'agit là que d'une limite inférieure ; les possibilités offertes aux capitalistes, et surtout aux grandes sociétés, pour cacher une partie de leurs bénéfices sont telles que le montant réel des profits est certainement très supérieur.

*
**

L'examen critique des diverses sources de documentation qui existent à l'heure actuelle sur les profits capitalistes, malgré les lacunes et les erreurs de ces documents, permet donc d'aboutir à deux ordres de conclusions. En premier lieu, les profits capitalistes atteignent des som-

mes énormes, d'un ordre de grandeur comparable au montant des salaires distribués par les patrons ; cette constatation ruine la théorie du C.N.P.F., qui prétend que la « part du capital », infime, ne donnerait rien aux salariés même si elle leur était intégralement répartie. En réalité, les profits pourraient facilement être amputés des sommes nécessaires à l'augmentation des salaires.

On peut constater en deuxième lieu que la part des monopoles dans la répartition des profits capitalistes augmente sans cesse. C'est cette évolution, d'une importance capitale, qu'il s'agit maintenant d'expliquer.

L'ORIGINE ET LE PARTAGE DU PROFIT

On ne pourrait expliquer pourquoi et comment les monopoles parviennent aujourd'hui à s'assurer de tels avantages dans la répartition des profits capitalistes si on ne rappelait brièvement les lois de la formation et du partage du profit à l'époque du capitalisme de libre concurrence, époque qui a précédé dans l'histoire de ce régime la période actuelle où triomphent les monopoles, l'époque impérialiste.

Les capitalistes n'engagent leurs capitaux dans la production, n'achètent des usines, des marchandises et ne paient des ouvriers que pour obtenir du profit. Et cela est juste, disent-ils : le salarié donne son travail et reçoit le salaire, le patron apporte son capital et encaisse le profit. Mais le processus réel est différent. Sans entrer dans le détail de la théorie ⁽¹⁾, il

convient de rappeler que la valeur d'un produit est déterminée par la quantité de travail humain (travail socialement nécessaire) qu'il contient. Or dans un produit intervient le travail nouveau effectué par le producteur (travail vivant) et le travail ancien représenté par les instruments de production : machines, bâtiments, matières premières, etc., nécessaires à la production (travail mort). Le travail de l'ouvrier a une double propriété : il permet de transférer la valeur des instruments de production aux produits, et de créer en même temps une valeur nouvelle qui s'ajoute à la valeur transférée. La partie du capital consacrée à l'achat des bâtiments, machines, matières premières est appelée par Marx capital constant parce que sa valeur n'augmente pas au cours du processus de production ; elle est seulement transférée grâce au travail vivant de l'ouvrier. Par contre la

(1) Voir l'article sur « le problème des salaires » dans le n° 1 de « Economie et Politique ».

partie du capital consacrée au paiement des salaires est appelée capital *variable* parce que sa grandeur varie au cours du processus de production. En effet, le travail productif a pour qualité essentielle de pouvoir créer une valeur supérieure à celle que représente le salaire. La différence entre la valeur créée par le travail du producteur et la valeur du salaire représente précisément la plus-value qui est la source du profit.

Ce mécanisme interne de la création de la plus-value n'intéresse pas le capitaliste. Ce qui l'intéresse c'est le profit, c'est-à-dire la comparaison entre la somme qu'il a avancée (en capital constant aussi bien qu'en capital variable) et la somme qu'il retire de la vente de ses produits. La différence entre le capital engagé et le produit de la vente des marchandises produites constitue la *masse* globale du profit obtenu. Le rapport entre cette masse du profit et celle du capital engagé constitue le *taux* du profit, qui détermine le « rendement » du capital.

Tout capitaliste cherche évidemment à obtenir le profit et le taux de profit les plus élevés possibles. Mais les lois économiques ne dépendent pas de la volonté des patrons. Marx a montré que dans les conditions du capitalisme de libre concurrence, quels que soient les désirs de chaque patron pris en particulier, leur lutte tend à la formation d'un taux moyen de profit. Il a expliqué comment et pourquoi ce taux moyen a tendance à s'abaisser. Ces lois contredisent, comme beaucoup de vérités scientifiques, l'apparence extérieure des phénomènes économiques relatifs au profit, dont elles expliquent cependant l'évolution.

Lorsque les divers capitalistes achètent les moyens de production dont ils ont besoin et embauchent des ouvriers, ils ne sont pas tous, au départ, dans des conditions semblables. Les uns, par exemple en province, trouvent la main-d'œuvre à meilleur prix et s'équipent moins que d'autres. Ils auront à dépenser plus de salaires ou comme dit Marx plus de « capital variable », et ils achèteront moins de machines, de bâtiments, de matières premières, etc... En un mot leur « capital constant », celui qui transfère seulement

sa valeur aux marchandises produites, sera proportionnellement moins important que celui de leurs concurrents.

Produisant dans des conditions différentes, et tous désireux d'encaisser le plus grand profit possible, les capitalistes, à l'époque de la libre concurrence, finissent par obtenir cependant des taux de profit qui diffèrent peu d'un taux de profit moyen que leur concurrence va dégager. En effet c'est seulement en vendant les marchandises produites que les capitalistes peuvent encaisser la plus-value qu'elles contiennent. Dans chaque branche de production, la concurrence des vendeurs sur le marché aboutit à la formation d'un prix moyen et d'un taux de profit moyen uniformes. Sans doute, les prix réellement pratiqués pour chaque transaction ne sont-ils pas tous identiques aux prix moyen, parce que les conditions de la concurrence et de la publicité des offres et des demandes ne sont jamais parfaites. Mais les prix réels s'écartent peu, que ce soit en plus ou en moins, de ce prix moyen défini par les conditions économiques générales du marché. De même, les taux de profits réels peuvent être différents du taux de profit moyen, mais ils ne s'en écartent jamais beaucoup, tant que la concurrence est libre.

Entre les diverses branches de production, la concurrence joue également mais d'une façon différente : lorsque le taux de profit de l'industrie des machines-outils, par exemple, marque une tendance à la hausse, des capitaux libres ou antérieurement investis dans une autre branche vont venir créer dans l'industrie des machines-outils de nouvelles entreprises dont la production, lorsqu'elle va s'ajouter à celle des anciennes entreprises, augmentera l'offre sur le marché. Les prix et par suite le taux de profit baisseront et, par une série d'oscillations successives, un taux moyen de profit s'établira également entre toutes les branches de la production.

La loi de la formation d'un taux de profit moyen éclaire également les conditions de la répartition du profit entre les diverses catégories de capitalistes. Puisque la plus-value n'est produite que dans le domaine de la production des marchandises, il faut expliquer pourquoi le

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Les de NERVO

A la tête du groupe et de la famille de Nervo, liée aux Mirabaud, on trouve le baron Léon de Nervo, né en 1873, ingénieur de l'Ecole Centrale; il épousa Germaine Davillier (famille liée au Crédit Commercial de France). Président honoraire des Phosphates et Chemins de Fer de Gafsa, de Denain-Anzin, des Mines et Fonderies de Pontgibaud, de Djebel-Djerissa, des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, président-directeur général de Mokta-el-Hadid, il est membre du Cercle Interallié et propriétaire du château de Margency; sa fille Yvonne a épousé Robert Lemaigen, qui dirige l'activité coloniale et commerciale du groupe. Jacques de Nervo, fils de Léon, est président de Denain-Anzin (depuis 1945), président-directeur général des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, vice-président de Pontgibaud, des Ateliers et Chantiers de France, administrateur d'Usinor, des Tubes de Valenciennes et Denain, de l'Omnium Industriel, Immobilier et Commercial et de Commentry, Fourchambault et Decazeville.

Pierre RICARD

Le représentant officiel de l'ensemble des trusts de la sidérurgie est Pierre Ricard, président, depuis 1953, de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie. C'est un haut fonctionnaire promu patron et grand commis des monopoles. Né en 1899, il est ingénieur de Polytechnique et des Mines. On le trouve, en 1935, attaché au Ministère des Travaux Publics,

puis, de 1935 à 1938, conseiller technique du Ministère du Commerce. Administrateur de la Sté Générale de Fonderie en 1938, il passe en 1939-40 chef du service de la sidérurgie au Ministère de l'Armement. A partir de ce moment-là, son ascension est rapide. Sous Vichy, on le retrouve vice-président délégué général du Comité d'Organisation de la Fonderie et membre de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels. Il cumule aujourd'hui fonctions et titres : premier vice-président du C.N.P.F., président de la Chambre syndicale de la Sidérurgie, vice-président-délégué du Syndicat général des Fondateurs, vice-président de l'Association Nationale d'Expansion Economique, membre du Comité national français de la Chambre de Commerce Internationale, membre du Conseil Economique, du Comité National des Prix, de la Commission Consultative Charbon-Acier (du plan Schuman), etc... Il a regu de nombreux postes d'administrateur de sociétés : Crédit Lyonnais, Union Européenne, Cie d'Applications Mécaniques, Entreprises Campenon-Bernard, Aciéries de Paris et d'Outreau...

Jacques LAURENT

Jacques Laurent est le fils du célèbre Théodore Laurent, chef du groupe Laurent-Marine et Homécourt (aujourd'hui Marine et Saint-Etienne). Jacques Laurent est président de Sidélor et de Davum, ainsi que des Forges et Aciéries de Dilling (Sarre); vice-président de Marine et Saint-Etienne, des Ateliers et Forges de la

Loire, de la Sté Lorraine de Participations Financières et Industrielles; administrateur de la Cie Française de Matériel de Chemins de Fer, de la Marocaine Métallurgique, etc...

Leon DAUM

Le représentant de fait des trusts sidérurgiques français à la Haute Autorité du pool Schuman est Léon Daum, employé supérieur du groupe Laurent. Né en 1887, ingénieur de Polytechnique et des Mines, il est chef du service des mines du Maroc en 1913, chef du service des mines de la Sarre en 1919. En 1921, il quitte l'administration pour entrer à Marine et Homécourt, dont il devient directeur général en 1927. Il ne fait plus partie officiellement de ses conseils d'administration depuis qu'il est membre de la Haute Autorité; il était auparavant président-directeur général de Sollac, vice-président-directeur général de Marine et Homécourt, administrateur du Crédit National, de Sidélor, de Davum, des Forges et Aciéries de Saint-Etienne, des Forges et Aciéries de Dilling (Sarre), etc...

André GRANDPIERRE

A la tête du groupe Pont-à-Mousson on trouve André Grandpierre, président des Fonderies de Pont-à-Mousson et de la Cie de Pont-à-Mousson. Il est également vice-président de Sidélor, d'Aubrives et Villerupt; administrateur de la Sté de Participations, d'Etudes et de Banque, des Forges et Aciéries de Dilling, des Charbonnages de Becriegen...

commerçant, le banquier, peuvent obtenir eux aussi, du profit.

Ici encore, la concurrence des capitaux est le phénomène essentiel qui joue comme lorsque la concurrence a lieu entre des branches de production différentes. Si l'industriel, un fabricant de chemises, par exemple, a besoin d'emprunter des fonds, s'il a besoin des services d'un commerçant pour écouler sa production, il sera évidemment obligé de payer le banquier ou les grossistes et détaillants auxquels il a recours. Mais ces derniers sont des capitalistes comme les fabricants de chemises : ils n'auront placé leurs capitaux dans la banque, ou le commerce, que s'ils sont assurés de recueillir dans ces activités un profit égal à celui de l'industrie. Et lorsque le taux du profit commercial ou le taux du profit bancaire s'écarte, en hausse ou en baisse, du taux moyen général du profit, l'afflux ou l'exode des capitaux viennent rétablir l'équilibre par le jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Il existe d'ailleurs une autre partie prenante dans la répartition de la plus-value : l'Etat. Toutes les dépenses administratives, militaires, répressives sont en fait le paiement d'activités improductives, même si elles sont indispensables au maintien du régime. Ces sommes, comme le profit commercial ou bancaire, ne peuvent provenir, quelle que soit leur importance, que de la plus-value extraite dans le secteur de la production.

**

La concurrence des capitalistes a également un autre résultat. Le progrès des techniques de la production ne s'opère pas régulièrement pour l'ensemble des entreprises. Les entreprises qui sont, à un moment donné, mieux équipées, plus modernes ou mieux dirigées peuvent bénéficier de prix de revient inférieurs et peuvent ainsi obtenir pendant une courte période un « surprofit », une marge de profit supérieure au profit moyen, puisqu'elles vendent, comme leurs concurrents sur le marché, à un prix uniforme.

Cet avantage technique ne peut rester longtemps l'apanage de quelques firmes, car la concurrence a également pour effet de modifier sans arrêt les conditions de

la production. L'expérience montre que l'évolution des techniques productives conduit régulièrement à une plus grande mécanisation du travail, à une augmentation de la quantité de machines, de bâtiments et de matières premières nécessaires pour faire travailler le même nombre d'ouvriers. Le capital constant augmente beaucoup plus vite que le capital variable. Et c'est pourquoi, le taux moyen de profit, qui dépend non seulement du capital variable mais de l'ensemble du capital engagé dans la production a tendance à baisser au fur et à mesure de l'évolution du capitalisme.

Sans doute, cette baisse n'est pas régulière : les capitalistes disposent de nombreux moyens pour relever le taux de profit, dont le principal est l'augmentation de l'exploitation des travailleurs, sous toutes ses formes : allongement de la journée de travail, intensification du travail et notamment accélération des cadences, etc... Ils utilisent ces moyens chaque fois qu'ils le peuvent, en prétendant toujours que tel est l'intérêt des salariés, comme ils le font aujourd'hui dans la croisade pour l'accroissement de la productivité. Et ils parviennent ainsi à faire remonter le taux du profit, au moins dans certains secteurs et pour une certaine période. C'est pourquoi la loi de la baisse du taux moyen du profit est une loi « tendancielle ».

Etablissement d'un taux moyen de profit, baisse tendancielle de ce taux, telles sont les lois qui régissent la formation et la répartition du profit à l'époque du capitalisme de libre concurrence.

**

Les choses sont profondément différentes à l'époque de l'impérialisme. L'existence même des grands trusts, engendrés par le double mouvement de centralisation et de concentration du capital, limite le jeu de la concurrence, déforme les conditions de la lutte entre les capitalistes pour le partage du profit, et l'obtention régulière de profits très supérieurs au profit moyen devient pour les monopoles possible en même temps que nécessaire.

Tout d'abord, dans la plupart des grands secteurs de la production, les prix

ne se forment plus aujourd'hui par le jeu de la loi de l'offre et de la demande sur un marché libre, c'est-à-dire sur un marché où les positions respectives des vendeurs et des acheteurs sont sensiblement équilibrées. Le groupe Pechiney-Ugine par exemple, on l'a vu, produit la totalité de l'aluminium fabriqué en France, quelle que soit son utilisation finale : papier d'emballage du beurre, ou bombardiers lourds. Le super-monopole international dénommé « Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », ou plus communément pool Schuman, a légalement une action déterminante sur la fixation des prix des produits ferreux dans tous les pays de la Communauté. La concentration de la production aux mains des monopoles, même lorsqu'elle est d'une ampleur moindre que dans les deux exemples cités, leur permet de vendre leurs produits beaucoup plus cher que si les prix étaient fixés par une libre concurrence entre de nombreux vendeurs et acheteurs. Les prix « de monopole » ont pour caractéristiques principales d'être supérieurs à la valeur alors que les prix obtenus par le jeu de la concurrence libre sur les marchés oscillent autour de la valeur.

Pour les mêmes raisons, les trusts peuvent utiliser l'importance de leurs achats pour faire pression sur leurs fournisseurs et obtenir d'eux des prix particulièrement bas. De ce fait, la formation d'un taux moyen de profit ne peut plus s'opérer et les monopoles ont la possibilité d'encaisser des profits très supérieurs au profit moyen.

D'un autre point de vue, les grandes sociétés contrôlent aujourd'hui des investissements énormes en bâtiments, outillages, stocks, etc... On a pu ainsi évaluer à 150 milliards de francs le coût actuel de l'appareil industriel de l'ensemble du groupe « Pechiney-Ugine » déjà cité. Pour prendre des exemples plus modestes, il est évident que la création d'une chaîne moderne de voitures de tourisme ou la mise en place d'un train continu de laminoirs ne sont pas à la portée du premier capitaliste venu. En fait des sommes de cette importance ne peuvent être réunies qu'avec l'aide des grandes banques

qui drainent tout l'argent disponible dans la circulation monétaire et en font bénéficier, par le moyen des prêts, les industriels avec lesquels elles sont intimement liées. Enfin les monopoles et plus encore les ententes qu'ils nouent entre eux disposent de nombreux moyens, indépendamment de l'énormité des capitaux nécessaires, pour empêcher la création d'entreprises concurrentes.

De ce fait les monopoles peuvent, au moins dans certains secteurs et pour certaines périodes, freiner ou même arrêter le progrès technique, en achetant, par exemple, des brevets qu'ils n'utilisent pas. Restreignant artificiellement la production, les dirigeants des trusts peuvent exercer une pression accrue sur les prix qu'ils contrôlent déjà en partie du fait même de l'importance de leur chiffre d'affaires. En outre, en ralentissant ou en arrêtant le progrès technique ils peuvent freiner la tendance à l'augmentation du capital constant, donc la baisse du taux de profit. Dans sa brochure intitulée : « La diplomatie secrète des monopoles internationaux », Roubinstein donne de nombreux exemples de malthusianisme des trusts et explique, par exemple, comment ils ont saboté les fabrications de caoutchouc ou d'essence synthétiques et l'utilisation des lampes à fluorescence.

Les monopoles ne suppriment pas pour autant toutes les manifestations de la concurrence. Ils sont loin de former un bloc sans fissure et ne constituent pas une puissance unique, aux intérêts concordants et dont les buts politiques sont toujours semblables. S'ils sont d'accord sur la mise en œuvre des moyens d'obtenir le profit maximum, leur contradictions apparaissent et s'aggravent dès qu'il s'agit de partager le profit. Par exemple, les intérêts des sidérurgistes entrent en conflit avec ceux des fabricants de machines, on l'a vu récemment, à l'occasion du pool Schuman. A l'échelle internationale, les trusts concurrents des divers pays se livrent des batailles acharnées pour les marchés et les sources de matières. La concurrence est ainsi reportée à un autre échelon : elle prépare les conflits armés qui caractérisent la crise générale du capitalisme.

Mais en même temps que leurs possibilités d'action dans les domaines économique et politique, les besoins financiers des monopoles augmentent. La grandeur des sommes nécessaires pour entretenir et surtout pour développer la capacité de production de ces immenses complexes économiques que sont les monopoles actuels est telle qu'ils ne peuvent plus trouver facilement aujourd'hui les capitaux frais qui leur sont indispensables.

C'est pourquoi non seulement les grands trusts, dont les taux de plus-value sont les plus élevés, exploitent leurs ouvriers, mais encore ils tirent leurs profits, en partie, d'autres sources. Ils accaparent ainsi une partie des revenus de certaines couches de la population dont l'activité ne se trouve pas normalement soumise à une exploitation de type capitaliste.

Les artisans qui peuvent se trouver en rapport avec divers monopoles (par exemple des grands magasins) pour l'écoulement de leurs fabrications sont évidemment payés au tarif le plus bas possible.

Les petits exploitants agricoles sont soumis aux volontés des grands trusts commerciaux ou industriels qui drainent leurs produits. Ainsi les producteurs de lait dépendent des grandes sociétés laitières de ramassage. Les écarts entre les prix agricoles à la production et les prix des produits industriels, et notamment des produits industriels destinés à l'agriculture (engrais, outillage agricole, etc...) donnent une idée des transferts de revenu qui s'opèrent ainsi du monde agricole vers les caisses des grands trusts du commerce ou de l'industrie.

Les monopoles développent encore leur activité grâce à l'exportation de leurs capitaux dans des territoires coloniaux ou dans des pays dits « arriérés », où ils peuvent instituer des méthodes quasi-esclavagistes que les travailleurs de la métropole ne toléreraient pas.

On verra (dans le chapitre suivant) tous les avantages extrêmement substantiels que les grandes sociétés reçoivent de l'Etat : fourniture à bas prix de l'énergie par les établissements nationalisés, achat à des prix très élevés des productions des monopoles par les Administrations (notamment pour les fournitures militaires,

où l'Etat est un client unique, et facile...), financement des marchés ou des gros investissements, exonérations fiscales de toute sorte, concours gratuit de la police pour réprimer les revendications ouvrières, etc.

Enfin, dans la phase actuelle de la crise générale du capitalisme, à l'époque de la désagrégation du marché mondial et de la division du monde en deux marchés, les monopoles sont amenés — pour compenser les échecs et les pertes subis dans les pays qui échappent au joug du capitalisme — à pousser systématiquement leurs gouvernements et leurs pays dans la voie de la militarisation, puis de la guerre, nouvelles sources d'immenses profits.

Tous ces faits aboutissent à un nouveau partage du profit, qui se superpose au partage entre l'industrie, le commerce, et la banque. Tout d'abord les limites entre l'industrie, le commerce et la banque s'estompent avec la formation des monopoles. Lénine a montré que la fusion du capital bancaire et du capital industriel, dont l'union constitue le capital financier, est caractéristique de l'impérialisme. Mais en outre, dans tous les domaines de la vie économique, les grandes sociétés obtiennent l'énorme part de profit qui leur est aujourd'hui nécessaire au détriment des entreprises non monopolistes, et bien entendu de la masse des travailleurs des villes et des campagnes.

Telle est la loi fondamentale du capitalisme actuel que Staline a établie dans son dernier ouvrage :

« Les traits principaux et les exigences de la loi économique fondamentale du capitalisme actuel pourraient être formulés à peu près ainsi : assurer le profit capitaliste maximum par l'exploitation, la ruine et l'appauvrissement de la majorité de la population d'un pays donné, par l'asservissement et le pillage systématique des peuples des autres pays, surtout des pays arriérés, et enfin par les guerres et la militarisation de l'économie nationale utilisées pour assurer les profits les plus élevés. »

et commentée ainsi :

« C'est justement la nécessité de

réaliser les profits maxima qui pousse le capitalisme de monopole à des actes hasardeux comme l'asservissement et le pillage systématique des colonies et des autres pays arriérés, la transformation d'une série de pays indépendants en pays dépendants,

l'organisation de nouvelles guerres qui sont, pour les brasseurs d'affaires du capitalisme actuel, le meilleur « business » leur permettant de tirer le maximum de profits ; enfin, les efforts tentés pour conquérir la domination économique mondiale ».

OU VONT LES PROFITS DES TRUSTS ?

Après avoir établi en fait et confirmé par l'explication théorique l'existence d'immenses profits que s'adjugent les trusts, il faut rechercher, dans la mesure où une telle recherche est possible, ce que font les monopoles des milliards encaissés par eux.

On peut distinguer trois modes d'utilisation des profits :

- ce qui sert à la consommation personnelle des capitalistes ;
- ce qui est utilisé par les entreprises elles-mêmes, pour entretenir, moderniser ou augmenter l'appareil de production (y compris l'exportation des capitaux) ;
- les « faux frais » de la production capitaliste : dépenses administratives, pourboires à la clientèle politique, publicité, contribution aux syndicats patronaux, dépenses de police et de guerre assurées par l'Etat, etc.

**

Parmi la fraction des profits des sociétés capitalistes transformée en revenu personnel, il faut distinguer les dividendes versés aux actionnaires des rémunérations que s'octroient les dirigeants des sociétés. On a examiné ci-dessus, du point de vue de la répartition du profit, la part distribuée à l'actionnaire, et on a constaté que cette part était faible. (Le banquier allemand Fürstenberg déclarait : « Le dividende est la fraction du profit que l'on ne peut plus dissimuler à l'actionnaire... ».) En outre, le système des participations en cascades — qui permet le contrôle de quelques dirigeants sur un grand nombre de sociétés — réduit à des

chiffres souvent dérisoires les dividendes des petits actionnaires. L'Intendant Bailly donne l'exemple suivant dans « Défense des actionnaires » :

« La Société des Fonderies de Pont-à-Mousson a des filiales qui, elles-mêmes, ont essaimé. C'est ainsi que Pont-à-Mousson participe à Micheville, qui participe à Rombas, qui participe à Redange, qui participe à Dilling.

« Sur les 100 francs de bénéfices, distribués par Dilling, pour cette participation de Pont-à-Mousson :

- 10 francs vont aux actions de Dilling ;
- 90 francs vont aux actions possédées par Redange.

« Sur ces 90 francs de bénéfices, encaissés par Redange, 50 francs vont aux réserves et 40 francs sont distribués, dont 4 francs aux administrateurs de Redange et

- 36 francs aux actions de Redange possédées par Rombas.

« Sur ces 36 francs de bénéfices encaissés par Rombas, 20 francs vont aux réserves et 16 francs sont distribués, dont 1,6 aux administrateurs de Rombas, et 14 frs 40 aux actions de Rombas, possédées par Micheville ; sur ces 14 frs 40 encaissés par Micheville, 10 francs vont aux réserves et 4 fr. 40 sont distribués, dont :

- 1 franc aux administrateurs de Micheville et
- 3 fr. 40 aux actions de Micheville possédées par Pont-à-Mousson.

« Sur ces 3 fr. 40 encaissés par Pont-à-Mousson, 3 fr. 20 vont aux réserves et 0 fr. 20 sont distribués dont 0 fr. 05 aux administrateurs de Pont-à-Mousson, 0 fr. 15 aux actionnaires de Pont-à-Mousson en chair et en os.

« En somme, sur 100 francs distribués par Dilling, 83 fr. 20 vont à des réserves qui serviront à créer d'autres participations, 16 fr. 65 vont aux administrateurs et 0 fr. 15 vont aux actionnaires en chair et en os. Les administrateurs touchent 100 fois plus que les actionnaires ».

Des dividendes aussi faibles sont courants. Ils ne peuvent évidemment présenter d'intérêt que pour les très gros actionnaires.

Les administrateurs des monopoles évitent toute publicité sur leurs revenus réels, par l'effet d'une discrétion bien compréhensible. Et ils s'efforcent de fractionner ces revenus sous des formes diverses, ce qui les rend plus faciles à dissimuler. Ils touchent ainsi, indépendamment des dividendes distribués aux actions qu'ils détiennent, des jetons de présence, des tantièmes, des appointements en tant que Directeurs généraux, gérants, Administrateurs-délégués, etc..., des frais de représentation, de voyage, etc..., sans parler de ce qu'ils peuvent gagner en spéculations boursières ou autres.

Les tantièmes sont la fraction des bénéfices nets qui va aux administrateurs. Ils sont en général assez élevés :

Emile Minost, président de la Banque de l'Indochine, qui siège en outre à l'Indochinoise de plantations d'hévéas, au Crédit Foncier de l'Indochine, aux Charbonnages du Tonkin, au Canal de Suez, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, aux Raffineries Say, etc... a touché, en 1952, 28,7 millions de francs de tantièmes pour l'ensemble de ses conseils d'administration.

Henri Lafond, qui siège dans une douzaine de conseils d'administration, a reçu, en 1952, 8,2 millions comme président de Djbel-Djérissa, 10,6 millions comme président des Mines de Huaron, 4,2 millions comme président de la Ban-

que de l'Union Parisienne, 5 millions comme administrateur de Péchiney, 4,6 millions à Ouenza, 4,3 à la Compagnie Française des Pétroles, etc..., soit au total 46,5 millions de francs.

Péchiney, en 1953, distribue 60,4 millions de tantièmes, soit 5 millions par administrateur (R. Piaton, R. de Vitry, etc.) ; la Banque de l'Indochine 30,7 millions, soit 2,3 par administrateur ; la Cie Générale d'Electricité 52 millions, soit 4 millions par administrateur et 8 au président J. Jourdain. La Cie du Canal de Suez détient un record dans ce domaine, avec 208,4 millions versés à ses 31 administrateurs français, anglais, égyptiens soit 6,5 millions par administrateur (parmi lesquels Pierre Fournier, Ernest Mercier, Humbert de Wendel, Charles Rist, etc...) et 13 millions au président François-Charles Roux. Les quatre Saint, Roger, Daniel, Christian et André, se sont octroyés, en 1952, 22,4 millions de tantièmes (rien que chez Saint-Frères). Les quatre Peugeot qui siègent chez Peugeot (autos) se sont partagés 38,4 millions de tantièmes.

Dans quelques cas les sociétés publient non seulement le total des tantièmes mais, au moins partiellement, ce qui revient à leurs dirigeants. Chez Olida, chaque administrateur a reçu, pour 1953, 5,7 millions de tantièmes ; en plus, le directeur général (Pierre du Verne) et le directeur général adjoint (Jean de Roualle) se sont partagés 21,3 millions de francs. Jean Prouvost, de « Match » et du « Figaro », a partagé 32 millions en 1952 avec ses deux co-gérants des Filatures Prouvost et Cie. Il a dû en recevoir autant comme gérant du Peignage Amédée Prouvost.

Chez Say, en 1952-1953, chaque administrateur a reçu 3,25 millions de tantièmes. En outre, les directeurs et agents supérieurs ont eu 63,9 millions à se partager. Au Printemps, les deux gérants, Pierre Laguionie et Charles Vigneras, ont reçu comme part dans les bénéfices (en plus des dividendes pour leurs actions), 82 millions en 1953.

Robert Puiseux, dirigeant de Michelin et de Citroën, a touché, en 1952, 85 millions comme gérant unique de Michelin et 5,4 millions de tantièmes comme prési-

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Les VILGRAIN

La fortune des grands minotiers Vilgrain remonte à la première guerre mondiale, où Ernest Vilgrain fut ministre du Ravitaillement du gouvernement Clemenceau. Aujourd'hui, quatre membres de la famille figurent dans les directions des Grands Moulins de Paris, des Grands Moulins Vilgrain, des Grands Moulins de Bordeaux, des Moulins Hardy-Lebègue, des Grandes Brasseries et Malteries de Colmar, etc... Ils détiennent une participation dans le journal *l'Est Républicain*, de Nancy. Louis Vilgrain est président du Comité national de la Meunerie Industrielle.

Ferdinand BEGHIN

Ferdinand Beghin est le chef de l'entreprise familiale Société de Sucreries et Rafineries F. Beghin, à Thumeries (Nord) — où se trouve aussi son château. Il est également administrateur des Mines de Douaria, de la Cie Marocaine des Cartons et Papiers et du journal *Le Figaro*. Il est propriétaire d'une écurie de courses.

Paul LESIEUR

Paul Lesieur, né en 1885, a hérité de son père Georges Lesieur, fondateur de la Sté G. Lesieur et ses Fils. Paul Lesieur, président de G. Lesieur, des Grands Magasins Au Printemps et de la société Le Commerce Africain, administrateur de Lesieur-Afrique et de la Sté Centrale des Huiles de Pétrole, est le fabricant de l'huile « la plus grasse », de Persavon, de C.D.K.... Il est aussi membre du Yacht-Club de France.

Les HINZELIN

Pierre, Paul et René Hinzelin président aux destinées des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles, des Brasseries de la Meuse, des Brasseries de l'Atlantique, de l'Immobilier et de Crédit de Champigneulles, de l'Union Financière de Brasseries, etc...

René HATT

René Hatt dirige le groupe de brasseries Hatt, qui fabrique entre autres la bière « Kronenbourg ». Il est président-directeur général de la Brasserie de l'Espérance, président de la Sté générale de Brasserie et Malterie, vice-président de la Brasserie L.F. Haag, administrateur de la Brasserie Wagner, de la Brasserie du Pêcheur, du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine...

Les GONTARD

Albert et Jean Gontard sont à la tête du groupe de magasins à succursales multiples des Docks Lyonnais, qui comprend également la Sté Laitière Moderne, la Sté Alimentaire d'Alsace et de Lorraine, la Nancéienne d'Alimentation, les Docks de Nevers, les Ets B. Mielle, et Mielle-Cailloux.

Robert CAYROL

Robert Cayrol, vice-président de la Cie française des Pétroles, de la Cie française de Raffinage et de la Sté Nationale des Pétroles d'Aquitaine, est directeur général de Desmarais frères (essence, huiles de graissage, huile de table et margarine), administrateur de la Sté française de Transports Pétroliers, de la Sté Soflumar... Un Cayrol (le pré-

nom est omis dans la liste officielle) a été directeur du Comité d'Organisation des Combustibles Liquides, sous Vichy.

Les GILLET

Le groupe Gillet (rayonne, blanchiment, teinturerie, nylon, matières plastiques, explosifs, produits pharmaceutiques) est un des plus puissants groupes monopolistes français. Le chef actuel de la famille est Charles Gillet. Né en 1879, il est président honoraire de Gillet-Thaon et de la Mutuelle Industrielle, administrateur de Givet-Izieux et de la Viscose Française. Pendant l'occupation, il créa France-Rayonne, en collaboration avec le trust nazi Zellwolle. Aujourd'hui, il exploite dans ses usines des brevets américains, dont le brevet du nylon Dupont de Nemours, dont il a l'exclusivité.

Paul Gillet, frère de Charles, est président de Progil et des Etablissements Jacquemaire, administrateur de Péchiney et de la Banque de France. Il est membre du Cercle de l'Union, du Golf-Club de Lyon, du Rotary-Club, et propriétaire d'écuries de courses. Michel Gillet, fils de Charles, est administrateur de Gillet-Thaon et de Blanchiments, Teintures et Impressions; Renaud Gillet, son frère, est administrateur de la Sté Nationale de la Viscose, des Filatures de Schappe, des Textiles Artificiels du Sud-Est, de Progil, de Rhodiacta, de Rhovyl, de la Société Générale de la Viscose, de Givet-Izieux, de la Viscose Française, de la Cellulose du Maroc...

dent de Citroën, soit un minimum de 90 millions de francs de revenu.

Une circulaire confidentielle du 16 avril 1952 émanant de la Direction Générale des Impôts (dont l'existence a été confirmée à l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin dernier par le secrétaire d'Etat au Budget, M. Ulver ⁽¹⁾), a précisé les rémunérations qui pouvaient être considérées comme « normales » pour les dirigeants des grandes entreprises.

Pour un chiffre d'affaires de :	la rémunération « normale » est de :
250 millions	5.100.000 francs.
500 millions	8.400.000 francs
1 milliard	10.800.000 francs.
2 milliards	13.200.000 francs.
4 milliards	15.600.000 francs.
Et pour toute la tranche au-dessus de 4 milliards ..	0,12 % du chiffre d'affaires.

Ce « minimum vital » qui constitue en fait une partie seulement des revenus personnels des dirigeants des trusts, n'est pas soumis, il est à peine besoin de le préciser, aux abattements de zone !

Si l'on ajoute à ces sommes les frais et commissions divers, les jetons de présence (qui atteignent par exemple, en 1954, 3.750.000 pour Esso Standard, 3.000.000 chez Hutchinson, 1.700.000 au Crédit du Nord, etc...) on voit que les dirigeants des sociétés puisent abondamment dans les bénéfices pour leurs besoins personnels. On a pu reconstituer, par exemple, une partie des revenus encaissés par Charles Schneider, en 1952 (en millions de francs) :

Comme gérant de Schneider et Cie.	33,4
Comme vice-président du trust sidérurgique luxembourgeois Arbed	7,75
Comme administrateur de l'Union européenne industrielle et financière	0,80

(1) Voir J.O., Débats parlementaires, Assemblée Nationale, p. 2.724.

Dividendes de ses 75.000 actions de Schneider et Cie	18,75
6.250 actions des Forges et Ateliers du Creusot, distribuées par Schneider et Cie à raison d'une action de 10.000 francs pour 12 actions Schneider et Cie ..	62,5

soit 123,2 millions au total, sans que ce soit (c'en est sans doute loin) la totalité de ses revenus pour cette année-là.

Il arrive parfois que les abus des dirigeants de sociétés exaspèrent les actionnaires au point de provoquer des réactions violentes : voici par exemple quelques extraits de deux circulaires (en date du 5 février et du 1^{er} juin 1954), envoyées à ses adhérents par le groupement d'Actionnaires de l'Air Liquide :

« A la dernière assemblée générale plusieurs actionnaires sont intervenus pour réclamer la réduction des tantièmes du Conseil d'Administration (112 millions en 1953 contre 18 en 1948 - Dividendes 650 fr. en 1953 contre 362 fr. en 1948). Les avantages des administrateurs sont manifestement excessifs, la convention qui les justifie, vieille de 50 ans, aurait dû être modifiée, mais si les administrateurs s'en étaient contentés on ne pourrait leur reprocher de malhonnêteté sur ce point.

Or nous avons appris que trois administrateurs, toujours les mêmes, perçoivent, en sus de leurs tantièmes, des traitements fixes, des participations aux bénéfices avec minimum garanti, et que, de plus, il y a dix-huit mois, ils se sont octroyés des retraites et mêmes des pensions pour leurs veuves, calculées sur ces participations et indexées sur le prix de la vie. Ainsi, à l'insu des actionnaires, les membres du comité de direction prélèvent sans aucun droit une part certainement très considérable des bénéfices... »

Avec de tels revenus, la classe capitaliste dirigeante peut entretenir un grand nombre de domestiques, chauffeurs, gardiens de châteaux, etc. Mais les capitalistes n'épuisent pas pour leur consom-

mation personnelle, quels que soient le raffinement ou les perversions de leur luxe, la totalité des profits encaissés. Une partie de ces sommes est transformée en réserves personnelles c'est-à-dire en achats d'or ou en placements à l'étranger.

**

La deuxième part des profits, beaucoup plus importante, sert à l'accroissement de la capacité de production, à la modernisation de l'équipement des entreprises. Les sommes dont il s'agit sont ou bien conservées dans l'entreprise elle-même — c'est ce qu'on appelle souvent « l'autofinancement » —, ou bien exportées, pour créer de nouvelles sources de profit aux colonies ou à l'étranger.

Les investissements financiers réalisés

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
76	150	260	515	796	827	700 (évaluation)

Mais ces chiffres ne sont que des estimations grossières. Ils ont été manifestement gonflés par les services officiels pour les années 1950 et 1951, et sous-estimés pour les premières années 1947-1948, afin d'appuyer les thèses officielles selon lesquelles l'effort financier d'équipement aurait augmenté régulièrement au cours des dernières années, grâce au Plan Monnet.

En réalité, on ne sait rien de précis sur le montant des profits réinvestis par les entreprises. Ce n'est certes pas par hasard que l'Institut National de la Statistique n'a pas entrepris l'établissement

par quelques trusts au cours des dernières années ont atteint par exemple :

- Péchiney : 2,2 milliards en 1949, 2 milliards en 1950, 4,3 milliards en 1951, 7 milliards en 1952 et 4 milliards en 1953.
- Say : près de 5 milliards depuis la Libération jusqu'au milieu de 1953.
- Simca : 2 milliards rien qu'en 1951.
- Citroën : 4 milliards en 1950.
- Peugeot : 15 milliards de francs actuels de 1944 à 1952.
- Ouenza : 4 milliards de 1948 à 1952.
- Châtillon-Commentry : 10 milliards de 1949 à 1952, dont 4,2 milliards pour le seul exercice 1952.

Le montant global de l'autofinancement a atteint ainsi, selon la Commission des Investissements, les chiffres ci-après (en milliards de francs) :

des statistiques des réserves, amortissements et provisions, ni d'ailleurs le recensement des profits réels des sociétés.

Cependant, on sait que la Direction des Prix a autorisé, dans les cadres des prix fixés par ses services, l'adjonction aux « prix de revient » (établis par les intéressés) de marges d'autofinancement, baptisées selon les circonstances : amortissement technique, renouvellement de l'outillage, etc...

Pour les industries nationalisées, l'autofinancement a atteint les montants suivants (en millions de francs de l'année) :

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953 ⁽¹⁾
Charbon	6.200	2.300	7.860	14.000	28.400	30.500	16.500
E. D. F.	1.500	»	800	14.260	12.000	22.800	16.800
C.N. du Rhône	100	500	1.000	1.600	1.200	3.300	2.100
S. N. C. F.	8.000	1.000	4.900	5.500	6.900	3.600	4.000

(1) Chiffres provisoires.

C'est l'affectation précise d'une fraction des prix — donc, des recettes — à l'équipement qui permet de justifier, du point de vue comptable, cet apparent paradoxe : la coexistence de l'autofinancement et du déficit.

Pour les deux industries privées où les investissements ont été les plus importants : sidérurgie et carburants, l'autofinancement a été également très important (en milliards de francs de l'année) :

	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Carburants	6,9	10,1	12,9	21,9	28,9	37,4
Sidérurgie	7,0	8,0	10,0	15,0	27,7	25,4

Selon certaines théories à la mode, l'autofinancement se justifie parce que les consommateurs des années à venir doivent profiter de l'équipement réalisé grâce aux sacrifices des consommateurs d'aujourd'hui. En réalité, c'est bien le consommateur actuel et même, pour les industries nationalisées, le petit consommateur (grâce aux tarifs différentiels) qui fait les frais de l'opération, mais ce sont les trusts privés qui en retirent d'énormes profits. Le dernier rapport du Commissariat au Plan de Modernisation doit reconnaître lui-même que l'autofinancement « est un facteur de renchérissement du coût de la vie », qu'il « comporte au même titre qu'un impôt indirect une neutralisation du pouvoir d'achat » et enfin qu'il « permet un enrichissement injustifié des producteurs ».

*
**

Une troisième forme de l'emploi des profits est constituée par ce que l'on pourrait appeler globalement les « faux frais » du capital.

Dans chaque branche, les Syndicats Patronaux pour l'industrie, et les Chambres de Commerce règlent des problèmes communs à toutes les entreprises et sont en quelque sorte les gérants des intérêts collectifs des patrons de leur branche. Ces organismes sont riches et ont d'ailleurs de gros besoins financiers indépendamment du luxe administratif qu'ils affichent. Ils ont en effet pour mission essentielle d'« intervenir » pour défendre leurs adhérents auprès des administrations publiques ou nationalisées, des parlementaires, etc... Aussi les cotisations versées par les entreprises sont-elles importantes : en 1952, les entreprises énumérées ci-dessous ont payé les cotisations suivantes :

Peugeot	40.400.000
Saurer	3.300.000
Bernard Moteurs	4.700.000
Chausson	5.250.000
Glaenger	3.200.000
Fouché	2.350.000
Transformateur Rouen	2.400.000
Sté Métal. Lingerie St-Denis.	475.000
Westinghouse	1.325.000

Il faut encore ajouter à ces charges les véritables impôts prélevés par les organismes internationaux ou supranationaux : la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Pool Schumann) s'est fait verser par les entreprises sidérurgiques françaises, en 1953, 2.817 millions de cotisations, dont 224 pour de Wendel et Co., 221 pour Lorraine-Escaut, 80 pour les Hauts Fourneaux de la Chiers, 60 pour la Société Métallurgique de Normandie, etc...

De même les patrons dépensent des sommes importantes pour l'administration des entreprises et pour faire faire par des employés ou d'autres entreprises des tâches qui incombent normalement à la « fonction directoriale » chère aux dirigeants du C.N.P.F. Ainsi 45 cabinets d'organiseurs-conseils peuvent employer 500 ingénieurs, rien qu'à Paris, pour accomplir un travail que les dirigeants de sociétés sont incapables de faire ou refusent d'accomplir.

Enfin de très importantes dépenses de publicité sont effectuées, chaque année, par les grandes marques. Au cours de la bataille publicitaire entre les poudres à laver Omo et C.D.K. qui oppose les Savonneries Lever (du trust anglo-hollandais Unilever) à Lesieur, Lever aurait dépensé un milliard et demi et Lesieur 500 millions de francs. Une campagne de pu-

blicité ordinaire sur le plan national coûte 100 millions environ. D'après la revue « Réalités » (avril 1952), une dizaine de firmes consacrent régulièrement 250 millions par an à la publicité : Cinzano, Monsavon, Oréal-Dop, Perrier, Solitaire, Palmolive-Colgate, Nestlé, le Chat (Fournier-Ferrier) et Philips. Ripolin a dépensé 92 millions en 1952, les Eaux Minérales de Vichy, 151 millions. Au total, le volume de la publicité en France aurait coûté 34 milliards en 1950 et 60 milliards environ en 1952. D'après le Président de la Fédération Française de la Publicité, M. Hénault, le pourcentage des frais de publicité s'établit entre 2 et 3 % sur les prix de vente des matières premières, entre 5 et 10 % sur celui des produits de grandes consommation, entre 10 et 15 % sur celui des produits de luxe.

*
**

Enfin, les monopoles doivent aussi prélever sur les profits cette catégorie de dépenses que sont les impôts. Les trusts ne peuvent éviter de se plier, en apparence tout au moins, à la loi commune, et de payer une partie des services que leur rend, dans tous les domaines, l'appareil d'Etat. Mais il est bien évident

qu'ils diminuent au maximum, par tous les moyens en leur pouvoir, légaux ou frauduleux, le montant du prélèvement fiscal qui les frappe. Il ne faut pas prendre à la lettre, notamment, les chiffres énormes d'impôt « payés » par les entreprises que publie périodiquement le patronat français. Les sommes que les sociétés prétendent avoir payé à l'Etat comprennent de 70 à 80 % d'impôts indirects ou de taxes sur les affaires, tous impôts légalement inclus dans les prix des marchandises et par conséquent payés en réalité par les consommateurs. Pour ces taxes le rôle des entreprises est seulement celui de collecteur de l'impôt, dont elles reversent le produit, en principe, et souvent avec de sérieux retards, au Trésor Public.

L'utilisation de la fiscalité pour diminuer les salaires nominaux payés aux salariés par les entreprises et pour modifier au profit des monopoles les conditions du partage de la plus-value sont étudiées au chapitre suivant, ainsi que les relations réciproques des monopoles et de l'appareil d'Etat, qui excèdent largement le cadre de la fiscalité.

René CREUSSOL.





L'OLIGARCHIE FINANCIERE ET L'ETAT

AU cours de la plupart de leurs opérations — qu'il s'agisse d'acheter, de produire, de vendre, ou qu'il s'agisse de transactions financières — les grandes entreprises, les trusts, les monopoles ont aujourd'hui nécessairement affaire avec l'Etat. Le niveau de leurs profits est lié à tout moment à l'activité de bureaux ministériels, aux votes du Parlement, aux décisions des tribunaux. Il faut connaître exactement les relations des trusts avec l'Etat si l'on veut apprécier avec précision la puissance des monopoles... et les limites de cette puissance.

L'Etat n'est pas ce qu'il paraît être et ce que les théoriciens bourgeois prétendent voir en lui : le représentant de l'« intérêt général », de l'ensemble de la société, arbitrant impartialement entre les classes et les groupes sociaux. En réalité, l'Etat, dans chaque régime social, est l'instrument de la classe dirigeante; dans le régime ca-

pitaliste, il assure le règne de la classe des capitalistes, de la bourgeoisie. Il peut remplir cette fonction parce qu'il dispose de la force (armée, police, tribunaux...); mais aussi parce que, assurant les tâches collectives qui doivent être remplies (par exemple l'organisation générale de l'enseignement, de la santé publique, la surveillance des voies de communications...), il donne l'apparence d'être l'émanation de toute la société. C'est du maintien de cette illusion qu'il dépend que l'Etat continue d'être l'instrument efficace de la classe dirigeante; un Etat qui ne tient plus que grâce à la force est un Etat fragile.

En France, au 19^e siècle, l'Etat, réalisant plus ou moins bien le compromis entre les intérêts des divers groupes de la bourgeoisie déchirée par des luttes sans fin, se comportait effectivement comme l'instrument de l'ensemble de la classe ca-

pitaliste, pour reprendre la formule de Marx, comme le « comité d'administration des affaires de la bourgeoisie ». Dans le cadre du régime capitaliste, l'Etat réalisait ainsi pleinement sa fonction.

Les choses ont beaucoup changé avec l'apparition et le développement de l'impérialisme. L'équilibre des forces à l'intérieur de la classe dirigeante a été complètement rompu. Les grandes entreprises, les trusts se fondant avec les banques pour former les puissants groupes du capital financier, se sont assurés une position économique dominante. Ils devaient nécessairement acquérir en même temps une influence prépondérante sur l'Etat, tendant à la mainmise complète. C'est ce qui s'est produit effectivement. Mais le résultat de cette évolution, c'est

que l'Etat, dont l'essence est et reste d'être le moyen dont l'ensemble de la bourgeoisie dispose pour maintenir l'exploitation capitaliste, subit une véritable distorsion qui en fait l'instrument particulier d'une minorité de la classe dirigeante, l'oligarchie financière, ou même d'une fraction seulement de cette oligarchie. L'Etat est ainsi soumis à des tensions intérieures très grandes qui nécessairement l'affaiblissent.

Cette situation complexe, déséquilibrée, tendue de l'Etat, il faut la garder constamment à l'esprit lorsque l'on examine par quels moyens l'étroite oligarchie des monopoles assure sa main-mise sur l'Etat, comment elle fait de l'Etat l'instrument de sa domination, de ses visées, de sa politique, et le garant de ses profits.

LA MAIN-MISE DES TRUSTS SUR L'ETAT

Comment se réalise la subordination de l'appareil d'Etat aux monopoles ? Elle ne se fait pas comme aux Etats-Unis, presque ouvertement. Elle n'est pas non plus le résultat de dispositions légales, comme ce fut le cas pour d'autres oligarchies dans le passé ; il n'y a pas de loi ou de privilège juridique réservant aux membres ou aux représentants de l'oligarchie financière la majorité des sièges parlementaires, les postes de ministres, et toutes les positions-clés, économiques et politiques, de l'appareil d'Etat. La subordination de l'appareil d'Etat se manifeste surtout par une espèce d'osmose entre le personnel supérieur de l'Etat et celui des trusts, à mesure que ceux-ci se développaient.

LES HOMMES DES TRUSTS DANS L'APPAREIL D'ETAT

Les hauts fonctionnaires qui occupent les postes les plus importants sont en général pris dans les grands « corps » de l'Etat : *Inspection des Finances, Conseil d'Etat, Cour des Comptes, Corps des Mines, Ponts et Chaussées, Corps diploma-*

tique, Haute administration des colonies... Le plus puissant de ceux-ci, l'Inspection des Finances, domine sans conteste les principaux rouages de l'Etat, débordant l'administration financière proprement dite et s'étendant aux postes principaux : direction des banques et des assurances nationalisées, des établissements financiers publics et semi-publics (Crédit National, Crédit foncier, Caisse des Marchés, etc.), Ministère des Affaires Etrangères, S.N.C.F., Office des Changes, Electricité de France, Corps des contrôleurs de l'Etat, Inspection générale de la Reconstruction, délégations françaises auprès des organismes « atlantiques », etc. En 1952, l'Inspection des Finances détenait 35 des directions ministérielles à caractère économique, entre autres celles des Impôts, des Finances extérieures, du Budget et du Trésor. A la même date, 15 organismes financiers publics ou semi-publics étaient dirigés par des Inspecteurs des Finances, et 11 d'entre eux étaient délégués dans des organismes internationaux ⁽¹⁾.

Le dévouement de ces hauts fonctionnaires est assuré par leur mode de recrutement et de formation. Le recrutement

(1) « Esprit », juin 1953.

se fait par concours, mais la longueur, le coût des études éliminent déjà la plupart des candidats non acceptables aux monopoles. L'œuvre est parachevée par le jeu de la « cote d'amour », et la puissance d'un milieu social qui en quelques années peut faire du fils d'un petit employé l'agent zélé et convaincu des intérêts de la haute finance. D'ailleurs la plupart des Inspecteurs des Finances, ainsi que beaucoup d'autres hauts fonctionnaires, sont liés par leur famille avec la grande bourgeoisie. Voici quelques exemples entre bien d'autres.

Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, est le gendre du magnat de l'électricité Ernest Mercier, actuellement administrateur du Canal de Suez, président honoraire d'Alstom, vice-président de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, etc. Au titre de gouverneur de la Banque de France, Baumgartner est président du Conseil National du Crédit. De 1937 à 1949, avec deux ans d'interruption durant l'occupation, il a dirigé le Crédit National, institution semi-publique qui répartit aux industries des crédits d'investissements de l'Etat. Son frère Richard, également marié à une fille d'Ernest Mercier, est administrateur de sociétés de portefeuille gérant des biens du groupe Mercier. L'autre frère de Wilfrid Baumgartner, Philippe, s'est lié par mariage à la grande famille de capitalistes alsaciens Dollfus, du trust textile Dollfus-Mieg et Cie (fils et cotons D.M.C.) et de l'Alsacienne de Constructions Mécaniques.

★

François Bloch-Lainé, lui aussi Inspecteur des Finances, ancien directeur du Trésor, aujourd'hui directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (l'un des principaux instruments financiers de l'Etat), est le fils d'un des principaux dirigeants de la banque Lazard. La famille Lazard possède une branche américaine et une branche anglaise, contrôlant chacune dans leur « patrie » respective une puissante banque. Le père de François Bloch-Lainé, mort il y peu de temps, représentait la branche française dans de

puissantes sociétés financières, en particulier dans des établissements de crédit : Crédit foncier de l'Indochine, Crédit hypothécaire de l'Indochine, Crédit foncier de l'Ouest africain, etc.

Citons, dans un autre domaine, quelques représentants de l'oligarchie dans la diplomatie et au quai d'Orsay : François Charles-Roux, ancien ambassadeur, président de la Cie du Canal de Suez ; Jules Laroche, ancien ambassadeur, président de la filiale française de la Banco di Roma ; Maurice Couve de Murville, ambassadeur en Egypte, gendre de Schweisguth, de la banque Mirabaud ; Rivière, ambassadeur à Bruxelles, mari d'une Christophle (argenterie et cartouches) ; François Seydoux, directeur des affaires d'Europe au quai d'Orsay, beau-frère de Mirabaud ; d'Ormesson, ambassadeur au Vatican, collaborateur du « Figaro », apparenté aux Seillères de la banque Demachy et du Crédit Industriel et Commercial ; Jacques de Bourbon-Busset, un des plus grands propriétaires terriens de France, neveu des Berekheim de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques ; André François-Poncet, haut commissaire français à Bonn, frère du directeur général de J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre, du trust de Wendel ; Hervé Alphand, ambassadeur au Conseil du Pacte Atlantique, fils du fameux agent du Comité des Forges au Quai d'Orsay, Charles Alphand qui, après la première guerre mondiale, facilita la vente au groupe de Wendel, pour une somme très faible, des anciennes usines allemandes de Lorraine ; etc.

L'oligarchie des monopoles ne se contente pas de placer certains de ses membres dans l'appareil d'Etat comme hauts fonctionnaires. Les représentants de la finance figurent en outre en personne dans nombre d'organismes publics ou semi-publics où l'Etat les appelle en raison de leur « compétence » particulière. C'est sous Vichy que ce phénomène a été le plus flagrant. A cette époque les ministres furent souvent des représentants directs des trusts (Pucheu, Bichelonne, Baudoin), et les trusts fournirent aux « Comités d'Organisation » vichystes leurs principaux cadres, par exemple J. Aubrun (C.O. de la Sidérurgie, actuellement président de Sol-

lae), F. Lehideux (C.O. de l'Automobile, dirigeant des usines Renault sous l'occupation), de Vitry d'Avaucourt (C.O. de l'Aluminium, vice-président directeur général actuel de Péchiney)... Aujourd'hui, comme nous le verrons, les hommes des trusts tiennent une place importante dans les directions des banques et entreprises nationalisées.

MIGRATIONS VERS LE SECTEUR PRIVE

Ce qui consolide ces liens personnels étroits entre les hautes sphères de l'Etat et des monopoles, c'est que le mouvement n'y est pas à sens unique ; il s'établit une circulation continue dans les deux sens. Au passage d'hommes des trusts dans l'appareil de l'Etat correspond une migration régulière de hauts fonctionnaires vers le secteur privé. La haute administration sert ainsi en quelque sorte d'école de cadres pour les trusts. L'espoir de passer dans l'industrie ou la finance privée, ambition secrète de maint haut fonctionnaire qui n'a pas le privilège d'y appartenir par naissance, est ainsi un des principaux leviers de la corruption morale et politique par laquelle les trusts s'assurent la domination de la machine de l'Etat.

Ainsi, sur 240 Inspecteurs des Finances ou anciens Inspecteurs des Finances en vie en 1953, 70, soit près de 30 %, appartenaient au secteur privé après avoir démissionné ou s'être fait mettre en disponibilité. Parmi les anciens Inspecteurs des Finances qui sont ainsi passés dans le privé, on peut citer par exemple : P. Baudoin, qui fut directeur de la Banque de l'Indochine et ministre des Affaires Etrangères de Vichy ; Yves Bouthillier, ancien ministre de Pétain, administrateur de la Banque Commerciale de Paris ; Monnick, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Minost, président de la Banque de l'Indochine (dont 5 administrateurs sont aussi d'anciens Inspecteurs des Finances) ; R. Labbé, gérant de la banque Worms ; Filippi, ex-directeur des Relations économiques extérieures, devenu directeur général de la banque L.L. Drey-

fus ; Jacques Fourmond, ex-directeur des prix, entré chez Boussac ; Guillaume Guindey, ex-directeur des finances extérieures au Ministère des Finances, lié par sa famille au Rothschild, aux Fould, devenu récemment directeur général de la Société des Mines de Fer de Mauritanie ; Vincent de Vaugelas, jeune Inspecteur des Finances (promotion 1945), entré en 1952 comme directeur administratif à l'Air Liquide, etc...

Voici quelques exemples encore de passage dans le privé de hauts fonctionnaires : René Barthes, ancien Gouverneur général de la France d'Outre-Mer, entré au conseil d'administration de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale ; Paul Siriex, gouverneur honoraire des colonies, entré dans les services bancaires de Worms et Cie ; Roger Nathan, ancien directeur des Finances extérieures, devenu directeur général de la Société CENPA (papier-carton) ; Louis Escallier, ancien président de l'E.D.F., devenu président de la Cie d'Investissements et de Placements et de la Banque Immobilière et Commerciale, et administrateur de la Cie Générale de Constructions Téléphoniques ; Roger Fighiera, ancien directeur général au ministère du commerce, devenu président de Simca et de Philips ; Emile Bollacrt, ancien préfet, ancien commissaire général en Indochine, devenu administrateur de la Société Générale Foncière et de diverses sociétés du groupe Fould ; le professeur G. Ribaud, membre de l'Institut, entré au conseil d'administration de Air Liquide ; etc...



L'« union personnelle » des monopoles et de l'Etat ne se limite pas à la fonction publique ; elle s'étend aux hommes politiques : députés, sénateurs..., dont un grand nombre sont liés plus ou moins visiblement aux grandes affaires. Ainsi, parmi les ministres récents, on peut citer Jean Letourneau, lié dès avant guerre à la Compagnie Française des Charbonnages de Dakar ; Jean Louvel, administrateur de la Société des Véhicules et Tracteurs Electriques, filiale d'Alsthom ; François Schleiter, administrateur de la So-

ciété Française du Ferodo, sans parler de René Mayer, Maurice Petsche, Joseph Laniel, Pinay, Plevin, etc... Est-il besoin d'ajouter que le désir de promotion l'envie de pénétrer dans les sphères dirigeantes, la soif d'argent, l'ambition sous toutes ses formes, engendrées par le régime social, viennent multiplier l'effet des liens personnels entre les trusts et l'Etat par une contagion, une corruption morale et sociale qui s'étendent assez loin et facilitent le renouvellement du personnel dirigeant des monopoles et de l'Etat.

CONTRADICTIONS ET RESISTANCES

Bien que l'emprise des monopoles sur l'Etat se soit réalisée et se maintienne assez discrètement grâce à ces méthodes des liens de personnes, il serait étonnant qu'elle ne suscite pas des réactions au sein même de l'Etat. Parmi les députés, dans les tribunaux, dans l'enseignement, dans les échelons intermédiaires des fonctionnaires, il y a beaucoup d'hommes qui sont les représentants plus ou moins conscients de couches de la bourgeoisie — industriels, commerçants, gros agriculteurs... — non intégrées aux groupes monopolistes; leur conception de l'Etat est encore celle d'une autorité tenant la balance égale et même favorisant plutôt les « petits » capitalistes que les gros. Tous les degrés inférieurs de la fonction publique sont occupés par des hommes issus de la petite

bourgeoisie, de la petite paysannerie et même de la classe ouvrière. Avant tout, la machine de l'Etat est soumise à une pression constante de la classe ouvrière qui lutte pour ses revendications et ses besoins présents et futurs.

Il est clair que dans ces conditions les luttes de classes et les conflits de groupes qui se poursuivent dans le pays se reflètent dans l'appareil même de l'Etat. Les hommes des monopoles qui détiennent les postes dirigeants ne peuvent pas faire exactement ce qu'ils veulent de la machine d'Etat; ils le peuvent d'autant moins que l'harmonie ne règne pas entre eux, et que les monopoles et groupes financiers se disputent férocelement le contrôle de l'appareil d'Etat. Au cours des dernières années, l'emprise américaine sur une partie de l'appareil d'Etat (ministère des Affaires Etrangères, par exemple) a créé, comme sous l'occupation allemande, une situation complexe où certains intérêts de l'oligarchie financière se heurtent à la résistance, passive ou active, des agents d'exécution politique; le mécanisme d'Etat tendait ainsi à ne plus « répondre » complètement à la volonté de ceux qui l'avaient mis en place.

Aussi la mainmise des monopoles — français et étrangers — sur l'Etat n'est-elle pas inébranlable. Elle l'est d'autant moins que la politique des monopoles entre nécessairement en contradiction de plus en plus violente avec les besoins et les intérêts de l'ensemble de la nation.

L'ETAT AU SERVICE DU CAPITAL FINANCIER

Depuis près de quarante ans, le monde capitaliste, désormais dominé par les trusts et monopoles, est entré dans la période de déclin et de crise générale. La révolution soviétique en 1917, l'apparition des pays de démocratie populaire et de la République Populaire de Chine après la deuxième guerre mondiale, ont soustrait plus du tiers de la population du globe à la sphère de l'impérialisme. Sa domination sur les pays coloniaux et dépendants est menacée par le mouvement d'indépendance des peuples opprimés. Des crises économiques terribles l'ont secoué; le fonctionnement traditionnel des échan-

ges internationaux et des marchés financiers a été complètement désorganisé; le chômage massif et l'inflation monétaire sont devenus permanents. Les organisations et les partis ouvriers se sont renforcés dans les métropoles. Le capitalisme ne peut plus fonctionner comme autrefois.

Les monopoles se disputent entre eux et disputent aux couches capitalistes plus faibles les profits très élevés dont ils ont besoin pour renouveler et agrandir leurs capitaux; ils sont amenés, pour accroître ces profits, à pousser aussi loin que possible l'exploitation des ouvriers, le pil-

lage des peuples coloniaux et des masses petites-bourgeoises (paysans, commerçants, artisans...) des métropoles. Ils ne peuvent plus pour cela se contenter des seuls moyens économiques (concurrence, prix, ententes...). Ils leur faut absolument disposer des moyens d'action fournis par les pouvoirs de réglementation et de contrainte, les disponibilités financières massives, de l'Etat. L'Etat n'est donc plus seulement condition générale de fonctionnement du capitalisme, ce qui reste sa fonction essentielle. Son action, son intervention continues, quotidiennes sont devenues condition nécessaire de l'apparition des profits particuliers de chaque monopole, de chaque groupe financier. Action multiforme, complexe, s'étendant à toutes sortes de domaines. Les pseudo-doctrines du « dirigisme » ne sont autre chose que la tentative de justifier par divers arguments — dont les raisonnements « socialistes » des réformistes — l'intervention universelle de l'Etat, en masquant le fait que cette intervention se fait au bénéfice et sous la direction des monopoles.

LES PRIX ET LA POLITIQUE MONETAIRE

Aggraver l'exploitation des ouvriers, augmenter le taux de cette exploitation, est une nécessité pour les trusts s'ils veulent survivre et se développer. Le moyen le plus simple d'y parvenir est de réduire et de maintenir au niveau le plus bas possible les salaires réels. Mais en France, devant la force de la classe ouvrière organisée, les monopoles ne pouvaient songer à réaliser leurs fins sans une intervention active et constante de l'Etat; c'est ce que l'on a pu constater particulièrement au cours des dernières années.

Pour les trusts, le moyen le plus commode de réduire les salaires réels est de refuser d'augmenter les salaires en espèces lorsque les prix sont en hausse; plus les prix augmenteront, plus sera forte la réduction du pouvoir d'achat des salaires, plus sera grand l'accroissement cor-

respondant des profits. Cependant il n'est pas au pouvoir de l'Etat, pas plus que des monopoles eux-mêmes, de modifier à son gré les prix réels (prix-or) des marchandises, qui varient conformément aux lois de la valeur, de l'offre et de la demande, et du cycle économique. Mais dans l'ère d'instabilité monétaire où les pays capitalistes ont pénétré voici quarante ans, une hausse des prix réels peut, par l'effet de la dépréciation de la monnaie, se voir enflée et multipliée en une hausse beaucoup plus forte des prix nominaux.

Voilà pourquoi, de 1947 et jusqu'en 1952, tant que la tendance des prix fut à la hausse, les gouvernements qui se succédèrent en France purent faire et firent une politique de dépréciation monétaire, d'inflation et de hausse massive des prix; les prix des marchandises en francs firent plus que tripler pendant cette période. Les services de l'Etat encourageaient les hausses des prix, légalisaient les hausses intervenues, sous prétexte de « fixer » les prix; ils justifiaient ces procédés par la théorie du « cycle infernal », en prétendant que les augmentations de salaires obtenues par les ouvriers étaient à l'origine des hausses de prix qu'ils prétendaient vouloir arrêter. A plusieurs reprises, le grand patronat désirant annuler rapidement des augmentations de salaires obtenues par les travailleurs, ce furent les gouvernements qui donnèrent le branle à une nouvelle poussée de hausse en augmentant les prix du charbon, de l'électricité, du gaz, les tarifs de la S.N.C.F....

Une telle politique est inavouable, puisqu'elle va contre l'intérêt de la nation, qui ne peut que souffrir, dans sa masse, de l'instabilité de la monnaie et des prix. Aussi cette spéculation contre la monnaie nationale, cette politique économique d'aventure, fut-elle constamment et soigneusement masquée par les mensonges officiels sur la « stabilité », l'« équilibre », les mesures « contre la hausse », etc... L'hypocrisie et le mensonge sont depuis des années devenues plus que jamais la loi de l'action gouvernementale dans le domaine économique; ce n'est pas là une des moindres conséquences de la contradiction entre l'intérêt des monopoles, au

service duquel se trouve l'Etat, et l'intérêt national que ce même Etat doit se donner l'apparence de défendre.

Il est certain que cette politique, si elle entraîna la chute du franc et l'inflation chronique, permit aux monopoles d'annuler rapidement l'effet des augmentations de salaires à mesure que la lutte des travailleurs les leur arrachait, et de maintenir à peu près la baisse des salaires réels réalisée par rapport à l'avant-guerre (baisse de près de 50 % sur le salaire horaire réel). Elle leur permit en même temps d'amener les travailleurs à accepter, pour accroître leur salaire effectif, l'augmentation de la durée hebdomadaire du travail et celle de l'intensité du travail — qui entraînent immédiatement l'augmentation du taux de la plus-value et celle des profits.

La hausse des prix et la dépréciation monétaire ne faisaient pas que frapper la classe ouvrière; elles ruinaient en même temps un grand nombre de petits épargnants et de possesseurs de revenus fixes, pensions ou autres, qui voyaient fondre leur avoir immobilisé sous forme d'argent. Au contraire, les grands trusts, possesseurs de stocks importants de marchandises, voyaient le prix de ces marchandises augmenter rapidement; ils pouvaient récolter des profits spéculatifs considérables au détriment des autres capitalistes et de la masse des consommateurs. Les groupes financiers les plus puissants ne manquèrent pas non plus de spéculer profitablement contre la monnaie à l'occasion de chaque dévaluation, dont ils étaient prévenus d'avance puisque c'est eux qui, en fait, en décidaient le moment.

Lorsqu'en 1952, avec les premiers signes de malaise économique, la tendance des prix se mit à la baisse, la politique des trusts, inspirée au gouvernement, changea, et avec elle les mensonges officiels. Le gouvernement Pinay lança à grand fracas sa « campagne de baisse », alors que son objectif réel était d'empêcher toute baisse véritable des prix, dangereuse pour les profits, et de diminuer seulement les prix sur les étiquettes de quelques marchandises de manière à faire baisser l'indice officiel des prix, en vue de se donner un prétexte pour bloquer les

salaires. Cette politique a été poursuivie depuis avec autant de ténacité que de mauvaise foi.

REGLEMENTATION DES SALAIRES

L'Etat, au service du capital financier, ne s'est pas contenté d'agir indirectement sur les salaires par le biais de la monnaie et des prix; il intervient directement, depuis la guerre, dans la détermination des salaires. Les méthodes ont varié; jusqu'en 1949, réglementation détaillée des salaires; à partir de 1950, fixation seulement des rapports entre zones de salaires et du « salaire minimum professionnel garanti », ainsi que, depuis 1953, de certaines « primes » pour les « bas » salaires. Tout l'effort des gouvernements et des services de l'Etat a consisté, de 1947 jusqu'en 1952, à retarder, à freiner et à réduire toute augmentation de salaires; et depuis 1952, à bloquer aussi rigoureusement que possible le niveau des salaires, désormais rattaché par l'intermédiaire du « minimum garanti » à l'indice des 213 articles calculé par les propres services de l'Etat. Il est clair que cette « politique des salaires » de l'Etat n'est pas autre chose que celle de l'oligarchie dirigeante.

Au pouvoir de réglementation vient s'ajouter l'exemple donné par l'Etat dans les industries nationalisées ou les services publics, et l'usage systématique de la puissance « publique » pour briser les grèves. L'Etat s'est révélé au cours des dernières années, non seulement comme le plus « mauvais » des patrons, mais aussi, en 1947, en 1948, en 1951, en août 1953, comme le plus efficace des briseurs de grève au service du grand patronat.

PRIX AGRICOLES ET PRIX INDUSTRIELS

Le capital financier ne peut s'assurer les profits les plus élevés que s'il ne se contente pas de la plus-value, même énorme, extorquée aux ouvriers, mais y ajoute le pillage systématique des autres cou-

HOMMES DU GRAND CAPITAL

Jean RATY

Jean Raty est à la tête du groupe sidérurgique du même nom. Il est président-directeur général de la Sté Générale de Fonderie, gérant des Hauts Fourneaux de Saulnes (c'est à Saulnes, M.-et-M., que se trouve aussi son château), président des Aciéries de Longwy, vice-président de Longomé-tal, administrateur de Louvroil-Montbard-Aulnoye, de l'Association Coopération Zélandaise de Carbonisation C.A.

Henri MALCOR

Ingénieur de Polytechnique, il dirige l'Irsid (Institut de Recherches de la Sidérurgie). Il est par ailleurs président-directeur général des Hauts Fourneaux et Forges d'Alleverd et de la Sté Industrielle et Commerciale de Transports et de Manutention, administrateur de Davum et des Hauts Fourneaux, Forges et Fonderies de Givros, directeur général de Sidélor, des Ateliers et Forges de la Loire, des Forges et Aciéries de Dilling.

Roland LABBE

Le vice-président des Aciéries de Longwy, du groupe Raty, est Roland Labbé. Il est président de Longomé-tal, administrateur des Hauts Fourneaux de Saulnes, de Louvroil - Montbard - Aulnoye, d'Electrotube-Solesmes. Sous Vichy, il fut président du Comité d'Organisation du Tréfilage, Etirage et Laminage à Froid de l'Acier. Il est aujourd'hui vice-président de la Chambre syndicale de la Sidérurgie française et membre du Comité directeur du C.N.P.F. Pré-

sident de la Chambre syndicale de la sidérurgie de l'Est, il est propriétaire du château de Pariveaux, à Gorcy (M.-et-M.).

René PIATON

Le grand monopole de l'aluminium, Péchiney, est représenté surtout par deux hommes, René Piaton et Raoul de Vitry. René Piaton est né en 1884 dans une famille d'industriels de Lyon. Ingénieur de l'Ecole Centrale, il dirige l'entreprise familiale (Sté du Gaz et de l'Electricité du Sud-Est) à partir de 1919. Il a été administrateur du Crédit Lyonnais avant la guerre. Il est aujourd'hui président de Péchiney et de la Cie Electro-Mécanique, administrateur de plusieurs filiales de Péchiney (Seichime, Cégédur). Il préside, au C.N.P.F., la Commission de l'Entreprise privée.

Raoul de VITRY

Né en 1895, ingénieur des Mines et de Polytechnique, membre du Jockey-Club et aristocrate, Raoul de Vitry d'Avaucourt est président-directeur général de Seichime et vice-président-directeur général de Péchiney. Il est administrateur de Bozel-Malétra, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Cie Générale de T.S.F., de la Sté Générale d'Electricité, de Hotchkiss-Delahaie (automobiles et armes de guerre). Sous Vichy, il fut président du Comité d'Organisation de l'Aluminium et du Magnésium.

René PERRIN

René Perrin, président-directeur général du Comp-

toir Industriel d'Etirage et Profilage des Métaux, et administrateur-directeur général adjoint du grand trust de l'électro-métallurgie et de l'aluminium Ugine, est un technicien qui a fait carrière. Né en 1893, fils d'un ingénieur de Polytechnique, il est lui-même ingénieur de Polytechnique et des Mines. En 1920, il entre à Ugine comme ingénieur; il en est directeur dès 1925. Il préside aujourd'hui l'Association des Cadres dirigeants de l'Industrie.

Jack LEROUX

Jack Leroux « travaille » dans la branche des explosifs, c'est-à-dire dans l'industrie de guerre. Né en 1901, ingénieur de l'Ecole Centrale, il est aujourd'hui président de la Sté Nobel française, de l'Union Chimique de l'Ouest Africain, administrateur de la Sté Centrale de Dynamite, de la Sté Générale des Explosifs « Cheddites », de la Société des Poudres de Sécurité. Sous Vichy, il a été directeur du Comité d'Organisation des Explosifs.

Pierre HELY d'OISSEL

Le baron Pierre Hély d'Oissel, ingénieur des Mines, a été longtemps président-directeur général du grand monopole de la chimie, Saint-Gobain, dont il est encore administrateur. Il est aussi administrateur des Phosphates et Chemins de fer de Gafsa, de l'Auxiliaire de Navigation, de la Cellulose du Pin, et président de la société sidérurgique Commeny, Fourchambault et Decazeville.

ches de la population. Dans les campagnes, les petits et moyens exploitants se voient frustrés d'une part considérable du fruit de leur travail du fait de la disparité, des « ciseaux » entre prix industriels et prix agricoles à la production, qui font que le paysan est obligé de vendre ce qu'il produit au-dessous de sa valeur, tandis qu'il doit acheter les produits industriels à des prix élevés, souvent supérieur à la valeur de ces marchandises. Plus les « ciseaux » sont ouverts, plus important est le transfert de valeur au profit des trusts. C'est pourquoi l'une des préoccupations les plus constantes des gouvernements depuis des années a été de faire baisser les prix agricoles à la production — sous le prétexte fallacieux de diminuer les prix des produits alimentaires à la consommation ! Des moyens puissants ont été mis en œuvre : importations « de choc » de produits alimentaires, lancés ensuite sur le marché pour faire baisser les cours, fixation directe de certains prix par voie d'autorité (blé, lait...). On peut dire que cette politique a réussi à réduire dans une mesure sensible le niveau de vie de la masse des exploitants agricoles et à accroître les profits des monopoles. Mais par là même, l'Etat, qui jusqu'à présent jouissait d'un grand prestige auprès de la masse des exploitants individuels et de larges couches de capitalistes agricoles, commence à prendre à leurs yeux figure hostile. Ce caractère aujourd'hui double de l'Etat — instrument en principe de tous les capitalistes, mais accaparé en fait par une mince oligarchie — ouvre la perspective de grands changements politiques dans les campagnes.

PRIX ET TARIFS DU SECTEUR NATIONALISE

L'Etat a la possibilité de vendre les produits des industries de base nationalisées (charbon, gaz, électricité) et le transport des marchandises par rail en dessous de leur valeur. Si cette vente à perte ne présente aucun intérêt du point de vue national, il n'en est pas de même pour les monopoles : lorsqu'ils achètent les produits des industries nationalisées

de base à un prix inférieur à leur valeur, il se réalise un transfert important de plus-value qui vient accroître leurs profits. Il ne faut donc pas s'étonner si ce sont les plus pauvres — les consommateurs « domestiques » pour le charbon, le gaz et l'électricité, les petits clients pour la S.N.C.F. — qui paient le plus cher, tandis que les grandes entreprises et les trusts bénéficient de tarifs et prix largement, scandaleusement inférieurs. En 1951, pour l'électricité, le prix moyen au kwh pour les usages domestiques était de 13,20 francs; les prix du courant haute tension étaient de 5,70 francs pour la masse des entreprises; de 1,08 francs pour les trusts de l'électro-métallurgie et l'électro-chimie qui possédaient autrefois leurs propres centrales et qui ont reçu le droit d'acquérir du courant au prix de revient. A la S.N.C.F., les minerais, le charbon, les produits sidérurgiques, les produits chimiques... bénéficient de tarifs particulièrement bas, surtout lorsqu'ils sont transportés en grandes quantités — comme seules les très grosses entreprises peuvent le faire. L'Etat, dont les propagandistes continuent de prétendre qu'il serait le champion de l'équité, apparaît au contraire aujourd'hui comme le créateur par excellence de privilèges.

LES PRIX DE MONOPOLE

L'Etat bourgeois créé par la Révolution française était le gardien de la « liberté » de commerce et d'entreprise, l'ennemi juré des cartels et « coalitions » et des prix de monopole. Aujourd'hui, tout au contraire, l'Etat favorise et légalise sous toutes ses formes le prix de monopole, prix d'extorsion systématiquement supérieur à la valeur, qui réalise le pillage permanent de la masse de la population et de tous les capitalistes non intégrés aux trusts. Les moyens utilisés sont multiples et on ne peut les citer tous. Dans certains cas, l'Etat décrète des prix « taxés » (farine, pain, lait...); il s'agit en réalité de prix de monopole déterminés par des groupes capitalistes, mais qui comportent pour ceux-ci l'avantage d'être garantis légalement. De nombreux

autres prix, en particulier de matières premières, sont taxés de temps à autre; ces prix, qui paraissent au *Bulletin Officiel du Service des Prix*, sont en théorie des prix maximum; en réalité, ce sont des prix minimum, des prix de cartel, de monopole. Enfin les nombreux « prix imposés » ou prix de marque ont toujours été tolérés, bien qu'illégaux puisque contraires à la liberté des marchés. Le décret Laniel, qui fait mine de mettre fin à cette pratique, se contente en réalité d'interdire le « prix minimum » et d'autoriser le « prix maximum »...

Nous voyons quel rôle l'Etat joue au service des trusts. La « non-intervention » dans le domaine économique, doctrine de l'Etat au milieu du siècle dernier, s'est muée en son contraire : l'intervention permanente, universelle, qui, si elle est ressentie par la majorité des Français comme une perpétuelle brimade, assure au contraire aux monopoles leur liberté, celle de vivre et de prospérer aux dépens de la nation. Ce caractère parasitaire des trusts apparaît mieux encore si nous abordons le domaine de la fiscalité.



PRIVILEGES FISCAUX DES TRUSTS

Sous l'Ancien Régime, les castes privilégiées, noblesse et clergé, étaient exemptées d'impôts. La révolution bourgeoise affirma le principe de l'égalité devant l'impôt; l'Etat devait assurer la justice fiscale. La formule est restée; les hommes de gouvernement en jouent avec virtuosité; mais derrière ces faux-semblants, on découvre aujourd'hui un système fiscal où l'injustice et le privilège sont poussés aux limites de ce qui est supportable.

La charge fiscale n'a pas cessé de croître, car les besoins de l'Etat augmentent sans cesse. Calculée en francs à pouvoir d'achat constant, la charge fiscale a ainsi augmenté de 65 % de 1938 à 1952. Le plus gros de cette charge écrasante est de plus en plus supporté par la masse de la population, et particulièrement les cou-

ches les plus pauvres de celle-ci, puisque ce sont des impôts indirects. Les impôts que l'« Inventaire de la situation financière », publication du gouvernement, classe comme impôts « de consommation », représentaient 54 % des recettes totales en 1938; ils en représentent maintenant les trois quarts. C'est en moyenne à 20 % du prix de détail que se monte la part des taxes et impôts dans les prix des produits alimentaires et autres objets de grande consommation.

Il est caractéristique que l'Etat établisse une discrimination systématique entre les capitalistes au détriment des plus petits d'entre eux qui, dans le commerce avant tout, sont imposés « au forfait » beaucoup plus lourdement que ceux qui sont imposés « au bénéfice réel ». A l'autre bout de l'échelle, les trusts ne paient que peu de chose : l'impôt sur les sociétés, qui est l'impôt essentiel payé par les monopoles et groupes financiers, fournit moins de 10 % des recettes budgétaires.

On voit, il est vrai, les plus puissantes sociétés se prétendre écrasées d'impôts. C'est qu'elles incluent dans les chiffres qu'elles citent les montants très élevés de la taxe à la production qu'elles versent sur leurs fabrications, mais qu'elles incorporent ensuite intégralement dans les prix de vente. Les trusts ne jouent là que le rôle de collecteurs d'impôts; c'est le consommateur qui paie effectivement.

En fait, bien loin d'être brimés par le fisc, les monopoles ont reçu de l'Etat, et continuent sans cesse de recevoir de lui, de considérables avantages fiscaux. On peut lire dans un document aussi peu hostile aux trusts que le Rapport sur les Comptes de la Nation 1951-1952 que « l'Etat, au prix d'une législation complexe, aussi difficile à assimiler par le contribuable qu'à appliquer par l'administration, accorde sous forme de provisions, de dotations, de réévaluations, des avantages fiscaux dont profitent surtout les grosses entreprises, mieux organisées pour en tirer immédiatement bénéfice. »

Dans les bilans présentés au fisc, les sociétés ont le droit, en effet, de prévoir des provisions pour « approvisionnements techniques », pour « fluctuation des

cours », pour « dépréciation des stocks », des « amortissements » très importants, etc...; tous postes entièrement ou partiellement exonérés d'impôt; sont également déductibles des profits imposables les « rémunérations » des dirigeants (qui atteignent pour les grandes sociétés de 15 à plus de 60 millions par an et par personne), considérés en l'occurrence comme des « salaires » ! Le dernier en date de ces avantages fiscaux, est de taille : c'est la détaxe totale des investissements (votée avec la réforme fiscale du 30 mars 1954) qui, aux frais de l'Etat, réduit pour les sociétés de 17 % le coût des équipements et biens de production. Ce sont les grandes entreprises et les trusts, qui effectuent les plus gros investissements, qui en profiteront le plus.

Ces avantages fiscaux si généreusement multipliés par les gouvernements, on peut tenter — c'est ce que font les théoriciens officiels — de les justifier séparément par toutes sortes d'arguments d'ordre technique. Mais, pris dans leur ensemble, ils aboutissent visiblement à une exorbitante situation de privilège pour les monopoles, qui leur assure une augmentation sensible de leurs profits, au détriment de la masse de la population qui subit une charge fiscale d'autant plus lourde.

PARAFISCALITE

Une forme extrême du privilège fiscal apparaît lorsque les trusts se substituent à l'Etat pour lever eux-mêmes des taxes dont le produit est destiné à leur propre usage ! C'est au cours de récentes années qu'a été mise au point cette méthode originale de faire rentrer de l'argent dans les caisses des monopoles. L'Etat utilise ses pouvoirs de réglementation et de coercition pour prélever, ou autoriser le prélèvement, de taxes spéciales sur certaines marchandises. Ces taxes, véritables impôts indirects supportés par le consommateur, ont reçu le nom de « parafiscalité », car au lieu d'être affectées au budget général de l'Etat, elles ont reçu chacune une affectation déterminée. Dans la plupart des cas, elles sont perçues directe-

ment au profit des trusts et gérées par eux.

Les plus caractéristiques de ces taxes sont celles qui portent sur les produits sidérurgiques. Ces taxes, d'un montant élevé, sont destinées à l'« amortissement technique » et au « renouvellement et modernisation des installations »; elles sont gérées directement par le « Comptoir des Produits sidérurgiques », c'est-à-dire par les trusts de l'acier. On peut citer encore la taxe de 12.000 francs par tonne d'aluminium, destinée à l'« amortissement des investissements » des trusts Péchiney et Ugine, la taxe de 630 francs la tonne sur les sels de potasse qui sert à l'« amélioration et modernisation des moyens de production » des fabricants d'engrais potassiques, etc.



Ainsi la fonction de l'Etat est aujourd'hui, non pas, comme le prétendent les sociaux-démocrates, de « redistribuer » le revenu national au profit des plus pauvres, mais bien au contraire d'établir des privilèges régaliens en faveur des monopoles et aux dépens de la majorité de la nation. Bien plus, comme nous le verrons plus loin, les monopoles reçoivent beaucoup plus de l'Etat en subsides, commandes, etc., qu'ils ne lui versent en impôts. Tout autant que les castes privilégiées sous l'Ancien Régime, mais avec plus d'hypocrisie, l'oligarchie financière est en fait exempte de charge fiscale réelle.

PRODUCTIVITE

Lorsque la conjoncture économique entre dans une période de stagnation relative, comme en France depuis 1952, et que les monopoles ne peuvent plus jouer facilement de l'inflation et de la hausse des prix pour réduire les salaires réels, brimer les petits producteurs et capitalistes et accroître leurs profits, ils ont davantage recours à l'augmentation de la productivité et de l'intensité du travail des ouvriers, qui leur fournit un surcroît de profits, et à la rationalisation et à la concentration, qui permettent de réduire

la production, éliminent des concurrents, accroissent la puissance des monopoles et leur capacité de réaliser des profits. Ici encore, les trusts trouvent dans l'Etat un auxiliaire efficace, indispensable.

Si l'Etat, comme le prétendent ses représentants actuels, était bien le serviteur de toute la société, il se préoccuperait activement de favoriser l'augmentation de production des biens nécessaires au fonctionnement de l'économie, à l'expansion de la consommation, à l'amélioration du niveau de vie. Les porte-parole de l'Etat et des gouvernements n'ont sans doute jamais manqué, au cours des dernières années, de parler solennellement d'accroître la production. Mais si l'on examine l'activité gouvernementale, on s'aperçoit que l'Etat s'intéresse en réalité aussi peu que les trusts à l'augmentation de la production en elle-même; par contre, la question de la productivité fait l'objet de tous ses soins.

Contrairement à une légende fort répandue dans la petite bourgeoisie, l'Etat est un capitaliste compétent, efficace; les travailleurs des services et industries d'Etat sont exploités aussi durement que ceux des grands monopoles privés. D'après des données officielles, la productivité, de 1938 à 1952, a augmenté de plus de 60 % dans les chemins de fer; de 1947 à 1952, elle a augmenté de 50 % à l'E.d.F.; elle a également fortement augmenté dans les houillères, à la Régie Renault, dans les P.T.T., etc... L'exemple ainsi donné, les méthodes de rationalisation ainsi essayées, ne sont pas sans rendre des services certains aux grandes firmes privées.



C'est l'Etat encore qui, depuis plusieurs années, avec l'aide de subsides du gouvernement américain, finance une propagande permanente en faveur de l'accroissement de la productivité. Cette activité est dirigée conjointement par les monopoles et les services de l'Etat, par l'intermédiaire du Comité national de la productivité, un de ces nombreux organismes « mixtes » qui illustrent bien les liens des trusts et de l'appareil d'Etat. L'activité de cet organisme est beaucoup moins

orientée vers les conseils techniques au patronat que vers les ouvriers, qu'il s'agit de convaincre, contre l'évidence et une expérience plus que séculaire, que l'augmentation de la productivité serait, dans le régime de propriété actuel, dans leur intérêt. Il est certain qu'une propagande « impartiale » provenant de services officiels et diffusée par la presse a plus de chance d'obtenir des résultats que les seuls efforts isolés de telle ou telle société privée. C'est un exemple entre beaucoup d'autres de « répartition du travail » entre les monopoles et les services d'Etat.



L'ETAT FAVORISE LA CONCENTRATION

C'est la concentration des capitaux, issue du fonctionnement de la « libre concurrence » elle-même, qui a ouvert l'ère des monopoles, dont l'emprise restreint de plus en plus la sphère de la « liberté » aux luttes féroces entre les trusts eux-mêmes. Parallèlement à cette évolution dans la structure du capitalisme, l'Etat qui, au service de toute la bourgeoisie, devait veiller au maintien des conditions de la concurrence et de l'« égalité » entre tous les capitalistes, s'est écarté de ces fonctions pour devenir de plus en plus l'auxiliaire conscient de la concentration des entreprises et des capitaux.

Aujourd'hui en France, malgré tous les projets démagogiques de lois « antitrust » que l'on sort régulièrement des tiroirs, l'Etat reconnaît en fait, et souvent légalise, toutes les formes de puissance économique concentrée. Par exemple, ce sont des cartels légaux (« groupements d'achat ») qui ont le monopole de l'importation et de la distribution des métaux non ferreux, des oléagineux, du jute, du coton, etc.; jusqu'à il y a quelques mois, c'est légalement que le Comptoir des Produits Sidérurgiques avait le monopole de la répartition des ventes de produits sidérurgiques; des sociétés comme l'Aluminium Français peuvent avoir le monopole

complet du commerce d'une matière première sans que l'Etat y voie à redire, etc...

L'Etat, surtout depuis quelques années, favorise, « encourage » systématiquement la concentration : avantages fiscaux (tels que l'allègement de la taxation des incorporations de réserves et fusions de sociétés, et du régime fiscal des sociétés mères et filiales, consenti par le gouvernement Pinay en 1952), discrimination dans l'octroi de crédits, par suppression ou rationnement du crédit bancaire aux entreprises non intégrées aux groupes monopolistes; enfin intervention active des représentants de l'Etat pour « forcer » la concentration. C'est ainsi que le « plan cotonnier », mis en œuvre depuis deux ans pour réduire par de nombreuses fermetures le nombre d'usines dans l'industrie cotonnière, est mis en application avec la collaboration des services de l'Etat. Autre exemple: on lisait dans une information de *l'Usine Nouvelle* du 17 décembre 1953, au sujet de la répartition dans le département de la Loire de 8 milliards de francs de crédits d'investissement : « D'ores et déjà, les concentrations sont à l'ordre du jour. Les prêts seraient consentis, par priorité, aux entreprises qui auraient préparé les regroupements conseillés en haut lieu. »

Depuis deux ans, les gouvernements au pouvoir sont allés encore plus loin. Le 24 avril 1952, devant l'Assemblée générale des Chemins de fer du Nord, l'un des dirigeants de l'oligarchie financière, Guy de Rothschild, déclarait : « Il faut créer en France le culte du rendement, ne plus accepter la médiocrité. Il faut accepter les conséquences d'une telle attitude, même là où elles impliquent la disparition des inaptes ou bien la concentration des « petits » en un « gros » plus rationnel. » Devant les signes de l'approche d'une crise économique, les hommes des monopoles cherchent à en faire supporter le poids aux entreprises les plus faibles. Peu après cette directive donnée au gouvernement, Pinay et ses ministres lançaient une campagne contre les entreprises « marginales », campagne dirigée principalement contre les petits commerçants. Cette campagne a été plusieurs fois reprise depuis. C'est ainsi que des couches numériquement et politiquement importantes de

la petite et moyenne bourgeoisie voient aujourd'hui les représentants de l'Etat — qui est pourtant l'Etat bourgeois — souhaiter publiquement leur ruine et leur disparition.

SOUTIEN ET INSTRUMENT DU COLONIALISME

En France même, l'oligarchie financière, nous le voyons, ne peut se passer de l'assistance de l'appareil d'Etat. Dans son activité aux colonies et dans son expansion vers l'extérieur, l'Etat est pour elle un instrument tout aussi indispensable. Car l'impérialisme ne peut survivre et se développer sans l'usage constant de la force; il est « l'époque du capital financier et des monopoles, qui portent en tous lieux des tendances à la domination et non à la liberté » (1).

Dans la conquête, le développement et l'exploitation des colonies au bénéfice du capital financier, l'Etat a joué et joue un rôle décisif, par l'intervention de l'armée, de la police et de tout l'appareil colonial d'« administration ». Pour qu'apparaisse un excès de production agricole, que le grand commerce puisse accaparer pour l'exportation, pour que les « plantations » ou les « colons » puissent disposer d'ouvriers agricoles, pour que les mines et les entreprises industrielles créées par les trusts de la métropole puissent trouver l'abondante main-d'œuvre, utilisable et exploitable à merci, dont ils ont besoin, il faut que les petits paysans et artisans, en masse, deviennent insolubles, perdent leur terre ou leur gagne-pain, soient obligés de produire pour le marché aux prix imposés, de louer leurs bras, ou de partir au loin pour pouvoir simplement subsister.



Ces grands bouleversements, s'ils résultent nécessairement de la confrontation sur un même terrain de l'économie capitaliste et d'économies de type antérieur, sont, dans le cas des pays colonisés, gran-

(1) LÉNINE : l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme.

dement facilités et accélérés par l'usage systématique de la force, de la violence. C'est la conquête qui « pacifie » le pays, c'est-à-dire assure la libre circulation des hommes de la métropole et de leurs marchandises; c'est le pouvoir d'Etat, appuyé par la force, qui a permis l'imposition des marchandises de la métropole grâce aux droits de douane, l'implantation des voies de communication, des bâtiments... par la mobilisation, le travail forcé de la main-d'œuvre sacrifiée en grand pour la construction des chemins de fer et des routes, le défrichement des plantations, etc...; c'est la force armée qui noie dans le sang les révoltes.

Au cours des dernières années, l'activité de l'Etat dans les colonies au service des monopoles s'est encore multipliée. La tentative de reconquête par les armes du domaine indochinois des trusts a échoué, après avoir causé des dizaines de milliers de morts, des souffrances indicibles pour les peuples du Vietnam, Laos et Cambodge; elle a coûté plus cher à l'Etat français, de l'aveu même de l'ancien Président de la République Vincent Auriol, que ne lui a apporté l'« aide » américaine. Guerre en Indochine, mais aussi massacres à Madagascar, fusillades et répression en Tunisie, au Maroc, en Algérie...

En même temps que par la violence il s'efforçait de maintenir les conditions politiques des profits des trusts aux colonies, l'Etat cherchait à en assurer les conditions économiques. Les « monnaies » des pays coloniaux sont soutenues par le Trésor français à des taux supérieurs à leur valeur réelle; les scandales de la piastre indochinoise, que le Trésor changeait à 17 francs alors qu'elle ne valait que la moitié sur les marchés, ont fait connaître cette méthode particulière d'augmentation des profits des groupes capitalistes. Ce qui est vrai de la piastre l'est, à un degré plus ou moins grand, des autres monnaies coloniales.



Pour pousser l'exploitation de leur domaine colonial, les trusts avaient besoin, au lendemain de la guerre, de certaines

améliorations de l'« infrastructure », c'est-à-dire des routes, des ponts, des télégraphes et de la radio, des aérodromes, des centrales électriques, etc... — toutes dépenses que les monopoles ne veulent pas prendre à leur charge parce qu'elles ne sont pas « rentables ». La politique de réarmement et de préparation à une guerre mondiale poursuivie dans le cadre de la politique atlantique rendait en même temps stratégiquement nécessaires ces travaux d'infrastructure, auxquels il faut ajouter d'autres dépenses telles que les recherches et la prospection minières. L'Etat, par l'intermédiaire de ses services spéciaux comme le F.I.D.E.S., ou d'organismes mixtes divers, a consacré des centaines de milliards de francs à ce genre de dépenses (plus de 1.000 milliards de francs 1952, de 1947 à 1953).

La colonisation est synonyme d'oppression de peuples et de nations en plein développement; l'Etat apparaît, aux colonies, comme l'instrument exclusif des trusts de la métropole; il tend ainsi à réaliser contre lui l'union du prolétariat, de la paysannerie pauvre et de la bourgeoisie naissante des pays coloniaux, qui trouvent alors en fait pour alliés, en France, non seulement la classe ouvrière, mais aussi toutes les couches sociales qui subissent la politique antinationale des monopoles. C'est une telle conjonction de forces qui, dans certaines circonstances, est susceptible d'entraîner, même contre la volonté de puissants monopoles, des modifications importantes dans la politique coloniale de l'Etat, comme celles auxquelles nous ve-

L'ETAT ET L'EXPANSION DES TRUSTS A L'ETRANGER

Au début de ce siècle, le rôle de l'Etat dans les relations économiques et financières avec l'étranger était encore relativement modeste. Il n'en est plus du tout de même aujourd'hui. Il n'y a plus aucune opération dans ce domaine qui se fasse sans l'intervention des services de l'Etat; aussi est-il presque totalement accaparé par les trusts.

La cartellisation est ici ouvertement encouragée, voire instituée, par les services

de l'Etat; des branches entières son organisées de façon à ne constituer sur les marchés étrangers qu'un seul acheteur ou un seul vendeur. C'est le cas par exemple pour les « groupements d'achat » à l'importation du charbon (l'A.T.I.C.), des métaux non ferreux, du caoutchouc, de la laine, du coton, des produits oléagineux, du riz, etc... Pour les exportations, c'est le cas de l'acier (C.P.S.), la bonneterie (Unimaille), le verre (Univerre)... Une quinzaine de groupes bancaires au plus effectuent tous les paiements entre la France et l'étranger.

L'aide financière accordée par l'Etat sous toutes sortes de formes aux exportateurs de marchandises facilite l'exportation massive de capitaux, qui creuse un déficit considérable dans la balance des paiements. Toute l'orientation du commerce extérieur vers les zones sterling et dollar, favorisée par l'Etat, est profitable aux monopoles exportateurs de capitaux, mais elle entraîne un déficit permanent qui représente une perte de substance continue et sans compensation pour l'économie nationale. L'Etat, en servant les intérêts et l'expansion à l'étranger de l'oligarchie financière, dessert les intérêts de la nation. Cet état de choses ne pouvait que créer et crée effectivement des ressentiments, suscite des oppositions, particulièrement dans les milieux capitalistes moins puissants que lèsent les prix de monopoles élevés qui leur sont imposés pour leurs matières premières, et la nécessité d'accepter, pour exporter, les conditions imposées par des organismes commerciaux ou financiers qui accaparent pour eux-mêmes le plus clair des profits...

Il en est de même pour les petits et moyens agriculteurs qui produisent une grande partie des primeurs, des fruits, de la viande, des fromages, des vins que l'on exporte, mais se voient spoliés des bénéfices que ce commerce procure...

LA SARRE

Les monopoles, nécessairement poussés par l'insuffisance du marché intérieur, limité par le bas niveau de vie qu'ils imposent à la masse de la population, à étendre leur domaine au dehors, ne se contentent pas d'annexer des pays « sous-développés » pour en faire des colonies. Ils n'hésitent pas à annexer des pays ou régions industrielles avancés. C'est ce que l'impérialisme français a fait depuis la guerre pour la Sarre, région habitée par une population de nationalité allemande. L'Etat a joué un rôle capital dans cette conquête des monopoles : occupation permanente par l'armée; installation des banques françaises, dont les banques nationalisées (B.N.C.I., Crédit Lyonnais) à la place des banques allemandes, réalisation de l'union douanière; introduction de la monnaie française. Les puissantes aciéries ont été livrées aux trusts sidérurgiques français : Marine et Homécourt a acquis les Forges et Aciéries de Dilling, Pont-à-Mousson les aciéries Halbergerhütte; l'administrateur séquestre des aciéries de Neunkirchen est un ancien directeur de la firme Schneider... L'Etat a dépensé au moins 150 milliards de francs en Sarre pour y installer les monopoles français à la place des Konzerns allemands.

LES MONOPOLES ET LES FINANCES PUBLIQUES

On le voit bien, dans tous les domaines de son activité économique, tant en France que vers l'extérieur, l'oligarchie des monopoles s'appuie lourdement sur l'appareil d'Etat, qui intervient constamment et partout pour l'aider à s'assurer les profits les plus élevés. Cette intervention de l'Etat au profit des trusts coûte, bien entendu, de l'argent; nous avons pu le constater. Mais il ne suffit plus de dire

que l'Etat effectue des dépenses considérables au bénéfice des monopoles. Aujourd'hui les choses en sont arrivées au point où les ressources financières de l'Etat sont mises directement et massivement à la disposition des monopoles; les trusts puissent dans les caisses publiques pour assurer et accroître le niveau de leurs profits.

Cette évolution a été facilitée, elle est étroitement liée, à l'interpénétration de plus en plus étroite qui s'est réalisée entre l'appareil bancaire et financier privé et celui de l'Etat, qui forment désormais un ensemble solidement lié, dont les diverses parties s'appuient mutuellement, au bénéfice des groupes financiers dominants. Le système bancaire et financier de l'Etat apporte son appui à la finance privée, d'une part en assurant ses opérations contre les risques, d'autre part en mettant à sa disposition ses ressources considérables en argent.

Aujourd'hui, le risque autrefois inhérent aux grandes opérations financières n'existe plus guère pour les banques privées. Elles ne consentent plus de prêts à long et moyen terme à leurs risques et périls. L'Etat supporte les risques en accordant sa garantie aux crédits; la finance privée s'octroie les profits. En contre-partie, la finance privée peut avancer de l'argent lorsque la nécessité s'en fait sentir, pour soutenir le « crédit de l'Etat ». Dans le domaine du crédit à court terme, les banques privées facilitent les opérations de l'Etat en consacrant une part de leurs dépôts — définie légalement — à l'achat de Bons du Trésor; en contrepartie, l'Etat accroît et assouplit les disponibilités de crédit des banques en leur accordant libéralement le réescompte des traites commerciales et autres.

En même temps, le Trésor et les institutions bancaires de l'Etat (Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations, banques nationalisées) centralisent d'énormes moyens financiers de toute origine : fraction disponible des dépôts dans les banques nationalisées, à la Banque de France, à la Caisse des Dépôts, dans les Caisses d'Epargne et les comptes de chèques postaux, produit des impôts et des taxes, emprunts intérieurs et emprunts à l'étranger, « aide » américaine, bénéfices du secteur nationalisé, disponibilités de la Sécurité Sociale, trésorerie des autorités locales, réserves de devises, etc.; cette colossale masse de manœuvre est, d'une manière ou d'une autre, à la disposition des finances publiques qui la répartissent sous forme de dépenses ou

l'utilisent sous forme de crédits, dans le cadre assez élastique du budget et des règlements financiers en vigueur. Nous allons voir à quoi sont consacrées, où vont principalement ces ressources de l'Etat.

SUBVENTIONS ET COMMANDES

C'est par toutes sortes de voies que les ressources de l'Etat sont mises au service des monopoles. Il y a les subventions ou primes directes : aide aux exportateurs, subvention au « fonds de soutien des hydrocarbures » (dont les ressources vont aux trusts pétroliers), subventions aux trusts des engrais, aux sucres coloniaux, etc. Mais c'est sous forme de commandes, et de crédits d'investissement, que les masses les plus grandes d'argent passent des caisses de l'Etat aux trésoreries des trusts, où elles laissent d'abondants profits. Les monopoles ne peuvent plus se passer désormais des commandes et des crédits de l'Etat. Comme l'écrit *l'Usine Nouvelle* du 26 février 1953 : « Notre économie dépend de plus en plus des crédits d'Etat... On comprend dès lors avec quelle attention vigilante... le monde des entreprises et des industries suit les décisions gouvernementales concernant les crédits. »

Prenons le cas des commandes directes de l'Etat pour travaux publics ou des commandes militaires. La passation de ces commandes, l'octroi d'acomptes et de crédits, et le règlement final se font par un circuit qui comprend banques privées ou nationalisées, Caisse des Marchés de l'Etat et Crédit National, circuit étroitement contrôlé par les agents de l'oligarchie financière. L'acheteur unique — l'Etat — étant au service des vendeurs, les prix sont particulièrement élevés et les profits énormes, particulièrement en ce qui concerne les commandes de guerre.

LE PILLAGE DU BUDGET

L'ampleur de ce pillage des caisses publiques est presque invraisemblable. Une source officielle récente, le n° du 22 mai 1954 du *Bulletin hebdomadaire de Statistique* de l'Institut National de la Statis-

tique et des Etudes Economiques, nous en donne une approximation assez exacte :

« Les dépenses de l'Etat (budget proprement dit et comptes spéciaux du Trésor) s'éleveront pour 1954 à 3.800 milliards... On constate... que l'ensemble des dépenses militaires et des versements aux entreprises métropolitaines au titre des subventions, dommages de guerre, prêts et avances pour équipement, et achats de matériel pour les services civils, constitue à lui seul la moitié des dépenses de l'Etat. Les dépenses militaires elles-mêmes vont pour plus de la moitié à l'achat de matériel et d'équipement, de sorte que les entreprises bénéficient en fait directement des dépenses publiques dans une proportion d'environ 40 % »

Cette canalisation massive des dépenses de l'Etat vers les grandes entreprises et les monopoles n'a pas, bien entendu, pu s'établir et se développer ouvertement; les profits privés des trusts ont été soigneusement masqués derrière de soi-disant raisons d'intérêt général : « plans » d'investissements, défense contre de soi-disant menaces d'agression...

« PLANS » ET PROFITS

Il est certain que dans bien des cas les « objectifs » des programmes officiels d'investissement comme le plan Monnet, le plan dit d'« aménagement du territoire », le « plan agricole », correspondaient à des besoins objectifs de l'économie nationale ou à des buts louables d'intérêt public : c'est le cas par exemple des barrages et centrales hydro-électriques, c'est le cas de nombreux travaux publics. Aussi de vastes dépenses ont-elles pu être engagées par l'Etat depuis la guerre, qui paraissaient être purement d'intérêt général, une grande partie était d'ailleurs consacrée aux industries nationalisées, ce qui a permis aux trusts de se prétendre lésés au bénéfice des industries d'Etat.

En fait, les centaines de milliards dépensés dans le cadre des « plans » pour le secteur nationalisé se sont transformés presque intégralement en commandes aux

trusts, par un phénomène expliqué par Jean Monnet lui-même dans son rapport pour l'année 1950 : « Les sommes mises à la disposition des activités de base nationalisées ne font... que transiter à travers celles-ci et, par la voie des commandes d'outillage et de travaux, sont en fait redistribuées entre les industries privées d'équipement. » Par exemple, parmi les sociétés qui ont construit le barrage de Génissiat, on trouve Schneider, les Grands Travaux de Marseille et la Société Générale d'Entreprises; les commandes d'équipement des Charbonnages de France ont été confiées entre autres aux firmes suivantes : Schneider, Fives-Lille, Jeumont, Alsthom, Compagnie électro-mécanique, Freins et Signaux Westinghouse, etc...; autrement dit ce sont les groupes monopolistes qui ont été les bénéficiaires presque exclusifs de ces commandes publiques.

ROLE DES INDUSTRIES NATIONALISEES

Les industries nationalisées ne permettent pas seulement de passer des commandes aux trusts. Secteur de capitalisme d'Etat, elles sont elles-mêmes des monopoles et ont été mises de toutes les façons au service des monopoles privés.

Les sociétés dont les biens ont été nationalisés ont survécu; grâce aux dizaines de milliards de francs d'indemnités qu'elles ont reçues, elles se sont concentrées, renforcées et ont effectué de gros investissements dans divers domaines; certaines d'entre elles, comme la Lyonnaise des Eaux, la Compagnie Générale du Gaz (aujourd'hui Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Etranger), comptent parmi les plus puissantes sociétés.

Les hommes de l'oligarchie financière sont restés, ou sont entrés, dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées. La S.N.C.F. comprend dans son conseil d'administration Guillaume de Tarde, président de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, représentant de la banque Lazard frères (il est aussi ad-

ministrateur de la banque nationalisée B.N.C.I.), et Pierre Getten, vice-président de la Compagnie du Nord, représentant du groupe Rothschild. Parmi les administrateurs des Charbonnages de France, on compte Albert Auberger, de la Compagnie du P.L.M., des Grands Moulins de Strasbourg..., et E. Marterer, ancien directeur des Mines de Blanzay, administrateur de la Compagnie Générale d'Electricité. On trouve au conseil d'administration d'Electricité de France un représentant de la Banque de l'Union Parisienne, Henri Lafond, qui est en même temps président, vice-président ou administrateur de Mokta-el-Hadid, Gafsa, Péchiney, Ouenza, Penhoët. Un des inspecteurs généraux d'Electricité de France, Robert Félix, a participé dans le passé aux conseils d'administration de 17 sociétés dépendant du groupe Ernest Mercier; il est actuellement encore président ou administrateur de sociétés dont certaines sont... des fournisseurs d'Electricité de France : Comité Français d'Electrothermie, Volcan S.A., Société Vétra (véhicules et tracteurs électriques), Société pour le développement des véhicules électriques, etc...

Le directeur général actuel du Crédit Lyonnais (nationalisé), Olivier Moreau-Néret, avait démissionné en 1926 de l'Inspection des Finances pour entrer... au Crédit Lyonnais dont il fut directeur jusqu'en mai 1940; il est actuellement administrateur de Gillet-Thaon (groupe Gillet), de la Lyonnaise des Eaux (groupe Mercier), de l'Union Lyonnaise pour le financement de l'industrie (groupe du Crédit Industriel et Commercial). La B.N.C.I. compte parmi ses administrateurs, outre Guillaume de Tarde déjà nommé, Jean Faye, du groupe Mirabaud-Banque de l'Union Parisienne, et Alfred Pose, des Cartonneries de la Rochette, des Usines à papier C.E.N.P.A., etc... Un des administrateurs du Comptoir National d'Escompte, Henri Davezac, est vice-président délégué du Syndicat général de la Construction Electrique, après avoir été délégué général du Comité d'organisation des industries de la Construction Electrique sous Vichy; il siège au comité directeur du C.N.P.F. Les dirigeants des industries nationalisées sont « rémunérés » à des ta-

rifs qui se rapprochent de ceux des dirigeants des grandes entreprises privées.



Les industries nationalisées, dirigées en fait par les hommes des monopoles, ont été mises à leur service : les investissements réalisés, tout en procurant d'abondantes commandes à certains groupes, ont été effectivement utilisés pour moderniser l'équipement et rendre possible la livraison d'énergie, ou la fourniture de transports, à des prix et tarifs de faveur aux plus puissants des monopoles. C'est ainsi que les nationalisations de 1946, à l'origine réformes démocratiques dirigées contre la toute-puissance des trusts, se sont, en quelques années, muées en leur contraire.

Les ressources du budget et du Trésor consacrées aux « investissements » n'ont pas été exclusivement dirigées vers les industries nationalisées; de grandes entreprises privées ont reçu, au cours des dernières années, des dizaines et des dizaines de milliards de crédits et de prêts à des conditions très avantageuses (ces crédits ont été en grande partie fournis par l'« aide » ou la « contrevalet » de l'aide américaine. De plus, l'Etat garantit largement les prêts bancaires à long ou à moyen terme consentis pour l'équipement. Pour la quasi-totalité de ces prêts, une intervention du Trésor ou d'un organisme de crédit public ou semi-public (Caisse des Marchés, Crédit National, etc...) vient garantir aux banquiers la bonne fin de l'opération (les prêts à moyen terme ainsi garantis s'élèvent à plus de 150 milliards chaque année).

ORIENTATION DES « INVESTISSEMENTS »

Les « investissements » réalisés avec le concours financier de l'Etat prennent d'autant mieux l'apparence d'être conformes à l'intérêt national qu'ils correspondent effectivement dans une certaine mesure aux besoins de l'économie. Mais cette

politique n'assume l'intérêt de la nation que pour mieux le trahir. Les deux illustrations typiques de ce fait sont d'une part la politique de l'énergie, d'autre part la politique suivie dans le domaine des biens de consommation et du logement.

Apparemment la France dispose d'assez d'énergie puisqu'il n'y a pas de pénuries et que la production d'électricité en particulier suffit à la consommation. Mais en fait, alors que les trois quarts des possibilités hydro-électriques de la France restent encore à exploiter, une part beaucoup trop élevée de la capacité accrue de production électrique a été obtenue par la construction de centrales thermiques fonctionnant au fuel, c'est-à-dire à partir de pétrole importé. Bien que la France possède, comme le montrent les récentes découvertes, des gisements de pétrole importants, la quasi-totalité du pétrole brut est importée. La productivité des charbonnages a été accrue, mais non leur production; aussi importe-t-on des quantités énormes de charbon et de coke, alors qu'un gisement de charbon cokéifiable dans le Jura n'est pas exploité et que les procédés de cokéfaction de charbons français sont négligés. La France importe en fin de compte près du tiers de l'énergie qu'elle utilise; plus de la moitié du déficit de la balance commerciale avec l'étranger provient de ces importations. Cette politique de l'énergie, évidemment contraire à l'intérêt national, procure non moins évidemment des profits énormes aux trusts pétroliers et à toutes les industries liées

au pétrole et à l'utilisation des carburants. On le sait, sur sept groupes de raffinage pétrolier en France, trois sont américains et deux anglais.



L'effort d'investissement financé par l'Etat a été orienté avant tout vers l'énergie (électricité, pétrole...), la sidérurgie, qui a été massivement rééquipée, les industries mécaniques, électriques et chimiques, — en somme, vers les secteurs des biens de production et des biens d'équipement, secteurs qui sont en même temps les secteurs décisifs pour la production de guerre et ceux où l'on trouve les plus puissants monopoles. Au contraire, les industries de biens de consommation ont été dans l'ensemble laissées à elles-mêmes, et la construction de logements a été criminellement négligée. Si la reproduction et l'agrandissement du capital des trusts les plus puissants ont été grandement facilités grâce aux ressources de l'Etat, par contre ce qui pourrait contribuer au bien-être de la masse de la population a été laissé de côté. Il est évident que cette politique enrichit les monopoles et appauvrit la nation. Il est clair aussi qu'elle a moins profité à certains trusts et groupes capitalistes (par exemple ceux des produits alimentaires, du textile, du cuir...), qu'aux groupes plus puissants des industries lourdes, mécaniques et chimiques.

LA MILITARISATION DE L'ECONOMIE ET LES MONOPOLES

Depuis 1950, les dépenses d'« investissement » passent au deuxième plan, derrière les dépenses croissantes d'ordre militaire engagées dans le cadre du réarmement « atlantique » inspiré par les Etats-Unis. Une part importante de la production industrielle est gaspillée pour des fabrications stériles; en quatre années, l'économie française a subi une militarisation prononcée. Le chiffre officiel des dépenses militaires (« aide » américaine non comprise) est passé de 377 milliards

en 1949 à 857 en 1951, 1.270 en 1952, 1.280 en 1953, 1.310 en 1954. Le chiffre réel des dépenses militaires (y compris les commandes « off-shore » américaines) atteint, depuis 1952, 1.800 à 1.900 milliards de francs par an, soit près de la moitié des dépenses budgétaires totales. Sur ce chiffre, on peut estimer que de 1.100 à 1.200 milliards représentent le chiffre d'affaires procuré par les dépenses de guerre à l'industrie, avant tout aux entreprises les plus puissantes.

Le tableau suivant donne la décomposition par branches des commandes d'armement effectuées en 1953 et 1954 (d'après l'analyse du budget et autres documents financiers de l'Etat) :

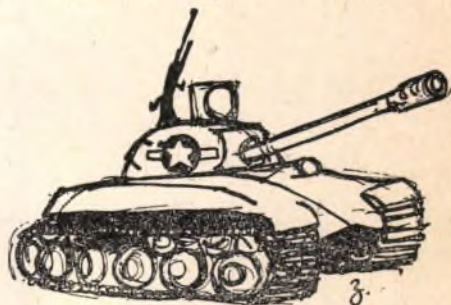
(en milliards de francs)	1953	1954
Total (y compris commandes off-shore directes) ..	1.153	1.185
dont :		
Travaux Publics.....	204	217
Grosse métallurgie	84	106
Constructions navales	53	43
Industries mécaniques et automobile	87	64
Industrie aéronautique....	108	96
Constructions électriques et télécommunications	79	66
Textiles, cuirs.....	69	71
Alimentation	93	96
Carburants	36	38
Chimie et divers	28	23

Les dépenses de guerre sont ainsi devenues l'une des sources essentielles des profits des monopoles. Cette militarisation de l'économie, hautement profitable à l'oligarchie financière, comporte des caractères assez particuliers. Il ne s'agit en effet à aucun titre de dépenses militaires normales justifiées par des besoins de défense nationale; ce sont au contraire des dépenses anormales, et par leur masse, et par leur destination et leur répartition.

Cette masse énorme de dépenses — puisqu'il s'agit de la moitié environ des dépenses budgétaires — va pour la plus grande partie aux trusts sous forme de commandes de toutes sortes, depuis la construction d'aérodromes jusqu'à la fourniture de moustiquaires et de conserves. Ces commandes sont passées en règle générale — nous avons vu plus haut dans quelles conditions — aux grandes entreprises qui sous-traitent ensuite tels ou tels éléments de la commande. Par exemple, dans l'industrie électronique, ce sont les six plus grandes entreprises qui ont reçu toutes les commandes en 1952. Les monopoles peuvent ainsi attacher à eux plus étroitement, en vue de les absorber éventuellement ou de les faire disparaître, de petites et moyennes entreprises; la milita-

risation de l'économie favorise la concentration.

Les dépenses de guerre actuelles sont anormales, en deuxième lieu, par leur destination et leur répartition. Elles se conforment à une stratégie, non pas défensive au service de l'indépendance de la nation, mais bien agressive, destinée à préparer une guerre mondiale voulue par un puissant impérialisme étranger, celui des Etats-Unis. Comme il ne s'agit pas d'un programme militaire national, une « division du travail » conçue dans l'intérêt de la puissance dominante fait que les commandes passées en France excluent certains matériels (gros navires de guerre, chars moyens et lourds, avions de bom-



bardement lourds...); le déséquilibre ainsi créé vient s'ajouter au déséquilibre qui caractérise tout réarmement important et qui s'établit entre les industries lourdes, mécaniques et électriques, d'une part, les industries de biens de consommation, d'autre part. (La part de la production représentée par les commandes militaires s'est élevée en 1953 aux pourcentages suivants : aéronautique, 80 %; électronique, 60 %; construction électrique, 14,5 %; vêtement, bonneterie, 14 %...)

Le fardeau fiscal accru, le maintien de la vie chère, la baisse du niveau de vie entraînés par la militarisation, touchent durement la classe ouvrière, la petite et moyenne paysannerie, la masse des petites gens. Les petits et moyens industriels voient leurs intérêts compromis, parfois leur existence mise en danger, puisque le marché de la production civile se rétrécit tandis que les commandes militaires sont accaparées par les trusts. Les désé-

quilibres créés par la militarisation lésent aussi certains trusts, certains groupes capitalistes moins bien placés ou moins puissants, soit que leur activité soit orientée surtout vers les biens de consommation, soit qu'ils ne reçoivent pas de commandes militaires, ou en reçoivent moins, du fait

de la « répartition du travail » à l'intérieur de la coalition atlantique. Il est clair que ces inégalités, ces déséquilibres ne peuvent qu'aiguïser les luttes acharnées qui se déroulent au sein des monopoles autour des finances et de la politique de l'Etat.

LA POLITIQUE DES TRUSTS CONTRE LA NATION

Ce n'est pas seulement dans le domaine de la militarisation des dernières années, c'est dans tous les domaines que l'orientation américaine et atlantique imprimée à la politique de l'Etat depuis 1947 a fait sentir ses effets.

En régime capitaliste, l'Etat n'est pas seulement, en général, le moyen de préservation de l'exploitation capitaliste; il est, en particulier, l'instrument de domination d'une bourgeoisie nationale donnée. Il subit déjà des tensions intérieures très fortes lorsque la minorité oligarchique des hommes des trusts l'accapare au profit du capital financier. Ces tensions ne peuvent que devenir plus profondes, plus aiguës, lorsque les groupes financiers les plus forts utilisent la machine de l'Etat pour mettre à exécution une politique dirigée contre la souveraineté de la nation, politique qui, en dernière analyse, compromet la force même de l'Etat au bénéfice de puissances étrangères.

L'oligarchie financière, craignant pour ses profits, ses privilèges et son pouvoir, s'appuie sur un impérialisme plus puissant, acceptant, pour maintenir en échec la classe ouvrière et résister au mouvement de libération dans les colonies, une situation de relative dépendance. C'est l'essence de la politique du régime de Vichy comme de celle du plan Marshall et de l'alliance « atlantique ». Les gouvernements sousserivent, en échange de l'aide et de l'appui étrangers, à des conditions humiliantes, absolument contraires à la souveraineté nationale, que la machine de l'Etat est chargée d'appliquer. Par exemple, par les accords du plan Marshall, en 1948, le gouvernement français ouvrait à un gouvernement étranger des droits illimités d'enquête et d'ingérence dans les

affaires économiques et financières de la France, renonçait à son droit souverain de disposer des matières premières du pays, renonçait à sa souveraineté monétaire en acceptant d'instituer un taux de change « approprié », renonçait à son droit souverain de contrôle du commerce extérieur... Au cours des années suivantes, on a vu la part militaire du budget français fixée par des ministres étrangers, au sein du N.A.T.O.; on a vu les ministres français aller, aux yeux du monde entier, chercher leurs directives à Washington; on a vu le Parlement français adopter un traité qui enlevait en principe à la juridiction souveraine de la nation les charbonnages et la sidérurgie. On a vu les hommes politiques au pouvoir vanter et propager « l'idée européenne », signer le traité instituant la soi-disant « Communauté européenne de défense », ne concevoir d'avenir à la France que dans le cadre d'un bloc militaire soumis à une haute direction germano-américaine. Des bases militaires américaines ont été établies, des troupes américaines installées sur le territoire national, où elles bénéficient de véritables droits d'exterritorialité.

Cette politique de démission et de trahison, si elle ne pouvait être que néfaste pour la nation dans son ensemble, a valu pendant longtemps des profits élevés aux monopoles. Si le Français moyen n'a rien reçu en « don gratuit » du plan Marshall, les trusts les plus puissants ont largement bénéficié des crédits américains ou de leur « contrepartie » (Usinor, Soljac, Carnaud et Forges de Basse-Indre, Ugine, Schneider, Alsthom, etc...). Depuis 1952, les crédits d'« aide » ont été remplacés dans une grande mesure par les commandes militaires américaines dites

commandes « off-shore » (818 milliards de francs en 1952, 1.153 en 1953, 1.272 en 1954) dont ont largement bénéficié de grandes entreprises comme le Creusot, Brandt, Thomson-Houston, Dassault... Plus généralement, les groupes financiers, grâce à l'aide américaine qui permettait d'équilibrer la balance des paiements et grâce à l'alliance atlantique qui leur ouvrait certains marchés, ont effectué plus facilement des exportations considérables et profitables de capitaux. Un certain nombre de groupes financiers, les plus puissants, ont ainsi tiré des avantages certains et des profits amples de la politique de dépendance envers l'impérialisme américain.

OPPOSITION A LA DEPENDANCE ENVERS L'ETRANGER

Des liens compliqués et paralysants se sont ainsi peu à peu établis entre l'économie et l'Etat français d'une part, l'impérialisme américain et ses « alliés » d'autre part, liens qui représentaient et représentent toujours un très grave danger pour l'indépendance nationale. Mais en même temps s'est développée une résistance croissante à cette politique de trahison. La résistance principale, la plus consciente, est venue de la classe ouvrière, qui ne peut lutter pour ses revendications propres qu'en défendant l'ensemble des intérêts de la nation. Les autres couches de la population, touchées dans leur conscience nationale aussi bien que lésées dans leurs intérêts particuliers, ont à sa suite manifesté une résistance de plus en plus nette. Cela s'est produit, non seulement pour les petits paysans, artisans ou commerçants, non seulement pour les intellectuels et les professions libérales, mais aussi pour de nombreux capitalistes industriels petits et moyens. Enfin, les intérêts de certains monopoles se sont trouvés de plus en plus touchés; par exemple, par la pénétration et la concurrence américaine... et allemande dans les colonies, par la répartition unilatérale des crédits d'investissement, des commandes de guerre de l'« aide » américaine, des commandes

off-shore, etc..., par les répercussions du pool charbon-acier ou des interdictions américaines concernant le commerce avec pays de l'Est, etc... Si bien que la lutte entre les monopoles, qui est permanente, s'est exacerbée, avec formation de deux tendances principales : l'une en faveur du maintien de l'« alliance » américaine, l'autre en faveur d'un changement d'orientation de politique étrangère. Toutes ces actions et réactions ne pouvaient manquer de se refléter à l'intérieur même de la machine d'Etat.

POURRISEMENT, PROPAGANDE, CORRUPTION

L'ère des monopoles est celle de la décadence, du pourrissement du capitalisme. L'oligarchie financière vit en parasite, non seulement aux dépens de la classe ouvrière, mais aux dépens de presque toute la nation, ainsi que des peuples coloniaux et d'autres peuples étrangers; pour assurer et accroître ses profits, elle mène une politique contraire aux plus élémentaires droits et intérêts de la nation. Exploitation, pillage, trahison, ne sont possibles que grâce à l'utilisation poussée, forcée, de la machine de l'Etat; un régime déchiré de contradictions aussi âpres ne peut survivre que par violence et tromperie. Le règne des trusts entraîne pour les hommes de l'oligarchie financière d'énormes « faux-frais ». Il faut des instruments de répression (polices, tribunaux, armée...) puissants, des forces armées considérables. Il faut aussi un lourd et complexe système d'endoctrinement et de propagande : enseignement, presse, radio, « information » officielle. Même les statistiques, même les « indices » de prix, de production, etc., deviennent des outils politiques de premier plan !

Pour assurer leur pouvoir, les hommes du capital financier sont obligés de mener une lutte idéologique continue pour diffuser et imposer les idées fausses, les illusions qui protègent l'« ordre établi ». Il faut faire croire à des millions de Français, il faut enseigner sans répit aux jeunes générations, que l'Etat est une puissance impartiale au-dessus des intérêts

particuliers, que la colonisation est une entreprise de civilisation, que les profits des grandes entreprises sont modestes, que les milliardaires sont des héros du progrès et de l'humanisme, que le capitalisme est jeune, et source perpétuelle de renouveau, que l'augmentation de la productivité promet prospérité et bien-être, que la France est le pays de la petite propriété, de la petite entreprise et des chances égales pour tous, que les pays socialistes sont barbares et pauvres, que l'Europe de l' « intégration » du plan Schuman, de la C.E.D., serait celle de la réconciliation des peuples et du bonheur général, etc., etc...

L'Etat fournit les rouages principaux de cette machine à mensonges : l'enseignement public dont il détermine le contenu, les rapports, discours et publications officiels de tous genres, le ministère de l' « Information », l'Agence France-Presse qui en dépend, la radiodiffusion et la télévision « nationales ». Il soutient et subventionne de nombreuses associations privées qui se consacrent à semer la bonne parole au service de l'impérialisme (Chambres de Commerce, Académies, Alliance Française, Rotary Clubs, etc.). Il soutient activement les monopoles privés, dans cette branche qui cons-

titue un genre bien particulier de commerce hautement profitable. Ce n'est pas en effet un des moindres signes du pourrissement du régime capitaliste que l'extraordinaire prospérité de trusts dont l'activité (presse, radio privée, cinéma, publicité...) consiste à vendre des mensonges, des illusions, des faux-semblants; ils y « gagnent » des milliards. Tels sont en France le trust Hachette, les groupes Pathé, Gaumont, etc...

L'imbrication des appareils dirigeants des monopoles et de l'Etat, les sommes colossales qui circulent entre l'Etat et les trusts, l'ampleur et à la fois le caractère plus ou moins secret des opérations financières, des commandes, des prêts, la croissance énorme de l'appareil de propagande et de mensonge nécessaire au régime, il y a là enfin toutes les conditions pour un développement sans précédent de la corruption sous toutes ses formes. Les grands « scandales » qui éclatent en plein jour, comme celui des chéquards, ou celui de la piastre — et qui ne sont que le petit nombre de ceux qui n'ont pas pu être étouffés — illustrent cette réalité. La pourriture du régime des monopoles est réelle dans tous les sens du terme, et atteint nécessairement tous les milieux dirigeants de l'Etat.

CONTRADICTIONS ET PERSPECTIVES

L'Etat reste aujourd'hui en France, dans son essence, ce qu'il a été depuis les débuts du régime capitaliste : l'instrument qui permet à la classe dirigeante de maintenir les rapports de production et de propriété existants. Cette forme d'Etat subsistera tant que le prolétariat, à la tête de la nation, ne l'aura pas détruite pour instaurer le socialisme.

Mais si sa nature de classe est la même, l'Etat n'en a pas moins subi des changements à mesure que le régime capitaliste évoluait vers sa fin inévitable. L'Etat ne peut plus être pleinement aujourd'hui ce

qu'il était normalement auparavant, l'instrument de toute une classe, réalisant effectivement le compromis entre les diverses couches ou groupes capitalistes. Avec le développement des monopoles et du capital financier, l'Etat tend à être accaparé par les plus forts, à devenir l'instrument exclusif d'une infime poignée de financiers qui s'en disputent d'ailleurs le contrôle entre eux.

Cependant, l'Etat ne peut pas non plus devenir entièrement cette chose que voudraient en faire à leur profit quelques groupes financiers, car l'Etat n'est pas

un simple outil inerte. Il a une existence propre répondant à sa fonction générale de maintien du régime économique et social; il joue un grand rôle dans de nombreux domaines; il est formé d'hommes qui ont leur place dans la société. Aussi l'accaparement de la machine d'Etat, son utilisation toujours plus systématique au profit de l'oligarchie financière, tendent à susciter des réactions de plus en plus fortes. L'Etat, reflétant les contradictions et les luttes entre les diverses couches de la bourgeoisie et entre les monopoles eux-mêmes, subissant la pression puissante de la classe ouvrière et d'autres couches sociales, est soumis à des tensions très fortes. Celles-ci deviennent plus aiguës encore lorsque les groupes monopolistes mènent, dans leur seul intérêt, une politique contraire non seulement aux intérêts de la nation, mais à sa sou-

veraineté et à son existence même, politique qui suscite des résistances dans toutes les couches de la nation — et jusque parmi les trusts eux-mêmes.

C'est à ce moment qu'apparaissent les conditions du tournant politique auquel nous assistons en France. Une période s'ouvre où les tensions que dissimulait depuis 1947 la continuité de la politique « atlantique » se feront jour, une période de situations complexes, de remous, de changements, période où l'Etat sera déchiré, où le règne des monopoles ne sera plus aussi entier, période difficile, peut-être confuse, mais qui peut ouvrir de grandes perspectives à la classe ouvrière et à l'ensemble de la nation, permettre un recul, une diminution de la puissance des trusts et du capital financier.

René GUIART.



CONCLUSION

AU terme de cette longue étude, qui malgré ses lacunes constitue une description et une analyse uniques en France des structures et principaux mécanismes de l'oligarchie financière, une première conclusion s'impose.

Le véritable gouvernement, au sens large, n'appartient pas à la nation mais au grand Capital qui se nourrit d'elle. On pense irrésistiblement à la phrase célèbre d'Anatole France, dans *l'Île des Pingouins* :

« Après s'être soustraite à l'autorité des rois, des empereurs, après avoir proclamé trois fois sa liberté, la France s'est soumise à des compagnies financières qui disposent des richesses du pays... »

Un autre fait a été mis en lumière. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et en dépit des coups très durs que ses concurrents et les luttes populaires lui avaient fait subir, l'impérialisme français a retrouvé une vigueur nouvelle. Conformément aux exigences de la loi fondamentale du capitalisme monopoliste, la richesse et l'obtention du profit maximum ont modifié et modifient chaque jour davantage la source d'enrichissement des capitalistes et la distribution entre eux des profits réalisés. Au point qu'il apparaît de plus en plus clairement que le système économique actuel piétine les intérêts vitaux, immédiats et d'avenir, de la grande majorité de la population. Dans de telles conditions, tout pas en avant dans la voie de la concentration et du renforcement des monopoles va à l'encontre des intérêts de la nation.

Aux temps, déjà anciens, du capitalisme libéral — avant les monopoles — la masse de la plus-value créée par le travail salarié et redistribuée selon l'ampleur du capital employé constituait la source du profit moyen.

Aujourd'hui la surexploitation de la classe ouvrière française par les monopoles est bien encore l'origine principale de l'augmentation inouïe des profits. Mais, à elle seule, elle est loin de fournir le profit maximum dont les trusts ne peuvent plus se passer pour assurer leur vie et leur développement. Comme l'écrivait récemment l'économiste soviétique I. Kouzmikov : « La masse du profit maximum dépasse de loin la masse de la plus-value créée par le travail de la classe ouvrière d'un pays donné. »

L'exploitation complémentaire des salariés par le mécanisme de l'inflation, des prix des monopoles, et le poids grandissant de la fiscalité indirecte liée à la militarisation, est un facteur nouveau par l'importance qu'il prend. Mais surtout l'appauvrissement, le pillage et la ruine de la majorité de la population française : paysans travailleurs, artisans et boutiquiers, techniciens et fonctionnaires « déclassés », constitue désormais le pendant indispensable à l'asservissement et au pillage systématique des colonies et pays sous-développés. Telles sont grossièrement décrites les

nouvelles sources d'où s'écoulent d'énormes et nouveaux profits. Leur redistribution s'opère désormais conformément à la loi du profit maximum : plus puissants sont les monopoles, plus grande est la part accaparée par eux au détriment de leurs rivaux plus faibles, au détriment surtout d'une partie des profits des petites et moyennes entreprises qui, faute souvent d'atteindre même au profit moyen, s'enfoncent dans le lot des entreprises dites « marginales », que les pouvoirs publics eux-mêmes désignent à la disparition.

Ainsi, en termes stricts d'économie, l'abîme s'est creusé plus profondément entre la grande majorité de la population française dont les conditions d'existence deviennent de plus en plus précaires et dont les intérêts nationaux vitaux sont menacés, et les tenants du grand capital.

A la nation qui fait le miel, les trusts ne laissent plus que la cire. Une part des énormes profits accaparés est gaspillée dans des dépenses personnelles somptuaires, et le luxe insolent s'étale sous les yeux de la misère. Une autre part importante subvient à l'entretien d'une armée de parasites et de tous ceux qui dans l'appareil d'Etat, la presse, les partis de la bourgeoisie et les officines de toute nature sont chargés de la défense du Capital. Ils ont pour rôle de cacher et de falsifier la réalité, de répandre mensonges et calomnies et de chanter sur des paroles différentes à tous les exploités, le même hymne à la résignation.

Aujourd'hui moins que jamais les monopoles ne sont désireux, ni à même, de résoudre les problèmes fondamentaux de l'économie moderne, d'éviter les crises économiques de surproduction, et de convertir en augmentation continue du niveau de vie de la population, les extraordinaires possibilités d'épanouissement nouvelles que le cerveau et la main de l'homme, la science, la technique et le travail se sont données.

Les exigences économiques les plus évidentes ne sont plus de leur ressort : assurer le développement d'une politique nationale de nos sources énergétiques, parer aux insuffisances criantes de notre industrie de la machine-outils par exemple. Quant à satisfaire les besoins urgents de notre peuple : nourrir ceux qui ont faim, vêtir ceux qui ont froid, bâtir le million de logements indispensables, assurer l'équipement sanitaire du pays, donner à sa jeunesse (et à ceux qui l'enseignent) les locaux, les crédits et les moyens de s'éduquer et de s'armer pour le grand avenir auquel la France a droit, l'oligarchie financière ne saurait ni s'en préoccuper, ni moins encore s'y astreindre.

Le lecteur de cette étude conclura au contraire que c'est autour de la classe ouvrière et contre les monopoles que peut et doit s'opérer le ralliement de toutes les énergies capables d'assumer cette grande œuvre.

Au sein d'une telle lutte, il serait naturellement stupide que les forces nationales ne tiennent pas compte des conflits fondamentaux et des oppositions secondaires qui animent les monopoles dans leur course désordonnée. Il serait stupide qu'elles ne mettent pas à profit, dans chaque situation donnée, les courants et les combinaisons politiques qu'ils secrètent, pour avancer toujours plus avant leur front démocratique de lutte.

D'abord et avant tout pour assurer la paix et la coexistence pacifique qui, sauvegardant la nation, portent en elles le germe de tout progrès.

La force et la cohésion sans cesse croissante du camp des pays débarrassés de l'impérialisme, le mouvement historique de notre temps qui rassemble des centaines de millions d'hommes à travers le monde pour la défense de la paix et

de leur patrie respective, sont maintenant de taille, en multipliant leurs efforts, à conjurer une guerre mondiale, à disloquer les coalitions toujours instables des impérialismes toujours rivaux.

L'impossibilité où s'est trouvé récemment l'impérialisme américain le plus puissant et le plus agressif de transformer la guerre de Corée, puis la guerre d'Indochine en conflit généralisé, a souligné sa faiblesse relative.

Le rejet de la C.E.D. a été un nouveau coup très dur porté à ses projets.

Si les forces de paix et, notamment en France, l'union indispensable de toutes les énergies nationales, parviennent dans le proche avenir à jeter bas ses plans de rechange, à imposer une véritable négociation Est-Ouest pour résoudre pacifiquement le problème allemand et fonder la sécurité collective en Europe, les principaux chemins conduisant à la guerre mondiale seront barrés.

Cela ne signifie pas, — Staline le rappelait à la veille de mourir, — que toute guerre, entre les impérialistes eux-mêmes, est devenue évitable : « Pour supprimer l'inévitabilité des guerres, il faut supprimer l'impérialisme. »

Les peuples coloniaux et dépendants qui luttent pour la maîtrise de leur destin, affaiblissent aussi l'impérialisme et l'obligent à reculer. L'essor de leur combat développe les moyens du nôtre.

Quelle que soit sa puissance, l'impérialisme, excroissance monstrueuse du capitalisme, ne doit pas être surestimé.

Engraissés par l'économie de guerre, le pillage accéléré des colonies et des pays dépendants, les monopoles sont aujourd'hui pleins d'orgueil.

Mais les contradictions internes et externes qui les rongent et les opposent à leurs victimes qui les combattent, et les uns aux autres (quelles que soient les ententes partielles et provisoires qui pourront encore les unir) iront s'aggravant. Plus ils concentreront leur puissance sous l'effet de la loi objective du capitalisme actuel, plus ils feront se lever, grandir et s'unir les forces gigantesques qu'ils ont déchaînées. Les forces profondes de la Nation française ont commencé de s'unir pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès.

JEAN PRONTEAU,

NOTICES SUR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS

ELECTRICITE, CHARBON, GAZ

Electricité de France. Etablissement public. 1952 : cap. (1) : 224.096 M. Rés. 654.070 M. Bén. 409 M. Conseil d'administration : voir p. 17. Puissance installée au 31-12-1952 : 6.297.000 kw dans les centrales hydrauliques; 3.891.000 kw dans les centrales thermiques. Prod. 1952 : 25.341 M. de kwh. Eff. au 1-1-1953 : 76.807.

Charbonnages de France. Etablissement public. Conseil d'administration : voir p. 17. Prod. 1952 : 57.355.000 t. de charbon, 5.722 M. de kwh d'électricité, 2.152 M. m³ de gaz. Investissements 1952 : 88.651 M. Eff. : 245.809 (fin 1952).

Gas de France. Etablissement public. En 1953, ventes de gaz : 2.795 M. de m³; ventes de coke : 2.240.000 t. Chiffre d'affaires : 104 milliards. Travaux d'équipement : 26 milliards. Eff. au 31-12-53 : 34.353.

PETROLE

Shell Française ex-Pétroles Jupiter. Cap. 11.910 M. Rés. 7.788 M. (1952). Bén. 1.384 M. N'a plus d'activité industrielle ou commerciale directe. Le raffinage est effectué par la Cie de Raffinage Shell-Berre (Cap. 13.114 M. Tonnage du pétrole brut raffiné en 1953 : 5,5 Mt., dont Shell détient 60 % du capital et la distribution par la Société des Pétroles Shell-Berre (cap. 14.850 M. C.A. en France et en Sarre : 86 milliards), dont Shell

a 72 % du capital (le reste à St-Gobain). Nombreuses filiales dont la Shell maritime, société de transports pétroliers (flotte de 79.204 tx).

La Shell française est une filiale du groupe anglo-hollandais Royal Dutch Shell (production de pétrole brut en 1953: 86 Mt. Effectifs : 250.000. Flotte pétrolière : 509 bateaux, 6.900.000 tonnes de port en lourd). Autres intérêts du groupe aux colonies : Shell d'Algérie (Cap. 1.850 M.), Shell d'Indochine (cap. 1.150 M.), Shell du Maroc, Shell de Tunisie, la société de recherche Cie des Pétroles de Tunisie (65 % du capital), etc. — Une autre société Shell (la Société pour l'Utilisation Rationnelle des gaz U.R.G.) vend le gaz liquide Butagaz.

La Shell est étroitement liée en France avec les banquiers Lazard et Rothschild.

Esso Standard ex-Standard française des Pétroles. Cap. 11.169 M. Rés. 21.234 M. Bén. 1.242 M. C.A. 86 milliards (y compris les ventes à l'exportation). Eff. 7.098. doll. : 3 M. Tonnage de pétrole brut raffiné : 2,5 Mt. Filiale du groupe Standard Oil Company of Jersey (Rockefeller), qui a environ 60 % du capital, associé à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à Rhône-Poulenc. Nombreuses filiales et participations, notamment avec Kuhlmann : la Standard Kuhlmann (50 % - 50 %). Flotte pétrolière : 82.167 tonneaux.

Société Française des Pétroles B.P. (ex-S.G.H.P.). Cap. 7.872 M. Rés. 15.660 M. Bén. : 745 M. C.A. 43,8 milliards (France et Sarre seulement). C.V. 17 M. doll. 4 M. Tonnage de pétrole brut traité : 4,1 Mt. Filiale de l'Anglo-Iranian associée à Lescieur (huile de table) et à des financiers français qui siègent au Canal de Suez. Nombreuses filiales dont l'Association pétrolière (flotte de 40.605 tx), Naphtachimie (Cap. 3.300 M. C.V. 300 M. doll. 1,7 M.) avec Pétrochem et Kuhlmann pour

(1) Abréviations utilisées dans le texte : Cap. : capital; Rés. : réserves et provisions; C.A. : chiffre d'affaires; Prod. : production; Bén. : bénéfice net; t. : tonne; M. : million; Eff. : effectif du personnel; C.V. : fonds de contrevaieur (du plan Marshall); doll. : crédits directs en dollars reçus au titre du plan Marshall; Tx : tonneaux de jauge brute. Tous les chiffres concernent, sauf indication contraire, l'année 1953.

la chimie du pétrole, Huiles de Pétroles B.P. d'Algérie (Cap. 1.210 M.), etc...

Compagnie Française des Pétroles. Cap. 17.407 M. Rés. 37.594 M. Bén. 5.117 M. Titres de participation : 56.940 M. (montant au bilan). Fondée en 1924 pour exploiter la part réservée à la France dans les pétroles d'Irak. L'Etat détient 35 % du capital, le reste est réparti entre les trusts pétroliers (au premier rang : Desmarais, Omnium Français de Pétroles) et les banques.

Parmi ses nombreuses filiales, la Compagnie Française de Raffinage (Cap. 8.490 M. Rés. 18.500 M. Tonnage de pétrole brut traité : 6,4 Mt), la Compagnie navale des pétroles (Cap. 1.500 M. flotte pétrolière 112.992 tx), la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, la S.E.R. E.P.T. (Cap. 7.840 M.), société de recherche en Tunisie, etc.

Socony Vacuum Française ex-Cie Industrielle des Pétroles. En 1952 : Cap. 5.154 M. Rés. 3.927 M. Bén. 566 M. C.A. 27,5 milliards (France et Sarre seulement) doll. 1 M. Tonnage de pétrole brut traité : 1,6 Mt (1953), filiale de la Socony Vacuum américaine.

Raffineries de Pétrole de la Gironde. En 1952 : Cap. 2.641 M. Rés. 3.255 M. C.A. 25,1 milliards. Tonnage traité : 822.000 t. en 1953. Distribution maintenant effectuée par Ozo-Caltex (Cap. 3.500 M.) dont les Raffineries de la Gironde détiennent 45 % du capital (le reste à l'Omnium Français de Pétroles). Filiale de la Caltex Oil américaine, qui vient également de constituer en France, avec la Société Nationale des Pétroles du Languedoc, la Fropex (France outremer de prospection et exploitation pétrolières).

Raffineries Françaises de Pétrole de l'Atlantique. En 1952 : Cap. 2.628 M. Rés. 2.264 M. Bén. 274 M. en 1953. Tonnage de pétrole brut traité en 1953 : 1,5 Mt. Contrôlées par un ensemble d'intérêts assez complexe. Actionnaires prépondérants : la Société Française des Pétroles Serco (anciennes Cies de chemins de fer; Cies de navigation) et Antar, avec en outre des participations de Purfina (groupe belge Petrofina) et de la Banque Worms. Antar (Cap. 1.386 M. C.A. 45 milliards), qui était auparavant la société de distribution du groupe Pechelbronn, est passée sous le contrôle de la Cie Franco-Industrielle et Maritime (filiale de la Franco-Wyoming Oil Cy)

qui détient 50 % du capital. Serco possède de son côté 11 % du capital de Antar, depuis que leurs activités de distribution ont été fusionnées en 1953 (avec en outre celles de la Société commerciale des Carburants). Pechelbronn n'a plus qu'une participation minoritaire dans Antar. Pechelbronn (Cap. 995 M.; contrôlé par les groupes industriels et financiers d'Alsace, Petrofina, etc.) exploitait le pétrole du gisement d'Alsace, qui serait épuisé. La Franco Wyoming est une société de portefeuille qui possède des participations dans plusieurs sociétés pétrolières américaines. De statut juridique américain, la société semble contrôlée par des Français, en particulier la famille Gaillochet, du groupe d'assurances Le Secours.

Desmarais Frères. Cap. 2 milliards. C.A. plus de 50 milliards en 1952. Premier actionnaire privé de la Compagnie Française des Pétroles et de la Compagnie Française de Raffinage; nombreuses participations. Activité également dans les produits chimiques (Desmarais Frères de produits chimiques Sodechime, au Cap. de 120 M.) et les corps gras (Desmarais Frères de produits oléagineux Sodeo, Cap. 800 M.).

Gaz de pétrole « Primagaz ». Cap. 1.500 M. Rés. 1.013 M. Bén. 152 M. C.A. 4,9 milliards. Ventes de butane et propane : 56.000 tonnes en 1953. Filiale: Société Métallurgique Liotard frères (Cap. 90 M. Eff. 1.000. C.A. 1952 : 1.248 M.).

Omnium Français de Pétroles. 1952 : Cap. 2 milliards. Rés. 340 M. Bén. 256 M. en 1953. Participations dans de nombreuses sociétés pétrolières. Un des principaux actionnaires de la Cie Française des Pétroles. Détient 55 % du cap. de Ozo-Caltex (Cap. 3,5 milliards). Contrôlé par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Parisienne. Autre société pétrolière contrôlée par la Banque de l'Union Parisienne : la Société Française des Carburants (C.A. 4.800 millions).

SIDERURGIE ET METALLURGIE LOURDE

GRUPE SCHNEIDER

Schneider et Cie : Cap. 2.610 M. Rés. 10.122 M. Bén. 405 M.; C.V. 1.410 M. doll. 1,93 M. Société de portefeuille en commandite par actions. Participe égale-

ment au conseil de surveillance le banquier Rodolphe Hottinguer. Depuis 1949, l'activité industrielle est exercée par les trois filiales principales :

Forges et Ateliers du Creusot. Cap. 7.305 M. Rés. 4.690 M. Bén. 406 M. Six usines métallurgiques et ateliers de constructions mécaniques. Production acier : 200.000 t. Eff. : 17.300.

Compagnie Industrielle de Travaux. Cap. 1.000 M. Chef de file de la branche « Travaux publics » du groupe.

Société Minière Droitaumont-Bruville (ex-Société Générale de Mines) Cap. 750 M. Exploitation de mines de fer.

La banque d'affaires du groupe Schneider est :

L'Union Européenne Industrielle et Financière. Cap. 1.071 M. Rés. 4.502 M. Bén. 270 M. Dépôts 17,2 milliards. Portefeuille titres : 6.095 M, Hottinguer, de Rothschild et le groupe anglo-norvégien Hambro sont également représentés au conseil de la banque.

Soit directement, soit par l'Union Européenne, Schneider contrôle encore de nombreuses sociétés métallurgiques, les principales étant :

Société Métallurgique de Normandie. Cap. 2.105 M. Rés. 1.247 M. (1952). Bén. 167 M. C.A. 12 milliards en 1952. Eff. 4.600. Prod. 1953 : 324.000 t. de fonte, 352.000 t. d'acier, dont 65 % sont exportés. Minerai de fer : 568.000 t. en 1952 (Mines de Soumont).

Société Métallurgique de Kmtange. En 1952, cap. 2.400 M. Rés. 2.491 M. Bén. 215 M. C.A. 18,2 milliards. Prod. minerai de fer : 2 Mt, fonte : 670.000 t., acier (1953) : 505.000 t. Société constituée pour l'exploitation des biens confisqués, après 1918, au capitaliste allemand Klöckner. Bien que de Wendel, de Nervo, Sidelor et Châtillon-Commentry participent à la société, c'est le groupe Schneider qui en assure la direction.

Arbed (Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange). Trust luxembourgeois de l'acier, la plus grosse entreprise sidérurgique du Plan Schuman. Cap. 21 milliards. Rés. 15,5 milliards. Bén. 1.456 millions Eff. : 22.730. Prod. : acier 2,3 Mt. Schneider y est associé avec des intérêts belges (Société Générale de Belgique) et luxembourgeois.

Arbed contrôle en Belgique la S.A. de Clouterie et Tréfileries des Flandres, les Laminoirs et Boulonneries du Ruan, en

Argentine Talleres Metallurgicos « Tamet », au Brésil la Companhia Ferro-Brasileiro et la Companhia Siderurgica Belgo-Mineira, en Afrique du Sud la tréfileries The Premier Gate, Fence and Wire Ltd, en Allemagne Occidentale les installations géantes des Tréfileries et Laminoirs de Felten et Guillaume à Cologne les Charbonnages de Eschweiler Bergwerk (9 Mt), etc...

Minière des Terres Rouges. Cap. 400 M. Minerai de fer, fonte.

S.O.M.U.A. (Société d'outillage mécanique et d'usinage d'artillerie). Cap. 855 M. Rés. 1.940 M. (en 1952). Bén. 95 M. Eff. : 3.000. C.A. 6,5 milliards. Cars, machines-outils, armement, etc. Filiale : les Ateliers de Venissieux.

Forges et Chantiers de la Gironde. Cap. 377 M. Rés. 1.029 M. Bén. 124 M. Eff. : 1.700.

Optique et Mécanique de Haute Précision. Cap. 178 M. Objectifs pour matériel cinématographique et photographique, etc...

Jaz. Cap. 127 M. C.A. 1,1 milliard. Eff. : 1.100. Réveils, fusées pour l'armement. Commandes off-shore en commun avec Lip. Participent également à Jaz : Brandt (firme Omega suisse), Thibaudet, etc...

Autres participations du groupe : Charbonnages de Winterslag et Charbonnages Helchteren et Zolder (Belgique), Société Impex (import-export); Cie pour le Commerce avec la Turquie, Ets Ducellier (minoritaire, avec Bendix, de Rothschild, etc.), le Matériel Electricque S.W., à demi avec la Westinghouse (voir plus loin), la Métallurgie d'Aubrives et Villerupt, à demi avec Pont-à-Mousson (voir au groupe Sidelor), etc...

Accords techniques avec Merlin et Gérin (et une participation au capital), avec Imphy (Commentry, Fourchambault), etc.

L'ensemble du groupe Schneider, puissant complexe de métallurgie lourde, d'armement, de mécanique, de machines-outils (voir chapitre sur les monopoles) et de banque, compte en France au moins 40.000 ouvriers et un chiffre d'affaires de 80 à 90 milliards de francs. Dans le monde, le groupe atteint, avec Arbed et ses filiales, au moins 100.000 ouvriers et employés.

GROUPE SIDELOR

Résulte de l'union des groupes Laurent (Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne) et Cavallier (Pont-à-Mousson) qui continuent à avoir dans de nombreux domaines une activité propre mais sont étroitement liés, en particulier par un grand nombre de participations communes.

Sidelor (Union sidérurgique Lorraine). En 1952, cap. 15 milliards. Rés. 25.387 M. Bén. 675 M. Prod. : 5 Mt de minerai de fer; 1,4 Mt d'acier. C.A. 46,8 milliards. Eff. : 18.300. Constituée par les apports industriels des principales sociétés de Laurent et Cavallier : Aciéries de Rombas (sur lesquelles était centré le regroupement), Aciéries de Micheville, Fonderies de Pont-à-Mousson. Plusieurs participations dont Sollac.

Cie de Micheville. Cap. 1.597 M. Rés. 9.144 M. (1952). Bén. 181 M. C.V. 1.030 M. Contrôlée en commun par Laurent et Cavallier. Devenue société de portefeuille : Sidelor, Aubrives et Villerupt, Hardir, etc.

Forges et Aciéries de la Marine et de St-Etienne. Cap. 1.600 M. Rés. 18.321 M. Bén. 312 M. C.V. 928 M. doll. 1,3 M. Centre du groupe Laurent. N'a plus d'activité industrielle propre. Gère ses participations : Sidelor, Ateliers et Forges de la Loire, etc...

Mines d'Anderny-Chevillon : Cap. 20 M. Production de minerai de fer : 1,1 Mt. (Laurent).

S.I.T.E.A.M. (Société Industrielle et Commerciale de Transports et de Manufactures) Cap. 360 M. Parc de wagons de grande capacité pour transports de charbons, coques, minerais de fer, etc. (Laurent).

Forges et Aciéries de Dilling. Cap. 2.600 M. Rés. 6.360 M. Prod. acier : 570.000 t. C.A. 19,8 milliards, doll. 2.060 M. Société sarroise. Au conseil d'administration : 10 représentants des groupes Laurent et Pont-à-Mousson, et 6 représentants des actionnaires allemands (groupe Stumm) dont Hermann Abs. Dilling a une participation importante dans Sollac avec de Wendel.

Halbergerhutte, également en Sarre. Cap. 1.200 M. Dirigée par Pont-à-Mousson. Participation minoritaire du groupe allemand Stumm.

H.A.D.I.R. (Hauts-fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rume-

lange). Trust luxembourgeois dominé par Laurent. Prod. 760.000 t. d'acier en 1952.

Charbonnages de Beeringen, dans le bassin du Limbourg en Belgique. Cap. 5.600 M. Rés. 4.088 M. Bén. 1.015 M. (en 1952). Prod. 1,7 Mt. De Wendel, Miraubaud et la Société Générale de Belgique y participent également.

Charbonnages Limbourg-Meuse. En Belgique. Cap. 7 milliards. Rés. 574 M. Bén. 770 M. (1952). Prod. 1,6 Mt. Eff. : 7.000. Pont-à-Mousson, en commun avec des groupes belges et d'autres intérêts français.

Delattre et Frouard. Cap. 800 M. Rés. 3.236 M. Eff. : 3.000. C. A. 7 milliards. Installation d'usines, en particulier pour la sidérurgie. Détient 99 % du capital de la Fonderie de Sougland (cuisinières et appareils de chauffage).

Fonderies de Pont-à-Mousson. Cap. 300 M. Rés. 9.584 M. Bén. 451 M. Principale société du groupe Cavallier. Tuyaux de fonte.

Compagnie de Pont-à-Mousson. Cap. 2 milliards. Rés. 8.157 M. Bén. 468 M. Société de portefeuille gérant les participations du groupe Cavallier, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale, la holding Industrie Lorraine, dans de très nombreuses sociétés.

S.A.P.E. (Sté anonyme de participations, d'études et de banque). Cap. 750 M. Rés. 2.065 M. (en 1952). Dépôts 5.544 M. fin 1952. Portefeuille titres 2 milliards. Banque propre du groupe Pont-à-Mousson, chargée d'assurer toutes ses opérations financières.

Métallurgique d'Aubrives et Villerupt. Cap. 648 M. Prod. 1952 : 67.000 t. de tuyaux en fonte. C.A. 4.800 M. Eff. 2.100. Contrôle partagé moitié-moitié entre Pont-à-Mousson et Schneider. Autres sociétés du groupe produisant des tuyaux en fonte : Fonderie de Bayard et de Saint-Dizier, Minière et Métallurgique du Périgord (Cap. 825 M. Rés. 2.989 M.).

Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire. Cap. 1.700 M. C. A. de l'ordre de 27 milliards. Eff. : 14.000. Combinat d'aciers spéciaux, de métallurgie lourde (locomotives, tracteurs, etc.) et d'armement, constitué par les usines de la Loire des Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne, une partie du potentiel des Aciéries de Firminy et la totalité des Ets Jacob Holtzer, à Unieux. Bien que le groupe Laurent ne possède pas la majorité (48,4 % du capital), il exercera

dans la nouvelle société un rôle prépondérant. Autres participants : la famille Holtzer (14,7 % du capital) et les Aciéries de Firminy (36,9 %). Les Aciéries et Forges de Firminy (Cap. 2.500 M. Rés. 9.208 M. Bén. 380 M.) gardent deux usines dans le Nord et en Lozère (Eff. : 2.000; C.A. 5,5 milliards).

Sollac (voir à de Wendel) : 40 % environ du capital, dont 25 % par Dilling et 15 % par Sidelor.

D.A.V.U.M. (Cie de dépôts et agences de vente d'usines métallurgiques). Cap. 1.350 M. Rés. 1.105 M. Bén. 222 M. (chiffres de 1952). C.A. 1952 (Davum en France et ses filiales aux colonies Davum - Maroc, Davum - Algérie, Tunisie, A.E.F., A.O.F., etc.) : 58,1 milliards. Comptoir de vente des produits du groupe Sidelor, de H.A.D.I.R., etc.). Davum-Exportation. Cap. 10 M. Vente à l'étranger. C.A. 1952, 35,5 milliards. Ventes 1953 : 937.000 t. (plus du quart des exportations françaises vers l'étranger).

Autres sociétés du groupe : *Mines et Usines de Redange-Dilling* (Cap. 720 M. Prod. de minerai de fer : 421.000 t. en 1952), *Métallurgique de Champagne* (laminés et tréfilés), *Hauts-Fourneaux de Chasse* (Cap. 160 M.), *Hauts-Fourneaux et Forges d'Alleverd* (Cap. 240 M.), *Hauts-Fourneaux de Givors*, etc...

Le groupe Laurent-Pont-à-Mousson compte au minimum, rien qu'en France, 50.000 ouvriers et 75 milliards de chiffre d'affaires (sans compter Davum).



GROUPE DE WENDEL

Les Petit-Fils de Fr. de Wendel (Cap. 1.200 M.). Sans activité industrielle, elle détient des participations, notamment les actions de :

De Wendel et Cie. Cap. 5 milliards. Rés. 21.893 M. Bén. 510 M. Prod. 3,5 M.t. de minerai de fer (en 1952), 1,4 M.t. d'acier. C.A. 49,3 milliards. Eff. : 22.000.

Senelle-Maubeuge. Cap. 1.350 M. Rés. 6.233 M. (en 1952). Bén. 243 M. A fait apport de la totalité de son actif industriel à Lorraine-Escaut dont elle détient 22,8 % du capital. Sa filiale Mines de Jarny a également apporté son domaine minier à Lorraine-Escaut en échange de 1,7 % des actions.

Escaut et Meuse. Cap. 1.800 M. Rés. 5.604 M. (en 1952). Bén. 385 M. Est également devenue une société de porte-

feuille, avec 22,05 % du capital de Lorraine-Escaut, une filiale en Belgique, les Usines à Tubes de la Meuse, etc. Une autre participation (les Tubes de Bessèges) a reçu 2,45 % du capital de Lorraine-Escaut.

Forges de Gueugnon. Cap. 860 M. Eff. : 2.200. Fabrication de produits laminés, tôles, etc.

Aciéries de Paris et d'Outreau. Cap. 624 M. Bén. 145 M. C.A. 8,8 milliards. Moulages d'acier, ferro-manganèse, etc.

J.J. Carnaud et Forges de Basse-Indre. Cap. 1.071 M. Rés. 5.439 M. Bén. 177 M. Eff. : 8.000. C.V. 360 M. doll. 2 M. Son directeur général est le frère du Haut-Commissaire français en Allemagne, François-Poncet. Un administrateur représente la banque Morgan. Fer blanc et boîtes de conserve.

Sollac (Société lorraine de laminage continu). Cap. 5 milliards. C.V. 13 milliards doll. 50 M. Eff. actuels : 3.500. Sollac s'est constituée en vue de l'installation et de l'exploitation d'un ensemble industriel de laminage entièrement nouveau, dont le matériel a été acheté aux U.S.A. Participe dans les mines d'Errouville : Prod. 713.000 t. de minerai de fer. De Wendel partage le contrôle de Sollac avec d'autres groupes, notamment Sidelor, mais il a une position prépondérante dans la société, dont il doit détenir, compte tenu des participations de J.J. Carnaud et des Forges de Gueugnon, plus de la moitié du capital. Le groupe Sidelor possède environ 40 % du capital et Raty un très faible pourcentage.

Decauville Aîné. Cap. 258 M. Rés. 275 M. (1952). Bén. 48 M. Eff. : 2.000 C.A. 3,6 milliards. Matériel de chemin de fer.

Lorraine-Escaut (voir à Raty) : le groupe de Wendel détient 49 % du capital.

Charbonnages Orange-Nassau. Prod. 1,6 M.t. Situés aux Pays-Bas. De Wendel détient 100 % du capital. Il contrôle en outre les *Mines Frédéric-Henri et Robert-Henri* en Allemagne occidentale (4 M.t.) et participe aux Charbonnages de Beerlingen, en Belgique, à côté du groupe Sidelor.

Société de la Commission des Ardoisiers d'Angers. Cap. 395 M. Eff. 2.900. Prod. 1952 : 88.500 t. d'ardoises de couverture. C.A. 1951 : 2,5 milliards.

Autre filiale : les Hauts-Fourneaux de

Rouen. Participations à Penarroya, Cie Electro-Mécanique, etc...

Puissant ensemble sidérurgique comptant en France plus de 50.000 ouvriers et réalisant 80 milliards de chiffre d'affaires au minimum, le groupe de Wendel est beaucoup moins intégré verticalement que Schneider, Raty et Sidelor. Il est avant tout producteur d'acier brut.

GROUPE RATY

Acieries de Longwy. Cap. 1.737 M. Rés. 24,1 milliards. Bén. 263 M. C.V. 740 M. doll. 2,5 M. Depuis la création de Lorraine-Escaut en 1953, la Société n'a plus d'activité industrielle propre. Elle gère ses participations, dont la principale est Lorraine-Escaut (51 %). J. Lente, du groupe de Wendel, est devenu administrateur en 1953.

Lorraine-Escaut. Cap. 12 milliards. Rés. 33.527 M. Bén. 771 M. Eff. 26.000. C.A. 63 milliards. Prod. 3,8 M.t. de minerai de fer; 1 M.t. de fonte, 1,3 M.t. d'acier brut, 183.000 t. de tubes d'acier. Constituée en 1953 par de Wendel (Escaut et Meuse, Senelle Maubeuge) et Raty (Acieries de Longwy), la société réalise l'intégration verticale de la fabrication des tubes d'acier. Raty y joue le rôle principal, étroitement associé à de Wendel. Participations dans les Mines de Murville (51 % du capital), 880.000 t. de minerai de fer, dans la cokerie de Slinkil en Hollande (300.000 t. de coke), etc...

Hauts-Fourneaux de Saulnes (Jean Raty et Cie). Cap. 660 M. Rés. 4.998 M. Bén. 401 M. Prod. 1,3 M.t. de minerai de fer, 219.000 t. de fonte. Eff. 1.650.

Société Générale de Fonderie. Cap. 528 M. Rés. 3.907 M. Bén. 201 M. C.A. 11,5 milliards (13 milliards avec les filiales). Prod. des fonderies : 58.500 t., 60.000 baignoires en fonte émaillée, 3.000 t. de tuyaux en grès, etc... Eff. : 6.500.

Longoméтал. Cap. 420 M. Rés. 1.670 M. Bén. 145 M. Comptoir d'achat et de vente des entreprises du groupe Raty.

Le groupe Raty détient une participation (de l'ordre d'un tiers du capital) et une influence considérable dans :

Louvroil-Montbard-Aulnoye. Cap. 3 milliards. Rés. 7.059 M. Bén. 438 M. 5 usines. 6.000 ouvriers. Tubes et emboutis d'acier, bouteilles d'acier, etc... Raty n'en a pas le contrôle exclusif, partagé en premier lieu avec la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, et avec Denain-Anzin (de Nervo, groupe lié également

à Mirabaud). Louvroil-Montbard-Aulnoye détient de nombreuses et importantes participations, soit chez des fournisseurs (U.C.P.M.I., acier, 21 % du capital; Bitumes spéciaux, protection des tubes, 47 %), soit chez des fabricants de tubes (Electrotube-Solesmes, filiale, 71 % du capital. Cap. 1.200 M. Rés. 1.334 M. Bén. 161 M. Eff. 1.600 — Tubes de Vincey : 30 % — Manufacture de tubes d'Asnières, 97 % ; Usines à Tubes de la Sarre, 20 %, dans lesquelles Mannesmann détient 40 % du capital — Société sarroise de tubes, 20 % — Fabrica Italiana Tubi, 14 %), soit dans des organismes de ventes (le Tube d'acier : 40 %, etc.), soit chez des utilisateurs : Entrepote : 40 % (échafaudages et canalisations souterraines), Million Guiet-Tubauto : 57 % (sièges et meubles en tubes), Lorraine-Diétrich : 20 % (matériel de chemin de fer), etc...

Se rattachent encore, quoique moins étroitement, au groupe Raty :

U.C.P.M.I. (Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels). Cap. 2.520 M. Rés. 4.622 M. (1952). Bén. 184 M. Eff. 8.000. Prod. 1,1 M.t. de minerai de fer (1951), 745.000 t. d'acier (1952). Fondée en 1920, pour reprendre les installations de Thyssen à Hagondange, par un ensemble d'utilisateurs qui participent encore actuellement à la société (Renault, Peugeot, Dunlop, Fives-Lilles, etc...). Les Acieries de Longwy y détiennent une participation, de même que Louvroil-Montbard-Aulnoye. L'influence de Raty provient surtout d'un accord avec les Acieries de Longwy (vraisemblablement repris par Lorraine-Escaut) pour « la mise en œuvre rationnelle de leurs moyens techniques ».

Forges d'Audincourt et Dépendances. Cap. 441 M. Tôles en aciers spéciaux, chauffage industriel, boîtes métalliques. Eff. 1.800. Contrôlée par le Crédit Industriel et Commercial, la société a conclu, au début de 1954, avec Lorraine-Escaut un accord commercial de longue durée pour la fourniture de demi-produits, qui « réalise une collaboration très poussée dans le domaine technique et une association d'intérêts, etc... »

Avec 40 à 50.000 ouvriers, un chiffre d'affaires de 80-90 milliards (en comptant Lorraine-Escaut et Louvroil-Montbard-tout entier, mais sans U.C.P.M.I. et Audincourt), le groupe Raty est surtout orienté vers les tubes d'acier, domaine dans lequel, avec quelques associés, il tend au monopole absolu.

GRUPE USINOR

Usinor (Union Sidérurgique du Nord de la France). Cap. 13,2 milliards Rés. 16.600 M. Bén. 316 M. C.V. 13 milliards doll. 12 M Prod. 1,4 M.t. d'acier, 580.000 t. de tôles. C.A. 52 milliards. Eff. : 16.000. Ensemble constitué en vue de l'équipement d'une très grande installation de laminage continu (à Denain et à Montataire). Résulte des apports indus triels de Denain et Anzin et des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est qui disposent chacune de 50 % des actions.

Les deux sociétés qui ont constitué Usinor, rivales dans le passé, n'ont pas fusionné le reste de leur activité. Leur collaboration se limite pour l'essentiel à Usinor qui représente il est vrai le plus gros de leur ctif).

Denain-Anzin. Cap. 4.405 M. Rés. 6.317 M. Bén. 516 M. C.A. 3,2 milliards. Minerai de fer : 456.000 t., plus des participations de 49 % dans les Mines de Murville (884.000 t.), 33 % dans les Mines de Jondreville (778.000 t.) et 25 % dans les Mines de Godbrange. Outre 50 % du capital d'Usinor, Denain-Anzin contrôle encore les Tubes de Valenciennes et Denain, 51 % du capital (Cap. 780 M. Bén. 172 M. Prod. 55.000 t. de tubes d'acier), qui détient elle-même de nombreuses participations (20 % d'Electrotubes-Solesmes ; Louvroil-Montbard-Aulnoye; Métallurgique du Bourget; Tubes de Vincey, etc.) et les Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn (Cap. 312 M. Eff. 1.950). Elle a des actions dans Usines des Ressorts du Nord (6 %), Métallurgique de Knutange (16 %), etc. Le groupe est dominé par la famille de Nervo; l'influence des banquiers Mirabaud, maintenant de la Banque de l'Union Parisienne, y est profonde.

Le même groupe contrôle la plus grande partie des mines de fer d'Afrique du Nord. De Nervo et les banquiers Hottin-guer, Mallet, de Neuflyze se retrouvent également aux Mines et Fonderies de Pontgibaud (Cap. 234 M. Eff. 750. Demi-produits en cuivre, plomb, aluminium).

Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. Cap. 3.811 M. Rés. 7.367 M. Bén. 536 M. Eff. 900. Prod. de minerai de fer directe ou indirecte (Mines de fer de Segré, 75 %; Saint-Pierremon, 26 %; Bazailles, 32 %) : 3,4 M.t. Participations dans Usinor (50 %), Forges et Aciéries du Nord et de Lorraine (Cap. 904 M. Rés. 2.978 M. Bén. 280 M.) etc... Contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Eas

et le Crédit du Nord (Thiriez, Le Blan, Descamps). Participation de Rothschild.

Usinor, complexe moins puissant que les précédents, mérite moins qu'eux le terme de « groupe », qui ne s'applique ici que sous réserves.



GRUPE FOULD-PENHOET

Groupe sidérurgique, mais surtout trust de constructions navales auquel participent avec Fould divers autres groupes financiers.

Cie Industrielle et Financière de Pompey (ex-Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey). Cap. 1.350 M. Rés. 3.797 M. (en 1952) Bén. 231 M. Liaisons avec la société anglaise United Steel Cy. La société s'est transformée en 1953 en société de portefeuille. Elle a apporté tout son actif industriel et l'actif de sa filiale Aciéries de Dieulouard à une société nouvellement créée :

Aciéries de Pompey. Cap. 2.953 M. Prod. 1952 : 275.000 t. de fonte, 241.000 tonnes d'acier. Eff. 6.000. Importants commandes off-shore pour 19 milliards de francs. Participations dans les Mines de Saizerais (40 %) les mines de la Mourière. Accord technique avec la Crucible Steel of America.

Forges de Strasbourg (Strafor). Cap. 710 M. Rés. 1.023 M. Bén. 121 M. C.A. 6,3 milliards. Tôles, pénéches, mobilier métallique.

Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët). Cap. actuel 1.750 M. En 1953 : Cap. 1.050 M. Rés. 7.347 M. Bén. 540 M. C.A. 22,3 milliards. Eff. : 8.050. Un quart de la capacité de production française. Chef de file des entreprises de construction navale du groupe. Figurent aux côtés de Fould, les groupes Hersent, Mercier, Banque de l'Union Parisienne, Crédit Industriel et Commercial. Les Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, outre une participation dans les *Ateliers d'aviation Louis Bréguet*, contrôlent plus ou moins étroitement :

Ateliers et Chantiers de la Loire. Cap. 1.400 M. Rés. 5.465 M. Bén. 177 M. C.A. : 13,4 milliards, 15 % de la production française. Rothschild, Mallet, la Banque de l'Union Parisienne y participent. Filiale : les *Anciens Chantiers Dubigeon* (Cap. 250 M. Eff. 1.570) où est représenté de Wendel. La Société

Ateliers et Chantiers de la Loire a conclu, il y a un an ou deux, en liaison avec la banque Rothschild, un contrat avec la Cie indienne Hindoustan Shipyard Ltd, selon lequel elle est chargée de la gestion technique d'un chantier naval à Vizagapatam, dont l'effectif actuel est de 6.000 ouvriers.

Ateliers et Chantiers de France. Cap. 612 M. Rés. : 1.711 M. Bén. 131 M. Eff. 2.500. 11 % prod. française. Les groupes Laurent et de Nervo y détiennent d'importantes participations.

Au total, plus de 35.000 ouvriers et 70 milliards environ de chiffre d'affaires.



AUTRES GROUPES IMPORTANTS

Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons. Cap. 2.471 M. Rés. 8.594 M. Bén. 225 M. C.A. 23 milliards. Eff. 12.200. Production 873.000 t. de minerai de fer, 431.000 tonnes d'acier. A la fin de 1953 a été annoncée leur fusion avec les Acieries de Voelklingen, anciennes usines Roechling, en Sarre. L'opération doit être en cours de réalisation. Contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas (surtout), Mercier, Hottinguer.

Hauts-Fourneaux de la Chiers. Cap. 2.940 M. Rés. 10.359 M. Bén. 353 M. C.A. 23 milliards (en 1952). Eff. 5.800. Prod. 650.000 t. de minerai de fer, 530.000 tonnes d'acier. Société contrôlée par plusieurs groupes : Banque de l'Indochine, groupe belge Cofinindus-Ougrée-Marihaye (qui détient 3 sièges d'administrateurs sur 10), etc...

Laminiers, hauts-fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence. Cap. 9.996 M. Eff. 9.500 dont environ 6.000 en France. Prod. 1.100.000 t. d'acier, dont 544.000 t. en France. Société belge du groupe de la Société Générale de Belgique, avec participation de Rothschild. Filiale en France : les Acieries et Laminiers de Beaufort (Cap. 400 M. Production 86.000 t. de lingots et 73.000 t. de tôles).

Société Métallurgique d'Ymphy (ex-Commentry Fourchambault et Decazeville). Cap. 970 M. Rés. 4.557 M. Bén. 155 M. Eff. 4.500 C.A. 52-53 : 9,5 milliards. Aciers fins, fonderies, etc. Diverses participations : Usines chimiques et métallurgiques de Decazeville, etc. Contrôlée par le Crédit Industriel et Commercial, de Nervo, etc...

Alsacienne de Constructions Mécaniques. Cap. 2,4 milliards. Rés. 7.053 M. Bén. 512 M. 8 usines. Eff. 12.000. C.A. 19,7 milliards. Matériel textile, locomotives, machines-outils, construction électrique. Contrôlée à la fois par des représentants des grandes familles industrielles d'Alsace (Dollfus) et des groupes comme Mercier et la Banque de Paris et des Pays-Bas. Filiale (en participation avec Thomson-Houston) : Alstom (voir plus loin).

Fives-Lille. Cap. 1.500 M. Rés. 4.957 M. Bén. 274 M. Locomotives, installations d'usines, etc... Participations dans des sucreries (du Santerre, de la Mahavavy, à Madagascar), et dans les Anc. Ets Ch. Berthiez (machines-outils, eff. 650. C.A. 1.750 M. en 1952) dont Fives-Lille détient 52 % du capital. Participation de divers groupes, en particulier du Crédit du Nord et de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Ets Neyrpic. Cap. 700 M. Rés. 972 M. Bén. 118 M. Eff. 2.400. Equipement hydraulique surtout Avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale d'Entreprises, Schneider, Laurent et autres groupes participent à la société.

Rateau. Cap. 606 M. Rés. 1.301 M. Bén. 139 M. Eff. 3.000 Matériel d'équipement, turbines, etc... Contrôlée par les industries clientes : chantiers navals (groupe Fould, Chantiers de Bretagne), Cie Internationale des Wagons-Lits, construction électrique (groupe Empain).

Babcock et Wilcox. Cap. 518 M. Rés. 3.363 M. (1952). Bén. 94 M. C.A. 5,6 milliards en 1951. Contrôle : Banque de Paris et des Pays-Bas, U.C.P.M.I., intérêts anglais, etc.

Batignolles-Châtillon. Cap. 994 M. Rés. 1.640 M. (1952). Bén. 85 M. C.A. plus de 7 milliards en 1953. Locomotives, machines-outils, armement. Accords techniques avec la société suisse Oerlikon. Filiale de la Société de Construction des Batignolles : Cap. 600 M. Rés. 1.048 M. (1952). Bén. 60 M. (travaux publics). Cette dernière est contrôlée par les banques Seligman et Hottinguer. A Batignolles-Châtillon participent en outre les banques Mallet, Lazard, de l'Union Parisienne, de Paris et des Pays-Bas, et, tout récemment, le groupe Empain.

Lorraine des Anc. Ets de Dietrich et Cie (Lunéville). Cap. 631 M. Bén. 151 M. C.A. 3,2 milliards en 1952. Eff. 1.600. Contrôlée par Louvroil-Montbard-Aul-

noye; la S.O.F.F.O. (liée à la Banque de l'Indochine), Rothschild, etc.

Anc. Ets Cail (Sté française de constructions mécaniques). Cap. 1.152 M. Rés. 6.641 M. Eff. 3.900. C.A. 6 milliards. Matériel de chemin de fer surtout. Schneider, Laurent, diverses sociétés de constructions navales, etc., se partagent son contrôle.

De Dietrich et Cie (Niederbronn). Cap. 1 milliard. Rés. 1.528 M. Bén. 118 M. C.A. 5,3 milliards. Eff. 2.700. Grandes familles alsaciennes : de Dietrich, de Turckheim, Thierry-Mieg, ainsi que la B.N.C.I. (Alfred Pose), etc.

Sidechar (Société sidérurgique de participations et d'approvisionnement en charbons). Cap. 50 M. Société d'un genre particulier, constituée spécialement pour prendre des participations dans les charbonnages. Elle comprend 10 sociétés sidérurgiques : Châtillon - Commentry, Chiers, Knutange, Lorraine-Escaut, Normandie, Pont-à-Mousson, Providence, Sidelor, U.C.P.M.I. et Usinor. C'est Sidéchar qui a acheté en avril 1954 les mines allemandes Harpener Bergbau dont elle détient 65 % du capital. Les Harpener Bergbau ont 27.000 ouvriers et employés. Elles ont produits en 1953 5.970.000 t. de charbon et 3.290.000 t. de coke, pour un chiffre d'affaires de 347 M. de D.M. (soit 28 milliards de francs environ).

METAUX NON FERREUX

GROUPE PECHINEY-UGINE

Péchiney. Compagnie de produits chimiques et électrometallurgie. (Autrefois: Alais, Froge et Camargue). Cap. 9.240 M. Rés. 22.821 M. Bén. 1.146 M. C.A. 33.481 millions dont 19.025 pour l'aluminium, 9.796 pour les produits chimiques et 1.130 pour les produits agricoles.

Exploitation de minerais (bauxite, phosphates, quartz). Fabrication d'aluminium (93.000 t.), d'alliages légers, de matières plastiques, de produits chimiques industriels, de sulfate de cuivre, etc.

Péchiney possède des participations prépondérantes dans de nombreuses affaires de métaux légers et de produits chimiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa société de portefeuille Seichime. Péchiney est contrôlé principalement par la Banque de Paris et des Pays-Bas et par d'autres groupes financiers importants, Crédit Commercial de France, Banque de l'Union Parisienne,

groupe Gillet. Egalement lié à Rothschild, Thomson-Houston, la Cie Général d'Electricité.

Seichime (Société d'exploitations et d'intérêts chimiques et métallurgiques). Cap. 2.700 M. Rés. (1952) : 1.434 M. Bén. 1952 : 132 M.) A la fin de 1952 le portefeuille était évalué à 2.612 M., dont 46 % en sociétés métallurgiques, 37,3 % en sociétés chimiques et pétrolières (dont Bozel-Malétra et la Cie Française des Pétroles), 1,2 % en sociétés minières, 15,5 % en divers (dont la Cie Salinière de la Camargue, au capital de 700 M.).

Ugine. Cap. 6.000 M. Rés. 14.230 M. Bén. 807 M. C.A. 27.040 M., plus de 30 milliards avec ses filiales directes. Eff. près de 10.000, dont 600 ingénieurs.

Fabrication de métaux légers, d'aciers fins et spéciaux, de ferro-alliages et de produits chimiques divers. Ses filiales fabriquent de plus des produits réfractaires. Ugine a des liens étroits avec Péchiney (participations réciproques, filiales communes, en particulier Cégédur et Aluminium Français) et avec Progil du groupe Gillet. Elle est contrôlée par des représentants du Crédit Commercial de France.

Cégédur (Cie générale du duralumin et du cuivre). Cap. 3.000 M. Rés. 4.476 M. Bén. 389 M. C.A. 1952 : 28,3 milliards. Eff. avec ses filiales : 5.700. Constituée en 1943 par l'apport des actifs industriels de l'Aluminium Français, de la Cie Générale d'Electro-Metallurgie et de la Société du Duralumin (devenue Seichime). Fabrication de demi-produits en aluminium et alliages (24.000 t. en 1952) et en cuivre et alliages (33.000 t. en 1952). Principales filiales : Cie Centrale des Alliages légers (Cap. 1.600 M.) et Cie Générale d'Electrolyse du Palais (Hte-Vienne) (Cap. 200 M.) qui produit le cuivre brut.

Il faut rattacher à ce groupe deux sociétés liées depuis 1945 par de nombreux accords techniques et commerciaux. Ce sont :

Tréfileries et Laminoirs du Havre. Cap. 4.500 M. Rés. 10.900 M. Bén. 615 M. Eff. 8.000. A une part prépondérante dans la fabrication française de fils et câbles, particulièrement en cuivre et aluminium. Contrôlées par Péchiney et la Banque de l'Union Parisienne, les Tréfileries ont de nombreuses participations dans des sociétés productrices de métaux et utilisatrices de câbles.

Compagnie Française des Métaux. Cap. 2.487 M. Rés. 6.305 M. Bén. 467 M. Eff. 4.000. C.V. 3 milliards. Fabrique des

produits finis en tous métaux et participe à une trentaine de sociétés où elle retrouve souvent les Tréfileries. De nombreux groupes financiers s'y intéressent, en particulier le Crédit Industriel et Commercial.

◆

Penarroya. Cap. 1.800 M. Rés. (1952) 10.825 M. Bén. 166 M. Important domaine minier et industriel en France, en Espagne et en Afrique du Nord. Penarroya et ses filiales ont produit, en 1952, en France et en Afrique du Nord : 76.000 t. de plomb, 11.600 t. de zinc, 49,6 t. d'argent. Multiples filiales et participations en Espagne, Italie, Grèce, Angleterre, Suisse, France et Afrique du Nord. Dominée par les Rothschild.

Ajoutons à cette liste deux sociétés belges qui ont un important domaine industriel en France et qui sont fort liées à la finance française. Ce sont :

Mines et Fonderies de zinc de la Vieille Montagne. Cap. 168 M. Rés. 15.428 M. Bén. 609 M. Exploite des mines et des usines en Belgique, Suède, Allemagne, Espagne, Algérie Tunisie et France. A produit en 1952 126.000 t. de zinc brut, 27.000 t. de plomb, 32,5 t. d'argent fin, 443 t. de cadmium (la totalité de la production française), 194.000 t. d'acide sulfurique. Cette société fait partie du groupe de la Société Générale de Belgique. Le capital financier français est représenté au conseil par le baron Hottinguer et un représentant de Schneider.

Compagnie Royale Asturienne des Mines. Cap. 2.380 M. Rés. 8.435 M. Bén. 1.106 M. Gros producteur et transformateur de minerais de plomb, zinc et argent. Elle possède en France des usines à Auby-lès-Douai, Tonnay-Charente et Mortagne du Nord. Production 1953 : 96.000 tonnes de zinc et alliages, 180.000 t. d'acide sulfurique, 151.000 t. de superphosphates.

AUTOMOBILES ET ACCESSOIRES MECANIQUE

Régie Nationale des Usines Renault. Constituée en 1945 pour exploiter les biens de la Sté Anonyme des Usines Renault, dissoute pour collaboration. Cap. et rés. (1952) 26.560 M. Bén. 1.648 M. C.A. 126.816 M. Eff. au 31/12/53 : 50.516. Renault a produit en 1953 95.268 4 CV, 25.192 Frégate, 6.371 Colorale, 23.920 camions et cars, 3.534 tracteurs,

plus de 300.000 pneumatiques. Nombreuses filiales : *Aciers fins de l'Est*; *Usines de Pontlieuc* (matériel agricole), *Société Nouvelle de Roulements*, etc., ainsi que des sociétés de vente ou de montage en Algérie, Tunisie, Maroc, Suisse, Belgique, Angleterre, Allemagne, Espagne, U.S.A. Renault a également des accords avec une société japonaise pour le montage des 4 CV au Japon.

GROUPE MICHELIN-CITROËN

◆

Michelin. Désormais scindé en deux sociétés : la *Compagnie Générale des Etablissements Michelin* (Cap. 6 milliards, Rés. 10.293 M. Bén. 1.044 M.) est une société de portefeuille qui détient, outre les anciennes participations (en particulier dans Citroën), la presque totalité des actions de la *Manufacture Française des Pneumatiques Michelin* (Cap. 2 milliards, C.A. 1952 48,9 milliards) qui a consommé en 1952 40.000 t. de caoutchouc. Michelin, dont la majorité des actions appartiennent aux membres de la famille Michelin, possède, outre ses 17.000 ha de plantations en Indochine, de nombreuses filiales à l'étranger, sans oublier les « cartes et guides Michelin ». Eff. à Clermont-Ferrand : environ 13.000.

Citroën. Cap. 6.405 M. Rés. 15.186 M. Bén. 941 M. Doll. 2.360 M. Production : 102.045 voitures particulières et 35.314 véhicules utilitaires. Michelin possède plus de 60 % des actions Citroën, mais il y rencontre de puissants groupes financiers, en particulier la Banque Lazard et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Parmi ses filiales, citons les *Engrenages Citroën* (Cap. 165 M.) et les *Transports Citroën* (Cap. 750 M.).

◆

Peugeot. Cap. 4.500 M. Rés. 14.418 M. C.A. 58,7 milliards. Eff. 16.000 Prod.: 67.689 voitures particulières et 25.434 véhicules utilitaires. La majorité des actions est détenue par des membres de la famille Peugeot.

Peugeot est à la tête d'un important domaine industriel comprenant notamment *Peugeot et Cie*, mécanique, outillage (C.A. 52-53 : 5.500 M., Bén. 57 M.; Eff. 3.000), les *Cycles Peugeot* (Cap. 238 M. Bén. (1952) : 81 M.; C.A. 52-53 supérieur à 8 milliards. Eff. 2.860; la *Cie Industrielle du Centre* qui exploite les

usines Automoto (C.A. 2.045 M., prod. 57.315 bicyclettes, 9.228 vélomoteurs et motos, 9.100 bicyclettes à moteur), la *Cie Générale des Moteurs* (Cap. 225 M. C.A. 1952 : 1.548 M. Eff. 1.050).

Simca. Cap. 2 milliards. Rés. 4.742 M. Bén. 549 M. C.A. 39,3 milliards. Eff. 8.800. Prod. 61.569 véhicules. Doll. 985.000. Une grande partie des actions Simca sont détenues par le Crédit Suisse (qui agit probablement comme intermédiaire du groupe Morgan General Motors), avec participation d'autres groupes. Simca contrôle aujourd'hui Unic (Prod. 1.028 véhicules utilitaires) et la Someca (ex-M.A.P.), fabrique de tracteurs et de matériel d'armements.

Enfin Simca vient d'absorber un des 5 grands de l'automobile : la Ford française (Cap. 1.048 M. C.A. 20,5 milliards. Eff. 5.288. Prod. 1953 : 20.338 voitures particulières, 1704 véhicules utilitaires).

Hotchkiss-Delahaye. Cap. 1.750 M. Formé par la fusion, en juin 1954, de Hotchkiss (Cap. 1 milliard. C.A. 4,6 milliards, en 1951) avec Delahaye (C.A. 1953 : 4,9 milliards). Soutenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, par la Banque de l'Union Parisienne, par le Crédit Commercial de France, Hotchkiss se trouve à la tête d'un puissant groupe qui comprend également les Usines Saurer, liées avec Latil (C.A. 1952 : 3,7 milliards. Eff. 1.600). Hotchkiss a des accords avec la Standard Motors anglaise pour construire en France les tracteurs Ferguson, et avec la Willys Overland américaine pour la fabrication des Jeeps.

Berliet. Cap. 3.120 M. Bén. 1953 : 164 M. C.A. (1952) : 17,9 milliards. Eff. 8.850. Prod. 5.525 véhicules utilitaires. Gros exportateur de camions, cars et autobus, Berliet va monter une usine au Brésil pour la fabrication des poids lourds.

Chausson. Cap. 332 M. Bén. 210 M. C.A. 15,4 milliards. Eff. 7.100. Prod. : 326.000 radiateurs, 1.027 cars et autobus, 47.000 carrosseries. Chausson, qui a absorbé Chenard et Walker en 1950, possède diverses filiales en France et en Belgique. Parmi les administrateurs on note M. Letondot, directeur général de la Banque de l'Union Parisienne.

Motobécane (Ateliers de la). Cap. 1.118 M. C.A. 15,1 milliards. Bén. 534 M. Prod. : 191.622 cyclomoteurs, 42.108 scooters et vélomoteurs, 14.600 motocyclettes. Motobécane a vendu des licences d'exploitation en Espagne, au Dane-

mark, en Hollande, au Canada. Dans ces deux pays, elle a pris en échange des participations dans les sociétés fabricantes. Des filiales fabriquent des pièces détachées (Polymécanique, Sté Novi) ou vendent sa production sous des noms différents (Motoconfort).

Dunlop. Cap. 2.100 M. Rés. 4.798 M. C.A. 1951 : 24,8 milliards. Filiale du trust anglais Dunlop Rubber Co Ltd. Liens avec le trust suédois S.K.F. et le groupe Raty. Possède une filiale de vente au Maroc.

Kléber-Colombes. Cap. 3.120 M. Rés. 3.745 M. Eff. 5.000. Associés du trust Goodrich américain, la société a des liens étroits avec la Sté Générale d'Entreprises (elle-même liée avec la Banque Morgan) et des administrateurs communs avec la Banque de l'Union Parisienne et Péchiney.

Hutchinson. Cap. 2.040 M. Bén. 257 M. Consommation de caoutchouc : 6.000 t. environ. Spécialisé dans la fabrication des chaussures « A l'Aigle » et des pneumatiques pour bicyclettes, Hutchinson a des usines à Mannheim (Allemagne) et des filiales en Italie et en Espagne. Contrôlé par des intérêts belges.

Ducellier. En 1952 : Cap. 416 M. Rés. 1.018 M. Bén. 223 M. (1953) C.A. 4,8 milliards. Eff. 2.650. Contrôlé par Bendix, qui possède 41 % de son capital. Ducellier vient de fusionner avec le Travail Electrique des Métaux, de Schneider et Rothschild.

Compagnie d'applications mécaniques S.K.F. Cap. 2.025 M. Rés. 1.995 M. Bén. 1952 : 673 M. Filiale du trust suédois S.K.F. Parmi ses administrateurs J.P. Peugeot, Paul Panhard, P. Ricard, vice-président du C.N.P.F., un représentant de Dunlop.

Cima-Wallut (Compagnie internationale de machines agricoles Mac Cormick Deering). Cap. 5.300 M. Bén. 1.057 M. C.V. 500 M. Doll. 4,6 M. Eff. 6.500. 3 usines. Filiale du trust américain International Harvester de Chicago (groupe Mac Cormick).

Hispano-Suiza. Cap. 113 M. Rés. 2 milliards. Eff. 5.000. Construit en particulier des turbo-réacteurs sous licence anglaise.

Japy Frères. En 1952 : Cap. 950 M. Rés. 1.056 M. C.A. 7,9 milliards. Eff. 5.000. Nombreuses usines dans le Doubs et à Arcueil. Prod. 44.300 machine à écrire en 1951. Contrôlés par Worms et Vernes.

Machines Bull. Cap. 1 milliard. Bén. 189 M. Eff. 2.400. Soutenue par la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont un directeur figure à son conseil d'administration, cette fabrique de machines comptables et à calculer a des filiales en Belgique, en Suisse, en Hollande, au Maroc, et, en Italie, une filiale commune avec le puissant trust Olivetti.

MATERIEL ELECTRIQUE RADIO-TELEVISION

Thomson-Houston. Cap. 4.975 M. Rés. 7.603 M. Bén. 407 M. C.V. 100 M. Eff. 6.000. 6 usines. Filiale de la General Electric Company, contrôlée par la banque Morgan. Des représentants de Péchiney et du groupe international Sofina (de statut belge) participent à son conseil. La Lyonnaise des Eaux y a acquis récemment une participation. La Thomson-Houston fabrique à peu près tous les appareils électriques industriels, ménagers, militaires. Ce dernier département s'est considérablement développé (radars, etc.), en particulier grâce à d'importantes commandes « off-shore ».

Thomson a de nombreuses filiales et participations, parmi lesquelles :

Alstom. En 1952 : Cap. 3.294 M. Rés. 8.167 M. Bén. 617 M. en 1953. C.V. 400 M. Filiale commune (moitié-moitié) avec l'Alsacienne de Constructions Mécaniques. Fabrication de gros outillage électrique. Son président d'honneur est E. Mercier; elle a des administrateurs communs avec Péchiney, la Société Centrale de Dynamite, la Sté Générale d'Entreprises, etc.

Cie Industrielle des Piles Electriques (Cap. 245 M.), de moitié avec le Carbone-Lorraine.

Compagnie des Lampes (avec la Compagnie Générale d'Electricité). Voir plus loin.

Compagnie Générale de Radiologie. (1952 : Cap. 246 M. Rés. 719 M. Bén. 60 M. C.A. 2,4 milliards).



Freins et signaux Westinghouse. Cap. 828 M. Rés. 1.300 M. C.A. 3,5 milliards. Eff. 1.900. Sous l'autorité de la Chase National Bank (Rockefeller), cette compagnie, spécialisée dans les freins et signaux de chemins de fer, exerce son

autorité sur un certain nombre de sociétés. Citons les *Freins Jourdain-Monneret* (Cap. 277 M.) et *Le Matériel Electrique S.W.* (Cap. 1.600 M. Rés. 1.052 M. Bén. 160 M. C.A. (1952) 6 milliards. Eff. 4.200) filiale de Schneider et de la Westinghouse Electric International Company (moitié-moitié), fabriquant du matériel électrique, matériel de traction, alternateurs, moteurs, etc... Le Matériel Electrique S.W. possède lui-même une participation dans l'importante société *Merlin et Gérin* à laquelle il est lié par des accords techniques.

Etablissements Merlin et Gérin. Cap. actuel 1.123 M. Fin 1952 : cap. 740 M. Rés. 2.277 M. Bén. 109 M. C.A. 8 milliards. Eff. 3.500. Fabrication d'appareillage électrique; usines à Grenoble et Saint-Vallier, pour la porcelaine. Cette société a des accords de rationalisation de fabrication extrêmement étroits avec la Télémécanique Electrique (fin 1952 : Cap. 600 M. Rés. 598 M. Bén. 90 M.).

Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont. Cap. 2.113 M. Rés. 5.440. Bén. 428 M. Eff. 7.000. Cette société est contrôlée par le groupe belge Empain, principal constructeur de matériel électrique en Belgique (en particulier dans les Ateliers de Construction Electrique de Charleroi qui emploient 12.000 ouvriers) et qui contrôle en France la Banque Parisienne pour l'Industrie, la Cie Parisienne pour l'Industrie Electrique, Carbonisation et Charbons Actifs, etc... Jeumont a reçu, en 1954, d'importantes commandes « off-shore ».

Compagnie Electro-Mécanique. Cap. 1.500 M. Rés. 6.406 M. Bén. 460 M. Fabrique du gros matériel électrique, en partie suivant les brevets du trust suisse Brown-Boveri qui y détient une importante participation. Trois représentants des Rothschild, dont le baron Alain de Rothschild, figurent à son conseil d'administration à côté de Henri de Wendel.

Le Carbone Lorraine. Cap. 812 M. Rés. 1.335 M. C.A. 3,6 milliards. Eff. 2.500. Fabrique des charbons pour machines électriques. Participe, de moitié, avec Thomson-Houston, à la Cie Industrielle des Piles Electriques. Participations importantes du banquier Vernes et de la Sté Financière pour la France et les pays d'Outre-Mer, du groupe de la Banque de l'Indochine.

Cie de Signaux et d'Entreprises Electriques. Cap. 690 M. Rés. 645 M. Bén. 210 M. Sous l'autorité de la Banque de

Paris et des Pays-Bas, dont le directeur figure à son conseil, cette société est au centre d'un important groupe qui comprend, en particulier, la *Sagem* (Sté d'Applications Générales d'Electricité et de Mécanique) (Cap. 1.200 M. Bén. 191 M. C.A. 6,2 milliards) qui détient elle-même 50 % des actions de la *Société Anonyme de Télécommunications* (Cap. 300 M. C.A. 6,7 milliards).

Le *Matériel Téléphonique* (Cap. 1.300 millions) et ses filiales : Cie Générale de Constructions Téléphoniques, les Télé-imprimeurs, le Laboratoire Central de Télécommunications, les Lignes Télégraphiques et Téléphoniques (où participent les Tréfileries et Laminoirs du Havre), Téléphones Ericsson, sont une branche du groupe américain Morgan et dépendent directement de l'International Telephone and Telegraph Corp. Etroites liaisons avec la banque Worms, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le groupe Schneider.

Compagnie Générale d'Electricité. Cap. 6 milliards. Rés. 18.129 M. Bén. 1.224 M. C.A. 41 milliards. Eff. 12.000) La C.G.E. a un gros domaine industriel constitué par l'absorption de nombreuses sociétés. Elle gère un énorme portefeuille avec des participations majoritaires dans la Cie Générale d'Electro-Métallurgie (Cap. 1.300 M. Rés. 2.200 Bén. 163 M.) et la Cie Générale d'Entreprises Electriques (Cap. 630 M. Eff. 2.800), une participation à 50 % dans la Compagnie des Lampes (voir ci-dessous) et la Cie Industrielle des Téléphones (Cap. 922,5 M.) etc. La C.G.E. a des liaisons étroites avec Pechiney et Ugine dont respectivement le vice-président directeur général et le président honoraire sont ses administrateurs, ainsi qu'avec les banques Rothschild et de Paris et des Pays-Bas.

Compagnie Générale de T.S.F. (C.S.F.) Cap. 1.580 M. Rés. 447 M. Bén. 338 M. Eff. 2.384. Etroitement liée à la C.G.E. et à la Banque de Paris et des Pays-Bas qui en sont les plus gros actionnaires. Outre un département industriel qui produit des lampes électroniques, cette société possède de très importants laboratoires de recherches. Elle est spécialisée également dans la construction des émetteurs de radio et, aujourd'hui, de télévision. Elle a reçu une importante commande « off-shore ». Contrôle de nombreuses sociétés de radio (Radio-Maritime, Radio-France, Radio-Orient) et de construction de matériel radio-électrique, parmi lesquelles la plus importante

est la Société Française Radio-Electrique (1952 : Cap. 930 M. Rés. 665 M. Bén. 123 M. Eff. 3.735).

La C.S.F. vient de conclure un accord technique avec la Cie pour la Fabrication des Compteurs et Matériels d'Usines à Gaz (voir ci-dessous) qui cède à la Sté Française Radio-Electrique sa branche « télévision-radar ». Les deux sociétés se rencontraient déjà dans de nombreuses affaires, en particulier Radio-Luxembourg, Telma (Télévision Marocaine), etc... La C.S.F. a de nombreuses participations étrangères, des accords techniques avec l'American Radio Company (New-York) et vient de fonder une filiale aux U.S.A.

Compagnie des Lampes. En 1952 : Cap. 1.026 M. Rés. 1.795 M. Bén. 155 M. Filiale commune (moitié-moitié), de la C.G.E. et Thomson-Houston. Fabrique des lampes d'éclairage (Mazda), de radio, etc. Participe elle-même en commun avec Philips aux Fabriques Réunies de Lampes Electriques et avec Claude Paz et Silva à la Cie Industrielle Française de Tubes Electroniques.

Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz (Compteurs de Montrouge). Cap. 3.103 M. Rés. 3.691 M. Bén. 500 M. C.A. 11,6 milliards. De nombreux groupes financiers sont associés dans cette compagnie; les anciens trusts du gaz, Thomson, le groupe Mercier, la C.G.E., la B.U.P.-Mirabaud, le Crédit Commercial de France et le Crédit Industriel et Commercial. Liens avec la C.S.F. La Compagnie des Compteurs a elle-même des filiales qui poursuivent pour son compte certaines fabrications : Contrôle et Régulation, Constructions Electriques du Centre à Saint-Etienne, la Mécanoplastique. La Compagnie des Compteurs participe à la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (voir plus loin).

Outils R.B.V.-Radio Industrie. Cap. 1 milliard. C.A. 2.255 M. Résulte de la fusion en 1953 de deux sociétés, dont l'une était la filiale de l'autre. Cette société fabrique de l'outillage de précision et du matériel électronique, en particulier des appareils de télévision. Elle contrôle la société monégasque « Images et Son » qui exploite les stations de radio et télévision en Sarre et de télévision à Monaco. Elle a acheté récemment à l'Etat les usines de la S.C.A.N. à Sartrouville. La banque Vernes s'intéresse à cette société dont le président est Armand Vorms.

Philips (Eclairage et Radio). Cap. 2 milliards. Rés. 3.800 M. Bén. 355 M. Filiale du trust hollandais Philips. Son président Fighiera est également celui de Simca. Sa principale filiale est la *Radiotechnique* (Cap. 1 milliard. Rés. 1.727 millions. Bén. 416 M. C.A. 8,9 milliards).

Pathé Marconi. Fin 1952 : Cap. 156 M. Rés. 1.228 M. Bén. 64 M. C.A. (1953) 5 milliards. Eff. 2.000. C'est le représentant en France d'un groupe dont le centre est la firme anglaise *Electric and Musical Industries Ltd* dont l'usine principale, en Angleterre, emploie 15.000 ouvriers. Fabrique des disques (La Voix de son Maître, Columbia, Pathé, Odéon), des tourne-disques, des récepteurs de T.S.F. et de télévision.

PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS

Rhône-Poulenc. Cap. 6.315 M. Rés. 9.280 M. Bén. 1.664 M. Fabrique des produits pharmaceutiques et produits chimiques divers. Ses laboratoires occupent plus de 500 personnes. Rhône-Poulenc vient de monter à Roussillon l'usine la plus moderne du monde pour le phénol, point de départ du nylon. Les principales filiales sont : *Rhodiaceta* (Cap. 4.300 M.) de moitié avec Gillet. *Rhodiaceta* exploite les brevets nylon de Dupont de Nemours. Elle vient d'acquérir des brevets de l'Imperial Chemical anglaise pour la fabrication d'une nouvelle fibre chimique, le Térylène; *Specia*, société de vente des produits chimiques et pharmaceutiques (Cap. 160 M.); *Pro-Labo*, etc... ainsi que des filiales en Italie (Rhodiatocce), au Brésil, en Argentine, en Angleterre, au Canada. Rhône-Poulenc a des liens techniques et financiers avec les grands groupes chimiques : Gillet, Kuhlmann, St-Gobain, Dupont de Nemours (U.S.A.), Montecatini (Italie), Imperial Chemical (Angleterre).

Manufactures de Produits Chimiques du Nord (Kuhlmann). Cap. 6.100 M. Rés. 10.492 M. Bén. 681 M. C.V. 1400 M. Production 1953 : 797.000 tonnes de produits chimiques, 538.000 tonnes d'engrais et insecticides. C.A. plus de 24 milliards. Filiale principale : la Cie Française des Matières Colorantes (Cap. 2 milliards. Production : 12.000 tonnes. C.A. plus de 10 milliards. Eff. 8.000). Kuhlmann a en outre de multiples filiales et participations (notamment avec Péchiney et la Sté Française des Huiles de Pé-

trole B.P. à Naphtachimie). Il est lié aux groupes industriels du Nord (en particulier Agache) au Crédit Commercial de France, à Penarroya et au trust d'explosifs Sté Centrale de Dynamite. Accords techniques récents avec l'American Anilin Products.

L'Air Liquide. Cap. 2.476 M. Rés. 8.898 M. Bén. 1.389 M. Eff. 4.500 en France, presque autant à l'étranger, 47 usines en France, de nombreuses usines à l'étranger, qui fabriquent de l'oxygène et de l'acétylène dissous ainsi que le matériel nécessaire à leur fabrication et utilisation. Au conseil d'administration voisinent des représentants des familles Delorme et Claude, du groupe Gillet, d'intérêts canadiens, mais la Société est surtout contrôlée par la Banque Vernes. L'Air Liquide a de multiples filiales en France et à l'étranger, parmi lesquelles : *Etablissements Claude Paz et Silva*. En 1952 : Cap. 640 M. Rés. 209 M. Fabrication de tubes fluorescents et appareillage électrique. Filiales communes avec la Cie des Lampes, le groupe Grammont, etc... A absorbé en 1952 la Sté Tungstam. Nombreux accords techniques avec des sociétés américaines (Radio Corporation of America, etc.); *Société Chimique de la Grande Paroisse* (En 1952 : Cap. 311 M. Rés. 1.839 M. Bén. 192 M. en 1953) en commun avec Saint-Gobain. *Soudure Autogène Française* (Cap. 304 millions). Une nouvelle filiale vient d'être constituée avec soutien financier de l'Etat : la Cie Française de l'Eau Lourde, en rapport avec le Commissariat à l'Energie atomique.

Manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. Cap. 4.946 M. Rés. 30 milliards. Bén. 1.010 M. Eff. 11.000. 5 verreries en France, 4 en Allemagne, 26 usines de produits chimiques. Saint-Gobain produit par an 20 millions de m² de verre à vitres, 14 millions de m² de verres coulés, 5,5 de de glaces ordinaires, 1,5 de glaces Sécurité, 1.500.000 tonnes d'acides, 1.400.000 tonnes d'engrais, etc. C.A. environ 40 milliards. Saint-Gobain a des participations dans plus de 150 affaires françaises et étrangères dont certaines sont ses filiales, notamment :

Produits Chimiques et Raffineries de Berre. Cap. 3.922 M. Rés. 6.803 M. Bén. 309 M. C.A. 3,8 milliards. Possède 40 % des actions de la Cie de Raffinage Shell-Berre et 28 % du capital de la Société des pétroles Shell-Berre (distribution).

Shell-Saint-Gobain (Cap. 1.600 M.) en commun avec Shell. *Société du Superphosphate S.D.S.*. Fondée en mai 1954 par les principaux producteurs de superphosphates représentant 80 % de la production française. St-Gobain, qui assure 40 % de la production, en est l'élément dirigeant. *Le Pyrex* (Cap. 200 M.). *La Sté des Verreries à bouteilles du Nord* (Cap. 192 M.), etc...

Glaces et verres spéciaux du Nord de la France. Cap. 1.500 M. Rés. 3.936 M. Bén. 232 M. Effectifs 2.950. Production : glaces 3,6 M. m²; verre à vitre : 24 M. de m². Contrôlée par des groupes financiers belges (en particulier la Sté Générale de Belgique), associée à des représentants de Kuhlmann et du Crédit Industriel et Commercial.

Bozel-Malétra (Société Industrielle de Produits chimiques). En 1952, Cap. 921 M. Rés. 1.037 M. Bén. 367 M. C.A. 4,9 milliards. Eff. 2.500. 18 usines en France, les plus importantes étant en Savoie. Au conseil figurent des représentants des banques de Neufhize et Crédit Industriel et Commercial, de Péchiney, d'Esso Standard, etc...

Société de Produits Chimiques et Engrais d'Auby. Cap. 1.623 M. Rés. 2.158 M. Bén. 175 M. Eff. 1.250. Production : 7.413 t. d'ammoniac, 75.000 t. d'acide nitrique, 42.000 t. de nitrates, 42.000 t. de superphosphates. La banque Hottinquer y possède une participation ainsi que Kuhlmann.

Mines de Kali-Ste-Thérèse. En 1952 : Cap. 1.280 M. Rés. 4.974 M. Bén. 85 M. C.A. 6,9 milliards. Eff. 2.500. En 1952 a extrait 1.518.771 t. de potasse et produit 253.807 t. de potasse pure et 344.466 tonnes de chlorure de potassium. Société contrôlée par les groupes industriels et financiers du Nord et de l'Est : Dollfus-Mieg, Thiriez, Tiberghien.

Mines Domaniales de Potasse d'Alsace. Etablissement public. Cap., rés. et provis. 18.260 M. en 1952. Eff. 12.125. Prod. 1953 : sels bruts 4.629.186 t.; potasse pure : 794.163 t. Ces deux sociétés ont une filiale commune : la Société Commerciale des Potasses d'Alsace, qui a le monopole de la vente de leur production.

Raffineries de Soufre Réunion. Cap. 400 M. Rés. 630 M. Bén. 60 M. C.A. 1,4 milliard. A livré en 1953 : 34.063 t. de soufre. Figurent à son conseil des représentants de la Sté Marseillaise de Crédit, des Raffineries de sucre de Saint-

Louis et du Crédit Commercial de France.

Société Centrale de Dynamite. Cap. 364 M. Rés. 819 M. Bén. 128 M. Contrôlée par le Crédit Commercial de France, Thomson-Houston, Kuhlmann, la Banque de l'Union Parisienne et des intérêts anglais. A des participations majoritaires dans les sociétés suivantes d'explosifs, laques, etc. : *Sté Nobel Française* (en 1952 : Cap. 335 M. Rés. 1.558 M. Bén. 797 M.); *Isorel* (en 1952 : Cap. 520 M. Rés. 1.828 M. Bén. 135 M. C.A. 2,3 milliards); *Société Française Duco*; *Société Française des Glycérols*. L'ensemble faisait en 1951 un chiffre d'affaires de 12 milliards.

Laboratoires Roussel. C'est un ensemble de sociétés spécialisées dans les recherches, la production et la commercialisation des produits pharmaceutiques. Les plus importantes sont :

— *Laboratoires Français de Chimiothérapie*. Cap. 800 M.

— *Usines Chimiques des Laboratoires Français (U.C.L.A.F.)*. Cap. 395 M. Fin 1952 : Cap. 375 M. Rés. 1.684 M. Bén. 162. Eff. 2.710.

— *Société Française de la Pénicilline (Sofrapen)*. Cap. 150 M. où les Laboratoires sont majoritaires (80 %) aux côtés des groupes Schneider (10 %) et Rothschild (10 %) et à laquelle l'Etat a donné sa garantie.

— *Institut de sérothérapie hémopoïétique*, fondé en 1920 par le docteur Gaston Roussel et d'où tout le groupe est issu.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble est de l'ordre de 10 milliards et les effectifs de plus de 5.000.

ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

Compagnie Générale des Eaux. Cap. 1.800 M. Bén. 277 M. Son conseil d'administration comprend de nombreux banquiers : J. Hottinguer, J. Pillet-Will, G. St-Olive, H. Stern, J.P. Mallet. Parmi ses filiales : la Cie Générale des Eaux pour l'Etranger et l'Union Française.

Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage. Cap. 2.077 M. Rés. 9.474 M. Bén. 509 M. Elle exploite des affaires d'eaux (113 millions de mètres cubes en 1952) et, à la suite de la nationalisation des affaires de gaz et d'électricité, gère un important portefeuille (voir au cha-

pitre 2). Elle possède une participation dans Thomson-Houston. Elle est associée aux Grands Travaux de Marseille pour l'alimentation en eau de Rio-de-Janeiro (Brésil).

Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Procédés M.P. Otto). Cap. 155 M. Cette société appartient à l'important groupe Otto, ancien groupement de sociétés d'électricité qui, depuis la nationalisation, gère un important portefeuille. Le holding de ce groupe est la *Sté Bourbonnaise et Havraise de Participations* dont le capital est en voie d'augmentation de 80 à 1.200 millions ! La Bourbonnaise possède maintenant 57 % du capital des Ets Brandt (armement), 51 % de la Sté Générale d'Appareillage Electrique (Cap. 220 M. C.A. 1,2 milliard); 28 % de Sadir-Carpentier, etc., etc...

INDUSTRIE TEXTILE

GROUPE GILLET

Le cœur de ce groupe est constitué par deux sociétés de fabrication de textiles artificiels :

Givet-Izieux. Cap. 2.625 M. Rés. 2.982 M.

Viscose Française Cap. 2.800 M. Rés. 4.101 M., et une société de portefeuille :

Celtex Cap. 5.065 M. Rés. 8.610 M. Portefeuille 12.094 M. Bén. 675 M. L'ensemble du groupe est constitué, soit par des usines de textile artificiel (effectif total, avec les deux précédentes, 20.000 environ) soit par des sociétés dont l'activité est voisine; les principales sont :

Gillet-Thaon. Cap. 2.665 M. Rés. 5.891 M. Bén. 330 M. Eff. 7.000. Blanchiment, teinture, impression de textiles. Cette société a elle-même de nombreuses participations, notamment sa société de vente Sipartex et dans S.A. Blanchiments-Teintures-Impressions Cap. 625 M. Eff. 2.000.

Etablissements Maréchal. En 1952 Cap. 625 M. Rés. 2.647 M. Bén. 115 M. en 1953. Eff. 2.000. Fabrication de toiles cirées, tissus caoutchoutés, plastiques.

Progil. Cap. 1.200 M. Rés. 2.943 M. Bén. 279 M. en 1952 C.V. 420 M. Eff. 2.035. La banque Worms y a des intérêts. Progil fabrique des produits chimiques, produits agricoles, cellulose et a de nombreuses filiales, en particulier avec Kuhlmann et Péchiney.

Novacel. (Nouvelles applications chimiques et celluloses) Cap. 450 M. Rés. 360 M. Bén. 51 M. qui participe à la Viscora (Cap. 335 M.) avec la Visking Corporation de Chicago.

Rhodiaceta (voir Rhône-Poulenc).

La Cellophane Cap. 1.000 M. Eff. 1.500.

Sopara Cap. 439 M. Bén. 118 M. So. de participations. Gillet a enfin des intérêts dans des sociétés étrangères, en particulier Sté Générale de la Viscose, Société Belge au capital de 500 M. de francs français environ.

GROUPE BOUSSAC

Le centre du groupe est le :

Comptoir de l'Industrie Cotonnière-Ets Boussac. Cap. 950 M., qui contrôle par un jeu de participations en cascade un grand nombre de sociétés, généralement de taille moyenne, non cotées en Bourse. L'ensemble occupe 30.000 ouvriers; le chiffre d'affaire global était en 1951 de 60 milliards environ.

Citons quelques-unes des affaires Boussac :

Dans la filature et le tissage : Société Cotonnière du Nord Cap. 798 M. Etablissements Geliot Cap. 400 M., Société Textile des Vosges, Filatures de Thaon, etc.

Dans la confection : Société des Etablissements Rousseau (Noveltex) Cap. 120 M. Manufactures de Blainville, Etablissements Tremblot-Matheron et Cie, etc.

Dans la couture : Christian Dior, Pierre Clarence. Enfin, les machines à laver Bendix France, des sociétés immobilières, l'élevage des chevaux de course, une participation dans « L'Aurore », etc.

Dollfus-Mieg et Cie. En 1952 Cap. 2.520 M. Rés. 5.124 M. Bén. 357 M. Eff. 5.000. Fabrication du fil D.M.C. Etroitement lié au Crédit Commercial de France, à l'Alsacienne de Constructions Mécaniques, aux groupes financiers et industriels d'Alsace.

J. Thiriez Père et Fils et Cartier Bresson. Cap. 1.041 M. Eff. 5.500. 8 usines. (Fils J.T.P.F., C.B., L.V.). Participe à la Société Lyonnaise de Textiles (En 1952 : Cap. 694 M. Rés. 783. Bén. 69 M. Eff. 1.800) qui fabrique des fils de rayonne.

Filatures Prouvost et Cie - La Lainière de Roubaix. Cap. 476 M. Rés. 5.025 M. Bén. 183 M. C.A. 15 milliards. Eff. 4.500. Fabrication des laines du « Pingouin », des chaussettes « Stemm ». Autres sociétés Prouvost : les Peignages Amédée Prouvost (Eff. 2.500), Société des Tissages Lesur. Prouvost détient également la moitié des actions de la Société du « Figaro » et possède « Paris-Match ».

Etablissements Agache (Sté Anonyme de Pérenchies). Cap. 1.600 M. Rés. 4.298 M. Bén. 183 M. C.A. 6,6 milliards. Eff. 4.500. Fabrication de fil, ficelles, toiles. Plusieurs filiales et participations : Blanchisseries de Pont-de-Nieppe, Sté Industrielle pour le Traitement des Textiles Végétaux, Ets Rozendral.

Filatures de Laines Peignées de la Région de Fourmies. Fin 1952 : Cap. 964 M. Rés. 457 M. Eff. 1.100. Société fondée après la première guerre mondiale par la fusion de 25 filatures détruites qui mirent en commun leurs droits aux dommages de guerre.

Le Blan et Cie. Cap. 594 M. Rés. 458 M. Eff. 3.000. Fabrique de fils de coton de toutes grosseurs; 8.000 tonnes par an.

Etablissements Charles Tiberghien. Cap. 145 M. Rés. 641 M. C.A. 2,9 milliards. Eff. 1.130.

Citons encore des entreprises familiales, sur lesquelles les renseignements sont rares, mais qui sont fort importantes : les sociétés gérées par la famille Mazurel, dont le chiffre d'affaires est de 15 à 20 milliards, par la famille Motte, etc...

Comptoir Linier. Cap. 625 M. Rés. 1.628 M. Exploite des filatures et tissages de textiles végétaux, particulièrement de jute. Lié au Crédit du Nord. Filiales au Maroc et dans l'Union Française.

Saint-Frères. Cap. 1.818 M. Rés. 4.788 M. Bén. 290 M. Eff. 7.000. Fabrique des toiles, cordes, bâches, sacs, traitant environ 25.000 T. de jute par an. Assure un service de location avec 250.000 bâches et 6 millions de sacs. Nombreuses filiales en France et dans l'Union Française. 4 des 5 administrateurs sont des frères Saint.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil. Cap. 3.009 M. Rés. 2.597 M. Bén. 334 M. Eff. 3.000. Production 1953 : 1.787.000 T. de ciment auxquelles il faut ajouter

1.057.000 T. des filiales françaises et 1.353.000 T. des filiales d'Afrique du Nord, soit au total 4.197.000 T. Affaire familiale (famille Pavin de Lafarge) liée au Crédit Commercial de France.

Poliet et Chausson. Cap. 3.540 M. actuellement. Fin 1953 : Cap. 1.770 M. Rés. 2.950 M. Bén. 254 M. C.A. 12 milliards. Eff. 3.150. Production 2.100.000 T. Contrôlée par la Banque Lazard, représentée au conseil par M. Serruys. Participe au Soliditit Français (Cap. 249 M.) Docks Fouquet C.A. 1952 : 2.217 M. Production 1.400.000 T. de briques en moyenne.

Ciments Français. Fin 1952 : Cap. 1.080 M. Rés. 4.370 M. Bén. 236 M. et C.A. 9,2 milliards en 1953. Eff. 30.000. Production 1.573.000 T. En liaison avec la Banque d'Indochine et les groupes sidérurgiques et textiles du Nord. Filiales au Maroc.

Lambert Frères. Cap. 1.642 M. Rés. 2.013 M. (en 1952). Bén. 156 M. en 1953. C.A. 1952 : 6 milliards. Produit environ le tiers du plâtre français. Capacité de production de ciment : 400.000 tonnes.

CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX PUBLICS

Société Générale d'Entreprises. Cap. 1.808 M. Rés. 3.046 M. Bén. 471 M. Fondée en 1908 par Giros et Loucheur. Son vice-président, Huvelin, est administrateur de la Banque de l'Union Parisienne et du trust international Sofina.

Entreprises métropolitaines et coloniales. Cap. 1.530 M. Rés. 1.910 M. Bén. 381 M. Eff. 4.000. A pour filiales les Avions Hurel-Dubois.

Grands Travaux de Marseille. Cap. 1.026 M. Rés. 1.028 M. Bén. 259 M. Possèdent une quinzaine de filiales, notamment les Dragages Fluviaux, Grands Travaux d'Eclairage et de Force (installations de lignes électriques à haute tension). Figurent à son conseil le président de Thomson-Houston, des représentants de Péchinéy, du groupe Mercier et de Rothschild.

Entreprises Campenon-Bernard. En 1952 : Cap. 252 M. Rés. 1.280 M. Bén. 131 M. en 1953. Eff. 5.000. Contrôlées par la Banque de l'Union Parisienne qui détient le tiers du capital. Nombreuses filiales à l'étranger, notamment en Amérique du Sud.

Hersent. Cap. 200 M. Importantes activités financières en France, aux colonies

et à l'étranger, fréquemment en liaison avec le groupe Schneider. Principales filiales et participations : Port du Rosario, Port de Fédalaz, Energie Electrique de la ville de Bizerte, Port, Quais et Entrepôts de Beyrouth.

Entreprises de dragages et de travaux publics. Cap. 567 M. Rés. 1.991 M. Bén. 257 M. Soutenue par les banques de l'Indochine, Lazard, Worms. Cette société a de nombreuses filiales en France et aux colonies, en particulier : l'*Entreprises de grands travaux hydrauliques* (Cap. 375 M.).

TRANSPORTS MARITIMES

Compagnie Générale Transatlantique. Société d'économie mixte. En 1952 : Cap. 816 M. Rés. 56 milliards. Bén. 172 M. C.A. 35 milliards. Avec sa filiale, la Compagnie Générale d'Armements Maritimes, elle possède un tonnage de 564.000 tx. Autre filiale, en commun avec Fraissinet et Fabre : Air Algérie (Cap. 470 M.).

Messageries Maritimes. Société d'économie mixte. Cap. 4 milliards. Rés. 3 milliards. C.A. 29,8 milliards. Tonnage : 439.000 tx.

Chargeurs Réunis. Cap. 2.500 M. Rés. 9.450 M. Bén. 590 M. Société de portefeuille qui détient les actions de la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis (Cap. 2.757 M. Rés. 18.133 M. Bén. 437 M. C.A. 23 milliards, tonnage 270.000 Tx) et de la Sté Commerciale et Immobilière Africaine des Chargeurs Réunis, propriétaire de son domaine immobilier en Afrique. Dirigés par la famille Fabre, avec une forte influence de la Banque Lazard, les Chargeurs Réunis contrôlent la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique (Fin 1952 cap. 200 M. Rés. 1.983 M. Tonnage 54.500 Tx) et la Compagnie des Transports Océaniques (Cap. 640 M. Rés. 4.161 M. Bén. 131 M. Tonnage 49.600 Tx) ainsi qu'une des principales sociétés privées de transports aériens : L'Union Aéro-maritime de Transports.

GRUPE FRAISSINET - FABRE PAQUET - DELMAS - VIELJEUX

Cie de Navigation Fraissinet. Cap. 700 M. Rés. 2.643 M. Bén. 90 M. Tonnage 123.000 tx. Participe aux Forges et Chantiers de la Méditerranée (Cap. 794 M. Eff. 4.000), aux Chantiers et Ateliers de Provence (Cap. 210 M.) et à Air-Algérie

avec la Cie Générale Transatlantique. Soutenue par la Banque Lazard.

Cette société forme le centre d'un véritable groupe, qui comprend :

Cie Delmas-Vieljeux. Cap. 2.000 M. Rés. 1.100 M., Bén. 185 M. Tonnage 65.000 tx, en particulier pour le transport du charbon. Contrôlée par la famille Delmas-Vieljeux, de La Rochelle, avec la participation des armateurs marseillais Fraissinet et de la Banque de l'Union Parisienne.

Nombreuses filiales intéressant la navigation, la construction navale, les affaires coloniales, les combustibles. Participation aux Ateliers et Chantiers de Bretagne (Cap. 500 M. Rés. 958 M. Bén. 76 M. Eff. 3.750) et aux Chantiers Navals de La Pallice (Cap. 500 M. C.A. 349 M. Eff. 1.055).

Cie Fabre. Cap. 600 M., Tonnage 40.000 tx; *Cie Paquet.* Cap. 630 M. Tonnage 58.000 tx; *Cie de Navigation Mixte.* Cap. 900 M. Tonnage 43.000 tx.

GRUPE WORMS

La maison Worms et Cie, banque, importation de charbon, courtages, possède en propre une flotte de 20.000 tx et contrôle de nombreuses sociétés de transports maritimes. Ce sont :

Nouvelle Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation. Cap. 1.037 M. Rés. 3.467 M. Bén. 153 M. Tonnage 83.000 tx.

Cie Nantaise des Chargeurs de l'Ouest. Cap. 165 M. Rés. 1.945 M. Bén. 45 M. Tonnage 32.000 tx. En participation avec de Wendel.

Sté Française des Transports Pétroliers. Cap. 900 M. Rés. 4.067 M. Bén. 623 M. Tonnage 141.000 tx.

Transports Maritimes Pétroliers. Cap. 560 M. Tonnage 55.000 tx.

Cie Nationale de Navigation. Cap. 820 M. Rés. 328. Bén. 123 M. Tonnage 83.000 tx, essentiellement des pétroliers.

GRUPE ROTHSCHILD

La Banque Rothschild contrôle de nombreuses sociétés de transports maritimes :

Sté Anonyme de Gérance et d'Armement. Cap. 398 M. Rés. 1.000 M. Bén. 54 M. Tonnage 15.000 tx. Constitue le centre du groupe.

Cie des Bateaux à Vapeur du Nord. Cap. 288 M. Rés. 3.877 M. Tonnage 30.000 tx.

Sté Navale de l'Ouest, Cap. 136 M. Tonnage 36.000 tx.

Citons encore *Sté Navale de l'Ouest Africain*, la *Cie Angleterre-Lorraine-Alsace*, Cap. 400 M., *Cie Franco-Africaine de Navigation Francafrica*, l'*Union Maritime*. Soit au total 91.000 tx pour l'ensemble des Cies Rothschild.

Rothschild est étroitement associé à la *Société Mory et Cie* (Cap. 400 M. Eff. 4.000) dans ses activités de commerce et de navigation. Filiale : l'*Algérienne des Pétroles Mory*.



Louis Dreyfus et Cie, Cap. 2.700 M. C.A. 1952 140 milliards. Banquiers, armateurs et surtout négociants en céréales, les Dreyfus possèdent une flotte de 75.000 tx. Filiales en Angleterre et en Argentine. Contrôlent, avec la Banque de l'Indochine et Hersent, les *Transports Aériens intercontinentaux* (Cap. 80 M. — 6 avions).

CHEMINS DE FER

S.N.C.F. Société d'économie mixte. Exploite 41.175 kms de voies ferrées avec un parc traction de 7.906 unités, 264.000 wagons marchandises et 14.000 voitures voyageurs. Eff. 397.700. Recettes commerciales en 1953 : 451 milliards. Flotte marchande de 59.600 tx.

Compagnie Internationale des Wagons-Lits. Société juridiquement belge. En francs français : Cap. 4.500 M. Rés. 3.100 M. Bén. 327 M. Parc de 1.165 voitures. Participation de financiers français, entre autres Rothschild, et de la *S.N.C.F.* Accords étroits avec *Thomas Cook and Son*.

Société de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.). Fin 1952 : Cap. 540 M. Rés. 1.549 M. Bén. 49 M. Exploite environ 5.000 véhicules frigorifiques. Participations nombreuses dans la plupart des autres entrepôts et parcs frigorifiques. Contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas avec participation de la *S.N.C.F.*

TRANSPORTS AERIENS

Air France. Société d'économie mixte. Cap. 10 milliards. Rés. 9.300 M. Eff. 14.200. Exploite plus de 130 avions avec lesquels elle a transporté, en 1953, 1.300.000 passagers, 36.000 T. de fret et 8.850 T. de poste.

PAPIER

GRUPE CARL THIEL

Ce groupe suisse, dont le centre est la « *Société anonyme pour les entreprises de Papier* », de Saint-Moritz, contrôle une forte part de la production française de papiers, en particulier :

Papeteries de la Chapelle, Cap. 1.590 M. Bén. (1952) 127 M. C.A. 7 à 8 milliards. Produit 100.000 t. de papier-journal par an.

Cellulose de Strasbourg. Fabrication de pâte à papier, chimique.

Cellulose du Rhône, Cap. 600 M. Fabrication de pâte alfa et de pâte kraft.

Diverses filiales (*Sapro*, *Sapralfa*, *Savap*) assurent l'approvisionnement en bois et alfa et la vente des produits.

GRUPE CENPA-CARTONNERIES DE LA ROCHETTE

Cempa, Fin 1952 Cap. 1.250 M. Rés. 3.014 M. Bén. 208 M. Eff. 3.700. Production 60.000 t. papiers, et cartons, 30.000 t. de cellulose. 6 usines.

Cartonneries de la Rochette, Fin 1952 : Cap. 765 M. Rés. 1.166 M. Bén. 286 M. Eff. 1.200. 3 usines pouvant produire 40.000 T. de carton par an. Nombreuses participations en France et aux colonies. Ce groupe est sous l'influence directe des grandes banques : de l'Indochine surtout, avec participation de Dreyfus, Paris et Pays-Bas, de la famille Saint.



Papeteries de France, Cap. 990 M. Rés. 4.386 M. Bén. 138 M. Eff. 2.900. Capacité de production 80.000 t. de papier. Cette affaire, appartenant en grande partie à la famille Bouchayer, de Grenoble, groupe d'anciennes papeteries dauphinoises et s'est étendue, par absorption, dans le Doubs et la région parisienne. Filiale : *Fabriques de pâtes à papier et cartons du Sud-Est*.

Papeteries Navarre, Cap. 1.989 M. Rés. 3.669 M. Bén. 42 M. Production 1952 : 40.000 T. de papier. Eff. 3.400. 12 usines en France, diverses filiales dont l'*Union Française de Papeteries*.

Papeteries Darblay, Cap. 700 M. Entreprise du groupe familial Darblay. Contrôlé par ailleurs la *Société Nouvelle de Papeterie (Sonopa)*.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Raffineries et Sucreries Say. Cap. 2.713 M. Rés. 5.435 M. Bén. 688 M. C.A. 34 milliards. Ont broyé en 1953 971.000 t. de betteraves. Contrôlée par la Banque de l'Indochine.

Raffineries de Sucre de Saint-Louis. Cap. 2.999 M. Rés. 1.175 M. Bén. 330 M. On traité, en 1953, 128.000 t. de sucre. Principales filiales : Compagnie Sucrière Marocaine (Fin 1952 Cap. 1.072 M. Rés. 1.202 M. Bén. 462 M.) à laquelle sont intéressés Beghin et Lebaudy, Société Sucrière de la Mahavavy, à Madagascar, etc. Contrôlées par les groupes de financiers marseillais et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Sucreries F. Beghin. Cap. 2.240 M. Ce sucrier du Nord est en même temps papetier, en France et au Maroc (Marocaine des Cartons et Papiers). Il est, de plus, associé à Prouvost dans le *Figaro et Paris-Match*.

Raffinerie Lebaudy-Sommier. Cap. 431 M. Rés. 803 M. Bén. 33 M. En 1953-54, a travaillé 210.000 t. de betteraves, produit 33.450 t. de sucre et 8.939 hl d'alcool.

Salins du Midi et Salines de Djibouti. Fin 1952 : cap. 1 milliard. Rés. 2.237 M. Bén. 275 M. en 1953. Production 1952 : 336.612 t. de sel, 35.600 hl de vin. Contrôlées par les grandes banques : de l'Union Parisienne, de l'Indochine, de Paris et des Pays-Bas, Crédit Commercial de France.

GRUPE UNILEVER

Groupe anglo-hollandais qui a fait dans le monde, en 1953, 1.310 milliards de chiffre d'affaires, 52 milliards de bénéfice net, contrôlant 516 sociétés, employant 250.000 ouvriers. Les principales sociétés en France sont : *Astra*. Cap. 5.099 M. Rés. 3.042 M. Bén. 606 M. *Nouvelles Huileries Calve-Delft*. Cap. 1.230 M. Rés. 1.807 M. Bén. 282 M. *Savonneries Lever*. Cap. 4.500 M. Citons encore la Société Commerciale Africaine, la Cie Française de la Côte-d'Ivoire, le Niger Français, les Phosphates de l'Océanie.



G. Lesieur et ses Fils. Cap. 1.400 M. Rés. 1.145 M. Bén. 160 M. C.A. 17,5 milliards. Filiales importantes à Dakar, Casablanca, Alger, en Belgique, ainsi que le Commerce Africain (Cap. 123 M.).

Liens étroits avec les Grands Magasins du Printemps et la Banque Mallet.

Fournier-Ferrier. Cap. 984 M. Fin 1952 : Cap. 562 M. Rés. 965 M. Eff. 1.000. Production totale : 35.000 tonnes en 1953. Filiales : Sté Normande de Corps Gras; Générale de Stéarine et savonnerie. Nouvelle de Savonnerie, Savonnerie d'Alésia, etc... Affaire contrôlée par la Banque Worms.

Cotelle et Foucher (Javel la Croix). Fin 1952 : cap. 522 M. Rés. 1.754 M. Bén. 212 M. C.A. supérieur à 8 milliards. Eff. 2.740. 110 usines et ateliers de fabrication. Soutenue par la banque Lambert-Biltz.

GRUPE VILGRAIN

Grands Moulins. Ce groupe dont la capacité totale d'écrasement est de l'ordre de 9 millions de quintaux par an, a pour principales sociétés : Grands Moulins de Paris (Fin 1952 : Cap. 675 M. Rés. 705 M. Bén. 75 M.); Grands Moulins de Bordeaux. (Fin 1952 : Cap. 240 M. Rés. 360 M. Bén. 29 M.); Grands Moulins Vilgrain à Nancy (Cap. 160 M. Rés. 1.009 M. Bén. 31 M.). La famille Vilgrain y a une position prépondérante. Ce groupe est actuellement intéressé à la construction au Moyen-Congo d'une sucrerie de canne.

GRUPE BAUMANN

Grands Moulins. Capacité d'écrasement du même ordre que Vilgrain. Principales sociétés : Grands Moulins de Pantin-Paris (Cap. 300 M. Rés. 775 M. Bén. 26 M. C.A. 5 milliards); Grands Moulins de Corbeil (Fin 1952 : Cap. 416 M. Rés. 183 M. Bén. 35 M. Eff. 600); Grands Moulins de Strasbourg (Cap. 258 M. Rés. 1.617 M. Bén. 32 M. C.A. 1,2 milliard). Sous l'autorité des financiers belges Baumann, avec la présence de financiers alsaciens et de représentants du groupe Fould et du Crédit Commercial de France.

GRUPE NESTLE

Lait. Groupe américano-suisse, lié à la banque Morgan, qui comporte dans le monde 100 usines employant 45.000 personnes. Sa principale filiale en France est la S.O.P.A.D. (Société de Produits Alimentaires et Diététiques). Cap. 4.284 M. Nestlé contrôle Maggi et beaucoup d'autres affaires.

GRUPE GENVRAIN

Lait. Ensemble de sociétés de ramassage et distribution de lait, filiales du holding Genvrain. (Cap. 840 M. Rés.

433 M. Bén. 140 M.). En 1952, 7,3 millions d'hl de lait collectés, C.A. des filiales 45,7 milliards. Principales filiales : S.A. des Fermiers Réunis. SAFR. (Cap. 1.026 M. 70 usines de pasteurisation, 35 fromageries), Société Laitière Métropolitaine (Cap. 700 M.), Messageries Laitières, etc.

Nestlé et Genvrain ont de multiples contacts, par exemple dans leur filiale commune Ofco (Cap. 90 M.).



Compagnie Générale du Lait. Cap. 750 M. Rés. 556 M. Bén. 85 M. C.A. 3,6 milliards. Eff. 602. Fabrique le lait Mont-Blanc, le lait Guigoz (pour le compte de la Société suisse Guigoz). Cette société franco-suisse a des filiales, la Cie Laitière Industrielle de Normandie et les Laiteries de la Vallée de la Vire et du Cotentin (Cap. 336 M. C.A. 3,2 milliards).

Fromageries Bel - La Vache qui rit. Cap. 377 M. Rés. 1.171 M. Bén. 64 M. C.A. 8,5 milliards. Eff. 1.200, 10 usines, nombreuses laiteries et porcheries dont une d'élevage de 1.500 têtes.

Maison Olida. Cap. 510 M. Rés. 576 M. Bén. 385 M., 8 usines. Participation au conseil de représentants des Compteurs de Montrouge.

Etablissements Pernod. Cap. 886 M. Rés. 646 M. Bén. 285 M. A une filiale commune avec la Société Nouvelle des Glacières de Paris (Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud) pour exploiter « Coca-Cola » dans la région parisienne. Pernod contrôle la Société Cinsano (Fin 1952 : Cap. 1.052 M. Rés. 812 M. Bén. (1953) 219 M.).

Société Saint-Raphaël. Fin 1952 : Cap. 1.128 M. Rés. 1.910 M. Bén. (1953) : 390 M. Contrôlée depuis quelques mois par la Banque Worms et les Entreprises Quilmès.

Dubonnet. Cap. 1 milliard. Rés. 3.171 M. Bén. 410 M. Participe au champagne Morlant ; filiales à Londres, au Canada, en Belgique.

Etablissements Violet (Byrrh). Cap. 1.800 M. C.A. 12 milliards. Possèdent un vignoble de 11.700 ha et vendent annuellement 25 millions de bouteilles.

Grandes Brasseries et Malteries de Champignuelles. Fin 1952 : Cap. 142 M. Rés. 398 M. Bén. 67 M. Eff. 600. Capacité de production de l'usine de Champignuelles : 5.000 hl. de bière par jour. Possède 105 wagons et 200 camions.

Cette société, qui a absorbé depuis la guerre les Brasseries de Longwy, de Tantonville, du Fort-Carré, possède des participations dans un grand nombre de brasseries et sociétés de boissons gazeuses qu'elle contrôle à des degrés divers : Brasseries de la Meuse (Cap. 298 M. Rés. 705 M. Bén. 47 M.). Participation dans diverses brasseries ; Brasseries Réunies et Entrepôts de Maxéville ; Brasseries Lorraines au Maroc ; Sté Nancéenne de Boissons Gazeuses, Sté Messine de Boissons Gazeuses, Brasserie La Viennoise, Sté de la Grande-Taverne, etc. Au conseil on note la présence de O. Bemberg, des Entreprises Quilmès.

Brasseries de La Comète. Cap. actuel 213 M. Fin 1953 : 187 M. Rés. 519 M. Fabrique la bière « La Slavia » et des bières courantes. Production annuelle : 400.000 hl.

GRUPE HATT

Réunit sous l'autorité de René Hatt un grand nombre de brasseries alsaciennes dont les principales sont : Brasserie de l'Espérance (Cap. 186 M. Rés. 919 M. Bén. 22 M.) ; Brasserie du Pêcheur (Cap. actuel 144 M. Fin 1953 : Cap. 130 M. Rés. 456 M. Bén. 13 M. Eff. 220. Production : 200.000 hl.) ; Grandes Brasseries et Malteries de Colmar ; Grande Brasserie Alsacienne d'Adelshoffen.

COMMERCE INTERIEUR

Grands Magasins « Au Printemps » (Laguionie et Cie). Cap. 720 M. Rés. 4.031 M. Bén. 466 M. C.A. (1952) 16,5 milliards (magasin seulement) Avec trois filiales, 34,1 milliards en 1953. Eff. 3.500. Outre les Magasins « Au Printemps » de Paris, la Société contrôle des magasins à Paris (7 Prisunic, Jones, La Grande Maison), en province (9 Prisunic, 18 magasins de nouveautés). Par l'intermédiaire de sa filiale Société Parisienne d'Achats en Commun (SAPAC), elle approvisionne 196 magasins (C.A. global, y compris le Printemps, 80 milliards). D'autres filiales sont chargées des transports (SAGET), de la confection (SACLEM), de l'ameublement (SPADA), etc. Les gérants sont P. Laguionie et son beau-frère Ch. Vigneras. Un autre beau-frère, P. Lesieur, des huiles Lesieur, est au conseil de surveillance.

Galleries Lafayette. Cap. 262 M. Rés. 2.149 M. Bén. 138 M. C.A. 17 milliards.

Outre ce magasin de vente de Paris, les Galeries Lafayette ont des magasins à Lyon, Nice, Nantes, Cannes, Montpellier, Londres et contrôlent 30 « Monoprix ». Deux sociétés d'approvisionnement S.P.C. et S.P.A.M. alimentent cet ensemble ainsi que d'autres magasins. Les Galeries Lafayette sont dirigées par R. Meyer et M. Heilbronn, les gendres du fondateur Bader, et liées au Crédit Commercial de France.

Au Bon Marché (Maison Aristide Boucicaut). Cap. 816 M. Au 28 février 1953 : Cap. 408 M. Rés. 5.967 M. Bén. 366 M. (19 mois). C.A. (19 mois), 15,9 milliards. Participations dans des magasins à Metz, Mulhouse, Saint-Quentin, Nice, et dans la Société Priminime-France.

Bazar de l'Hôtel-de-Ville. Cap. 800 M. Rés. 1.148 M. Bén. 119 M. C.A. 9,8 milliards. Filiales à Paris : Place Clichy, Clichy-Papier.

Nouvelles Galeries Réunies. Cap. 606 M. Rés. 269 M. Bén. 89 M. Eff. 3.800. Exploite des magasins dans 25 villes ; sa centrale d'achats alimente 250 magasins. Le groupe des Nouvelles Galeries comprend en outre Les Galeries Modernes (Cap. 120 M., 12 magasins), la Sté Française des Magasins Modernes en commun avec Paris-France, les magasins *Uniprix*, etc. Très lié à ce groupe est *Paris-France* (Cap. 575 M. Rés. 505 M. Bén. 107 M.) qui contrôle les Trois Quartiers et Madelios.

Etablissements Economiques du Casino. Cap. 1.020 M. Rés. 665 M. Bén. 152 M. 1.000 magasins et 500 dépositaires dans le centre et le midi de la France. C'est une affaire de famille (Guichard de Saint-Etienne) étroitement liée aux magasins « L'Epargne », de Toulouse, qui dispose de 800 magasins dans le Sud-Ouest (Cap. 305 M. Rés. 230 M. Bén. 83 M. C.A. 7,3 milliards).

Docks Rémois - « Le Familistère ». Cap. 262 M. Rés. 767 M. Bén. 69 M. Eff. 1.913 ouvriers et employés, 1.163 gérants. 1.163 succursales réparties dans vingt départements du Nord-Est. Diverses filiales exploitent, souvent sous le même nom, 534 succursales dans la val-

lée de la Loire, le Bourbonnais, l'Yonne (Prodal à Joigny). Son président, A. Boussac, le frère du magnat du coton, est lié au groupe Vilgrain ; parmi ses administrateurs figurent le président et deux administrateurs d'Hispano-Suiza.

Les Docks Rémois et le Casino sont groupés avec d'autres sociétés analogues (Ruche Picarde, Grands Economats Parisiens, etc.) dans la Société Nationale d'Achats, d'Importation et de Répartition.

Docks Lyonnais. Cap. 149 M. Rés. 363 M. Bén. 49 M. 650 succursales dans le Lyonnais et les Alpes. Les Docks Lyonnais ont des filiales qui facilitent son approvisionnement (Sté Laitière Moderne, Vins du Midi et d'Algérie, Lugdunum industriel). Ils sont au centre d'un vaste groupe de magasins à succursales multiples : Sté d'Alimentation d'Alsace et de Lorraine (246 succursales), Sté Nancéienne d'Alimentation (Sanal) (503 succursales), Docks du Nord, Ets Mielle (474 succursales), Mieille-Caillox (744 succursales) dans le Nord, le Nord-Est et l'Est.

Etablissements Nicolas. Cap. actuel 1.050 M. Fin 1953 : Cap. 525 M. Rés. 2.486 M. Bén. 115 M. C.A. 10 milliards. 111 millions de bouteilles vendues en 1953, 647 véhicules de livraisons. Au conseil : deux Nicolas et un représentant de la Banque de l'Union Parisienne.

Etablissements Vini-Prix. Cap. 360 M. Rés. 177 M. Bén. 77 M. C.A. 5,9 milliards. Eff. 730. 125 succursales. Lié à la Banque de l'Union Parisienne.

INFORMATION

Librairie Hachette. Fin 1952 : Cap. 1.125 M. Rés. 1.978 M. Bén. 449 M. en 1953. C.A. 50-51 : 13,6 milliards. Contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas et des membres de la famille Hachette.

Agence Havas. Fin 1952 : Cap. 511 M. Rés. 572 M. Bén. 130 M. C.A. 7,8 milliards. Société d'économie mixte dans laquelle l'Etat a actuellement 79 % des parts.

AFFAIRES COLONIALES

INDOCHINE

Plantations de caoutchouc

GROUPE RIVAUD

Plantations des Terres-Rouges. 1952, Cap. 1.068 M. Rés. 1.333 M. Bén. 292 M. Eff. 5.000 en Indochine, 2.500 en Malaisie. Culture de l'hévéa, du caféier, du palmier à huile. Indochine : 17.980 ha plantés d'hévéas. Java : 900 ha plantés d'hévéas et de caféiers. Malaisie : 7.600 ha plantés d'hévéas et de palmiers. En A.E.F., possède la Société Africaine Forestière et Agricole (Cap. 356 M. Eff. 3.300. Prod. 1953 : 2.790 tonnes de caoutchouc) avec la Cie du Cambodge.

Compagnie du Cambodge. Cap. 757 M. Rés. 1.245 M. Bén. 336 M. Culture de l'hévéas. Indochine : 15.700 ha d'hévéas. Java : 1.000 ha d'hévéas. Malaisie : 2.000 ha d'hévéas.

GROUPE BANQUE DE L'INDOCHINE

Plantations Réunies de Mimot. 1952 : Cap. 671 M. Rés. 520 M. Bén. 24 M. 5.200 ha d'hévéas. Prod. 4.200 t. de caoutchouc, 1.160 t. de crêpes. Participation dans Union Marocaine et d'Outre-Mer.

Caoutchoucs de l'Indochine. 1952 : Cap. 60 M. Rés. 666 M. Bén. 126 M. Plantations de caoutchouc, exploitées par une filiale, la Compagnie des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, de quinquina, de thé et de café. Participations dans la Société Indochinoise des cultures tropicales, Plantations indochinoises de thé, Sté des Domaines Algériens, Sté Agricole et Viticole des Ait Jazem et des Ait-Harzalah, Cie Forestière Sangha-Oubangui, etc.

Sté Indochinoise des Cultures Tropicales. 1952 : Cap. 53 M. Rés. 341 M. Bén. 39 M. 4.000 ha d'hévéas exploités par la Cie des Caoutchoucs d'Extrême-Orient. 75 ha de caféiers, 461 ha de thésiers, exploitées par les Plantations Indochinoises de thé, plantations de canne à sucre exploitée par la Sté des Sucreries et Rafineries de l'Indochine. 4 domaines au Maroc acquis récemment.

◆
Caoutchoucs du Mékong. 1952 : Cap. 207 M. Rés. 130 M. Bén. 65 M. Eff. 720. 2.830 ha d'hévéas. Prod. (1953) : 2.520 t. Contrôlés par la Compagnie Générale des Colonies.

Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique. 1952 : Cap. 375 M. Rés. 191 M. Bén. en 1951 : 198 M. 1.400 ha d'hévéas exploités par la Sté des Caoutchoucs d'Extrême-Orient. Plantations de caféiers, cacaoyers, et hévéas en Côte-d'Ivoire. Contrôlés par la Banque de l'Indochine et le groupe Poursin.

Indochinoise de Plantations d'hévéas. 1952 : Cap. 1.072 M. Rés. 174 M. Bén. 307 M. 11.639 ha d'hévéas. Prod. 9.500 t. Gère quatre autres plantations. Contrôlée par la Cie Générale de Commerce et la Banque de l'Indochine. Participations : Société Financière du Congo Français.

Caoutchouc du Donai. 1952 : Cap. 80 M. Rés. 291 M. Eff. 1.000, domaine de 40.000 ha dont 32.000 ha en forêts exploités par une filiale, 2.600 ha d'hévéas, gérés par l'Indochine de plantations d'hévéas. Prod. 1953 : 1.900 t. Contrôlés par la Banque de l'Indochine et le groupe Hottinguer.

Compagnie Optorg. 1952 : Cap. 300 M. Rés. 543 M. Bén. 173 M. Cinq agences en Indochine, filiales en Malaisie, en Indonésie, au Maroc. Commerce, mais se livre aussi à des opérations financières. La Banque de l'Indochine, le groupe Schwob, participent au contrôle de l'affaire où l'on retrouve le sénateur Durand Réville.

Distilleries de l'Indochine. 1952 : Cap. 376 M. Rés. 1.295 M. Bén. 500 M. distilleries, rizeries, fabrication des produits dérivés du riz, trois groupes d'usines, au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge. Participations dans plusieurs distilleries indochinoises, Sté Industrielle et Agricole de Pointe à Pitre, Sté des Oléagineux ; d'A.F.N., Cie Fermière Oulmès Etat. Groupes Banque de l'Indochine et Vernes.

Brasseries et Glacières de l'Indochine. Cap. 942 M. Rés. 3.630 M. Bén. 1.730 M. Fabrication et vente de bière et de glace. Participations dans des entreprises analogues en Afrique. Contrôlés surtout par Denis Frères.

Ciments Portland Artificiels de l'Indochine. Cap. 427 M. Rés. 1.575 M. Bén. 488 M. Capacité de production : 400.000 t./an. Ventes en Indochine : 285.000 t. Groupes Banque d'Indochine, Société Nationale d'Investissement.

Charbonnages du Tonkin. 1952 : Cap.

788 M. Rés. 4.815 M. Bén. 230 M. Trois concessions houillères dans la région de Haiphong. Prod.: 753.000 t. en 1953. A reçu récemment du Fonds de Modernisation et d'Équipement un prêt de 300 millions. Participations dans Chantiers et Ateliers de l'Indochine. Groupes: Crédit Industriel et Commercial, participations de Denis Frères et de la Banque de l'Indochine.

Cie des Eaux et d'Electricité de l'Indochine. Cap. 1.125 M. Rés. 3.876 M. Bén. 619 M., usines à Saïgon, Cholon, Pnomh-Penh et Dalat, distribution de l'électricité dans le sud Vietnam et le Cambodge. Participations dans les autres sociétés indochinoises d'électricité. Groupes Alain et Banque de l'Indochine. Appartient aux mêmes groupes: *Indochinoise d'Electricité* (1952: Cap. 588 M. Rés. 2.060 M. Bén. 230 M.).

OCEANIE

Phosphates de l'Océanie. 1952: Cap. 75 M. Rés. 652 M. Bén. 3.218 M. Expédition: 204.135 t. dont 80 % au Japon. Groupes Hersent et Unilever.

Le Nickel. 1952: Cap. 984 M. Rés. 5.362 M. Bén. 259 M. Extraction et fonte du nickel et de cobalt de Nouvelle-Calédonie. Eff. 1.890. Prod. 3.407 t. de nickel affiné. Filiales: « Le Chrome » et diverses sociétés minières de Nouvelle-Calédonie. Groupe Rothschild avec participations de la Banque de l'Indochine, de la Sté Générale de Belgique, d'Ugine.

ALGERIE

Manufactures de Tabacs, Cigares et Cigarettes J. Bastos. 1952: Cap. 504 M. Rés. 453 M. Bén. 385 M. en 1953. Marques Bastos, Camelia Sport, Atlas, Golden Club, etc. Plantations de tabac en A.O.F., en Algérie. Filiales au Cameroun, en A.O.F. (avec Job) et notamment la Sté Indochinoise des Tabacs, Cigares et Cigarettes J. Bastos (Cap. 182 M. Rés. 165 M. Bén. 343 M. manufacture et domaine de 1.640 ha). Le groupe est lié au Crédit Industriel et Commercial; participation de Borgeaud.

Mokta-el-Hadid. Cap. 294 M. Rés. 527 M. Bén. 912 M. Mines de fer. Prod. 252.600 tonnes. Nombreuses et importantes participations minières (Gafsa, Djebel Djerissa, Chérifienne d'Etudes Minières, Andalou-

se des Mines, Mines de fer de Mauritanie, etc.).

Groupe Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud avec Pont-à-Mousson et Rothschild.

Sté de l'Ouzenza. 1952: Cap. 300 M. Rés. 4.560 M. Bén. 2.484 M. Mines de fer. Prod. 2.331.000 t. La moitié du capital appartient au gouvernement général de l'Algérie, le reste à la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Hersent, Sidelor, Minerais et Métaux, Rothschild.

Sté des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie. 1952: Cap. 180 M. Rés. 642 M. Bén. 230 M. Domaine de 50.000 ha, dont 37.000 de forêts de chênes-lièges. Groupe Banque de l'Union Parisienne.

Domaine du Chapeau de Gendarme. Cap. 108 M. Rés. 191 M. 1.200 ha dont 776 de vignes, 80 d'orangers. Prod. de vin 46.384 hl. Groupe Borgeaud.

TUNISIE

Djebel Djerissa. Cap. 521 M. Rés. 1.185 M. Bén. 1.611 M. Mines de fer. Prod. 914.000 t. Groupes Banque de l'Union Parisienne, Mallet, Hottinguer.

Cie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa. 1952: Cap. 3.508 M. Rés. 1.136 M. Bén. 367 M. Phosphates: production 1.532.000 t. Chemin de fer. Eff. 4.400 mineurs. 2.053 cheminots. Domaine agricole (30.000 ha, oliviers-moutons-chèvres). Filiales: Sté Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais, Hyperphosphates Reno, etc. Groupe Banque de l'Union Parisienne, Hottinguer, Saint-Gobain.

Pierrefitte Kalaa Djerda (ex-Phosphates Tunisiens). Cap. 920 M. Rés. 1.065 M. Bén. 150 M. C.A. 3,3 milliards. Prod. 281.000 t. de phosphates. En France usines d'ammoniac, d'acide phosphorique et d'engrais. Groupes Péchiney, Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Mercier et financiers italiens.

Cie Tunisienne d'Electricité et Transports (ex-Tramways de Tunis). 1952: Cap. 298 M. Rés. 1.060 M. Bén. 64 M. Eff. 2.200. Tramways et autobus de Tunis, chemin de fer. Electricité 127 M. Kwh. C.A. 2,6 milliards. Groupes Omnium Lyonnais, Banque de Tunisie, Thomson-Houston.

Fermes Françaises de Tunisie. Cap. 400 M. Rés. 768 M. Bén. 224 M. Domaines agricoles: 27.417 ha en Tunisie, 6.333 en Algérie. Eff. (familles comprises) 6.000 Agences en France (Caves de Bre-

tagne, Caves Algériennes). Prod. Blé : 36.598 qx. Vin 76.886 hl. Agrumes 22.545 quintaux. Huile 15.560 l. 13.687 moutons. 476 bœufs. Administrateurs communs avec la Sté Les Fermes Algériennes. Au conseil, le général Aumeran, député.

MAROC

Brasseries du Maroc. 1952 : Cap. 335 M. Rés. 199 M. Bén. 179 M. Glace, bière (300.000 hl). Ce groupe où l'on trouve Gradis, Bemberg, a de nombreuses filiales : Les Brasseries du Nord Marocain, les Brasseries du Cameroun (avec Schneider et Hersent), les Brasseries de l'Ouest Africain, cap. 300 M., Rés. 186 M. Bén. 170 M. (150.000 hl) (avec les Brasseries d'Indochine, Maurel) et sa filiale les Brasseries de la Côte d'Ivoire, cap. 420 M. Rés. 28 M. Bén. 114 M. (60.000 hl).

Energie Electrique du Maroc. 1952 : Cap. 1.000 M. Rés. 141 M. Bén. 182 M. Banque de Paris et des Pays-Bas. Groupe Mercier.

Mêmes groupes : *Sté Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Electricité.* Cap. 1.800 M. Rés. 486 M. Bén. 330 M. nombreuses participations au Maroc dans des affaires d'électricité.

Chemins de Fer du Maroc. 1952 : Cap. 300 M. Rés. 180 M. Bén. 40 M. C.A. 5,7 milliards. Banque de Paris et des Pays-Bas. Groupes Mercier, Rothschild. Filiale: *Chemins de fer du Maroc Oriental.* 1952, Cap. 110 M. Rés. 68 M. Bén. 40 M. Recettes 407 M.

Cie Générale du Maroc. 1952. Cap. 130 M. Rés. 248 M. Bén. 53 M. Société financière. Importantes participations dans 39 entreprises marocaines (chemins de fer, électricité, transports automobiles, ports, affaires immobilières, moulins, brasseries, conserveries, mines), Banque de Paris et des Pays-Bas avec participations du Crédit Commercial de France, de la Sté Marseillaise de Crédit, du groupe Mallet.

A.O.F. - A.E.F.

Société Commerciale de l'Ouest Africain. Cap. 3 milliards. Rés. 2.774 M. Bén. 484 M. C.A. 40 milliards. En Afrique Française 13 comptoirs, 145 factoreries; en Afrique Anglaise et Portugaise, 8 comptoirs, 95 factoreries. Agences à Manchester et New-York. Filiales : Cie Commerciale Sangha-Oubanghi, Cie Commerciale du Gabon, Plantations de la Tause, Sté d'Entreposage des Vins, Sté de Courtage

et de Consignation maritime, etc.... Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, Crédit Commercial de France, Banque Lambert-Biltz, C.I.C.

Compagnie Française de l'Afrique Occidentale. Cap. 1.200 M. Rés. 4.566 M. Bén. 556 M. Multiples comptoirs et factoreries en Afrique française, anglaise, portugaise, au Congo belge, au Liberia. Agences à Paris, Bordeaux, Liverpool, Manchester, New-York. Stés filiales et participations : Sté Palme, Auxiliaire Africaine, Bank of British West Africa, Sté Française des Produits Coloniaux, Energie Electrique de l'A.O.F., du Cameroun, de Port-Gentil, de la Côte d'Ivoire, Huilerie Moderne du Dahomey, Sté des Vins du Gabon, du Dahomey, Banque de l'A.O.F., etc.... Groupe de commerçants et armateurs marseillais, notamment la Sté Marseillaise de Crédit.

Compagnie Minière de l'Oubangui Oriental. 1952 : Cap. 365 M. Rés. 395 M. Prêt de l'E.C.A. 532 M. Eff. 5.000. Prod. 80.000 carats de diamants. Nombreuses filiales et participations. Groupes : Banque de l'Indochine, Morgan.

Cie Forestière Sanga-Oubangui. Cap. 70 M. Rés. 440 M. Bén. 40 M. Résulte de la fusion de 11 sociétés coloniales. Commerce, plantations (café, bananes) au Cameroun et en A.E.F. 1.443 ha plantés en caféiers. Contrôlée par la Banque de l'Indochine.

MADAGASCAR

Cie Lyonnaise de Madagascar. Cap. 510 M. Rés. 498 M. Bén. 224 M. Commerce, mines, culture, élevage. Un comptoir à la Réunion, 18 comptoirs et 4 rizières à Madagascar. Filiales : Sté Lyonnaise, Agricole, Industrielle et Minière, diverses sociétés de transports à Madagascar. Groupes : Banque de Paris et des Pays-Bas, Tenthorey, financiers lyonnais.

Cie Marseillaise de Madagascar - L. Besson et Cie. Cap. 600 M., Rés. 242 M. Bén. 252 M. Un comptoir à la Réunion, 29 à Madagascar; mines (graphite). Plantations de caféiers et vaniliers. Filiales : Cie Agricole et Industrielle de Madagascar. Participations dans la Sosumav, la Sté Madagascar-Automobile, etc. Financiers marseillais dont la famille Besson.

Electricité et Eau de Madagascar. 1952, Cap. 420 M. Rés. 764 M. Bén. 54 M. Groupes : Cie Générale Industrielle pour la France et l'étranger, Péchiney, Banque de Paris et des Pays-Bas, etc....

INDEX DES NOMS CITÉS ⁽¹⁾

- Abeille (L'), 46, 83, 86.
 Acieries de Dilling, 147, 195, 211.
 Acieries de Firminy, 55.
 Acieries de Longwy, 20, 213.
 Acieries de la Marine et de Saint-Etienne, 19, 20, 55, 147, 211.
 Acieries de Paris et d'Outreau, 212.
 Agache (Ets), 35, 138, 224.
 Agriculture et Industries Coloniales (Cie d'), 122.
 Aigle-Soleil, 46.
 Air Equipement, 84.
 Air France, 40, 226.
 Air Iquide, 32, 129, 133, 136, 177, 221.
 Algérienne de Crédit et de Banque (Cie), 88, 111, 128.
 Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais (Sté), 110.
 Algérienne du Zinc (Sté), 109.
 Alimentation d'Alsace et de Lorraine (S.A.D.A.L.), 43.
 Alliance des Constructeurs Français de Machines-Outils, 28.
 Alphan (Hervé), 183.
 Alsacienne de Constructions Mécaniques, 26, 28, 215.
 Alsthom, 29, 32, 147, 155, 156, 202, 219.
 Aluminium Français, 20, 135.
 Amicux, 38, 116.
 Amanry (groupe), 46.
 Anonyme de Gérance et d'Armement (S.A.G.A.), 83.
 Applications Mécaniques (Cie), voir S.K.F.
 Arbed, 20, 131, 137, 139, 210.
 Assurances Générales (Cie d') 46, 69.
 Assurances Universelles Réunies (Cie d'), 93.
 Astra, 14, 37, 227.
 Asturienne des Mines (Cie Royale), 21, 11, 113, 217.
 Ateliers d'Aviation Louis Bréguet, 27, 214.
 Ateliers et Chantiers de Bretagne, 225.
 Ateliers et Chantiers de France, 22, 214.
 Ateliers et Chantiers de la Loire, 22, 84, 214.
 Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime, 22.
 Ateliers et Forges de la Loire, 19, 20, 55, 211.
 Ateliers G.S.P., 28.
 Ateliers Moisant - Laurent - Savey, 87.
 Aubergier Albert, 17.
 Aubrun Jules, 60, 92, 183.
 Audibert Etienne, 17.
 Auxiliaire de Navigation (Cie) 40.
 Babcock et Wilcox, 22, 215.
 Banque de l'Afrique Occidentale, 78, 121.
 Banque d'Algérie et de Tunisie, 110.
 Banque de Bretagne, 89.
 Banque Commerciale Africaine, 78, 89.
 Banque Commerciale du Maroc, 89, 117.
 Banque Cotonnière, 73.
 Banque L. Dupont, 89.
 Banque d'Etat du Maroc, 74, 117.
 Banque Foncière du Maroc, 97.
 Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, 75, 78, 128, 136.
 Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie, 75, 77, 91.
 Banque de la Guadeloupe, 123.
 Banque de l'Indochine, 45, 77, 105, 122, 128, 158, 175.
 Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, 78, 93, 111.
 Banque de Madagascar, 122.
 Banque de la Martinique, 123.
 Banque Ottomane, 75, 86, 138.
 Banque de Paris et des Pays-Bas, 73, 113, 122, 128, 135, 136, 137, 158.
 Banque des Produits Alimentaires et Coloniaux, 73.
 Banque Régionale de l'Ain, 90.
 Banque Régionale du Nord, 97.
 Banque de la Réunion, 123.
 Banque Scalbert, 90.
 Banque de Syrie et du Liban, 75, 86, 138.
 Banque Transatlantique, 88.
 Banque de l'Union Parisienne, 84, 96, 137, 158.
 Bardet (Ets), 96.
 Barnaud Jacques, 93.
 Barthes René, 184.
 Bata, 44, 119.
 Batignolles-Châtillon, 215.
 Bandola (Paul), 77, 183.
 Baumgartner Wilfried, 183.
 Baumana (groupe), 227.
 Bauxites du Midi (Sté des), 120.
 Bazar de l'Hôtel de Ville, 42.
 Béghin, 33, 35, 37, 48, 227.
 Bemberg (groupe), 85.
 Bendix, 25, 33.
 Bergougnan, 25, 79.
 Berliet 23, 218.
 Bernard Paul, 104.
 Bernard-Moteurs, 26, 179.
 Berthex (Anciens Ets), 28.
 Blanchiment, Teintures et Impressions, 33.
 Blanchisseries et Teintureries de France, 89.
 Bleustein Marcel, 47, 52, 114.
 Bloch-Lainé François, 183.
 B.N.C.I., 68, 127.
 B.N.C.I.-Afrique, 123.
 Bois du Cameroun (Sté des), 118, 169.
 Boissieu, Albert de, 17.
 Boissonas Remi, 85.
 Bon Marché (Au), 42, 229.
 Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial, 90.
 Bourbon-Busset (de), 183.
 Bourbonnaise et Havraise de Participations, 30.
 Bousquet René, 77.
 Bousnac, 33, 34, 61, 134, 223.
 Bouthillier Yves, 183.
 Bozel-Malétra, 222.
 Braudt, 30, 202.
 Brasserie de la Comète, 38, 96, 228.
 Brasserie de l'Espérance, 228.
 Brasserie Graff, 38.
 Brasseries du Maroc, 116, 232.
 Brasseries de la Meuse, 38, 228.
 Brasseries et Glacières de l'Indochine, 106, 230.
 Brissoneau et Lotz, 22.
 Brofard et Taupin (Sté), 50.
 Bunge, 45.
 Byrrh (Ets Violet), 38, 228.
 Caill (Anciens Ets), 22, 216.
 Caltex-Oil, 18, 151, 209.
 Camions Bernard, 23.
 Campenon-Bernard, 37, 224.
 Canal de Suez (Cie du) 138, 175.
 Carbone Lorrain, 30, 133, 134, 219.
 Carnaud et Forges de Basse-Indre (J.J.), 21, 147, 183, 202, 212.
 Caroll Marcel, 90.
 Cartier Millon, 38.
 Cartonneries de la Rochette, 36, 226.
 Caoutchouc du Douai, 105, 230.
 Caoutchoucs de l'Indochine, 105, 230.
 Caoutchoucs du Mékong, 105, 230.
 Casino (Ets Economiques du), 43, 229.
 Castel (Etienne du), 80.
 Cayrol Robert, 176.
 C.E.G.E.D.U.R., 21, 138, 216.
 Cellophane (La), 223.
 Cellulose du Maroc, 118, 119.
 Cellulose du Rhône, 226.
 Cellulose de Strasbourg, 226.
 C.E.L.T.E.X., 223.
 Centrale de Dynamite, 31, 59, 232.
 Centrale pour les Emeris et tous Abrasifs (C.E.T.A.), 25.
 Centrale des Usines à Papier (CENPA), 36, 184, 226.
 Cerahati, 36.
 Chantiers et Ateliers de Provence, 22.
 Chantiers et Ateliers Réunis de l'Indochine, 106.
 Chantiers de la Méditerranée, 147, 225.
 Chantiers Navals de La Penée, 225.
 Chantiers de Saint-Nazaire (Penhoët), 22, 90.
 Chapeau de Gendarme (Domaïne du), 108, 231.
 Charbonnages de France, 17, 178, 208.
 Charbonnages Nord-Africains, 115.
 Charbonnages du Tonkin, 105, 230.

(1) Cet index comprend la majeure partie des noms de sociétés et de personnes figurant dans ce numéro, les renvois n'indiquant que les passages les plus importants.

- Chargeurs Réunis, 40, 225.
 Charles-Roux Français, 104, 175, 183.
 Charvet Fils, 17.
 Chausson, 23, 179, 218.
 Chatel et Dollfus, 17.
 Châtillon-Commeny - Neuves-Maisons, 178, 215.
 Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 36, 224.
 Chaux et Ciments de Marseille, 96.
 Chaux, Ciments et Matériaux de Construction du Maroc, 116.
 Chemins de Fer du Maroc, 115, 232.
 Chemins de Fer du Nord, 83.
 Chérifienne des Pétroles, 115.
 Chimique de la Grande-Paroisse, 221.
 Ciments Artificiels Tunisiens, 112.
 C.I.M.A. (Cie Internationale des Machines Agricoles), 26, 147, 152, 218.
 Ciments Français, 36, 224.
 Ciments du Maroc, 89.
 Ciments Portland Artificiels de l'Indochine, 106, 230.
 Cinzano, 39, 228.
 C.I.P.E.L., 50, 219.
 C.I.T.E.C., 35.
 Citroën, 23, 175, 178, 217.
 Claude Paz et Silva, 29, 155, 221.
 Clause (L.), 87.
 Commerciale d'Affrètements et de Commission (Société), 46, 86.
 Commerciale Française de l'Indochine, 103.
 Commerciale des Potasses d'Alsace, (Sté), 32, 133, 134, 135.
 Commerciale Transocéan (La), 45, 137.
 Compagnie Algérienne, 88, 108.
 Compagnie du Cambodge, 105, 230.
 Compagnie d'Investissements et de Placements, 63.
 Compagnie des Lampes, 29, 30, 156, 220.
 Compagnie Marocaine, 88, 116.
 Compagnie Sucrière Marocaine, 116.
 Compteurs et Matériels d'Usines à Gaz, 26, 220.
 Comptoir Industriel Cotonnier, 33, 87.
 Compt. de l'Ind. Cotonnière, 33, 223.
 Comptoir Linaier, 35, 224.
 Compt. Lyon-Alemand, 21, 79.
 Comptoir National 'Escompte', 7, 68, 127.
 Compt. des Prod. Siderurgique C.P.S., 57, 191, 195.
 Canchon-Quinette, 44.
 Concorde (Ass.), 46, 83, 86.
 Construction des Batignolles (Société de), 37, 215.
 Constr. Ed. Coignat, 37.
 Conserveries de France, 38.
 Corailglon-Mollatier (général), 27.
 Cotelle et Foucher, 14, 37, 227.
 Cotonnière de St-Quentin, 87.
 Coton du Tonkin (Sté), 106.
 Couve de Murville (Maurice), 183.
 Créd. Comm. de France, 95.
 Crédit Foncier, 7.
 Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 74, 78, 111, 125.
 Créd. Foncier d'Indochine, 91.
 Crédit Foncier de Madagascar et de la Réunion, 123.
 Créd. Foncier de l'Ouest-Africain, 78, 80, 91.
 Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, 89.
 Crédit Industriel et Commercial, 88.
 Créd. Lyonn. 7, 68, 127, 136.
 Crédit Marocain, 97, 117.
 Crédit National, 183.
 Crédit du Nord, 97, 128, 177.
 Crédit de l'Ouest, 90.
 Créd. Sucrier et Commerce, 73.
 Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique, 105, 230.
 Cusenier, 79.
 Cycles Peugeot, 25.
 Damien René, 60.
 Damoy (Julien), 44.
 Dangelzer Charles, 76.
 Darblay (Papet.), 35, 226.
 Dassault (Groupe), 24, 27, 48, 202.
 Daum Léon, 170.
 Davezac Henri, 114, 195.
 David-Weil (Pierre), 94.
 Deauville Aîné, 23, 212.
 De Dietrich et Cie (Niederbronn), 216.
 De Latre et Frouard, 22, 74, 211.
 Del Duca (Groupe), 48.
 Delmas-Vieljeux, 17, 40, 225.
 Demachy et Cie (Vve), 71, 85, 183.
 Desmarnis Frères (Ets), 14, 18, 209.
 Denain-Anzin, 214.
 Denis Frères, 103, 129.
 Deschiron-Fougerolle, 37, 102, 136.
 Distiller. de l'Indochine (Sté des), 70, 230.
 Djebel-Djerissa, 111, 231.
 Djebel-Hallouf, 111.
 Djebel-M'Dilla, 111.
 Docks Fouquet, 36.
 Docks Lyonnais, 43, 229.
 Docks Rémois (Le Familistère), 44, 229.
 Dollfus-Mieg et Cie, 35, 183, 223.
 Domaines Algériens, 108.
 Domaine de la Trappe, 108.
 Dragages et Travaux Publics, 37, 225.
 Dubois Léon, 82.
 Dubonnet, 39, 228.
 Ducellier (Ets), 25, 152, 218.
 Ducco, 31.
 Dufour Jean, 68.
 Dunlop, 25, 218.
 Dupont-Ferrier (Pierre), 80.
 Eaux et Electricité de l'Indochine, 231.
 Eaux et Ozone, 39, 223.
 Economats du Centre, 44.
 Edoux-Samain, 26.
 D'Eichtal Robert, 15.
 Eiffel (Ets), 79.
 Electricité de France, 17, 178, 208.
 Electricité et Eaux de Madagascar, 122, 232.
 Electromécanique (Cie), 28, 83, 219.
 Electrotube Solesmes, 21.
 Energie Electrique du Maroc, 115, 232.
 Engrais d'Auby, 32, 133, 282.
 Englebert, 25.
 Entrepôts de Granville, 44.
 Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, 42.
 Entreprises Métropolitaines Coloniales, 37, 109, 284.
 Epargne (Toulouse), 43.
 Ernault-Batignolles, 28.
 Escallier (Louis), 17, 184.
 Escarra (Edouard), 68.
 Escut et Meuse, 20, 89, 212.
 Esso-Standard, 15, 18, 74, 147, 151, 177, 208.
 Etains et Wolfram du Tonkin, 105.
 Europe (L' Ass.), 89, 90.
 Fabre (Cie), 40, 225.
 Fabr. Réunies de Lampes Elect., 30.
 Farnier Charles, 68.
 Faye Jean, 68.
 Fenwick, 28.
 Formes Françaises de Tunisie, 111, 231.
 Fermière des Chemins de Fer de Tunisie (Cie), 112.
 Fermiers Réunis (S.A.F.E.), 228.
 Ferodo (Française du), 25.
 Fibres Colon. (Sté des), 118.
 Figaro (Société du), 48.
 Fighiera Roger, 184.
 Filatures de Laines Poissées de la Région de Fourmies, 35, 224.
 Filippi, 184.
 Fillon René, 80, 105, 107.
 Fianne des Caoutchoucs, 105, 107.
 Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S.O.F.F.O.), 77, 107.
 Fives-Lille, 22, 137, 215.
 Fiers (François de), 63, 76.
 Fluviale et Mart. de Transports (Cie), 40.
 Foncière (La. Ass.), 86.
 Foncière-Transports, 47, 96.
 Ford (S.A.F.), 23, 152, 218.
 Forestière et Agricole S.A. F.A. (Société), 116, 118, 232.
 Forestière Sangha - Oubanghi, 118, 232.
 Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 214.
 Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn, 28.
 Forges et Ateliers du Oucuset, 19, 21, 202, 210.
 Forges d'Andincourt et Dépendances, 89, 213.
 Forges et Chantiers de la Giroude, 210.
 Forges et Chantiers de la Méditerranée, 22, 225.
 Forges de Guénon, 212.
 Forges de Hennebont, 96.
 Forges de la Providence, 84.
 Forges de Strasbourg, 214.
 Fouchier (Jacques de), 17.
 Fouga, 27.
 Fougerolles (Groupe), 102, 136.
 Fould (Groupe), 23, 214.
 Fourret (Jacques), 114.
 Fourmont (Jacques), 184.
 Fournier Pierre, 82, 178.
 Fournier-Ferrier, 14, 37, 227.

- Francaise (Cie Navigation), 40, 147, 225.
 Française de l'Afrique Occidentale, 115, 232.
 Française du Cameroun, 119.
 France du Gabon (Cie), 119.
 Française des Glycérines, 31, 222.
 Française des Matières Colorantes (Cie), 31, 221.
 Française des Métaux (Cie), 21, 22, 147, 216.
 Française des Pétroles B.P. (Société), 18, 147, 165, 208.
 Française des Pétroles (Cie), 18, 74, 159, 165, 209.
 France Radio-Electrique, 30.
 Française de Raffinage (Cie), 18, 147, 164, 165, 209.
 Française des Transports Pétroliers, 225.
 France (Ass.), 47, 73.
 Franco-Golr, 47.
 François-Péocet (André), 183.
 Frapapar, 47.
 Fratstudio, 51.
 Frères et Signaux Westinghouse, 26, 30, 155, 179, 219.
 Fromagerie Bel-La Vache qui rit, 38, 228.
 Galeries Lafayette, 43, 228.
 Gannoni (Ets), 51, 203.
 Gas et Eaux, 87.
 Gas de France, 17, 203.
 Gaz Lebon, 138.
 Gellot et Fils, 33.
 Générale Alsacienne de Banque (Soc), 65, 127.
 Gén. des Colonies (Cie), 74.
 Gén. de Commerce (Cie), 103.
 Générale de Constructions Téléphoniques (Cie), 155.
 Générale de Coton Industriel (Société), 33.
 Générale des Eaux (Cie), 39, 87, 222.
 Générale d'Electricité (Cie), 29, 209.
 Générale d'Entreprises (Sté), 37, 224.
 Générale de Fonderie (Sté), 22, 56, 213.
 Générale Française des tramways (Cie), 156.
 Gén. des Graphites (Sté), 122.
 Gén. Industr. de la France et l'Étranger (Cie), 74, 88.
 Gén. du Lait (Cie), 39, 228.
 General Motors, 152.
 Générale du Maroc (Cie), 232.
 Générale de Navigation H.P. L.M. (Cie), 40.
 Générale des Oléagineux Tropicaux (Cie), 115.
 Générale de Radiologie (Cie), 30, 156, 219.
 Générale de T.S.F. (Cie), 29, 30, 50, 226.
 Gén. des Voitures (Cie), 68.
 Genzsch, 39, 227.
 Georges-Picot J., 82.
 Gervais (Ch.), 39.
 Goblet Pierre, 64, 72.
 Gillet (Groupe), 32, 71, 133, 134, 147, 154, 176, 222.
 Gillet (Henri), 68.
 Gillet-Thomé, 32, 293.
 Girardess Emile, 114.
 Glaciers d'Estival Ed., 104.
 Givet-Mieux, 223.
 Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 31, 222.
 Glacières de Paris, 86.
 Glaener-Spicer, 23, 152, 179.
 Gontard, 176.
 Goulet-Turpin, 44.
 Gradis (Anc. Ets-Sté pour le Commerce avec les Colonies et l'Étranger), 86.
 Gradiis Gaston, 104.
 Grammont (Ets), 29, 30.
 Grande Brasserie Alsacienne d'Adelshoffen, 228.
 Grande Brasserie de Colmar, 38, 228.
 Grande Maison de Blanc, 44.
 Gdes Brasseries et Malteries de Champigneulle, 38, 228.
 Gdes Brasseries Réunies, 38.
 Grandpierre (André), 170.
 Gds Economats Parisiens, 43.
 Gds Magasins de Savoie, 38.
 Grands Moulins de Bordeaux, 35, 227.
 Grands Moulins de Corbell, 38, 227.
 Gds Moulins de Dakar, 84, 119.
 Grands Moulins du Nord, 38.
 Gds Moulins de Marseille, 38.
 Gds Moulins de Pantin-Paris, 38, 227.
 Grands Moulins de Paris, 38, 227.
 Gds Moulins de Strasbourg, 38, 227.
 Grands Moulins Vilgrain, 38, 227.
 Grands Travaux de Marseille, 37, 136.
 Hachette (Librairie), 50, 203, 229.
 Hannotin Marc, 77.
 Harant Ghiglione, 35, 90.
 Hatt René, 176, 228.
 Pauls Fourneaux de la Chiers, 179, 215.
 Hauts Fourneaux de Saulnes, 213.
 Hauts Plat. Indochinois, 105.
 Havas (Agence), 52, 229.
 Hély d'Oissel (Pierre), 188.
 Herant, 37, 96, 147, 138, 224.
 Hinzella, 176.
 Hispano-Sulza, 27, 218.
 Hotchkiss-Delabaye, 23, 152, 218.
 Hotchkiss-Delabaye, 23, 152, 218.
 Hottinger, 84, 94, 133.
 Hulles, Goudrons et Dé-r 31.
 Hurel-Dubois, 27.
 Hutcheson, 25, 134, 177, 218.
 Indochinoise de Cultures Tropicales, 195, 230.
 Indochinoise de Plantations d'Hévéas, 105, 230.
 Industrie Cottonnière de l'Oubangui, 119.
 Industrielle de Nossi-Bé, 122.
 Industrielle des Cacaos, 119.
 Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre, 123.
 Industr. Française des Tubes Electroniques (Cie), 29, 55.
 Internationale des Wagons-Lits (Cie), 40, 226.
 Isorel, 31, 222.
 Jacob Holtzer (Ets), 55.
 Jaeger, 23.
 Japy, 26, 218.
 Jaz, 26, 210.
 Journot, 28, 219.
 Jourdain Jacques, 68, 175.
 Kall-Sainte-Thérèse, 32, 222.
 Kennedy Horton P., 152, 156.
 Kieber-Colombes, 25, 218.
 Krafft Eugène, 68.
 Kuhlmann, 31, 32, 133, 137, 147, 221.
 Labbé Robert, 93, 184.
 Labbé Roland, 188.
 Laboratoires Roussel, 32, 155, 222.
 Laffon Emile, 80.
 Lafond Henri, 17, 82, 175.
 Lagunolie Pierre, 175.
 Laignière de Roubaix, 35.
 Laignière du Tonkin, 106.
 Laiteries de la Vallée de la Vire et du Contentin, 39.
 Laitière Moderne (Sté), 39.
 Lambert Frères, 36, 224.
 Lambert (Banque), 81.
 Laminiers et Hts Fourneaux de la Providence, 215.
 Lampes (Cie des), 29, 30, 156, 220.
 Langlois-Berthelot Ph., 104.
 Laroche Jules, 183.
 Laurent Jacques, 170.
 Lazard Frères et Cie, 99, 134, 158, 183.
 Lebaudy-Sommier, 37, 87, 227.
 Lebeé Edmond, 76.
 Le Blau, 33, 34, 147, 224.
 Le Duc Jean, 114.
 Lefauchaux Pierre, 24.
 Lehieux François, 184.
 Lemaiguen Robert, 40.
 Lente Jacques, 20, 63.
 Leroux Jack, 188.
 Leleur, 14, 37, 176, 180, 227.
 Letondat Charles, 85.
 Letourneau Jean, 184.
 Lever (Savonn.), 14, 180, 227.
 Lewandowski, 152.
 Liège des Hamendes et de la Petite-Kabylie, 109, 159, 231.
 Lip, 26, 87.
 Livry-Level Philippe, 23.
 Longchambon Henri, 95.
 Longomélat, 23.
 Lorain Maurice, 68.
 Lorraine-Dietrich, 22, 215.
 Lorraine-Escaut, 14, 19, 20, 21, 55, 63, 179, 213.
 Louis-Dreyfus P. 40, 45, 72, 129, 220.
 Louvet Jean, 184.
 Louvrol - Montbard - Aulnoye, 21, 213.
 Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, 39, 61, 89, 222.
 Lyonnaise de Madagascar, 121, 232.
 Mach. Bull (Cie de), 26, 219.
 Magasins Priscanic, 228.
 Magasins Uniprix, 229.
 Maggi (Sté Industrielle des Spécialités Alimentaires), 37.
 Mateor Henri, 188.
 Malgache de Cultures, 121.
 Mallet, 72, 84.
 Manurbin (Manufact. de Machines du Haut-Rhin), 28.
 Marchegay (Jacques), 89.
 Marchéhal (Ets), 223.
 Marchonni, 26.
 Marocaine de Distrib. d'Eau, de Gaz et d'Electricité (Société), 115, 232.

- Marocaine des Mines et Produits Chimiques, 115.
 Marseillaise de Crédit, 71, 73.
 Marseillaise de Madagascar, 121, 232.
 Märtzer Emile, 17.
 Massey-Harris, 27, 147.
 Masurel, 33, 35.
 Matériel Electrique S.W., 29, 147, 155, 219.
 Matériel Téléphonique (Le), 23, 155, 220.
 Maurer et From (Ets), 90, 118.
 Mayer René, 80.
 Meiner, 38.
 Mercier Ernest, 175, 183.
 Merlin et Gérin, 90, 219.
 Messageries Maritimes, 40, 91, 225.
 Métallurgique d'Aubrives et de Villers, 21, 211.
 Métallurgique d'Imphy, 215.
 Métallurg. de Knutange, 210.
 Métall. de Normandie, 179, 210.
 Meules Norton, 28, 156.
 Meyer André, 90.
 Meynial Pierre, 153, 156.
 Meynial Raymond, 93, 94.
 Michelin, 25, 61, 86, 105, 134, 175, 217.
 Micheville (Cie de), 132, 147, 211.
 Mielle (Ets B.), 43.
 Mielle-Cailhox, 43.
 Minerais de la Grande-Ile (Société des), 122.
 Minerais et Métaux, 21.
 Mines de Bou-Arfa, 113.
 Mines de Bou-Azzer, 115.
 Mines de Cuivre de Mauritanie, 120, 160.
 Mines Domaniales de Potasse d'Alsace, 32, 222.
 Mines de Douaria, 111.
 Mines de Zinc de Guergour, 109.
 Mines et Produits Chimiques, 19, 115.
 Mines de Zellidja, 113, 147, 160.
 Ministère de Conakry (Cie), 120.
 Ministère du M'Zaita, 109.
 Ministère de l'Oubangui Oriental (Cie), 120, 159, 232.
 Ministère de l'Ogooué, 120, 160.
 Ministère et Métallurgique de l'Indochine, 105.
 Ministère et Métallurgique du Périgord, 21.
 Ministère de Rhénanie, 88.
 Minnesota, 28.
 Minot Emile, 76, 158, 174.
 Mirabaud, 72, 84.
 Mokta-el-Hadid, 109, 135, 231.
 Molybdène (Le), 93.
 Monick Emmanuel, 94, 134.
 Monnet-Goyon, 25.
 Monopole (Poissy), 25.
 Monsanto-Boussols, 154.
 Morane-Saulnier, 27.
 Moreau-Néret André, 40.
 Moreau-Néret Olivier, 68, 76.
 Morgan (Banque), 152, 155, 158.
 Mory et Cie, 46, 226.
 Motobécane, 25, 218.
 Motobloc (Usines), 79.
 Motte, 33, 34.
 Moulins de l'A.O.F., 119.
 Mouton (Groupe), 93.
 Mouy Pierre (de), 68, 76.
 Nancéenne d'Alimentat., 43.
 Nancéenne de Crédit Industriel (Sté), 89.
 Nantaise des Chargeurs de l'Ouest, 225.
 Nathan Roger, 184.
 Nationale d'Affrètements, 86.
 Nat. du Cameroun (Sté) 118.
 Nat. de Navigation (Cie), 225.
 Nat. du Rhône (Cie), 17, 178.
 Navigat. Mixte (Cie de), 225.
 Nervo de, 87, 170.
 Nestlé, 37, 38, 39, 227.
 Neufilze de, 72, 84, 135.
 Newmont Mining, 160.
 Neyrie, 22, 215.
 Nickel (Le), 21, 107, 147, 169, 231.
 Nicolas (Ets), 44, 229.
 Nobel Française, 31, 154.
 Nord-Afric. des Pétroles, 112.
 Normande de Corps Gras, 14.
 Nouvelle de Constructions Téléphoniques, 96.
 Niles Galeries Réunies, 43, 229.
 Niles Hulleries Calvé-Delft, 14, 227.
 Norvégienne de l'Azote, 75.
 Novacel, 32, 223.
 Office Chérifien des Phosphates, 113.
 Office du Niger, 113.
 Oilda, 38, 115, 175, 228.
 Omnium Français de Pétrole, 74, 134, 209.
 Omnium Nord-Africain, 74, 83, 113, 115.
 Optique et Mécanique de Hte Précision (Sté), 210.
 Optorg (Cie), 103, 129, 230.
 Organico, 32, 93.
 Oudat Emile, 73.
 Ouzza (Sté de l'), 109, 178, 231.
 Outillage RBV-Radio Industrie, 28, 30, 50, 220.
 Pagezy Henri, 80.
 Paix, 48, 73, 86.
 Panhard, 23.
 Papeteries Béghin, 35.
 Papeteries de la Chapelle, 35, 115, 226.
 Papeteries de France, 226.
 Papeteries de Gascogne, 36.
 Papeteries Navarre, 38, 226.
 Papeterie de Rives, 87.
 Paquet (Cie), 40, 225.
 Paris-France, 43, 229.
 Paris-Press, 47.
 Parisien Libéré, 48.
 Parisienne de Récompte (Cie), 86.
 Paternelle (Ass.), 46, 79.
 Pathé-Cinéma, 51, 203.
 Pathé-Marconi, 30, 221.
 Patrimoine (Ass.), 46, 90.
 Péchelbron, 89.
 Péchincy, 20, 31, 32, 102, 120, 129, 137, 147, 172, 175, 178, 216.
 Peignage Amédée Prouvest, 34, 175, 224.
 Penarroya, 21, 81, 83, 111, 113, 135, 217.
 Pernod, 39, 228.
 Perrin René, 188.
 Pesson - Didon Maurice, 153, 156.
 Pétrifina, 87.
 Pétroles de Tunisie (Cie des)

112.
 Peugeot, 23, 24, 28, 163, 176, 179, 217.
 Peyrissac (Ets Charles), 96.
 Phillips, 28, 29, 30, 221.
 Phosphates et Chemins de Fer de Gafsa, 111, 112, 231.
 Phosphates de Constantine, 109.
 Phosphates d'Indochine, 105.
 Phosph. de l'Océanie, 107, 231.
 Piaton René, 175, 183.
 Pierrefitte-Kalaa-Djerda, 111, 231.
 Plantations Indochinoises de Thé (Sté des), 105.
 Plant. Réunies de Mimot, 105.
 Plantations des Terres-Écrites, 105, 230.
 Pollay Edwin, 65.
 Poillet et Chausson, 36, 56, 224.
 Pompey (Acieries de), 214.
 Pont-à-Mousson, 19, 21, 71, 89, 137, 174, 211.
 Posa Alfred, 65, 76.
 Préservatrice (Ass.), 46, 93.
 Prévoyance (Ass.), 47, 73.
 Primagas, 19, 209.
 Printemps (Grands Magasins sa), 42, 59, 228.
 Prod. Chim. Colmet, 80, 151.
 Prod. Chimiques des Terres-Rares, 21.
 Produits Chimiques et Raffineries de Berre, 221.
 Frogli, 32, 93, 223.
 Protectrice (Ass.), 47, 94.
 Providence, 47, 79, 80.
 Prouvest Jean 24, 175, 224.
 Publicis, 52.
 Puerari Jacques, 85.
 Pulveux Robert, 24, 170.
 Radiotechnique, 29, 221.
 Raffinerie de Pétrole de la Gironde, 18, 209.
 Raffineries de St-Louis, 37, 227.
 Raffineries de Soufre Réunies, 32, 222.
 Raffineries Franç. de Pétrole de l'Atlantique, 18, 33, 309.
 Rateau, 22, 215.
 Katy, 19, 132, 188, 218.
 Régie-Press, 47.
 Renaugé Adrien, 114.
 Renault, 23, 27, 217.
 Eyrre Jean, 94.
 Rhodisecta, 221.
 Rhône-Poulenc, 32, 134, 157, 155, 221.
 Ricard Pierre, 68, 170.
 Rio-Tinto, 83, 135.
 Ripolin, 130.
 Rivaud (de Groupe), 229.
 Rivière S., 183.
 Rivière et Curret, 38.
 Robert (Jean-Maxime), 77.
 Rocheportaise de Madagascar, 121.
 Roquefort (Caves de), 39.
 Rothschild (de), 40, 45, 72, 79, 83, 192, 225.
 Roux-Combaluzier, 26, 87.
 Royal Dutch 84, 92, 110, 208.
 Sadir Carpentier, 30.
 Saffic (Alcan et Cie), 45, 165.
 Sagem, 26, 30, 220.
 Saille Jean de, 77.
 Sabrart et Brice, 37.
 Saint Frères, 35, 175, 224.
 Saint-Gobain, 14, 31, 33, 89, 133, 147, 154, 221.

- Salut-Phalle (Alexandre de), 48, 49.
 Saint-Raphaël, 39, 228.
 Salins du Midi et Salines de Djibouti, 105, 227.
 Samaritaine, 42.
 Sapce (Parisienne d'Achats en Commun), 228.
 Sape (S.A. de Part., d'Etudes et de Banque), 71, 211.
 Saphymo (Applications de la Physique Moderne), 95.
 Satam, 26.
 Saupiquet, 38, 115.
 Saurer, 179.
 Savoanneres Lever, 180, 227.
 Say (Sucreries et Raffiner.), 15, 37, 178, 227.
 Schleier François, 184.
 Schneider, 19, 20, 22, 27, 59, 60, 62, 96, 131, 136, 147, 176, 202, 209.
 Schuettler, 14, 37, 114.
 S.C.O.A. (Sté Commere. de l'Ouest-Africain), 118, 232.
 Senelle-Maubouge (Sté Métallurgique de), 20.
 Seydoux François, 183.
 Shell-Berre (Cie de Raffinago), 18, 147.
 Shell Française, 165, 208.
 Sidechar, 132, 216.
 Sidelor, 19, 20, 63, 131, 211.
 Sifa (Industr. pour la Fabric. des Antibiotiques), 154.
 Sigaux et Entreprises Electriques, 30, 219.
 Sigman P., 80.
 Simca, 23, 147, 152, 178, 218.
 Singer, 26.
 Sibirix Paul, 184.
 S.I.T.A., 86.
 Sitram, 211.
 S.K.F. (Cie d'Applle. Mécaniques), 26, 218.
 Smaghe Georges, 17.
 S.N.C.F., 40, 178, 226.
 Socony Vacuum Française, 18, 147, 151, 165, 209.
 Sofina, 91.
 Sofrapon (Sté Franç. de la Pénicilline), 222.
 Sojares (de), 60.
 Soleil, 46.
 Solex, 25.
 Sollac, 19, 147, 202, 212.
 Somocan, 27.
 Somua, 27, 55, 210.
 Sopara, 223.
 Soudure Autogène Française, 32, 211.
 S.O.V.A.C (Crédit Mobilier Industriel), 91.
 Spézia, 221.
 Société de Banque Suisse, 95.
 Sté d'Etudes de Transports et de Communications, 83.
 Sté Générale, 7, 68, 127.
 Sté Générale de Belgique, 85.
 Société de Gestion Financière (Vve Guérin), 86.
 Sté pr l'Industrie des Transports, 41.
 Sté d'Investissements et de Gestion, 63.
 Sté Parisienne d'Escompte, 87.
 Société Privée d'Etudes, 95.
 Standard Hotchkiss, 27.
 Stele (Sté Tech. d'Etudes Industrielles et commere.), 95.
 Stokvis, 28.
 Streichenberger, 80.
 Strindoc, 80.
 Suchard, 28.
 Sucreries Coloniales, 123.
 Sucrière de la Mahavavy (Sté) 122.
 Superphosphates et Produits Chimiques du Maroc, 113.
 Tabacs Bastos, 106, 110, 231.
 Tabacs et Oléagineux de Madagascar (Sté des), 122.
 Tanneries de France, 89, 96.
 Tarde Guillaume de, 40, 68, 92, 94.
 Técalomit, 25.
 Télécommunications, 30, 220.
 Télé-Luxembourg, 50.
 Télé Saar, 50.
 Telma (Marocaine de Télévision), 51, 116.
 Teuthory Victor, 33, 34.
 Terrazzolli (Le), 89.
 Terrot, 25.
 Thiel Carl (groupe), 36, 226.
 Thiers André, 17.
 Thiriez Père et Fils et Carrier-Bresson, 34, 35, 223.
 Thomasson Paul de, 77.
 Thomson-Houston, 28, 30, 147, 155, 202, 210.
 Tiberghien, 34, 224.
 Tils-Métal, 26, 89.
 Tobler, 38.
 Tonneller, 50.
 Totalment, 38.
 Touage et Remorquage, 40.
 Toulemonde, 33.
 Transafricaine (Cie), 84.
 Transatlantique (Cie Génér.), 40, 225.
 Transports Automob. Industr. et Commerciaux, 41.
 Transports et Entrepôts Frigorif. (S.T.E.F.), 42, 226.
 Transports Marit. à Vap., 40.
 Transp. Marit. Pétroliers, 225.
 Transp. Océan. (Cie de), 225.
 Travail Elect. des Métaux, 25.
 Tréfileries et Laminiers du Havre, 22, 96, 139, 216.
 Trois Quartiers, 229.
 Tubes de Valenciennes et Denain, 21.
 Tubes de Vincay, 21.
 Tuileries de Beauvais, 36.
 Tuileries de Marseille, 36.
 Tuileries Ghardoni, 33.
 Tunisienne d'Electricité et de Transports (Cie), 112, 231.
 Turckheim Bernard de, 68.
 Tuyaux Bonna 112.
 U.C.L.A.F., 222.
 U.C.P.M.L., 19, 213.
 Ugine, 20, 21, 95, 102, 120, 147, 202, 216.
 Underwood, 26.
 Unicomer, 84.
 Unilever, 13, 37, 227.
 Union (Cie de l'), 46, 69.
 Union Aéro-Marit. de Transports, 225.
 Union Bancaire du Nord, 97.
 Union de Banques Régionales pr le Crédit Industriel, 88.
 Union Elect. d'Outre-Mer, 120.
 Union Européenne Industrielle et Financière, 96, 158, 210.
 Union Financière d'Extrême-Orient, 77, 105, 107.
 Union Générale du Nord, 97.
 Union Industrielle de Crédit pour la Reconstitution, 73.
 Union Minière Africaine, 159.
 United Shoe, 26.
 Urbaine, 46.
 Usines de Pied-Selle, 156.
 Usines des Ressorts du Nord, 26, 89.
 Usinor, 19, 20, 21, 147, 202, 214.
 U.S. Steel, 160.
 Utilitat. Rationnelle des Gaz U.R.G. (Sté pour l'), 13.
 Valencienn. de Gestion, 63.
 Valette (Ets), 44.
 Vallère, 35.
 Valens Christian, 90.
 Vallourec, 22.
 Van de Smet, 35.
 Vaugelas (Vinecat de), 184.
 Vélosolac, 25.
 Verne (Pierre du), 175.
 Vernes, 70, 72, 84, 133.
 Verreries d'Extr.-Orient, 106.
 Vespa, 25.
 Vetra, 198.
 Vichy (Sté Commerciale), 38.
 Vichy-Etat, 38.
 Vieille-Montagne (Zinc de la) 21, 109, 132, 217.
 Vigneras Charles, 175.
 Vilgrain (Groupe), 38, 176, 227.
 Villiers Georges, 24.
 Viniprix (Ets), 44, 229.
 Violet (Ets), 228.
 Viscose Française, 223.
 Viscose Suisse, 32.
 Viscoseux, 29, 30.
 Vitry d'Avaucourt (Raoul de) 175, 188.
 Vittef, 38.
 Voguè Melchior de, 68, 82.
 Wagons-Lits (Cie Internationale des), 40.
 Walter (Groupe), 113, 116.
 Well, 35.
 Wendel et Cie (de), 19, 60, 63, 71, 132, 175, 212.
 Wenger-Valentin, 59.
 Westinghouse Electric, 156.
 Willème, 23.
 Worms et Cie, 17, 40, 92, 94, 158, 184, 225.
 Zénith, 23, 30.

BIBLIOGRAPHIE

La documentation de base a été constituée par les publications des sociétés elles-mêmes, en particulier les rapports présentés aux assemblées générales d'actionnaires. En outre, un grand nombre de journaux, revues, livres ou documents particuliers contiennent beaucoup de renseignements partiels. Nous rappelons ci-dessous, sans prétendre être complets, les principaux ouvrages ou périodiques consultés, sans rappeler naturellement les œuvres classiques du marxisme.

LIVRES ET MONOGRAPHIES

- Augustin HAMON. — *Les Maîtres de la France*. 3 tomes. Edit. Sociales Internationales, 1938.
- ROUBINSTEIN. — *La diplomatie secrète des monopoles internationaux*.
- LYSIS. — *Contre l'oligarchie financière en France*, 3^e édition, 1908.
- Les Trusts contre la France*. — Edit. de l'Humanité, 1938.
- E. BEAU DE LOMENIE. — *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, 3 tomes, Denoël.
- MERRY BROMBERGER. — *Comment ils ont fait fortune*. Plon, 1954.
- Georges BRÉART. — *Le fleuve blanc*. Edit. Mazarine, 1954.
- Le Monde des affaires en France, de 1830 à nos jours*. S.E.D.E., 1952.
- Ententes et monopoles dans le monde*. — Série de monographies de « La Documentation Française ».
- Jean MOTTIN. — *Histoire politique de la presse*.
- Jean-Michel DE LATTRE. — *La mise en valeur de l'ensemble eurafricain français et la participation des capitaux étrangers*. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1954.
- Gaston MOTTE. — *Les Motte*, étude de la descendance Motte-Clarisse. Edité par la famille Motte.
- Tuiles et Briques*. — Monographie de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), 1952.
- L'Industrie du matériel roulant de Chemin de fer*. — Monographie I.N.S.E.E., 1953.
- G. BAUMANN. — *Atlantikpakt der Konzerne*. Verlag Die Wirtschaft. Berlin, 1952.

ANNUAIRES

Annuaire Desfossés S.E.F. (2 volumes) et Fiches de la Société d'Editions Economiques et Financières S.E.F.

- Annuaire de la Marine marchande*.
- Annuaire de la Construction navale*.
- Annuaire du Conseil national du Patronat français (C.N.P.F.)*.
- Annuaire des Entreprises coloniales*.
- Annuaire de la Presse*.
- Annuaire marocain des Sociétés*. — Havas Maroc.
- Dictionnaire biographique français contemporain*. — Pharos.
- Directory of american business in France*.

PERIODIQUES

- Notes et Etudes économiques 1950-1954 (C.E.R.E.S.)*, notamment « Les Trusts milliardaires en France » (mai 1952).
- Agence économique et financière (A.G.E.F.I.)*, l'Information.
- La Vie française; Journal des Finances; Opinion économique et financière; Echo de la Finance; Usine nouvelle; Secofi; Nord industriel; L'Observateur; Problèmes économiques; Marchés coloniaux; L'Economie; Les Assemblées Générales; Echos de la Presse et de la Publicité*.
- Entreprise; Journal des Carburants; Revue de la Conserve; Les documents de l'Agence Indépendante d'Informations Internationales; Echanges internationaux; le Monde industriel; numéro sur l'assurance française (déc. 1952); Rapports France-Etats-Unis; Esprit; Statistiques et Etudes Financières, revue du Ministère des Finances; Etudes et Conjonctures, et autres publications de l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques; Bulletin économique et social de la Tunisie; Bulletin économique et social du Maroc; Fortune; Survey of Current Business, ministère du Commerce des Etats-Unis.*

DOCUMENTS

- Bilans des banques au 31 décembre 1952. Commission de contrôle des banques.
- Balance des paiements de la zone franc 1947-1953. Office des changes.
- Rapports du plan de modernisation et d'équipement.
- Statistiques du Commerce extérieur de la France. Direction générale des douanes.
- Rapport sur la situation des sociétés d'assurances en 1952. Ministère des Finances.
- Rapports de la commission des comptes de la nation. Ministère des Finances.
- Rapports de l'O.N.U.

TABLE DES MATIERES

<i>Présentation</i> , par Jacques DUCLOS	3
<i>Introduction</i> , par Jean BABY.....	6
I. LES MONOPOLES	13
Electricité, charbon, gaz (p. 17), pétrole (p. 17), minerai de fer et sidérurgie (p. 19), métaux non ferreux (p. 20), métallurgie lourde (p. 21), automobile et cycle (p. 23), mécanique (p. 25), machines-outils et outillage (p. 27), construction électrique (p. 28), chimie (p. 30), textiles-cuir (p. 32), papier (p. 35), bâtiment et travaux publics (p. 36), alimentation (p. 37), transports (p. 40), commerce de détail (p. 42), commerce international (p. 44), assurances (p. 46), l'information (p. 47).	
II. LA FORMATION DES TRUSTS	53
Absorptions et fusions (p. 54), brevets et inventions (p. 56), groupements et cartels (p. 57), les sociétés anonymes (p. 58), filiales et participations (p. 61), les sociétés de portefeuille (p. 62), les administrateurs (p. 63).	
III. LE CAPITAL FINANCIER	65
Formation du capital financier (p. 65), la concentration des banques (p. 66), nationalisation du crédit et capital financier (p. 67), le rôle des compagnies d'assurances (p. 69), l'emprise des groupes financiers (p. 70). La Banque de Paris et des Pays-Bas (p. 73), la Banque de l'Indochine (p. 77), MM. de Rothschild Frères (p. 80), la Banque de l'Union Parisienne (p. 84), le Crédit Industriel et Commercial (p. 88), MM. Lazard Frères et Cie (p. 90), Worms et Cie (p. 92), le Crédit Commercial de France (p. 95), l'Union Européenne Industrielle et Financière (p. 96), le Crédit du Nord) (p. 97).	
IV. LES TRUSTS FRANÇAIS AUX COLONIES	99
Le rôle des capitaux publics (p. 101), l'Indochine (p. 103), l'Algérie (p. 108), la Tunisie (p. 111), le Maroc (p. 113), l'Afrique Noire (p. 117), Madagascar (p. 121), la mainmise de l'impérialisme français sur ses colonies (p. 123).	
V. LES TRUSTS FRANÇAIS A L'ETRANGER	125
Le réseau des entreprises et des banques à l'étranger (p. 126), le charbon et l'acier en Europe (p. 131), la Belgique et le Luxembourg (p. 132), l'Allemagne (p. 133), la Suisse et l'Italie (p. 134), l'Espagne (p. 135), le Canada (p. 136), l'Amérique latine (p. 136), le Proche-Orient (p. 138), l'Afrique du Sud (p. 139).	
VI. LE CAPITAL AMERICAIN ET LA FRANCE	141
Les objectifs de l'intervention américaine (p. 142), l'« aide » américaine et ses profiteurs (p. 145), capitaux et profits (p. 148), les monopoles américains	

(p. 151), une technique silencieuse de pénétration (p. 153), le groupe Morgan-Thomson-Houston (p. 155), la pénétration dans les colonies (p. 156), la course aux matières premières (p. 158).

VII. LES PROFITS	163
L'ampleur des profits (p. 163), l'origine et le partage du profit (p. 168), où vont les profits des trusts? (p. 174).	
VIII. L'OLIGARCHIE FINANCIERE ET L'ETAT	181
La mainmise des trusts sur l'Etat (p. 182), les hommes des trusts dans l'appareil d'Etat (p. 182), l'Etat au service du capital financier (p. 185), les prix et la politique monétaire (p. 186), privilèges fiscaux des trusts (p. 190), l'Etat favorise la concentration (p. 192), soutien et instrument du colonialisme (p. 193), les monopoles et les finances publiques (p. 195), le pillage du budget (p. 196), la militarisation de l'économie et les monopoles (p. 199), pourrissement, propagande, corruption (p. 202).	
<i>Conclusion</i> , par Jean PRONTEAU	205
NOTICES SUR LES PRINCIPALES SOCIETES	208
Electricité, charbon, gaz (p. 208), pétrole (p. 208), sidérurgie et métallurgie lourde (p. 209), métaux non ferreux (p. 216), automobiles et accessoires - mécanique (p. 217), adduction et distribution d'eau (p. 222), industrie textile et engrais (p. 221), adduction et distribution d'eau (p. 222), industrie textile (p. 223), matériaux de construction (p. 224), travaux publics (p. 224), transports maritimes (p. 225), chemins de fer, transports aériens (p. 226), papier (p. 226), industries alimentaires (p. 227), commerce intérieur (p. 228), information (p. 229), affaires coloniales (p. 230).	
<i>Index alphabétique des noms cités</i>	233
<i>Bibliographie</i>	238

Le directeur : Jean PRONTEAU — Le co-directeur : P. DAUTRICHE



I. C. C. - PARIS - PRO 04-52, 04-53 (J. LONDON, IMPR.)

EDITIONS SOCIALES

Service de vente : 24, rue Racine — Paris (6^e)

LUCRECE
DE LA NATURE DES CHOSES

(Textes choisis)



Introduction,
commentaires et notes explicatives

par **Georges COGNIOT**,

Agrégé de l'Université



Un volume de 180 pages 240 fr.



« L'homme qui a cherché avec passion le
vrai et qui l'a trouvé, en proclamant la
matérialité du monde. »

Collection « Les classiques du peuple »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

**DISCOURS SUR L'ORIGINE
ET LES FONDEMENTS
DE L'INEGALITE
PARMI LES HOMMES**

(Texte intégral)



Introduction,
commentaires et notes explicatives

par **Jean-Louis LECERCLE**,

Agrégé de l'Université



Un volume de 192 pages 240 fr.



« Un chef-d'œuvre de dialectique. »
Frédéric ENGELS

VIENT DE PARAITRE :

**ŒUVRES
DE
MAURICE THOREZ**

LIVRE TROISIEME

TOME QUATORZIEME

(Mars-Décembre 1937)

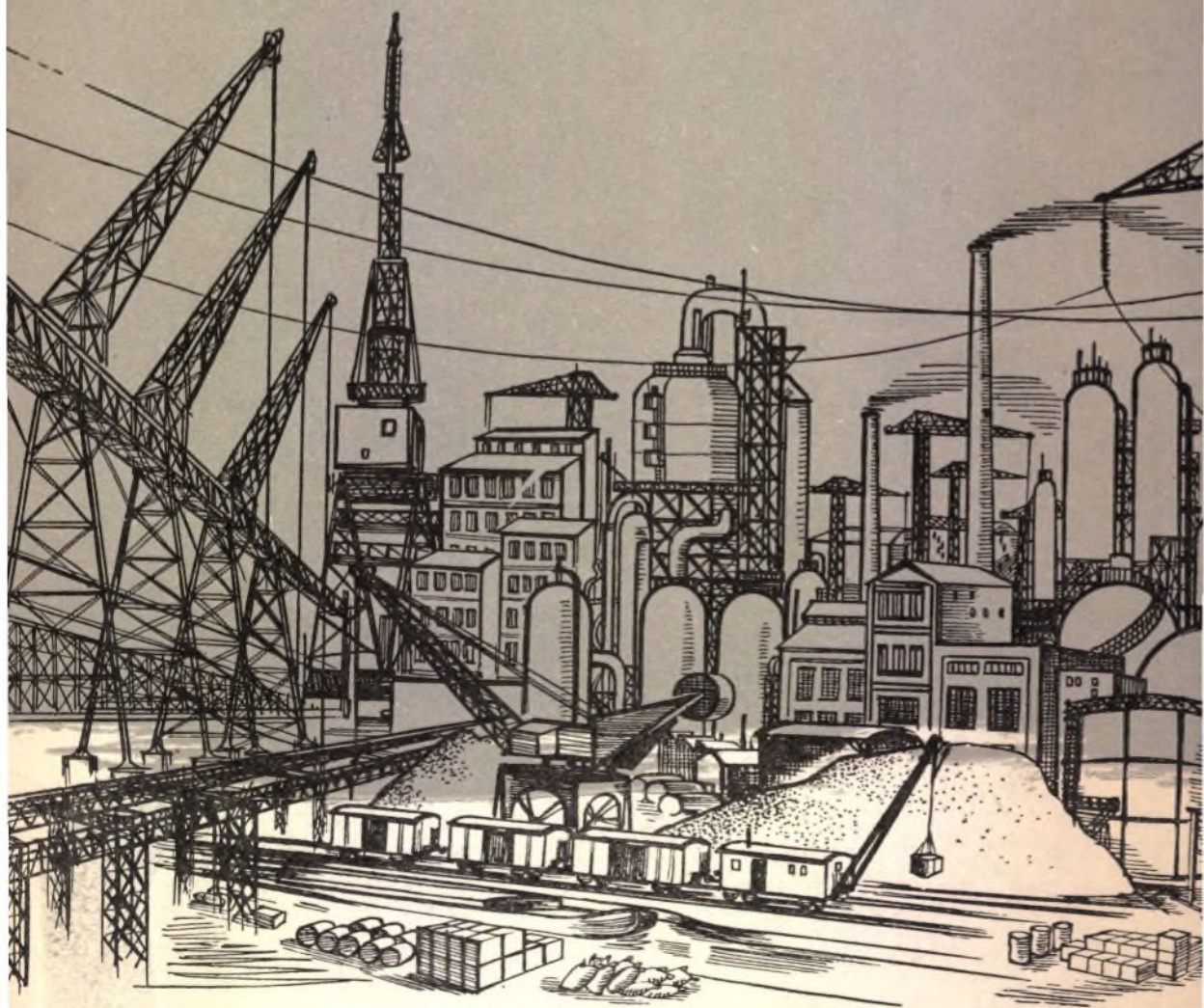
Un volume in-8 écu de 324 pages.

Broché 250 fr.

Cartonné 480 fr.

Relié 680 fr.

La France du Front Populaire et sa mission dans le monde



PRIX : 300 FR.
(ÉTRANGER : 400 FR.)